This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

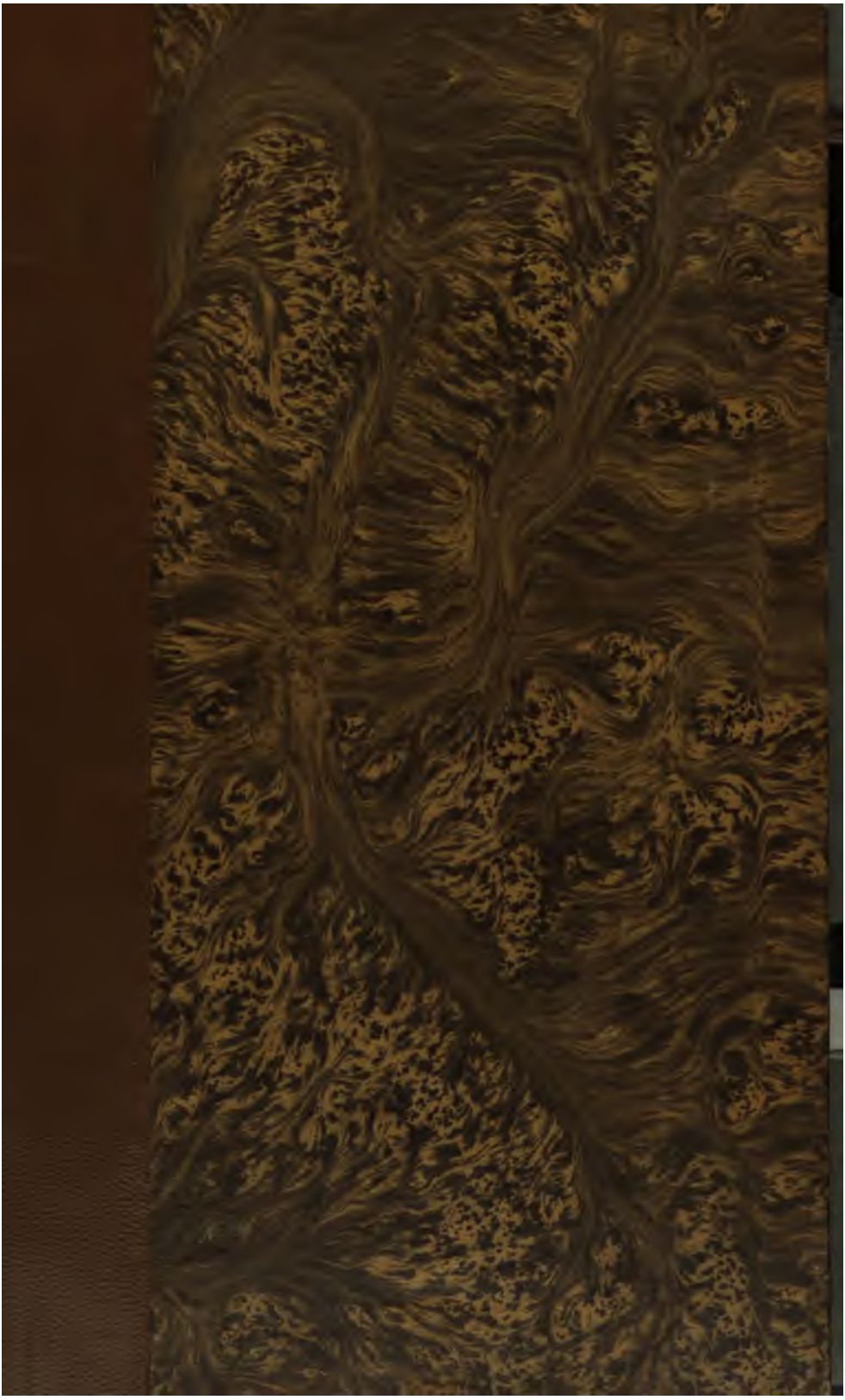

Per. 23721 c. 21

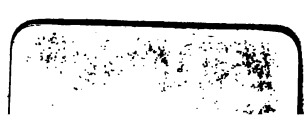

ANNUAIRE

STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DU NORD

RÉDIGÉ

Par M. DEVAUX,

CHEF DE DIVISION A LA PRÉFECTURE,

CHEVALIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

A LILLE

CHEZ L. QUARRÉ, LIBRAIRE, Grand'Place.

CHEZ L. DANEL, IMPRIMEUR, Rue Nationale

45me ANNÉE. — 1873.

BODLEIAN
17 DEC 1970
P
LIBRARY

Le soleil entre au signe du Verseau. **JANVIER.** Les jours croissent d'une heure 3 minutes. (1)

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	Heures des marées à Dunkerque. soir
1 Mercr.	CIRCONCISION.	7 56	4 12	10 matin 9	6 soir 51	» 59	1 23
2 Jeudi	s Macaire	7 56	4 13	10 matin 40	8 18	1 47	2 11
3 Vendr.	ste Geneviè.	7 56	4 14	11 5	9 42	2 36	3 01
4 Samedi	s Rigobert.	7 56	4 15	11 26	11 3	3 27	3 56
5 DIM.	s Siméon S. P.Q	7 55	4 16	11 44	» »	4 23	4 54
6 Lundi	L'EPIPHANIE.	7 55	4 17	0 soir 2	0 matin 20	5 23	5 55
7 Mardi	s Lucien, év.	7 55	4 18	0 21	1 35	6 29	7 4
8 Mercr.	ste Adèle.	7 55	4 19	0 42	2 48	7 39	8 14
9 Jeudi	s Julien, m.	7 54	4 21	1 7	4 1	8 47	9 20
10 Vendr.	s Guillaume	7 54	4 22	1 39	5 12	9 50	10 17
11 Samedi	s Théodose.	7 53	4 23	2 19	6 18	10 41	11 04
12 DIM.	ste Césaire	7 53	4 25	3 7	7 16	11 25	11 45
13 Lundi	Bapt. de N.S. P L	7 52	4 26	4 3	8 5	» »	» 3
14 Mardi	s Hilaire, évêque	7 52	4 27	5 6	8 44	» 22	» 40
15 Mercr.	s Nom de Jésus.	7 51	4 29	6 12	9 15	» 56	1 13
16 Jeudi	s Marcel, p.	7 50	4 30	7 19	9 39	1 30	1 46
17 Vendr.	s Antoine.	7 49	4 32	8 26	9 58	2 3	2 19
18 Samedi	Ch s Pierre à Rom	7 49	4 33	9 32	10 15	2 35	2 53
19 DIM.	s Canut.	7 48	4 35	10 39	10 31	3 9	3 28
20 Lundi	s Sébastien.	7 47	4 36	11 47	10 46	3 47	4 8
21 Mardi	ste Agnès, v. D Q	7 46	4 38	» »	11 2	4 29	4 50
22 Mercr.	s Vincent.	7 45	4 39	0 soir 58	11 20	5 19	5 49
23 Jeudi	s Alphonse.	7 44	4 41	2 12	11 42	6 21	6 56
24 Vendr.	s Babylas, év.	7 43	4 42	3 30	0 soir 11	7 32	8 09
25 Samedi	C. de s. Paul	7 42	4 44	4 50	0 50	8 46	9 22
26 DIM.	s Polycarpe.	7 41	4 45	6 5	1 44	9 53	10 22
27 Lundi.	s Jean Chr.	7 39	4 47	7 9	2 54	10 50	11 15
28 Mardi	s Charlemag N.L	7 38	4 49	7 59	4 18	11 41	» »
29 Mercr.	s Franç. de S.	7 37	4 50	8 37	5 47	» 4	» 28
30 Jeudi	ste Martine.	7 36	4 52	9 5	7 15	» 52	1 15

Le soleil entre au signe des Poissons. **FÉVRIER.** Les jours croissent d'une heure 30 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	Heures des marées à Dunkerque. soir
1 Samedi	s Ignace.	7 33	4 55	9 matin 47	10 soir 2	2 23	2 46
2 DIM.	PURIFICATION.	7 32	4 57	10 matin 6	11 21	3 8	3 31
3 Lundi	s Blaise.	7 30	4 59	10 26	» »	3 55	4 18
4 Mardi	s André Cor P.Q	7 29	5 »	10 47	0 38	4 43	5 9
5 Mercr.	ste Agathe, v.	7 27	5 2	11 11	1 matin 53	5 39	6 10
6 Jeudi	ste Dorothée.	7 26	5 3	11 40	3 5	6 45	7 25
7 Vendr.	s Romuald, ab.	7 24	5 5	0 soir 16	4 13	8 7	8 49
8 Samedi	s Jean de M.	7 23	5 7	1 2	5 13	9 28	10 2
9 DIM.	SEPTUAGÉSIME.	7 21	5 8	1 57	6 4	10 30	10 55
10 Lundi	ste Scholastique.	7 20	5 10	2 58	6 45	11 17	11 36
11 Mardi	s Séverin.	7 18	5 12	4 3	7 17	11 53	» »
12 Mercr.	ste Eulalie P L.	7 16	5 13	5 10	7 42	» 11	» 27
13 Jeudi	s Martinien.	7 15	5 15	6 17	8 3	» 43	» 58
14 Vendr.	s Valentin, m.	7 13	5 17	7 24	8 21	1 13	1 28
15 Samedi	s. Faustin.	7 11	5 18	8 31	8 37	1 42	1 57
16 DIM.	SEXAGÉSIME.	7 9	5 20	9 38	8 52	2 11	2 26
17 Lundi	s Germain.	7 8	5 22	10 46	9 7	2 41	2 57
18 Mardi	s Siméon, mart.	7 6	5 23	11 58	9 24	3 13	3 30
19 Mercr.	ste Julienne.	7 4	5 25	» »	9 44	3 49	4 8
20 Jeudi	s Eleuthère. D Q	7 2	5 27	1 matin 13	10 9	4 30	4 56
21 Vendr.	s Pépin, duc.	6 59	5 28	2 matin 30	10 42	5 25	5 58
22 Samedi	Ch. s. Pierre à A.	6 58	5 30	3 45	11 27	6 40	7 25
23 DIM.	QUINQUAGÉSIME.	6 57	5 31	4 52	0 28	8 13	8 58
24 Lundi	s Mathias.	6 55	5 33	5 47	1 soir 43	9 38	10 11
25 Mardi.	s Adeltrude.	6 53	5 35	6 30	3 9	10 41	11 7
26 Mercr.	LES CENDRES.	6 51	5 36	7 2	4 39	11 32	11 54
27 Jeudi	s Léandre. N.L.	6 49	5 38	7 27	6 8	» »	» 17
28 Vendr.	s Romain.	6 47	5 40	7 48	7 34	» 39	1 »

Le soleil entre au signe du Bélier.		MARS.				Les jours croissent d'une heure 48 minutes.			
Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque.			
						matin	soir.		
1 Samedi	s Aubin, év.	6 45	5 41	8 matin 8	8 soir 57	1 21	1 41		
2 DIM.	QUADRAGÉSIME.	6 43	5 43	8 27	10 17	2 2	2 21		
3 Lundi	ste Cunégonde.	6 41	5 44	8 47	11 35	2 41	3 »		
4 Mardi	s. Casimir	6 39	5 46	9 11	» »	3 20	3 42		
5 Mercr.	s Théophile. 4 T.	6 37	5 47	9 39	» 52	4 3	4 25		
6 Jeudi	ste. Collette P.Q	6 35	5 49	10 13	2 matin 4	4 52	5 10		
7 Vendr.	s Thomas 4 T.	6 33	5 51	10 56	3 matin 8	5 54	6 36		
8 Samedi	s Jean de Dieu. 4T	6 31	5 52	11 48	4 2	7 26	8 18		
9 DIM.	REMINISCERE.	6 29	5 54	» soir 48	4 46	9 6	9 45		
10 Lundi	Les 40 Martyrs.	6 27	5 55	1 soir 52	5 21	10 15	10 40		
11 Mardi	s Euloge.	6 25	5 57	2 59	5 48	11 1	11 19		
12 Mercr.	s Grégoire.	6 23	5 59	4 7	6 10	11 36	11 52		
13 Jeudi	ste Kennoque	6 21	6 »	5 15	6 28	» »	» 6		
14 Vendr.	ste Mathilde. P L	6 19	6 1	6 22	6 44	» 21	» 34		
15 Samedi	s Longin.	6 16	6 3	7 29	7 »	» 49	1 2		
16 DIM.	OCULI.	6 14	6 4	8 57	7 16	1 16	1 30		
17 Lundi	s Patrice, év.	6 12	6 6	9 48	7 33	1 43	1 58		
18 Mardi	s Cyrille, d.	6 10	6 7	11 2	7 51	2 12	2 27		
19 Mercr.	s Joseph, conf.	6 8	6 9	» »	8 12	2 43	2 59		
20 Jeudi	s Joachim.	6 6	6 10	» matin 18	8 40	3 16	3 36		
21 Vendr	s Benoît. D. Q.	6 4	6 12	1 matin 32	9 20	3 58	4 22		
22 Samedi	s Basile.	6 2	6 13	2 41	10 13	4 53	5 28		
23 DIM.	LÆTARE.	6 »	6 15	3 39	11 20	6 12	7 4		
24 Lundi	s Cyrille, ab.	5 58	6 16	4 25	» 39	7 58	8 47		
25 Mardi	L'ANNONCIATION.	5 55	6 18	5 »	2 soir 5	9 29	10 2		
26 Mercr.	s Ludger.	5 53	6 19	5 27	3 33	10 29	10 54		
27 Jeudi.	s Ruper, év.	5 51	6 21	5 49	5 »	11 17	11 39		
28 Vendr.	s Sixte, pap. N. L	5 49	6 22	6 9	6 25	11 58	» »		
29 Samedi	s Prisque, mart.	5 47	6 24	6 20	7 48	» 19	» 38		
30 DIM.	LA PASSION.	5 45	6 25	6 48	9 9	» 37	1 17		
31 Lundi	s Guy, ab.	5 43	6 27	7 9	10 20	1 35	1 54		

Le soleil entre au signe du Taureau.		AVRIL.				Les jours croissent d'une heure 39 minutes.			
Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque.			
						matin	soir		
1 Mardi	s Hugues, év.	5 41	6 28	7 matin 36	11 m. 46	2 11	2 34		
2 Mercr.	s François de P.	5 39	6 30	8 matin 9	» »	2 50	3 8		
3 Jeudi	s Richard.	5 37	6 31	8 49	» matin 56	3 28	3 51		
4 Vendr.	s Isidore P. Q	5 34	6 33	9 38	1 matin 57	4 14	4 42		
5 Samedi	s Vincent, F.	5 32	6 34	10 36	2 46	5 14	5 55		
6 DIM.	LES RAMEAUX.	5 30	6 36	11 40	3 23	6 47	7 41		
7 Lundi	s Aphraate.	5 28	6 37	» 47	3 52	8 31	9 12		
8 Mardi	s Albert.	5 26	6 39	1 soir 55	4 16	9 44	10 10		
9 Mercr.	ste Marie, égypt.	5 24	6 41	3 2	4 36	10 30	10 49		
10 Jeudi	SAINTE CÈNE.	5 22	6 42	4 9	4 52	11 5	11 20		
11 Vendr.	Mort de N.-S.	5 20	6 43	5 17	5 6	11 35	11 49		
12 Samedi	s Jules, p. P. L.	5 18	6 45	6 26	5 21	» »	» 3		
13 DIM.	PAQUES.	5 16	6 46	7 38	5 37	» 17	» 31		
14 Lundi	PAQUES.	5 14	6 48	8 53	5 55	» 46	» 59		
15 Mardi	ste Anastasie.	5 12	6 50	10 9	6 16	1 14	1 30		
16 Mercr.	s Druon.	5 10	6 51	11 25	6 43	1 45	2 2		
17 Jeudi	s Anicet, pape.	5 8	6 52	» »	7 19	2 18	2 36		
18 Vendr.	s Parfait.	5 6	6 54	» matin 35	8 7	2 56	3 17		
19 Samedi	s Théodore	5 4	6 55	1 matin 36	9 9	3 42	4 10		
20 DIM.	QUASIMODO D. Q.	5 2	6 56	2 26	10 24	4 43	5 22		
21 Lundi	s Anselme.	5 »	6 58	3 3	11 40	6 10	7 1		
22 Mardi	ste Sidonie	4 58	7 »	3 31	1 matin 10	7 51	8 35		
23 Mercr.	s Georges.	4 56	7 1	3 53	2 matin 34	9 12	9 41		
24 Jeudi	s Fidèle.	4 54	7 2	4 12	3 57	10 10	10 33		
25 Vendr.	s Marc, év.	4 52	7 4	4 31	5 19	10 55	11 16		
26 Samedi	ss Clet et M. N. L	4 50	7 5	4 50	6 41	11 36	11 54		
27 DIM.	s Anthime.	4 49	7 7	5 11	8 2	» »	» 14		
28 Lundi	s Vital, m.	4 48	7 8	5 34	9 22	» 32	» 51		
29 Mardi	s Pierre, m.	4 46	7 10	6 3	10 37	1 9	1 28		
30 Mercr.	ste Catherine de S	4 44	7 11	6 40	11 44	1 46	2 5		

Le soleil entre au signe des Gémeaux. **MAI.** Les jours croissent d'une heure 17 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir.
1 Jeudi	ss Phil. et Jude.	4 42	7 13	7 26 matin	» »	2 24	2 44
2 Vendr.	s Athanase.	4 41	7 14	8 22 matin	» 39	3 3	3 25
3 Samedi	Inv. Ste Croix.	4 39	7 16	9 25	1 22 matin	3 50	4 16
4 DIM.	ste Moniq. P. Q.	4 37	7 18	10 32	1 55	4 47	5 22
5 Lundi	s Pie V, pape.	4 35	7 19	11 40	2 21	6 06	6 32
6 Mardi	s Jean à la P. L.	4 33	7 20	» 48 soir	2 42	7 37	8 18
7 Mercr.	s Stanislas.	4 32	7 22	1 55	2 59	8 52	9 20
8 Jeudi	s Juste.	4 31	7 23	3 2	3 14	9 44	10 4
9 Vendr.	Transl. s. Nicol.	4 29	7 24	4 11	3 29	10 23	10 40
10 Samedi	s Antonin.	4 28	7 25	5 22	3 44	10 56	11 12
11 DIM.	s Mammert.	4 26	7 27	6 35	4 »	11 28	11 44
12 Lundi	s Achille. P. L.	4 25	7 29	7 52	4 20	11 58	» »
13 Mardi	s Gervais.	4 24	7 30	9 11	4 43	» 15	» 31
14 Mercr.	s Boniface.	4 22	7 31	10 26	5 17	» 48	1 5
15 Jeudi	s Pacôme.	4 21	7 32	11 32	6 1	1 21	1 43
16 Vendr.	s Honoré.	4 19	7 33	» »	7 »	2 3	2 24
17 Samedi	ste Restitude.	4 18	7 35	» 25 matin	8 12	2 47	3 11
18 DIM.	s Venant, m.	4 17	7 36	1 6	9 33	3 40	4 10
19 Lundi	ROGATIONS. D. Q	4 16	7 37	1 36	10 56	4 45	5 25
20 Mardi	s Bernardin.	4 15	7 39	1 59	» 18 soir	6 8	6 52
21 Mercr.	s Valens.	4 13	7 40	2 19	1 39	7 33	8 11
22 Jeudi	ASCENSION.	4 12	7 41	2 38	3 »	8 44	9 15
23 Vendr.	s Guilbert.	4 11	7 42	2 56	4 20	9 42	10 7
24 Samedi	ste Jeanne.	4 10	7 43	3 15	5 40	10 29	10 51
25 DIM.	ste Marie de P.	4 9	7 44	3 36	6 59	11 11	11 32
26 Lundi	s Quadrat. N. J.	4 8	7 46	4 1	8 16	11 50	» »
27 Mardi	s Jules.	4 7	7 47	34	9 27	» 11	» 30
28 Mercr.	s Germain.	4 6	7 48	5 16	10 28	» 50	1 9
29 Jeudi	s Maximin.	4 6	7 49	6 9	11 16	1 28	1 47
30 Vendr.	s Félix, pape.	4 5	7 50	7 10	11 54	2 7	2 26

Le soleil entre au signe de l'Écrevisse. **JUIN.** Les jours cr. de 18 m., j. 21 et déc. de 3 m. jusqu'au 30.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir.
1 DIM.	PENTECOTE.	4 3	7 52	9 23 matin	» 23 matin	3 30	3 55
2 Lundi	PENTECÔTE.	4 3	7 53	10 33 matin	» 46	4 21	4 50
3 Mardi	ste Clotilde P. Q.	4 2	7 54	11 40	1 4	5 22	5 57
4 Mercr.	s Quirin, év. 4 T.	4 1	7 55	» 47 soir	1 19	6 33	7 9
5 Jeudi	s Boniface.	4 1	7 56	1 54	1 34	7 43	8 14
6 Vendr.	s Norbert. 4 T.	4 »	7 57	3 3	1 49	8 42	9 8
7 Samedi	s Robert. 4 T.	4 »	7 57	4 16	2 4	9 32	9 53
8 DIM.	LA TRINITÉ.	3 59	7 58	5 31	2 22	10 13	10 33
9 Lundi	ss Prime et F.	3 59	7 59	6 48	2 45	10 52	11 11
10 Mardi	ste Marguer. P. L.	3 59	8 »	8 6	3 14	11 30	11 49
11 Mercr.	s Barnabé.	3 58	8 »	9 18	3 54	» »	» 8
12 Jeudi	FÊTE-DIEU.	3 58	8 1	10 19	4 48	» 28	» 49
13 Vendr.	s Antoine de P.	3 58	8 1	11 5	5 58	1 10	1 32
14 Samedi	s Basile, le-G.	3 58	8 2	11 39	7 18	1 55	2 19
15 DIM.	s Modeste, m.	3 58	8 3	» »	8 43	2 44	3 10
16 Lundi	ste Lutgarde.	3 58	8 3	» 5 matin	10 7	3 38	4 9
17 Mardi	ste Estelle. D. Q	3 58	8 3	» 26 matin	11 29	4 41	5 14
18 Mercr.	ste Marine.	3 58	8 4	» 44	» 49 soir	5 50	6 26
19 Jeudi	OCT. FÊTE-DIEU	3 58	8 4	1 1	2 7	7 1	7 36
20 Vendr.	ste Florence.	3 58	8 4	1 19	3 25	8 9	8 41
21 Samedi	s Louis de G.	3 58	8 5	1 39	4 43	9 11	9 40
22 DIM.	s Paulin, év.	3 58	8 5	2 3	6 0	10 5	10 29
23 Lundi	s Liébert.	3 58	8 5	2 33	7 13	10 52	11 15
24 Mardi	Nat. s J.-B. N. L	3 59	8 5	3 11	8 17	11 36	11 56
25 Mercr	Transl. s. Éloi.	3 59	8 5	3 59	9 10	» »	» 17
26 Jeudi	ss Jean et Paul.	3 59	8 5	4 57	9 52	» 37	» 56
27 Vendr.	s Ladislas.	4 »	8 5	6 2	10 24	1 15	1 33
28 Samedi	s Léon II, p.	4 »	8 5	7 10	10 48	1 53	2 11
29 DIM.	ss Pierre et Paul.	4 1	8 5	8 18	11 8	2 30	2 50
30 Lundi,	s Martial.	4 1	8 5	9 25	11 25	3 8	3 29

Le soleil entre au signe du Lion.	JUILLET.				Les jours décroissent de 57 minutes.					
Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.		Coucher du soleil.		Lever de la lune.		Coucher de la lune.		Heures des marées à Dunkerque.	
										matin	soir
1 Mardi	s Rombaut, m.	4	2	8	5	10 matin	32	11 soir	40	3 51	4 13
2 Mercr.	Visitat. N.-D. P. Q	4	3	8	4	11	39	11	54	4 38	5 3
3 Jeudi	ste Hyacinthe.	4	3	8	4	» soir	46	»	»	5 31	5 59
4 Vendr.	Tr. s. Martin.	4	4	8	4	1	55	» matin	8	6 30	7 2
5 Samedi	s Agathon.	4	5	8	3	3	8	»	25	7 33	8 4
6 DIM.	ste Godelive.	4	5	8	3	4	24	»	46	8 34	9 4
7 Lundi.	s Willebaud.	4	6	8	2	5	42	1	12	9 31	9 57
8 Mardi	s Procope.	4	7	8	2	6	58	1	46	10 21	10 45
9 Mercr.	Martyrs de G.	4	8	8	1	8	5	2	33	11 08	11 30
10 Jeudi	ste Félicité. P. L	4	9	8	1	8	58	3	37	11 53	» »
11 Vendr.	Transl. s Benoît.	4	10	8	»	9	37	4	54	» 16	» 39
12 Samedi	s Jean Gualbert.	4	11	7	59	10	6	6	20	1 2	1 26
13 DIM.	s Anaclet.	4	12	7	59	10	29	7	47	1 50	2 13
14 Lundi	s Bonaventure	4	13	7	58	10	49	9	13	2 38	3 2
15 Mardi	s Henri, emp.	4	14	7	57	11	7	10	36	3 28	3 55
16 Mercr.	N-D du M-C. D. Q	4	15	7	56	11	25	11	56	4 21	4 49
17 Jeudi	s Alexis, c.	4	16	7	55	11	44	1 soir	15	5 18	5 49
18 Vendr.	s Arnould.	4	17	7	54	»	»	2	33	6 22	6 55
19 Samedi	s Vincent de P.	4	18	7	53	» matin	7	3	43	7 30	8 5
20 DIM.	ste Marguerite.	4	19	7	52	»	55	5	2	8 40	9 15
21 Lundi	s Praxède.	4	20	7	51	1	10	6	9	9 47	10 15
22 Mardi	ste Marie-M.	4	21	7	50	1	51	7	5	10 41	11 6
23 Merc.	s Apollinaire	4	22	7	49	2	48	7	50	11 27	11 48
24 Jeudi	ste Christine N. L	4	24	7	48	3	51	8	25	» »	» 8
25 Vendr.	ss Jacq et C.	4	25	7	47	4	58	8	51	» 26	» 45
26 Samedi	ste Anne.	4	26	7	45	6	6	9	12	1 2	1 20
27 DIM.	ste Nathalie.	4	27	7	44	7	14	9	30	1 36	1 53
28 Lundi	s Nazaire, m.	4	29	7	43	8	21	9	46	2 10	2 26
29 Mardi	ste Marthe.	4	30	7	42	9	27	10	»	2 42	2 59
30 Merc.	ss Abdon et S.	4	31	7	40	10	33	10	15	3 16	3 31
31 Jeudi.	s Ignace de Loy.	4	33	7	39	11	40	10	30	3 53	4 13

Le soleil entre au signe de la Vierge.	AOUT.				Les jours décroissent d'une heure 35 minutes.					
Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.		Coucher du soleil.		Lever de la lune.		Coucher de la lune.		Heures des marées à Dunkerque.	
										matin	soir.
1 Vendr.	s Pierre-ès-l P Q	4	34	7	37	» soir	50	10 soir	47	4 35	4 59
2 Samedi	N.-D. des Anges.	4	35	7	36	2	4	11	9	5 25	5 53
3 DIM.	ste Lydie.	4	37	7	34	3	20	11	38	6 26	7 1
4 Lundi	s Dominique.	4	39	7	33	4	36	»	»	7 39	8 17
5 Mardi	ste Marie aux N.	4	40	7	31	5	46	» matin	19	8 54	9 29
6 Merc.	Transf. N.-S.	4	41	7	30	6	45	1	14	10 »	10 29
7 Jeudi	s Gaëtan.	4	42	7	28	7	31	2	23	10 54	11 19
8 Vend.	s Cyriaque. P. L	4	43	7	27	8	6	3	49	11 44	» »
9 Samedi	s Romain, mart.	4	45	7	25	8	32	5	19	» 6	» 29
10 DIM.	s Laurent, mart.	4	46	7	23	8	53	6	48	» 52	1 15
11 Lundi	ste Suzanne.	4	48	7	22	9	12	8	15	1 37	2 »
12 Mardi	ste Claire,.	4	50	7	20	9	30	9	39	2 21	2 44
13 Merc.	s Hippolyte.	4	51	7	18	9	49	11	1	3 5	3 28
14 Jeudi	s Eusèbe.	4	52	7	16	10	11	» soir	22	3 52	4 15
15 Vendr.	ASSOMPT. D. Q.	4	53	7	15	10	37	1	40	4 41	5 8
16 Samedi	s Roch.	4	54	7	13	11	10	2	55	5 39	6 12
17 DIM.	s Carloman.	4	56	7	11	11	51	4	4	6 52	7 33
18 Lundi	ste Hélène.	4	57	7	8	»	»	5	3	8 18	9 »
19 Mardi	ste Thècle.	4	59	7	7	» matin	42	5	50	9 37	10 9
20 Merc.	s Bernard, abb.	5	»	7	5	1	42	6	27	10 36	10 59
21 Jeudi	ste Jeanne.	5	2	7	3	2	48	6	56	11 19	11 39
22 Vendr.	s Gustave.	5	3	7	1	3	56	7	18	11 56	» »
23 Sam.	s Philippe. N. L	5	4	6	59	5	4	7	36	» 13	» 29
24 DIM.	s Barthél.	5	6	6	57	6	11	7	52	» 14	» 59
25 Lundi	s Louis, roi.	5	7	6	55	7	18	8	6	1 11	1 29
26 Mardi	s Zéphirin.	5	9	6	53	8	24	8	21	1 42	1 57
27 Mercr.	s Césaire.	5	10	6	51	9	31	8	35	2 11	2 25
28 Jeudi	s Augustin.	5	11	6	49	10	39	8	51	2 41	2 56
29 Vendr.	Décoll. s J-B.	5	13	6	47	11	50	9	11	3 11	3 29
30 Samedi	ste Rose	5	14	6	45	1 soir	3	9	36	3 48	4 8
31 DIM.	s Raymond. P. Q	5	16	6	43	2	17	10	10	4 32	4 59

Le soleil entre au signe de la Balance. **SEPTEMBRE.** Les jours décroissent d'une heure 40 minutes.

Jours.	Saints.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	Heures des marées à Dunkerque. soir
1 Lundi	s Gilles, abbé.	5 17	6 42	3 soir 28	10 m 57	5 31	6 10
2 Mardi	s Lazare, roi.	5 19	6 40	4 31	» »	6 55	7 44
3 Merc.	s Séraphin.	5 20	6 38	5 23	» matin »	8 31	9 13
4 Jeudi.	ste Rosalie.	5 21	6 36	6 1	1 matin 17	9 49	10 18
5 Vendr.	s Bertin.	5 23	6 34	6 30	2 43	10 44	11 08
6 Samedi	s Eugène. P. L.	5 24	6 32	6 53	4 13	11 31	11 53
7 Dim.	ste Reine.	5 26	6 29	7 13	5 43	» »	» 15
8 Lundi	Nativité N.-D	5 27	6 27	7 32	7 11	» 35	» 56
9 Mardi	s Omer, év.	5 28	6 25	7 51	8 36	1 17	1 35
10 Merc.	s Nicolas.	5 30	6 23	8 12	10 »	1 57	2 16
11 Jeudi	ste Vindiciane	5 31	6 21	8 37	11 23	2 36	2 57
12 Vendr.	s Silvin.	5 33	6 19	9 8	» soir 43	3 17	3 40
13 Samedi	s Aimé, évêq D.Q.	5 34	6 17	9 47	1 soir 56	4 03	4 28
14 Dim.	Exalt. ste C.	5 36	6 15	10 36	3 »	4 58	5 32
15 Lundi	s Nicomède	5 37	6 13	11 34	3 51	6 15	7 05
16 Mardi	s Cornille.	5 38	6 11	» »	4 31	7 58	8 47
17 Mercr.	s Lambert. 4 T.	5 40	6 8	» matin 38	5 2	9 27	9 58
18 Jeudi	ste Sophie.	5 41	6 6	1 matin 46	5 28	10 24	10 45
19 Vendr.	s Janvier. 4 T.	5 43	6 4	2 55	5 44	11 04	11 20
20 Samedi	s Eustache. 4 T.	5 44	6 2	4 3	6 »	11 36	11 51
21 Dim.	s Mathieu N. L.	5 46	6 »	5 10	6 14	» »	» 5
22 Lundi	s Maurice.	5 47	5 58	6 16	6 28	» 19	» 32
23 Mardi	s Lin, p.	5 48	5 56	7 22	6 42	» 46	» 58
24 Mercr.	N-D. de la M.	5 50	5 53	8 30	6 57	1 12	1 26
25 Jeudi.	s Firmin, év.	5 51	5 51	9 41	7 16	1 39	1 53
26 Vendr.	ste Justine, m.	5 53	5 49	10 53	7 39	2 8	2 22
27 Samedi	s Adolphe.	5 54	5 47	» soir 6	8 8	2 38	2 55
28 Dim.	s Privat.	5 56	5 45	1 soir 17	8 49	3 12	3 32
29 Lundi	s Michel arc. P Q	5 57	5 43	2 22	9 44	3 56	4 23
30 Mardi	s Jérôme, d	5 59	5 41	3 16	10 53	4 58	5 41

Le soleil entre au signe du Scorpion. **OCTOBRE.** Les jours décroissent de une heure 44 minutes.

Jours.	Saints.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	Lever de la Lune.	Coucher de la Lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	Heures des marées à Dunkerque. soir
1 Mercr.	ss Remi et P.	6 »	5 39	3 soir 58	» »	6 32	7 27
2 Jeudi.	Anges gard.	6 2	5 37	4 30	» matin 14	8 18	9 20
3 Vendr.	s Gérard.	6 3	5 34	4 54	1 matin 40	9 36	10 4
4 Samedi	s François.	6 4	5 32	5 15	3 8	10 29	10 51
5 Dim.	s Placide.	6 6	5 30	5 34	4 35	11 12	11 33
6 Lundi	s Bruno, c. P. L.	6 7	5 28	5 52	6 2	11 53	» »
7 Mardi.	s Marc, pape.	6 9	5 26	6 12	7 29	» 12	» 31
8 Mercr.	ste Brigitte	6 10	5 24	6 35	8 55	» 51	1 10
9 Jeudi	s Ghislain.	6 12	5 22	7 4	10 19	1 30	1 48
10 Vendr.	s Franç. de B.	6 13	5 20	7 40	11 38	2 8	2 27
11 Samedi	s Germain.	6 15	5 18	8 26	» soir 48	2 48	3 8
12 Dim.	s Évagre.	6 16	5 16	9 22	1 soir 47	3 31	3 57
13 Lundi	s Edouard D. Q.	6 18	5 14	10 26	2 32	4 25	5 1
14 Mardi	s Calixte, pape.	6 20	5 12	11 34	3 5	5 44	6 35
15 Mercr.	ste Thérèse.	6 21	5 10	» »	3 30	7 30	8 20
16 Jeudi	s Donatien.	6 23	5 3	» matin 43	3 50	9 »	9 31
17 Vendr.	ste Hedwige	6 25	5 6	1 matin 51	4 7	9 55	10 16
18 Samedi	s Luc, évang.	6 26	5 4	2 58	4 22	10 34	10 50
19 Dim.	s Pierre d'Alc.	6 27	5 2	4 5	4 36	11 6	11 19
20 Lundi	s. Caprais.	6 29	5 »	5 12	4 49	11 34	11 47
21 Mardi	ste Ursule. N. L.	6 30	4 58	6 20	5 4	» »	» »
22 Mercr	s Sévère.	6 32	4 56	7 30	5 21	» 15	» 28
23 Jeudi	s Séverin.	6 33	4 55	8 43	5 42	» 42	» 55
24 Vendr.	s Magloire.	6 35	4 53	9 57	6 10	1 10	1 25
25 Samedi	ss Crépin et C.	6 37	4 51	11 9	6 47	1 40	1 57
26 Dim.	s Évariste.	6 38	4 49	» soir 16	7 37	2 13	2 32
27 Lundi	s Florent.	6 40	4 47	1 soir 13	8 41	2 52	3 14
28 Mardi.	s Simon.	6 41	4 46	1 58	9 56	3 41	4 11
29 Mercr.	s Narcisse. P. Q.	6 43	4 44	2 32	10 18	4 48	5 32
30 Jeudi.	s Lucain.	6 45	4 42	2 57	» »	6 23	7 14

Le soleil entre au signe du Sagittaire. **NOVEMBRE.** Les jours décroissent de une heure 19 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	Lever de la Lune.	Coucher de la Lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	Heures des marées à Dunkerque. soir.
1 Samedi	TOUSSAINT	6 48	4 39	3 soir 37	2 matin 7	9 12	9 41
2 Dim.	LES TRÉPASSÉS	6 49	4 37	3 55	3 32	10 5	10 28
3 Lundi	s Hubert.	6 51	4 36	4 13	4 57	10 49	11 8
4 Mardi	s Charles B. P. L	6 53	4 34	4 34	6 22	11 28	11 48
5 Mercr.	ste Berthilde	6 54	4 32	5 »	7 47	» »	» 7
6 Jeudi	s Léonard.	6 56	4 30	5 33	9 11	» 26	» 46
7 Vendr.	s Ernest. m.	6 58	4 29	6 15	10 29	1 5	1 26
8 Samedi	Les 4 Couronnés.	7 »	4 28	7 8	11 35	1 45	2 »
9 Dim.	s Denis.	7 1	4 27	8 10	» soir 27	2 26	2 48
10 Lundi	s Juste.	7 3	4 25	9 18	1 soir 6	3 09	3 34
11 Mardi	s Martin.	7 4	4 24	10 28	1 35	4 2	4 34
12 Mercr.	s Liévin, m. D. Q	7 5	4 22	11 37	1 57	5 10	5 53
13 Jeudi	s Homobon.	7 7	4 21	» »	2 14	6 39	7 24
14 Vendr.	s Clémentin.	7 9	4 20	» matin 45	2 29	8 3	8 37
15 Samedi	s Eugène.	7 10	4 19	1 matin 32	2 43	9 6	9 30
16 Dim.	s Edmond.	7 12	4 17	2 58	2 57	9 51	10 10
17 Lundi	s Agnan.	7 13	4 16	4 6	3 11	10 27	10 43
18 Mardi	s Odon, abbé.	7 15	4 15	5 16	3 27	10 59	11 14
19 Mercr.	ste Élisabeth.	7 17	4 14	6 29	3 47	11 29	11 45
20 Jeudi	s Félix de V. N. L	7 18	4 13	7 43	4 12	11 59	» »
21 Vendr.	Présentat. N.-D.	7 19	4 12	8 58	4 46	» 15	» 31
22 Samedi	ste Cécile.	7 21	4 11	10 9	5 32	» 48	1 5
23 Dim.	s Clément.	7 22	4 10	11 10	6 32	1 24	1 42
24 Lundi	s Florimond.	7 24	4 9	11 58	7 45	2 2	2 23
25 Mardi	ste Catherine.	7 25	4 8	» soir 35	9 5	2 46	3 10
26 Mercr.	s Pierre d'Al.	7 27	4 7	1 soir 3	10 27	3 38	4 10
27 Jeudi	s Maxime. P. Q.	7 28	4 6	1 25	11 50	4 45	5 25
28 Vendr.	s Mansuet.	7 30	4 6	1 43	» »	6 7	6 50
29 Samedi	s Saturnin.	7 31	4 5	2 »	1 matin 12	7 29	8 5
30 Dim.	AVENT.	7 32	4 5	2 17	2 matin 35	8 38	9 9

Le soleil entre au signe du Capricorne. **DÉCEMBRE.** Les jours déc. de 20m. jusqu'au 20 et cr. de 2 m. j. 31

Jours	SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	Lever de la Lune.	Coucher de la Lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	Heures des marées à Dunkerque. soir.
1 Lundi	s. Éloi.	7 34	4 4	2 soir 36	3 matin 57	9 36	10 2
2 Mardi.	ste Bibiane.	7 35	4 4	2 59	5 20	10 23	10 46
3 Mercr.	s. François Xav.	7 36	4 3	3 28	6 43	11 7	11 28
4 Jeudi	ste Barbe. v. P L	7 37	4 3	4 5	8 3	11 49	» »
5 Vendr.	s Sabas.	7 39	4 2	4 53	9 16	» 9	» 29
6 Samedi	s Nicolas.	7 40	4 2	5 52	10 15	» 51	1 10
7 Dim.	s Ambroise	7 41	4 2	6 59	11 »	1 31	1 51
8 Lundi	Concept. N.-D.	7 42	4 2	8 10	11 34	2 11	2 32
9 Mardi	ste Léocadie.	7 43	4 1	9 21	11 59	2 54	3 16
10 Mercr.	s Melchiade	7 44	4 1	10 31	» soir 18	3 40	4 5
11 Jeudi	s Damase, p. D Q	7 45	4 1	11 38	» 55	4 38	5 3
12 Vendr.	ste Constance.	7 46	4 1	» »	» 50	5 36	6 10
13 Samedi	ste Luce.	7 47	4 1	» matin 44	1 3	6 45	7 20
14 Dim.	s Nicaise.	7 48	4 1	1 matin 50	1 17	7 53	8 23
15 Lundi.	s Eusèbe.	7 49	4 2	2 58	1 32	8 50	9 16
16 Mardi	ste Adélaïde	7 50	4 2	4 9	1 50	9 40	10 1
17 Mercr.	ste Olympiade 4 T	7 50	4 2	5 23	2 12	10 21	10 41
18 Jeudi	s Paul le Simple.	7 51	4 2	6 39	2 43	11 »	11 17
19 Vendr.	s. Cyriaq. N. L 4 T	7 52	4 3	7 53	3 25	11 37	11 55
20 Samedi	s Philogone. 4 T.	7 52	4 3	8 59	4 21	» »	» 15
21 DIM.	s Thomas.	7 53	4 3	9 54	5 30	» 34	» 51
22 Lundi	s Flavien.	7 53	4 4	10 35	6 50	1 15	1 35
23 Mardi	ste Victoire	7 54	4 4	11 6	8 14	1 58	2 20
24 Mercr.	s Tharsile	7 54	4 5	11 30	9 38	2 44	3 8
25 Jeudi.	NOEL.	7 55	4 6	11 49	11 »	3 35	4 4
26 Vendr.	s Etienne. P. Q.	7 55	4 6	» soir 6	» »	4 34	5 5
27 Samedi	s Jean, évan	7 55	4 7	» 23	» soir 21	5 39	6 13
28 DIM.	ss Innocents	7 56	4 8	» 41	1 soir 41	6 49	7 24
29 Lundi.	s Thomas de C.	7 56	4 9	1 1	5 2	7 58	8 32
30 Mardi	s Sabin, m.	7 56	4 10	1 27	4 24	9 4	9 31
31 Mercr.	s Sylvestre.	7 56	4 11	2 »	5 43	10 3	10 29

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

M. A. THIERS (G. ✲), Président de la République.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Député, Membre de l'Institut, *Secrétaire-Général de la Présidence.*

MINISTRES SECRÉTAIRES D'ÉTAT.

M. Dufaure (G. O ✲), Garde des Sceaux, *Ministre de la Justice.*
M. Léon Say, *Ministre des Finances.*
M. Jules Simon (O. ✲), *Ministre de l'Instr. publique et des Cultes.*
M. de Goulard (O. ✲), *Ministre de l'Intérieur.*
M. Teisserenc de Bort, *Ministre de l'Agriculture et du Commerce.*
M. de Fourtou, *Ministre des Travaux publics,*
M. le comte de Rémusat, *Ministre des Affaires Étrangères,*
M. le général de Cissey (G. ✲), *Ministre de la Guerre.*
M. l'Amiral Pothuau (G. ✲), *Ministre de la Marine et des Colonies.*

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Président, M. J. GRÉVY.

Vice-Présidents, MM. Martel, comte Benoist-d'Azy Saint-Marc-Girardin, Vitet.

Secrétaires, MM. Francisque Rive, le marquis Costa, de Beauregard, de Rémusat, Desjardins, vicomte de Meaux.

Questeurs, MM. Baze, Princeteau, Martin des Pallières.

ADMINISTRATION.

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL DE LA PRÉSIDENCE.

MM. Valette (C. ✲), *secrétaire-général.*
Pondru, ✲, *chef de bureau.*
Garneaud, ✲, *sous-chef.*
Serrière-Dupré, *commis principal.*

CABINET DU PRÉSIDENT.

M. Fourmeret, *secrétaire particulier.*

LISTE ALPHABÉTIQUE DE MM. LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

MM. le comte d'Abbadie de Barrau, *Gers*, Abbattucci, *Corse*, le vicomte d'Aboville, *Loiret*, Acloque, *Ariége*, Adam, *Pas-de-Calais*, Adam (Ed.), *Seine*, Adnet, *Hautes-Pyrénées*, le cte de L'Aigle, *Oise*, Alexandre (Ch), *Saône-et-Loire*, Allemand, *Basses-Alpes*, Allenou, *Côtes-du-Nord*, Amat, *Bouches-du-Rhône*, Amy, *Cher*, Ancel, *Seine-Inférieure*, Ancelon, *Meurthe*, le marquis d'Andelarre, *Haute-Saône*, André, *Charente*, André (Alfred), *Seine*, Anisson-Duperon, *Seine-Inférieure*, Arago (Emmanuel), *Pyrénées-Orient.*, Arbel, *Loire*, Arfeuillères, *Corrèze*, Arnaud de l'Ariège, *Seine*, Arrazat, *Hérault*, D'Auberjon, *Haute-Garonne*, Aubry, *Vosges*, le duc d'Audiffret-Pasquier, *Orne*, Audren de Kerdrel, *Morbihan*, le duc d'Aumale, *Oise*, le général d'Aurelle de Paladines, *Allier*, D'Auxais, *Manche*, Aymé de la Chevrelière, *Deux-Sèvres*.

Babin-Chevaye, *Loire-Infér.*, le comte de Bagneux, *Seine-Inf.*, De Balleroy, *Calvados*, Balsan, *Indre*, Bamberger, *Moselle*, Baragnon, *Gard*, le baron de Barante, *Puy-de-Dôme*, Barascud, *Aveyron*, Bardoux, *Puy-de-Dôme*, Barni, *Somme*, Barthe, *Basses-Pyrénées*, Barthélemy-Saint-Hilaire, *Seine-et-Oise*, le comte Octave de Bastard, *Lot-et-Garonne*, Bastid (Raymond), *Cantal*, Batbie, *Gers*, Baucarne-Leroux, *Nord*, Baze, *Lot-et-Garonne*, Beau (Amédée), *Orne*, Beaussire, *Vendée*, De Beauvillé, *Somme*, De Belcastel, *Haute-Garonne*, le comte Benoist-D'Azy, *Nièvre*, Benoit, *Meuse*, Benoit du Buis, *Haute-Vienne*, Bérenger *Drôme*, Bergondi, *Alpes-Marit.*, Berlet, *Meurthe*, De Bermond, *Tarn*, Bernard (Ch.), *Ain*, Bernard (Martin), *Seine*, Bernard-Dutreil, *Sarthe*, Bert, *Yonne*, Berthauld, *Calvados*, Besnard, *Eure*, Besson (Paul), *Jura*, Bethmont, *Charente-Inférieure*, le comte de Béthune, *Ardennes*, Beulé, *Maine-et-Loire*, le cte de Beurges, *Haute-Marne*, Bidard, *Ille-et-Vilaine*, Bienvenüe, *Finistère*, Bigot, *Mayenne*, le général Billot, *Corrèze*, Billy, *Meuse*, Blanc (Louis), *Seine*, Blavoyer, *Aube*, Blin de Bourdon, *Somme*, Bloncourt, *Guadeloupe*, Bocher, *Calvados*, Boduin, *Nord*, le comte de Bois Boissel, *Côtes-du-Nord*, Boisse, *Aveyron*, Bompard, *Meuse*, le vicomte de Bonald, *Aveyron*, le comte de Bondy, *Indre*, Bonnet, *Gironde*, Boreau-Lajanadie, *Charente*, Bottard, *Indre*, Bottieau, *Nord*, Boucau, *Landes*, Bouchet, *Bouches-du-Rhône*, le cte de Bouillé, *Nièvre*, Bouisson, *Hérault*, A. Boullier, *Loire*, Boullier de Branche, *Mayenne*, Bourgeois, *Vendée*, Boyer, *Gard*, Boysset, *Saône-et-Loire*, Bozérian, *Loir-et Cher*, Brabant, *Nord*, Brame (Jules), *Nord*, Brelay, *Seine*, Breton, *Isère*, le cte de Brettes-Thurin, *Haute-Garonne*, Du Breuil de Saint-Germain, *Haute-Marne*, Brice (René), *Ille-et-Vilaine*, Brice, *Meurthe-et-Mo-*

selle, De Brigode, *Nord*, Billiet, *Isère*, Brisson, *Seine*, Broët, *Ardèche*, le duc de Broglie, *Eure*, Brousses, *Aude*, Brun (Lucien), *Ain*, Brun (Ch.), *Var*, Brunet, *Seine*, le cte de Bryas, *Pas-de-Calais*, Buée, *Seine-Inf.*, Buffet, *Vosges*, Buisson (Jules), *Aude*, Buisson, *Seine-Inférieure*, Busson-Duviviers, *Sarthe*.

Caillaux, *Sarthe*, Câlemard de La Fayette, *Haute-Loire*, Callet, *Loire*, De Carayon-Latour, *Gironde*, Carbonnier de Marzac, *Dordogne*, Carion, *Côte-d'Or*, Carnot père, *Seine-et-Oise*, Carnot fils, *Côte-d'Or*, Carquet, *Savoie*, Carré-Kérisouët, *Côtes-du-Nord*, le colonel Carron, *Ille-et-Vilaine*, Casimir-Périer, *Aube*, le marquis de Castellane, *Cantal*, Castelnau, *Hérault*, De Cazenove de Pradine, *Lot-et-Garonne*, Cazot, *Gard*, Cézanne, *Hautes-Alpes*, le général baron de Chabaud la Tour, *Gard*, de Chabaud la Tour (Arthur), *Cher*, De Chabrol, *Puy-de-Dôme*, le général de Chabron, *H.-Loire*, le colonel de Chadois, *Dordogne*, Challemel, *Bouches-du-Rhône*, De Chamaillard, *Finistère*, le comte de Chambrun, *Lozère*, le vicomte Henri de Champagny, *Côtes-du-Nord*, De Champvallier, *Charente*, le général Changarnier, *Somme*, le général Chanzy, *Ardennes*, Chaper, *Isère*, Chardon, *Haute-Savoie*, le général Chareton, *Drôme*, Charton, *Yonne*, le marquis de Chasseloup-Laubat, *Charente-Inférieure*, Chatelin, *Maine-et-Loire*, le comte de Chaudordy, *Lot-et-Garonne*, le baron Chauran, *Ardèche*, Chavassieu, *Loire*, Cheguillaume, *Loire-Inférieure*, Cherpin, *Loire*, Chesnelong, *Basses-Pyrénées*, Chevandier, *Drôme*, Horace de Choiseul, *S.-et-Marne*, Christophle, *Orne*, le cte de Cintré, *Ille-et-Vil.*, gal de Cissey, *Ille-et-Vil.*, Clapier, *Bouches-du-Rhône*, Claude, *Meurthe-et-Moselle*, Claude, *Vosges*, Clément (Léon), *Indre*, Clerc, *Drôme*, De Clercq, *Pas-de-Calais*, Cochery, *Loiret*, Colas, *Constantine*, De Colombet, *Lozère*, De Combarieu, *Isère*, Combier, *Ardèche*. Contaut, *Vosges*, Corbon, *Seine*, De Corcelle, *Nord*, Cordier, *Seine-Inf.*, Corne, *Nord*, le comte de Cornulier-Lucinière, *Loire-Infér.*, le marquis Costa de Beauregard, *Savoie*, Cotte, *Var*, Cottin (Paul), *Ain*, Courbet-Poulard, *Somme*, Courcelle, *H.-Saône*, Crémieux, *Alger*, Crespin, *Loiret*, le duc de Crussol, *Gard*, le vicomte Arthur de Cumont, *Maine-et-Loire*, Cunit, *Loire*.

Daguenet, *Basses-Pyrénées*, Daguilhon-Lasselve, *Tarn*, Dahirel, *Morbihan*, le marquis de Dampierre, *Landes*, Daron, *Saône-et-Loire*, le comte Daru, *Manche*, Daumas, *Var*, Dauphinot, *Marne*, Daussel, *Dordogne*, le baron Decazes, *Tarn*, le duc Decazes, *Gironde*, Delacour, *Calvados*, Delacroix, *Eure-et-Loir*, Delavau (H.), *Maine-et-Loire*, Delille, *Creuse*, Delord (Taxile), *Vaucluse*, Delorme, *Calvados*, Delpit (Martial), *Dordogne*, Delsol, *Aveyron*, le colonel Denfert, *Charente-Inférieure*, Denormandie, *Seine*, Depasse,

Côtes-du-Nord, Depeyre, *Haute-Garonne*, Deregnaucourt, *Nord*, le cte Des Bassayns de Richemont, *Inde Française*, Desbons, *Hautes-Pyrénées*, Descat, *Nord*, Deschange, *Meurthe-et-Moselle*, Deseilligny, *Aveyron*, Desjardins *Oise*, Destremx, *Ardèche*, Dezanneau, *Loire-Inf.*, le comte de Diesbach, *Pas-de-Calais*, Dietz-Monnin, *Seine*, l'amiral de Dompierre-D'Hornoy, *Somme*, Doré-Graslin, *Loire-Infér.*, Dorian, *Loire*, Douay, *Pas-de-Calais*, le comte de Douhet, *Puy-de-Dôme*, Dréo, *Var*, Drouin, *Seine*, Dubois, *Côte-d'Or*, le général Duboys-Fresnay, *Mayenne*, Ducarre, *Rhône*, Duchaffaut, *Basses-Alpes*, le comte Duchâtel, *Charente-Inférieure*, Duclerc, *Basses-Pyrénées*, Ducoux, *Loir-et-Cher*, le gal Ducrot, *Nièvre*, Ducuing, *Hautes-Pyrénées*, Dufaur (Xavier), *Basses-Pyrénées*, Dufaure (Jules), *Charente-Inf.*, Dufay, *Lot-et-Garonne*, Dufour, *Indre*, Dufournel, *Haute-Saône*, Dumarnay, *Finistère*, Dumon, *Gers*, Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, *Loiret*, Duparc, *Hte-Savoie*, Dupin (Félix), *Hérault*, Dupont (Alfred), *Nord*, Duportail, *Orne*, Duprat (Pascal), *Landes*, Dupuy, *Drôme*, Duréault, *Saône-et-Loire*, le comte Durfort de Civrac, *Maine-et-Loire*, Durieu, *Cantal*, Dussaussoy, *Pas-de-Calais*, Duval (Raoul), *Seine-Inférieure*, Duvergier de Hauranne, *Cher*.

Ernoul, *Vienne*, Escarguel, *Pyrénées-Orientales*, le baron Eschasseriaux, *Charente-Infér.*, Esquiros, *Bouches-du-Rhône*, Eymard-Duvernay, *Isère*.

Farcy, lieutenant de vaisseau, *Seine*, Favre (Jules), *Rhône*, Faye, *Lot-et-Garonne*, De Féligonde, *Puy-de-Dôme*, Feray, *Seine-et-O.*, Fernier, *Doubs*, Ferrouillat, *Var*, Ferry (J.), *Vosges*, le baron de Flaghac, *Haute-Loire*, Flaud, *Côtes-du-Nord*, De Fleuriot, *Loire-Inférieure*, Flotard, *Rhône*, Folliet, *Haute-Savoie*, De Fontaine, *Vendée*, De Forsanz, *Finistère*, Foubert, *Manche*, le cte Fouler de Relingue, *Pas-de-Calais*, Fouquet, *Aisne*, Fourcand, *Gironde*, l'amiral Fourichon, *Dordogne*, Fournier (Henri), *Cher*, De Fourtou, *Dordogne*, Fraissinet, *Bouches-du-Rhône*, le marquis de Franclieu, *Hautes-Pyrénées*, le général Frébault, *Seine*, Fresneau, *Morbihan*.

Gailly, *Ardennes*, Gallicher, *Cher*, Galloni d'Istria, *Corse*, Gambetta, *Seine*, Ganault, *Aisne*, Ganivet (Alban), *Charente*, Gaslonde, *Manche*, Gasselin de Fresnay, *Sarthe*, Gatien-Arnoult, *Hte-Garonne*, Gaudy, *Doubs*, Gauthier de Rumilly, *Somme*, Gaulthier de Vaucenay, *Mayenne*, De Gavardie, *Landes*, Gavini, *Corse*, Gayot (Amédée), *Aube*, Gent, *Vaucluse*, George, *Vosges*, Germain, *Ain*, Germonière, *Manche*, Gévelot, *Orne*, Gillon (Paulin), *Meuse*, Ginoux de Fermond, *Loire-Inférieure*, Giraud (Alfred), *Vendée*, Girerd (Cypr.), *Nièvre*, Glas, *Rhône*, Goblet, *Somme*, Godet de la Riboullerie (Louis), *Vendée*, Godin, *Aisne*, le vicomte de Gontaut-Biron, *Basses-Pyrénées*, Gouin, *Indre-et-Loire*, De Goulard, *Hautes-Pyrénées*, le marquis de Gou-

vello, *Morbihan*, le marquis de Gouvion St-Cyr, *Eure-et-Loir*, le marquis de Grammont, *Hte-Saône*, Grandpierre, *Meuse*, Grange, *Savoie*, De Grasse *Hérault*, Greppo, *Seine*, Grévy (Jules), *Jura*, Grévy (Albert), *Doubs*, Grivart, *Ille-et.Vil.*, Grollier, *Orne*, Gueidan, *Isère*, Guibal, *Tarn*, Guichard, *Yonne*, le général Guillemaut, *Saône-et-L.* Guinard, *Savoie*, Guinot, *Indre-et-Loire*, De Guiraud (Léonce), *Aude*, Guiter, *Pyrénées-Orient.*

Haentjens, *Sarthe*, Hamille (Victor), *Pas-de-Calais*, le duc d'Harcourt, *Calvados*, le comte Harcourt, *Loiret*, le vicomte Othenin d'Haussonville, *Seine-et-Marne*, Heirieis, *Bouches-du-Rhône*, le comte d'Hespel, *Nord*, Hèvre, *Seine-et-Oise*, Houssard, *Indre-et-Loire*, Hulin, *Indre-et-Loire*, Humbert, *H.-Garonne*, Huon de Pennanster, *Côtes-du-Nord.*

Jacques, *Oran*, l'abbé Jaffré, *Morbihan*, Jamme, *Tarn*, le bon de Janzé, *Côtes-du-Nord*, le comte Jaubert, *Cher*, l'amiral Jaurès, *Tarn*, Jocteur-Montrosier, *Isère*, Johnston, *Gironde*, Joigneaux, *Côte-d'Or*, le prince de Joinville, *Haute-Marne*, Jordan, *Saône-et-Loire*, Joubert (Ambroise), *Maine-et-Loire*, Jouin, *Ille-et-Vilaine*, Jourdan, *Isère*, Journault, *Seine-et-Oise*, Journu, *Gironde*, de Jouvencel, *Seine-et-Oise*, le baron de Jouvenel, *Corrèze*, Jozon, *Seine-et-Marne*, le comte de Juigné, *Loire-Inférieure*, le marquis de Juigné, *Sarthe*, Julien, *Loire.*

Keller, *Belfort*, le comte de Kergariou, *Ille-et-Vil.*, comte de Kergorlay, *Oise*, De Kéridec, *Morbihan*, De Kermenguy, *Finistère*, Kolb-Bernard, *Nord*, Krantz, *Seine.*

De Labassetière, *Vendée*, Labélonye, *Seine-et-Oise*, Labitte, *Oise*, De la Borderie, *Ille-et-Vilaine*, De la Bouillerie, *Maine-et-Loire*, Laboulaye-Lefebvre, *Seine*, Lacave-Laplagne, *Gers*, La Caze, *Basses-Pyrénées*, de Lacombe (Charles), *Puy-de-Dôme*, De Lacretelle, *Saône-et-Loire*, de Lafayette (Oscar), *Seine-et-Marne*, Laflize, *Meurthe*, Lafon de Fongaufier, *Sénégal*, Laget, *Gard*, le baron A. de Lagrange, *Nord*, le marquis de La Guiche, *Saône-et-Loire*, Lallié, *Loire-Inférieure*, Lambert, *Oran*, Lambert de Sainte-Croix, *Aude*, De Lamberterie, *Lot*, Lamy, *Jura*, Lanel, *Seine-Inférieure*, Lanfrey, *Bouches-du-Rhône*, Langlois, *Seine*, De Laprade, *Rhône*, le baron de Larcy, *Gard*, De Largentaye, *Côtes-du-Nord*, le marquis de La Roche-Aimon, *Creuze*, le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia, *Sarthe*, le marquis de Laroche-Jacquelein, *Deux-Sèvres*, le marquis de La Rochethulon, *Vienne*, De la Rochette, *Loire-Inférieure*, l'amiral La Roncière le Noury, *Eure*, Larrieu, *Gironde*, de La Serve, *Ile de la Réunion*, De la Sicotière, *Orne*, le baron de Lassus, *Haute-Garonne*, De Lasteyrie, *Seine-et-Marne*, le baron deLaurenceau, *Vienne*, Laurent-Pichat, *Seine*, Laurier, *Var*, De Lavergne, *Creuze*, Lebas, *Nièvre*, Leblond,

Marne, Lebourgeois, *Seine-Inférieure*, L'Ebraly, *Corrèze*, Lebreton, *Finistère*, Le Camus, Tarn, Lechatelain, *Mayenne*, Lefébure, *Seine*, Lefèvre, *Alpes-Maritimes*, Lefèvre-Pontalis (Amédée), *Eure-et-Loir*, Lefèvre-Pontalis (Antonin), *Seine-et-Oise*, le général Le Flô, *Finistère*, Lefranc (Pierre), *Pyrénées-Orientales*, Lefranc (Victor), *Landes*, Le Gall-Lassalle, *Côtes-du-Nord*, le c^te^ de Legge, *Finistère*, Legrand (Arthur), *Manche*, Le Lasseux, *Mayenne*, Lenoel (Emile), *Manche*, Léon (Adrien), *Gironde*, Lepère, *Yonne*, Lepouzé, *Eure*, Leroux (Aimé), *Aisne*, Leroux (Émile), *Oise*, Le Royer, *Rhône*, le baron Lesperut, *Haute-Marne*, Lespinasse, *Tarn-et-Garonne*, De Lestapis, *Basses-Pyrénées*, Lestourgie, *Corrèze*, Leurent, *Nord*, Levêque, *Côte-d'Or*, Levert, *Pas-de-Calais*, Lherminier, *Orne*, Lignier, *Aube*, De Limaryac, *Tarn-et-Garonne*, Limayrac (Léopold), *Lot*, Limpérani, *Corse*, Littré, *Seine*, le vicomte de Lorgeril, *Côtes-du-Nord*, Lortal, *Aveyron*, Loustalot, *Landes*, Louvet, *Seine*, le général Loysel, *Ille-et-Vilaine*, Lucet, *Constantine*, Luro, *Gers*, le marquis de Lur-Saluces, *Gironde*.

Magne, *Dordogne*, Magniez, *Somme*, Magnin, *Côte-d'Or*, De Mahy, *Ile de la Réunion*, le comte de Maillé, *Maine-et-Loire*, Malartre, *Haute-Loire*, Malens, *Drôme*, le marquis de Maleville, *Dordogne*, de Maleville (Léon), *Tarn-et-Garonne*, Malézieux, *Aisne*, Mallevergne, *Haute-Vienne*, Mangini, *Rhône*, Marc-Dufraisse, *Seine*, De Marcère, *Nord*, Marchand, *Charente*, Marck *Guyane*, Margaine, *Marne*, le duc de Marmier, *Haute-Saône*, Martel, *Pas-de-Calais*, Martell, *Charente*, Martenot, *Allier*, Martin (Ch^les^), *Nièvre*, Martin (H^ri^), *Seine*, le g^ral^ Martin des Pallières, *Gironde*, Mathieu (Ferdinand), *Saône-et-Loire*, Mathieu-Bodet, *Charente*, le comte Mathieu de la Redorte, *Aude*, Maure, *Alpes-Maritimes*, Maurice, *Nord*, Mayaud (Paul), *Maine-et-Loire*, Mazeau, *Côte-d'Or*, Mazerat, *Dordogne*, le général Mazure, *Deux-Sèvres*, le vicomte de Meaux, *Loire*, le comte de Melun, *Nord*, Méplain, *Allier*, Mercier, *Ain*, De Mérode, *Nord*, Merveilleux du Vignaux, *Vienne*, Mestreau, *Charente-Inférieure*, Mettetal, *Doubs*, Michal-Ladichère, *Isère*, Michel, *Basses-Alpes*, Millaud, *Rhône*, Monier, (Henri), *Vaucluse*, Monjaret de Kerjégu, *Finistère*, le comte de la Monneraye, *Morbihan*, Monnet, *Deux-Sèvres*, Monnot-Arbilleur *Doubs* l'amiral de Montaignac, *Allier*, Monteil, *Dordogne*, Montgolfier, *Loire*, le marquis de Montlaur, *Allier*, Montrieux, *Maine-e-Loire*, Moreau, *Côte-d'Or*, Moreau (Ferdinaud), *Seine*, Morel (Jules), *Rhône*, Morin (Paul), *Seine*, le marquis de Mornay, *Oise*, le marquis de Mortemart, *Rhône*, Morvan, *Finistère*, Moulin, *Puy-de-Dôme*, le comte Murat (Joachim), *Lot*, Murat-Sistrière, *Cantal*.

Naquet, *Vaucluse*, Nétien, *Seine-Inférieure*, Noel-Parfait, *Eure-et-Loir*, le comte de Nouailhan, *Ariége*.

Ordinaire, *Rhône*, D'Osmoy, *Eure*.

Pagès-Duport, *Lot*, Pajot, *Nord*, Palotte (Jacques), *Creuse*, Parent, *Savoie*, Parigot, *Aube*, Paris, *Pas-de-Calais*, le marquis de Partz, *Pas-de-Calais*, Passy (Louis), *Eure*, Patissier (Sosthène), *Allier*, Paultre, *Nièvre*, Pelletan, *Bouches-du-Rhône*, le général Pellissier (Victor), *Saône-et-Loire*, Peltereau-Villeneuve, *Haute-Marne*, Pernolet, *Seine*, Perret, *Rhône*, Perrier (Eugène), *Marne*, Perrot (Ulric), *Oise*, de la Pervanchère, *Loire-Inférieure*, Petau, *Loiret*, Peulvé, *Seine-Inférieure*, De Peyramont, *Haute-Vienne*, Peyrat, *Seine*, Philippoteaux, *Ardennes*, Picard (Ernest), *Meuse*, Piccon, *Alpes-Maritimes*, Pin, *Vaucluse*, De Pioger, *Morbihan*, Piou, *Haute-Garonne*, Plichon, *Nord*, le marquis de Plœuc, *Seine*, De Pompéry, *Finistère*, le marquis de Pontoi Pontcarré, *Eure-et-Loir*, Pory-Papy, *Martinique*, l'amiral Pothuau, *Seine*, le comte de Pourtalès, *Seine-et-Oise*, Pouyer-Quertier, *Seine-Inférieure*, Pradié, *Aveyron*, Prax-Paris, *Tarn-et-Garonne*, De Pressensé, *Seine*, Prétavoine, *Eure*, Princeteau, *Gironde*, De Puiberneau, *Vendée*.

Quinet (Edgard), *Seine*, le marquis de Quinsonas, *Isère*.

De Rainneville, *Somme*, de Rambures, *Somme*, Rameau, *Seine-et-Oise*, le comte de Rampon, *Ardèche*, Rampont, *Yonne*, Rathier, *Yonne*, Raudot, *Yonne*, de Ravinel, *Vosges*, de Rémusat (Paul), *Haute-Garonne*, Renaud (Félix), *Saône-et-Loire*, Renaud (Michel), *Basses-Pyrénées*, le comte de Rességuier, *Gers*, Reverchon, *Jura*, Reymond (Ferdinand), *Isère*, Riant (Léon), *Allier*, Ricard, *Deux-Sèvres*, Richard (Max), *Maine-et-Loire*, Ricot, *Haute-Saône*, de Rincquesen, *Pas-de-Calais*, Riondel, *Isère*, Rivaille (Arthur), *Charente-Infér*, Rive (Francisque), *Ain*, legénéral Robert, *Seine-Inférieure*, Robert de Massy, *Loiret*, Robert (Léon), *Ardennes*, le vicomte de Rodez-Bénavent, *Hérault*, Roger-Marvaise, *Ille-et-Vilaine*, le comte Roger du Nord, *Nord*, Rolland, *Lot*, Rolland (Charles), *Saône-et-L.*, Rollin, *Guadeloupe*, de Roquemaurel, *Ariége*, des Rotours, *Nord*, Rouher, *Corse*, Rousseau, *Finistère*, Roussel, *Lozère*, Rouveure, *Ardèche*, Rouvier, *Bouches-du-Rh.*, Roux (Honoré), *Puy-de-Dôme*, Roy de Loulay, *Charente-Inférieure*, le marquis des Roys, *Seine-Inférieure*.

Sacase, *Haute-Garonne*, de Saincthorent, *Creuse*, le vicomte de Saintenac, *Ariége*, de Saint-Germain, *Manche*, de Saint-Malo, *Pas-de-Calais*, Saint-Marc-Girardin, *Haute-Vienne*, de Saint-Pierre, *Calvados*, de Saint-Pierre (Louis), *Manche*, de Saint-Victor, *Rhône*, le vice-amiral Saisset, *Seine*, de Saisy (Hervé), *Côtes-du-Nord*, Salneuve, *Puy-de-Dôme*, de Salvandy, *Eure*, Salvy, *Cantal*,

Sansas, *Gironde*, Sarrette, *Lot-et-Garonne*, Savary, *Manche*, Savoye, *Seine-Inférieure*, Say (Léon), *Seine*, Schérer, *Seine-et-Oise*, Scheurer-Kestner, *Seine*, Schœlcher, *Martinique*, Sébert, *Seine*, le comte de Ségur (Louis), *Seine-et-Marne*, Seignobos, *Ardèche*, Serph (Gusman), *Vienne*, le marquis de Sers, *Loir-et-Cher*, Silva (Clément), *Haute-Savoie*, Simiot, *Gironde*, Simon (Fidèle), *Loire-Inférieure*, Simon (Jules), *Marne*, le baron de Soubeyran, *Vienne*, Soury-Lavergne, *Haute-Vienne*, Soye, *Aisne*, de Staplande, *Nord*, de Sugny, *Loire*.

Taberlet, *H.-Savoie*, Tailhand, *Ardèche*, Taillefert, *Deux-Sèvres*, le marquis de Talhouët, *Sarthe*, Tallon, *Puy-de-Dôme*, Tamisier, *Jura*, Tardieu, *Bouches-du-Rhône*, Target, *Calvados*, de Tarteron, *Gard*, Tassin, *Loir-et-C.*, Teisserenc de Bort, *Haute-Vienne*, le général du Temple, *Ille-et-Vil.*, Testelin, *Nord*, Théry, *Nord*, Thiers, *Seine*, le Dr Thomas, *Marne*, Thurel, *Jura*, Tiersot, *Ain*, de Tillancourt, *Aisne*, Tirard, *Seine*, de Tocqueville, *Manche*, Tolain, *Seine*, Toupet des Vignes, *Ardennes*, le comte de Treveneuc, *Côtes-du-Nord*, le vicomte de Treveneuc, *Finistère*, le comte de Tréville, *Aude*, Tribert, *D.-Sèvres*, le général Trochu, *Morbihan*, Turquet, *Aisne*.

Vacherot, *Seine*, de Valady, *Aveyron*, le marquis de Valfons, *Gard*, de Valon, *Lot*, Vandier, *Vendée*, Varroy, *Meurthe*, le baron Vast-Vimeux, *Charente-Inférieure*, de Vaulchier, *Doubs*, Vautrain, *Seine*, de Ventavon, *Hautes-Alpes*, Vente, *Nord*, Vetillart, *Sarthe*, Vidal (Saturnin), *Ariége*, Viennet, *Hérault*, Vilfeu, *Mayenne*, Villain, *Aisne*, Vimal-Dessaignes, *Puy-de-D.*, Vinay (Henri), *Haute-Loire*, Vingtain (Léon), *Eure-et-Loir*, le baron de Vinols, *Haute-Loire*, Viox, *Meurthe*, Vitalis, *Hérault*, Vitet, *Seine-Inférieure*, le marquis de Vogué, *Cher*, Voisin, *Seine-et-Marne*.

Waddington, *Aisne*, Wallon, *Nord*, Warnier, *Marne*, Warnier, *Alger*, Wartelle de Retz, *Pas-de-Calais*, Wilson, *Indre-et-Loire*, de Witt (Cornélis), *Calvados*, Wolowski, *Seine*.

Nous croyons devoir donner, en outre, les noms de MM. les Représentants par département.

AIN. — Germain, Francisque Rive, Cottin, Ch. Bernard, Lucien Brun, Mercier, Tiersot.

AISNE. — Malézieux, Waddington, Aimé Leroux, Henri Martin, de Tillancourt, Turquet, Villain, Soye, Godin, Fouquet, Ganault.

ALLIER. — Martenot, Méplain, l'amiral de Montaignac, le général d'Aurelles de Paladines, Léon Riant, Patissier, le marquis de Montlaur.

BASSES-ALPES. — Michel, du Chaffault, Allemand.

HAUTES-ALPES. — De Ventavon, Césanne.

ALPES-MARITIMES. — Bergondi,

Piccon, Maure, Henri Lefèvre.

Ardèche.—Le comte Rampon, Broët, Combier, Rouveure, Tailland, baron Chaurand, Destremx, Seignobos.

Ardennes. — Toupet des Vignes, le général Chanzy, Gustave Gailly, Philippoteaux, Robert, le comte de Béthune.

Ariége. — De Saintenac, de Roquemaurel, de Noailhan, Vidal, Aclocque.

Aube.—Gayot, Casimir Périer, Parigot, Blavoyer, Lignier.

Aude. — Buisson, Léonce de Guiraud, le comte de Tréville, Lambert de Sainte-Croix, le comte Mathieu de la Redorte, Brousses.

Aveyron.— Barascud, Boisse, le vicomte de Bonald, de Valady, Delsol, Desseligny, Lortal, Pradié.

Bouches-du-Rhône. — Pelletan, Esquiros, Lanfrey, Amat, Tardieu, Challemel, Fraissinet. Clapier, Bouchet, Heirieis, Rouvier.

Calvados. — Le comte de Balleroy, Bocher, le duc d'Harcourt, Delacour, de Saint-Pierre, Cornélis de Witt, Berthault, Achille Delorme, Target.

Cantal — Raymond Bastid, le marquis de Castellane, Salvy, Murat-Sistrière, Durieu.

Charente.— Martell, Boreau-Lajanadie, Mathieu Bodet, de Champvallier, Alban Ganivet, Marchand, André.

Charente-Inférieure. — Dufaure, Bethmont, le comte Duchatel, le baron Eschassériaux, le baron Vast-Vimeux, Roy de Loulay, le marquis de Chasseloup-Laubat, Rivaille, Mestreau, le colonel Denfert.

Cher.— Le marquis de Vogué, le comte Jaubert, Henri Fournier, Gallicher, Amy, Arthur de Chabaud-la-Tour, Duvergier de Hauranne.

Corrèze.—Lestourgie, Rivet, l'Ebraly, le général Billot, le baron de Jouvenel, Arfeuillères.

Corse.—Gavini, Rouher, Galloni d'Istria, Limperani, Abattuci.

Côte-d'Or.—Dubois, Magnin, Carnot fils, Joigneaux, Moreau, Carrion, Levêque, Mazeau.

Côtes-du-Nord. — Le comte de Tréveneuc, Depasse, Hervé de Saisy, le vicomte de Champagny, Carré-Kérisouet, Flaud, Allenou, le vicomte de Lorgeril, de l'Argentaye, le comte de Bois Boissel, Le Gall-Lassalle, Huon de Pennanster, le baron de Janzé.

Creuse. — Delille, de Sainctoront, le marquis de la Roche-Aymon, Léonce de Lavergne, Palotte.

Dordogne. — Le colonel de Chadois, Mazerat, Daussel, de Fourtou, de Carbonnier de Marzac, Monteil, le marquis de Maleville, Delpit, l'amiral Fourichon, Magne.

Doubs — Albert Grévy, Monnot-Arbilleur, de Vaulchier, Mettetal, Fernier, Gaudy.

Drôme.— Bérenger, le général Chareton, Malens, Chevandier, Clerc, Dupuy.

Eure.— L'amiral La Roncière le Noury, Passy, le comte d'Osmoy, le duc de Broglie, Prétavoine, de Salvandy, Besnard, Lepouzé.

EURE-ET-LOIRE. — Delacroix, Vingtain, Amédée Lefebvre-Pontalis, le marquis de Gouvion-St-Cyr, le marquis de Pontoi-Pontcarré, Noël-Parfait.

FINISTÈRE.—Le général Leflô, Bienvenu, de Chamaillard, Dumarnay, de Kermenguy, le vicomte de Tréveneuc, Monjaret de Kergégu, de Forsanz, le comte de Legge, Morvan, Rousseau, Lebreton, de Pompéry.

GARD. — Le général baron de Chabaud la Tour, le marquis de Valfons, le duc de Crussol, de Tarteron, Boyer, le baron de Larcy, Baragnon, Cazot, Laget.

HAUTE-GARONNE. — Gatien-Arnould, Paul de Rémusat, Humbert, Piou, le baron de Lassus, d'Auberjon, Sacase, le comte de Brettes-Thurin, Depeyre, de Belcastel.

GERS. — Batbie, Dumon, Lacave-Laplagne, le comte d'Abbadie de Barrau, Luro, le comte de Rességuier.

GIRONDE. — De Carayon-Latour, le duc de Cazes, le marquis de Lur-Saluces, le général Martin des Pallières, Princeteau, Journu, Adrien Léon, Adrien Bonnet, Johnston, Fourcand, Larrieu, Simiot, Sansas.

HÉRAULT. — Bouisson, Vitalis, Félix Dupin, de Grasset, Viennet, le vicomte de Rodez-Bénavent, Arrazat, Castelnau.

ILLE-ET-VILAINE. — Brice, le général Loysel, Bidard, le colonel Carron, le général Du Temple, Grivart, de la Borderie, le comte de Cintré, le comte de Kergariou, le général de Cissey, Jouin, Roger-Marvaise.

INDRE. — Balsan, le comte de Bondy, Dufour, Léon Clément, Bottard.

INDRE-ET-LOIRE. — Houssard, Eugène Gouin, Hulin, Wilson, Guinot.

ISÈRE. — Riondel, Michal-Ladichère, Eymard-Duvernay, Paul Breton, Ferdinand Raymond, le marquis de Quinsonas, de Combarieu, Jocteur-Montrosier, Jourdan, Gueidan, Chaper.

JURA. — Jules Grévy, Paul Besson, Tamisier, Thurel, Reverchon, Lamy.

LANDES. — Victor Lefranc, le marquis de Dampierre, de Gavardie, Albert Boucau, Pascal Duprat, Loustalot.

LOIR-ET-CHER. — Bozérian, Ducoux, le marquis de Sers, Tassin, Dufay.

LOIRE.—Dorian, Montgolfier, Alex. Jullieu, Bouiller, de Sugny, le vicomte de Meaux, Cunit, Arbel, Callet, Chavassieu, Cherpin.

HAUTE-LOIRE. — Henri Vinay, le baron de Flaghac, Malartre, Calemard de Lafayette, le baron de Vinols, le gén. de Chabron.

LOIRE-INFÉRIEURE. — Babin-Chevaye, Cheguillaume, Doré-Graslin, de la Pervanchère, le cte de Juigné, de la Rochette, le comte de Cornulier-Lucinière, Lallié, Dezanneau, de Fleuriot, Ginoux-de Fermon, Fidèle Simon.

LOIRET. — Cochery, Robert de Massy, Peteau, Crespin, D'Aboville, Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, le comte d'Harcourt.

LOT. — Limayrac, Pagès-

Duport, De Lamberterie, De Vallon, Rolland, le cte Joachim Murat.

Lot-et-Garonne. — Le comte De Chaudordy, Baze, Sarrette, De Cazenove de Pradines, le comte Octave de Bastard, Faye.

Lozère. — De Colombet, le comte de Chambrun, Roussel.

Maine-et-Loire. — Beulé, Ambroise Joubert, Delaveau, Montrieux, Chatelin, Max-Richard, le comte de Maillé, le comte de Durfort de Civrac, de la Bouillerie, Mayaud, le victe Arthur de Cumont.

Manche. — Le comte Daru, Louis de Saint-Pierre, Arthur Legrand, d'Auxais, de Saint-Germain, Germonière, Gaslonde, Savary, Le Noël, Foubert, le comte de Tocqueville.

Marne. — Margaine, Leblond, Warnier, Jules Simon, le docteur Thomas, Eug. Perrier, Dauphinot, N . . .

Haute-Marne. — Le prince de Joinville, le baron Lespérut, le comte de Beurges, Peltereau-Villeneuve, du Breuil de Saint-Germain.

Mayenne. — Vilfeu, Le Chatelain, Le Lasseux, Bigot, Gaulthier de Vaucenay, Boullier de Branche, le général Dubois-Fresnay.

Meurthe. — Varroy, Viox, Brice, Laflize, Claude, Ancelon, Berlet.

Meuse. — Bompart, Benoît, Billy, Grandpierre, Ernest Picard, Paulin Gillon.

Morbihan. — Le général Trochu, Audren de Kerdrel, comte de la Monneraye, Dahirel, de Kéridec, de Pioger, l'abbé Jaffré, Fresnau, le marquis De Gouvello, N. . .

Moselle. — Deschange, Bamberger.

Nièvre. — Le général Ducrot, Lebas, Girerd, Martin, le comte de Bouillé, Paultre, le comte Benoist-d'Azy.

Nord. — Corne, J. Brame, Boduin, comte Roger (du Nord), Descat, Brabant, Bottieau, Leurent, Maurice, Kolb-Bernard, le baron de Lagrange, de Corcelles, le comte d'Hespel, de Staplande, le comte de Melun, de Marcère, de Brigode, Beaucarne-Leroux, le comte de Mérode, Plichon, Pajot, Théry, Vente, Wallon, des Rotours, Testelin, Dupont, Deregnaucourt.

Oise. — Emile Le Roux, le duc d'Aumale, Desjardins, le marquis de Mornay, Perrot, le comte de l'Aigle, le comte de Kergolay, Labitte.

Orne. — le duc D'Audiffret-Pasquier, de la Sicottière, Gévelot, Grollier, Christophle, Amédée Beau, Duportail, Lherminier.

Pas-de-Calais. — Martel, Adam, Wartelle de Retz, le comte de Bryas, Douay, le comte de Fouler de Relingue, le comte de Diesbach, de Clercq, Paris, Victor Hamille, Dussaussoy, le marquis de Partz, de Saint-Malo, de Rincquesent, Levert.

Puy-de-Dôme. — Bardoux, Roux, Moulin, le baron de Barante, De Lacombe, Tallon, de Féligonde, de Chabrol, le

comte de Douhet, Vimal-Dessaigne, Salneuve.

Basses-Pyrénées. — Lacaze, Barthe, de Lestapie, Renaud, Duclerc, Cheneslong, le vicomte de Gontaut-Biron, Dufaure, Daguenet.

Hautes-Pyrénées. — De Goulard, Eugène Adnet, Desbons, le marquis de Franclieu, Ducuing.

Pyrénées-Orientales. — Emmanuel Arago, Guitter, Pierre Lefranc, Escarguel.

Haut-Rhin. (*Belfort.*) — Keller.

Rhône. — Ducarre, Le Royer, Jules Favre, Morel, Glas, Flotard, Mangini, Perret, de Laprade, le marquis de Mortemart, de Saint-Victor, Millaud, Ordidinaire.

Haute-Saône. — Dufournel, le marquis d'Andelarre, le marquis de Gramont, le duc de Marmier, Ricot, Courcelle.

Saône-et-Loire. — Rolland, Renaud, Durréault, le général Victor Pellissier, Alexandre, Mathieu, Jordan, le marquis de la Guiche, Daron, de Lacretelle, le général Guillemaut, Boysset.

Sarthe. — Vétillard, Gasselin, le marquis de Talhouët, Bernard-Dutreil, Busson-Duvivier, Haentjens, le marquis de Juigné, le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia, Caillaux.

Savoie. — Carquet, Parent, Guinard, le marquis Costa de Beauregard, Grange.

Haute-Savoie. — Chardon, Duparc, Silva, Taberlet, Folliet.

Seine. — Louis Blanc, Edgar Quinet, l'amiral Saisset, l'amiral Pothuau, Brisson, Thiers, Martin Bernard, Marc Dufraisse, Greppo, Langlois, le général Frébault, Vacherot, Jean Brunet, Tolain, Littré, Arnaud (de l'Ariége), Léon Say, Tirard, Edmond Adam, Peyrat, Farcy, Wolowski, Alfred André, Pernolet, Louvet, Dietz-Monin, De Préssensé, Gambetta, Corbon, Paul Morin, Denormandie, Vautrain, Krantz, le marquis de Plœuc, Scheurer-Kestner, Laboulaye-Lefebvre, Lefébure, Laurent-Pichat, Sébert, Brelay, Drouin, Ferdinand Moreau.

Seine-Inférieure. — Buisson, Pouyer-Quertier, Cordier, Lanel, Buet, Savoye, Anisson-Duperon, le comte de Bagneux, le marquis des Royes, Vitet, Peulvé, Ancel, Nétien, Lebourgeois, le général Robert, Raoul Duval.

Seine-et-Marne. — Horace de Choiseul, Oscar de Lafayette, de Lasteyrie, Voisin, le vicomte d'Haussonville, Jozon, le comte Louis de Ségur.

Seine-et-Oise. — Barthélemy Saint-Hilaire, Rameau, Antonin Lefebvre-Pontalis, Ferry, Carnot père, Journault, le comte de Pourtalès, de Jouvencel, Labélonye, Hèvre, Scherer.

Deux-Sèvres. — Monnet, Aymé de la Chevrelière, Taillefer, Tribert, le marquis de la Rochejacquelein, le général Mazure, Ricard.

Somme. — L'amiral de Dompierre d'Hornoy, le général Changarnier, Blin de Bourdon, Magnier, de Rainneville, Courbet-Poulard, de Beauvillé, Gau-

thier de Rumilly, de Rambures, Barni, Goblet.

Tarn. — Daguilhon-Lasselve, Alexandre Lecamus, Jamme, Guibal, le baron Decazes, de Bermond, le général Jaurès.

Tarn-et-Garonne. — Léon de Malleville, Prax-Paris, de Limairac, Lespinasse.

Var. — Brun, Dréo, Laurier, Ferrouillat, Cotte, Daumas.

Vaucluse. — Elzéar Pin, Henri Monier, Taxile Delord, Gent, Naquet.

Vendée. — Godet de la Riboullerie, Vandier, de Puyberneau, Bourgeois, de la Bassetière, Giraud, de Fontaine, Beaussire.

Vienne. — Le marquis de la Rochethulon, Serph, le baron Laurenceau, Merveilleux du Vignaux, Ernoul, le baron de Soubeyran.

Haute-Vienne. — Saint-Marc-Girardin, Mallevergne, de Peyramont, Teysserenc de Bort, Benoit du Buis, Soury-Lavergne.

Vosges. — Buffet, de Ravinel, Claude, Aubry, Jules Ferry, Contaut, Emile Georges, Steinheil.

Yonne. — Charton, Javal, Rampont, Raier, Lepère, Guichard, Raudot, Bert.

Alger. — Warnier, Crémieux.

Constantine. — Lucet, Colas.

Oran. — Jacques, Lambert.

Martinique. — Schœlcher, Pory-Papy.

Guadeloupe. — Bloncourt, Rollin.

Guyane. — Marck.

Sénégal. — Lafon de Fongaufier.

Réunion. — De la Serve, De Mahy.

Inde française. — le comte Des Bassayns de Richemont.

Conseil d'État

Constitué par la loi du 24 mai 1872.

Conformément à l'article 10, paragraphe 4, de la loi précitée, un décret en date du 21 août 1872 a déterminé l'ordre intérieur des travaux du Conseil, la répartition des affaires entre les sections, la nature des affaires qui devront être portées à l'Assemblée générale, le mode de roulement des membres entre les sections et les mesures d'exécution non prévues par la loi,

Ce décret contient les dispositions suivantes :

TITRE Ier. — de l'organisation intérieure du conseil d'état.

Art. 1er. Les projets de lois renvoyés au conseil d'État soit par l'Assemblée nationale, soit par le Gouvernement, et les affaires administratives ressortissant aux différents ministères, sont répartis entre les trois sections suivantes :

1° Section de l'intérieur, de la justice, de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts ;

2° Section des finances, de la guerre, de la marine, des colonies et de l'Algérie;

3° Section des travaux publics, de l'agriculture, du commerce et des affaires étrangères.

Art. 2. Le nombre des maîtres des requêtes et des auditeurs attachés à chaque section sera fixé par le ministre de la justice, sur la proposition du vice-président du conseil et des présidents de section.

Art. 3. Tous les trois ans, après le renouvellement partiel des conseillers d'Etat en service ordinaire par l'Assemblée nationale, il est fait une nouvelle répartition des conseillers d'Etat et des maîtres des requêtes entre les diverses sections. Cette répartition est faite par décret du Président de la République, en ce qui concerne les conseillers d'Etat, et par arrêté du ministre de la justice, sur la proposition du vice-président et des présidents de section, en ce qui concerne les maîtres des requêtes.

En dehors des époques fixées pour le roulement, les conseillers d'Etat ne peuvent être déplacés, par décret du Président de la République, que sur leur demande et de l'avis du vice-président du conseil d'État.

Chaque année, au 15 octobre, le ministre de la justice arrête, sur la même proposition, la répartition des auditeurs entre les sections.

Art. 4. Le secrétaire général dirige les travaux des bureaux et tient la plume à l'assemblée générale du conseil. Il signe et certifie les expéditions des actes, des décrets et des avis du conseil d'État délivrés aux personnes qui ont qualité pour les réclamer, sauf pour les décisions rendues en matière contentieuse.

En cas d'absence ou d'empêchement, il est suppléé par un maître des requêtes désigné par le ministre de la justice.

TITRE II. — DE L'ATTRIBUTION DES AFFAIRES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET AUX SECTIONS.

Art. 5. Sont portés à l'assemblée générale du conseil d'État :

Les projets de loi renvoyés au conseil et les projets de règlement d'administration publique;

Les projets de décret qui ont pour objet :

1° L'enregistrement des bulles et autres actes du saint-siége;

2° Les recours pour abus;

3° Les autorisations des congrégations religieuses, et la vérification de leurs statuts;

4° L'autorisation ou la création d'établissements publics et d'établissements d'utilité publique;

5° L'autorisation à ces établissements, aux congrégations religieuses, aux communes et départements d'accepter des dons et legs dont la valeur excèderait 50,000 francs;

6° L'annulation ou la suspension des délibérations prises par les con-

seils généraux des départements, dans les cas prévus par les articles 33, 47 et 49 de la loi du 10 août 1871 ;

7° Les impositions d'office établies sur les départements, dans le cas prévu par l'article 61 de la loi du 10 août 1871 ;

8° Les recours formés par les conseils municipaux en vertu de l'article 23 de la loi du 5 mai 1855, dans le cas d'annulation de leurs délibérations ;

9° L'autorisation des impositions extraordinaires et des emprunts votés par les conseils municipaux, dans le cas prévu par l'article 7 de la loi du 24 juillet 1867, et des emprunts contractés par les hospices et autres établissements charitables, dans le cas prévu par l'article 12 de la même loi ;

10° Les impositions d'office établies sur les communes ;

11° Les traités passés par les communes ayant plus de trois millions de revenus, pour les objets énumérés daus l'article 16 de la loi du 24 juillet 1867,

12° Les changements apportés à la circonscription territoriale des communes ;

13° Les caisses des retraites des employés des administrations municipales ;

14° La création des octrois ou l'autorisation des taxes pour une durée supérieure à cinq ans ;

15° La création des tribunaux de commerce et des conseils de prud'hommes, la création ou la prorogation des chambres temporaires dans les cours et tribunaux ;

16° La création des chambres de commerce ;

17° La naturalisation des étrangers accordée à titre exceptionnel, en vertu de l'article 2 de la loi du 29 juin 1867 ;

18° Les prises maritimes ;

19° La délimitation du rivage de la mer ;

20° Les concessions de portions du domaine de l'Etat et les concessions de mines soit en France, soit en Algérie ;

21° L'exécution des travaux publics à la charge de l'État. qui peuvent être autorisés par décrets du Pouvoir exécutif ;

22° L'exécution des chemins de fer d'intérêt local ;

23° La concession du desséchement de marais, les travaux d'endiguement et ceux de redressement des cours d'eau non navigables ;

24° L'approbation des tarifs de ponts à péage et des bacs ;

25° L'autorisation des sociétés d'assurances sur la vie, des tontines, et les modifications des statuts des sociétés anonymes autorisées avant la loi du 24 juillet 1867 ;

26° Le classement des établissements dangereux, incommodes et insalubres, la suppression de ces établissements dans les cas prévus par le décret du 15 octobre 1810 ;

17° Toutes les affaires non comprises dans cette nomenclature sur les-

quelles il doit être statué, en vertu d'un texte de loi ou de règlement, par décret rendu dans la forme des règlements d'administration publique ;

28° Enfin les affaires qui, à raison de leur importance, sont renvoyées à l'examen de l'assemblée générale, soit par les ministres, soit par les présidents de section, d'office ou sur la demande de la section.

Art. 6. Les recours pour abus et les recours en matière d'autorisation de plaider sont examinés par la section de l'intérieur, justice, instruction publique, cultes et beaux-arts.

Les affaires de prises maritimes sont soumises à la section des travaux publics, agriculture et commerce et affaires étrangères.

TITRE III. — DE L'ORDRE INTÉRIEUR DES TRAVAUX.

§ 1er. *Assemblée de section.*

Art. 7. Il est tenu dans chaque section un rôle sur lequel toutes les affaires sont inscrites d'après leur ordre de date.

Le président de la section distribue les affaires entre les rapporteurs. Il désigne celle des affaires qui sont réputées urgentes, soit par leur nature, soit par des circonstances spéciales.

Art. 8. La date de la distribution des affaires, avec l'indication de leur nature, est inscrite sur un registre particulier qui reste à la disposition du président de la section.

Art. 9. Le secrétaire de chaque section tient note sur un registre spécial des affaires délibérées à chaque séance et de la décision prise par la section. Il y fait mention de tous les membres présents.

Art. 10. En l'absence du président de la section, la présidence appartient à celui des conseillers d'Etat qui est le premier inscrit sur le tableau.

Art. 11. Pour l'examen préparatoire des projets de lois ou des règlements d'administration publique, la section compétente peut avec l'agrément du garde des sceaux, appeler dans son sein ceux des conseillers d'Etat ou des maîtres des requêtes des autres sections dont elle croit devoir réclamer le concours.

La section ainsi composée peut former une commission dont elle désigne les membres et qui lui fait son rapport.

Art. 12 Lorsque plusieurs sections sont réunies, soit sur la demande du gouvernement, soit en vertu d'une décision du ministre de la justice, la présidence appartient, en l'absence du ministre de la justice, au vice-président ou aux présidents des sections réunies dans l'ordre du tableau.

Les lettres de convocation contiennent l'indication des affaires qui doivent être traitées dans ces réunions.

§ 2. *Des assemblées générales.*

Art. 13. Les jours et heures des assemblées générales sont fixés par le Conseil d'État, sur la proposition du ministre de la justice.

En cas d'urgence, le conseil est convoqué par le vice-président.

Art. 14. Il est dressé par le secrétaire général, pour chaque séance, un rôle des affaires qui doivent être délibérées en assemblée générale. Ce rôle mentionne le nom du rapporteur et contient la notice de chaque affaire rédigée par le rapporteur.

Il est divisé en deux parties, sous les noms de *grand ocdre* et de *petit ordre.*

Le rôle du *grand ordre* comprend les projets de loi et de règlement d'administration publique et toutes les affaires désignées dans un règlement arrêté par le ministre de la justice, sur la proposition du vice-président et des présidents de section.

Art. 15. Le rôle du *grand ordre* est imprimé et adressé aux conseillers d'Etat, maîtres des requêtes et auditeurs, deux jours au moins avant la séance.

Sont imprimés et distribués en même temps que le rôle du *grand ordre,* s'ils n'ont pu l'être antérieurement, les projets de loi et de règlement d'administration publique, les avis proposés par les sections, ainsi que les documents à l'appui desdits projets dont l'impression aura été jugée nécessaire par les sections.

Les documents non imprimés sont déposés au secrétariat général le jour où a lieu la distribution du rôle et des impressions, et ils y sont tenus à la disposition des membres du conseil, sauf les cas d'urgence.

Art. 16. Le procès-verbal contient les noms des conseillers d'État présents.

Les conseillers d'État et les maîtres des requêtes qui sont empêchés de se rendre à la séance doivent en prévenir d'avance le vice-président du conseil d'État.

Il en est de même des auditeurs qui sont chargés de rapports inscrits à l'ordre du jour.

En cas d'urgence, les rapporteurs empêchés doivent, de l'agrément du président de leur section, remettre l'affaire dont ils sont chargés à un de leurs collègues.

Art. 17. Le président a la police de l'assemblée; il dirige les débats, résume la discussion, pose les questions à résoudre.

Nul ne peut prendre la parole sans l'avoir obtenue.

Art. 18. Les votes ont lieu par assis et levé ou par appel nominal.

Toutes les élections ont lieu au scrutin secret, à la majorité absolue des membres présents et sur convocation spéciale.

Le président proclame le résultat des votes.

Art. 19. Après le vote des projets de loi ou des projets de règlement d'administration publique, le conseil peut décider qu'il sera procédé à une seconde délibération.

§ 3. *Du jugement des affaires contentieuses.*

Art. 20. La communication des recours aux parties intéressées et aux ministres, s'il y a lieu, les demandes de pièces, les mises en cause et tous les autres actes d'instruction sont délibérés par la section du contentieux, sur l'exposé du rapporteur.

Les décisions relatives aux actes d'instruction sont signées par le président de la section.

Art. 21. Le président de la section du contentieux distribue les affaires entre les trois maîtres des requêtes qui remplissent les fonctions du ministère public.

Art. 22. La section du contentieux ne peut statuer, en exécution de l'article 19 de la loi du 24 mai 1872, sur les affaires introduites sans le ministère d'un avocat au conseil, que si trois conseillers d'État au moins sont présents.

Art. 23. Le rôle de chaque séance publique de conseil d'État est préparé par le commissaire du gouvernement chargé de porter la parole dans la séance ; il est arrêté par le président.

Ce rôle, imprimé et contenant sur chaque affaire une notice sommaire rédigée par le rapporteur, est distribué, quatre jours au moins avant la séance, à tous les conseillers d'État de service à l'assemblée du conseil délibérant au contentieux, ainsi qu'aux maîtres des requêtes et auditeurs de la section du contentieux.

Il est également remis aux avocats dont les affaires doivent être appelées.

Art. 24. En l'absence du vice-président du conseil d'État, la présidence de l'assemblée du conseil statuant au contentieux appartient à celui des conseillers d'État de la section du contentieux qui est le premier inscrit sur le tableau.

Art. 25. Toutes les décisions rendues par le conseil d'État statuant au contentieux ou par la section du contentieux contiennent les noms et demeures des parties, leurs conclusions, le vu des pièces principales et des lois appliquées.

Elles portent en tête la mention suivante :

Au nom du peuple français,

Le conseil d'État statuant au contentieux (ou la section du contentieux du conseil d'État).

Art. 26. L'expédition des décisions, délivrée par le secrétaire du contentieux, porte la formule exécutoire suivante :

La République mande et ordonne aux ministres de *(ajouter le département ministériel désigné par la décision)*, en ce qui les concerne, et à tous huissiers à ce requis, en ce qui concerne les voies de droit commun contre les parties privées, de pourvoir à l'exécution de la présente décision.

TITRE IV, — DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Art. 27. Les présidents de section et les Conseilliers d'État siégent dans l'ordre du tableau.

Le tableau comprend : 1° le vice-président ; 2° les présidents de section, d'après l'ordre de leur nominatoin par le gouvernement ; 3° les conseillers d'État en service ordinaire, dans l'ordre de leur élection par l'Assemblée, conformément à la liste officielle insérée au *Bulletin des lois ;* 4° les conseillers d'État en service extraordinaire, dans l'ordre de leur nomination.

Lors des renouvellements prévus par l'article 3 de la loi du 24 mai 1872, les conseillers d'État réélus conservent leur rang parmi les anciens membres.

Les maîtres des requêtes et les auditeurs siégent dans l'ordre de leur nomination.

Art. 28. Les conseillers d'État ne peuvent s'absenter sans un congé donné par le ministre de la justice, après avoir pris l'avis du vice-président et du président de leur section.

Les maîtres des requêtes et les auditeurs ne peuvent s'absenter sans un congé donné par le vice-président, après avoir pris l'avis du président de la section dont ils font partie.

Art. 29. Dans le cas où par suite de vacance, d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs conseillers d'État, une section ne se trouve pas en nombre pour délibérer, le vice-président du conseil, de concert avec les présidents de section, la complète par l'appel de conseillers d'État pris dans les autres sections.

En cas d'urgence, la décision est prise par le président de la section.

Art. 30. Tout conseiller d'État, maître des requêtes ou auditeur qui s'absente sans congé, ou qui excède la durée du congé qu'il a obtenu, subit la retenue intégrale de la portion de son traitement afférente au temps pendant lequel a duré son absence non autorisée.

Si l'absence non autorisée dure plus d'un mois, le ministre de la justice en informe le Président de la République.

Art. 31. Au procès-verbal des sections et des assemblées générales du conseil d'État est annexée une analyse sommaire des discussions relatives aux projets de loi, aux règlements d'administration publique et aux affaires

pour lesquelles, à raison de leur importance, le président jugerait que la discussion doit être recueillie.

Cette analyse est faite par un auditeur désigné à cet effet par le président et assisté d'un rédacteur spécial.

Elle reproduit sommairement les discussoins; elle est soumise à la révision du président ou de l'un des conseillers d'État ou maître des requêtes présents à la séance, délégué par le président.

Art. 32. L'époque des vacances du conseil d'État est fixé, chaque année, par un décret du Président de la République.

Le même décret forme deux sections pour délibérer sur les affaires urgentes et désigne sept conseillers d'État en service ordinaire, six maîtres des requêtes et huit auditeurs pour composer ces sections.

L'assemblée générale ne peut délibérer pendant les vacations qu'autant que sept au moins de ses membres, ayant voix délibérative, sont présents.

Les conseillers d'État désignés pour faire partie de la section des vacations peuvent se faire remplacer, de l'agrément du président, par un autre conseiller d'État.

Ari. 33. La bibliothèque est placée sous la surveillance d'une commission de trois conseillers d'Etat, élus au scrutin. Cette commission règle tout ce qui concerne l'acquisition, le prêt et l'usage des livres.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTAT.

Président, M. DUFAURE, Garde-des-Sceaux, ministre de la Justice.

Vice-Président, M. ODILON BARROT, présidant la section du contentieux.

Présidents de section.

MM. GROUALLE (Intérieur, Justice, Instruction publique, Cultes et Beaux-Arts).
AUCOC (L), (Travaux publics, Agriculture, Commerce et Affaires étrangères).
GOUSSARD, (Finances, Guerre, Marine, Colonies et Algérie).

Conseillers d'État en service ordinaire.

MM.	VICOMTE DU MARTROY.	*Contentieux.*
	COLLIGNON.	*Travaux publics.*
	TOURRET (lieutenant-colonel).	*Finances.*
	SAGLIO.	*Travaux publics.*
	TRANCHANT.	*Contentieux.*
	ANDRAL.	*Intérieur.*
	Marquis de CHATEAURENARD.	*Travaux publics.*

MM.	MARBEAU.	*Intérieur.*
	Comte de SEGUR.	*Intérieur.*
	LE TRÉSOR DE LA ROCQUE.	*Finances.*
	Vicomte de MONTESQUIOU.	*Contentieux.*
	PASCALIS.	*Contentieux.*
	SILVY.	*Intérieur.*
	DE BELLOMAYRE.	*Contentieux.*
	Comte de CIRCOURT.	*Finances.*
	BOURGEOIS (contre-amiral).	*Finances.*
	PASCAL.	*Contentieux.*
	DE GAILLARD.	*Travaux publics.*

Conseillers d'État en service extraordinaire.

MM. AIMÉ, directeur général des douanes. — *Finances.*

DE BOUREUILLE, secrétaire général du ministère des travaux publics. — *Travaux publics.*

DELARBRE, directeur de la comptabilité générale au ministère de la marine et des colonie. — *Finances, etc.*

DESPREZ, directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères. — *Travaux publics, etc.*

DURFAYR, secrétaire général du ministère des finances. — *Finances.*

DURANGEL, directeur de l'administration departementale et communale, au ministère de l'intérieur. — *Intérieur.*

DURIER, secrétaire général au ministère de la justice. — *Intérieur.*

FOURNIER, directeur des affaires de l'Algérie au minstère de l'intérieur. — *Intérieur.*

DE FRANQUEVILLE, directeur général des ponts-et-chaussées et des chemins de fer. — *Travaux publics.*

GRIMPREL, directeur général des contributions directes. — *Finances.*

GUILLOT, directeur général du contrôle et de la comptabilité au ministère de la guerre. — *Finances.*

OZENNE, secrétaire général du ministère de l'agriculture et du commerce. — *Travaux publics.*

PROVENSAL, directeur général des contributions indirectes. — *Finances.*

ROY, directeur général de l'enregistrement et des domaines. — *Finances.*

TARDIF, chef de la première division des cultes. — *Intérieur.*

Maîtres de requêtes.

MM.	De Baulny.	*Contentieux.*
	Bérenger.	*Travaux publics.*
	Braun.	*Contentieux.*
	Chauchat.	*Travaux publics.*
	Compaignon de Marcheville.	*Intérieur.*
	Cornudet (Michel).	*Intérieur.*
	David.	*Commiss du Gouvernement.*
	Demongeot.	*Travaux publics.*
	Dunoyer.	*Travaux publics.*
	Fabas.	*Finances.*
	Flourens (Emile).	*Contentieux.*
	Fould (Paul).	*Contentieux.*
	De Franqueville.	*Intérieur.*
	Griolet.	*Travaux publics.*
	Hély d'Oissel.	*Finances.*
	Jacqueminot, comte de Ham.	*Intérieur.*
	Baron de Lacoste du Vivier.	*Intérieur.*
	Laferrière (Edouard).	*Commiss. du Gouvernement.*
	Leblanc.	*Finances.*
	Perret.	*Commiss. du Gouvernement.*
	De Richemont.	*Finanecs.*
	Tambour.	*Contentieux.*
	Tétraut.	*Contentieux.*
	Vacherot.	*Finances.*

Auditeurs de 1re classe.

MM.	Billard de Saint-Laymer.	*Contentieux.*
	Gomel.	*Travaux publics.*
	Le Vavasseur de Précourt.	*Contentieux.*
	Chabriol.	*Travaux publics.*
	Mayniel.	*Contentieux.*
	Mathéus.	*Contentieux.*
	Marguerie.	*Intérieur.*
	Blin de Varlemont.	*Intérieur.*
	Marques di Braga.	*Finances.*
	Vergniaud.	*Finances.*

M. Fouquier, secrétaire général du Conseil d'Etat, ayant rang et titre de maître des requêtes.

Auditeurs de 2e classe.

MM. Chauffard, Hebrard de Villeneuve, Caillard d'Allières, Bailleux de Marisy, De la Porte, Tirel de la Martinière,

VERGÉ, ETIGNARD DE LA FAULOTTE, DE KERGOLAY, HENRI, VALLON, GAUWAIN, PEYROT, DE BEAUMONT, MARBEAU, GERVAIS DE ROUVILLE, MILCENT, MOREL, ARNOUS, SASSÈRE.

MINISTÈRES.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

M. Dufaure, *garde des sceaux, ministre.*

CABINET DU MINISTRE. — M. Guibourd, *chef*, à Versailles; M. Jouaust, *sous-chef.*

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL. — M. E. Durier, *secrétaire-général*, à Paris. —*Surveillance générale de tout le travail du ministère de la justice, direction spéciale du personnel, discipline de la magistrature, Légion-d'Honneur, préséances, titres nobiliaires, droits de sceau, archives, etc.*

DIVISION DU PERSONNEL.—M. Mausat-Laroche, ✲, *chef de division.* — 1er bureau. *Personnel des cours, tribunaux, etc.* — 2e bureau. *Comptabilité et pensions.* — Bureau des archives et du service intérieur.

DIRECTION DES AFFAIRES CIVILES. — M. Duvergier, *directeur*, à Paris.

BUREAU D'ADMINISTRATION ET DE LÉGISLATION. — 1re section; — 2e section;—Bureau du notariat.—Bureau des officiers ministériels.

DIVISION DU SCEAU — M. Gaulthier de Biauzat, ✲, *chef de division*, à Paris.— 1re section. Naturalisation, autorisation de servir à l'étranger, dispense d'âge; — 2e section. Changements et additions de noms, titres nobiliaires, etc.

DIRECTION DES AFFAIRES CRIMINELLES ET DES GRACES.—M. Petit, ✲, *directeur*, à Versailles. — 1er bureau. Affaires criminelles. — 2e bureau. Grâces. — 3e Bureau. Statistique. — 4e bureau. Frais de justice.

IMPRIMERIE NATIONALE. — M. Haureau, ✲, de l'Institut, *directeur.* — M. Picamilh, ✲, *sous-directeur.*

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

M. le comte de Rémusat, ✲, membre de l'Institut, *ministre.*

CABINET DU MINISTRE ET SECRÉTARIAT. — M. le comte de Pontécoulant (O. ✲), *chef.* — M. le vicomte de Salignac-Fénelon, ✲, *sous-chef.*

PROTOCOLE. — M. Feuillet de Conches (C. ✲), *directeur-chef.*

DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES ET DU CONTENTIEUX. — M. Desprez (G. O. ✲), *directeur.* — Sous-direction du Nord. — Sous-direction du Midi et de l'Orient — Sous-direction de l'Amérique et de l'Indo-Chine. — Sous-direction du contentieux.

DIRECTION DES CONSULATS ET AFFAIRES COMMERCIALES. — M. Meurant (C. ✲), *directeur.* — Sous-direction du Nord, — de l'Orient et de l'Indo-Chine, — du Midi et de l'Amérique.

DIRECTION DES ARCHIVES ET DE LA CHANCELLERIE. — M. Faugère (C. ✲), *directeur.* — M. Viennot (O ✲), *sous-directeur.* — Bureau de la chancellerie.

DIRECTION DES FONDS ET DE LA COMPTABILITÉ. — M. Billing (C. ✲), *directeur.* — M. Guéroult (O. ✲), *sous-directeur.*

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

M. de Goulard, *ministre.*

M. N...., *sous-Secrétaire d'État.*

CABINET DU MINISTRE. — M. de Gironde, chef du cabinet. — M. Reboul de Nayrol, sous-chef. — *Correspondance générale.* — *Personnel administratif* — *Secours généraux.* — *Presse.* — *Service de l'imprimerie et de la publicité.*

1° DIRECTION DU SECRÉTARIAT ET DE LA COMPTABILITÉ. — M. Normand (O. ✲), *directeur.* — 1er bureau : *secrétariat.* — 2e bureau : *archives départementales, communales et hospitalières.* — 3e bureau : *établissements généraux de bienfaisance.* — 4e bureau : *sociétés de secours mutuels.*

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE. — M. Hébert, ✲, *Chef de division.* — 1er bureau : *opérations et écritures centrales.* — 2e bureau : *ordonnancements.* — 3e bureau : *comptabilité départementale.*

2° DIRECTION DE L'ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE. — M. Durangel (O. ✲), *directeur.* — *Administration générale, élections, pensions.* — *Administration départementale.* — *Enfants assistés.* — *Mendicité.* — *Administration et comptabilité des communes*, M. Wion-d'Onzy (O. ✲), *chef de division.* — *Contentieux des communes.* — *Voirie urbaine et vicinale.* — *Construction et comptabilité des chemins vicinaux.* — *Hospices communaux, bureaux de bienfaisance, monts-de-piété.*

INSPECTEURS GÉNÉRAUX DES ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE. — MM. P. Bucquet (O. ✲), Claveau (O. ✲), Piras, ✲, Le Roux de Bretagne, *inspecteurs généraux.*

3° Direction des prisons et des établissements pénitentiaires. — M. Jaillaut (O. ✲), *inspecteur général honoraire, directeur.* — 1er bureau : *administration générale des prisons, personnel, etc.* — 2e bureau : *maisons centrales et établissements de jeunes détenus.* — 3e bureau : *maisons d'arrêt, de justice et de correction, statistique, etc.* — 4e bureau : *transfèrements.* — 5e bureau : *contrôle central des dépenses.*

4° Direction générale de la sureté publique. — M. Léon Renaut, *préfet de police*, M. de Nervaux, *directeur de la sûreté publique.* — 1er bureau : *Correspondance politique.* — 2e bureau : *Police spéciale.* — 3e bureau : *Police administrative.*

5° Direction des lignes télégraphiques. — M. Pierret (O. ✲), *directeur.*

6° Direction annexe des affaires civiles de l'Algérie. — M. Fournier, Casimir, *directeur.*

MINISTÈRE DES FINANCES.

M. Léon Say, *ministre.*

Cabinet du ministre. — M. Pallain, *chef.*

Administration centrale du Ministère.

Direction du personnel. — M. Ruau, ✲, sous-directeur de l'administration des médailles et monnaies, chargé du personnel. — M. Lemoine, ✲, *chef.*

Secrétariat-général. — MM. Dufrayer (O. ✲), *secrétaire-général.* — Audibert, ✲, *chargé de la sous-direction.* — M. Favrot (O. ✲), *sous-directeur.*

Division de l'inspection générale des finances, du contrôle des administrations financières, etc. — M. Audibert, *chargé de la sous-direction.* — 1er bureau : *inspection générale.* — 2e bureau : *enregistrement, domaines, forêts.* — 3e bureau : *douanes, contributions indirectes, manufactures de l'Etat.* — 4e bureau : *postes, contributions directes, monnaies, dépêches et contre-seing.*

Direction de l'ordonnancement, de la comptabilité, des archives et du matériel. — MM. Favrot (O. ✲), *sous-dir.*; de Colmont, ✲, *chef* — 1er bureau : *ordonnancement et comptabilité.* — 2e bureau : *matériel et service intérieur.* — 3e bureau : *impressions.* — 4e bureau : *service des bâtiments et conservation du mobilier.* — 5e bureau : *service militaire de l'hôtel.*

Division du contentieux des finances. — M. Labeyrie (O. ✲), *chef de la division, agent judiciaire du trésor.* — 1er bureau : *instruction des affaires contentieuses, règlement des frais dus aux*

officiers ministériels, prêts à l'industrie. — 2e bureau : *actions judiciaires intentées ou défendues par le Trésor.* — 3e bureau : *examen et conservation des oppositions.*

DIRECTION DU MOUVEMENT GÉNÉRAL DES FONDS. — M. Collard-Dutilleul (C. ✲), *directeur*, M. Rattard (C. ✲), *sous-directeur.* — Bureau central. — Bureau du service extérieur. — Bureau des écritures.

DIRECTION DE LA DETTE INSCRITE. — M. de Gouttes (O. ✲), *directeur*, M. Clerc (O. ✲), *sous-directeur.* — Bureau central, 1re section, contentieux et correspondance, 2e section, contrôle administratif et comptabilité centrale, 3e section, double du Grand-Livre. — Bureau du Grand-Livre. — Bureau des transferts et mutations. — Bureau des pensions. — Bureau des cautionnements.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE. — M. de Roussy (C. ✲), *directeur général.* — 1re *sous-direction :* bureau central, M. Thiboust (O. ✲), *sous-directeur.* — 2e *sous-direction :* bureau de la comptabilité des receveurs des finances, M. Couder, ✲, *sous-directeur-adjoint.* — Bureau de la perception des contributions directes et de la comptabilité des percepteurs et receveurs des communes et établissements publics. — Bureau de la comptabilité des trésoriers-payeurs de l'Algérie, des colonies et des corps d'armée. — Bureau de la comptabilité des régies et administrations financières.

CAISSE CENTRALE DU TRÉSOR PUBLIC. — MM. Thomas, Charles (C. ✲), *caissier-payeur-central;* Clerc, (O. ✲), *sous-caissier-payeur-central.* — Service du caissier-payeur-central du trésor public. — Bureau central. — Comptabilité. — Contrôle des dépenses. — Dépenses en numéraire. — Recettes en numéraire. — Portefeuille du trésor.

DIVISION DU CONTRÔLE CENTRAL. — M. Tournus (O. ✲), *contrôleur central du trésor.* — 1er bureau : contrôle des recettes et dépenses journalières de la caisse du trésor. — 2e bureau : contrôle et visa des effets publics, des certificats de pensions et de secours, des cautionnements, etc.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

M. le général de Cissey (G. ✲), *ministre.*

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL ET CABINET DU MINISTRE. — M. Hartung, (C. ✲), général de brigade, *chef d'état-major général et chef du cabinet.*

CABINET DU MINISTRE. — M. Nugrues, (O. ✲), colonel d'état-major, *chef de service.* — 1er bureau : *correspondance générale, mou-*

vements de troupes, décorations, décrets collectifs. — 2e bureau. *Dépôt de la guerre.*

DIRECTION GÉNÉRALE DU PERSONNEL. — M. Renson, (C. ✲), général de division, *directeur-général du personnel.* — 1er bureau : *états-majors, personnels administratifs, écoles militaires, recrutement.* — 2e bureau : *infanterie.* — 3e bureau : *cavalerie.* — 4e bureau : *personnel de l'artillerie et des équipages militaires et remontes* — 5e bureau : *personnel du génie.* — 6e bureau : *justice militaire, gendarmerie.*

DIRECTION GÉNÉRALE DU CONTRÔLE ET DE LA COMPTABILITÉ. — M. Guillot, (C. ✲), intendant-général, inspecteur, *directeur-général.* — 1er bureau : *contrôles des dépenses, contentieux, budgets généraux, etc.* — 2e bureau : *fonds, ordonnances, comptes-matières.* — 3e bureau : *pensions et secours.* — 4e bureau : *service intérieur, archives.* — 5e bureau : *solde, revues de comptabilité.* — 6e bureau : *liquidation des dépenses de l'armée,*

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

M. l'amiral Pothuau (G. ✲), *ministre.*

CABINET DU MINISTRE. — M. Krantz, (C. ✲), contre-amiral, chef d'état-major et *chef du cabinet.* — 1er bureau : *cabinet.* — 2e bureau : *mouvements de la flotte et opérations militaires.*

1re DIRECTION. — PERSONNEL. — M. Martineau-Deschenets, (C. ✲), contre-amiral, *directeur.* — 1er bureau : *état-major de la flotte.* — — 2e bureau : *corps entretenus et agents divers.* — 3e bureau : *équipages de la flotte et justice maritime.* — 4e bureau : *troupes de la marine.*

2e DIRECTION. — MATÉRIEL. — M. Sabatier, (C. ✲), directeur des constructions navales, *directeur.* — 1er bureau : *constructions navales et travaux hydrauliques.* — 2e bureau : *artillerie.* — 3e bureau : *approvisionnements généraux.*

3e DIRECTION. — SERVICES ADMINISTRATIFS. — M. Chabrié, (C. ✲), commissaire général de la marine, *directeur.* — 1er bureau : *inscription maritime, pêche et domanialité maritimes.* — 2e bureau : *solde, habillements et revues.* — 3e bureau : *subsistances, hôpitaux et chiourmes.*

4e DIRECTION. — COLONIES. — M. le Bon Benoist d'Azy, *directeur.* — 1er bureau : *administration générale et municipale.* — 2e bureau : *législation, colonisation et affaires militaires.* — 3e bureau : *fonds, hôpitaux, vivres.*

5e DIRECTION. — COMPTABILITÉ GÉNÉRALE. M. Delarbre, (C. ✲), *directeur*. — 1er bureau : *Fonds et ordonnances*. — 2e bureau : *Dépenses d'outre-mer*. — 3e bureau : *comptabilité centrale des fonds*. — 4e bureau : *comptabilité des matières*. — 5e bureau : *service intérieur, archives et bibliothèques*. — 6e bureau : *conservation des archives*.

INVALIDES DE LA MARINE. — M. Calvé, (C. ✲), commissaire-général de la marine, *directeur*. — Bureau central des invalides et des pensions.— Bureau des prises, bris et naufrages, et du service des *gens de mer*.

CONTRÔLE CENTRAL des finances de la marine.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

M. Jules Simon, ✲, *ministre*.

CABINET DU MINISTRE. — M. Manuel, ✲, *chef*.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL. — M. Saint-René de Taillandier, (O. ✲), *secrétaire-général*.

Bureau du secrétariat-général.—Bureau des travaux historiques et des sociétés savantes. — Bureau des bibliothèques et des souscriptions. — Bureau du dépôt des livres.

1re DIRECTION. — ADMINISTRATION ACADÉMIQUE ET INSTRUCTION SUPÉRIEURE. — M. Du Mesnil, (O. ✲), *directeur*. — 1er bureau : *administration académique, facultés et écoles*. — 2e bureau : *établissements scientifiques et littéraires*. — 3e bureau : *matériel et comptabilité*.

2e DIRECTION. — INSTRUCTION SECONDAIRE. — M. Mourier, (O. ✲), *directeur*. — 1er bureau : *enseignement classique et enseignement spécial*. — 2e bureau : *personnel*. — 3e bureau : *matériel et comptabilité*.

3e DIRECTON. — INSTRUCTION PRIMAIRE. — 1er bureau : *personnel de l'enseignement primaire*. — 2e bureau : *contentieux et discipline de l'enseignement primaire*. — 3e bureau : *administration et matériel de l'enseignement primaire*. — 4e bureau : *comptabilité de l'enseignement primaire*.

PERSONNEL. — *Nomination des membres du Conseil de l'instruction publique et du conseil supérieur de l'enseignement spécial, personnel de l'administration centrale, de l'instruction publique, etc.; légion-d'honneur; distinctions honorifiques*.

— *Administration académique, établissements scientifiques, instruction supérieure; inspection générale, administration académique, facultés et écoles; établissements scientifiques et littéraires; matériel et comptabilité.*

DIVISION DE COMPTABILITE. — M. Bouin, ✲, *chef de division.* — 1er bureau : *comptabilité générale.* — 2e bureau : *pensions de retraite.*

Cultes.

1re DIVISION. — M. Tardif (O. ✲), *chef de division.* — 1er bureau : *personnel du clergé; pensions et secours; organisation et régime des chapitres, séminaires et fabriques; contentieux.* — 2e bureau : *biens des fabriques, cures et succursales; congrégations; dons et legs; contentieux administratif.*

2e DIVISION. — M de Lamotte (O. ✲), *chef de la division.* — 1er bureau : *administration temporelle des intérêts diocésains.* — 2e bureau : *travaux diocésains.*

3e DIVISION. — M. G. Guizot, *chef de la division.* — Bureau : *cultes non catholiques.*

Beaux-Arts.

4e DIVISION. — M. de Boissieu, ✲, *chef de la division.* — Bureau des beaux-arts. — Bureau des monuments historiques. — Bureau des théâtres. — Bureau des manufactures nationales. — Bureau de la comptabilité.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE

M. de Teisserenc de Bort, ✲, député, *ministre.*

M. Ozenne, (C. ✲), *secrétaire-général.*

CABINET PARTICULIER. — M. Armand de Gironde, ✲, *chef.*

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL. — M. Deloche (C. ✲), *chef de division.* — *Personnel.* — Bureau du *secrétariat et du personnel général.* — Bureau de la *statistique générale et de l'inspection du travail des enfants dans les manufactures.*

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ CENTRALE. — M. Marchand (O. ✲), *directeur.* — Bureau des *ordonnancements, comptes et budgets, et des écritures centrales.*

DIRECTION DE L'AGRICULTURE. — M. Lefebvre de Ste-Marie, (O. ✲), *directeur,* M. Porlier, ✲, *sous-directeur.* — 1er bureau : *enseignement*

agricole et vétérinaire. — 2e bureau : *encouragements à l'agriculture, secours.* — 3e bureau : *subsistances.*

COMMERCE INTÉRIEUR. — M. Dumoutier de Frédilly, (O. ✲), *directeur*, M. Giraud, *sous-directeur.* — 1er bureau : *Commerce.* — 2e bureau : *industrie.* — 3e bureau : *police sanitaire et industrielle.*

COMMERCE EXTÉRIEUR. — M. Marie, ✲, *sous-directeur.* — 1er bureau : *Législation et tarifs de douanes en France.* — 2e bureau : *législation commerciale et tarifs des douanes à l'étranger.* — 3e bureau : *mouvement général du commerce et de la navigation.*

CONSEIL SUPÉRIEUR DU COMMERCE, DE L'AGRICULTURE ET DE L'INDUSTRIE.

Parmi les membres de ce conseil sont : MM. Kolb-Bernard et Leurent, députés du Nord.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

M. de Fourtou, *ministre.*

M. de Boureuille, (C. ✲), *secrétaire-général.*

CABINET DU MINISTRE. — N...., *chef de cabinet.*

DIVISION DU SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL. — 1er bureau : *enregistrement et distribution des dépêches à l'arrivée.* — 2e bureau : *secrétariat général et matériel.* — 3e bureau : *service central d'expéditions et d'autographies.*

DIVISION DU PERSONNEL. — M. Porée (O. ✲), *chef de division.* — 1er bureau : *nominations, promotions et mouvements.* — 2e bureau : *frais et indemnités, secours, pensions, contentieux.*

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — M. Dillé (O. ✲), *chef de la division.* — 1er bureau : *opérations centrales et ordonnancements.* — 2e bureau : *comptabilité des ponts-et-chaussées et des mines.*

PONTS ET CHAUSSÉES ET CHEMINS DE FER.

M. de Franqueville, (G. O. ✲), *inspecteur général des Ponts-et-chaussées, directeur-général.*

DIVISION DES ROUTES ET PONTS. — M. Challot, (O. ✲), *chef de division.* — 1er bureau : *routes nationales.* — 2e bureau : *routes départementales et police du roulage.*

DIVISION DE LA NAVIGATION. — M. Caulet de Longchamps (O. ✲), *chef de division.* — 1er bureau : *ports maritimes, canaux de*

navigation. — 2e bureau : *rivières navigables et flottables, irrigations, desséchements, usines et services divers.*

Chemins de fer. — DIVISION DES ÉTUDES ET TRAVAUX. — M. de Neuville (C. ✲), *chef de division.* — 1er bureau : *études et concessions.* — 2e bureau : *travaux.*

DIVISION DE L'EXPLOITATION. — M. Gilly, ✲, *chef de division.* — 1er bureau : *exploitation commerciale.* — 2e bureau : *exploitation technique.* — Bureau de la *statistique des chemins de fer.*

Mines. — DIVISION DES MINES ET USINES. — M. Foubert, *chef de division.* — 1er bureau : *mines, appareils à vapeur.* — 2e bureau : *usines et manufactures, eaux minérales, cartes géologiques et agronomiques.* — Service de la *statistique de l'industrie minérale.*

Administrations et services financiers.

DIRECTION GÉNÉRALE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES. — M. Grimpel (O. ✲), *directeur général.*

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES. — M. Roy, (C. ✲), *directeur général.*

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES. — M. Amé (O. ✲), *directeur général.*

DIRECTION GÉNÉRALE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES. — M. Provensal, (O. ✲), *directeur général.*

DIRECTION GÉNÉRALE DES MANUFACTURES DE L'ÉTAT. — M. Rolland, (C. ✲), *directeur général.*

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES. — M. Rampont, *directeur général.*

ADMINISTRATION DES FORÊTS. — M. Faré (O. ✲), *directeur général.*

TABLEAU DES PRÉFECTURES ET ÉVÊCHÉS DE FRANCE.

Départements.	Chefs-lieux.	PRÉFETS.	ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES.	DIOCÈSE
		MM.	NN. SS.	
Ain.	Bourg.	Rousseau.	Renaud.	Belley.
Aisne.	Laon.	Audoy.	Dours. (O. ✲)	Soissons.
Allier.	Moulins.	De Fradel.	De Dreux-Brézé.	Moulins.
Alpes (B.).	Digne.	Picquet-Damesme.	Meirieu, ✲.	Digne.
Alpes (H.)	Gap.	Chaix Cyprien.	Guilbert.	Gap.
Alpes-Marit.	Nice.	Mis de Villeneuve-Bargemont	Sola (O. ✲).	Nice.
Ardèche.	Privas.	Sazerac de Forge.	Delcuzy, ✲.	Viviers.
Ardennes.	Mézières	Tirman.	Landriot (C. ✲).	Reims (Mar
Ariège.	Foix.	Burin du Buisson, ✲	Bélaval, (O. ✲).	Pamiers.
Aube.	Troyes.	Paul Cambon,	Ravinet (O. ✲).	Troyes.
Aude.	Carcassonne	Lorois.	Leuilleux.	Carcassonne
Aveyron.	Rhodez.	Doncieux.	Rourret.	Rodez.
Bouches-du-Rhône.	Marseille.	Limbourg.	CHALANDON (O.✲).	AIX, Arles Embrun.
			Place.	Marseille.
Calvados.	Caen.	Ferrand, (O. ✲)	Hugonin, ✲.	Bayeux.
Cantal.	Aurillac.	De Chazelles.	De Pompignac, ✲.	Saint-Flour
Charente.	Angoulême.	De Langsdorf	Sebaux.	Angoulême.
Charente-Inf.	La Rochelle.	Tenaille-Saligny.	Thomas.	La Rochelle
Cher.	Bourges.	Camescasse.	La Tour-d'Auverg. ✲	BOURGES
Corrèze.	Tulle.	De Lajonkaire, ✲	Berteaud, ✲.	Tulle.
Corse.	Ajaccio.	Poubelle.	De Gattori.	Ajaccio.
Côte-d'Or.	Dijon.	De Brancion, ✲	Rivet (O. ✲).	Dijon.
Côtes-du-N.	Saint-Brieuc	De Flavigny, ✲	David, (O. ✲).	Saint-Brieu
Creuze.	Guéret.	Amiard.	Duquesnay, ✲.	Limoges (Vi ne-Haute.
Dordogne.	Périgueux.	Toustain du Manoir.	Dabert, ✲.	Périgueux.
Doubs.	Besançon.	Bon Cardon de Sandrans, ✲	S. E. LE CARDINAL MATTHIEU (C. ✲)	BESANÇO Haute-Sa
Drôme.	Valence.	Diard.	Gueullette, ✲.	Valence.
Eure.	Évreux.	Baron Sers.	Grolleau.	Évreux.
Eure-et-Loir.	Chartres.	De Perthuis.	Regnault (O. ✲)	Chartres.
Finistère.	Quimper.	Pihoret, (O. ✲)	Nouvel.	Quimper.
Gard.	Nîmes.	Guigue de Champvans.	Plantier, ✲.	Nîmes.
Garonne (H.)	Toulouse.	Ch. Ferry.	DESPREZ (O. ✲).	TOULOUSI
			Gérault de Langalerie	Narbonne
Gers.	Auch.	Du Gabé.	DELAMARE (O. ✲).	AUCH.
Gironde.	Bordeaux.	Ferd. Duval, ✲	S. E. LE CARDINAL DONNET (G.O.✲).	BORDEAU
Hérault.	Montpellier.	E. Pougny.	Le Courtier (O. ✲).	Montpellier.
Ille-et-Villain.	Rennes.	Comte de Barthélémy.	BROSSAYS (O. ✲).	RENNES.
Indre.	Châteauroux	Le baron de Crisenoy, (O. ✲)	De la Tour d'Auv. ✲.	Bourges (C
Indre-et-Loir.	Tours.	Decrais.	FRUCHAUD, (O. ✲).	TOURS.
Isère.	Grenoble.	André.	Paulinier.	Grenoble.
Jura.	Lons-le-Saul	Dumarest Paul.	Nogret (O. ✲).	Saint Claud
Landes.	Mont-de-Mar	Ch. Sers., ✲	Epivent, ✲.	Aire.
Loir-et-Cher.	Blois.	Hendlé, Ernest.	Pallu du Parc, ✲.	Blois.
Loire.	St.-Etienne.	Ducros (C. ✲).	.....	Lyon (Rhôi
Loire (Haute)	Le Puy.	Comte de Malartic, ✲	Lebreton, ✲.	Le Puy.
Loire-Infér.	Nantes.	Le Guay.	Fournier.	Nantes
Loiret.	Orléans.	A. Gigot.	Dupanloup (O. ✲).	Orléans.
Lot.	Cahors.	Servois.	Grimardias, ✲.	Cahors
Lot-et-Garon.	Agen.	Welche, ✲	D'Outremont.	Agen.
Lozère.	Mende.	De Rochefort, ✲	Saiver.	Mende.
Maine et Loir	Angers.	Leguay.	Freppel.	Angers.
Manche.	Saint-Lô.	Vaultier, ✲.	Bravard, ✲.	Coutances.
Marne.	Châlons.	Jousserandot.	LANDRIOT (O. ✲).	REIMS (A Reims et A
			Meignan, ✲.	Châlons.

parte-ents.	Chefs-lieux.	PRÉFETS.	ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES.	DIOCÈSES.
		MM.	NN. SS.	
e (H)	Chaumont.	Grangier de la Marinière.	Guerrin.	Langres.
nne.	Laval.	De Bassoncourt, ✲	Wicart (O. ✲).	Laval.
ıe et Mosel.	Nancy.	Doniol, ✲	Foulon-	Nancy.
e.	Bar-le-Duc.	Vimont, ✲	Hacquartd, ✲	Verdun.
ihan.	Vannes.	Ch. Delpon.	Becel, ✲.	Vannes.
:e.	Nevers.	P. Odent, (C. ✲).	Forcade, (O. ✲).	Nevers.
.	Lille.	Baron Séguier, (O. ✲.)	RÉGNIER (O. ✲).	CAMBRAI.
	Beauvais.	Choppin.	Gignoux, (O. ✲).	Beauvais.
.	Alençon.	Baron de Vaufreland.	Rousselet (O. ✲).	Séez.
le-Calais	Arras.	Comte de Rambuteau, ✲	Lequette, ✲	Arras.
de-Dôme	Clermont-F.	Delmas, (Alb.) ✲	Féron (O. ✲).	Clermont.
nées (B).	Pau.	Marquis de Nadaillac.	Lacroix (O. ✲).	Bayonne.
nées (H).	Tarbes.	Feraud, (Th.	Laurence, (O. ✲).	Tarbes.
nées-Or.	Perpignan.	Babaud-Laribière.	Ramadié, ✲.	Perpignan.
(Haut).	Belfort.	Lebleu, administrateur, faisant fonctions de Préfet.	Rœss, ✲.	Strasbourg.
ıe.	Lyon.	Cantonnet.	DE GINOUILHAC, O. ✲	LYON et VIENNE
e (H.)	Vesoul.	De Bardonnet.	.....	Besançon (Doubs
e-et-Loir	Mâcon.	Regnault.	Lescleuc de Kérouda	Autun.
ıe.	Le Mans.	Ch. Tassin.	Fillion, ✲.	Le Mans.
ie	Chambéry.	J. de Tracy.	S. E. LE CARDINAL BILLIET (C. ✲). Vibert (O. ✲). Turinaz.	CHAMBERY. Maurienne. Tarentaise.
ie (H).	Annecy.	Philippe	Magnin (O. ✲).	Annecy.
».	PARIS.	Calmon, (O. ✲) Renault, préfet de police.	GÜIBERT, (O. ✲).	PARIS.
›-Infér.	Rouen.	Lizot, (G. ✲)	DE BONNECHOSE (O ✲	ROUEN.
-et-Marn	Melun.	Foucher de Caril, (O ✲)	Allou (O. ✲).	Meaux.
›-et-Oise.	Versailles.	Marquis de Chambon, ✲.	Mabile, (O. ✲).	Versailles.
es (Deux)	Niort.	Mahou. (L.)	Pie.	Poitiers (Vienne et Deux-Sèvr.)
ne.	Amiens.	De Guerle, ✲	Boudinet, (O. ✲).	Amiens.
.	Alby.	Lauras Paul.	LYONNET (O. ✲)	ALBY.
-et-Gar.	Montauban.	Daunassans, ✲	Legain.	Montauban.
	Draguignan.	Général Laporterie, (C. ✲.)	Jordany, ✲.	Fréjus et Toulon
:luse.	Avignon.	Dauzon.	Dubreuil (O. ✲).	AVIGNON.
lée.	La Roche-s-Yon	Gauja, (O. ✲)	Colet, ✲.	Luçon.
ne.	Poitiers.	Léon Lavedan.	Pie.	Poitiers (Vienne et Deux-Sèvr).
ne (H).	Limoges.	Baron Cottu.	Duquesnay.	Limoges.
ges.	Épinal.	De Blignières.	Caverot (O. ✲).	Saint-Dié.
ıe.	Auxerre.	Ribière.	BERNADOU (O. ✲).	SENS et AUXER.

Administration départementale de l'Algérie.

ce d'Alger, M. Oustry, préfet; — Province d'Oran, M. Mahias, préfet; — Provincede Constine, M. Desclozeaux, préfet.

:chés des Colonies, suffragants de l'archevêché de Bordeaux.

int-Denis.
e la Réunion
Afrique. } Mgr. Delannoy.

Basse-Terre. (Guadeloupe, Antilles.) N... .
St-Pierre et Port-de-France. (Martinique, Antilles.) J. Mounicq.

Évêchés d'Algérie, suffragants de l'archevêché d'Alger.

Archevêque d'Alger, Mgr. LAVIGERIE (O.. ✲).
Évêque d'Oran, Mgr. Callot, ✲. | Evêque de Constantine, Mgr. de La Casa.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

DÉPARTEMENT DU NORD.

Le département du Nord, dont le chef-lieu est Lille, est divisé en sept arrondissements de sous-préfecture ayant pour chefs-lieux Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

ANCIENS PRÉFETS.

Le département a eu successivement pour Préfets :

M. JOUBERT, ex-constituant, nommé à la création, et, depuis, commissaire-général des relations commerciales en Hollande

M. DIEUDONNÉ, officier de la Légion-d'Honneur, membre du tribunat, nommé le 3 pluviose an IX, décédé à Saint-Saulve, le 27 vendémiaire an XIV.

M. DE POMMEREUL, général de division, baron de l'Empire, membre de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet d'Indre-et-Loire, nommé le 16 frimaire an XIV, et, depuis, Conseiller d'Etat, directeur-général de l'imprimerie et de la librairie.

M. DUPLANTIER, baron de l'Empire, officier de la Légion d'Honneur, auparavant préfet des Landes, nommé le 30 avril 1805, décédé à Paris le 6 février 1814.

M. le comte BEUGNOT a administré le département pendant le premier trimestre de 1814, comme conseiller d'Etat en mission.

M. le baron SIMÉON, grand officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre royal de Saint-Hubert de Bavière, nommé le 2 mai 1814, et depuis pair de France et ministre d'État.

M. DUPONT-DELEPORTE, maître des requêtes au Conseil d'État, nommé le 22 mars 1815.

M. DUPLEIX DE MÉZY, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 12 juillet 1815, depuis conseiller d'Etat, directeur-général des postes.

M. le comte DE RÉMUSAT, grand'croix de l'ordre de Saint-Hubert de Bavière, chevalier de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet de la Haute-Garonne, nommé le 5 février 1817.

M. le comte H. DE MURAT, conseiller d'État, commandeur de Légion d'Honneur, nommé le 3 janvier 1822, depuis pair de France.

M. le vicomte Alban DE VILLENEUVE-BARGEMONT, conseiller d'État, officier de la Légion d'Honneur et chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, auparavant préfet de la Loire-Inférieure, nommé le 3 mars 1828 ; depuis, député du Nord.

M. le vicomte DE VILLERS DU TERRAGE, ancien préfet, officier de la Légion-d'Honneur, nommé le 19 août 1830 ; depuis, pair de France.

M. le baron MÉCHIN, conseiller-d'État, membre de la Chambre des députés, ancien prefet, grand-officier de la Légion-d'Honneur, officier de l'ordre de Léopold, nommé le 17 novembre 1830.

M. le vicomte DE SAINT-AIGNAN, conseiller-d'État. officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Léopold, nommé le 30 janvier 1839; depuis, conseiller-d'État en service ordinaire et député du Nord.

M. le baron Maurice DUVAL, pair de France, conseiller-d'État, grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre de la Couronne de Fer, nommé le 15 mai 1845.

M. Em. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ, officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, auparavant préfet des départements de l'Aisne et du Pas-de-Calais, nommé le 4 janvier 1847.

M. ANTHONY-THOURET, commissaire du Gouvernement, préfet provisoire, arrivé à Lille le 26 février 1848.

MM. Ch. DELESCLUSE et D. PILLETTE ont administré le département, le premier comme commissaire général de la République, le second comme commissaire adjoint, depuis le 10 mars 1848 jusqu'au 18 mai suivant.

M. DURANT-ST.-AMAND, auparavant maire du 7e arrondissement de Paris, nommé le 29 mai 1848, ensuite préfet de la Creuse, de l'Hérault et de Vaucluse, décédé en 1864.

M. DAVID, ancien sous-préfet de Douai, nommé le 24 janvier 1849.

M. VAÏSSE, commandeur de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet du Doubs, nommé le 20 novembre 1849; ensuite, ministre de l'Intérieur, conseiller-d'État et sénateur, décédé en 1864.

M. BESSON, grand-officier des ordres de la Légion-d'Honneur et de Léopold de Belgique, commandeur de l'ordre de Charles III d'Espagne, nommé le 17 mars 1851, auparavant préfet des départements du Jura, de Maine-et-Loire et de la Haute Garonne; depuis, préfet des Bouches-du-Rhône et conseiller-d'État.

M. COLLET-MEYGRET, commandeur des ordres de la Légion-d'Honneur et de Léopold de Belgique, grand'croix de l'ordre d'Isabelle la Catholique, nommé le 30 juin 1857; auparavant préfet et directeur général de la sûreté publique.

M. VALLON (Paul-Louis-Marie-Athanase-Léonnar), grand-officier de la Légion-d'Honneur, commandeur de l'ordre de Léopold de Belgique, officier de l'Instruction publique; auparavant préfet de Maine-et-Loire, nommé le 20 octobre 1857; décédé en fonctions le 5 novembre 1865.

M. PIÉTRI, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 12 novembre 1865; auparavant préfet de l'Hérault; depuis, préfet de police.

M. L. Sencier, grand officier de la Légion-d'Honneur, nommé le 19 février 1866; auparavant préfet de la Loire, depuis conseiller d'État, directeur général du personnel et du cabinet au Ministère de l'Intérieur, puis conseiller d'État chargé de l'administration du département du Rhône.

M. de Saint-Paul, grand-officier de la Légion-d'Honneur, officier de l'Instruction publique, grand'croix de divers ordres, etc., nommé le 23 décembre 1868, Sénateur, chargé de l'Administration du département du Nord, auparavant Directeur général du personnel et du cabinet, au Ministère de l'Intérieur.

M. Léon Masson, chevalier de la Légion-d'Honneur, nommé le 30 janvier 1870.

M. A. Testelin, membre du conseil-général, nommé le 6 septembre 1870; depuis, Commissaire de la Défense des départements de l'Aisne, du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

M. Pierre Legrand, avocat, nommé le 19 septembre 1870.

M. Paul Bert, nommé le 22 janvier 1871.

M. Ernest Hendlé, nommé le 7 février 1871.

M. Baron, avocat, *Préfet par intérim*, nommé le 7 mars 1871.

PRÉFECTURE.

M. Séguier (O. ✲), *Préfet*, nommé le 20 mars 1871.

Le Préfet est seul chargé de l'administration : il fait exécuter les lois et arrêtés du Gouvernement; il surveille toutes les parties de l'administration publique.

Il donne ses audiences tous les jours, de une heure à trois heures.

Toutes les lettres doivent être affranchies.

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL.

Aux termes de la loi du 28 pluviôse, an VIII, le secrétaire-général est chargé de la signature des expéditions et de la garde des papiers. Le décret du 29 décembre 1854 dispose que le secrétaire-général pourra, indépendamment des fonctions qui lui sont conférées par les lois et règlements, être chargé d'une partie de l'administration départementale, par délégation et sous la direction du Préfet.

M. de Pistoye, *secrétaire général.*

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

MM. le Préfet, *président;* Cleenewerck de Crayencour, ✲, *vice-président*; Derbigny; Forestier, ✲; De Beffroy de la Grève.

Ministère public : M. le Secrétaire-général de la Préfecture, commissaire du Gouvernement.

Greffe. M. Lacoste, *secrétaire greffier du conseil de préfecture;* M. Coupey, Louis, *surnuméraire.*

Le Conseil de Préfecture prononce sur les demandes à fin de décharge ou de réduction des contributions directes, sur les difficultés entre les entrepreneurs de travaux publics et l'administration concernant le sens et l'exécution de leurs marchés, sur les demandes en dommages et intérêts procédant du fait des entrepreneurs et non de l'administration, sur les demandes et contestations concernant les indemnités dues à raison de terrains pris ou fouillés pour la confection des ouvrages publics, sur les difficultés en matière de grande voirie, sur les autorisations de plaider, demandées par les communes, sur le contentieux des domaines nationaux, sur certaines difficultés en matière d'élections. En général, les Conseils de Préfecture sont les tribunaux de première instance de la justice administrative. Lorsque le Préfet assiste au Conseil, il préside; en cas de partage, sa voix est prépondérante.

Le Conseil tient ses séances les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, à une heure.

Toutes les requêtes, soit en demandant, soit en défendant, doivent être sur papier timbré et adressées ou déposées au Greffe du Conseil.

Un décret du 30 décembre 1862 dispose : qu'à l'avenir les audiences des Conseils de Préfecture, statuant sur les affaires contentieuses, seront publiques. — Après le rapport fait sur chaque affaire par un des conseillers, les parties pourront présenter leurs observations, soit en personne, soit par mandataire. — Le secrétaire-général remplira les fonctions de commissaire du Gouvernement. — Il y aura, auprès de chaque Conseil, un secrétaire-greffier, nommé par le Préfet et choisi parmi les employés de la Préfecture. — Les comptes des receveurs des communes et des établissements de bienfaisance ne seront pas jugés en séance publique.

Circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur du 21 juillet 1865.

EXTRAIT.

C'est le caractère essentiel de la procédure contentieuse que l'instruction y soit écrite; les observations orales n'y tiennent qu'une place accessoire et doivent toujours se restreindre aux points qui ont été développés dans les mémoires.

Du moment, en effet, où les parties ne sont pas astreintes à se présenter à la barre et que souvent l'une des deux y vient seule, il n'est pas bon qu'il s'y produise des moyens nouveaux qui ne pourraient pas être contredits par l'adversaire.

CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

Le *Conseil général* a chaque année deux sessions ordinaires qui s'ouvrent, l'une le premier lundi qui suit le 15 août, l'autre au jour fixé par le Conseil dans sa session d'août. La première ne peut durer plus d'un mois; la seconde plus de quinze jours.

Le Conseil général nomme parmi ses membres le président, les vice-présidents et les secrétaires.

Il exerce les attributions qui lui sont déférées par la loi du 10 août 1871.

Le nombre des membres du Conseil général est de 61, un par canton, et répartis comme suit entre les sept arrondissements, savoir : Dunkerque, 7; Hazebrouck, 7; Lille, 17; Cambrai, 7; Avesnes, 10; Douai, 6; Valenciennes, 7.

Conformément à la loi du 10 août 1871, il a été procédé, le 16 septembre suivant, à l'élection des membres du Conseil général et des Conseils d'arrondissement.

Le Conseil général est composé comme suit :

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Arrondissement d'Avesnes.

Avesnes-Nord,	GUILLEMIN, avocat à Avesnes.
Avesnes-Sud,	MAILLIET (✲), banquier, président de la Société d'Agriculture d'Avesnes.
Bavai.	LEVENT, maître de forges et maire à Bavai.
Berlaimont,	EMOND, notaire et maire à Berlaimont.
Landrecies.	MARIE-SOUFFLET, propriét. et maire à Landrecies.
Le Quesnoy-Est,	BOULANGÉ, , cultivateur et maire à Salesches.
Le Quesnoy-O.,	Baron DE L'EPINE, propriét. à Wargnies-le-Petit.
Maubeuge,	DE CARNIÈRES (C. ✲), conseiller à la Cour de Cassation.
Solre-le-Château	ROUEZ (✲), fabricant de tissus et maire à Solre-le-Château.
Trélon,	Louis CLAVON, maître de verreries et maire à Trélon

Arrondissement de Cambrai.

Cambrai-Est,	STIÉVENART-BÉTHUNE (✲), propriét. et maire à Etrun
Cambrai-Ouest,	LELEU (✲), cultivateur et maire à Tilloy.
Carnières,	TELLIEZ (✲), propriétaire à Carnières.
Clary,	DUTEMPLE, notaire à Walincourt.
Le Câteau,	Charles SEYDOUX, ✲, manufacturier au Câteau.
Marcoing,	CREPIN (✲), propr., cultivat. et maire à Noyelles.
Solesmes,	MACAREZ, negociant à Saint-Python.

Arrondissement de Douai.

Arleux,	BILLET, fabricant de sucre à Cantin.
Douai-Nord,	MAURICE (✲), député à l'Assemblée nation. à Douai
Douai-Ouest,	DANEL (O. ✲), président de Chambre honoraire à la Cour de Douai.
Douai-sud,	FIÉVET (O. ✲), fabric. de sucre et maire à Masny.
Marchiennes,	BOITIN, (✲), conseiller à la Cour de Douai.

Orchies,	DES ROTOURS, propriétaire, maire et député à l'assemblée nationale à Avelin.

Arrondissement de Dunkerque.

Bergues,	Joos (✲), propriétaire à Bergues.
Bourbourg,	DE COUSSEMAKER (✲), juge au Tribunal civil de Lille.
Dunkerque-Est,	Gustave LEMAIRE, propr. et adjoint à Dunkerque.
Dunkerque-O.,	TRYSTRAM, négociant et membre de la Chambre de commerce à Dunkerque.
Gravelines,	GOUSSARD (O. ✲), conseiller d'Etat, à Watten.
Hondschoote,	GOUDAERT, ancien notaire, maire à Hondschoote.
Wormhoudt,	BERGEROT, propriétaire et maire à Esquelbecq.

Arrondissement d'Hazebrouck.

Bailleul-N.-E.,	LOTTHÉ, notaire et maire à Bailleul.
Bailleul-Sud-O.,	PLICHON (O. ✲), avocat et député à l'Assemblée nationale à Bailleul.
Cassel,	DESMYTTÈRE (✲), propriétaire et maire à Cassel.
Hazebrouck-N.,	JOETS DE METERSHOF, propriétaire à Hazebrouck.
Hazebrouck-S.,	MASSIET DU BIEST, propriétaire à Hazebrouck.
Merville	DUQUENNE, négociant à La Gorgue.
Steenvoorde,	BECK, propriétaire à Steenvoorde.

Arrondissement de Lille.

Armentières,	DANSETTE (✲), manufacturier à Armentières.
Cysoing,	Jules BRAME, propriétaire et député à l'Assemblée nationale, à Hem.
Haubourdin,	Comte D'HESPEL, propriétaire, maire et député à l'Assemblée nationale, à Wavrin.
La Bassée,	Édouard CHOMBART, maire à Herlies.
Lannoy,	C. DESCAT (✲), apprêteur de tissus, député à l'Assemblée nationale, à Roubaix.
Lille-Centre,	Général FAIDHERBE (G. O. ✲), à Lille.
Lille-Nord-Est,	Jules DUTILLEUL, brasseur à Lille.
Lille-Ouest,	Henri BERNARD, raffineur de sucre, président de la Chambre de commerce de Lille.
Lille-Sud-Est,	MORISSON, docteur en médecine à Lille.
Lille-Sud-Ouest,	TESTELIN, docteur en médecine, député à l'Assemblée nationale, à Lille.
Pont-à-Marcq,	DESMOUTIER (✲), cult. et propr. à Mons-en-Pévèle.
Quesnoy-sur-D.,	Louis DESROUSSEAUX (✲), propriétaire à Lille.
Roubaix-Est,	DEREGNAUCOURT, constr. de mach., maire et député à l'Assemblée nationale à Roubaix.
Roubaix-Ouest,	DELEPORTE-BAYART, propriét. et adjoint à Roubaix.
Seclin,	VAN DER STRAETEN, propriét. et maire à Vendeville.

Tourcoing-Nord, Roussel-Defontaine (✲), négociant et maire à Tourcoing.

Tourcoing-Sud, J. Leurent (✲), fabricant et député à l'Assemblée nationale, à Tourcoing.

Arrondissement de Valenciennes.

Bouchain, Emile Carlier, négociant et maire à Neuville-sur-l'Escaut.

Condé, Renard (✲), maître de verreries et maire à Fresnes.

St.-Amand (r.d.), Emile Delerue, propriétaire et maire à Raismes.

St.-Amand (r.g.), L. Legrand, avocat à Douai.

Valenciennes-E., Hamoir (O. ✲), propr. et maire à Saint-Saulve.

Valenciennes-N., de Marsilly (✲), directeur général de la Compagnie des mines d'Anzin.

Valenciennes-S., Louis Legrand, avocat, docteur en droit, docteur ès-lettres, à Valenciennes.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE

Instituée par la loi du 10 août 1871.

La Commission départementale exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par le titre VI de la loi du 10 août 1871. Les membres qui la composent, élus dans le sein du Conseil, sont au nombre de sept, savoir :

MM. Danel, ✲, Ed. Hamoir, (O. ✲), baron de l'Épine, Telliez, Desmyttère, Roussel-Defontaine, ✲, Joos, (✲). — *Président*, M. Danel; *secrétaire*, M. Roussel-Defontaine, ✲.

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Aux termes de l'article 21 de la loi du 10 août 1871, les Conseils généraux doivent être renouvelés par moitié tous les trois ans.

Par délibération du 6 novembre 1871, le Conseil général a divisé les cantons du département représentés par ses membres, en deux séries, ansi composées :

1re Série (30 cantons).— Avesnes-Sud, Berlaimont, Maubeuge, Le Quesnoy-Ouest, Trélon, Cambrai-Ouest, Clary, Marcoing, Douai-Nord, Marchiennes, Orchies, Bourbourg, Dunkerque-Ouest, Hondschoote, Bailleul-Sud-Ouest, Hazebrouck-Sud, Merville, Steenvoorde, La Bassée, Haubourdin, Lille-Centre, Lille-Ouest, Lille-Sud-Ouest, Quesnoy-sur-Deûle, Roubaix-Ouest, Tourcoing-Nord, St.-Amand (rive gauche), Condé, Valenciennes-Nord, Valenciennes-Sud.

2e Série (31 cantons).— Avesnes-Nord, Bavai, Landrecies, Le Quesnoy-Est, Solre-le-Château, Cambrai-Est, Carnières, Le Câteau, Solesmes, Arleux, Douai-Ouest, Douai-Sud, Bergues, Dunkerque-Est, Gravelines, Wormhoudt, Bailleul-Nord-Est,

Cassel, Hazebrouck-Nord, Armentières, Cysoing, Launoy, Lille, Nord-Est, Lille-Sud-Est, Pont-à-Marcq, Roubaix-Est, Seclin, Tourcoing-Sud, St.-Amand (rive droite), Bouchain, Valenciennes-Est.

Par suite d'un tirage au sort auquel il a été procédé dans la même séance pour déterminer celle des deux séries qui devra être renouvelée dans trois ans, la 1^er^ série, celle qui compte 30 cantons, sort la première.

En conséquence, les pouvoirs des membres du Conseil appartenant aux cantons de cette série, expireront en 1874.

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

Les bureaux de la Préfecture sont ouverts au public tous les jours, de neuf heures à onze heures et demie du matin, et de une heure à cinq heures de l'après-midi.

Toutes les lettres ou pièces doivent être déposées sous bandes ou sous enveloppe chez les concierges de l'hôtel ou des bureaux de la Préfecture. Sont exceptés de cette mesure les récépissés, visas, légalisations ou demandes de passe-ports qui peuvent être remis aux garçons de bureaux pour être portés aux bureaux respectifs.

CABINET DU PRÉFET. M. Boniface, *chef du cabinet;* M. le comte de Sinéti, *secrétaire particulier du Préfet;* M. de Vogelsang, *attaché;* MM. Guinois et Lemal, *employés.*

ATTRIBUTIONS. — Ouverture et classement de la correspondance. — Audiences du Préfet. — Correspondances confidentielle et réservée. — Service télégraphique. — Personnel administratif, personnel des commissaires de police. — Surveillance de la frontière. — Rapports avec l'autorité militaire et ecclésiastique. — Légion-d'honneur. — Belles actions. — Distinctions honorifiques. — Secours individuels. —Bureaux de tabac. — Cérémonies publiques.

CABINET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — M. Bonassieux, *attaché.*

Organisation des bureaux.

Chefs de division honoraires : MM. A. Deblock ✱ et A. Druez ✱.

Première division. — M. Ch. Vincent (O. A.), *chef de division.*

1^er^ BUREAU. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL. — MM. Charrier, *chef de bureau;* Plumecoeq, *sous-chef;* Plouvier, *idem;* Forret, *idem ;* Colas, *idem;* Crépin, *idem;* Bury, *surnuméraire.*

ATTRIBUTIONS. — Enregistrement et distribution des bulletins des lois et des Actes administratifs de la Préfecture. — Visas et légalisations. — Organisation administrative. — Police de l'imprimerie et de la librairie, gravures et lithographies, journaux et écrits périodiques. —

Bibliothèques publiques. — Théâtres. — Brevets d'invention. — Mouvement de la population. — Naturalisation et autorisation de domicile en France. — Exécution des lois sur les élections et sur le jury ; convocation des jurés. — Mercuriales, subsistances, police de la boulangerie. — Agriculture. — Amélioration des chevaux. — Foires, marchés. — — Sociétés savantes. — Beaux-arts. — Monuments historiques. — Archives. — Commerce, industrie. — Travail des enfants dans les manufactures. — Ecole des arts et métiers. — Écoles polytechnique et militaire. — École navale. — École des mineurs. — Tribunaux de commerce. — Chambres de commerce. — Chambres consultatives des arts et manufactures. — Conseils de Prud'hommes. — Instruction publique. — Lycées et colléges communaux ; collation de bourses ; — Écoles normales. — Écoles primaires. — Salles d'asile. — Institutions des sourds-muets et des aveugles. — Cultes, congrégations religieuses. — Art de guérir. — Écoles de médecine. — Réception des officiers de santé, pharmaciens, herboristes et sages-femmes. — Vaccine. — Épidémies. — Eaux thermales. — Médecine vétérinaire. — École vétérinaire d'Alfort. — Recrutement de l'armée. — Affaires militaires. — Inscription maritime. — Garde nationale. — Pompiers. — Rapports avec la Commission permanente du Conseil général.

2e Bureau. — Police. MM. Breton, père, *chef de bureau;* Breton (Émile), *sous-chef;* Torck, *commis de 3e classe;* Corman, *commis de 3e classe.*

Attributions. — Police générale, municipale et rurale. — Gardes-champêtres, gardes-messiers, gardes particuliers. — Prisons. — Maison centrale de force et de correction. — Maisons de justice, d'arrêt et de correction. — Dépôts de sûreté. — Colonies agricoles pénitentiaires. — Règlements de police. — Crimes, délits, événements, incendies. — Surveillance des forçats et condamnés libérés, des mendiants, vagabonds et des filles publiques. — Asiles d'aliénés. — Commissions sanitaires des ports de Gravelines et de Dunkerque. — Débits de boissons. — Surveillance des voyageurs et des réfugiés étrangers. — Passeports à l'étranger. — Passeports gratuits. — Passeports avec secours de route. — Permis de chasse. — Louveterie. — Echenillage. — Départs d'ouvriers pour l'Afrique. — Transports d'armes et de poudre.

Deuxième division. — M. Devaux, ✲, *chef de division.*

1er Bureau. — Finances de l'État et du département. MM. Laurent, *chef de bureau;* Breton (Hippolyte), *sous-chef;* Defrenne, *commis de 1re classe;* Ducro, *commis de 2e classe.*

Attributions. — Administration du domaine public et du domaine de l'État. — Service du Trésor public, délivrance des mandats pour le paiement des fonctionnaires rétribués par l'État. — Frais de justice ; comptes annuels afférents à l'État. — Contributions directes et indi-

rectes. — Douanes. — Enregistrement. — Contentieux. — Personnel. — Confection du budget départemental; mandatement des dépenses imputées sur le budget.

2e Bureau — Travaux publics. — MM. Lecocq, *chef de bureau;* Mallebrancq, *sous-chef;* Pruvost, *commis de 2e classe;* Bourelle, *commis de 3e classe;* Barbotin, *surnuméraire.*

Attributions. Routes nationales et départementales. — Chemins de fer. — Chemins de grande communication. — Navigation. — Ports maritimes. — Marais — Usines. — Police de la grande voirie. Établissements insalubres. — Mines et minerais. — Servitudes militaires. — Voitures publiques. — Construction et entretien des édifices départementaux.

Troisième division. — M. Baillœuil, *chef de division.*

1er Bureau. — Finances des communes. MM. Dubois, *chef de bureau;* Demade, *sous-chef;* Broutin, *surnuméraire.*

Attributions. — Finances des communes. — Administration et comptabilité communale. — Octrois. — Règlement des budgets communaux. — Administration et comptabilité des hospices, bureaux de bienfaisance, fabriques et consistoires. — Monts-de-piété. — Caisses d'épargne. — Service des enfants assistés.

2e Bureau. Travaux communaux.—MM. Haydet, *chef de bureau;* Cocquillier, *sous-chef;* Petit, Eugène, *commis de 3e classe;* Petit, *idem;* Romon, Victor, *surnuméraire.*

Attributions. — Travaux communaux. — Examen des projets de travaux des communes et des établissements hospitaliers; surveillance, règlement et contentieux de ces travaux. — Voirie urbaine. — Chemins non classés.

Section de l'instruction primaire.—MM. Prestat (O. I.), commis de l'inspection académique, *chef de la section;* Bouchez, *chef de bureau;* Hermant, *commis;* Peltier, *idem.*

Attributions. — Instruction primaire. — Administration et comptabilité.

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT.

MM. l'abbé Dehaisne, *archiviste;* Masurel, *chef de bureau;* Losfeld, Decleene, *employés;* M. Fournet, *dessinateur.*

ARCHIVES COMMUNALES.

Par arrêté de M. le Préfet du Nord, en date du 22 janvier 1849, la commission chargée de la régularisation et de la bonne tenue des archives des communes et des établissements de bienfaisance du département du Nord a été réorganisée.

Elle est composée ainsi qu'il suit :

MM. le secrétaire-général, *président ;* de Coussemaker, ✲, juge au tribunal civil de Lille ; Houdoy, propriétaire à Lille ; Casati, juge au tribunal civil ; l'abbé Dehaisne, archiviste, *secrétaire.*

Imprimeur de la Préfecture, M. L. Danel, ✲, à Lille, rue Nationale.

Huissier du cabinet du Préfet, M. Delesalle. — *Huissier du cabinet du secrétaire-généaal.* M. Benazet. — *Huissier du Conseil de Préfecture,* M. Delannoy. — *Concierge de l'hôtel,* rue Royale, M. Godard. — *Concierges des bureaux,* rue Beauharnais, MM. Delesalle, et Garin.

Garçons de bureau, MM. Delannoy, *brigadier;* Delattre, Georges, Garin, Barbet.

SOUS-PRÉFECTURES ET CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

Les Conseils d'arrondissement s'assemblent deux fois par an aux époques fixées par le Gouvernement. Les présidents et secrétaires sont nommés, pour chaque année, par les Préfets ; ces conseils délibèrent sur les réclamations auxquelles donnent lieu la fixation du contingent de l'arrondissement dans les contributions directes et sur les demandes en réduction formées par les communes. Ils répartissent entre elles les contributions et donnent leur avis sur les divers objets d'intérêt local.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Sous-Préfet, M. d'Etchegoyen.
Secrétaire, M. Deckmyn.

Conseil d'arrondissement.

Bergues,	MM.	Hilst, médccin et maire à Armbouts-Cappel.
Bourbourg,		Demeunyck, ✲, doct.-méd. à Bourbourg.
Dunkerque-Est,		Beck, propriétaire à Dunkerque.
—		Delelis, ✲, ancien maire à Dunkerque.
Dunkerque-O.,		Mahieu, maire de Capelle.
Gravelines,		Thouvenin, maire à Gravelines.
Hondschoote,		Bondeweel, à Hondschoote.
Wormhoudt,		Dehaene, maire à Wormhoudt.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Sous-Préfet, M. Laroze.
Secrétaire, M. Verheylewegen

Conseil d'arrondissement.

Bailleul-N.-E,	MM.	H. Bieswal, propriétaire à Bialleul.
—		Plouvier, notaire à Steenwerck.

Bailleul Sud-O.,	H. de Coussemacker, propriétaire à Bailleul.
Cassel,	Bosquillon de Jenlis, propriétaire à Cassel.
Hazebrouck-N.,	Lespagnol, président du tribunal civil.
Hazebrouck-S.,	Claudorez, cultivateur à Morbecque.
Merville,	Verhaeghe, ✲, propriétaire à Merville.
—	Hennion, notaire à Estaires.
Steenvoorde,	Heem, (O. ❂), maire à Steenvoorde.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Conseil d'arrondissement.

Armentières,	MM. Pouchain, fabricant et maire à Armentières.
Cysoing,	le baron de La Grange, ✲, propriétaire et maire à Cobrieux.
Haubourdin,	Billon, ✲, docteur en médecine à Loos.
La Bassée,	Leroy-Dubois, cultivateur et maire à Illies
Lannoy,	Le Hardy du Marais.
Lille-Centre,	Schneider-Bouchez, négociant à Lille.
Lille-Nord-Est,	Géry Legrand, homme de lettres à Lille.
Lille-Ouest,	Soins, industriel à Lille.
Lille-Sud-Est.,	Beny-Delcourt, marchand à Lille.
Lille-Sud-O.,	Perot, banquier à Lille.
Pont-à-Marcq.,	Et. Vallois, maire à Wahagnies.
Quesnoy-sur-D.,	Lambin, notaire et maire à Comines.
Roubaix-Est,	P. Flipo, à Roubaix.
Roubaix-Ouest,	Dupont, Em., homme de lettres à Roubaix.
Seclin,	Desmazières, Louis, négociant à Seclin.
Tourcoing-N.,	Dhalluin, notaire et maire à Linselles.
Tourcoing-S.,	Ducrocq, not. et maire à Marcq-en-Barœul.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Sous-Préfet, M. le comte A. de Masin.
Secrétaire, M. Devaux.

Conseil d'arrondissement.

Cambrai-Est,	MM. Bertrand-Milcent, à Cambrai.
Cambrai-Ouest,	Ledoux, id.
Carnières,	Bricout-Ledieu, à Carnières.
Clary,	Ch. Sauvez, à Clary.
—	Fontaine-Ducornet, à Caudry.
Le Câteau,	Hallette, Jules, au Cateau.
—	Mairesse-Niay, à Basuel.
Marcoing,	Millet-Bricout, cultivateur à Bantouzelle.
Solesmes,	Vallez, à Briastre.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Sous-Préfet, M. Pradelle.
Secrétaire, M. Vincent.

Conseil d'arrondissement.

Avesnes-N.,	MM. Victor Hazard, à Beugnies.
Avesnes-Sud,	Contesse, à Larouillies.
Bavai,	Ern. Gravis, à Bavai.
Berlaimont,	Eliez, ancien notaire à Berlaimont.
Landrecies,	Bonnière-Goffart, à Landrecies.
Le Quesnoy-Est,	Lenglez-Nestor, à Englefontaine.
Le Quesnoy-O.,	Manesse, cultivateur à Frasnoy.
Maubeuge,	Ouverlaux, notaire à Maubeuge.
Solre-le-Château,	Lhomme, Charles, à Liessies.
Trélon,	Réal, à Wignehies.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Sous-Préfet, M. Mention.
Secrétaire, N....

Conseil d'arrondissement.

Arleux,	MM. Pennequin, Pierre.
Douai-Nord,	Coulmon, maire à Flines.
—	Desmarets.
Douai-Ouest,	le comte de Guerne, ✲, conseiller à la Cour de Douai.
—	Luce, maire à Courchelettes.
Douai-Sud,	Patoux, Charles, dir. de verreries à Aniche.
Marchiennes,	Couplez.
—	Mottez.
Orchies,	Josson-Delange.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Sous-Préfet, M. Gisolme.
Secrétaire, M. Ségard.

Conseil d'arrondissement.

Bouchain,	MM. Cartigny, Jean-Baptiste, à Escaudain
—	Caullet, à Haspres.
Condé,	Renard, à Fresnes.
St-Amand r. d.,	Lemer-Talmant, à Saint-Amand.
— rive g.,	Barbieux, notaire à Saint-Amand.
Valenciennes-E.,	Dècle, Julien, à Marly.
Valenciennes-N.,	Ch. Courtin, à Valenciennes.
—	Bertaux, à Wallers.
Valenciennes-S.,	Theillier, à Hérin.

SERVICES PUBLICS ET DÉPARTEMENTAUX.

CORPS DES PONTS-ET-CHAUSSÉES.

Personnel.

Le service des Ponts-et-Chaussées est divisé en 16 arrond. d'inspection.

Le 2e arrondissement comprend le service ordinaire du département du Nord, de la Somme, du Pas-de-Calais, de l'Oise et de l'Aisne et les services spéciaux de la navigation de la Belgique sur Paris, des ports de Dunkerque, de Gravelines, de Calais et de Boulogne, du Chemin de fer du Nord et de ses embranchements.

Inspecteur général du 2e arrondissement, M. Duverger (O. ✲).

SERVICE DES ROUTES ET DES IRRIGATIONS ET DESSÉCHEMENTS.

M. Raillard, ✲ ✠, *ingénieur en chef du département*, à Lille.

Ingénieurs ordinaires. — MM. Menche de Loisne, ✲, à Lille; Carlier, ✲, à Dunkerque; Piéron, ✲, à Cambrai; Gruson, à Douai; Drouets, ✲, à Avesnes; Staincq, à Valenciennes.

Conducteurs embrigadés. — *Conducteurs de 1re classe*, MM. Landremont, à Douai; Flament, à Lille; Bonneau, à Avesnes; Herment, ✲, à Hazebrouck; Daigremont, à Dunkerque; Pingel, à Valenciennes; Chantraine, à Orchies.— *Conducteurs de 2e classe* : MM. Hacard, à Cambrai; Mary, à Avesnes; Legendre, à Lille; Delhaye, à Cambrai; Annoot, à Cassel; Petit, à Bourbourg. — *Conducteurs de 3e classe* : MM. Foucart, à Douai; Passage, à Avesnes; Drouets, Prosper, à Avesnes; Heughebart.à Lille; Caroulle, à Dunkerque; Weber, à Bailleul, Coupey, à Lille — *Conducteurs de 4e classe* : MM.; Macaigne, J., à Cambrai; Heunet, à Douai; Tortrad, à Avesnes; Vallez, à Douai; Falecker, à Avesnes; Groniez, à Dunkerque; Wardavoir, à Lille; Fever, à Lille.

Conducteurs auxiliaires : MM. Robin, à Lille; Plichard, a Avesnes; Annibert, à Dunkerque; Godin, à Lille; Roussel, à Valenciennes; Mallet, au Château; Brassart, à Cambrai; Belin, Dagalier, à Valenciennes; Fiévet, à Lille; Vandevelde, à Dunkerque; Dargent, à Valenciennes.

Employés secondaires : 1re *classe*, MM. Carette, Robin, à Lille; Denis, à Valenciennes; Decisy, à Cambrai; Lejeune, Tanchon, à

Lille ; Haeuw, à Douai ; Bouvelle, à Cambrai; Caullery, à Avesnes; Lathouver, à Dunkerque; Martinés, à Avesnes; Lecat, Delsaux, à Lille. — 2e *classe*, Queulain, à Lille; Dayez, à Valenciennes; Gamez, à Cambrai ; Ingelrans, Victor, à Lille ; Verdonck, à Lille.

SERVICE SPÉCIAL DES VOIES NAVIGABLES DES DÉPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS.

M. Bertin, ✲, *ingén. en chef*, à Douai.

Ingénieurs ordinaires : MM. Menche de Loisne, ✲, à Lille; Flamant, à Lille ; Carlier, ✲, à Dunkerque ; Gruson, à Douai.

Conducteurs embrigadés de 2e *classe* : MM. Cuvelier, à Dunkerque; Macaigne, à Armentières ; Pons, à Douai. — *De* 3e *classe*: M. Arduin, à Douai ; Vanriscotte, Coyaux, à Lille ; Bauthereau, à Douai.

Conducteur auxiliaire : M. Secq, à Dunkerque.

Employés secondaires : MM. Devrez, Pingel, Roussel, Truck, à Douai ; Lejonne, Spilliaert, à Dunkerque ; Wakernie, à Lille.

CONSTRUCTION DU CANAL DE ROUBAIX.

MM. Bertin, ✲, *ingénieur en chef;* Flamant, *ingénieur ordinaire*, à Lille.

Conducteur embrigadé de 3e *classe* : M. Diruit, à Lille.

Conducteurs auxiliaires : MM. Deniau, Vitrant et Mallet, à Lille.

Employés secondaires: MM. Pezart et Cambier, à Lille.

SERVICE SPÉCIAL DE LA NAVIGATION DE LA BELGIQUE VERS PARIS.

Direction du service : M. Lermoyer, ✲, *ingénieur en chef*, à St.-Quetnin ; MM. Lardé, *conducteur principal;* Boutigny, *conducteur embrigadé de* 1re *classe;* Evrard, *employé secondaire de* 1re *classe;* George, *idem de* 2e *classe.*

Première section du canal de St.-Quentin, entre Cambrai et l'écluse de Lesdins, Escaut et canal de Mons à Condé : 1re partie, canal de Mons à Condé et Escaut, M. Staincq, *ingénieur ordinaire*, à Valenciennes ; 2e partie, Escaut et canal de St.-Quentin, M. Piéron, ✲, *ingénieur ordinaire*, à Cambrai ; MM. Daudré, *conducteur embrigadé de* 1re *classe* à Riqueval ; Hérouard, *idem de* 2e *classe*, à Cambrai ; Hurier, *idem de* 2e *classe*, à Valenciennes ; N..., *idem de* 3e *classe*, à Cambrai ; Cavel, *conducteur auxiliaire*, à Condé. — *Employé secondaire de* 1re *classe :* M. Bertheloot, à Cambrai ; Mangin, à Valenciennes ; Bastien, Rose, Geng, à Cambrai. — *De* 2e *classe :* M. Pétiau, à Valenciennes.

Sambre française canalisée et canal de jonction de la Sambre à l'Oise (service du contrôle) : MM. Drouets, *ingénieur ordinaire*, à Avesnes ; Peslin, *idem*, à St-Quentin ; Malézieux père, *conducteur embrigadé de 1re classe*, à Nauroy (Aisne); Mary, *idem de 2e classe*, à Avesnes; Goursault, *employé secondaire de 1re classe*, à Avesnes.

SERVICE DES PORTS MARITIMES DE COMMERCE.

M. Plocq, ✲, ✠, *ingénieur en chef*, à Dunkerque.

Ingénieurs ordinaires : MM. Guillain, à Dunkerque ; N...., à Gravelines.

Conducteur principal : M. Maréchal, ✲, à Dunkerque.

Conducteurs embrigadés de 3e classe : MM. Gauthier, Leduc, Debacker, Dieuset, à Dunkerque ; N..., à Gravelines.

Conducteurs auxiliaires : Haeuw, Liébaert, Baelen, à Dunkerque ; Lacoure, Verva, Decreus, à Gravelines.

Employés secondaires de 1re classe : MM. Darlet, Boudry, Balsen, Rcoryck, Bryenaert, Norreet, Paguerre, à Dunkerque ; Leclère, Dutoit, Delboure, Michelin, N..., à Gravelines.

Officiers de port : MM. Petyt, *capitaine de port de 2e classe, chef de service ;* Christiaens, Devries, *lieutenants de 2e classe*, à Dunkerque ; Tresca, *idem*, *maître de port de 2e classe*, idem ; Decreus, *idem* ; Cantyn, *id. de 3e classe ;* Damman et Claeyssen, *idem de 4e classe*, à Dunkerque ; Merlen, *maître de port de 2e classe*, à Gravelines.

Officiers et équipages des feux flottants de la rade de Dunkerque : MM. Messemacker, Damman, Guilleman, *capitaines en premier ;* Guillesser, Couvreur, Fay, Bruegghe, *capitaines en second ;* Doncker, Janssen, Dhont, *maîtres d'équipage ;* plus 34 hommes d'équipage, dont un mécanicien et un chauffeur, 13 matelots de 1re classe et 19 de 2e classe.

NAVIGATION A VAPEUR.

La Commission de surveillance des bateaux à vapeur qui naviguent sur mer, établie à Dunkerque, conformément à l'ordonnance royale du 17 janvier 1846, est composée comme suit :

MM. Plocq, ✲, ✠, ingénieur en chef des ports de Dunkerque et de Gravelines, *président ;* Guillain, ingénieur du port de Dunkerque, *secrétaire ;* Carlier, ✲, ingénieur ordinaire de l'arrondissement de Dunkerque ; Berteloot, ✲, lieutenant de vaisseau, chef des mouvements de la marine, Matrot, ✲, ingénieur des mines, Honoré, ✲, commissaire de l'inscription maritime ; Terquem, ✲, professeur d'hydrographie ; Petyt, capitaine de port, Rouillé, chef des pilotes à terre.

NAVIGATION INTÉRIEURE.

SYNDICAT DE LA MARINE DU NORD A CONDÉ, autorisé par arrêté de M. le Préfet du Nord, du 20 septembre 1861. Il a pour objet de défendre et de soutenir l'industrie des transports par eau dans le nord de la France et en Belgique. — Aux termes des statuts de l'association, peuvent faire partie du syndicat, les gérants ou délégués des sociétés d'assurances contre les risques de la navigation, les constructeurs de bateaux, les entrepreneurs de transports par eau, et de traction des bateaux, les compagnies houillères et les principaux industriels intéressés à la prospérité de la navigation intérieure dans le Nord de la France et en Belgique.

BUREAU : MM. Raverdy, *président*; Wattiaux, Myrtil, constructeur de bateaux, à Condé, *secrétaire-trésorier*.

DIRECTION DES TRAVAUX DU SERVICE MUNICIPAL A LILLE.

M. Masquelez, ✻, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, *directeur du service*.

M. Mongy, conducteur des ponts-et-rhaussées, *inspecteur principal, chef du service des études;*

M. Detrois, conducteur des ponts-et-chaussées, *inspecteur principal, chef du service des bâtiments;*

M. Parsy, Achille, conducteur des ponts-et-chaussées. *inspecteur principal, chef du service des eaux;*

M. Midard, conducteur des ponts-et-chaussées, *inspecteur principal, chef du service de la voirie.*

Chemins de fer.

SERVICE DE CONTRÔLE DE L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER DU NORD.

MM. Diday, (O ✻), inspecteur général des mines, *chef du service*.

Ingénieurs ordinaires: MM. Daniel, à Paris; chemin de Creil à la frontière vers Erquelinnes;

M. Mancel, à Arras, chemins d'Arras à Douai, d'Arras à Hazebrouck et embranchement de Lens sur Ostricourt, de Lille à Béthune et Bully-Grenay, embranchements houillers.

M. Flamant, à Lille; lignes de Lille à Calais et Dunkerque, de Lille à la frontière par Tourcoing et par Baisieux, de Lille à Douai, de Douai à la frontière, par Valenciennes, de Busigny à Somain; embranchement de Denain à Lourches; du Dunkerque à Furnes,

de Lille à Valenciennes, de Valenciennes à Aulnoye. d'Hazebrouck à Poperinghe, et d'Armentières à Ostende.

MM. Debray, conducteur embrigadé à Lille; Vitrant, conducteur à Lille.

Ingénieurs des mines: MM. Hanet-Cléry, à Paris; Voisin, à Arras; Matrot, ✲, à Lille. — M. Soyez, garde-mines à Lille.

Inspecteurs de l'exploitation commerciale : MM. de Meynard, inspectenr principal; Petit, inspecteur particulier; Harel, inspecteur particulier, à Paris.

SERVICE DU CONTRÔLE DES CHEMINS DE FER DU NORD, DES LIGNES DE LA COMPAGNIE DU NORD-EST ET DES EMBRANCHEMENTS DIVERS.

M. Mahyer, ✲, ingénieur en chef à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 102.

Lignes de Valenciennes à Aulnoye, de Lille à Valenciennes, de St.-Amand à Blanc-Misseron, de St.-Amand à Tournai, d'Anzin à Péruwelz, de Denain à Lourches. — MM. Staincq, ingénieur ordinaire, à Valenciennes; Roussel, conducteur auxiliaire, idem.

Lignes d'Aulnoye à Anor, de Soissons à la frontière de Belgique, d'Erquelinnes à Fourmies ou à Anor. — MM. Drouets, ✲, ingénieur ordinaire, à Avesnes; Drouets (Prosper), conducteur embrigadé, idem; Bonneau, idem, idem; Passage, idem, idem; Lamelin, employé secondaire, idem.

Lignes de Lille à Béthune, d'Hazebrouck à la frontière, d'Armentières à la frontière, de Lille à Comines, de Tourcoing à Menin, de Berguette à Armentières. — MM. Menche de Loisne, ✲, ingénieur ordinaire à Lille; Wardavoir, conducteur embrigadé, idem; Fiévet, conducteur auxiliaire, idem; Macaigne, conducteur embrigadé, à Armentières.

Lignes de Dunkerque à la frontière vers Furnes, de Gravelines à Watten, de Calais à Dunkerque. — MM. Carlier, ✲, ingénieur ordinaire, à Dunkerque; Daigremont, conducteur embrigadé, idem.

Lignes de Lille à Valenciennes, de Somain à Roubaix et à Tourcoing. — MM. Gruson, ingénieur ordinaire à Douai; Chantraine, conducteur embrigadé, à Orchies; Vallez, idem, à Douai.

Ligne de Cambrai à Dour. — MM. Piéron, ✲, ingénieur ordinaire, à Cambrai; N..., conducteur.

Lignes de St.-Omer à Berguette et embranchements houillers de Bruay et de Dourges. — MM. Vainet, ingénieur ordinaire, à Béthune, Gaget, conducteur embrigadé, à Aire.

SERVICE DE CONTRÔLE DES LIGNES SPÉCIALES D'ANZIN A SOMAIN ET D'ANICHE A SOMAIN.

MM. De Clerck, ✲, ingénieur en chef des mines à Valenciennes, Duporcq, ingénieur ordinaire des mines, idem; Staincq, ingénieur des ponts-et-chaussées, idem; Lafont, garde-mines, idem.

SERVICE DU CONTRÔLE DES CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL.

M. Raillard, ✲ ✠, ingénieur en chef du service ordinaire du département, à Lille, — MM. Menche de Loisne, ✲, ingénieur ordinaire, à Lille; Carlier, ✲, idem, à Dunkerque; Piéron, ✲, idem, à Cambrai; Gruson, idem, à Douai; Drouets, ✲, idem, à Avesnes; Staincq, idem, à Valenciennes.

SURVEILLANCE ADMINISTRATIVE

Commissaires de surveillance administrative près les chemins de fer dans la traversée du département du Nord.

CHEMINS DE FER DU NORD. — MM. Thévenin, commissaire de 1re classe, à Lille; Gourdin, ✲, idem de 2e classe, idem, Bernard, idem de 2e classe, idem; Gagnebin, ✲, de 2e classe, à Valenciennes; Rabany, ✲, idem de 4e classe, à Douai; de la Perrotière, idem de 2e classe, à Dunkerque; Gravelle, ✲, idem de 4e classe, à Maubeuge; Bouffe, idem de 2e classe, à Hazebrouck; Stevenin, ✲, idem de 4e classe, à Cambrai.

CHEMIN DE FER D'ANZIN A SOMAIN. M. de Saint-Albin, commisssaire de 4e classe, à Anzin.

CHEMIN DE FER DU NORD.

Fonctionnaires et Agents de la Compagnie.

COMITÉ DE DIRECTION.—MM. le baron Alph. de Rothschild (O. ✲), *président;* Delebecque (C. ✲), *vice-président;* Marc Caillard, ✲; le baron de Saint-Didier; Léon Say, (O. ✲); le baron Nau de Champlouis, ✲; le baron James de Rothschild, (Mle Mre). — *Secrétaire de la Compagnie*, M. Castel, ✲.

EXPLOITATION.— MM. Félix Mathias, ✲, *Ingénieur, Chef de l'exploitation*; Lagarde, ✲, *Inspecteur principal*, à Lille.

MATÉRIEL. — M. Delebecque, ✲, *Ingénieur chef du matériel et de la traction.*

TRAVAUX ET SURVEILLANCE. — MM. Couche (O. ✲), Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, chargé des travaux et de la surveillance;

Boucher, (O. ✲), Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, chargé de l'entretien et de la surveillance; Alquié, ✲, ingénieur du matériel de la voie; Touron; Ingénieur de la voie (Paris à Noyon); Lebargy, id. de Creil à Boulogne; Pouëll, ✲, id. d'Amiens aux frontières de Belgique; Morice, id. de Lille au littoral; Lancel, idem, de Noyon à Erquelines.

TRAVAUX NEUFS. — MM. Couche (O. ✲), Ingénieur en chef; de la Frémoire, ✲, Ingénieur des ponts-et-chaussées, à Paris; Salle, idem, idem.

CHEMINS DE FER DU NORD-EST.

Comité de Direction de la Compagnie, à Paris, 2, rue Blanche.

MM. le comte Anatole de Melun, ✲, ✠, député, *président;* Wulfran Mollet, manufacturier à Amiens, *vice-président;* Cucheval-Clarigny, propriétaire à Boulogne-s-Mer; de Coussemaker (Florimond), propriétaire à Dunkerque; Masurel (Ernest), propriétaire à Tourcoing; Wattine (Gustave), propriét^re^ à Roubaix; le comte d'Hespel, député; le baron Alexis de la Grange, député; le vicomte de Villermont, propriétaire à Paris; Simon Philippart, président de la société des bassins houillers du Hainaut, à Bruxelles; Félix Gendebien, inspecteur général des chemins de fer de l'État belge, à Bruxelles; Ruenon, administrateur délégué de la compagnie du chemin de fer d'Orléans à Rouen, à Paris; Gustave Soris, avocat à la cour d'appel de Bruxelles, *administrateurs*.

Directeur de la Compagnie. — M. Tourneux, inspecteur général des chemins de fer, à Paris.

Ingénieur en chef. — M. Lemasson, (O. ✲).

Ingénieur du service des travaux, M. Zens, à Lille, 13, rue de Bourgogne.

CHEMINS DE FER DU NORD-CENTRAL.

Conseil d'administration. — MM. le comte d'Hespel, député, administrateur de la compagnie du Nord-Est; de Coussemaker, administrateur idem; Philippart, idem; Ottlet, administrateur de la compagnie de Lille à Valenciennes; Despret, idem; Tourneux, inspecteur général des chemins de fer.

M. V. Despret, *administrateur délégué de la compagnie.*

M. Lemasson, (O. ✲), *ingénieur en chef.*

DESSÉCHEMENTS. — ASSOCIATIONS SYNDICALES.

MOERES. — *Commission administrative.* — MM. Delaroïere, ancien maire de Bergues, *président*; Bosquillon de Genlis, Thélu, Hovelt Em., Colette, Louis. — *Conducteur*, M. Beelkens, aux Moëres; *percepteur*, M. Mahieu, à Dunkerque.

WAETERINGUES. Les terres dites waeteringues sont divisées en quatre sections dont chacune est réglée par une administration particulière.

Première section. — Elle comprend toutes les terres bornées par les dunes de Dunkerque à Gravelines, par la rivière de l'Aa et le canal de Bourbourg à Dunkerque Sa superficie est de 9,186 hectares

1re section. — *Commission administrative.* — MM. Caron-Couvreur, *président;* Demarle-Catrice, Vandenbavière, Hamerel, Geersen-Picquart. — *Conducteur*, M. H. Vercoustre, à Bourbourg; *percepteur*, M. Demarle fils, à Gravelines; *secrétaire*, M. Mine, à Dunkerque.

Deuxième section. — Elle comprend toutes les terres situées entre le canal de Bourbourg, celui de la Colme et le canal de Bergues à Dunkerque. Sa superficie est de 10,135 hectares.

2e *section.* — *Commission administrative.* — MM. le docteur Hilst, *président;* Belle, *vice-président;* Mahieu, *secrétaire;* A. Meezemacker, Geersen. *Conducteur*, M. Vercoustre fils, à Bourbourg; *percepteur*, M. Dufossé, à Bourbourg; *aide-secrétaire*, M. Vercoustre fils.

Troisième section. — Elle comprend toutes les terres basses situées sur la rive droite du canal de la Colme jusqu'au wattergand de Hondergracht. Sa superficie est de 8,468 hectares.

3e *section.* — *Commission administrative.* — MM. A. Carlier (O. ✲), *président;* Decroocq, Bellenger, Dantu, ✲, Outters. *Conducteur*, M. H. Hagron, à Bergues; *percepteur*, M. Dehaese, à Bergues; *secrétaire*, M. Dehaese.

Quatrième section. — Cette section ne comprend pas le bassin des Moëres, qui en occupe le centre et qui a son administration particulière. Son étendue, tant en France qu'en Belgique, est de 10,727 hectares. La partie française comprend 2,129 hectares.

4e *section.* — *Commission administrative.* — MM. Le Bleu (Ezéchiel), *président;* Deblock, Goudaert, Lebecque, Daullé. —

Conducteur, M. Smagghe, ✲ ; *percepteur*, M. Debaeque, à Bergues; *secrétaire*, M. Mine, à Dunkerque.

MARAIS DE LA HAUTE-DEULE. — *Agence administrative.* — MM. Léon Lefort, propriétaire à Bauvin, *directeur;* le comte d'Hespel, propriétaire et maire à Wavrin, *directeur-adjoint ;* Bonte, propriétaire à Haubourdin; Ange Descamps, propriétaire à Sequedin; Duverdyn, propriétaire à Haubourdin, *membres;* Schotsmans, propriétaire à Don; E. d'Hespel, maire d'Haubourdin, *membres suppléants.*

Percepteur, M. Lefèvre, à Haubourdin.

Syndicat d'entretien institué par décret impérial du 17 *février* 1866.

MM. Lefort, propriétaire à Bauvin, *directeur;* le comte d'Hespel, député, maire de Wavrin; Ange Descamps, propriétaire à Lille; Auguste Lenglart, idem, à Lomme; Delannoy, maire d'Annœullin, *syndics*; E. d'Hespel, maire d'Haubourdin; Legrain, maire de Provin; N..., *syndics suppléants.*

Percepteur, M Lefebvre, à Haubourdin.

Commission spéciale instituée par décret du 27 *décembre* 1858, *en vertu du titre X de la loi du* 16 *septembre* 1807.

MM. Mourmant, ✲, propriétaire; Baratte, maire de Templeuve; Delanghe, maire d'Englos; Telliez, propriétaire; Beaucarne-Leroux, ✲, maire de Croix, N...

PRÉS DUHEM. — *Syndicat d'entretien.* — Autorisé par décret du 9 avril 1856, constitué par arrêté préfectoral du 23 août 1856. — MM. N..., *directeur;* Rogeau-Planque, *directeur-adjoint;* Ramery-Loire, *syndic;* Ch. Deleplanque et P. Lelong, *syndics suppléants.*

VALLÉE DE LA SCARPE. — Cette association est administrée par une commission syndicale unique composée de sept membres et nommée par une assemblée composée des trente propriétaires les plus imposés au rôle de desséchement. — *Commission administrative.* M. le baron de Bouteville, *président-directeur;* Dumont, à Douai; André, à Nivelle; Sion, à Pecquencourt; Lenclud, à Hasnon, Bertaut, à Wallers; Denisse, à Raches. — *Percepteurs.* Le service est confié à MM. les percepteurs des contributions directes des communes de la vallée; *receveur-payeur*, M. Rennuit, percepteur à Somain; *conducteur*, M. Lefèvre, à Douai.

VALLÉE DE LA HAYNE ET DE L'ESCAUT. — *Commission administrative.* — MM. Renard, ✻, conseiller général, à Fresnes, *président;* Pureur, brasseur, à Condé; Defernez, à Hergnies; Pisson, à Vicq; Saintenois, à St.-Aybert. — *Conducteur,* M. Brunelat; *percepteur,* M. Mayeur; *secrétaire*, M. Guiot, A.

MARAIS DE L'ÉPAIX ET DE BRUAY. — *Commission administrative.*— MM. Merlin de Beaugrenier, *président;* Hautcœur, Dubois-Jénard, Ruffin, Miroux.— *Conducteur*, M. Hette.—*Percepteur,* M. Cauvez, à Bruay.

PRAIRIES DE CHATEAU-L'ABBAYE ET DE MORTAGNE. — La Société est administrée par une commission composée de cinq membres élus par les treize plus forts propriétaires de l'association.—*Commission administrative.* — MM. Leroux de Bretagne, *président;* Depret, J.-B.; Rohart-Canipel, N..., N..., Baligand, Auguste. — *Percepteur,* M. Lemaire, à Saint-Amand.

PRAIRIES DE FLINES-LEZ-MORTAGNE. — Le syndicat est composé de cinq membres élus par les intéressés. — *Syndicat*, MM. N..., *directeur;* Deveaux, Louis, à Flines-lez-Mortagne; Defernez aîné, à Flines; Dufrénoy, idem; Poutre, Louis, *syndics;* Lemer, à Bruille; Hornez, à Maulde; Roseau, à Lecelles, *syndics-suppléants.*

Commission spéciale instituée par décret du 9 *octobre* 1854. — MM. N..., *président;* Desprez, maire de Château-l'Abbaye, *secrétaire;* André, adjoint au maire de Bruille; Decobecq, cultivateur; Courouble, idem; Donnez, idem; Loiseau, notaire à Mortagne.

MARAIS DE BOURLAIN ET DE TRITH-SAINT-LEGER. — Ce desséchement a été institué par arrêté de M. le Préfet, du 3 février 1864. — *Syndicat*, MM. Dufon, *directeur;* Thellier de Poncheville, *directeur-adjoint;* Deslinsel, Bury, Cuvelier, Douchy (Jules), Danniau, *syndics;* Allard-Girard, Peniaux, *syndics suppléants;* M. Chol, *receveur.*

VALLÉE DE LA HAUTE-SAMBRE. — Deux syndicats sont établis, l'un pour les territoires situés sur la rive droite de la Sambre, l'autre pour les terrains situés sur la rive gauche. Ils sont administrés chacun par une commission composée de cinq membres élus par l'assemblée des vingt propriétaires du syndicat les plus imposés.

Commission administrative du syndicat de la rive droite. MM. Boulenger, *président;* le baron F. de l'Épine, Manesse, Cauderlier, Mary, Évrard, Noquet, *syndics titulaires;* Azambre, *syndic adjoint.* — *Conducteur*, M. Mary (Hector).

Commission administrative du syndicat de la rive gauche. MM. Deulin, Gouttière; Boutteaux, Sury, *membres.*

VALLÉE DE LA BASSE-SAMBRE. — Deux syndicats sont établis : l'un siégeant à Berlaimont pour les terrains situés jusqu'à l'aval de l'écluse d'Hautmont, dans les communes de Sassegnies, Laval, Berlaimont, Aulnoye, Aimeries, Pont-sur-Sambre, Bachant, Boussières, Saint-Remy-Mal-Bâti et Hautmont; l'autre dont le siége est à Maubeuge, pour les terrains existants de l'aval de l'église d'Hautmont jusqu'à la frontière, dans les communes de Louvroil, Neuf-Mesnil, Maubeuge, Rousies, Assevant, Boussois, Rocq, Marpent et Jeumont. Ces syndicats sont administrés chacun par une commission composée de trois membres et de cinq suppléants élus par les propriétaires.

Syndicat de Berlaimont. MM. N..., *directeur;* Mercier, propriétaire à Berlaimont, *directeur-adjoint;* Lucq, négociant à Pont-sur-Sambre; Toussaint, propriétaire à Douai; Witrant, propriétaire à Leval, *syndics;* Grard (Pierre), propriétaire à Pont sur-Sambre, N..., N..., *syndics-suppléants.*

Syndicat de Maubeuge. MM. Horrie H., ancien juge-de-paix, *directeur;* Deharveng-Colson, *directeur-adjoint*; Walrand, notaire; Labbé, propriétaire à Maubeuge; N..., *syndics*; Poulet, de Jeumont, Huvenoit, de Rousies; Fissiau, d'Assevent, *syndics-suppléants.*

VALLÉE DE LA NAVILLE. — Un décret impérial du 6 mai 1854 a concédé à une réunion de propriétaires le desséchement des terres marécageuses situées dans la vallée de la Naville, entre Denain et Bouchain.

L'association est régie par un syndicat d'entretien institué par décret du 16 août 1859 et composé comme suit :

MM. Mathieu, Charles, représentant de la Compagnie des mines de Douchy, à Lourches, *directeur;* de Marsilly, ✻, directeur général des mines d'Anzin, *directeur-adjoint;* — Fauville, Célestin, à Neuville; Risbourg Edouard, à Rœulx, Coquelle Jules, à Mastaing, *syndics;* Landrieu Ildephonse, à Bouvignies; de Maingoval, à Douchy, *syndics suppléants.* — *Receveur,* M. Minne, percepteur à Bouchain.

COURS D'EAU NON NAVIGABLES NI FLOTTABLES.

SOLRE ET CANAL DE BOURGOGNE. — Par arrêté du 19 février 1855, un syndicat a été organisé pour l'entretien et le curage de ces cours d'eau. Sont membres du syndicat :

MM. Bever, *directeur;* le Maire de Solre; Sohier, Preux, Cowez, *membres*

RIVIÈRE DES LAIES ET COURANT DES BREUX. — Syndicat mixte institué par décret du 12 juillet 1865, pour l'entretien et l'amélioration de la rivière des Laies, mitoyenne entre les départements du Nord et du Pas-de-Calais, et du courant des Breux, son affluent.

Syndics nommés dans le département du Nord. MM. Lallemant, propriétaire à Fromelles; Capelle (P.-A.), cultivateur à Radinghem; Messéan, maire de Bois-Grenier; Leroy, propriétaire à Aubers.

Syndics nommés dans le Pas-de-Calais. MM. Cavrois, agent-voyer en chef à Arras; Lebleu, maire de Sailly; Cuvelier, maire de Neuve-Chapelle; Pollet, maire de Fleurbaix.

Suppléant du Nord. M. Delannoy, propriétaire à La Chapelle-d'Armentières.

Suppléant du Pas-de-Calais. M. Brame Thomas, cultivateur à Fleurbaix.

Bureau du syndicat. MM. Cavrois, ancien agent-voyer en chef du Pas-de-Calais, *président;* Messéan, maire de Bois-Grenier, *secrétaire.*

MINES.

Inspecteur général des mines chargé de la division minéralogique du Nord-Ouest. M. Du Souick.

Ingénieur en chef chargé du service des mines dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, M. De Clercq, ✲, ingénieur en chef, à Valenciennes. — *Ingénieurs ordinaires des mines,* MM. Matrot, à Lille, ✲; Leporcq, à Valenciennes. — *Gardes-mines,* MM. Lafont, à Valenciennes; Soyez, à Lille.

AGENTS-VOYERS

Chargés du service des chemins vicinaux d'intérêt commun et ordinaires.

Agent-voyer en chef du département, M. Romain, ✲, à Lille. — — *Agent-voyer en chef honoraire,* M. Dubois.

MM. Rolez, agent-voyer de 3e classe attaché au bureau de M.

l'agent-voyer en chef; Bodvin, agent-voyer de 4e classe, idem; Codron, agent-voyer de 5e classe, idem; N..., commis; N.., id.

Arrondissement de Lille. MM. Soudant, agent-voyer principal; Bar, agent-voyer de 1re classe, à Haubourdin; Cadet de Beaupré, idem de 2e classe, à Lille; Collart, idem de 4e classe, à Tourcoing; Dubois, idem de 4e classe, à Seclin; Deschodt, idem, de 5e classe, à La Bassée; Maranjon, idem, idem, à Cysoing; Lengelé, idem, idem, à Lille; Vieillard, commis de 1re classe et Vancoillies, commis de 2e classe.

Arrondissement de Dunkerque. MM. Ternant, agent-voyer principal à Dunkerque; Neckebaert, agent-voyer ordinaire de 3e classe, à Dunkerque; Guilbert, idem de 5e classe, à Bourbourg; Wantiez, idem, à Wormhoudt; Lemort, idem, à Bergues; Nissen, commis de 3e classe.

Arrondissement d'Hazebrouck. MM. Boncorps, agent-voyer principal, à Hazebrouck; Meurant, agent-voyer ordinaire de 1e classe, à Bailleul; Decoopman, idem de 3e classe, à Hazebrouck; Quarré, idem de 5e classe, à Merville; Petit, idem de 4e classe, à Cassel; Masse, idem de 3e classe, à Stenvoorde; Debout, commis de 3e classe.

Arrondissement de Cambrai. MM. Bruyelle, agent-voyer principal, à Cambrai; Delhaye, agent-voyer ordinaire de 1e classe, au Câteau; Vasseur, idem de 2e classe, à Solesmes; Carbonel, idem de 2e classe, à Cambrai; Bouvier, idem de 1re classe, à Cambrai: Saguez, idem de 5e classe, à Clary; Gillot, idem, idem, à Carnières; Renaux, commis de 3e classe; Coplo, idem.

Arrondissement d'Avesnes. MM. Dagalier, agent-voyer principal, à Avesnes; Delasalle, agent-voyer ordinaire de 1re. classe, au Quesnoy; Ringuet, idem de 1re classe, à Avesnes; Jeanjean, idem de 4e classe, à Landrecies; Ansiaux, idem, de 5e classe à Maubeuge; Guilmain, idem, de 4e classe, à Solre-le-Château; Siron, idem de 3e cl. à Trélon; Devred, idem de 4e classe, à Bavai; Ringuet, commis de 1re classe.

Arrondissement de Douai. MM. Baelde, agent-voyer principal, à Douai; Lefèvre-Malet, agent-voyer ordinaire de 1re classe, à Douai; Degravier, idem de 2e classe, à Marchiennes; Pilate, idem de 4e classe, à Arleux; Fiévet, commis de 3e classe.

Arrondissement de Valenciennes. MM. Ségard, agent-voyer principal, à Valenciennes; Fruleux, agent-voyer ordinaire de 1re classe, à Saint-Amand; Garbe, idem de 4e classe, à Valenciennes; Fruleux (César), idem de 5e classe, à Condé; Delion, idem, à Denain; Fouquez, idem de 4e classe, à Bouchain; Parent, commis de 3e classe.

Commission départementale des bâtiments civils.

Par arrêté du 6 janvier 1853, M. le Préfet a organisé la Commission départementale des bâtiments civils. Cette Commission est chargée de l'examen des projets de travaux présentés dans l'intérêt du département, des communes ou des établissements publics, ainsi que des plans dressés pour l'alignement des rues des villes. Elle donne son avis sur la convenance des travaux au point de vue de la destination des édifices à construire ou à approprier, sur la composition des projets sous le double rapport de l'art et du goût et en ce qui concerne la solidité des constructions, le choix des matériaux, la bonne et exacte rédaction des devis et détails. Elle donne également son avis sur les plans d'alignement renvoyés à son examen.

Membres de la Commission. MM. le Préfet, *président ;* de Melun, ✲ ✠, député, *vice-président ;* Masquelez (O ✲), ingénieur en chef des travaux municipaux de Lille, 2e *vice-président ;* Marteau, architecte du département, *secrétre ;* Kuhlmann (C. ✲), ancien membre du Conseil général ; Leconte, ✲, doyen-curé de St-Maurice, à Lille ; Menche de Loisne, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Lille ; Benvignat, architecte à Lille ; Ch. Leroy, architecte à Lille, Vandenberg, idem idem ; Mourcou, idem idem ; Bernot, ancien directeur de l'école des arts industriels et des mines, à Lille ; Devaux, ✲, chef de la division des travaux publics de la préfecture ; J.-B. Leroy, architecte ; Romain, ✲, agent-voyer en chef du département ; Druez, ✲, chef de division honoraire de la Préfecture.

ARCHITECTES DÉPARTEMENTAUX D'ARRONDISSEMENT.

Arrondissement de Lille, M. Marteau ; — *de Dunkerque*, M. Develle ; — *d'Hazebrouck*, M. Lecocq ; — *de Cambrai*, M. De Baralle fils ; — *d'Avesnes*, M. Fiévet ; — *de Douai*, M. Dubrulle ; — *de Valenciennes*, M. Delegrange.

SERVICES DE SANTÉ.

Épidémies.

Des médecins nommés par le Ministre sont chargés du traitement des indigents, en cas de maladies épidémiques; ce sont:

MM. Lemaire, à Dunkerque; Prévost, à Hazebrouck; Pilat, ✲, à Lille; Chantreuil, à Cambrai; Contesse, à Etrœungt; Bagneris fils, à Douai; Manouvriez, ✲, à Valenciennes.

Conseils d'hygiène publique et de salubrité.

Les conseils d'hygiène du département ont été organisés par un arrêté du préfet du 13 juin 1849, conformément aux dispositions de l'arrêté du Président du Conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif, en date du 18 décembre 1848. Ces comités remplacent les conseils de salubrité précédemment établis.

CONSEIL CENTRAL D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE SALUBRITÉ DU DÉPARTEMENT

MM. le préfet, *président;* Meurein, pharmacien, *vice-président;* Pilat, ✲, d[r] en médecine, *secrétaire*; Pommeret, ✲, médecin-vétérinaire; Kuhlmann, (C. ✲), chimiste; G. Delezenne, pharmacien; Cazeneuve, (O. ✲), directeur de l'école de médecine; Joire, docteur en médecine; Garreau, ✲, docteur en médecine; Chrestien docteur en médecine; Raillard, ✲, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées; Guiraudet, ✲, doyen de la faculté des sciences; Matrot, ✲, ingénieur des mines, Crépelle, vétérinaire etindustriel à La Madeleine; Charles, médecin-vétérinaire; Wintrebert, docteur en médecine.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président;* Faucon, médecin, *secrétaire;* Duriau, idem; Lemaire, idem; Zandyck, idem; Leroy, ancien pharmacien; Dessurne, ancien élève de l'École polytechnique; Develle, architecte; Thélu fils, pharmacien; Plocq, ✲, ingénieur en chef des ports; Thurin, docteur en médecine; Coolen, médecin-vétérinaire; Deswarte, médecin.

CONSEIL D'HYGIÈNE D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet, *président;* Thibaut, docteur en médecine, à Hazebrouck, *vice-président;* Debaecker, pharmacien, idem,

secrétaire; le docteur Binaut, à Merville; Prévost fils, doct. en médecine, à Hazebrouck; Deblock, idem, idem; Debaecker, pharmacien, à Hazebrouck; Baelde, vétérinaire, à Cassel; Smagghe, docteur en médecine, à Hazebrouck; Decool, docteur en médecine, idem; Salomé, vétérinaire, Hurtrez, idem, Maeght, pharmacien, à Estaires; Lecocq, architecte départemental.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE CAMBRAI.

MM. le sous-préfet, *président;* Hardy, docteur en médecine, à Cambrai; Chantreuil, médecin des épidémies; Ronnelle, idem; Brunelle, docteur en médecine; Boileux, pharmacien; Poreaux, idem; le maire de Cambrai; Monier, ingénieur civil; Obled, vétérinaire; Piéron, ingénieur des ponts-et-chaussées; Christian, ingénieur civil; Wiart, idem.

CONSEIL D'HYGIÈNE D'AVESNES.

MM. le sous-préfet, *président;* Eliet, docteur en médecine, à Avesnes, *vice-président;* Fosset, professeur au Collége; Desmazure, docteur en médecine, à Dourlers; Mariscal, pharmacien, à Avesnes; Lemoyne, pharmacien, à Avesnes; Bachy, idem, à Maroilles; Caverne, pharmacien, à Avesnes; Boulay, vétérinaire, à Avesnes; Herbecq, officier de santé, à Avesnes; Fiévet, architecte, à Avesnes; Lubin, docteur en médecine, à Avesnes; De Colnet, ancien conseiller général, à Dompierre.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE DOUAI.

MM. le sous-préfet, *président;* Watelle, *vice-président;* Bagnéris fils, ✲, docteur en médecine; Vasse aîné, ancien professeur de sciences, au lycée; Léonardi, docteur en médecine; Delplanque, vétérinaire, Faucheux, docteur en médecine; Lemaire, propriétaire; Frey, pharmacien; Gruson, ingénieur des ponts-et-chaussées; Farez, chimiste; Ed. Fiévet, fabricant de sucre, à Sin; Maugin, docteur en médecine.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet, *président;* Marbotin, ✲, *vice-président;* Pesier, ✲, chimiste, *secrétaire;* Huart, vétérinaire; Manouvriez, ✲, docteur en médec.; Boca, fabricant d'huile; Boudousquié, (O. ✲), ex-ingénieur en chef des mines; Dutouquet, architecte; Dutemple, fabricant de sucre; Lejeal, docteur en médecine, idem; Cocheteux, idem; Margerin, docteur en médecine; Pitat, pharmacien.

Commissions cantonales d'hygiène publique.

Un arrêté de M. le Préfet, du 25 novembre 1850, porte que les comités cantonaux de salubrité institués par l'arrêté préfectoral du 23 décembre 1848 formeront à l'avenir les commissions cantonales d'hygiène publique.

Inspection de la Salubrité.

Par arrêté du 6 juin 1859, M. le Préfet a établi un service spécial d'inspection de la salubrité publique dans le département. Ce service, créé comme moyen de conseil, de surveillance et de contrôle, a pour principal but d'assurer l'exécution des conditions imposées aux propriétaires des établissements industriels classés comme dangereux, incommodes ou insalubres, et soumis à l'autorisation de l'administration; de veiller au maintien des dispositions prises pour l'accomplissement de ces conditions et, surtout d'éclairer les industriels sur la marche qu'ils ont à suivre pour l'exécution des mesures qui leur sont prescrites.

Inspecteur de la salubrité. M. Meurein, chimiste, membre du conseil central d'hygiène du département, à Lille.

Police de la pharmacie.

Un décret du 23 mars 1859 a réglé le mode à suivre à l'avenir pour l'inspection des officines des pharmaciens et des magasins des droguistes et épiciers, en exécution de la loi du 21 germinal an XI.

Les membres ci-après désignés des conseils d'hygiène et de salubrité, sont chargés de ce service.

Arrondissement de Lille. MM. Joire, ✻, docteur en médecine; Garreau, ✻, docteur en médecine, professeur de pharmacie et de toxicologie à la même école; Meurein, pharmacien à Lille.

Arrondissement de Dunkerque. MM. Faucon, docteur en médecine, à Dunkerque; Leroy, pharmacien, idem; Thélu, idem, idem.

Arrondissement d'Hazebrouck MM. Prévost, Emile, docteur en médecine, à Hazebrouck; Deblock, idem; Debaecker, Louis, pharmacien, idem.

Arrondissement de Cambrai. MM. Chantreuil, docteur en médecine à Cambrai; Boileux, ex-pharmacien, idem; Poreaux, pharmacien, idem.

Arrondissement d'Avesnes. MM. Lubin, docteur en médecine à Avesnes; Caverne, pharmacien à Avesnes; Lemoyne, idem, idem.

Arrondissement de Douai. MM. Vasse, chimiste, à Douai; Lemaire, ancien pharmacien, id.; Frey, pharmacien, id.

Arrondissement de Valenciennes. MM. Cocheteux, docteur en médecine, Pesier, chimiste; Pilat, pharmacien.

Police sanitaire des ports.

Un décret du 24 décembre 1850 a réglé sur de nouvelles bases les dispositions relatives à la police sanitaire des ports. Par suite de ce décret, les deux commissions qui existaient à Dunkerque et à Gravelines ont été supprimées, et il a été créé une commission unique composée comme suit :

COMMISSION SANITAIRE DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président;* le maire de Dunkerque, *vice-président;* le commandant de la place; le directeur des douanes: le commissaire chargé du service maritime; Beck, membre de la Commission municipale; Meneboo, ✲, membre du Conseil d'hygiène; Lemaire, idem; Desoriez, capitaine des douanes; Choquet, membre de la Chambre de commerce, *secrétaire.*

Agents sanitaires institués en vertu du décret du 24 décembre 1850: MM. Desoriez, capitaine des douanes, *agent principal*, à Dunkerque; Poucholle, Guérizy, lieutenants des douanes, *agents ordinaires;* Mignonnay, idem, *idem*, à Gravelines.

Vaccine.

COMITÉ CENTRAL DU DÉPARTEMENT.

MM. le Préfet, *président;* Cleenewerck de Crayencour, ✲, vice-président du Conseil de Préfecture, *vice-président;* le maire de Lille; le vice-président de la Commission administrative des hospices de Lille; Ollier, pasteur protestant; l'abbé Evrard, doyen-curé de Sainte-Catherine; le vice-président du bureau de bienfaisance; Joire, docteur en médecine; Pucelle, ✲, docteur en médecine; Cazeneuve (O. ✲), idem; Chrestien, idem; Rey, idem, *secrétaire* et conservateur du dépôt de vaccin.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président;* Beck, membre du Conseil d'arrondissement; le maire de Dunkerque; le vice-président du bureau de bienfaisance de Dunkerque; Meneboo, ✲, docteur en médecine, à Dunkerque; Lemaire, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet, *président;* Lespagnol, membre du Conseil d'arrondissement; le maire d'Hazebrouck; le vice-président du bureau de bienfaisance d'Hazebrouck; Salomé, doyen-curé d'Ha-

zebrouck; Decool, docteur en médecine à Hazebrouck; Prévost fils, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM. le sous-préfet, *président;* le maire de Cambrai; le plus ancien curé; le vice-président du bureau de bienfaisance de Cambrai; Hannois, docteur en médecine; Lorquin, idem; Chantreuil, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. le sous-préfet, *président;* le maire d'Avesnes; le plus ancien curé, Lubin, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité,* à Avesnes.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. le sous-préfet, *président;* Lequien, ✻, docteur en médecine; le maire de Douai; le plus ancien curé; le vice-président du bureau de bienfaisance de Douai: Faucheux, docteur en médecine; Léonardi, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet, *président;* le maire de Valenciennes; le plus ancien curé; le vice-président du bureau de bienfaisance; Marbotin, ✻, docteur en médecine, à Valenciennes; Manouvriez, ✻, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

Eaux et boues de Saint-Amand.

L'établissement des eaux et boues de Saint-Amand est situe à l'extrémité du hameau de la Croisette et à environ 3 kilomètres à l'est de la ville dont il porte le nom, 10 de Valenciennes et 16 de Tournai.

Cet établissement possède quatre sources : La Fontaine-Bouillon, le Pavillon-Ruiné, la Petite Fontaine et la Fontaine de l'Evêque d'Arras. La température des eaux et des boues est de 20 à 24 degrés Réaumur.

Les thermes de Saint-Amand sont concédés à M. Prévost, et ont reçu des améliorations notables, tant au point de vue matériel que sous le rapport de l'application des moyens de traitement.

Inspecteur de l'établissement, M. Marbotin, ✻, docteur en médecine à Valenciennes.

PRISONS.

Les prisons civiles existant dans le département du Nord sont au nombre de neuf, savoir : une maison de justice à Douai, près la Cour d'assise. ; six maisons d'arrêt : à Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes et Valenciennes, près les tribunaux de police correctionnelle, une maison centrale de détention à Loos (voyez ci-après) pour les individus condamnés à la réclusion et à plus d'un an d'emprisonnement, et une maison correctionnelle départementale aussi à Loos.

Par les soins de l'administration, des Frères de l'Institut de Saint Joseph ont été placés dans chacune des prisons de Lille et de Douai.

Prisons départementales.

Directeur, M. Guilmot, directeur de la maison centrale de Loos.

Commissions des Prisons.

Aux termes de l'ordonnance du 9 avril 1819, le premier président et le procureur-général dans les villes où siége une Cour d'appel, et, dans les autres villes, le président du tribunal et le procureur de la République sont de droit membres des commissions des prisons.

Nous donnons ci-après les noms des membres électifs de ces commissions.

DUNKERQUE. MM. Dessurne, *vice-président ;* Eulard de Guemy, juge d'instruction ; Zandyck, docteur en médecine ; Willems, avocat ; Lucas, juge ; Decarpentry, propriétaire ; Lefebvre, avocat, *secrétaire.*

HAZEBROUCK. MM. Lespagnol, *vice-président ;* le Maire d'Hazebrouck ; Ruyssen, Bloeme, Salomé, doyen-curé ; Massiet du Biest, juge-de-paix ; Quenson, juge ; le Procureur de la République.

LILLE. MM. le comte de Melun, ✠, *vice-président ;* E. Reynart (O. ✲) ; Durieux-Forret ; Robbe (O. ✲), commandant de gendarmerie en retraite ; L. Rouzé, licencié en droit ; A^te^ Scrive ; N....

CAMBRAI. MM. Bonnel, juge d'instruction ; Renard, juge-suppléant ; Vallée, vicaire-général, Lestoquoy, juge-de-paix ; de Liénard, propriétaire, Wallerand, ✲.

AVESNES. MM. Flament-Fleury ; Mailliet, ✲, Guillemin, Pasqual, Delefosse, Caverne.

DOUAI. MM. Rossignol, conseiller à la Cour d'appel, *vice-président ;* Desmarets, propriétaire, *trésorier ;* Waternau, propriétaire, *secrétaire ;* Bottin, ✲, président de Chambre à la cour d'appel ; Legentil, propriétaire, Hanotte, adjoint au maire.

VALENCIENNES. MM. le sous-préfet, *président ;* Guillemart, *vice-président ;* Giart, président du Tribunal de Commerce, Tamboise, Bultot, Girard, Paul.

Médecins des Prisons.

Douai (maison de justice), MM. Maugin, médecin, et Bagnéris, chirurgien ; Dunkerque, M. Lemaire ; Hazebrouck, Decool ; Lille (maison d'arrêt et de correction), M. Folet ; Cambrai, M. Hardy ; Avesnes, M. Herbecq, Valenciennes, M. Manouvriez, ✲.

Aumôniers des Prisons.

Douai, M. Bott ; Dunkerque, M. Loviny ; Hazebrouck, M. Despicht ; Lille, M. Sterkeman ; Cambrai, M. Wallard ; Avesnes, M. Lobet ; Valenciennes, M. Decalonne.

Maison centrale de détention de Loos.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA MAISON CENTRALE.

Conformément aux dispositions d'une ordonnance en date du 5 novembre 1847, une commission de surveillance est établie près de la maison centrale. Elle est composée du Préfet, président, du premier président de la Cour d'appel, du procureur-général, du président du Tribunal civil de Lille, du procureur de la République, de deux membres du Conseil général, de deux membres du Conseil d'arrondissement et du maire de Loos.

Cette commission, qui s'assemble au moins une fois par mois, donne son avis sur l'instruction morale, religieuse et élémentaire des détenus, au nombre de 1,600, dont 1,350 adultes et 250 enfants, sur l'état sanitaire de la maison, sur l'exercice de la justice disciplinaire, sur les clauses des cahiers des charges des entreprises en cas de renouvellement, sur les tarifs de la main d'œuvre, enfin sur les améliorations dont le régime et la police de la maison paraissent susceptibles.

Les membres amovibles de la commission, nommés par M. le Ministre de l'intérieur, sont :

MM. Kuhlmann (C. ✲), Billon, ✲, maire de Loos.

Administrateurs. MM. Guilmot *directeur;* Merchez, 1er *inspecteur ;* Dumas, 2e *inspecteur ;* Agnius, *agent comptable;* Naudinat, *greffier ;* Simoens, Pelabon, *aumôniers ;* Billon, ✲, docteur en médecine, médecin chirurgien; Turbelin, *pharmacien;* Bailleul fils, *instituteur;* Bordier, Moreau, Bastier, Souriaux, *commis aux écritures ;* Lemaire, *gardien-chef.*

M. Marteau, *architecte de la maison centrale.*

Colonie agricole de St.-Bernard, à Sequedin

Cet établissement reçoit pour leur donner une éducation morale et professionnelle les jeunes détenus ayant à subir un emprisonnement de plus d'un an.

Administrateurs. MM. Delaunay, *directeur;* Rigade, *économe;* Bondy, *inspecteur;* Roussel, *greffier-comptable;* Naret et de la Prevostaye, *teneurs de livres,* Wuillin, *instituteur;* Vidal, *garde-magasin.*

Commission de surveillance. MM. N....., *président;* le comte d'Hespel, député; Desrousseaux, ✲, ✠, ✠, conseiller général; Derbigny, conseiller de Préfecture; Ed. Reynart (O. ✲), propriétaire; de Valroger, juge au tribunal civil de Lille.

Monastère du Bon-Pasteur.

Etablissement d'éducation correctionnelle pour les filles

Cette œuvre a pour but l'amélioration morale et religieuse des femmes et des filles qui veulent quitter le désordre et passer avec avantage les années de surveillance qu'elles ont à subir.

Le nombre de détenues est d'environ 200 par an.

Société de patronage des jeunes libérés.

Comité central de Lille. Mg. l'Archevêque de Cambrai, (O. ✲), *président;* M. Ed. Reynart, (O. ✲), propriétaire, *vice-président;* MM. Derbigny, conseiller de Préfecture, *secrétaire ;* Ch. Vincent, chef de division à la Préfecture, *trésorier;* le Premier Président de la Cour d'appel de Douai, le Procureur général, le Préfet du département, le Président du Tribunal civil de Lille, le Procureur de la République, le Maire de Lille, le Président du Comice agricole, le comte d'Hespel, maire de Wavrin; L. Desrousseaux, ✲, Leroy-Dubois, maire à Illies; Beaucarne-Leroux, ✲, maire à Croix; Messéan, cultivateur et maire à Bois-Grenier; Fauvarque, cultivateur à Quesnoy-sur-Deûle; Renard, (O. ✲), ancien directeur des contributions directes; Aug. Scrive, propriétaire à Lille; Delaunay, directeur de la colonie agricole de Saint-Bernard

ORGANISATION MUNICIPALE.

Aux termes de l'article 6 de la loi du 5 mai 1855, le nombre des membres du Conseil municipal est déterminé par l'importance de la population. Il est de :

De 10	membres dans les communes de :	500	habitants,
12	—	501 à 1,500,	
16	—	1,501 à 2,500,	
21	—	2,501 à 3,500,	
23	—	3.501 à 10,000,	
27	—	10,001 à 30,000,	
30	—	30,001 à 40,000,	
32	—	40,001 à 50,000,	
34	—	50,001 à 60,000,	
36	—	60,001 et au-dessus.	

Les Conseils municipaux se réunissent quatre fois par an, au commencement des mois de février, mai, août et novembre. Chaque session peut durer 10 jours. Le Maire préside le Conseil municipal ; en cas d'absence ou d'empêchement, l'adjoint le remplace. Un Conseil municipal ne peut valablement délibérer, s'il n'y a au moins la moitié des membres présents.

La loi du 14 avril 1871 a déterminé les bases de l'organisation des Administrations municipales. D'après cette loi, les Conseillers municipaux sont élus par l'assemblée des électeurs communaux, comprenant tous les citoyens français âgés de 21 ans, jouissant de leurs droits civils et politiques, n'étant dans aucun cas d'incapacité prévu par la loi et ayant depuis une année au moins leur domicile réel dans la commune. Sont éligibles les électeurs âgés de 35 ans.

La nomination des maires et adjoints aura lieu provisoirement par décret du Gouvernement dans les villes de plus de 20,000 âmes et dans les chefs-lieux de département et d'arrondissement. Dans les autres communes, le Conseil municipal élira le maire et les adjoiuts parmi ses membres.

Conformément à la loi du 14 avril 1871 et à l'arrêté du Chef du Pouvoir exécutif du 16, il a été procédé le 30 avril aux élections municipales dans toutes les communes du département. — Nous donnons ci-après, pour les principales communes, la composition des corps municipaux.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

DUNKERQUE. *Maire*, M. D'Arras. — *Adjoints*, MM. Lemaire, Danyau, Deman. — *Conseil municipal*, MM. Collet, Fichaux, Didier, Petyt, Coquelin, Gaspard, Lebleu, Vancosten, G. Beck, Marchand, Dessurne, P. Beck, Willems, Duriau, Delelis, Zandyck, Bourdon, Hamoir, Lefebvre, Sapelier, Debaeque, Berthelis-Derode, Dumont, Leroy, Bouly de Lesdain — *Secrétaire de la mairie*, M. Gauthier.

BERGUES. *Maire*, M. A. Guilbert. — *Adjoints*, MM. L. Guilbert, Claeys. — *Conseil municipal*, MM. Dejumné, de Staplande, Michiels, Leceuche, Vandenbrouck, Demeezemaker, Demeunynck, Bollaert, Dehaese, Delegher, Dequeker, Vandroy, Cieren, Carpentier, Meneboo, Debaecker, Vermullen, Beirnaert, Dekeister.— *Secrétaire de la mairie*, M. Braets.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

HAZEBROUCK. *Maire*, M. Houvenaghel. — *Adjoints*, MM. Bogaert, Prévost.—*Conseil municipal*, MM. Lespagnol, Prévost, Massiet du Biest, Smagghe, Degrendel, Delbecq, Bloeme, Donckele, Morice, ✲, Bogaert, Houvenaghel, Claudorez, Omaere, Quenson, Schmit, Dausse, Debaecker, Bernast, Joets de Metershof, Deblock, Plancke, Vandewalle, Vandamme. — *Secrétaire de la mairie*, M. Corsin.

BAILLEUL. *Maire*, M. L. Lotthé. — *Adjoints*, MM. Venière, Van Merris. — *Conseil municipal*, MM. Van Merris, Venière, de Coussemaker, J.; Lebleu, Becue, P. Béhaghel, Van Merris, B., M. de Coussemaker, Flahault, Hopsomer, Devos, Leblond, E. Flahault, Delcour, L. Lotthé, Perrier, Bieswal, H. de Coussemaker, Hié-Vandermech, Ch. Flahault, Vanuxem, Salomé, Gourmez, Pruvost, Declercq, V. Béhaghel, Dellelleau. — *Secrétaire de la mairie*, N. Hopsomer.

CASSEL. *Maire*, M. Desmyttère, ✲. — *Adjoints*, MM. Dehandschoewerker., Vantroyen ✲.—*Conseil municipal*, MM. Desmyttère, Dehandschoewercker, Martin, Vantroyen, Malot, Marant, Vanbever, Annoot, Béhaghel, Bécuwe, Vernimmen, Windriff, Paresys, Bosquillon de Jenlis, Delabaere, Samsoen, Leroy, Quarez, Losson, Ryckewaert, Busschaert, Chevalier, Dequidt. — *Secrétairede la mairie*, M. Pastoors.

ESTAIRES. *Maire*, M. Courdent-Duflos. — *Adjoints*, MM. Taffin-Peuvion, Singer, Courdent. — *Conseil municipal*, MM. Hernu, Deroullers, Taffin, Delbecq, Bonduel, Blanquart, Grave, Hennion-Delebecque, Fénart-Bossu, Gruson, Dupont, Ledieu, Dupret, Werquin, Durez, Degruson, Salomé. — *Doulieu*, Singer, Tancré, Patinier, Loger, Gruson. — *Secrétaire de la Mairie*, M. Pastoors.

MERVILLE. *Maire,* M. E. Bouillez, ✻. — *Adjoints,* MM. Legrand, Grillet. — *Conseil municipal,* MM. Delcambre, Lefebvre, Bouilliez, ✻, Delebarre, Cappoen, Legrand, Pruvost, Duhamel, ✻, Luttun, Dambrine, Ducatez, Degruson, Ernoult, Lotte, Potié, Courty, Vanriscotte, Grillet, Deroo, Delebarre, Martin, Lesage, Patou. — *Secrétaire de la mairie,* M. Carrez.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

LILLE. *Maire,* M. Catel-Beghin, ✻. — *Adjoints,* MM. Castelain, ✻, G. Testelin, Morisson, Lemaître, Pierre Legrand, Corenwinder, ✻, — *Conseil municipal,* MM. Catel-Beghin, G. Testelin, P. Legrand, Meurein, Castelain, ✻, Bourdon, Bouchée, Morisson, Baron, Rigaut, Masure, J.-B. Desbonnets, Verly, Lemaître, Brassart, Ed. Desbonnets, Olivier, Soins, Dutilleul, Werquin, Courmont, Martel, Corenwinder, ✻, Stiévenart, Charles, Delmar, Mariage, Bonnier, Delecaille, Deblon, Dupont, Meunier, N. N. — *Secrétaire en chef de la mairie,* M. A. Toffart.

ARMENTIÈRES. *Maire,* M. Victor Pouchain. — *Adjoints,* MM. Deren, Loridan. — *Conseil municipal,* MM. Cary, Breuvart, Delattre, Desmazières, V. Pouchain, Deren, Loridan, Leuridan, Coisne, Lescornez, Bouchez, Léturgié, Fauquembergue, Salmon, Lebleu, Dansette-Leblon, ✻, Pouchain-Boutry, Woussen, Dutilleul, Parent, Rogeau-Planque, Six, Carpentier, Willers, Daubresse. — *Secrétaire de la mairie,* M. C. Fremaux.

COMINES. *Maire,* M. Lambin. — *Adjoints,* MM. L. Capelle, Hassebroucq, L. — *Conseil municipal,* MM. L. Capelle, Roussel, Catteau, Ch. Lecomte, Hassebroucq, L., F. Desbonnets, D. Grimonpont, Ch. Bourlet, F. Lesaffre, L. Desprez, Cardon, H., Meurillon, Ghesquière-Herbaux, L. Lambin, L. Goudrexon, Cl. Desprez, L. Goeman, de Wulf, J. Messéan, C. Hassebroucq, H. Lauwick, Lambin, J., N. — *Secrétaire de la mairie,* M. Paul Desprez.

ROUBAIX. *Maire,* M. J. Deregnaucourt. — *Adjoints,* MM. Delporte-Bayart, A. Famechon, A. Scrépel, Ed. Delattre. — *Conseil municipal,* MM. J. Deregnaucourt, Deleporte, A. Famechon, A. Scrépel, Ed. Delattre, Wattine, Quint, Junker, Labbe-Copin, Daudet, Sival, Hindré, Castel, Descat, ✻, Dellebecq, Desfontaines, Parent, Flipo, L. Barbotin, Scrépel-Roussel. Scrépel-Rogié, Richard, Delecourt, Tiers, Godefroy, Talon, Carrette-Pennel, Morel, Roussel, Delplanque, Toulemonde-Nollet, Motte-Bossut, ✻, Barbaux, Foveau, Willem, Coulogne. — *Secrétaire en chef de la mairie,* M. Brun-Lavainne.

SECLIN. *Maire,* M. A. Collette. — *Adjoints,* MM. Guillemot, Delahaye. — *Conseil municipal,* MM. Fournier, Dujardin, Houzé,

F. Mollet, Gruson, Claeys, Demeestère, Delattre, Guillemaud, Delahaye, Cormorant, Pinte, Carpentier, Dujardin, Winglet, Chevalier, Bourgeois, Mouchy, Dujardin, S. Mollet. — *Secrétaire de la mairie*, M. Delacourt.

Tourcoing. *Maire*, M. Roussel-Defontaine, ✲, ✠. — *Adjoint*, MM J. Leblan, Debuchy, Dervaux. — *Conseil municipal*, MM. Debuchy, Vandebeulque, Dervaux-Wetzel, Varrasse, Flipo-Desurmont, Destombes, Aristide, Meurillon, Destombes, Louis, Flipo-Bouchart, Scalabre-Delcour, Dubar, Monnier, ✲, Hassebroucq, Taffin-Binault, Roussel-Defontaine, ✲, ✠, Desmarets, Leurent, ✲, Leblan, Pollet-Delobel, Roussel-Leroux, Tribouillet, Duhamel, Leserre, Desurmont, Darras-Lemaire, Seynave, Jourdain-Defontaine, ✲, N. ., N..., N... — *Secrétaire en chef de la mairie*, M. O. Devaux.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. *Maire*, M. Parsy — *Adjoints*, MM. Dutemple, Mallet — *Conseil municipal*, MM. Lallier, ✲, Cirier, Danquigny, Wiart, Bricout, Dazin, Delambre, Maréchal, de Liénard, Bonnel, Brunel, Pagnier, Renard, ✲, Wallerand, ✲, Danquigny-Mallet, Boileux, Dubois, Mollet, Chantreuil, Boone, Galland. — *Secrétaire en chef de la mairie*, M. Ronneaux.

Le Cateau. *Maire*, M. Truffot — *Adjoints*, MM. Mouton, Basquin. — *Conseil municipal*, MM. Boudart, Lozé, Hallette, de Lafons, Deveau, Ponsin, Collery, Delruyser, Flament, Degoix, Lefebvre, Delvallée, Lefebvre-Mairesse, Maréchal, Harel, Soufflet, Fiévet, Grozo, Crinon. — *Secrétaire de la mairie*, M. Collart.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Maubeuge. *Maire*, M. Autier. — *Adjoint*, MM. Ouverlaux, Oudart. — *Conseil municipal*, MM. Deharveng, Pesant, Sculfort, de Mauraige, Meurice, Ph. Jean, Halgrin, Lucq, Quivy, Hamoir, ousseau, Deladrière, Monnier, Autier, Wautier, Laurent, Deharng-Derkenne, Horrie, Neulliès, N... — *Secrétaire de la mairie*, Cobert.

Avesnes. *Maire*, M. Herbecq. — *Adjoints*, MM. Renotte, Aubry, — *Conseil municipal*, MM. Herbecq, Renotte, Aubry, Guillemin, Mariscal, Cartignies, Lecohier, Dineux, Manesse, Pillion, Druart, Legrand, Clavon, Lemoine, Brouchard, Liézard, Piérart, Dubois, Gauchet. — *Secrétaire de la mairie*, M. Lemire.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. *Maire*, M. Merlin. — *Adjoints*, MM. Hanotte, Maugin. —

Conseil municipal, MM. Merlin, Vasse, Hanotte, Maurice, ✻, Dupont, Hayez, de Bailliencourt, Legrand, Cavrois, Coppin, Bommart, Lebarneur, Bilbaut, de Guerne, Desmarets, Demont, Mangin, Paix, Boulé, Caullet, Cailliau Legentil, Fleurquin, Rossignol. — *Secrétaire de la mairie,* M. Montée.

Orchies. *Maire,* M. Leper. — *Adjoint,* MM. Piérart, Henno — *Conseil municipal,* MM. Henno, Lubrez, Chantraine, Josson, Deletombe, Regnier, Leper, Trehout, Piérart, Dufossé, Dhainaut, Lemaire, Dedeuxville, Caby, Naveau, Delemer, Delegrange, Bricquet, Broutin, Couplet — *Secrétaire de la mairie,* M. Delegrange.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Valenciennes. *Maire par intérim,* M. Bultot. — *Adjoints par intérim,* MM. Claisse, Beauvois. — *Conseil municipal,* MM. Rousseau, Dupont, Lecat, Mabille, Fontaine, Lefebvre, Persignat, Lejeal, Leduc, Girard, Guillemart, Didiez, Dumont, Delame, Cacheux, Hollande, Petat, Baudrain, Devillers, Stiévenard, Thellier de Poncherville, Legrand, Collet, Podevin.— *Secrétaire de la mairie,* M. Lamy père.

Condé. *Maire,* M. Carlier. — *Adjoints,* MM. Miroir, Raverdy.— *Conseil municipal,* MM. Pureur, Lefebvre, Martel, Bracq, Decrouez, Dapsence, Maquet, Mention, Caudron, Touillez, Crunelle, Petit, Verchain, Fournier, Ruffin, Cousin, Delcourt, Dubreucq, Castiau, Abrassart. — *Secrétaire de la mairie,* M. Caille.

Saint-Amand. *Maire,* M. André. — *Adjoints,* MM. Lecœuvre, de Bettignies. — *Conseil municipal,* MM. Sirot, Lemer, Davaine, Prevost, Fassiaux, Beaury, Basiez, Mauroy, Carlier, Delcroix, Basiez, Beauboutique, Robert, Canipel, Mathon, Notre-Dame, Talmant, Coqueriaux, Lesage, Mouy, Juvinal, Beaury, Mouy-Becq, Coudoux, C. Beaury. — *Secrétaire de la mairie,* M. Portez.

Les noms des maires et adjoints de toutes les communes du département sont inscrits dans le tableau ci-après :

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Abancourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Lesne.	Cormont.	Bourdon.
Abscon.	V.	Bouchain.	Lourches.	Scribe.	Boulanger.	Lespagnol.
Aibes.	A.	Solre-le-Chât.	Cousolre.	Hersoy.	Désir.	Jonet.
Aix.	D.	Orchies	Orchies.	Quique.	Bouly.	Ghesquier.
Allennes-les-Mar.	L.	Seclin.	Seclin.	Cuvelier.	Lhomme.	Dechy.
Alnes.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Bricout.	La .	Wattelier.
Amfroipret.	A.	Bavai.	Bavai.	Legat.	Pauquet.	Cailliez.
Anhiers.	D.	Douai-N.	Raches.	Caby, A.	Cuisinier.	N.....
Aniche.	D.	Douai-S.	Bureau.	Patoux, Ad ✲	Ducret, Colon.	Lecocq.
Annappes.	L.	Lannoy.	Lille	Dutronquoy	Meurisse.	Delcroix.
Anneux.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Lavallard.	Dubois.	Wallez.
Annœullin.	L.	Seclin:	Carvin	Delannoy.	Desreux; Denoullet.	Laurent, Ride
Anor.	A.	Trélon.	Trélon.	Martin.	Delloue, Lecoyer	Crouzet.
Anstaing.	L.	Lannoy.	Ascq.	Delaoutre.	Dufay.	Valet.
Anzin.	V.	Valenciennes.-N.	Bureau.	Jenart.	Vilain, Gidoin.	Delattre.
Arleux.	D.	Arleux.	Bureau.	Lepeuple.	Herbo.	Quiquempoi
Armbouts-Cappel	Dk	Bergues	Bergues.	Hilst.	Wemaere Louis.	Thorez.
Armentières.	L.	Armentières.	Bureau.	Pouchain.	Deren, Loridan.	Moreau,
Arnêke.	H.	Cassel.	Cassel.	Vandenbussche.	Becquart.	Beck.
Artres.	V.	Valenciennes.-S.	Valenciennes.	D'haussy.	Leduc.	Poulet.
Ascq.	L.	Lannoy.	Distribution.	Renard.	Lamblin.	Dillies.
Assevent.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Fissiau.	Mousain	Wastin.
Attiches.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Corman.	Lefebvre.	Demarescaux
Aubencheul-au-B	C.	Cambrai-O	Cambrai.	Fontaine.	Dhenin.	Legrand.
Auberchicourt.	D.	Douai-S.	Aniche.	Buisset.	Wagon.	Samain.
Aubers.	L.	La Bassée	Fournes.	Leroy.	Dassonville.	Macheraut.
Aubigny-au-Bac	D.	Arleux.	Arleux.	Tellier.	Dumont	Pihen.
Aubry.	V.	Valenciennés.-N.	Anzin.	Maillard.	Lemolne.	Collet.
Auby.	D.	Douai-O	Douai.	Delannoy.	Dupuis.	Marcotte.
Auchy.	D.	Orchies.	Orchies.	Simon.	Régnier.	Apourcheau
Audencourt.	C.	Clary.	Clary.	Nicolas, C.	Basquin.	V. Inchy.
Audignies.	A.	Bavai.	Bavai	Hennet.	Jonart.	V. Bavai.
Aulnoy.	V.	Valenciennes.-S.	Valenciennes.	Duronsoy.	Bara.	Dervaux.
Aulnoye.	A	Berlaimont.	Barlaimont.	Carpentier.	Colman.	V. Aymerie
Avelin.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq	Des Rotours.	Hespel.	Barbieux Brou
Avesnelles.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Flament.	Antoine.	Deloffre.
Avesnes.	A.	Avesnes.	Bureau.	Caverne.	Herbocq, N....	Denis.
Avesnes-le-Sec.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Despinoy.	Bricout.	Leinglin.
Avesnes-lez-Aub.	C.	Carnières.	Iwuy.	Canonne.	Lemaire, Wallez	Joly.
Awoingt.	C	Cambrai-E.	Cambrai.	Lesage.	Laude.	Deligne.
Aymeries.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Deroubaix.	Patoux.	Oblin.
Bachant.	A.	Berlaimont	Berlaimont.	Ternant.	Dujardin.	Portier.
Bachy	L.	Cysoing.	Cysoing.	Maton.	Delehaye.	Boitiau.
Bailleul.	H.	Bailleul.	Bureau.	Lotthé	Venière; Van Merris	Hamez; Bacqua Danoot, Rève Plaëtevoet.

(1) Ce tableau, dressé par ordre alphabétique des communes, peut servir de table pour les recherches dans le tableau statistique par cantons, inséré ci-après, dans la seconde partie de l'Annuaire.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints	Ministres du culte
Baisieux.	L.	Lannoy.	Cysoing	Carrez.	Dubar.	Deberckem
Baives.	A.	Trélon.	Trélon.	Hancart.	Rombouts.	Imbert.
Bambecque.	Dk	Hondschoote.	Wormhoudt.	Vanbockstaele.	Yvoz.	Puppinck.
Banteux.	C.	Marcoing.	Masnières.	Potelle	Sorlin.	Malvoisin.
Bantigny.	C.	Cambrai-O	Cambrai	Balique.	Ruchon.	Ployart.
Bantouzelle.	C.	Marcoing.	Masnières.	Millet-Bricout	Bricout.	Duboquet.
Bas-Lieu.	A.	Avesnes-N	Avesnes.	Mercier.	Siron.	V. Avesnes.
Baudegnies.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Caffiau.	Fremaux.	Trannois.
Bauvin.	L.	Seclin.	Carvin. Bureau.	Delecourt.	Dumon	Decottigneis
Bavai.	A.	Bavai.		Levent.	Ravaux.	Boddaert.
Bavinckhove	H.	Cassel.	Cassel.	Vandenbilke.	Pierens.	Boddaert.
Bazuel.	C	Le Câteau	Le Câteau.	Meresse.	Besse.	Desilve.
Beaucamps	L	Haubourdin	Fournes.	Prémesque.	Caignet.	Delfortrie.
Beaufort.	A.	Maubeuge	Hautmont.	Massot.	Couvreur	Marchand.
Beaumont.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Mériaux.	Déjardin.	V. Inchy.
Beaurain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Drecq.	Delsarte.	Lamour.
Beaurepaire.	A.	Avesnes-S.	Landrecies.	Gaillard.	Contesse.	Mutte.
Beaurieux.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Plancq.	Berlement.	Dubois
Beauvois.	C	Carnières.	Caudry.	Wattremez.	Grière.	Remy
Bellaing.	V.	Valencienn-N	Valenciennes.	Horin	Dupont.	Delannoy.
Bellignies.	A.	Bavai.	Bavai.	Lequipart	Lemaire.	Jourdain.
Berelles.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le Chât.	bar.deMolembaix	Cotart.	Saffroy.
Bergues.	Dk	Bergues	Bureau	A. Guilbert.	L.Guilbert,L.Claeys	Delautre.
Berlaimont.	A.	Berlaimont	Bureau.	Emond	Savoye, Friart.	Dubois.
Bermerain.	C.	Solesmes.	Solesmes	Poulain.	Crépin.	Griffon.
Bermeries	A.	Bavai.	Bavai.	Delmotte.	Carlier.	V. Amfroipret
Bersée.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Hovine.	Desprez.	Moreau.
Bersillies	A	Maubeuge.	Maubeuge.	Doige.	Loiseau.	V. Villers-sire-N.
Berthen.	H.	Bailleul-S-O	Bailleul.	Herbet.	Chirouter.	Vermesch.
Bertry.	C	Clary.	Clary.	Lansiaux.	Vandewalle.	Druesnes.
Béthencourt.	C.	Carnières.	Caudry	Longatte.	Boucly.	Bourgois.
Bettignies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Lemaire fils.	Adam.	V.Cognie Ch.
Bettrechies.	A.	Bavai.	Bavai.	Godin.	Jupin.	Joly.
Beugnies.	A.	Avesnes-N	Distribution.	Hazard	Denis.	Brassart
Beuvrages.	V.	Valencienn.-N.	Anzin	Landrieu.	Castiau.	Ghyselinck.
Beuvry.	D.	Orchies	Orchies.	Roger.	Drumetz.	Comond
Bévillers.	C.	Carnières.	Carnières.	Ledieu,(O✲).	Dupont.	Vandermersch.
Bierne.	Dk	Bergues.	Bergues.	Bastaert.	N.....	Depecker.
Bissezeele.	Dk	Bergues.	Bergues.	Caenens.	Vaesken.	Labbe.
Blaringhem.	H.	Hazebrouck -N.	Hazebrouck.	Legrand.	Lefort.	Champeaux,
Blécourt	C.	Cambrai.-O.	Cambrai.	Villette.	Richard.	Rigaux.
Boeschepe.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Decanter.	Dolfly.	Duverlie.
Boeseghem.	H.	Hazebrouck.-S.	Hazebrouck.	Montreuil.	Foine.	Dumoulin.
Bois-Grenier.	L.	Armentières.	Armentières.	Messéan.	Desplanque.	Beau.
Bollezele.	Dk	Wormhoudt	Esquelbecq.	Decorte.	Peenaert.	Leturgie
Bondues	L.	Tourcoing-S	Tourcoing	Lambelin.	Frelier,Dumont.	Delemer.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Borre.	H.	Hazebrouck.-S.	Hazebrouck.	Soots.	Rooses.	Cappelaere.
Bouchain.	V.	Bouchain.	Bureau.	Canonne.	N	Becquart.
Boulogne.	A.	Avesnes-Sud	Bavai.	Bricard.	Monfroid.	Rouez.
Bourbourg-Camp	Dk	Bourbourg.	Bourbourg	Belle.	Fonteyne.	V. Bourbourg.
Bourbourg-Ville.	Dk	Bourbourg.	Bureau.	Demeunyuck.	Vandenbrouque.	Hooft.
Bourghelles.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Foutry.	Descamps.	Lothé.
Boursies.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Chopin	Hombert.	Roget.
Bousbecques.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Dalle-Dufour.	Courouble.	Duez
Bousies.	A.	Landrecies.	Landrecies	Richez.	Manouvrier.	Lemaire
Bousignies.	A.	Solre-le-Chât.	Cousolre	Farineau.	Bouset.	Herbonnez.
Bousignies.	V.	St.-Amand r.g.	Saint-Amand.	Hennocq.	Dubois.	V Brillon.
Boussières.	A	Berlaimont.	Hautmont.	Brasseur.	Querry.	Lallemant.
Boussières.	C.	Carnières.	Carnières.	Senez.	Lengrand.	Léveillé.
Boussois.	A.	Mabeuge.	Jeumont.	Dujardin.	Leblan.	Fiévet.
Bouvignies.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Fontenier.	Lubrez.	Leconte.
Bouvines.	L.	Cysoing.	Cysoing	Dehau.	Desfontaine.	Honoré.
Briastre.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Vallez.	Laforge.	Questroy.
Brillon.	V.	St.-Amand r. g.	Saint-Amand.	Remy.	Lecœuvre.	Desix
Brouckerque.	Dk	Bourbourg	Bourbourg.	Debavelaere	Devos .	Capèle
Broxeele.	Dk	Wormhoudt	Watten.	Dehaene.	Permandt	Snyders.
Bruay	V.	Valencien.-N.	Anzin.	Hautcœur.	Dorchis, Deltombe.	Dauchy
Bruille les-March.	D.	Marchiennes.	Somain.	Lemaire.	Herbage, J.-B.	Quéva.
Brullle-St-Amand	V.	St.-Amand r. d.	Saint-Amand	André.	Lemer.	Villiers
Brunémont.	D.	Arleux.	Arleux.	Bodvin.	Candelier	Decrouez.
Bry.	A.	Le Quesnoy.-O.	Le Quesnoy.	Ladrière.	Wattier.	Sergent.
Bugnicourt.	D.	Arleux.	Arleux.	Taté.	Peugniez.	Bussière.
Busigny.	C.	Clary.	Bureau.	Chalenton.	Cattet, Lefebvre.	Lécuyer.
Buysscheure.	H.	Cassel	Cassel.	Devulder.	Drieux.	Cavry.
Caëstre.	H.	Hazebr.-Nord	Hazebrouck.	Toursel.	Vanneufville.	Goris.
Cagnoncle.	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	Lefebvre.	Mériaux	Mascaux
Cambrai.	C.	Cambrai.	Bureau.	Parsy.	Dutemple, Mallet	Desrousseau Piquet, Démar
Camphin-en-Car.	L.	Seclin.	Carvin	Grauwin	Hennart.	Ducatillon.
Camphin-en-Pév.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Cte de Brig. K. ✲	Cretin.	Lasselin.
Cantaing.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Bocquet.	Raux.	Rousseaux
Cantin.	D.	Arleux.	Arleux.	Her	Brissez.	Douay.
Cappel	Dk	Dunkerque-O	Bergues.	Mahieu.	Demerseman.	V Armb.
Capelle.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Macarez.	Mériau.	V. Escarma
Capinghem.	L.	Armentières.	Lille.	Baratte.	Delaval.	V. Lomme
Cappelle.	L	Cysoing.	Templeuve.	Poutrain.	Dufossez.	Galand.
Cappellebrouck.	Dk	Bourbourg.	Bourbourg.	Govart.	Debruyne	Vanneufvill
Carnières.	C.	Carnières.	Bureau.	Dejardin.	Lemahieu.	Brunet.
Carnin.	L.	Seclin.	Seclin.	Cambiez.	Demay.	Dorchies.
Cartignies	A.	Avesnes-Sud.	Avesnes	Huet.	Bonnaire.	Duhem.
Cassel	H.	Cassel.	Bureau.	Desmyttère	Dehandschcewercker Vantroyen.	Duriez.
Câtillon.	C.	Le Câteau.	Bureau.	Lombois.	Thomas. Lanclaux.	Bécar.

NOMS des communes.	de l'arrondiss.	NOMS du canton.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
enières.	C.	Carnières.	Carnières.	Deschamps.	Leduc, Fontaine.	Vassart.
dry.	C.	Clary.	Bureau.	Fontaine.	Tofflin, Lemaire.	Vandenbrouck
llery.	C.	Clary.	Clary.	Dolez.	Estevez.	Dayez.
roir.	C.	Cambrai-Est.	Carnières.	Bricout, P.	Bricout H.	Denimal.
ontaine	A,	Maubeuge	Maubeuge	Mabille.	Hermant.	V. Rousies.
pelle-d'Arm.	L.	Armentières	Armentières.	Botelle.	Six; Lemesre,	Serleys
au-l'Abbaye	V.	St.-Amand r. d.	Saint-Amand.	Camberlin.	Jouveneaux.	Vaillant
my.	L.	Seclin.	Seclin.	Deleval.	Planque.	Defief.
reng.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Duquennoy.	Castel.	Leroy.
isies.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Suin.	Legrand.	V. Obrechies.
y.	C.	Clary.	Bureau.	Sauvez.	Bourlet; Decupère..	Bouchart.
fayts.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât	Payen	Bever.	Cauliez.
rieux.	L.	Cysoing.	Cysoing.	B. de La Grange.	Grulois.	Laurent.
leret.	A.	Maubeuge.	Cousolre.	Ouverlaux.	Caudry.	Lécuyer.
ines.	L	Quesnoy-s-D.	Bureau.	Lambin, Q.	Capelle, Hassebrouck	Duburcq; Dervaux
dé	V	Condé.	Bureau.	Carlier.	Miroir, Ravoidy	Croquez.
dekerque.	Dk	Dunkerque-E	Bergues.	Lebecque.	Dupont.	Labey.
ekerque-Br.	Dk	Dunkerque-E	Dunkerque.	Gomel.	Saint-Quentin.	V. Dunkerque
rchelettes	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Luce, ✲	Fournier.	V. Lambres
solre.	A.	Solre-le-Chât.	Bureau.	Henaul.	Godart.	Genain.
tiches.	D.	Orchies.	Orchies.	Bar.	Deregnaucourt.	Gallier de Calmarrac.
ywick.	Dk	Gravelines	Gravelines.	Geersen	Delattre.	Dedrye.
spin.	V.	Condé.	Bureau.	Tassin.	Laurent.	Margerin.
vecœur.	C.	Marcoing.	Masnières.	Derly.	Cambrai.	Thomas.
chte.	Dk	Bergues	Bergues.	Blankaert.	Vanhaecke.	Declerck
ix.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Lacomblez.	Delaporte	Bottiaux.
ix.	L.	Roubaix.	Lille.	Pluquet.	Brûlois, Mulliez	Direz
ncy.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Marq. d'Aoust ✲	Godin.	Lamorisse.
gies.	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Derode.	Miroux	Herbet.
rillers.	C.	Cambrai.-O.	Cambrai	Germe.	Dupas.	V. Bantigny.
soing.	L.	Cysoing.	Bureau.	Parent.	Delval. Deboulonne.	Herrengt
nousies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Durant.	Leroy.	Dauchy
hy.	D	Douai-Sud.	Douai.	Sébille.	Tassart	Vaast.
néries.	C.	Clary.	Walincourt.	Huart.	Blondiaux.	V. Malincourt
ain	V.	Bouchain.	Bureau.	Crespin.	Laurette.	Cudot.
llémont.	L.	Quesnoy-s-D.	Quesnoy-s-D	Vandermersch, A.	Liénart.	Lavechin.
nechaux.	A.	Solre-le Chât.	Solre-le-Chât.	Lefrancq.	Buguin-	V. Dimont
nont	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le Chât.	Goblet.	Huftier.	Dardennes.
ignies.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Hary.	Caudriller.	Duvillier.
mpierre.	A	Avesnes-Nord	Avesnes.	De Colnet.	Chartier.	Dupont
uai.	D.	Douai.	Bureau.	Merlin.	Hanotte, Maugin.	Voir au chapitre des cultes.
uchy	V.	Bouchain	Bouchain	N.....	N.....	Decottignies
urlers.	A.	Avesnes-Nord	Avesnes	Debruge.	Lecompte.	Denis.
ingham.	Dk	Bourbourg.	Bourbourg.	Maegherman. Janssen.	Teuf	Impe.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.t	du CANTON.	BUREAU ds poste duquel chaque commune dépend	NOMS DES Maires.	Adjoints.	M d
Dunkerque.	Dk	Dunkerque.	Bureau	Darras.	Lemaire, Danyau, Deman.	Del giter
Ebblinghem.	H.	Hazebrouck N	Hazebrouck	Dumont.	Brisbar	Gar
Écaillon	D.	Douai-Sud.	Douai.	Massuin.	Gumez	Mu
Eccles.	A.	Solre le-Chât.	Solre-le-Chât.	Brogné	Desort.	V.
Eclaibes	A.	Maubeuge.	Hautmont.	Cuisset.	François.	Len
Ecuelin	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Fiévet.	Delorges	v. St
Eecke.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Desmarescaux.	Houvenaghel,	Mae
Elincourt.	C.	Clary.	Walincourt.	Claisse.	Leveaux.	Vill
Elesmes.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Parée.	Hongue.	Mic
Emerchicourt	V	Bouchain.	Aniche.	Rémy, Ph.	Chevalier.	V.
Emmerin	L	Haubourdin.	Haubourdin.	Cazier.	Castel.	Des
Englefontaine	A.	LeQuesnoy-E	Le Quesnoy	Vaille.	Douay.	Pier
Englos.	L.	Haubourdin.	Haubourdin	Procureur.	Lesieu.	Lau
Ennetières-en-W.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Lelong.	Descamps	Hou
Ennevelin.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Lambelin.	Mouveaux.	Coll
Eppe-Sauvage.	A.	Trélon.	Trélon.	Culhiat-Du Fresne	Quenée.	Tes
Erchin.	D.	Arleux.	Douai	Verrier.	Devred,	Cas
Eringhem	Dk	Bergues.	Esquelbecq.	Missiaen.	N...	Let
Erquinghem-le-S.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Six.	Caignet.	V. I
Erquinghem-Lys.	L.	Armentières.	Armentières.	Fauquenoy.	Wattelle	Del
Erre.	D	Marchiennes.	Somain.	Dervaux.	Macarez.	Loc
Escarmain.	C.	Solesmes	Solesmes.	Devaux.	Basuyau.	Rol
Escaudain.	V	Bouchain.	Denain.	Cartigny.	Cauliez J. Copin	Tisc
Escaudœuvres.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Basselet.	Raoult.	Sev
Escaupont.	V.	Condé.	Fresnes.	Wagret.	Drumont.	Noc
Escobecques.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Mathelin	Fortrie.	V.R
Esnes.	C.	Clary.	Walincourt	Lefebvre	Décaudin	Hut
Esquelbecq.	Dk	Wormboudt.	Bureau.	Bergerot.	Champeaux.	Paë
Esquerchin.	D.	Douai-O.	Douai.	Tarlier.	Sébert.	Cha
Estaires.	H.	Merville.	Bureau.	Courdent	Taffin, Blanquart, Singer	Ducr pe
Estourmel.	C.	Carnières.	Carnières.	Leduc.	Roland.	Hut
Estrées.	D.	Arleux.	Arleux.	Dilly.	Drancourt,	Mor
Eth.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Gravelle.	Valin.	Ser
Etrœungt.	A.	Avesnes-S.	Bureau	Maton.	Delaroque, Malarme.	Lau
Etrœux.	V.	Valencien.-E.	Valenciennes.	Hunet.	Carlier.	Bal
Etrun.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Stiévenard.	Boulet.	Gra
Ewars.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Belgrand.	Deneubourg.	Das
Faches	L.	Lille-S.-E.	Lille.	Crombet.	Morchand, Payen	Quer
Famars.	V.	Valencien.-S.	Valenciennes.	Delobel.	Harpignies	Del
Faumont.	D.	Orchies.	Raches.	Desmoutiers.	Benoit	Coc
Favril	A.	Landrecies.	Landrecies	Daussy	Heutecœur.	Lec
Féchain.	D	Arleux.	Aniche.	Bruneau.	Tétar.	Cha
Feignies	A	Bavai.	Maubeuge.	Derquenne.	Carret	Del

NOMS.			BUREAU	NOMS DES		
des COMMUNES	de l'arrondiss.	du CANTON.	de poste. duquel chaque commune dépend.	Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Felleries	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Trempont.	Sirot.	Becar.
Fenain.	D.	Marchiennes.	Somain.	Boulangé.	Bourlet.	Dupont
Férin.	D.	Douai-S.	Douai.	Couppé	Bertrand.	Delbove.
Féron.	A.	Trélon.	Wignehies.	Fernelle.	Hosselet.	Denis.
Ferrière-la-Grande	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Dumont.	Couvreur, Colmon.	Legrand
Ferrière-la-Petite.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Soumillion.	Goblet	Leroy.
Flaumont et Waud	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Maronet.	Flacon.	Delahouttre.
Flers.	L	Lannoy.	Lille.	Descat,	Liénard ; Spriet.	Lefebvre.
Flers.	D.	Douai-O.	Douai.	Marquette.	Carlier.	Cailliez.
Flesquières.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Sotau.	Coupez.	Dervaux.
Flêtre.	H.	Bailleul-S-O.	Bailleul.	Staes.	Huyghe.	Réant.
Flines-lez-Mortag.	V.	St.-Amand. r. d.	Mortagne.	Colin.	Cateaux.	Dhérin.
Flines-lez-Raches.	D.	Douai-N.	Raches.	Coulmont.	Larose ; Mouchon.	Jacquart.
Floursies.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Stordreaux.	Thiroux.	V Semousie
Floyon	A.	Avesnes-S.	Etrœungt.	Estoclet.	Gille.	Bottiaux.
Fontaine-au-Bois.	A.	Landrecies.	Busigny.	Gille, Am.	Gille, Ant	Faidherbe.
Fontaine-au-Pire	C.	Carnières.	Caudry.	Demaël.	Lenotte, Franç.	Richard.
Fontaine-Not-D.	C.	Cambrai-O.	Cambrai	Lavalard, Jh.	Crépin.	Dhinant.
Forenville.	C	Cambrai-E.	Cambrai	Banse, L.	Banse, Dominique.	VSeranville
Forest.	L.	Lannoy.	Lille.	Roman, Louis	Prouvost.	Vandebeuqu
Forest	A.	Landrecies.	Landrecies	Vitaux.	Dupont.	Catelin.
Fort-Mardyck.	Dk	Dunkerque-O	Dunkerque	A. Benard.	Turbot.	Lemière.
Fourmies.	A.	Trélon	Bureau.	Foucamprez.	Dervillé, Piette.	Soufflet
Fournes.	L.	La Bassée.	Bureau.	Desbonnets.	Waymel.	Bauduin.
Frasnoy.	A	LeQuesnoy-O	Le Quesnoy.	de l'Epine.	Duquesnoy.	Ployart
Frelinghien.	L.	Armentières.	Armentières.	Delannoy.	Duprez.	Daubresse.
Fresnes.	V.	Condé.	Distribution.	Renard, L. ✲	Daniel, Guyot.	Cappliez.
Fressies.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Remy.	Delille.	Dernoncourt
Fressin.	D.	Arleux.	Aniche.	Lanvin.	Desprez.	Martinache.
Fretin.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Wattelier du Parc	Chrétien.	Delannoy.
Frœnelles.	L.	La Bassée	Fournes.	Leuridan.	Dumetz.	Delangre.
Genech.	L.	Cysoing.	Templeuve.	Delezenne.	Mortreux.	Dhalluin.
Ghissignies.	A.	LeQuesnoy-E	Le Quesnoy.	Douay.	Deparis	Hannoire.
Ghyvelde.	Dk	Hondschoote.	Dunkerque.	Mormentyn.	Bayart	Herreman.
Glageon.	A.	Trélon.	Trélon.	Leclercq.	Brihay	Lacomblez.
Godewaersvelde.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Staes.	Vermersch.	Legrain.
Gœulzin	D.	Arleux	Douai.	D'Heursel.	Branque.	Garçon.
Goguies-Chaussée.	A.	Maubeuge.	Maubeuge	Darche.	Flamand.	Bart.
Gommegnies.	A.	LeQuesnoy-O	Le Quesnoy	Garpentier.	Payen; Basilaire	Thomas
Gondecourt.	L.	Seclin.	Seclin.	Marquant Couvr.	Cordonnier.	Jaclin.
Gonnelieu.	C.	Marcoing.	Gouzeaucourt	Sonnet.	Capon.	Ducornetz
Gouzeaucourt.	C.	Marcoing.	Bureau.	Petit.	Farez, Devillers	Lecocq.
Grande.Synthe	Dk	Dunkerque-O	Dunkerque.	Macgherman.	Hamerel.	Deduystche.
Gravelines.	Dk	Gravelines.	Bureau.	Thouvenin.	Demarle, Lewatte.	Landsheere ; Reuben.
Gruson.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Libert, A.	Coppenolle.	Verdavaine.

NOMS.			BUREAU	NOMS DES		
des COMMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.	de poste duquel chaque commune dépend.	Maires	Adjoints.	Ministres du culte.
Guesnain.	D.	Douai-Sud.	Douai.	Jacquart	Poulet.	Reytier.
Gussignies.	A.	Bavai.	Bavai.	Cte de Morax O ✲	Sirjacq.	Despretz.
Hallennes-l-Haub.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Platel.	Castelain.	Pennequin.
Halluin	L.	Tourcoing-N.	Bureau.	Lemaitre.	Phalempin; Lemaire	Blicq.
Hamel.	D.	Arleux.	Arleux.	Cambray	Varlet.	Forest.
Hantay.	L.	La Bassée.	La Bassée.	Mortelecque	N...	Pionnié.
Hardifort.	H.	Cassel.	Cassel.	Deman.	Goetgheluck.	Dubreucq.
Hargnies.	A.	Berlaimont	Berlaimont.	Lasne.	Blareau.	Pouille.
Hasnon.	V.	St.-Amand. r. d.	Saint-Amand.	Vandendrisse	Dewer, Lesur.	Delesalle.
Haspres.	V	Bouchain.	Bouchain.	Caullet.	Cossiau, Mercier	Deswel.
Haubourdin	L.	Haubourdin.	Bureau.	Ed. d'Hespel.	Rose, Bonte.	Ravaux.
Haucourt.	C.	Clary.	Clary.	Décaudin.	Vatin.	Desplanques.
Haulchin.	V.	Valencien.-S.	Denain.	Macarez.	Lefebvre.	Bécar.
Haussy.	C.	Solesmes	Solesmes.	Richez.	Bisiau; Tondeur	Fatré.
Haut-Lieu.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Pierart.	Dupont.	V. Avesnes.
Hautmont	A.	Maubeuge.	Bureau.	Collet.	Gilet, D; Couture.	Blanchart.
Haveluy	V	Bouchain	Denain.	Caron.	Oliviez.	Pierchon.
Haverskerque	H.	Merville.	Hazebrouck.	Delassus.	Delebecque.	Verbecque.
Haynecourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Cousin.	Truy.	Devred.
Hazebrouck.	H.	Hazebrouck.	Bureau.	Houvenaghel	Bogaert; Prevost.	Salomé
Hecq	A	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Guyot.	Vaille.	Dumont.
Hélesmes.	V.	Bouchain.	Denain	Cartigny.	Lecomte.	Lemay.
Hellemmes	L.	Lille-N.-E.	Lille.	Ghesquières.	Salembier.	Vanacker.
Hem	L.	Lannoy.	Lannoy	Leuridan, Hri	Franchomme; Braquaval.	Deltour.
Hem-Lenglet	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Tribou.	Caude	Tartulier.
Hergnies.	V.	Condé.	Condé.	Defernez, C.	Lemer; Dupas.	Becquet.
Herlies.	L.	La Bassée.	Fournes	Chombart	de Beaulincourt.	Canyn.
Hérin.	V.	Valencien.-S.	Valenciennes	Sauvage.	Gourdin.	Defrance.
Herrin.	L.	Seclin.	Seclin	Queva	Durot.	Dubois.
Herzeele.	Dk	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Outters-Hilst.	Heem.	Decraemer.
Hestrud.	A.	Solre-le-Chât.	Soire le-Chât	Charlet, Cyp.	Binot.	Bohem.
Holque.	Dk	Bourbourg.	Watten	Ghys.	Stoclin.	Deruywe.
Hondeghem.	H.	Hazebrouck N	Hazebrouck.	Declerck.	Huyghe.	Blavoet
Hondschoote.	Dk	Hondschoote.	Bureau.	Goudaert	Bollengier. Boudewal.	Baert.
Hon-Hergies.	A.	Bavai.	Bavai.	François.	Hougue.	Lelong.
Honnechy.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Delattre.	Lévêque.	Jaclin.
Honnecourt.	C.	Marcoing.	Masnières.	Pin.	Francœur.	Manet.
Hordain.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Caudemont.	Ollivier	Leclercq.
Hornaing	D.	Marchiennes.	Somain.	Copin.	Bridoux.	Dessauvage.
Houdain.	A.	Bavai.	Bavai.	Sohier.	Bourlart.	Dennetieres.
Houplin.	L.	Seclin.	Seclin.	Gruyelle.	Maillart.	Decottignies
Houplines.	L.	Armentières.	Armentières	N.....	Roussel; Salembié.	Chocqueel.
Houtkerque.	H	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Vantielcke.	Goussen.	Strobbel.
Hoymille.	Dk	Bergues.	Bergues.	Vernaelde.	Dewulf.	V. Bergues.

NOMS			BUREAU	NOMS DES		
s JNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.	de poste duquel chaque commune dépend.	Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
	L.	La Bassée.	La Bassée	Leroy.	Rigaut	Bourgeois.
	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Gabet.	Preux.	Dransart
	C.	Cambrai-E.	Bureau.	Derieux.	Sauvage, Raoult	Dehaisnes.
n.	A	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Riche.	Couvreur.	Mangé.
ınt.	A.	Maubeuge.	Bureau.	Delhaye.	Gravez.	Montay.
ıtz.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Cte de Nédonchel	Bouttiaux	Lanselle.
ı.	Dk	Hondschoots	Hondschoote.	Debreuw.	Cornette.	Martin.
ıssée.	L.	La Bassée.	Bureau.	Beele.	Dilly; Marsy.	Gérin.
neagrie.	A.	Bavai	Bavai.	Crasquin.	Mirland.	Clochez.
orgue.	H.	Merville	Estaires.	Cattoir.	Lefer; Ridez.	Loviny.
roise.	C.	Le Câteau	Catillon.	Denise.	Largillière.	Menet.
ing.	D.	Douai-N.	Raches.	Lallard.	Herbeaux.	Lefebvre.
ıguerille.	A.	Bavai.	Bavai.	Lotteau.	Prévot.	Delvallée.
oersart.	L.	Lille-O.	Lille.	Becquart.	Wambre	Desplanques.
ıgdeleine.	L.	Lille-C.	Lille.	Dupont.	Meurice; Desmazières	Blenquart ; Vermelle
bres.	D.	Douai-O.	Douai.	Tailier.	Silvain.	Catteau.
las	D.	Orchies.	Orchies.	Dupire.	Duhem	Debailleul.
lrecies.	A.	Landrecies.	Bureau.	Marie.	Dequesnes; Durant.	Blondel.
Neuville.	L.	Pont-à-Marcq	Carvin.	Bernard.	Denneulin.	Pluchart.
ıoy.	L.	Lannoy	Bureau.	Cannissié.	Deffrenne.	Delahaye.
ıuillies.	A.	Avesnes-S.	Etrœungt.	Contesse.	Courbet.	Lobry.
in-Plancque	D.	Douai-O.	Douai.	Le Sergent d'Hendecourt.	Cauchy.	Claisse.
Câteau.	C.	Le Câteau.	Bureau.	Truffet	Mouton; Basquin	Jaclin.
elles.	V.	St.-Amand r. g.	Saint-Amand.	Bouchart.	Legrand.	Hanne
luse.	D.	Arleux.	Arleux.	Viltard.	Leclerc.	Richez.
erzeele.	Dk	Wormhoudt.	Watten.	Vanheeghe.	Devynck.	Franchois; Dezeur
ringhem.	Dk	Wormhoudt	Esquelbecq.	Cailliau.	Castier.	Lameyse.
rs.	L.	Lannoy.	Lannoy	Salembier.	Delanhoy; Déltombe.	Drubay
tschouckhe	Dk	Dunkerque-E	Dunkerque.	Wemaere.	Lenoir.	Monsterlet.
Maisnil	L.	Haubourdin.	Fournes.	Bartier.	Carlier.	Cornil.
Quesnoy.	A	Le Quesnoy.	Bureau.	Jan.	Hautcœur; Dubois	Lotte.
dain.	C.	Marcoing.	Masnières.	Delhal.	Fontaine.	Gonthier.
rand-Fayt.	A.	Avesnes-S.	Maroilles.	Berlaimont.	Waigner.	Delalleau.
Moëres.	Dk	Hondschoote.	Hondschoote.	Mallengier.	Regodt	Decherf
Petit-Fayt	A.	Avesnes-S.	Maroilles.	Maufroid.	Rousseau.	Richard.
quin.	L.	Seclin.	Lille.	Descat.	Coursier.	Crépin.
ral	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Druet.	Bois.	Ketten.
warde.	D.	Douai-S.	Douai.	Lasnes.	Simon.	Mascret.
tennes.	I.	Lille-S.-E.	Lille.	Lefebvre	Delemar.	Legrand
s Fontaines	A.	Solre-le-Châ	Solre-le-Châ.	Pagniez	Legros.	Wastin.
esies.	A.	Solre-le-Châ.	Solre-le-Châ	Lhomme, fils	Caniot.	Coppée.
a St.-Amand.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Fauville.	Valengin.	Lécuyer.
guy.	C.	Clary.	Clary	Robert.	Denoyelle.	Wallez.
guy	L.	Haubourdin	Fournes.	De Garsignies	Foucart.	V. Beaucamps

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints	Ministre du culte
Lille.	L.	Lille.	Bureau.	Catel-Béghin ✲	Castelain, ✲; G. Testelin; Morisson; Lemaitre; Pierre Legrand; Corenwinder, ✲.	Voir au chap des cultes
Limont-Fontaine.	A.	Maubeuge	Hautmont.	Fosset.	Fosset, François	Tellier.
Linselles.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Dhalluin.	Ducatteau; Demarcq	Debrabant.
Locquignol.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Jouglet.	Renard.	Lesnes
Loffre.	D.	Douai-S.	Douai.	Blanchard.	Debève	V. Montigi
Lomme.	L.	Haubourdin.	Lille.	Becquart.	Bailleux; Coisne.	Havez.
Lompret.	L.	Quesnoy-sur-D.	Lille.	Lesage.	Destombes.	Meurillon
Looberghe.	Dk	Bourbourg.	Bourbourg	Meezemaecker.	Bellanger.	Maes.
Loon.	Dk	Gravelines.	Gravelines.	Vendenbavière.	Cocquillier.	Mispelaere
Loos.	L.	Haubourdin.	Distribution.	Billon ✲.	Bonte; Rogier.	Dienne.
Lourches	V.	Bouchain.	Bureau.	N.....	Flament Lecoutte.	Wallard.
Louvignies-Bavai	A.	Bavai.	Bavai.	Mandron	Peyron.	V. Bavai.
Louvignies-Ques.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Bruneau.	Wattremez.	Dewez.
Louvil.	L.	Cysoing	Cysoing.	Damide.	Olivier;	Delmer.
Louvroil.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Michaux, Fr.	Alvin.	Delannoy.
Lynde.	H	Hazebrouck N	Hazebrouck	Wambergue.	Baey.	Verstavel
Lys lez-Lannoy.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Delannoy.	Jonville.	Chrétien
Maing.	V.	Valecienn-S.	Valenciennes.	Plichon,	Chérubin.	Garçon.
Mairieux.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Blavier.	Lefebvre.	Bégain.
Malincourt.	C.	Clary.	Walincourt.	Décaudin.	Desenne.	Hebert.
Marbaix.	A.	Avesnes-S	Avesnes.	Lahanier.	Pecqueur.	Clavier.
Marchiennes-Cam	D.	Marchiennes	Marchiennes.	Dussart.	Villain.	V. Rieulay
Marchiennes-Ville	D.	Marchiennes.	Bureau.	Maton.	Ceuly, Boulongne.	Roussel.
Marcoing.	C.	Marcoing.	Masnières.	Dron.	Bidaux.	Leriche.
Marcq.	D.	Arleux.	Aniche.	Wiart.	Bougamont.	Degruson
Marcq-en-Barœul	L.	Tourcoing-S.	Bureau.	Ducrocq.	Despature; Delesalle.	Guillemot; He
Mardyck.	Dk	Dunkerque-O	Dunkerque.	Longueval.	Mormentyn.	Dekytspotter.
Maresches.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Chuffart	Regnier.	(Debavelae Martin.
Maretz.	C.	Clary.	Busigny.	Taisne.	Lefebvre-Drecq, Lefebvre C.	Mucherie.
Marly.	V.	Valencien-E	Valenciennes.	Dècle.	Weil.	Dubus. E
Maroilles.	A.	Landrecies.	Bureau.	Bachy.	Boulenger.	Desruelles.
Marpent.	A.	Maubeuge.	Jeumont	Hennequart.	Bernard.	Mortreux.
Marquette.	L.	Lille-O.	Lille.	Desprets.	Desreumeaux.	Dethoor.
Marquette.	V	Bouchain	Bouchain.	Cachera J.	Cachera J B.	Comère.
Marquillies.	L.	La Bassée.	Fournes.	Coget.	Brunel	Millescamp
Masnières	C	Marcoing.	Bureau.	Gautier.	Roux.	Pollet.
Masny.	D	Douai-S	Douai.	Fiévet, (O ✲)	Herbage	Labitte.
Mastaing.	V	Bouchain	Lourches.	Foulon	Gobert.	Detourmignies
Maubeuge.	A	Maubeuge.	Bureau.	Autier.	Ouverlaux; Oudart	Babeur
Maulde.	V	St.-Amand r. g.	Mortagne	Hornez-Hornez.	Bont.	Gonez.
Maurois.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Taine.	Lemaire.	Batteur.
Mazinghien.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Hadinghe.	Gosset	Wyar.

NOMS			BUREAU	NOMS DES		
ns unes.	de l'arrondiss.	du CANTON.	de poste duquel chaque commune dépend.	Maires.	Adjoints.	Ministres du culte
gnies.	A	Bavai.	Bavai	Martin.	Gerin.	Loyez
ies.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Leboucq.	Hanne.	Senneville.
hem.	Dk	Wormhoudt.	Esquelbecq.	Desmidt.	Missiaen.	Sapelier
	H.	Bailleul-S-O.	Bailleul.	Hennebel.	Delebecq	Debaudt
e.	H.	Merville.	Bureau.	Bouilliez.	Legrand, Grillet	Legrain
ı.	H	Bailleul-S-O.	Bailleul.	Leurs.	Becuwe; Becuwe.	Ruckebussch.
.	Dk	Bourbourg.	Watten	Porteman.	Desmidt.	Baillieu.
osse.	V.	St.Amand. r. g.	Saint-Amand.	Debrabant.	Bauduin.	V. Hasnon.
es.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Foulon, Ph.	Foulon, Siméon.	Minet.
St.-W.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Courtin.	Lescaillez.	Laurent
ux.	V.	Valencien.-S.	Valenciennes,	Lanselle.	Bassez.	Cattelain.
aux.	L.	Pont-à-Marcq	Raches.	Macquart.	Montois.	Demarescaux
court.	D.	Arleux	Aniche.	Dartenay.	Dupas.	Dewitte.
n-Bar.	L.	Lille-N.-E.	Lille.	Delemar.	Dewas.	Derode
n-Pév.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Beutry	Carpentier.	Deregnaucourt.
.	C.	Le Câteau	Le Câteau.	Dupont.	Wanaique.	Mériaux.
ny	C.	Clary.	Clary.	Tamboise.	Gave.	Lequin.
ny.	D.	Douai-S.	Douai	De Muyssart	Legrand.	Wantiez.
court.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Marchand.	Tétar.	Defasque.
que.	H.	HazebrouckS	Hezebrouck.	Claudorez.	Huyghe; Mascret.	Marckant; Facon.
hies.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Bonnel.	Lesage.	V. Tilloy.
ne.	V.	St.-Amand. r. d.	Distribution.	Morival.	Dufour	Dewatine.
n.	L.	Cysoing.	Orchies.	Varlet.	Dumoulin.	Deleporte.
ers.	A	Trélon.	Trélon	Berteau.	Fosset.	Menet.
ux.	L.	Tourcoing-S.	Tourcoing	Bourgois.	Desbouvri; Montaigne.	Deleruyelle.
	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Lemaire.	Grenet.	Bury.
erquin.	H.	Merville.	Estaires.	Petitprez.	Leroy.	Cousin.
lesnil	A.	Bavai.	Maubeuge.	Boez.	Prevot.	Bouchez.
le.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy	Jacquemart.	Cappelier.	Wasez.
en-Ferr.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Ghestem.	Cau-Carette, Varatty-Varasse.	Prince
St.-Remy.	C.	Cambrai.-O.	Cambrai.	Ledoux.	Morchain.	Ducatez.
sur-l'Esc.	V	Bouchain.	Bouchain.	Carlier.	Fauville.	Sapelier
ly	C.	Le Câteau.	Le Câteau	Robert.	Ledieu, Wanèque.	Dapvril.
.	H	Bailleul-N-E	Armentières.	Delbecque.	Romon; Gokelaere.	Schancht.
ies.	C	Cambrai-E.	Cambrai.	Tellier	Masclet.	Quintin de (Kercadio.
.	V.	St.-Amand. r g.	Saint-Amand.	André.	Monnier.	Ficheux
ı	D.	Orchies	Orchies.	Delinselle.	Bazeck	Demarescaux
eene.	H.	Cassel	Cassel	Duvet.	Marquis.	Devos.
es.	A.	Berlaimont	Maroilles.	Belot, Nicolas	Lescaillez.	Ramon.
es	C	Marcoing.	Cambrai.	Crépin, ✲.	Claviez.	Mazingue.
es.	L.	Seclin.	Seclin.	Debuchy.	Chivoret.	Billiau.
-sur-Selle	V	Bouchain.	Bouchain.	Flament.	Oudart.	Dubus.
	A.	Bavai.	Bavai.	Hottelart.	Dupont.	Nacfer.
ies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Julien.	Baudart.	Denis.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministre du culte
Ochtezeele.	H.	Cassel	Cassel.	Outerleys.	Blondé.	Delautre.
Odomez.	V.	Condé.	Condé.	Bocquet, Aug	Broutin.	Delahousse
Ohain.	A.	Trélon	Trélon.	Bastien.	Delval.	Desilve.
Oisy.	V.	Valencien.-S.	Valenciennes.	Miroux.	Legros.	V. Hérin.
Onnaing.	V.	Valencien.-E.	Bureau.	Monard.	Leblanc ; Fréville.	This.
Oost-Cappel.	Dk	Hondschoote.	Hondschoote.	Geeraert.	Vermesch.	Florisoone
Orchies.	D.	Orchies.	Bureau.	Leper.	Piérard ; Henno	Flament.
Ors	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Pamart.	Lozé.	Mouque.
Orsinval.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Lucas.	Dupire	Pruvost.
Ostricourt.	L.	Pont-à-Marcq	Carvin.	Dubois	Lefebvre.	Averlant.
Oudezeele.	H.	Steenvoorde.	Cassel.	Blaevoet, J-B	Decroock.	Spanneut.
Oxelaëre.	H.	Cassel.	Cassel.	Joos.	Faes.	Vandenabe
Paillencourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Gamez.	Delmotte	Delagarde
Pecquencourt.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Sion.	Bernard.	Jaclin.
Pérenchies	L.	Quesnoy-s.-D	Lille	Desprez.	Decottignies.	Darras.
Péronne.	L.	Cysoing	Cysoing.	Durant.	Deffontaines.	Segon.
Petite-Forêt.	V.	St.-Amand. r. d.	Anzin.	Douchy.	Lobert.	V. Aubry
Petite-Synthe.	Dk	Dunkerque-O	Dunkerque.	Bayard.	Deschamps.	Delaeter ; Des
Phalempin.	L.	Pont-à-Marcq	Carvin.	Coget.	Mallet.	Duthoit.
Pitgam.	Dk	Bergues.	Bergues.	Decroocq.	Stevenoot.	Houvenagl
Poix.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Dreumont	Joveniaux	Griffon.
Pommereuil.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Sellier.	Manesse.	Doby.
Pont-à-Marcq.	L.	Pont-à-Marcq	Bureau.	Bulteau.	Hazard.	Dujardin
Pont-sur-Sambre.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Descamps.	Huriau.	Wallez.
Potelles.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Cacheux.	Martin.	V. Villeres
Pradelles	H.	Hazebr.-Sud.	Hazebrouck.	Legillon,	Deconynck.	Sename.
Premesques.	L.	Armentières.	Lille.	Butin-Descamps.	Lecat.	Boone.
Préseau.	V.	Valencien.-E.	Valenciennes.	Dassonville.	Chuffart.	Brasselet
Preux-au-Bois	A.	Landrecies.	Landrecies.	Boulmont.	Dépret.	Humez.
Preux-au-Sart	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Girard.	Dehove.	Malaquin.
Prisches.	A.	Landrecies.	Landrecies	Burlion.	Largillière.	Cambrelen
Prouvy.	V.	Valenc.-Sud.	Denain.	Cachera.	Miroux.	Declerck.
Proville.	C.	Cambrai.-O.	Cambrai.	Crépin, Ch-P.	Dinoir.	Delefortrie.
Provin.	L.	Seclin.	Carvin	Defrance.	Legrain.	Wenis.
Quaëdypre.	Dk	Bergues.	Bergues.	Beyaert.	Delaeter.	Debavelaer
Quaroube.	V.	Valenc.-Est.	Onnaing.	Alglave.	Dassonville; Maizière	Lambelin.
Querenaing.	V.	Valenc.-Sud.	Valenciennes.	Maitte.	Danhiez.	Mutel.
Quesnoy-s.-Deûle.	L.	Quesnoy-s-D	Bureau	Dhalluin.	Fauvarque; Poulier.	Plouy.
Quiévelon.	A.	Maubeuge.	Cousolre.	Hazard.	Mengal.	V. Aibes.
Quiévrechain	V.	Valenc.-Est	Crespin.	Boulangé.	Lemire.	Sémoulins.
Quiévy.	C.	Carnières.	Caudry.	Villette.	Deladœuille ; Masson	Dauwercha
Raches	D.	Douai-Ouest	Bureau.	Montagne.	Denisse.	Gadenne.
Radinghem.	L.	Haubourdin	Haubourdin.	Cochez.	Barbery.	Renard.
Raillencourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Dépret	Villette.	Lecompte.
Raimbeaucourt.	D.	Douai-Ouest.	Raches.	Dupuis.	Deroubaix.	Agache.
Rainsars	A.	Trélon.	Trélon.	Plottaux.	Stincq.	Anselot.

NOMS des MUNES.	de l'arrondiss	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
ıes.	V	St.-Amand. r. d.	Bureau.	Delerue.	Monouvrier ; Guisgand.	Rogie.
llies.	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	Vasseur.	Moreau.	Houssoy.
ıusies.	A.	Avesnes-Nord	Sains.	Rousseau.	Naveau.	Locqueneux.
ıignies.	A.	Maubeuge.	Jeumont.	Mahieu.	Delforge.	Dubuisset.
ıcure.	H.	Hazebrouck.	Distribution.	Sockeel.	Stoven.	Kerkove.
ıont.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Crinon	Passet.	Blas.
ɔède.	Dk	Hondschoote.	Hondschoote.	Dewaele.	Masselis.	Delanghe.
ourt.	C.	Marcoing.	Masnières.	Debus.	Cognion.	Wallez.
ay.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Gambier.	Williatte.	Lubrez.
:.	C.	Carnières	Iwuy.	Flinois.	Mairesse.	Bresson.
sart	A.	Landrecies.	Landrecies.	Pauplaire.	Legrand.	Baligand.
r.	V.	Bouchain.	Lourches.	Risbourg, Ed	Risbourg, J.-B.	Cornille.
s et March.	V.	Valenc.-Est	Valenciennes.	Delcroix-Mallet.	Debiève.	Manouvrier
ries	C	Solesmes.	Solesmes.	Lesnes.	Douay.	Porez.
ıin.	L.	Lille-Sud-Est	Lille.	Cochez.	Dubuisset.	Delsart.
[.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Cazier.	Dupont ; Delahousse	Delehaye, Villain
Warendin.	D	Douai-Ouest	Raches.	Bernard.	Caudrelier.	Gillis.
ıdaël (Le)	Dk	Dunkerque-E	Dunkerque.	Schodduyn	Ponseel ; Danes.	Bouden.
t.	V.	St.-Amand r. g.	Saint-Amand	Duflos.	Petit.	Petit.
ıix.	L.	Roubaix.	Bureau.	Dérégnaucourt.	Screpel, Deleporte.	Bertaux, Gantois, Gonthier
ıurt.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Guyot.	Caudrelier.	V. Englefontaine.
ıurt.	D.	Douai-Sud.	Douai	Becquet de Mégille	Gourdin.	Wilmant
es.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Colmont.	Cuisset.	Delcambre.
gnies.	V	Valenc.-Sud.	Denain.	Landrieu.	Tison.	V, Prouvy.
ıuck.	H.	Cassel.	Cassel.	Bogaert.	Dufour.	Legrain.
ıes.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Camaret.	Carpentier.	Demont.
gies	V,	St.-Amand. r. g.	Saint-Amand.	Liermain.	Lorthioir.	Delporte.
ly.	C.	Marcoing	Cambrai.	Delabre.	Leriche.	Ségard.
.	C	Cambrai-O.	Cambrai.	Lucas.	Laude.	Jaspar.
.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Rouzé.	Bouchery.	Delvallée
n-en-Mél	L	Cysoing.	Ascq.	Pollet.	Delebarre.	Deleporte.
n-ce-Wep.	L.	La Bassée.	Fournes.	Romon.	Binauld.	Brassart.
	A.	Avesnes-Sud.	Bureau.	Fosset.	Wiart.	Echevin.
nand.	V.	St.-Amand.	Bureau.	André	De Bettignies, Lecœuvre.	Duriez.
ıdré.	L.	Lille-Ouest.	Lille.	Horbin	Legrand.	Varlet.
ıbert.	C.	Carnières.	Iwuy.	Mascaux.	Canonne, Canonne.	Villain.
ıbin.	A	Avesnes-N	Avesnes.	Willot.	Lermusieau.	Denis.
rbert.	V	Condé.	Condé.	Joisse.	Thomas	Cerisier.
ıin	C.	Le Câteau	Câteau	Déjardin.	Vatin.	Gosselet.
ɔorges	Dk	Gravelines.	Gravelines.	Louf.	Louf. D.	Fockenberghe (Revel.
laire.	A	Avesnes-N.	Avesnes.	Bronchart.	Poulet.	Berthier.
laire	C.	Carnières.	Carnières.	Defaux-Méresse.	Defaux-Brulant.	Becart.
-Cappel.	H	Cailleul-N-E	Ballieul.	Becue.	Naye.	Plaetevoet.
le-Cappel.	H.	Bassel	Cassel.	Dequydt	Beun.	Despicht.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend	NOMS DES Maires	Adjoints.	Ministres du culte.
St-Martin.	C.	Solesmes	Solesmes.	Douay.	Hégot.	Lecuppre.
St.-Momelin.	Dk	Bourbourg.	Watten.	Castier.	Degraeve.	Deblonde.
St.-Pierre-Brouck.	Dk	Bourbourg	Bourbourg.	François.	Dereuddre.	Huyser.
St-Python.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Robert-Bracq	Cardon.	Jeanleboeuf.
St.-Remy-Chauss.	A.	Berlaimont.	Avesnes	Guilbert.	Lapostolle.	Carlier.
St.-Remy-m-bâti.	A	Maubeuge.	Hautmont.	Drapier.	Juste.	Brogniet
St.-Soulve.	V.	Valenc.-Nord	Valenciennes.	Hamoir.	Durieux.	Carette.
St-Souplet.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Delay.	Cloest; Stiévez.	Barbier.
St.-Sylvestre-Cap.	H.	Steenvoorde	Steenvoorde.	Gantois.	Balloy.	Pauwels.
St.-Vaast.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Langrand.	Dreumont.	Loquet.
St.-Waast.	A.	Bavai.	Bavai.	Decroué.	Cauchie.	Defontaine.
Salesches.	D	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Boulangé.	Moguet.	Malaquin.
Salomé.	L.	La Bassée.	La Bassée.	Danel.	Dubrulle, H.	Degruson.
Saméon.	D	Orchies.	Orchies.	Delcroix.	Brehan.	Fleurquin.
Sancourt.	C	Cambrai-O.	Cambrai.	Rodriguez.	Delsaux.	V. Blécourt
Santes.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Bernard. Paul	Coustenoble	Dewaele.
Sars et Rosières.	V.	St.-Amand. r. g.	Saint-Amand	Dubois-Martin.	Doby.	Cauderlier.
Sars-Poteries.	A.	Solre-le-Chât.	Beugnies.	Imbert.	Manfroid.	Collet.
Sassegnies.	A	Berlaimont.	Berlaimont.	Flament	Delmarle.	Lepers
Saultain.	V.	Valencien.-E.	Valenciennes.	Hamoir ✲.	Carlier.	Petit.
Saulzoir	C	Solesmes.	Solesmes.	Mascaux.	Boulogne.	Delrue.
Sebourg.	V	Valencien.-E.	Valenciennes.	Hiolle.	Descamps.	Plouvier.
Seclin.	L.	Seclin.	Bureau.	A. Collette.	Guillemot, Delahaye	Plaëtevoët.
Selvigny.	C.	Clary	Walincourt.	Defontaine.	Lessoquoy.	Delecambre
Semeries.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Gillon	Leclercq.	Duquesne.
Semousies.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Wagnier, C.	Plotteaux.	Laurette.
Sepmeries.	A	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy	Dervillers.	Bassez.	Delebarre.
Sequedin.	L.	Haubourdin	Haubourdin.	Bailleux.	Leturcq.	Caruel.
Séranvillers.	C.	Carnières.	Cambrai.	Taisne.	Lenoir.	Harbonnier
Sercus.	H.	Hazebrouck N	Hazebrouck	Justice.	Cousyn,	Cornette.
Sin.	D	Douai-N.	Douai	Renard.	Fiévet; Brabant.	Delfie.
Socx.	Dk	Bergues.	Bergues.	Poublanc.	Dousselaere.	Looten.
Solesmes.	C.	Solesmes.	Bureau.	Carlier.	Menard; Petit.	Roussel.
Solre-le-Château.	A.	Solre-le-Chât	Bureau.	Rouez.	Bever; Bernard.	Agache.
Solrinnes.	A.	Solre-le-Chât	Solre-le-Chât	Baudet.	Heuclin.	Briolet.
Somain.	D.	Marchiennes.	Bureau.	Bourlet.	Mio; Pagniez.	Buzin.
Sommaing	C.	Solesmes.	Solesmes.	Bruyère.	Hyolle.	Coutelle.
Spycker	Dk	Bourbourg.	Bourbourg.	Wemaere, Ed	Vandevalde.	Deschodt
Staple.	H.	Hazebrouck N	Hazebrouck.	Facqueur	Fovez.	Staelen.
Steenbecque	H.	Hazebrouck-S	Hazebrouck.	Deram.	Deroo.	Delattre.
Steene.	Dk	Bergues.	Bergues.	Dantu.	Woets.	Caulier.
Steenvoorde	H.	Steenvoorde.	Bureau	Heem.	Dewitte; Mortier	Pauwels; (Vandevelde
Steenwerck	H.	Bailleul-N-E.	Distribution.	Plouvier.	Buns; Weillaert	Lefrançois, Le
Strazeele.	H.	Hazebrouck-S	Hazebrouck.	Deswarte	Franchois.	Desmedt.
Taisnières-en-T.	A.	Avesnes N.	Avesnes.	Vittrant Fl.	Wittrant, L.	Boutrouille.
Taisnières-sur-H.	A.	Bavai.	Bavai.	Brasseur.	Auqnier.	Millot.

NOMS des MMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
plemars.	L.	Seclin.	Seclin.	Gossart.	Caby	Lefebvre.
pleuve.	L.	Cysoing	Distribution.	Baratte	Crombez; Pollet.	Lancelle.
eghem.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Boone.	Carolus.	Cieren.
ghem.	Dk	Dunkerque-E	Dunkerque.	Daullé.	Ponseel.	Deschildt
nt.	V.	Valencienn- S	Denain	Mariage.	Bertout.	Dutriex.
nnes.	H	Hazebrouck-S	Hazebrouck.	Cattoire.	Apourcheau.	Pruvot.
encelles.	V.	Condé.	Condé.	Bourgeois.	Mayeur	Gravelaine.
neries.	L.	Pont-à-Marcq	Carvin.	Coget.	Duquesne.	Dorlencourt
ı.	V.	St.-Amand, r. g.	Mortagne.	Raviart.	Broquet.	Dubus.
ı-l'Evêque	C.	Cambrai-E	Cambrai.	Charlet.	Mériaux.	Desmons
St.-Martin.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Miroux.	Andron.	Jacquart.
y.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Leleu.	Luce.	V. Neuville-s.-E.
y.	D.	Marchiennes.	Marchiennes	Eriquet.	Leleu.	V. Brillon.
llers.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Cimetière.	Fin.	Dehuy.
coing.	L.	Tourcoing.	Bureau.	Roussel-Defontaine ✲	J. Leblan; Debuchy; Dervaux.	Simon, Deregnaucourt, Vestel
mignies.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Moreaux.	Cambier.	Dumotier.
on.	A.	Trélon.	Bureau.	Clavon.	Cowez, Pailla.	Larsonneur.
sin.	L.	Lannoy.	Ascq.	Fourmestraux	Deschamps.	Scalbert.
ı-S-Léger	V.	Valencienn -S	Distribution.	Laurette.	Quinet, Gossart	Dhalluin-Wattel.
villes.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Cardon.	Rigaut.	Bruaux
n.	Dk	Dunkerque-E	Dunkerque.	Daveron.	Sappen.	Massiet.
nciennes.	V.	Valenciennes.	Bureau.	Bultot.	Claisse; Beauvois.	V. au chapitre des cultes.
gies-au-Bois	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Pavot.	Bara.	Corbier.
gies-sur-Ec.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Bracq.	Lecompt.	Caullier
deville.	L.	Seclin.	Lille.	Van der Straeten	Delattre.	Pionnié.
ain et Maug.	V.	Valencienn-S	Valenciennes	Pillion.	Quarez.	Dhainaut.
linghem.	L.	Quesnoy-s-D	Quesnoy-s-D	Ghestem.	Mélisse.	Gourdin.
tain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Leclercq.	Malaquin.	Delcroix.
.	V.	Condé.	Roland.	Richard	Deleau, ✲	Bisiaux.
ly.	C	Solesmes.	Solesmes.	Sommain.	Briatte; Canonne.	Dumoulin
ıx-Berquin	H.	Bailleul-S-O.	Estaires.	Taffin.	Podvin, Loridan.	Dekeister.
ıx-Condé.	V.	Condé.	Condé.	de Ribeauville.	Decout; Dupas.	Musin.
ıx-Mesnil.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Minaire.	Forest.	V. Boussières
ıx-Reng.	A	Maubeuge.	Jeumont.	André.	Bosquet.	Dorlencourt.
reau.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Déparis.	Déjardin.	Huart.
s-au-Tertre.	D.	Arleux	Douai.	Grivillers.	Bazin.	VMonchecour
s-Campeau.	D.	Marchiennes.	Somain.	Remy de Campeau	Chevaillier,	V. Somain.
s-en-Cauch.	C.	Carnières.	Iwuy.	Denoyelle, P	Denoyelle, A.	Rousseaux.
s-Guislain.	C.	Marcoing.	Gouzeaucourt	Van Cappel de Prémont.	Guffroy.	Broux,
s-Outréau.	C.	Clary.	Walincourt.	Simon,	Leroy; Estevez.	Quiquempoix.
rs-Plouich	C.	Marcoing.	Gouzeaucourt	Lobry.	Bisiaux.	Rogie
rs-Pol.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Carpentier.	Monier.	Barbet.
s-sir-Nicole.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Molle.	Pronier.	Dubrulle.
rinckhove.	Dk	Wormhoudt.	Watten.	Devinck.	Marquis.	Werkein.

NOMS des COMMUNES.	de l'a rondiss.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Vred.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Lenglin.	Thuilliez.	Venreust.
Wahagnies	L.	Pont-à-Marcq	Carvin.	Vallois, Et.	L. Vallois,	Dupire.
Walincourt	C.	Clary.	Bureau.	Proy.	Martin.	Morelle.
Wallers.	A.	Trélon.	Trélon.	Denis	Beauvent.	Hannoteau.
Wallers.	V.	Valencienn-N	Valenciennes	Bertaux.	Mériaux, Chevalier.	Cambreleng.
Wallon-Cappel.	H.	Hazebrouck N	Hazebrouck.	Devos.	Deseure.	Salomé.
Wambaix.	C.	Carnières.	Cambrai.	Banse.	Lefebvre	Bulteau.
Wambrechies.	L.	Lille-O.	Lille.	Sénélar.	Behague, Delos.	Saint-Léger
Wandignies et H.	D.	Marchiennes.	Marchiennes	Mottez.	Cauvez.	Vallez.
Wannehain.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Pollet.	Heddebault.	Durieux.
Wargnies-le-Gr.	A.	Le Quesnoy O	Le Quesnoy.	Dervaux.	Piery.	Carlier.
Wargnies-le-Petit.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Colmant, Fer	Quinchon.	Dernoncourt.
Warhem.	Dk	Hondschoote.	Bergues.	Galle.	Devos.	Baudens.
Warnêton-Bas	L.	Quesnoy-s-D	Comines.	Delebecque.	Vermés.	V. Deûlémont
Warnêton-Sud	L.	Quesnoy-s-D	Comines.	Ghestem.	Spillard.	V. Deûlémont
Wasnes-au-Bac.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Steux.	Degremont.	Mullier.
Wasquehal.	L.	Roubaix.	Lille.	Droulers	Brulois; Lagache	Lambelin.
Watten.	Dk	Bourbourg.	Bureau.	N.....	Massemin.	Boedt.
Wattignies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Evrard.	Hubinet.	V. Damousies
Wattignies	L.	Seclin.	Seclin.	Hocedez.	Waymel, J.-B.	Vandenaldervelt.
Wattrelos.	L.	Roubaix.	Roubaix	Pollet.	Béghin; Dhalluin	Seingier.
Wavrech in-s.-D.	V.	Bouchain.	Denain.	Delinsel.	Cheminais.	V. Denain.
Wavrechain-s.-F.	V	Bouchain.	Bouchain	Lahure	Dolet.	Lavechain.
Wavrin.	L.	Haubourdin.	Fournes.	Cte O d'Hespel	Deleboë, Liénard.	Dereu.
Waziers.	D.	Douai-N	Douai.	Béhague.	Leblanc	Bonvarlet.
Wemaers-Cappel.	H.	Cassel	Cassel	Leoten.	Barbier.	Coevoet.
Wervick-Sud.	L.	Quesnoy-s-D	Comines.	Saint-Leger.	Vaneslande; Flipo.	Roussel.
West-Cappel.	Dk	Bergues.	Bergues.	Delylle.	Macke.	Vanbever.
Wicres	L	La Bassée.	Fournes.	Chombart.	Lezie.	Bonduel.
Wignehies.	A.	Trélon.	Distribution.	Demorgny.	Hannecart, Carlier.	Lebon.
Willems.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Truffaut.	Pottié.	Lejeune.
Willies.	A.	Trélon.	Trélon.	Cuisset, F.	Cuisset, B...	V. Liessies
Winnezeele.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Verriele.	Bocket.	Wickaert.
Wormhoudt	Dk	Wormhoudt.	Bureau.	Dehaene.	Haelewyn; Lernould	Delanghe.
Wulverdinghe	Dk	Bourbourg.	Watten.	Drieux.	Beyaert.	Porreye.
Wylder.	Dk	Bergues.	Bergues.	Dousselaere.	Denys.	Cortyl.
Zeggers-Cappel.	Dk	Wormhoudt.	Esquelbecq.	Franchois.	Arnouts.	Serlooten
Zermezeele.	H.	Cassel.	Cassel.	Deschodt	Bonduelle.	Vancostenoble.
Zuytcoote.	Dk	Dunkerque-E	Dunkesque.	Fonteyne.	Debreyne.	V. Ghyvelde
Zuytpeene	H	Cassel.	Cassel.	Franchois.	Desmondt.	Salomé.

COMPTABILITÉ COMMUNALE.

État des communes dont les revenus excèdent 20,000 *francs, et dans lesquelles les recettes municipales sont confiées à des receveurs spéciaux, et du personnel de leurs receveurs.*

Dunkerque, M. A. Nosten; Bergues, M. Deschamps; Gravelines; M. Dhaisnes; Hazebrouck, M. Vanhoucke; Bailleul, M. Coulier; Estaires, M. Bossu; Merville, M. Barizel; Lille, M. Leclercq, Armentières, M. Dernoncourt; Roubaix, M. Salembier; Tourcoing; M. Debuigne; Cambrai, M. Delattre; Le Câteau, M. Delhay; Avesnes, M. Pinchart; Landrecies, M. Descamps; Maubeuge; M. Levecque fils; Douai, M. Parsy; Orchies, M. Delegrange, Condé, M. Petit; Saint-Amand, M. Duwez; Valenciennes; M. Caffiaux.

OCTROIS.

État des communes où des octrois sont établis, et du personnel des employés (1).

Bergues, MM. Deconinck, p. ch.—Bourbourg-Ville, M. Brulley, r. c. — Bourbourg-Campagne, M. Cocquillier, r. c. — Coudekerque-Branche, M. Daix, r. c. — Dunkerque, MM. Dufau, p. ch., J. Dalinval, r. c. — Gravelines, M. Deblaecker, r. c.—Hondschoote, M. Debril, r. c. — Bailleul, MM. Freson, p. ch.; Deheere, r. c. — Cassel, M. Ballet, r. c — Estaires, MM. Dambrin, p. ch.; Fenard-Desmon, r. c. — Hazebrouck, MM. Legrand, p. ch.; Lamote, r. c. — La Gorgue, M. Marsy, r. c. — Merville, MM. Caudron, p. ch.; — Leroy, r. c. — Morbecque, M. Castrique, r. c. — Steenvoorde, M. Deneuville, r. c. — Vieux-Berquin, M. Ingelrans, r. c. — Annœullin, M. Panckouke, r. c. — Armentières, MM. Vanoye, p. ch.; Joye, r. c. — La Bassée, M. Graffigne, r. c. — Comines, M. Plamont, r. c. — Halluin, M. Noyelle, r. c. — Haubourdin, M. Leclercq, r. c. — Lannoy, M. Page, r. c. — Lille, M. Bernard, p. ch. — Thévenin, r. c. — Quesnoy-sur-Deûle, M. Dutoit, r. c. — Roubaix, MM. Roche, p. ch.; Brédart, r. c. — Seclin, M. Olivier r. c. — Tourcoing, MM. Lapersonne, p. ch.; Lemaire, r. c. — Cambrai, MM. Delplanque, p. ch.; Hardy, r. c. — Le Câteau, MM. Dubois, p. ch.; Boutelier, r. c — Solesmes, M. Canonne, r. c. — Avesnes, MM. Dubois, p. ch.; Noyon et Barbier, r. c. —Bavai, MM Lemaire, p. ch., Lambert, r. c. — Landrecies, MM. Sculfort; Degay, r. c. — Maubeuge, MM. Bierent, p. ch.; Perrin et Hardy, r. c. — Le Quesnoy, MM. Collot, p. ch.; Tessier, r. c. — Solre-le-Château, M. Lafuite, r. c. — Aniche, M. Laloux, r. c. — Douai, MM. Mason, p. ch.; Taillez, r. c. —

(1) Explication des abréviations contenues dans le présent article: p. ch. (préposé chef); r. c. (receveur central).

Orchies, M. Delegrange, r. c. — Anzin, M. Coderlier, r. c. — Saint-Amand, MM. Piquet, p. ch., Roquet, r. c. — Condé, MM. Sturne, p. ch., Verchain, r. c. — Fresnes, M. Guillemotot, r. c. — Lourches, M. Jonglet, r. c. — Valenciennes, MM. Vanhoestenberghe, p. ch.; Leclercq, r. c. — Vieux-Condé, M. Décout, r. c. — Denain, MM. Delhaye,p. ch.;Boilly, r. c.

Canonniers-Sédentaires.

Lille. M. Carlos Dathis, ✲, *chef de bataillon.*

Sapeurs-Pompiers.

La ville de Lille possède un bataillon de sapeurs-pompiers municipaux soldés. — *Commandant,* M. Constant.

La ville de Douai a aussi un bataillon de cette arme. — *Commandant,* M. Leflon.

Beaucoup de communes possèdent des compagnies ou des subdivisions de sapeurs-pompiers municipaux. Nous donnons dans la deuxième partie de cet Annuaire le résumé de l'effectif de ces divers corps.

COMMISSARIATS DE POLICE.

LISTE DU PERSONNEL DES COMMISSARIATS DE POLICE.

Arrondissement de Dunkerque.

Bergues, MM. Aumont; Bourbourg, M. Desoutter; Dunkerque (deux cantons), Scelles, *commissaire central;* Dunkerque-Ouest, J. Denis; Gravelines, Simon.

Arrondissement d'Hazebrouck.

Cantons: Bailleul, MM. Bloëme; Hazebrouck, Palmart; Cordier, *à Merville;* Debuyser, *à Estaires.*

Arrondissement de Lille.

Ville de Lille. — M. Hacquin, *commissaire central;* 1er arrond., M. Mornave; 2e arrondiss., M. Correaux; 3e arrondiss., M. Jagot; 4 arrondiss., M. Gasser; 5e arrondiss., M. Richard; 6e arrondiss., M. Guéry; 7e arrondiss., M. Denis; 8e arrondiss., M. Masson. — Armentières, M. Cadot; — Comines, M. Defossez; — Halluin, M. Combe; — La Madeleine, M. Gombert; — Roubaix M. Thomain, *commissaire central;* MM. Broyer, Dumarchey, Guilluy, *commissaires d'arrondissement;* — Tourcoing, MM. Cor, *commissaire central,* Allemand, *commissaire cantonal;* Wattrelos, M. Barret.

Arrondissement de Cambrai.

Cantons: Cambrai, M. Mailliard, *commissaire central;* Le Câteau, M. Collet; Solesmes, M. Requière.

Arrondissement d'Avesnes.

Canton: Maubeuge, M. Graye-Fiévet; Fourmies, M. Marchand, Avesnes, M. Boursier.

Arrondissement de Douai.

Cantons: Douai, MM. Aymard, *commissaire central.*

Arrondissement de Valenciennes.

Cantons: Saint-Amand, MM. Georges; Denain, Dubrac; Valenciennes, M. Lachaise, *commissaire central;* Condé, M. Bricourt; Anzin, M. Girard.

Commissaires et Inspecteurs spéciaux aux stations de chemin de fer et à la frontière.

Commissaires spéciaux: MM. Baras, à Dunkerque; Mittelhauser, à Tourcoing; Beynaguet, à Jeumont; Six, à Anor; Grégoire, à Valenciennes; Detraux, à Baisieux; M. Micard, à Lannoy; Terrene, à Feignies.

Inspecteurs spéciaux: MM. Clément, à Dunkerque; Berthet, à Ghyvelde; Carrere, à Jeumont; Huet, à Feignies; Petin, à Baisieux; Hauw, à Tourcoing; Lemaire, à Godewaersvelde; Houzelles, à Valenciennes; Perraudin, à Somain.

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE BIENFAISANCE.

Hospices et Hôpitaux.

Le nombre des établissements hospitaliers existant dans le département du Nord est de cinquante-deux, savoir : cinq hospices généraux, huit hôpitaux de malades, deux hospices pour les malades, les vieillards et les orphelins; cinq hospices pour les malades et les vieillards; treize hospices pour les vieillards et les orphelins; treize hospices destinés spécialement aux vieillards, et six hospices pour les orphelins.

Bureaux de bienfaisance.

Il existe dans presque toutes les communes du département des bureaux de bienfaisance chargés de distribuer des secours à domicile aux

indigents. La plupart de ces établissements possèdent des biens provenant d'anciennes fondations ; les revenus sont employés en distributions d'argent, d'aliments, de vêtement et d'effets de couchage, et en honoraires des officiers de santé chargés de visiter les malades pauvres.

Personnel de l'Administration des Hospices et des Bureaux de Bienfaisance. (1)

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Dunkerque. — *Hospices.* MM. Mollet (O. ✲), Thélu, Beck, Féron, Deloince. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes. — MM. Vanthielt, *receveur*, *économe-comptable ;* J. Mine, *secrétaire.*

Bergues. — *Hospices.* MM. Delautre, ✲, Pluvier, Herwyn. Guilbert, N..., — *Bureau de bienfaisance.* MM. J. Guilbert, Delautre, ✲, N....., Meneboo, N..... — MM, Verknoke, *receveur ;* Lenglet, *économe-comptable ;* Braets, *secrétaire de l'hospice ;* A. Guilbert, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Bourbourg. — *Hospice.* MM. Legaigneur, Vandenbroucque, Weens, Lesage, N.....— *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.— MM. Courdain, *receveur ;* Dammarez, *secrétaire-économe.*

Gravelines. — *Hospice.* MM. Demarle, Thoris, Jeannin, Lansheere, N..... — *Bureau de bienfaisance.* MM. Legoulon-Denêve, Legoulon-Butez, Lecointe, Leurette, Périlliat.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Hazebrouck. — *Hospices.* MM. C. Quenson, J. Houvenaghel, Ed. Lemettre, Morice, Deberdt. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Verhevlevegen, Massiet du Biest, Decool, Taverne de Tersied, N... — MM. Halinck, *receveur ;* Wenis, *secrétaire-économe-comptable des hospices ;* Paresys, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Bailleul. — *Hospices.* MM. E. Cortyl, P. Behaghel, B. Vanmerris, Bieswal, Gourmez — *Bureau de bienfaisance.* MM. de Coussemaker, Béhaghel, Perrier, Liefooghe, Salomé. — MM. Hopsomer, Ch., *receveur et secrétaire ;* Bubbe, *économe-comptable*

Cassel. — *Hospices.* MM. Vantroyen, Dehandschoewerker, Vanbever, Morael, Martin. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Vanbever, Pollet, Vanavandel, Busschaert, Leroy. — MM. Dekystpotter, *receveur et secrétaire ;* Pastoors, *économe-comptable.*

(1) Nous ne pouvons donner ici toutes les administrations de bureaux de bienfaisance, dont le nombre s'élève à plus de 600, nous n'indiquons que celles des lieux où il existe en même temps des hospices.

Estaires. — *Hospice.* MM. Taffin, Blanquart, Gamelin, Bonduel, N..... — *Bureau de bienfaisance.* MM. Kieken, Blanquart, Guesquière, Leclercq, Taffin.— MM.Bossu, *receveur;* Beau, *secrétaire.*

La Gorgue. — *Hospice.* MM. Carle, Duflos, Duquenne, Marsy, Gailly. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Ducroquez, Baudel, Duquenne, A. Gailly, Vienne. — MM. Marsy, *secrétaire-économe;* Dumont, *receveur.*

Merville. — *Hospice.* MM. Degruson, Duhamel, Lefebvre-Deroide, A. Deroide, Delassus. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Duhamel; Legrand, Dambrine, Beesau, N....— MM. Barizel, *receveur;* Duhamel, *secrétaire.*

Steenbecque. — *Hospice.* MM. Beudaert, Bart, Looten, Cadet, Gambien. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Devalkenaere, Defoort, Lesage, Deschodt, Gantois. — MM. Iserby, *receveur;* Cadet, *économe.*

Steenvoorde. — *Hospice.* MM. Merchie, Bariscel, Lenglet, Dejonghe, Beck. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Dewitte, Merchie, Parmentier, Dewitte, Dejonghe, N..... — M. Baillieul, *receveur-économe-comptable* et *secrétaire.*

Steenwerck. — *Hospice.* MM. Lefrançois, Charlet, Touquet, Wattelle, Chieus. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Mazingarbe, Coustenoble, Leys, Desvignes, Bourel. — MM. Bevenot, *receveur;* Chieus, *secrétaire-économe.*

Vieux-Berquin. — *Hospice.* MM. Deswaerte, Senellart, Petiprez, Loridan, Dekeister. — *Bureau de bienfaisance.* MM. J.-B. Lemire, Hernu, Veriez, Traisnel, Ch. Lemire. — MM. Midy, *receveur;* Ingelrans, *secrétaire.*

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Lille. — *Hospices.* MM. Oury-Cahen, Ollier, Mahieu, Saint-Léger, Dareste, Labbe, Scrive-Bertin, C. Testelin, Six, Fromont, N.... — *Bureau de Bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Rigal, *receveur;* Dupire, *secrétaire de la commission des hospices;* Labbé, *économe-comptable de l'Hospice-Général;* Dumoutier, *économe-comptable de l'hôpital Saint-Sauveur;* N...., *économe-comptable des hospices Gantois, des Vieux-Hommes et de Stappaert;* Mallet, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Armentières. — *Hospices.* MM. Dansette, ✻, Woussen, Charvet, Coisne. N.... — *Bureau de bienfaisance.* — Les mêmes. — M. Marcotte, *receveur;* M. Leroy, *secrétaire et économe-comptable.*

Bondues.— *Hospices.* MM. Deleforterie, Delemer, Delecourt, P.; Dumont, R. D'hespel. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Lebrun, Hellin, Bonte, Dumont, Delecourt.

La Bassée. — *Hospice.* MM. Tizon, Largent, Cordier-Hubert, Béghin, Goudin fils. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Denis, Caron, Duchatel, Grafligne, Hennebelle. — M. Barrault, *receveur, économe-comptable et secrétaire.*

Chapelle d'Armentières. *Hospice.* MM. Sévin, Deron, Delannoy, Ramery, Nory. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Ch. Nory, Boidin, Rogez, Lecat, Allard. — M. Cerf, *receveur.*

Comines. *Hospices.* MM. Lauwick, Dewulf, Goeman, Hassebroucq, N.... — *Bureau de bienfaisance.* MM. Desmazières, Coutelle, Cardon, Herbeaux, N.... — MM. Durand, *receveur de l'hospice et du bureau de bienfaisance;* Capelle, *économe de l'hospice et secrétaire de l'hospice et du bureau de bienfaisance.*

Halluin. *Hospice.* MM. Phalempin, P. Demeestere, Lemaire, P. Lemaître, Wattel. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Dhalluin, Brutin, Vandierdonck, Dumortier, Leduc.

Haubourdin. *Hospice.* MM. Bigo, Testelin, Bonte, Schouther, Fichaux. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Testelin, Wanoverbecq, Buisine, Fichaux, Butin. — M. Lefebvre, *receveur.*

Linselles. *Hospice.* MM. Ducatteau, Debrabant, Delannoy, Chombart, J.-B. Lefebvre. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Ducatteau, J. Destombes, Delobel, Dumortier, Destombes-Derain, M. Graet, *receveur.*

Quesnoy-sur-Deûle. *Hospice.* MM. Ghesquier, Plouy, Benoit, Lesaffre, Lambelin. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Pouillier, Lambelin, Gadenne, Benoit, Ghesquier.

Roncq. *Hospice.* MM. Haquette, Cuinnriez, Desrumaux, Dupont, Piat. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

Roubaix. *Hospices.* MM. Deleporte-Bayart, L. Watine, P. Catteau, Grimonprez-Cavrois, Motte-Motte.— *Bureau de bienfaisance.* MM. Réquillart, Lepoutre-Parent, J. Lagache, ✲, Dellebecq-Desfontaines, Mulliez-Delmasure. — MM. Leconte fils, *receveur;* Vincre, *économe-comptable de l'hôpital et de l'hospice;* N...., *secrétaire des hospices;* Crombé, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Seclin. *Hospice.* MM. Grandel-Parvilliez, Guillemaud, Garez, Claeys, Gruson. —*Bureau de bienfaisance.* MM. Dubois, Herbaux, Olivier, Constant-Pionnié, Facq. — M. Delacourt, *secrétaire du*

bureau de bienfaisance et de l'hospice, M. Mullier, *receveur-économe.*

Tourcoing. *Hospices.* MM. Taffin, Duvillier-Motte, H. Leurent, F. Debuchy, N.... — *Bureau de bienfaisance.* MM. Lorthiois-Desplanque, Jombard, G. Desurmont, Delepoulle, Herbaux. MM. Debuigne, *receveur et secrétaire;* Ch. Duhamel, *économe-comptable.*

Wambrechies. *Hospice.* MM. Saint-Léger, Butin, Cabry, Desbonnets, Duquesnoy. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Duthoit, St.-Léger, Dhalluin, Cardon, Mullié. — M. Bonnet, *receveur de l'hospice;* M. Butin, *secrétaire de l'hospice et du bureau de bienfaisance.*

Wattrelos. *Hospice.* MM. Béghin-Thiers, Dhalluin, Meurisse, Dupire, Delcroix. — *Bureau de bienfaisance* MM. Grimonprez, Delmarre, Vanhoutte, Delrue, Lemay. — MM. Lezaire, *économe-secrétaire;* Bataille, *receveur.*

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. *Hospice.* MM. Wallerand, A. Crinon, Déjardin, Dutemple. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Renard, Crépin, Savary, Tabary, Grimbert. — Bruyelle, *receveur;* Maniez, *économe-comptable;* Wilbert, *secrétaire.*

Le Câteau. *Hôpital-Paturle,* MM. le Maire, *président;* de la Fons, Sartiaux, Ponsin, Basquin, A. Seydoux. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Pavot, Crinon, Décaudin, Gard. — M. Delhay, *receveur et secrétaire.*

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. *Hospices.* MM. Evrard, Pasqual, Hannoye, G. Paul; Beaumont. — Lemire, *économe-comptable et secrétaire.* — *Bureau de bienfaisance.* MM. Renotte, Collinet, Liézard, Girod, Jeanjean. — MM. Pinchart, *receveur;* Menu, *économe-comptable et secrétaire de l'hospice;* Dubois, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Landrecies. *Hospices.* MM. Bonnaire, Vendois, Béthune, Désicy, Gabet. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Lemaire, Duchâteau, Manesse, Bonnaire, Deloffre. — MM. Merlin, *receveur;* Frison, *économe-comptable;* Martin, *secrétaire.*

Maubeuge. *Hospices.* MM. Halgrin, de Carnières, Deharveng, Dubois, Ouverlaux. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Quivy, Sculfort, Fockedey, Brasseur. — MM. Lucq, *receveur;* Delarroqua,

secrétaire de l'hospice; Fabre, *secrétaire du bureau de bienfaisance;* Deligne, *économe-comptable.*

Le Quesnoy. *Hospices.* MM. Delalène, Dubois, Baudier, Delfosse, Hubert. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Largillière, Parmentier, Cardon, Bautreuil, Dubois fils. — MM. Vallet, *receveur;* Féron, *secrétaire*; Collot, *économe.*

Solre-le-Château. *Hospice.* MM. Lamelin, C. Bernard, H. Bernard, P. Michaud, J. Bever.—*Bureau de bienfaisance.* MM. Lamelin, Pourpoint, Bernard, Bever, Preux. — M. Enaux, *receveur.*

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. *Hospices.* MM. Danel (O. ✲), Duhem, le comte d'Esclaibes, avocat, Demeyer, ✲, président de chambre, L. Dupont, banquier. — *Bureau de bienfaisance.* MM. le comte de Guerne, ✲, président à la Cour d'appel, Hayez, propriétaire, Drouart de Lezey, conseiller à la Cour d'appel, Allard, propriétaire. — MM. Vasse, *receveur;* — Dubois, *économe-comptable;* Dubray, *secrétaire.*

Lallaing. *Hospice.* MM. Herbaux, Lefebvre, Morel, Wacquez-Noël, Willate. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Herbaux, Wacquez, Boulant, Déregnaucourt, M. Wacquez.

Orchies. *Hospice.* MM. Leper, Lemaire-Lemaire, Lemaire-Deroubaix, Hégo, Lahaussois. — *Bureau de bienfaisance.* Warocquier, Deletrez, Dennetière, Lemaire, Hego-Bulteau, Deletombe. — M. Guilbert, J., *receveur-secrétaire et économe-comptable.*

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Valenciennes. *Hospices.* MM. Guillemard, Pesier, ✲, Dupont, ✲, Tamboise, Girard. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes. — MM. Bouton, *receveur;* Fromentin, *secrétaire des hospices*; Crespel, *secrétaire du bureau de bienfaisance;* Vassart, *économe des hospices.*

St-Amand. *Hospices.* MM. Davaine, Bouchart, Waché, Davaine, Plichon, Basiez. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Mériaux, Plichon, Verez, Waché, Basiez. — MM. Dambrin, *secrétaire* et *économe;* Duwez, *receveur.*

Condé. *Hospice.* MM. Waterneau, Housez. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Delcourt, Miroir, Waternau, Marchand, Dubreucq. — MM. Petit, *receveur;* Wettge, *économe.*

Asiles publics d'aliénés.

Ces établissements sont régis par la loi du 30 juin 1838 et l'ordonnance réglementaire du 18 décembre 1839.

ARMENTIÈRES.

L'asile d'Armentières est destiné au traitement des hommes en démence.

Commission de surveillance. MM. Dansette, ✲, ancien membre du Conseil général à Armentières, Cary, propriétaire, Cerf, Jeanson père, Pouchain. — *Directeur,* M. Delâir; *aumônier,* M. Bèle; *médecin en chef,* M. le docteur Mérier; *médecin-adjoint,* M. le docteur Dufour; *receveur,* M. Musin-Lespagnol; *économe,* M. Laleu.

BAILLEUL.

L'asile de Bailleul est affecté au service des femmes atteintes de folie.

Commission de surveillance. MM. Bacquaert, doyen-curé de St-Vaast; Lotthé, maire de Bailleul; Bieswal, conseiller d'arrondissement, Becue, négociant, Plichon, (O. ✲), député. — *Directeur,* M. Leblond; *médecin en chef,* M. le docteur Espiau de Lamaestre; *aumônier,* M. Cheroutre; *receveur,* M. Flahault; *économe,* M. Hourier.

LOMMELET.

Indépendamment des deux asiles publics d'Armentières et de Bailleul, il existe au hameau de Lommelet, commune de Marquette, près Lille, un asile privé destiné aux aliénés-hommes, desservi par les frères Hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu.

Commission de surveillance. MM. Dethoor, curé de Marquette; Houzé de l'Aulnoit, docteur en médecine, G. Delesalle, conseiller municipal de Lille; Lebleu, propriétaire, conseiller général du Pas-de-Calais, à Sailly-sur-la-Lys, Van der Straeten-Descat (O. A), conseiller général du Nord.

Directeur, M. Anselme Cortial; *médecin en chef,* M. le docteur Planque; *médecin-adjoint,* M. Soyer; *médecin consultant,* M. Pilat, ✲, docteur en médecine; *aumônier,* M. Sabouret.

Monts-de-Piété.

Il existe dans le département six monts-de-piété placés à Lille, Dunkerque, Cambrai, Douai, Valenciennes et Roubaix. (1)

Le droit perçu pour intérêts et frais est de 9 p. % à Lille, 14 à Dunkerque et Roubaix, 12 à Cambrai, 10 à Douai et 7 1/2 p. % à Valenciennes.

(1) Ce dernier institué par décret du 11 juin 1870.

PERSONNEL.

LILLE. *Commission administrative*, MM. Meurein, Bouchée, Saint-Léger, E. Labbe, Paul Bernard, Jules Lefebvre. — *Directeur*, M. Fockedey ; *contrôleur*, M. Martel.

Le mont-de-piété de Lille a remis en exercice la fondation Masurel, anciennement instituée pour le prêt gratuit. Tous les prêts jusqu'à concurrence de 150 fr. sont faits sans intérêt, lorsque les emprunteurs s'adressent directement au mont-de-piété.

DUNKERQUE. *Commission administrative*, MM. le maire, *président*; Hamoir, *vice-président;* Dessurne, Thélu, Delval, Decarpentry. — *Directeur*, M. Hovelt.

ROUBAIX. *Commission administrative*, MM. L. Wattinne-Watine, *président;* Henri Scrépel, Grimonprez-Cavrois, Mullicz-Delmasure, Eloi Toulemonde, J. Lagache fils, *secrétaire*.

Les autres monts-de-piété sont régis par les commissions des hospices.

CAMBRAI. *Directeur*, M. Mallet de Chauny; *contrôleur*, M. Wilbert.

DOUAI. *Agent responsable*, M. Houssin.

VALENCIENNES. *Directeur*, M. Caudron ; *contr.* M. Crespel.

COMITÉS CONSULTATIFS.

Ces comités, dont les membres sont choisis parmi les jurisconsultes les plus éclairés de chaque arrondissement, sont établis en vertu du règlement du 7 messidor an IX, pour donner leur avis sur toutes les affaires contentieuses qui intéressent les administrations de bienfaisance.

Liste nominative des membres des Comités consultatifs.

A Dunkerque, MM. Willems fils, Schadet, Lemaire. — A Hazebrouck, MM. Ruyssen, Kien, Blœme. — A Lille, MM. Théry, Ovigneur, Bayard. — A Cambrai, MM. Cirier, Déjardin, Delattre. — A Avesnes, MM. Guillemin, Manesse, Pillion. — A Douai, MM. Dupont, Pellieux, Talon.— A Valenciennes, MM. Girard, Didier, Collet.

Caisses d'Épargne.

Il existe dans le département du Nord vingt-sept caisses d'épargne. Leur nomenclature et les détails de leur service sont insérés dans la seconde partie de l'annuaire.

Les succursales des caisses d'épargne sont au nombre de trente-trois.

NOMS DES MEMBRES DES CONSEILS DE DIRECTION DES CAISSES D'ÉPARGNE.

DUNKERQUE. MM. Petyt, ✲, *président;* Dessurne, *vice-président;* A. Dessurne, *secrétaire;* Cailliez, rentier; Lefebvre, avocat; G. Lemaire, avocat; G. Féron, négociant; Gaspard, avocat; Collet, fils, armateur; E. Lemaire; Alf. Petyt; Didier, *directeurs;* Delval, notaire; Bonpain, rentier; Carpentier, banquier; H. Sapelier; J. de Lesdain; P. Collet; A. Sergent; E. Hamoir, *directeurs adjoints;* M. Lefebure, *trésorier.*

BERGUES. MM. le Maire, *président;* Guilbert, *vice-président;* Dehaese, Meneboo, Hagron, Dekester, Ch. Guilbert, L. Guilbert, Demeunynck; Vaudroy; Claeys, Vernocke, Chocqueel, Deschamps, Vandenbroucke, Goutier; *trésorier,* Gilent.

BOURBOURG. MM. Demeunynck, ✲, maire, *président;* Vandenbrouque, *vice-président;* Lesage, *secrétaire;* Decarpentry, O. Belle, Legaigneur, Bourgois, Courdain, ✲, Bondu, Schallier, Waguet, Geerssen, F. Vercoustre, Simonis de Dudezeele, Belle, Ed.; *trésorier,* M. Joos.

GRAVELINES. MM. le maire, *président;* Salomé, *vice-président;* Demarle, Wable, Demarle-Fetel, Gellé, Legoulon, Merlen, Carru, Noël, Hautefeuille, Legoulon-Butez, Leurette, Jannin, Weens, Lecerf, *trésorier,* M. Gresset-Payen.

HAZEBROUCK. MM. le Maire, *président,* Schmit, *vice-président;* Donckele, *secrétaire;* Bloeme, notaire; Leleu, avoué; Vandewalle, D., propriétaire; Smagghe, Vandewalle (Edouard); Decool; Massiet du Biest; Vanhoucke; Verheylewegen, Ruyssen, Bogaert, de Pape; *trésorier,* M. Deroo.

BAILLEUL. MM. le maire, *président;* Bacquaert, doyen de Saint-Vaast; Flahaut, Hub.; Flahaut, Evar.; Bieswal, Behaghel, percepteur; de Coussemaker, propr.; Cortyl, propr.; Vandewalle, cons. municipal; Perrier; Liefooghe; Baelde, *caissier.*

CASSEL. MM. le Maire, *président;* Béhaghel, ✲, *vice-président;* Windrif, *secrétaire;* Dehandschœwercker, A., Chevalier, Leroy, Vantroyen, Quarez, Deswartes, Morael, Delebaere, Dekytspotter, Martin; *trésorier,* M. Pastoors.

ESTAIRES. MM. le Maire, *président;* Minche (Théodore), Bossu-Revel, Courdent-Salomé, Hennion-Duflos, Taffin-Peuvion, Degruson, Taffin, A.; Bonduel, Duflos, Roche, Werquin-Nottelle, Hennion-Delbecque, Gamelin, Auguste; *trésorier,* M. Beau.

MERVILLE. MM. le Maire, *président;* Bridelance, ✲, *secrétaire;* Delassus, Barizel, receveur municipal; Delassus, brasseur; Courty, Verhaeghe-Duquenne, notaire; Arnould, Pruvost-

Smague, P. Degruson Dambrine, Grillet-Desante, Deroo-Lustre, Lancelle-Decourchelle, Bouillez; *trésorier*, M. Leroy.

STEENVOORDE. MM. le Maire, *président;* Beck, juge-de-paix, *vice-président;* Dewitte, *secrétaire;* Verbeke, négociant; Parmentier, brasseur; Legrand, greffier de justice de paix; Vanheegher, pharmacien, Merchier, propriétaire; Samsoen, rentier; Vasseur, brasseur; Muylle, propriétaire; Serlooten, tanneur; Alexander, notaire; *trésorier*, M. Baillieul.

LILLE. MM. le maire de Lille, *président;* de Vogelsang, *vice-président;* Durieux-Forret, *secrétaire*; Remy-Meurice, Tripier-Durieux, E. Desrousseaux, A. Quecq, Cresson, A. Samin, Herlin. — M. Dartois, *trésorier*

ARMENTIÈRES. MM. le maire d'Armentières, *président;* Woussen, *vice-président;* Demazières, Dutilleul, Brasme-Quennelle, Jeanson, Duhot, Clarisse-Béghin, Fauquemberghe, Bouchez, Cerf, Dufour, Morival, Léturgié, Delattre, Marcotte; *trésorier*, M. Hallot.

COMINES. MM. le maire de Comines, *président;* Goeman, *vice-président;* Hassebroucq-Lambin, le baron Pagès, Parent, Salembié, Lauwick, Devos, Vandewynkele, Catteau (Ch.), E. Gaudron, Goeman, Lecomte, *secrétaire;* Plamont, *trésorier*.

LA BASSÉE. MM. le maire, *président;* Deleplanque, Cordier père, Cousin, Hennebelle, Dilly, Beghin, Playoust, Macron, Kays, Renard, Prévost, Crépel; Graffigne, *trésorier*.

ROUBAIX. MM. le maire de Roubaix, *président;* Delefosse, *vice-président;* Réquillart-Screpel, L. Watine, Réquillart-Désaint, Lepoutre-Parent, Duhamel-Lefebvre, Eeckmann, Wibaux, Ch. Bourbier, Ach. Delattre, Alf. Motte, H. Mathon, J. Toulemonde, Fr. Ernoult, J. Lagache fils; *trésorier*, M. Laignel.

TOURCOING. MM. le maire, *président;* Hassebroucq, *vice-président;* Motte, ✻, Leurent, ✻, Lorthiois-Peenaert, Desurmont-Motte, Mathon, Tiberghien-Duvillier, Debuchy, Desurmont-Desurmont, Flipo-Desurmont, Ch. Leplat, Delepoulle; *trésorier*, M. Deherripon.

CAMBRAI. MM. le maire de Cambrai, *président;* Boileux, rentier; Boone, négociant; Bonnel, idem; Brunel, idem; Pagniez, idem; Dubois, bijoutier; Bernard-Guéry, négociant; Brunelle, docteur-médecin; Flavigny-Vallez, négociant; Delannoy, négociant; Hattu, libraire; *trésorier*, M. Delattre.

LE CATEAU MM. le Maire, *président;* Deveaux, ✻, Lozé-Morcette, Ponsin-Bonnaire, Boudart, Fiévet fils, Flayelle, Grozo, Pénart, notaire; Charles Ponsin; *trésorier*, M. Vitasse.

AVESNES. MM. le maire, *président;* Evrard, juge-de-paix, *vice-président;* George, juge-de-paix; Beaumont, banquier;

BIBLIOTHECA BODLEIANA

Bevière-Fleury, propriétaire; Flobert, Henri; Fosset, professeur; Davoine, propriétaire; G. Paul; Gossart, Collinet, Canquelain, Liézard, Matra, Dujardin, Mutiaux; *trésorier*, M. Leloup, *trésorier-adjoint*, M. Dubois.

MAUBEUGE. MM. le maire, *président;* Quivy, *vice-président;* Deharveng, Sculfort, de Lagorce, Riche, Philippe; Février, Monnier, Dubois, Houzé, Houdart, Rousseau; — *trésorier*, M. Couture.

DOUAI. MM. Danel (O. ✲), ancien président de chambre à la cour d'appel, *président;* Preux (O ✲), premier président honoraire, *vice-président;* Bommart, avocat, *secrétaire;* Cartier, ✲, Allard, propriétaire; Antoine (O. ✲), officier supérieur en retraite; Danniaux, conseiller à la cour; Devinck, ✲, conseiller; de Marcère, idem; de Bailliencourt, notaire; Delannoy, docteur en médecine; Desticker, conseiller; Guérin (C. ✲), colonel d'artillerie en retraite; Landry, propriétaire; Galland, ancien notaire; de Guemy, propriétaire; le baron de Guerne, propriétaire; baron de Warenghien, ✲, président honoraire à la cour; Lagarde, ✲, conseiller honoraire; Legentil, prop.; Leboucq de Ternas, propriétaire; Waternau, idem; Hardoin, conseiller; Leroy, propriétaire; Tailliar, idem; *trésorier*, M. Vadot.

VALENCIENNES. MM. Didiez, *président;* Tamboise, *vice-président;* Desfontaines-de-Preux, *vice-président honoraire;* Devillers, avocat, *secrétaire;* Viel, Boulan, Ern.; Guillemart, Paillot, Wargny, Prignet, Bultot, Giart, Theillier, Dècle, Rousseau, Dubois; *trésorier*, M. Verchain.

Caisse de retraites pour la vieillesse.

La loi du 18 juin 1850 a ordonné qu'il serait créé, sous la garantie de l'État, une caisse de retraites pour la vieillesse. Elle a été ouverte dans le département le 31 juin 1851. Les versements sont reçus par le Trésorier général, à Lille, et par les receveurs particuliers des finances dans les arrondissements.

Sociétés de secours mutuels.

Inspecteur-général dans le département, M. Ducrocq, maire de Marcq-en-Barœul, membre du Conseil d'arrondissement de Lille.

Les sociétés de secours mutuels sont régies par la loi du 15 juillet 1850 et par décret du 14 juin 1851.

Par décision du Gouvernement du 22 septembre 1870, les présidents des Sociétés de secours mutuels seront à l'avenir nommés par les Sociétés elles-mêmes.

La deuxième partie de l'Annuaire contient quelques renseignements statistiques sur la situation des sociétés existantes dans le département.

Les sociétés instituées comme établissements publics dans le département sont les suivantes :

COMMUNES.	DATES des autorisations.	NOMS des présidents.
Arrondissement de Lille.		MM.
Allennes-l.-Mar. (St-Alis)	23 mars 1869.	Delespaul, Jules.
Annappes (Ste-Anne).	31 décembre 1853.	Rivelois, Pierre-Philippe.
Annappes (St-V.-de-P.)	24 décembre 1853	Delemazure, Julien.
Annappes (Saint-Roch).	24 septembre 1863.	Pau, Louis.
Annappes (St-Joseph).	21 novembre 1866.	Delporte-Lambert.
Annappes (St-Pierre).	24 novembre 1866	Meurisse-Bachelet.
St André (St-André).	30 avril 1860.	Dubois, Louis.
Annœulin (St-Martin).	21 décembre 1859.	Debarge, Désiré.
Annœulin.	5 septembre 1868.	Denoullet, Pierre.
Armentières (St-Hubert)	10 février 1853.	Dansette, ✲.
Armentières (Employés)	9 avril 1866.	Pouchain-Boutry.
Ascq (Bon-Pasteur).	2 décembre 1853.	Testelin, François.
Aubers (St-Vaast).	23 novembre 1855	Ed. Venet.
Avelin.	31 décembre 1852.	Des Rotours, Eug.
Avelin (St-Vincent).	24 février 1855.	Diéval, Jean-Baptiste.
Baisieux (St-Martin).	8 juin 1866.	Deffontaine, Louis.
Baisieux (St.-Eloi).	17 août 1866.	Salembier, François.
Bois-Grenier (St J.-Bte.)	20 juin 1859.	Desplanque, François.
Bondues (St-Waast).	2 juin 1853.	N...
Bousbecques (St-Martin)	1 septembre 1855.	Courouble-Lambin.
Bouvines (St-Pierre).	9 janvier 1855.	Deffontaines, Pierre-Franç.
Chemy.	14 juillet 1864.	Dufour, Henri.
Chéreng.	29 juin 1863.	Piat, Joseph.
Comines.	30 juillet 1853.	Lambin, Louis.
Croix (St-Martin).	29 octobre 1858.	Lepers-Caplette.
Cysoing (St-Calixte).	14 juin 1854.	Desmons, Ferd.
Deulémont.	10 janvier 1855.	Vandermersch, Alphonse.
Emmerin (St-Barthél.).	6 février 1861	Cazier, Pierre
Ennetières-en-Weppes.	9 mars 1864.	Lelong, Jean-Martin.
Ennetières-en-Weppes St-Martin.—Anc. mil.)	3 mars 1869.	Vanhis, Henri.
Ennevelin (St-Quentin).	17 août 1855.	Mouveaux, Augnste
Erquinghem-Lys (St-M.)	1 juillet 1858.	Feutrie.
Escobecques.	12 septembre 1863.	Fortrie, Constant.
Faches (la Prévoyante).	3 mars 1856.	Bajeux, J.-B.
Faches (la Clairvoyante)	6 juin 1871.	N...
Forest (St-Jean-Bapt.).	20 janvier 1853.	Roman, Louis.
Frelinghien (le Funquer)	7 décembre 1852	Lotigier, Désiré.
Frelinghien (le Bourg).	9 août 1853.	Le Gourmand.
Gondecourt (St-Roch).	11 mars 1857.	Caignet-Rose.
Gondecourt (Ste. Barbe).	17 mai 1859.	Berte, Louis.
Gondecourt (la Probité).	7 février 1863.	Flament, Mathias.
Gruson.	7 mars 1864,	Rouzé, Albert.
Halluin (la Prévoyance)	28 octobre 1853.	Lemaître-Demeestère, ✲
Haubourdin (St-Jean-B.)	16 avril 1853.	Butin, Auguste.
Hellemmes (St-Ghislain)	30 avril 1855.	Gambier
Hellemmes (St.-Pierre).	24 septembre 1867.	Degruson, Florimond
Herrin (St-Quentin).	1er avril 1867.	Rohart, Procope.
Houplin.	6 mars 1863.	Maillard, Antoine.
Houplines (St-Roch).	13 avril 1866.	Durohart, Albert.
Illies.	4 décembre 1864.	Rigaut, Germain.
La Bassée.	14 juin 1855.	Beele.
La Chapelle d'Armont.	12 juin1855.	Breuvart, Henri.
La Madeleine (Ste-M.-M.)	21 juin 1859.	Desmazières, Henri.

COMMUNES.	DATES des autorisations.	NOMS des présidents.
		MM.
Lambersart (St. Nicolas)	5 septembre 1852.	Lelong, Louis.
Lambersart (Canteleu).	15 octobre 1855.	Lécroart, Achille.
Lannoy (St-Philippe).	14 octobre 1854.	Cannissié, Ernest.
Le Maisnil.	31 décembre 1863.	Fremaux, Jean-Baptiste.
Leers (Saint-Waast).	1 octobre 1871.	N...
Lesquin.	21 mars 1864.	François, Alexis.
Lezennes (Ste-Barbe).	14 février 1861.	Delcourt, Louis.
Lezennes (St.-Joseph).	23 janvier 1864.	Perus, Adolphe.
Lille (Soc. des artistes).	5 février 1855.	Renard (O. ✲).
Lille (Société protest.)	15 décembre 1854.	Ollier.
Lille (N.-D. de Lille).	25 janvier 1855.	Féron-Vrau.
Lille.—Fives (St.-Luc)	18 juillet 1857.	Pluymers.
Lille. M.-Lille.(St-Roch)	24 février 1854.	Guichard, Laurent.
Lille. – Wazemmes (la Prévoyance).	10 février 1853.	Mourmant, ✲.
Lille (Association des Médecins du Nord).	21 juin 1859.	Le Dr Cazeneuve, ✲.
Lille (Société typogra)	22 août 1861.	Danel, Léonard, ✲.
Lille (Soc. de prévoyance des pharm. du Nord)	4 septembre 1862.	Lotar, père.
Lille (Ass. des Comptab.)	12 mai 1863.	Martin, Eugène.
Lille (Cercle des Voyag.)	24 novembre 1863.	Carpentier, Adolphe.
Lille (Instituteurs et institutrices du dép. du N.)	8 mars 1864.	Jarry, ✲.
Lille (Sculpteurs).	19 mars 1866.	Biebuyck, Henri.
Lille (Emp. du ch. de fer)	24 mai 1866.	Lemoine, Louis.
Lille (Saint-Joseph).	13 décembre 1866.	Warrin, Richard.
Lille-Fives (St.-Pierre).	26 juin 1867.	N...
Lille (St.-Maurice).	4 juillet 1868.	N...
Linselles (St-Médard).	13 janvier 1858.	Ducateau-Vienne.
Lomme (St-Hubert).	20 septembre 1855.	N...
Lomme (Saint-Martin).	10 juillet 1858.	Lallart, Victor.
Lompret (St-Joseph).	29 avril 1859.	Verdier, Louis.
Loos (St.-Lucien).	1 octobre 1853.	Betmann, Charles.
Loos (St-Maurice. — Anciens militaires).	28 décembre 1868.	Roussel, François.
Marcq-en-B. (St-Jean).	3 mars 1856.	Ducrocq.
Marquette (St.-Louis).	29 avril 1857.	Pessemier, Auguste.
Mons-en-B. (St.-Joseph)	20 juillet 1857.	Bernard, Louis.
Neuville-en-F (S-Quirin)	6 juillet 1857.	Lotte, François.
Neuville-en-Férain.	2 août 1867.	Ghestem-Leroux.
Pérenchies (St-Mathias)	30 août 1858.	Pollet, Auguste.
Phalempin (St.-Martin)	3 février 1855.	Thérin, Jean-Marie.
Prémesq. (St-Laurent)	25 mai 1856.	Lambin, Ch.
Quesnoy-sur-Deûle.	6 novembre 1852.	Vienne, Henri.
Quesnoy-sur-D. (S-V.)	25 juillet 1861.	Gruson, Jérôme.
Quesnoy-s.-D. (Anc. M.)	12 juillet 1870.	N...
Radinghem (St-Joseph).	12 juin 1855.	Gallo, Augustin
Roncq (Saint-Piat).	6 février 1855.	Labbe, Charles.
Roubaix (Ste.-Famille).	13 août 1864.	Ployette, Ferdinand.
Roubaix (Cercle des Employés de Commerce).	18 mai 1869.	Philippe.
Saughin-en-M. (St-Roch).	1859	Pollet, Jules.
Salomé.	24 février 1855.	Houvenaghel.
Seclin (St-Hubert).	5 juillet 1855.	Fournier, Henri.
Seclin (Anc. militaires)	31 décembre 1861.	Delefosse, François.
Seclin (Saint-Joseph).	13 mars 1862.	Lesaffre, Julien.
Seclin (St.-Valentin).	2 août 1864.	Raoust, Edouard.

COMMUNES.	DATES des autorisations.	NOMS des présidents.
		MM.
Seclin (Anc. et j. Milit.)	20 octobre 1864.	Vilerval.
Sequedin.	23 février 1865.	Becquart, Constant.
Templeuve (Soc. Frat.)	20 février 1861.	Cocheteux, Paul.
Toufflers (St-Pierre)	29 février 1859.	Deleplanque, Denis.
Tourcoing.	25 mai 1856.	Roussel-e-Caulliez.
Tourcoing (St-V-de-P.).	15février 1858.	Cadeau.
Tourcoing (St-Nicolas).	15mai 1861.	Vanaverbecq, André.
Tourcoing (St-Martin).	15 mai 1861.	Dassonville, Jules.
Tourcoing (St-Barthél.)	16 octobre 1861.	Scalabre-Delcour.
Tourcoing (Fidèl.-Amis)	24 mai 1862.	Bouche, Louis.
Tourcoing (St-V-de-P.)	22 juillet 1863.	Dutert, Louis.
Tourcoing (l'Un. labor.)	25 juillet 1863.	Poulet-Dubois.
Tourcoing (St-Jules).	21 octobre 1864	Delerue, Jean-Baptiste.
Tourcoing (St-Honoré).	5 avril 1866.	Sioen, Louis.
Tourcoing (St-Ignace).	12 avril 1866.	Six, Charles.
Tourcoing (St-Eloi).	10 septembre 1866.	Capelle, Jean-Baptiste.
Tourcoing (St-Benjamin)	21 novembre 1866.	Mahieu.
Tourcoing (St.-Henri).	1867	Bettremieux.
Tourcoing (St.-Antoine).	19 septembre 1867.	Keuse, Eugène.
Tourcoing (St.-Leon).	4 jauvier 1869.	Bracaval-Dumoulin.
Tourcoing (St.-Philippe)	26 mars 1869.	Duquesnoy, Edouard.
Tourcoing (St.-Joseph).	13 juin 1869.	Pouchain, Louis.
Tourcoing (St-Christop.)	1871.	N...
Tressin (St-Pierre).	8 mai 1855.	Thieffry, Denis.
Vendeville (St-Joseph).	23 juin 1858	Delattre, Jean-Baptiste.
Verlinghem (St-Chrys.)	1 mai 1854.	Mélisse.
Wambrec. (S.-V-de-P.)	6 février 1854.	Behaghe, Aimable.
Wattrelos (St-Vital).	9 septembre 1853.	Callens, Florin.
Wavrin (St.-Éloi).	5 novembre 1869.	Pinteaux, Achille.
Willems (St-V.-de-P.).	25 mai 1855.	Truffaut-Boutemy.
	Arrondissement de Dunkerque.	
Dunkerque (St-Michel).	18 février 1854.	Verplanque.
Dunkerque. (N.-D. des Dunes).	2 juin 1854.	Carlier, ✲.
Dunkerque (V. de Dk.).	28 septembre 1855.	Delelis, Jules.
Dunkerque (St-Eloi).	29 janvier 1864.	Gilbert-Grenet.
Esquelbecq.	29 janvier 1856.	Bergeroot.
	Arrondissement d'Hazebrouck.	
Bailleul (anc. militair.)	24 novembre 1854.	Behaghel. Pierre.
Bailleul (les vrais amis).	14 mai 1857.	Decreus-Depasse.
Cassel.	23 septembre 1854.	Desmyttère, Aimé.
Estaires (St-V.-de-Paul)	6 décembre 1854.	Beccue, Eugène.
Estaires (Anc. militair)	16 septembre 1859.	Lallau, François-Louis.
La Gorgue.	30 août 1854.	Duquenne, Théophile.
Hazebrouck.	7 mars 1853.	Houvenaghel, Louis.
Hazebrouck (anc. mil.)	10 août 1858.	Guermonprez, Jules.
Merville.	16 avril 1853.	Duhamel, Charles.
Merville (Anc. militair).	24 mars 1859.	Delrue-Monbrun.
Merville (St-Jean.)	19 décembre 1864.	Halouchery, Auguste.
Merville (St.-Pierre).	30 septembre 1869.	Vanacker-Leduc.
Morbecque (anc. mil.)	24 mars 1859.	Claudorez, Lambert.
Nieppe.	18 avril 1855.	Delecourt, Henri.
Nieppe (anc. militaires)	28 mars 1863.	Eissendeck, César.
Neuf-Berquin.	11 juillet 1863.	Debarge, Louis.

COMMUNES.	DATES des autorisations.	NOMS des présidents.
		MM.
St-Jans-Cappel (anc.m.)	»	Croquette, Louis.
S-Jans-Cappel(S-Vincent	11 décembre 1869.	Cleenewerck de Crayenc.✲
Steenvoorde.	29 décembre 1855.	Beck, Joseph.
Steenwerck St.-Roch).	14 avril 1854.	Delaval-Decherf.
Steenwerck (anc. mil.).	11 janvier 1865.	Haverland-Donze.
Vieux-Berquin.	24 février 1855.	Deswarte, Edouard.
Arrondissement de Douai.		
Douai (société générale)	7 mars 1853.	Maurice, ✲,
Féchain (St-Waast).	16 février 1861.	Bruneau, François.
Flines-lez-Raches.	8 octobre 1854.	Coulmont.
Gœulzin.	31 mars 1868.	D'Heursel.
Lécluse.	3 janvier 1855	Branque.
Marchiennes (St.-Eloi).	25 avril 1855.	Couplet, Dominique.
Pecquencourt.	7 février 1865.	Vilain, François.
Raimbeaucourt.	8 janvier 1855.	Martel, Emile.
Sin	10 janvier 1859.	Fiévet, Edouard.
Sin (l'Union).	»	Delfosse, François.
Waziers,	4 mars 1870.	
Arrondissement de Valenciennes.		
Abscon (ouv. min.)	30 avril 1867.	Morchipont, Léopold.
Anzin.	19 juillet 1858.	Jénart, Constantin.
Anzin (ouvriers min.)	7 février 1866.	Legrand, Pierre.
Denain (ouvriers min.)	24 janvier 1866.	Dumont, Jules.
Condé.	26 juin 1854.	Pureur, Albert.
Hérin (ouvr. mineurs).	27 juillet 1870.	Denis, Daniel.
Raismes.	9 septembre 1853.	Delerue, Emile.
Saint-Amand.	19 mai 1855.	De Moncheaux.
Valenciennes. (Union valenciennoise)	8 septembre 1853.	Cellier, Louis.
Valenciennes. (soc. gén. de prév.)	8 septembre 1853.	Prignet, Jules.
Valenciennes (St-Eloi).	6 avril 1857.	Meurs.
Valenciennes. (L'Union fraternelle.)	9 juin 1857.	Lefebvre, Augustin.
Valenciennes (Tailleurs d'habits).	18 juin 1859.	Noël.
Valenciennes (ouv. mineurs de St.-Waast).	1er février 1868.	Chavatte, Jules.
Valenciennes (empl. de l'arrondissement).	2 juin 1871.	»
Vieux-Condé (St-Eloi).	14 août 1854.	Dervaux, Ernest.
Vieux-Condé (ouv. mineurs de Fresnes).	1859	Dréville, Alexandre.
Arrondissement de Cambrai.		
Cambrai. (Ass. des ouvr. mal.)	7 mars 1857.	Brabant, Jules.
Cambrai (voyag.et emp. de commer. de l'arr.)	9 décembre 1864.	Roth, Charles.
Le Câteau.	22 avril 1864.	Seydoux, Charles.
Maretz.	1er août 1865.	Taisne Victor.
Trois-Villes	22 juin 1855.	Rigaut, François.
Arrondissement d'Avesnes.		
Cousolre(soc. mut).	25 juillet 1860.	Martin Mahy.
Fourmies.	28 octobre 1865.	Flament, Edouard.
Le Quesnoy(secours m.)	21 novembre 1861.	Piette.
Wargnies-le-Grand.	10 avril 1861.	Dervaux, Louis-Philippe.

ASSOCIATIONS CHARITABLES.

Société de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer, siégeant à Paris.

Cette association a pour but de concourir au soulagement des militaires blessés ou malades sur les champs de batailles, dans les ambulances ou dans les hôpitaux.

Un comité central a été formé à Lille pour les départements du Nord de la France; il est composé comme suit:

MM. le comte de Melun, député, ✻, *président;* Aug. Longhaye, ✻, *vice-président;* le docteur Houzé de l'Aulnoit, ✻, *idem;* Vente, ✻, député; Anicet Digard, *secrétaire;* Léonard Danel, ✻, *trésorier.*

Œuvre départementale des orphelins de la guerre.

Cette œuvre a été organisée à Lille en septembre 1871; elle est administrée par un comité central ainsi composé:

Mgr Régnier, archevêque de Cambrai, *président-d'honneur;* Mme la baronne Séguier, *présidente;* Mmes Ve Clayessens et Aug. Scrive', *vice-présidentes;* Mlle Elisabeth de Montigny, *secrétaire;* M. Édouard Longhaye, *trésorier.*

Les dames patronesses se sont imposé des cotisations annuelles formant un total de 7,000 fr., des quêtes ont été organisées dans les divers quartiers de la ville par des dames charitables; Le Conseil général dans sa session de 1871 a voté un subside annuel de 1,000 fr. pendant 10 ans; de plus les cotisations personnelles des dames patronesses forment un total annel de 7,000 fr.

Le Comité central des dames s'est en outre adjoint un comité d'hommes chargé d'organiser des fêtes et concerts au profit de l'œuvre. Ce Comité composé de MM. Edouard Longhaye, Duburcq, Ch de Franciosi, André, Alph. Vanduicq s'est acquitté avec soin de sa mission; des concerts et une fête nautique ont été données en 1872 et ont produit une recette de plus de 10,000 fr. L'œuvre jouit maintenant des intérêts d'une somme d'environ 150,000 fr.

Au moyen de ses ressources, le Comité central a adopté 183 enfants fils ou filles de soldats morts pendant la guerre et appartenant aux divers arrondissements du département. Des sous-comités institués dans les chefs-lieux d'arrondissement sont chargés de la distribution des secours aux orphelins. Ces secours sont au minimum de 15 fr. et au maximum

40 fr. par mois. Les sommes distribuées en 1872 se sont élevées à 25,000 fr.

Le Comité central de Lille s'étant engagé à secourir les orphelins adoptés jusqu'à l'âge de leur majorité, l'œuvre ne pourra terminer sa mission qu'en 1890.

Société d'Alsace-Lorraine.

Cette société a été établie à Lille en vertu d'un arrêté préfectoral du 18 octobre 1871. Elle a pour objet de protéger les Alsaciens-Lorrains qui ont opté pour la nationalité française et ont leur résidence dans le département, de leur procurer des emplois ou du travail selon leurs aptitudes et de secourir ceux qui sont dans le besoin. Cette société est administrée par un comité ainsi composé :

MM. Robinet de Cléry, procureur de la république, *président;* Le Secq de Crépy, colonel d'artillerie en retraite, *vice-président;* Dorlan, directeur des domaines, *idem;* Weil, ingénieur de la manufacture des tabacs, *secrétaire;* Brumm, employé de banque, *idem;* Wahl-Sée, banquier, *trésorier;* Gasser, commissaire de police ; Lemainque, contre-maître; Mertian, juge-de-paix ; Gros, chef lampiste au chemin de fer ; Klein, docteur ; Tallard, mécanicien ; Frédᵈ. Kuhlmann ; Hanriot, profess. à la Faculté des sciences.

Société du prêt au travail.

Cette société a pour but de faire des prêts destinés à faciliter l'achat des instruments, outils, ustensiles et autres objets ou matières premières nécessaires au travail, ou de venir en aide pour des besoins accidentels et temporaires à des familles nécessiteuses. Le maximum des prêts est de 500 fr.

COMITÉ DE LILLE.

Président, M. Lechat; *vice-président*, M. Derode-Corman; *membres*, MM. Artaud, ✻, Baffaleur doyen curé, Bonte, nég., Crepy, Dehlock, Dubois, Faure, Houzé de l'Aulnoit, ✻, Gadenne, curé, Joire, médecin, Leroy, ✻, président, Lepan, Meurisse, Millescamps, Potier.

Œuvre des vieillards indigents, à Lille.

Cette association s'est donné pour mission de secourir par des aumônes en nature et des visites à domicile les indigents des deux sexes âgés de plus de 60 ans.

Le Comité est ainsi constitué.

Président, M. Ch. Mas ; *vice-président*, M. G. Scrive ; *trésorier*, M. Fromont ; *Secrétaires*, MM. J. Desrousseaux et J. Mas.

Sociétés de charité maternelle.

LILLE.

La société de charité maternelle, instituée à Lille, en 1817, a pour but de soulager les mères pauvres. Sont admises aux secours les femmes qui, ayant perdu leur mari pendant leur grossesse, ont au moins un enfant vivant, celles qui, ayant au moins un enfant, ont un mari tout-à-fait estropié ou affecté d'une maladie chronique ; celles qui, étant infirmes elles-mêmes, ont deux enfants vivants, toutes les grandes familles au moins de trois enfants vivants dont l'aîné est en bas âge.

Les secours administrés par les dames de la charité maternelle sont le produit de souscriptions volontaires.

Voici le tableau des dames de l'association :

Présidente, Mme Briansiaux-Bigo.
Vice-présidente honoraire, Mme Ch. Verley.
Vice-Présidentes, Mmes H. Scrive, Blondeau-Herlin.
Secrétaire, Mme Arthur Gentil.
Dame pour la confection des vêtements, la supérieure de la Miséricorde.
Trésorier, M. Desmottes, ancien Notaire. — *Receveur*, M. Boutry.

Dames administrantes.

Pour l'ancien Lille. Mmes Dehau-Deleruyelle, Théry-Dumon, Mlle. Dumon, Mmes Rouzé-Duthoit, Théry-Leclercq, Verley-Charvet, de Norguet, Mathon, Th. Cuvelier, Léonard Danel, Delannoy-Desnoulet, Carlos Mas, Mas-Daveluy, Viseur-Waymel, Mlle Huret, MmesHenri Barrois, Longhaye, Desmedt-Faucheur, Alf. Labbe, Pauris-Defontaine, Fauchille-Prévost, Dubois-Charvet, Em. Wallaert, Emile Scrive, Lepée-Wattrelot, Houzé de l'Aulnoit, Leroy-Crépeaux, Blondeau, Ed. Crépy, Valdelièvre, Van der Straeten-Descat, Baillieu-d'Avrincourt, J. Verstraeten, Lehoucq-Deleruyelle, Courmont, Descamps-Crespel, H. Pajot, Pouiller-Robillon, Ch. Fauchille, Béhaghel, Humbert-Prévost, Mlle Trannin, Mmes L. Danset, Plaideau-Delbecq, Mlles Des Parcqs, Mmes Féron-Vrau, Tranneel, Ve Reumaux, Lepercq-Deldicque.

Pour la section de Wazemmes. — DAMES DÉLÉGUÉES : Mmes C. Faucheur, Faucheur-Deledicque. — DAMES ADMINISTRANTES : Mmes Faucheur-Deledicque, Mourmant, Richter, César Sarrazin, Dubreucq, Lefort, G. Leblan, Boisse, Tesse, Fontaine.

Pour la section de Moulins-Lille. — DAME DÉLÉGUÉE : Mme Montaigne-Bériot. — DAMES ADMINISTRANTES : Mmes Montaigne-Bériot, V. Olivier, Mlle Cliquennois, Mme F. Bériot, Camille Bériot, Favre-Montaigne.

Pour la section d'Esquermes. — DAME DÉLÉGUÉE : Mme de Genevières.— DAMES ADMINISTRANTES : Mmes de Genevières, Bigo-Tilloy, Braquaval, Julien Thiriez.

Pour la section de Fives. — DAME DÉLÉGUÉE : Mme Alp. Bériot. DAMES ADMINISTRANTES : Mmes Alph. Bériot, Th. Barrois, Boutry-Droulers, Pérus-Bériot, Bouchery, Desquiens, Rose-Demerler, Descamps-Dutilleul, Dubois-Boutry, Viseux, Brabant-Delbarre, Casse.

Pour la section de Saint-Maurice — DAME DÉLÉGUÉE : Mme Lenglart-Barrois.— DAMES ADMINISTRANTES : Mmes Langlart-Barrois, Steverlynck–Delecroix, F. Cuvelier.

VALENCIENNES.

Un arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur, en date du 15 novembre 1848, a autorisé l'établissement d'une société de charité maternelle à Valenciennes.

Présidente, Mme Mabille; *secrétaire*, Mme Desse; *conseillères*, Mmes Raguin, Miot; *trésorière*, Mme Dubois.

DOUAI.

La Société de Charité maternelle de Douai a été autorisée par arrêté du Ministre de l'Intérieur du 6 octobre 1853.

Présidente, Mme Merlin.

Membres, MM. Preux, (O. ✱), 1^er^ *président honoraire;* Bataille, chanoine, archiprêtre, doyen de St.-Jacques; Heuri Allard; Ch. Waternau, *seerétaire-trésorier.*

Œuvre de la Crèche, à Dunkerque.

Présidente, Mme Delelis; *vice-présidente*, Mme Rolland; *trésorière-secrétaire*, Mme Zandyck.

Conseil d'administration. MM. G. Lemaire, *président*, le Doyen de St.-Jean-Baptiste, Dejaghere, Zandyck.

Société charitable de la Miséricorde, à Bergues.

Cette association a pour but de venir au secours des femmes en couches et des pauvres honteux. Elle est administrée par un Conseil de direction composée de la manière suivante, savoir :

Mmes de Staplande, *présidente et trésorière*; Mlle Lepreux, *vice-présidente;* Mlle Galloo, *secrétaire et lingère.*

Société charitable de St-François-Régis, à Lille.

Cette société, autorisée par arrêté du Préfet, du 18 octobre 1849, a pour but de faciliter le mariage des indigents de Lille et des environs, et la légitimation des enfants naturels, en leur procurant gratuitement les pièces qui leur sont nécessaires.

Elle est administrée par un conseil composée de dix membres.

Elle tient ses séances les deuxième et quatrième dimanches de chaque mois, dans le local de l'administration des hospices.

Elle reçoit les pauvres qui se présentent munis d'une lettre de recommandation et des pièces qui se trouvent en leur possession.

Association pour la construction de maisons d'ouvriers, à Douai.

Cette société a pour but de construire des maisons et de les louer aux ouvriers aux plus bas prix possible.

Président, M. Maurice, ✲, ancien maire.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

La loi du 14 juin 1854 et le décret du 22 août suivant ont réorganisé les services de l'enseignement public.

La France est divisée en dix-huit circonscriptions académiques.

ACADEMIE DE DOUAI.

L'Académie de Douai comprend cinq départements, qui sont : l'Aisne, les Ardennes, le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme.

ADMINISTRATION ACADÉMIQUE.

Recteur, M. Fleury (O. ✻) (✪ I.) ; *inspecteurs*, MM. Jonette, à Laon ; Jarry (✪ A.), ✻, à Lille ; Cerquand (✪ I.), à Amiens ; Métivier, à Arras ; Kremp (✪ I.), à Mézières ; *secrétaire de l'académie*, M. Clochez (✪ I.).

CONSEIL ACADÉMIQUE.

Membres de droit. Le Recteur, *président ;* les inspecteurs d'Académie de la circonscription, les doyens des Facultés, les directeurs des écoles préparatoires de médecine et de pharmacie du ressort.

Membres nommés. Mgr Régnier (O. ✻), archevêque de Cambrai ; Mgr Lequette, ✻, évêque d'Arras ; MM. Devismes, ✻, pasteur protestant, à St-Amand-les-Eaux ; Salmon ✻, premier président de la cour d'appel de Douai ; Morcrette, ✻, procureur-général près la cour de Douai ; Merlin, maire de Douai.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

FACULTÉ DE DROIT DE DOUAI.

La Faculté de droit de Douai a été créée par décret du 28 avril 1865. Ce nouvel établissement d'enseignement supérieur a été inauguré à Douai, le 16 novembre 1865, sous la présidence de M. Giraud, inspecteur-général de l'ordre du droit.

M. Blondel, ✻ (✪ I.), *doyen de la Faculté ; professeurs*, MM. Blondel, *code civil* (1re chaire) ; Talon, (✪ A.), *droit commercial ;*

Mabire, *code civil* (2e chaire); Paget, *droit romain* (1re chaire), Levillain, *procédure civile ;* Alglave, *droit administratif;* de Folleville, *code civil* (3e chaire); de Vareilles-Sommières, *droit romain* (2e chaire); *secrétaire agent-comptable*, M. Morel.

FACULTÉ DES SCIENCES DE LILLE.

Tous les cours de la Faculté des sciences sont publics et gratuits, à l'exception de ceux de l'enseignement pratique. Chaque auditeur, en effet, moyennant une rétribution annuelle de 200 fr. environ, tous frais compris, peut être admis à répéter les expériences principales des cours publics. Il y a par semaine quatre manipulations en chimie, en physique, en histoire naturelle et en mécanique. Ces manipulations sont dirigées dans les laboratoires de la Faculté, par les professeurs qui les font accompagner de conférences spéciales et développées. — Les collections et les laboratoires de la Faculté sont très-remarquables; ses amphithéâtres peuvent contenir plus de 300 personnes.

MM. Guiraudet, ✲, doyen, *professeur de mécanique ;* Boussinesq, *professeur de mathématiques pures et appliquées;* Terquem, *professeur de physique ;* Dareste, (✪ I.), *professeur d'histoire naturelle;* Viollette, *professeur de chimie; professeur de minéralogie et de géologie*, M. Gosselet.

Cours publics annexés à la Faculté: = *hygiène*, M. le docteur Alfred Houzé de l'Aulnoit, ✲; = *droit commercial*, M. Aimé Houzé de l'Aulnoit, avocat; — *dessin*, M. Vandenbergh.

Cours annexes de la Faculté.

Histoire, M. N...; *littérature*, M. Colincamp, ✲, (✪ I.), professeur à la Faculté des lettres de Douai; *secrétaire-agent comptable de la Faculté*, M. Roullier.

FACULTÉ DES LETTRES DE DOUAI.

MM. Abel Desjardins, (O. ✲) (✪ I.), doyen, *professeur d'histoire ;* Courdaveaux, (✲) (✪ I.), *professeur de littérature ancienne ;* Colincamp, ✲, (✪ I.), *professeur de littérature française ;* Tissandier, (✪ I.), *professeur de philosophie;* Bossert, *professeur de littérature étrangère ;* Sauvage, *secrétaire de la Faculté.*

ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE LILLE.

Directeur, M. Cazeneuve, (O. ✲) (✪ I.), docteur en médecine.

Professeurs titulaires, Pharmacie et toxicologie, M. Garreau, ✲. — Matière médicale et thérapeutique, M. Joire. — Physiologie, M. Houzé de l'Aulnoit, ✲. — Anatomie, M. Paquet. — Pathologie médicale, M. Wannebroucq. — Pathologie chirurgicale et médecine

opératoire, M. Morisson.— Clinique médicale, M. Cazeneuve (O. ✻). M. Chestien, *professeur-adjoint.* — Clinique chirurgicale, M. Parise, ✻. — M. Follet, *professeur-adjoint.* — Accouchements, maladies des femmes et des enfants, M. Pilat, ✻. — Histoire naturelle, M. Lotar. — *Professeurs suppléants*, MM. Wintrebert, Petit, Baggio.

Chef des travaux anatomiques, M. Castelain fils.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

LYCÉE DE DOUAI.

Bureau d'administration, MM. le Recteur de l'Académie, *président;* le Sous-Préfet; le Maire de Douai; Maurice, ✻, député et conseiller général; baron de Warenghien, ✻, président à la cour d'appel, le proviseur du Lycée; Vasse, chimiste; Bataille, grand-doyen.

Administration, MM. Charles, (✪ I.), *proviseur;* Vasticar, (✪ I.), *censeur;* Fournet, ✻ (✪ I.), *aumônier;* Souriau, (✪ I.), *économe;* MM. Lenglin, Segonzac, *commis d'économat.*

Professeurs. Philosophie, M. Dereuse; rhétorique, M. Moy; mathématiques spéciales, M. Courcelle (✪ I.); physique, M. Offret, (✪ I.); histoire, M. Simonnot; mathématiques pures et appliquées, M. Petit-Jean (✪ I), M. Rousselin; *Professeur adjoint de physique*, M. Fiévet. *Seconde*, M. Nicolas, (✪ A.); *troisième*, M. Leys, (✪ A); *quatrième*, M. Lafoscade; *cinquième*, Carpentier, (✪ A.); *sixième*, M. Lamarre, ✻ (✪ I.); *septième*, M. Bercq, (✪ A.); *huitième*, M. Cousin; langue anglaise, M. Thumerel; langue allemande, M. Kotzustski (✪ A.) — *Surveillants généraux*, MM. Cantain (✪ A.) et Petain, (✪ A.).

Maître élémentaires pour l'enseignement primaire, MM. Richez, Delsart.

Maître des travaux graphiques, M. Guillet, ✻. — *Maître de chant*, M. Detrain. — *Maître de dessin*, M. Crepin. — *Maître d'écriture.* M. Flament. — *Médecin*, M. Maugin. — *Chirurgien*, M. Gelez père, (O. ✻). — *Maître de gymnastique*, M. Deleplace.

LYCÉE DE LILLE.

Bureau d'administration, MM. Jarry, ✻, (✪ I), inspecteur d'académie, *président;* le Préfet du département du Nord, (✪. A); le maire de Lille, Kirsch, ✻, (✪ I.) proviseur du Lycée; Leroy, ✻, président du tribunal civil; Dufresne, (O. ✻), président honoraire; Desrousseaux, ✻ ✠ ✠, (✪ I.) conseiller général; Cazeneuve (O. ✻), (✪ I.), directeur de l'Ecole

de médecine; Leconte, ✲, doyen de Saint-Maurice; Van der Straeten, conseiller général.

Administration. MM. Kirch, ✲, *proviseur;* Lecointre (✪ A.), *censeur;* Bertrand, *aumônier;* Dupuy, *économe;* Dournes, *premier commis d'économat;* Mailhat, *deuxième commis.*

Professeurs. Profess[r] de mathématiques spéciales, M. Diguet, ✲ (✪ I.); philosophie, M. Colsenet; rhétorique, M. Chéron; physique, M. Humbert; histoire, M. Mamet; mathématiques pures et appliquées, MM. Duhaut et Bouvart (Camille); professeur adjoint de mathématiques, M. Dave (✪ A.); professeur adjoint de physique, M. Schmeltz. — *Seconde,* M. Lhomme, *troisième,* M. Magnié (chargé); *quatrième,* MM. Dubreuil, Doisy (✪ A.); *cinquième,* M. Bouvart (✪ A.); *sixième,* M. Renard (✪ A.); *septième,* M. Meunier; *huitième,* M. Buridant; *Cours préparatoires aux professions commerciales et industrielles.* Littérature et histoire, M. Wocquier; mathématiques, MM. Dave et Basselart; chimie, histoire naturelle, manipulations chimiques, M. Schmeltz. — *Cours préparatoire à la division élémentaire,* M. N.....; *maîtres de langue anglaise,* MM. Guesnon, Leprince; *maîtres de langue allemande,* MM. Meyer, Muller. — *Surveillant général,* M. Labey.

COLLÉGE COMMUNAL D'ARMENTIÈRES.

Bureau d'administration, MM. le Maire, *président;* Moreau, curé; Butin, ✲, médecin, Pouchain-Boutry, Dansette-Leblon, ✲, Cary, conseiller municipal; Dansette-Mahieu, Jeanson, Villers, Bouvart. — M. A. Bouvart (✪ I.), *principal.*

Professeurs : MM. Cesserat, *physique et chimie;* Maniez, *mathématiques;* L. Bouvart, *troisième et histoire;* Rémant, *quatrième et cinquième;* Martin, *sixième et septième;* Quarré, *huitième et maître d'études;* Berker, *maître de dessin.* — *Maîtres de français et d'études :* MM. Leleu, Duvivier et Gellé; *maître d'anglais,* M. Remant.

COLLÈGE DE TOURCOING.

Bureau d'administration, MM. Ph. Motte, ✲, Leurent, ✲, Simon, doyen de Notre-Dame; Ch. Flipo, conseiller municipal. — M. l'abbé Leblanc, *principal.*

Professeurs, MM. Fichaux, *philosophie;* l'abbé Joseph Deltour, *rhétorique;* Delplanque, *chargé de la seconde;* Playoust (✪ A.), *chargé de la troisième;* Ducoulombier, *quatrième;* Lesecq, *cinquième;* Deltour, *sixième;* Baratte, *septième et huitième;* — *phy-*

sique et chimie, Jaudeau (✪ A.); Salmon, *mathématiques supérieures;* Tellier, *mathématiques élémentaires;* les abbés Fichaux, Leplat, Marécaux, Fauvergues, *chargés de l'enseignement de la langue anglaise.*

COLLÉGE COMMUNAL DE DUNKERQUE.

Bureau d'administration, MM. le sous-préfet, *président;* le maire de Dunkerque; Delelis, ✲, ancien maire; A. Carlier (O. ✲), négociant; Decarpentry, G. Lemaire, de Clebsattel (O. ✲), J. Delelis, Lebleu, E. Carlier, ✲; — M. Ribeire (✪ I.), *principal.*

Professeurs : MM. Boone, *philosophie;* Metzger, *histoire et géographie;* Poutrin, *rhétorique;* Gambiez, *mathématiques supérieures;* Charlier et Boudringhin, *mathématiques;* Berlemont, *seconde;* Duwez, *troisième;* Sergent, *quatrième;* Devos, *cinquième;* Dubreuil, *sixième;* Moschenross, *septième;* Bouthois, *huitième;* O'Hanlon, *professeur d'anglais.*

Directeur de l'école professionnelle annexée, M. Courcy.

COLLÉGE COMMUNAL D'HAZEBROUCK.

Bureau d'administration, MM. le Sous-Préfet, *président;* le Maire, Thibaut, Bogaert; Massiet du Biest, *secrétaire;* Monnier, *principal et professeur de mathématiques.*

Professeurs, MM. N...

COLLÉGE COMMUNAL DE BAILLEUL.

Bureau d'administration, MM. le maire, *présid.;* Bacquaert, *curé;* P. Behaghel, Plichon (O. ✲), député, Dumez, Liefooghe.— l'abbé Pruvost, *principal.*

Professeurs : MM. le principal, *de rhétorique et de seconde;* Berquin, *de mathématiques;* Dorédonville *de troisième et de quatrième, et chargé des mathématiques;* Lefebvre, *de cinquième, de sixième;* Collet, *de septième;* Sion, *de huitième;* Chatilliez, *chargé de la classe élémentaire;* Pladys, *chargé de la classe préparatoire;* Debacke, Gauman, Boitelle, *maîtres d'études;* Chéroutre, *chargé du cours d'anglais et d'allemand;* Swynghedauw, *chargé du cours de dessin et d'architecture.*

COLLÉGE COMMUNAL DE CASSEL.

Bureau d'administration, MM. Desmyttère, ✲, maire, *président;* Dehandschoewercker, Aimé; Chevalier, Morael, Malot.

M. Bossavé, *principal.*

Professeurs : MM. le principal, *de quatrième et de cinquième et du cours supérieur de français ;* Carton, *de sixième et de septième ;* Jean, *professeur des deuxième et troisième cours de français.*

COLLÉGE COMMUNAL D'ESTAIRES.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président ;* Deroy, médecin ; Bonduel, notaire, Lecomte, fabricant. — M. Louvet, *principal, chargé de la quatrième.*

Professeurs, MM. Martin, *de cinquième et sixième ;* Legros, *de mathématiques ;* Lefebvre, *du cours de français ;* Chobeau, *chargé de la classe des commençants.*

COLLÉGE COMMUNAL DE CAMBRAI.

Bureau d'administration, MM. le Sous-Préfet, *présid.* ; Parsy, maire de la ville ; Dutemple, adjoint ; Mallet, id. ; Maréchal père, de Liénard, Tabary, président du tribunal civil ; Boittelle, ✻, banquier ; Cirier, conseiller municipal. — M. Bleunard (O. I.), *principal ;* M. Decorne, *aumônier.*

Professeurs, MM. Capelle (✪ I.), *de philosophie et d'histoire ;* Fournaud, *de mathématiques supérieures ;* Vermeille, *de physique ;* Lemaire, *de mathématiques élémentaires ;* Dumoutier, *de rhétorique ;* Delplanque, *de seconde*, Pruvost, *de troisième* ; Ausécache, *de quatrième*, Buridant, *de cinquième ;* Cousin, *de sixième* ; Davoine, *de septième :* Marrot, *de huitième ;* Blanchart, *maître de langue française pour l'enseignement communal ;* Bartier, Drugbert, Gillet, *maîtres élémentaires de français ;* Humbert, *professeur de langues vivantes.*

COLLÉGE COMMUNAL D'AVESNES.

Bureau d'administration, MM. le Maire, *président ;* Pasqual, A., Malfait, Manesse. — M. Lesage (✪. A.), *principal ;* M. Lobet, *aumônier.*

Professeurs, MM. Pointelin, *de mathématiques ;* Vandepitte (✪A), *de troisième et de quatrième ;* Vignon, *de cinquième et de sixième ;* Hervotte, *de septième et de huitième.*

MM. Fosset, *directeur de l'école primaire supérieure annexée* ; Dumoulin, *professeur-adjoint* ; N..., *maître primaire.*

COLLÉGE COMMUNAL DE MAUBEUGE.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président* ; Février, Hamoir ; Meurice, Ouverlaux, N... — M. Thooris, *principal* ; M. l'abbé Butin, *aumônier.*

Professeurs, MM. Thooris, *mathématiques supérieures;* Villox, *physique;* Vaillant, *troisième et quatrième;* André, *cinquième et sixième;* Hanus, *septième et huitième;* Chevalier, *mathématiques;* Brunswick, *maître de langues vivantes.*

Surveillant général, M. N... ; *Professeurs de dessin*, M. Neulier; *d'écriture*, M. Godey.

COLLÉGE COMMUNAL DU QUESNOY.

Bureau d'administration, MM. Jan, ✲, maire, *président;* Piette, juge-de-paix ; Lefranc, notaire ; Beauvais; Mesange, juge-de-paix ; Duchemin (O. ✲), commandant du génie en retraite. — M. Delplanque, *principal*; M. l'abbé Samain, *aumônier.*

Professeurs, MM. Déjardin, *de rhétorique et de seconde;* Labaëre, *de troisième et de quatrième*; Laurent, *de cinquième et de sixième;* Lays, *de septième et de huitième*; Deneuche, *de mathématiques et de sciences physiques.*

Ecole professionnelle, M. Leclercq.— *Ecole primaire*, M. Leveau.

Ecole élémentaire, M. Leneutre.

Professeurs : *de langue anglaise*, M. Laurent; *de dessin*, M. Leclercq ; *de musique*, M. Despagne; *de gymnastique*, N....

COLLÉGE COMMUNAL DE VALENCIENNES.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président*; Dupont ✲, (✪ I.); Defontaine, doyen-curé; Bultot, Beauvois, Girard père.— M. Vérette, *principal.* — M. Lehoucq, *aumônier.*

Professeurs, MM. Ledien, *de philosophie;* Ledien, *de morale;* Nicolet (O. A.), *de physique et de chimie;* Farez, *professeur d'histoire naturelle*, Magnien et Demartre, *de mathématiques;* Pottier, *de rhétorique;* Petit, *de seconde;* Beugnon, *de troisième;* Quesvin, *d'histoire;* Duburcq, *de quatrième*; Caillole, *de cinquième*; Lebeau, *de sixième;* Tirlemont, *de septième;* Sébire, *chargé de la huitième;* Szumowski, *maître de langue anglaise;* Paillier, *maître élémentaire*; Fridérici, *maître de langue allemande.*

Enseignement spécial, Maîtres, MM. Vignose, Delbove, Drugbert

Ecriture, M. Mélot; *chant*, M. Bataille; *gymnastique*, M. Desbonnet

COLLÉGE COMMUNAL DE SAINT-AMAND.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président*; Davaine, Notaire ; Waché, idem.; Mottez, négociant, Barbieux. — M. Robitalle, *principal.*

Professeurs, MM. le principal, *de mathématiques et de physique;* Toulet, *de sixième et de septième;* Bouchendomme, *de huitième.*

MM. Mascart, *de français;* Delattre, *idem; maître de dessin*, M. Lombray.

COLLÉGE COMMUNAL DE CONDÉ.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président;* Caudron, docteur en médecine; Martel, notaire; Petit, receveur municipal. — M. Lefebvre, *principal.*

Professeurs, MM. Watteau, *de physique et de chimie*; le principal, *chargé de la quatrième, de cinquième et de sixième*; Ramboux, *de septième et huitième;* N..., *professeur d'anglais*; Ramboux, *d'enseignement secondaire spécial.*

Professeur de dessin, M. Rossy. — *De mathématiques*, M. Lamy. — M. Clément, *directeur de l'école primaire*; *professeur de musique vocale*, M. Descamps.

COMMISSION CHARGÉE DE L'EXAMEN DES CANDIDATS AUX BOURSES DANS LES LYCÉES ET LES COLLÉGES ET AU PRYTANÉE IMPÉRIAL MILITAIRE.

MM. l'Inspecteur d'Académie, *président;* Kirch, ✲, proviseur du lycée de Lille; Chon ✲, ancien professeur, idem.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Les attributions de ce conseil s'appliquent aux établissements libres d'enseignement secondaire et aux établissements d'enseignement primaire.

MM. le Préfet, *président*; Mgr. l'archevêque de Cambrai; MM. Jarry, ✲, (✪ I.), inspecteur d'académie, *vice-président;* Vallée, ✲, vicaire-général; Ollier, pasteur protestant; de Cléry, procureur de la République; Telliez, juge au tribunal civil; Deschodt, ✲, conseiller à la cour d'appel; Grimon (✲ ✪ I.), inspecteur de l'instruction primaire, *secrétaire*; Desrousseaux, ✲ (✪ A.), Van der Straeten-Descat (✪ A.).

Inspection départementale de l'instruction publique.

Etablissements publics et libres d'enseignement secondaire, établissements d'instruction primaire.

M. Jarry, ✲ (✪ I.), *inspecteur d'académie.* — MM. Prestat (✪ I.), *secrétaire de l'inspection;* Bouchez, *chef de bureau;* Hermand, Peltier, *employés.*

ÉTABLISSEMENTS LIBRES D'INSTRUCTION SECONDAIRE.

INSTITUTIONS ECCLÉSIASTIQUES.

ROUBAIX (Institution Notre-Dame-des-Victoires). — MM. Destombes, *supérieur*. *Professeurs*, Mouton, Delannoy, Wirth, Laisney, Sinsoilliez, Vassart, Regrigny, Graveline, Allart, Hénino, Cerf, Liefooghe, Massiet, Caudron, Jourdain, Vrecq, Debacker, Campaigne, Labalette, Petitprez.

DOUAI (Institution Saint-Jean). — MM. Mortreux, *supérieur; Professeurs*, Deraisme, Delahaye, D'Henry, Coulomb, Legrand, Gobert, Loridan, Richard, Chabé, Decottignies, Claie, Delgrange, Bernard, Cardon, Bellangié, Helbecque, Brocquet, Delecroix.

VALENCIENNES (Institution Notre-Dame). — MM. Joleau, *supérieur*. *Professeurs*, Helle, Julien, Denimal, Selosse, Carton, Ducateau, Deltombe, Herman, Savary, Salembier, Dhaussy, Lenglart, Parent, Sysseau, Placquet, Margerin, Rompteau, Busin, Reboux, Gruson, Perge.

SAINT-AMAND (Institution Notre-Dame-des-Anges). — MM. Sainsoillier, *supérieur*. *Professeurs*, Lenglin, Denoyelle, Lacquement, Moreaux, Deligny, Foulon, Halliez, Bulteau, Capon, Liénard,

BAVAI (Institution de l'Assomption). — MM. Mortier, *supérieur*. *Professeurs*, Fournier, Paillet, Vaille, Dufour, Lobry, Goris, Duez, Wartelle, Planchart.

HAZEBROUCK, (Institution Saint-François) — MM. Dehaëne, *supérieur;* Baron, *sous-supérieur; Professeurs*, Baron, Glay, Debusschère, Lebeau, Hebout, Delassus, Harraux, Van Leyck, Leynaert, Brief, Coubronne, Patinier, Delylle, Tallent, Compagnon, Gauthier, Deman, Thooris, Villain.

MARCQ-EN-BARŒUL. — MM. Hollebecque, *supérieur;* Lassé et Leleux, *directeurs;* Becquet, *économe*. *Professeurs*, Binaut, Bracquart, Brousse, Moilleron, Dimiez, Ferou, Hennebicque, Vandenbroucke, Caron, Monot, Membré, Parmentier, Galissot, Prouvost, Huriau, Lesot, Cieren, Mahieux, Brame, Sapelier, Plet, Harsé.

LILLE (Institution Saint-Joseph). MM. Dennel, *supérieur;* Hélin, Serrurier, *directeurs*. *Professeurs*, Sockeel, Meesemaeker, Courquin, Firmin, Bouvart, Rolland, Thellier, Lamant, Decaestecker, Cardon, Fiévez, Delpierre, Delrue, Rigaut, Caucheteux, Damoneville, Delesalle, Samson, Brodel.

BERGUES (Institution Saint-Winoc). — MM. Brande, *supérieur*.

Deselle, *directeur*. *Professeurs*, Riquier, Pruvost, Lericque, Parmentier, Vincent.

DUNKERQUE. (Institution Notre-Dame-des-Dunes). — MM. Durant B., *directeur*. Durant, S., *économe*. *Professeurs*, Bertein, Dehenne, Flahault, Bultheel, Lenoir, Thibaut, Mametz, Beheydt, Lebri. Foveau, Ruckebusch.

GRAVELINES (Institution Saint-Joseph). — MM. Debusschère, *directeur*. *Professeurs*, Hénotelle, Leselle, Denys, Beugin.

INSTITUTIONS LAÏQUES.

Arrondissement de Lille. MM. Preys, à Lille, Van Hende, id, Foissey, id.; Van Eerdewegh, à Roubaix.

Arrondissement de Dunkerque. MM. Lépollart, à Dunkerque, Studler, à Gravelines.

Arrondissement de Cambrai. M. Honoré-Debuyser.

Arrondissement d'Avesnes. MM. Cartignies, à Avesnes; Bonnemaison, à Etrœungt; Vanheer, à Berlaimont; Rousseau, à Louvignies-Quesnoy; Chemin, à Trélon.

Arrondissement de Douai. MM. Faure, à Douai.

Arrondissement de Valenciennes. MM. Bachy, à Valenciennes; Bébin, id.; Beguin, à Denain.

COMMISSION D'EXAMEN DES ASPIRANTS AU BREVET DE CAPACITÉ POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

MM. l'Inspecteur d'académie, *président;* Kirsch, ✻, proviseur du lycée de Lille; Chon ✻, ancien professeur, id.; l'abbé Dennel, chef d'institution libre; l'abbé Guilmot, N..., N...

INSTITUT INDUSTRIEL, AGRONOMIQUE ET COMMERCIAL.

L'institut industriel, agronomique et commercial a éte fondé par délibérations du Conseil général du département en date du 20 août 1872 et du Conseil municipal du 5 octobre suivant.

Il comprend trois écoles distinctes : Ecole industrielle, Ecole agronomique, Ecole de commerce.

L'enseignement de l'Ecole industrielle a pour but de former des chefs d'établissements et des directeurs ou chefs d'ateliers pour les principales industries de la région du Nord; il s'adresse spécialement aux jeunes gens appartenant aux familles industrielles et voués par leur naissance à la carrière de l'industrie; il est en outre destiné à ouvrir cette carrière à quelques sujets d'élite propres à devenir de précieux auxiliaires pour les chefs des grands établissements.

L'enseignement de l'Ecole agronomique a pour but de donner aux fils de propriétaires les connaissances scientifiques nécessaires pour

appliquer à la culture les méthodes perfectionnées et y rattacher éventuellement les industries dites agricoles, telles que la fabrication du sucre, la distillerie, etc.

L'Ecole de commerce est destinée à former des négociants, des banquiers et des employés supérieurs de grandes maisons de commerce et d'établissements financiers.

L'enseignement industriel comporte deux degrés auxquels correspondent deux divisions distinctes : la première, dite de *technologie* (enseignement moyen), comprend deux années d'études; la seconde, dite du *génie civil* (enseignement supérieur), comprend trois années d'études.

L'enseignement agronomique et l'enseignement commercial comprennent l'un et l'autre deux années d'études.

La division de technologie se subdivise en deux sections ou spécialités : 1° Filature et tissage; 2° Industries chimiques.

La division du génie civil se subdivise en trois sections ou spécialités: 1° Construction des machines, des ouvrages métalliques, etc.; 2° Exploitation des mines; 3° Filature et tissage.

A ces cinq sections industrielles il faut ajouter la section d'agronomie et la section de commerce, ce qui porte à sept le nombre totàl des sections, dont chacune forme en réalité une école distincte.

L'enseignement est théorique et pratique : il comprend, outre les cours oraux et les leçons de dessin, des exercices de manipulations chimiques, des travaux d'ateliers et de nombreuses visites dans les établissements industriels, agricoles et commerciaux de Lille et des environs.

Pour être admis dans la division de technologie (1re année), il faut être âgé de 15 ans révolus et subir avec succès un examen portant sur les matières scientifiques comprises dans les programmes du baccalauréat ès-lettres. Les bacheliers ès-sciences et les élèves diplomés de l'enseignement secondaire spécial sont seuls dispensés de cette exmaen.

Pour être admis en première année de la division supérieure (dite du génie civil), il faut être âgé de 16 ans au moins et être pourvu de toutes les connaissances scientifiques comprises dans les programmes de l'enseignement secondaire spécial des lycées. Les bacheliers ès-sciences et les diplomés de l'enseignement secondaire spécial sont seuls admis sans examen.

Les admissibles à l'Ecole Polytechnique ou à l'Ecole normale supérieure entrent le droit en 2e année de la division du génie civil. Pourront de même être admis directement en 2e année de cette division, les candidats qui subiront avec succès un examen portant sur toutes les matières comprises dans les programmes de première année.

Les conditions d'admission à l'Ecole agronomique et à l'Ecole de

commerce sont les mêmes que pour la division de technologie de l'Ecole industrielle.

A la fin de la dernière année d'études, ont lieu des examens de sortie, portant, pour chaque section, sur tout l'ensemble des matières comprises dans les programmes de cette section,

Des certificats de capacité sont délivrés aux élèves de la division de technologie et des écoles d'agronomie et de commerce qui ont subi les examens de sortie d'une manière satisfaisante.

Lee élèves de la division supérieure qui auront satisfait avec distinction aux examens de sortie recevront des diplômes d'ingénieurs civils. Des certificats de capacité seront délivrés aux élèves de cette division qui, bien qu'ayant satisfait convenablement aux examens de sortie, n'auront pas atteint le nombre de points exigé pour l'obtention du diplôme d'ingénieur.

Le règime de l'établissement est l'externat. Les élèves doivent être présents de huit heures du matin à cinq heures du soir. Ils dînent à midi, dans un restaurant installé à l'intérieur de l'Institut. Le prix du dîner est fixé à 1 fr. 50 c.

Le montant annuel des frais d'études est de 300 fr. exigibles par tiers, savoir : 100 fr. à la rentrée, 100 fr. au 1er janvier et 100 fr. au 1er avril. En cas de départ pendant l'année, les frais d'études avancés par les élèves demeurent acquis à l'institut.

Divers chefs d'institution de Lille se sont déclarés prêts à recevoir les élèves de l'Institut aux prix annuels de 400 à 600 fr pour le logement et les deux repas du matin et du soir.

La rentrée a lieu le 15 octobre. Les vacances commencent le premier samedi du mois d'août.

Administration. — *Directeur*, M. Masquelez (O. ✲), ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, directeur des travaux municipaux de Lille.

Inspecteur des études, M. Matrot, ✲, ingénieur au corps des mines.

Secrétaire agent-comptable, M. Cochez.

Surveillant-général, M. Lavigne, ✲, capitaine en retraite.

Professeurs. — *Mathématiques pures et appliquées*, MM. Guiraudet, ✲, doyen de la Faculté des sciences; Carême, ancien élève de l'École Polytechnique, ingénieur au chemin de fer de Lille à Valenciennes. — *Mécanique générale*, M. Matrot, ✲, ingénieur au corps des mines — *Mécanique appliquée*, MM. Du Bousquet, ancien élève de l'Ecole Centrale, inspecteur de la Traction au chemin de fer du Nord ; Poillon, ancien élève de l'Ecole Centrale, ingénieur-constructeur, à Lille. — *Construction des machines*, M. Keromnès, ancien élève de l'Ecole Centrale, sous-inspecteur de la Traction au chemin de fer du Nord. — *Architecture et constructions civiles*, M. Flamant, ingénieur des ponts-et-chaussées. — *Chemins de fer*,

M. Despret, directeur de la Compagnie des chemins de fer du Nord-Central. — *Physique générale*, M. Hanriot, ✻, professeur à la Faculté des Sciences. — *Physique industrielle*, M. Weil, ingénieur des manufactures de l'Etat.—*Chimie générale et chimie analytique*, M. Lacombe, ancien élève de l'Ecole Centrale des arts et manufactures.— *Chimie industrielle*, M. Meurein, inspecteur départemental de la salubrité, vice-président du Comice agricole, membre du Conseil municipal de Lille. — *Teinture et apprêts*, M. Viollette, professeur à la Faculté des sciences. — *Filature et tissage*, M. Treifous, ancien élève de l'Ecole Centrale des arts et manufactures. — *Minéralogie et Géologie*, M. Gosselet, professeur à la Faculté des sciences. — *Exploitation des mines*, M. Ernotte, ancien élève de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole des Mines de Paris. — *Métallurgie*, M. Philippe, ancien ingénieur de l'Etat-Belge, ancien élève de l'Ecole des Mines de Liége. — *Zoologie et botanique*, N..., (N'est pas encore nommé). — *Hygiène industrielle*, M. Houzé de l'Aulnoit', ✻, docteur en médecine, professeur à l'Ecole de médecine de Lille. — *Economie rurale, sucrerie et distillerie*, MM. Corenwinder, ✻, chimiste-agronome, président de la Société des Sciences de Lille, adjoint au maire de Lille; Meurein, inspecteur départemental de la salubrité, vice-président du Comice agricole, membre du Conseil municipal de Lille. — *Zootechnie*, M. Charles, vétérinaire, membre du Conseil municipal de Lille. — *Bureau commercial*, M. Herreng, docteur en droit, ancien élève de l'école supérieure de commerce de Mulhouse. — *Sciences économiques*, M. Henry, docteur en droit. — *Droit*, M. Testelin, Alex., avocat à Lille.

Le personnel de l'enseignement comprend en outre des professeurs de langues vivantes et de dessin, des chefs d'atelier et des contre-maîtres d'ajustage, de menuiserie, de filature et de tissage.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Commission d'examen des candidats aux fonctions d'inspecteur de l'instruction primaire.

MM. Jarry, ✻ (I. ✪), inspecteur d'académie; l'abbé Fournet, aumônier du lycée de Douai; Descamps, inspecteur de l'instruction primaire de l'arrondissement de Valenciennes; Hilaire, directeur de l'école normale primaire de Douai.

Commission d'examen des aspirants au brevet de capacité pour l'enseignement primaire.

MM. Bafaleur, archiprêtre, doyen-curé de la Madeleine, à Lille, *président;* l'abbé Dennel, directeur du collége libre de Saint-

Joseph ; Humbert, professeur au lycée ; Magnié, id. ; Bernot (O. A.), ancien directeur de l'école des Arts industriels ; Grimon ✲ (✪. A.), inspecteur primaire, *secrétaire.* MM. Ollier, pasteur protestant ; Danel ✲ (✪. A.), *membres-adjoints.* Mme. Wallaert-Crépy, Mlle. Gamonet, *dames-adjointes*

Commission d'examen chargée de constater l'aptitude des personnes qui aspirent à diriger les salles d'asiles.

MM. Jarry ✲ (✪ I.), inspecteur d'académie, *président ;* Bafaleur ; Mme Wallaert-Crépy, Mlle Gamonet, Mme A. Longhaye, M. Grimon ✲ (✪. A.), inspecteur primaire, *secrétaire ;*

Inspecteurs de l'enseignement primaire.

MM. Mordacq (✪. A.), pour l'arrondissement de Dunkerque ; Maury (✪. A.), pour l'arrond. d'Hazebrouck ; Grimon ✲, (✪. A.), pour l'arrondissement de Lille ; Foucault (✪. I.), pour l'arrondissement de Cambrai ; Chevalier (✪. I.), pour l'arrondissement d'Avesnes ; Tricottet (✪. A.), pour l'arrondissement de Douai ; Descamps (✪. A.), pour l'arrondissement de Valenciennes.

École normale primaire du département,

Établie à Douai.

COMMISSION DE SURVEILLANCE.

MM. Maurice, ✲, ancien conseiller général, *président ;* le comte de Guerne, ✲, conseiller à la cour d'appel ; l'abbé Dayez, doyen, curé de St.-Pierre ; Vasse aîné, ancien professeur ; Drouart de Lezey, conseiller à la cour d'appel.

MM. Hilaire, *directeur ;* l'abbé Leclercq, *aumônier ;* Dupont, Eliet, Leclercq, *maîtres-adjoints ;* Lamote, *directeur de l'école primaire annexée ;* Gabriel, *maître de chant* ; Vauban, *professeur d'orgue ;* Boulanger, *maître d'horticulture ;* Faucheux, *médecin* ; Gelez fils, *chirurgien.*

Le nombre des élèves-maîtres est de 60 : 43 boursiers, 11 demi-boursiers du département et 6 pensionnaires libres.

École primaire supérieure de garçons, à Lille.

MM. Tilmant, *directeur ;* Dubus, *sous-directeur ;* Reiter, Lerat, *professeurs* ; Cochez, *professeur de dessin* ; Wacquez, *professeur d'anglais ;* Helluy, *professeur d'allemand ;* Verdier, Victor, *professeur de chant* ; N..., *aumônier.*

Ecole primaire supérieure de filles, à Lille.

Mlle Lambret, *directrice;* Mlle Lebecq, *sous directrice;* Mlle Coulbaux, *professeur;* Mlle Meriman, *professeur d'anglais;* M. Colas, *professeur de dessin;* M. Boulangé, *professeur de musique.*

DÉLÉGUÉS CANTONAUX

CHARGÉS DE LA SURVEILLANCE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

Arrondissement de Dunkerque.

CANTON DE BERGUES. MM. Delauter, ✲, curé; Delaroière, propriét.; Guilbert, propriétaire; Vernaelde, id.; Delport, notaire; Vandeper; Houvenaghel, curé; Dantu, propr.

CANTON DE BOURBOURG. MM. Vercoustre, receveur de l'enregistrement; Bondu, propriétaire; Legaigneur, propr.; Deleflie, officier de santé; Hoost, doyen; Demeunynck, maire; Bellanger, propr.; Decarpentry, juge-de-paix; Lefebvre, curé.

CANTON DE DUNKERQUE (Est). MM. Delaeter, ✲, doyen; Lefebvre, avocat; Willems; Verleye, président du tribunal; Duriau, médecin; Decarpentry, propr.; Brillart, juge-de-paix; Bouly de Lesdain, avocat; Zandyck, médecin.

CANTON DE DUNKERQUE (Ouest). MM. Duviller, doyen-curé, Choussy de Lassaigne, juge-de-paix; Cavrois, propr.; Delacourt, idem; Bonvarlet, négociant; Mollet, (✲. ✲); Lootgiter, doyen.

CANTON DE GRAVELINES. MM. Lansheere, doyen, Fétel, cultivateur; Loosdreght, notaire; Wagnet, négociant; Martin, vérificateur des douanes.

CANTON D'HONDSCHOOTE. MM. Vitse, doyen; l'abbé Hemelsdaël; Debil, ancien pharmacien; Gondaert, maire; Vercamer, propr.

CANTON DE WORMHOUDT. MM. Bergerot, maire; Vandenkerkhove, propr.; Debruyne, notaire; Franchois, propr.; N..., N...

Arrondissement d'Hazebrouck.

CANTON DE BAILLEUL (Nord-Est). MM. Leblond, directeur de l'asile d'aliénées; Bacquaert, doyen, Lefrançois, curé.

CANTON DE BAILLEUL (Ouest). MM. Hamez, doyen; Béhaghel, percepteur; Plouvier, ancien conseiller d'arrondissement; Lotthé, maire.

CANTON DE CASSEL. MM. Desmysttère, maire; Duriez, doyen, Chevalier, adjoint; Smagghe, juge-de-paix; Dehandschoewerker, notaire; l'abbé Aernout, Morael, notaire; Debaecker, propr.

CANTON D'HAZEBROUCK (Nord). MM. Salomé, doyen; Bogaert, notaire; Leleu, avoué; de la Serre, propr.

CANTON D'HAZEBROUCK (Sud). MM. Markant, doyen; Lespagnol, président du tribunal; Maisset du Biest, juge-de-paix; Houvenaghel, maire; de La Grange, propr.

CANTON DE MERVILLE. MM. Legrand, doyen; Arnould, juge-de-paix; Duhamel; manufacturier.

CANTON DE STEENVOORDE. MM. Pauwels, doyen; Beck, juge-de-paix; Heem, maire; Desmarescaux; Gilloots, propriétaire.

Arrondissement de Lille.

CANTON DE LILLE (Centre). MM. Bafaleur, doyen; Houzé de l'Aulnoit, avocat; N...

CANTON DE LILLE (Nord-Est). MM. Dorémieux, ✲, prop.; Van der Straeten-Descat, conseiller général; Leconte, ✲, doyen; Dehau-Deleruelle, propriétaire; N...; N...

CANTON DE LILLE (Ouest). MM. de Caulaincourt, propriétaire; le comte de Melun; N...

CANTON DE LILLE (Sud-Est). MM. G. Bernard, négociant; N...; N...; N...

CANTON DE LILLE (Sud-Ouest). MM. Decottignies, doyen; de Genevières, propriétaire; Remy-Meurisse, idem; Massenod, avocat; Théry, ancien profess.; Grangirard, propriétaire.

CANTON D'ARMENTIÈRES. MM. Serleys, curé de La Chapelle; Cerf, percepteur; Dansette ✲, anc. maire; Vantroyen, ancien juge-de-paix; Janson, ancien pharm.; N...; Debruyn, notaire.

CANTON DE LA BASSÉE. MM. Chombart, maire; Gérin, doyen; Rose, notaire; Ybert, ancien maire; Playoust, juge-de-paix.

CANTON DE CYSOING. MM. Baron de la Grange; comte de Brigode, ✲; Lancelle, doyen; Herrengt, curé; Delinselle, maire; Durand, maire de Péronne.

CANTON D'HAUBOURDIN. MM. Derbigny, conseiller de Préfecture; D'Hespel, maire; Ravaux, doyen; Billon, maire; de Garsignies, propriétaire; Josson, notaire; N...

CANTON DE LANNOY. MM. J. Brame, député; Defrennes-Delerue, industriel; Defrenne-Delecourt; Chretien, curé; Gahide, curé; Deberkem, curé; Ch. Delerue, prop.; Broutin, juge-de-paix.

CANTON DE PONT-A-MARCQ. MM. Ernest Desmoutiers, ✲, conseiller général; Delescluse, juge-de-paix; Dujardin, curé; E. Des Rotours, député; Mantoulet, percepteur; N...

CANTON DE QUESNOY-SUR-DEULE. MM. Reniez, doyen ; Fauvarque, adjoint ; Meurillon, notaire ; Desreumaux-Cailleret, fabricant.

CANTONS DE ROUBAIX. MM. Berthault, doyen ; l'abbé Gonthier, curé ; Motte, filateur ; Bonnier, juge-de-paix ; Herrengt, doyen ; Prouvost, Toulemonde-Nollet ; Grimonpont ; Delattre, Carlos ; Tierce, juge-de-paix.

CANTON DE SECLIN. MM. Collette ✲, anc. conseill. génér. ; Plaetvoet, doyen ; Taffin-Peuvion, fabricant ; Guillemand, Leleux-Laden, Lefort, fabricant ; Vanderstraeten, conseiller général.

CANTON DE TOURCOING (Nord). MM. Simon, doyen ; Labbe, ancien maire ; Lecat, propriétaire ; N....

CANTON DE TOURCOING (Sud). MM. Deregnaucourt, ✲, doyen ; Leblan, adjoint, Duchochois, juge-de-paix ; Leurent, ✲, député, Ducrocq, maire ; Beaucarne-Leroux, ✲, député.

Arrondissement de Cambrai.

CANTON DE CAMBRAI (Est). MM. Piquet, archiprêtre ; Lestoquoy, juge-de-paix ; Belgrand, propr. ; Stiévenard, ✲, conseiller général ; N....

CANTON DE CAMBRAI (Ouest). MM. Desrousseaux, doyen ; Lancelle, juge-de-paix ; Bonnel, maire ; Tribou, officier de sante ; l'abbé Cailleau ; Roth, banquier.

CANTON DE CARNIÈRES. MM. Bouly, juge-de-paix ; Rousseau, curé ; Brunet, doyen-curé ; Longatte, maire ; Villain, propr. ; Cattelain, idem ; Dauverchain, curé.

CANTON DU CATEAU. MM. Vallez, doyen ; Flayelle, notaire ; Godfrain, maire ; Denise, adjoint ; Flayelle-Ternant, négociant ; N...

CANTON DE CLARY. MM. Coulmont, doyen ; Millot, maire ; Vatin, ancien conseiller d'arrondiss. ; Decupère, notaire ; Bauchard, maire ; Mucherie, curé.

CANTON DE MARCOING. MM. Pollet, curé ; Leroy, adjoint, Boulanger, propriétaire ; Millet, idem ; Leriche, curé ; Ségard, curé ; Savary, juge-de-paix ; Crépin, ✲, conseiller général.

CANTON DE SOLESMES. MM. Lobry, maire ; Caulier, curé ; Ratte-Béra, négociant ; Roussel, doyen ; Denis, propriétaire.

Arrondissement d'Avesnes.

CANTON D'AVESNES (Nord). MM. Denis, doyen ; George, juge-de-paix ; de Beffroy, propriétaire, Demoulin, notaire ; George, propr. ; Wéry, rentier, à St-Hilaire.

CANTON D'AVESNES (Sud). MM. Couronne, avoué ; Antoine, ancien

notaire; Joffrain, propr.,; Laurent, doyen-curé; Evrard, juge-de-paix; Emond, propr.

CANTON DE BAVAI. MM. Libert, doyen-curé; Delhaye, ancien notaire; baron de Molembaix, propriétaire; Charles, adjoint; Coulmon, maire; Levent fils, cultivateur.

CANTON DE BERLAIMONT. MM. Wallez, curé; Bertaux, doyen-curé; Emond, notaire, Piérard, receveur de l'enregistrement.

CANTON DE LANDRECIES. MM. Prouvost, doyen-curé; Meurisse, licencié en droit; Gabet, propr.; Azambre, notaire; N...

CANTON DE MAUBEUGE. MM. Babeur, doyen-curé; Lemaire fils, propr.; Legrand, desservant; Ouverlanx, notaire; Lucq, receveur de l'hospice; Renaux, propr.; Renon, adjoint; Meurisse, prop.; Quenot, capitaine retraité; N...

CANTON DU QUESNOY (Est). MM. Lotte, doyen-curé; Fremin-Dusartel fils, propr.; Mésange, juge-de-paix; Rigolet, propr.; Piette, juge-de-paix; Legrain, notaire.

CANTON DU QUESNOY (Ouest). MM. Thomas, doyen-curé; de l'Épine, Ferdinand; Depille, ancien officier.

CANTON DE SOLRE-LE-CHATEAU. MM. Thieuleux, cultivat.; Lomme, maire; Magy-Magy, négociant; Agache, doyen-curé; Declemy, propr.; Jouniaux, négociant; N...

CANTON DE TRÉLON. MM. Larsonneur, doyen-curé; Bernaille, médecin; Stocquelet, maire; Devouge, notaire; Bourgeois, juge-de-paix; Lebègue, filateur; Delloue, ancien conseiller d'arrondiss.

Arrondissement de Douai.

CANTON D'ARLEUX. MM. Quicampoix, doyen; Baucq, Lolliot, ancien maire; Pennequin, notaire; N...; N...

CANTON DE DOUAI (Nord). MM. Héroguer, grand-doyen; Théry, juge-de-paix; Waché, notaire; Coulmont, proprr.; Lequien, ✻, docteur en médecine; Asselin, ✻, ancien maire.

CANTON DE DOUAI (Ouest). MM. Dubrulle, prop.; Bataille, doyen; Bernard fils. prop.; Nutly, juge-de-paix.

CANTON DE DOUAI (Sud). MM. Lefebvre, doyen; de la Phalecque, propr.; Fiévet, ✻, maire; Vuillemin, directeur des mines d'Aniche; Desprets, juge-de-paix.

CANTON DE MARCHIENNES. MM. Baucq, propriét.; Dupont, curé; baron de Bouteville, ancien conseiller général; Tailliar, percepteur; Debonte, notaire; Rousselle, doyen-curé; N...; N...

CANTON D'ORCHIES. MM. Cudot, doyen-curé; Cuvelier, propr.; Josson-Mullié, maire; Warocquiez, idem; Appourchaux, curé; Caille, docteur en médecine; N...; N...

Arrondissement de Valenciennes.

CANTON DE VALENCIENNES (Est). MM. Prouvost, doyen; Dècle, greffier; Monchicourt, propriétaire; Plouvier, curé; Tacquet, raffineur; N...

CANTON DE VALENCIENNES (Nord). MM. Maniez, président du tribunal; Dubois, Henri, négociant; Collet, curé; Hautcœur, cultivat.; Manouvrier, docteur; Charamond, juge-de-paix; Pesier, chimiste.

CANTON DE VALENCIENNES (Sud). MM. Defontaine, doyen; Boulan fils; Lesens, industriel; Mariage, maire; Baillieux, idem; Theillier, avocat.

CANTON DE SAINT-AMAND (rive droite). MM. Duriez, doyen; Barbieux, notaire; N...; N...

CANTON DE SAINT-AMAND (rive gauche). MM. Waché, juge-de-paix; Hennocq, cultivateur; Hanne, doyen curé; N...

CANTON DE BOUCHAIN. MM. Grau, doyen; Gouvion-Deroy, cultivateur; Cartigny, nég.; Mathieu, directeur des mines de Douchy; Cogez, anc notaire; de Maingoval, propr.; Fauville, cultivat.; Nutly, juge-de-paix; Courtin, cultivateur; Caullet, maire.

CANTON DE CONDÉ. MM. Croquey, doyen; Defontaine, Victor, rentier; Waternau, médecin; Taffin, curé; Carlier, maire.

Institution de Sourds-Muets et de jeunes Aveugles à Lille.

Cet établissement forme deux maisons : l'une pour les garçons, au faubourg de Fives; l'autre, pour les filles, à Lille. Des classes spéciales y sont ouvertes pour les jeunes aveugles.

Comité de surveillance : MM. Catel-Béghin ✲, maire, *président;* Leconte, ✲, doyen-curé de Saint-Maurice, *trésorier;* Oscar de Brigode; Théodore Aronio; F. Dehau, N. ..; N...; N...

Directeurs des Sourds-Muets, les Frères de Saint-Gabriel.

Directrices des Sourdes-Muettes, les Sœurs de la Sagesse.

Le Conseil général, dans sa dernière session, a voté en faveur de ces écoles une somme de 49,550 fr. pour l'entretien de 65 bourses de sourds-muets, et 21 bourses et demie de jeunes aveugles, divisées en bourses et demi-bourses.

CULTES.

La population du département du Nord est presque exclusivement catholique. Il existe, dans quelques communes des arrondissements de Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes, un certain nombre de familles de la communion protestante, et quelques israélites dans les grandes villes.

RELIGION CATHOLIQUE. — DIOCESE DE CAMBRAI.

Les provinces qui forment le département du Nord étaient autrefois partagées entre l'archevêché de Cambrai et les évêchés d'Arras, de Tournai, de Saint-Omer, d'Ypres et de Liége.

Le département du Nord forme aujourd'hui, avec cinq communes belges qui en faisaient partie en 1802, un diocèse dont le siége est à Cambrai.

Le siége de Cambrai, établi au commencement du VI^e^ siècle, fut érigé en archevêché en 1559.

En 1802, lors du Concordat, le siége de Cambrai fut rétabli, mais comme évêché seulement.

L'église de Cambrai a été rendue à son ancienne dignité de métropole par bulle apostolique du pape Grégoire XVI, avec l'évêché d'Arras pour suffragant.

Archevêque, Mgr. René-François RÉGNIER (O. ✲), né à Saint-Quentin (Maine-et-Loire), le 17 juillet 1794, précédemment évêque d'Angoulême, sacré le 25 septembre 1842, institué archevêque de Cambrai, le 30 septembre 1850.

Vicaires-généraux, Mgr. Henri MONNIER, évêque de Lydda; MM. Bernard, Charles; Vallée, Adrien, *agréés par le gouvernement;* Bonce, Benoît-Félicien; Sudre, Augustin, *vicaires-généraux honoraires.*

SECRÉTARIAT DE L'ARCHEVÊCHÉ.

Le secrétariat de l'archevêché est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes et les trois derniers jours de la semaine-sainte, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis trois heures jusqu'à six heures.

MM. Duprez, Jean-Louis-Joseph, *secrétaire-général;* Delefortrie, Joseph-Séraphin, *secrétaire;* Marchaisse, *secrétaire particulier.*

OFFICIALITÉ DIOCÉSAINE.

MM. Vallée, ✲, vicaire-général, *official;* Bury, chanoine, *promoteur;* Delefortrie, chanoine honoraire, *greffier.*

CHAPITRE MÉTROPOLITAIN.

Chanoines d'honneur, Mgr. Wicart, évêque de Laval, précédemment vicaire-général de Cambrai; S. E. le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen; Mgr. Desprez, archevêque de Toulouse, ancien doyen-curé de Notre-Dame, à Roubaix; Mgr. Fruchaud, archevêque de Tours, ancien vicaire-général honoraire de Cambrai.

Chanoines titulaires, MM. Bonce, Duprez, Piquet, Bury; Cailliau, Delefortrie, Cudot, Marchaisse, Destombes, Bouillon.

Chanoines honoraires. MM. Delautre, ancien vicaire-général; Giraud, idem; Desrousseaux; Martin, Denis, Wicart, Deregnaucourt, Defontaine, Bafaleur, Larsonneur, Simon, Lotte, Ravaux, Honoré, Leconte, ✻, Dehaene, Babeur, Legrand, Dayez, Destombes, Hautcœur, Decottignies; Prouvost; Bataille, Dennel.

Diacre du chapitre, M. Masse; *sous-diacre*, N...

SÉMINAIRE DIOCÉSAIN. — BUREAU ADMINISTRATIF.

Président, Mgr. l'archevêque.

Vice-président, l'un de MM. les vicaires-généraux.

Membres, MM. Cudot, chanoine, *trésorier;* Duprez, chanoine, *secrétaire;* Sudre, supérieur du grand séminaire; Meurisse, supérieur du petit séminaire; Rousselin, économe du grand séminaire; Massart, économe du petit séminaire.

GRAND SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Sudre.

Professeurs, MM. Antier, Guillaume, Gruel, Siguier.

Econome, M. Rousselin.

PETIT SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Meurisse.

Économe et Directeur de la petite division, M. Massart.

Professeurs, MM. Lecœuvre, Toupet, Cliquennois, Plet, Delnatte, Margerin, Poulet, Baratte, Démarest, Couvreur.

Surveillants. — Grande division. MM. Ducarne, Derbecourt. — *Petite division.* MM. Legrand, Delobelle.

Architecte des édifices diocésains, M. de Baralle, à Cambrai

DIVISION DU DIOCÈSE.

Le diocèse est partagé en quatre archidiaconés qui sont :

L'archidiaconé de Cambrai, divisé en deux archiprêtrés, dont l'un comprend l'arrondissement de Cambrai, l'autre celui de Douai.

L'archidiaconé de Lille, divisé en deux archiprêtrés, comprenant chacun une section de l'arrondissement de Lille.

L'archidiaconé de Dunkerque, divisé en deux archiprêtrés, dont un pour l'arrondissement de Dunkerque et l'autre pour l'arrondissement d'Hazebrouck.

L'archidiaconé de Valenciennes, qui comprend trois archiprêtrés, un pour l'arrondissement de Valenciennes et deux pour l'arrondissemen d'Avesnes.

Les archiprêtrés sont subdivisés en autant de décanats qu'il y a de cantons ou de justices de paix, à l'exception des cantons de Dunkerque-Ouest, de Lille-Ouest, de Quesnoy-sur-Deûle et de Roubaix, qui ont chacun deux décanats.

Les décanats ont pour chefs-lieux ceux des cantons, excepté les six suivants :

Canton d'Hazebrouck-Sud,	chef-lieu de cure,	à	Morbecque.
» de Cysoing,	»		Templeuve.
» de Pont-à-Marcq,	»		Mons-en-Pévèle.
» de Saint Amand, (rive gauche)	»		Lecelles.
» d'Avesnes-Sud,	»		Etrœungt.
» de Quesnoy-Ouest,	»		Gommegnies.

Ces soixante-quatre décanats sont eux-mêmes divisés en cinq cen soixante-douze succursales.

ARCHIDIACONÉ DE CAMBRAI.

M. Vallée, vicaire-général, *archidiacre*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

M. Piquet, *archiprêtre.*

Décanats. — Cambrai-Est (Notre-Dame), M. Piquet, *doyen;* Dehaisnes, curé d'Iwuy, *vice-doyen.* — Cambrai-Ouest (St-Géry), MM. Desrousseaux, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Le Câteau, MM. Wallez, *doyen;* Dapvril, curé de Neuvilly, *vice doyen.* — Carnières, MM. Pannet, *doyen;* Bresson, curé de Rieux, *doyen honoraire;* Bécai, curé de Saint-Hilaire, *vice-doyen.* — Clary, MM. Bouchart, *doyen;* Quiquempois, curé de Villers-Outréaux, *vice-doyen.* — Marcoing, MM. Leriche, *doyen;* Lecocq, curé de Gouzeaucourt, *vice-doyen.* — Solesmes, MM. Rousselle, *doyen;* N..., *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

M. Bataille, *archiprêtre.*

Décanats. — Douai-Sud (Notre-Dame), MM. Deroubaix, *doyen;* Lecocq, curé d'Aniches, *vice-doyen.* — Douai-Nord (Saint-Pierre), MM. Dayez, *doyen;* Lefebvre, curé de Lallaing, *vice-doyen.* — Douai-Ouest (Saint-Jacques), MM. Bataille, *doyen;* Lamorisse,

curé de Cuincy, *vice-doyen.*— Arleux, MM. Quiquempois, *doyen;* N..., *vice doyen.* —Orchies, MM. Flament, *doyen;* Desmarescaux, curé de Nomain, *vice-doyen.* — Marchiennes, MM. Rousselle, *doyen;* N..., *vice-doyen.*

ARCHIDIACONÉ DE LILLE.

M. Bernard, vicaire-général, *archidiacre.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 1re SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Decottignies, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Armentières, MM. Moreau, *doyen;* Chocqueel, curé d'Houplines; N... *vice-doyen.* — La Bassée, MM. Leblon, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Haubourdin, MM. Ravaux, *doyen;* Dereu, curé de Wavrin, *vice-doyen.* — Lille-Ouest (Sainte-Catherine), Evrard, *doyen.*— Lille Ouest (Saint-André), M. Dennel, *doyen.* — Lille-Sud-Ouest (Saint-Etienne), Decottignies, *doyen.* — Pont-à-Marcq (Mons-en-Pévèle), MM. Deregnaucourt, *doyen;* Dujardin, curé de Pont-à-Marcq, *vice doyen.* — Seclin, MM. Plaetvoet, *doyen;* Jaclin, curé de Gondecourt, *vice-doyen.* — Cysoing (Templeuve), MM. Lancelle, *doyen;* N..., *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 2e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Bafaleur, *archiprêtre.*

DÉCANATS.—Comines, M. Duburcq, *doyen.*—Lannoy, MM. Delahaye, *doyen;* Deltour, curé d'Hem, *vice-doyen.* — Lille-Nord-Est (Saint-Maurice), M. Leconte, ✲, *doyen.* — Lille-Centre (La Madeleine), M. Bafaleur, *doyen.* — Lille-Sud-Est (Saint-Sauveur), M. Lecocq, *doyen.* — Quesnoy-sur-Deûle, M. Plouy, *doyen.* — Roubaix (Saint-Martin), MM. Berteaux, *doyen;* Direz, curé de Croix, *vice-doyen.* — Roubaix (Notre-Dame), M. Evrard, *doyen.* — Tourcoing-Sud (St Christophe), MM. Deregnaucourt, ✲, *doyen;* Guillemot, curé de Marcq, *vice-doyen.* — Tourcoing-Nord (Notre-Dame), MM. Simon, *doyen;* Bliecq, curé d'Halluin, *vice-doyen*

ARCHIDIACONÉ DE DUNKERQUE.

M. N..., *archidiacre.*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

M. Delautre, *archiprêtre.*

DÉCANATS.— Dunkerque-Est (Saint Éloi), M. Delaeter, ✲, *doyen* — Dunkerque-Ouest (Saint-Jean-Baptiste), M. Duvillier, *doyen.*—

Dunkerque (Saint-Martin), M. Lootgieter, *doyen.* — Bergues, MM. Delautre ✻, *doyen;* Vanbever, curé de West-Cappel, *vice-doyen.* — Gravelines, M. Landsheere, *doyen.* — Hondschoote, MM. Vitse *doyen;* Herreman, curé de Ghyvelde, *vice doyen.* — Wormhoudt, MM. Delanghe, *doyen;* Léturgie, curé de Bollezeele, *vice-doyen.* — Bourbourg, MM. Hooft, *doyen;* Boedt, curé de Watten, *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

M. Legrand, Alexandre, *archiprêtre.*

Décanats. — Hazebrouck-Nord (Hazebrouck), MM. Salomé, *doyen;* Verstavel, curé de Lynde, *vice-doyen.* — Hazebrouck-Sud (Morbecque), MM. Markant, *doyen;* Delattre, curé de Steenbecque, *vice-doyen.* — Bailleul-Nord-Est (Saint-Vaast), MM. Bacquaert, *doyen;* Plaetvoet, curé de Saint Jans Cappel, *vice-doyen.* — Bailleul-Sud-Ouest (Saint Amand), MM. Hamez, *doyen;* Deboudt, curé de Merris, *vice-doyen.* — Cassel, MM. Duriez, *doyen;* Devos, curé de Noordpeene, *vice-doyen.* — Steenvoorde, MM. Pauwels, *doyen;* Maës, curé d'Eecke, *vice-doyen.* — Merville, MM. Legrand, *doyen;* Ducroquet, curé d'Estaires, *vice-doyen.*

ARCHIDIACONÉ DE VALENCIENNES.

M. Monnier, vicaire-général, *archidiacre.*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

M. Prouvost, Gaspard-Aimé, *archiprêtre.*

Décanats. — Bouchain, MM. Becquart, *doyen;* Cudot, curé de Denain *vice-doyen.* — Valenciennes-Sud (Saint-Nicolas), MM. Defontaine, *doyen;* Garçon, curé de Maing, *vice-doyen.* — Valenciennes-Est (Notre-Dame), MM. Prouvost, *doyen;* This, curé d'Onnaing, *vice-doyen.* — Valenciennes-Nord (Saint-Géry), MM. Lasnes, *doyen;* Delattre, curé d'Anzin, *vice-doyen* — F. Condé, MM. Lecomte, *doyen;* Cappliez, curé de Fresnes, *vice-doyen.* — Saint-Amand, rive droite (Saint-Amand), MM. Duriez, *doyen;* Rogie, curé de Raismes, *vice-doyen.* — Saint-Amand, rive gauche (Lecelles), MM. Hanne, *doyen;* Petit, curé de Rosult, *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 1re SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Denis, Pierre-Joseph-Jean-Baptiste, *archiprêtre.*

Décanats. — Avesnes-Nord (Avesnes), MM. Denis, *doyen;* Denis, curé de Dourlers, *vice-doyen.* — Avesnes-Sud (Etrœungt), MM. Laurent, *doyen;* N....., *vice-doyen.* — Landrecies, MM. Blondel, *doyen;* Desruelles, curé de Maroilles, *vice-doyen.* — Solre-

le-Château, MM. Agache, *doyen;* Genain, curé de Cousolre, *vice-doyen.* — Trélon, MM. Larsonneur, *doyen;* Soufflet, curé de Fourmies, *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 2e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Babeur, Charles-François, *archiprêtre.*

Décanats. — Bavai, MM. Libert, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Berlaimont, MM. Dubois, *doyen;* Wallez, curé de Pont-sur-Sambre, *vice-doyen.* — Maubeuge, MM. Babeur, *doyen;* Michel, curé d'Elesmes, *vice-doyen.* — Le Quesnoy-Est (Le Quesnoy), MM. Lotte, *doyen;* Pierchon, curé d'Englefontaine, *vice-doyen.* — Le Quesnoy-Ouest (Gommegnies), MM. Thomas, *doyen;* N... *vice-doyen.*

CONGRÉGATIONS ET COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES DE FEMMES.

1re SECTION. — *Communautés à supérieure locale non dépendantes d'une supérieure générale.*

COMMUNES où sont situées les communautés.	NOM de CHAQUE COMMUNAUTÉ.	OBJET de L'INSTITUTION.
Bergues	Sœurs noires	Soin des malades à domicile
Bourbourg	Pénitentes capucines	Instruction des jeunes filles
Gravelines	Sœurs ursulines	Idem.
Bailleul	Sœurs noires	Soin des malades à domicile
Estaires	Sœurs bénédictines	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille	Filles de l'Enfant-Jésus	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille	Religieuses franciscaines	Idem.
Lille	Dames du Sacré-Cœur	Pensionnat de demoiselles.
Lille	Sœurs de N.-D. de la Treille.	Soin à domicile des malades de la classe ouvrière.
Lille (Esquermes)	Dames bernardines	Pensionnat de demoiselles.
Roubaix	Carmelites	Instruction des jeunes filles.
Tourcoing	Sœurs de N.-D. des Anges	Instruction des jeunes filles.
Cambrai	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades. — Noviciat et maison mère.
Cambrai	Sœurs de Sainte-Claire	Instr. grat. des jeunes filles
Le Câteau	Sœurs de la congr. de N.-D.	Enseignem. des jeunes filles.
Avesnes	Sœurs de la Pr. de S.te-Th.	Soin des malades et Instruction des jeunes filles.
Douai	Sœurs de la Pr. du Bon-Past.	Idem.
Douai	Dames de Flines	Idem.
Douai	Dames de la Sainte-Union	Idem.
Douai	Sœurs carmélites	Idem.
Douai	Sœurs de Sainte-Marie	Soin des malades en vill.
Saint-Saulve	Sœurs ursulines	Instruction des jeunes filles.
Valenciennes	Sœurs de St.-Joseph	Instruction des jeunes filles, soin des malades.

2.e SECTION. — *Communautés dépendantes d'un chef-lieu et d'une supérieure générale.*

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté	OBJET de l'institution.
Cambrai..	Cambrai, hôp. St.-Julien	Sœurs de l'O. de S-Aug	Soin des malades.
Paris....	Cambrai (Hosp. Gén.).	Filles de la Charité...	Soin des vieill. et enf.
Paris...	Cambr.(h. Vanderburch)	Idem.....	Soin, inst. des j. filles.
St.-Laurent (Vendée).	Cambrai.....	Filles de la Sageese..	Salle d'asile.
Esquermes	Cambrai.....	Dames Bernardines...	Pensionnat de demois.
Angers ..	Cambrai	S. de la Char. de Ste-M.	Instr. des jennes filles.
St-Sauv.-l. V	Abancourt.	Sœurs des écoles chr.	Idem.
Douai. ..	Avesnes-lez-Aubert....	Dames de la Ste-Union	Idem.
St-Sauveur	Banteux.....	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
St-Sauveur	Bantouzelle	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
Amiens. .	Beauvois	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem.
Amiens..	Boursies.....	Idem.....	Idem.
Amiens ..	Boussières	Idem.....	Idem.
Paris....	Briastre	Fille de la Charité .	Idem.
St-Sauveur.	Cagnoncles.....	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
Amiens..	Cantaing.....	Sœurs de la Ste-Famill.	Idem.
Amiens..	Carnières.....	Idem.....	Idem.
St-Sauveur le Vic...	Caudry.	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
St-Sauveur le Vic...	Caullery.....	Idem..... ..	Idem.
Cambrai..	Crèvecœur..... .	Sœurs de St-Augustin	Idem.
Amiens..	Doignies.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Amiens..	Escaudœuvres.....	Idem.....	Idem.
Rennes ..	Escaudœuvres.....	Petites-Sœurs des pauv.	Soin des vieillards.
Douai...	Etrun	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Amiens..	Fontaine-Notre-Dame.	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem.
St-Sauveur	Fontaine-au-Pire ...	Sœurs des écoles chrét	Idem.
Amiens..	Gouzeaucourt.....	Sœurs de la Ste-Famil.	Idem.
Douai...	Haussy.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Angers...	Hem-Lenglet	S. de la Char. de Ste-M.	Idem
Douai...	Hornechy.....	Dames de la Ste-Union	Idem
Amiens..	Honnecourt.....	Sœurs de la Ste.-Fam	Idem.
Douai...	Iwuy.....	Dames de la Ste Union	Idem.
St-Laurent	Le Câteau.....	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
Cambrai.	Le Câteau.....	Augustines	Soin des malades.
Amiens..	Marcoing	Sœurs de la Ste.-Fam.	Instr. des jeunes filles.
Paris ...	Maretz.....	Filles de la Charité..	Idem.
Amiens..	Masnières..... ...	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem.
Douai...	Maurois..	Dames de la Ste-Union	Idem.
Amiens..	Mœuvres.....	Sœurs de la Ste-Fam..	Idem.
St-Laurent	Neuville-St-Remy	Filles de la Sagesse .	Idem.
Anglet...	Ors	Servantes de Marie.	Idem.
St-Laurent	Paillencourt.	Filles de la Sagesse...	Idem.
Amiens. .	Quiévy.....	Sœurs de la Providence	Idem.
St-Sauveur	Romeries.....	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
Douai....	Saint-Aubert.....	Idem.....	Idem.
St-Sauveur	Saint-Hilaire	Idem	Idem.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Avesnes..	Saint-Souplet.....	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Saint-Waast.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Saulzoir.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
St-Sauveur	Séranvillers.....	Sœurs de la Miséricorde	Idem
Le Câteau.	Solesmes.....	Congrégation de N.-D.	Idem.
Amiens..	Troisvilles.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Vendegies.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Viesly.....	Idem.....	Idem.
Angers..	Villers-Outreaux	S. de la Char. de Ste-M.	Idem.
Paris....	Douai(Hospice-Général)	Filles de la Charité...	Soin des vieil. et enf.
Paris....	Douai.....	Idem.....	Secours à domicile.
Lille....	Aix.....	Religieuses francisc..	Secours à Domicile.
Paris....	Aniche.....	Filles de la Charité.	Pensionnat, asile, soins des malades.
Amiens..	Auby.....	Sœurs de la Ste Famille	Instr. des jeunes filles
Amiens..	Auchy.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Bouvignies.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Angers..	Cantin	S. de la ch. de Ste-M.	Idem.
Douai...	Cuincy.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Dechy.....	Idem	Idem.
Douai...	Ecaillon.....	Idem..	Idem.
Angers...	Erchin..	S. de la ch. de Ste-M.	Idem.
Amiens..	Erre.....	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem.
Paris...	Esquerchin	Filles de la Charité ..	Idem.
Cambrai..	Fenain.....	Augustines.....	Idem.
Douai...	Flers	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Flines lez-Raches	Dames de Flines.....	Idem.
Anglet...	Fressain.....	Servantes de Marie ...	Idem.
Paris....	Gœulzin.....	Filles de la Charité...	Idem.
Poitiers .	Hornaing.....	Sœurs de St-André..	Idem.
Angers...	Lallaing.....	S. de la ch. de Ste-M.	Idem.
Douai...	Lambres.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Lauwin-Planque.....	Idem.....	Idem.
Amiens..	Lécluse..... ...	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Marchiennes.....	Dames de la Ste.-Union	Idem
Portieux .	Nomain.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Portieux .	Orchies.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Orchies (hospice).....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des mal. et vieill.
Douai...	Pecquencourt.....	Dames de la Ste-Union	Instr des jeunes filles.
Arras....	Raimbeaucourt.....	Augustines.....	Idem.
Portieux .	Rieulay.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Roost-Warendin.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Sin.....	Idem.....	Idem.
Paris....	Somain.....	Filles de la Charité..	Instruction des jeunes filles et s. des malades
Portieux.	Somain.....	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Vred.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
S-Laurent (Vendée).	Warlaing	Filles de la Sagesse. .	Instruction des jeunes filles et s. des malades
Paris....	Lille (h. des V.-H. et B.)	Filles de la Charité...	Soin des vieill. et enf.
Paris....	Lille (h. de Stappaert.)	Idem.....	Soin des enfants.
Paris....	Lille (secours à domic.).	Idem.....	Secours aux ind. mal.
Paris....	Lille.....	Sœurs de Bon-Secours	Soin d. malades en ville

Chef-lieu de la congrég.°	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'Institution.
Lille. . . .	Lille (Hospice Général)	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieill. et enf.
Cambrai.	Lille (hôp. St.-Sauveur)	Augustines.	Soin des malades.
Cambrai..	Lille (hosp Ganthois).	Idem.	Soin des vieilles femm.
Angers. .	Lille.	Dames du Bon-Pasteur	Pens. de filles repenties
St-Laurent	Lille.	Filles de la Sagesse. . .	Inst. de sourdes-muett.
S-Laurent	Lille.	Idem.	Salles d'asiles.
Paris . .	Lille	Dames de St-Maur . .	Inst. des jeunes filles
Rennes .	Lille.	Petites Sœurs des pauv.	Soin des vieillards.
Paris. . . .	Annappes.	Filles de la Charité. . .	Soin des vieillards.
Paris. . .	Armentières.	Filles de la Charité. .	Soin des vieillards et Instr. des jeunes filles.
Paris . . .	Armentières	Dames de St-Maur. .	Instr. des jeunes filles.
Lille	Armentières Campagne .	Filles de l'Enf.-Jésus .	Idem.
Amiens. .	Aubers.	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai. . .	Avelin	Dames de la Ste Union	Idem.
Douai. . .	Baisieux.	Dames de la Ste Union	Idem.
Lille	Beaucamps.	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai. . . .	Bersée.	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai . . .	Bondues.	Idem.	Idem.
Lille	Bondues (Hospice) . . .	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Douai . . .	Bousbecques.	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Douai. . .	Camphin.	Idem	Idem.
Portieux .	Canteleu.	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai. . .	Capelle.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille. . . .	Comines.	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Cambrai. .	Comines (Hopital).	Augustines.	Soin des malades.
Douai. . .	Croix.	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Douai. . .	Cysoing.	Idem.	Idem.
Lille. . . .	Deulémont.	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai. . .	Ennetières.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai . . .	Erquinghem.	Idem.	Idem.
Douai	Faches.	Idem.	Idem.
Douai. . . .	Fives.	Idem.	Idem.
Douai. . .	Flers.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Argentan.	Fournes.	Dames de l'éduc. chr.	Idem.
Lille . . .	Frelinghien.	Filles de l'Enf.-Jésus .	Idem.
Douai. . .	Fretin	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille	Genech.	Dames Franciscaines .	Idem.
St-Laurent	Hallum	Filles de la Sagesse.	Idem.
St Laurent	Haubourdin.	Filles de la Sagesse.	Idem.
Amiens. .	Hellemmes.	Sœurs de la Ste-Fam. .	Idem.
Douai. . .	Hem.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille. . . .	Herlies.	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai . . .	La Bassée	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille. . . .	La Bassée (Hospice). . .	Filles de l'Enf.-Jésus	Soin des vieillards.
Poitiers. .	La Madeleine	Sœurs de St-André. . .	Instr. des jeunes filles
Lille	Lambersart.	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Paris. . . .	Lambersart.	Congrég. de la M. de D	Idem.
Douai . .	Lannoy.	Dames de la Ste-Union.	Idem.
Douai. .	Leers.	Idem.	Idem
Lille. . . .	Lesquin.	Dames Franciscaines. .	Idem.
Lille. . . .	Linselles.	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Amiens. .	Lomme.	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'Institution.
Amiens..	Lompret.....	Sœurs de la Ste-Fam..	Instr des jeunes filles.
Argentan	Loos.....	Dames de l'éduc. chrét.	Idem.
Angers ..	Loos.....	Dames du Bon-Pasteur.	Soin des orphelins.
Paris....	Loos.....	Filles de la Charité. .	Soin des malades.
Lille....	Lys	Dames Franciscaines .	Idem.
Douai...	Marcq-en-Barœul.....	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Amiens ..	Marquette	Sœurs de la Ste-Famill.	Idem.
Angers ..	Mérignies.....	S. de la Char. de Ste-M	Idem.
Lille....	Mons-en-Barœul.	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Douai...	Mons-en-Pévèle.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Anglet...	Mouchin	Servantes de Marie...	Idem.
Lille....	Moulins-Lille.....	Dames Franciscaines.	Idem.
Douai ..	Mouveaux	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Neuville-en-Ferrain . . .	Dames de la Ste-Union	Idem
Angers ..	Pérenchies	S. de la Char. de Ste-M.	Idem.
Douai...	Pont-à-Marcq.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Angers ..	Prémesques.....	S. de la Char. de Ste-M.	Idem.
Paris....	Quesnoy-sur-Deûle.....	Filles de la Charité...	Idem.
Avesnes..	Roncq.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Lille....	Roubaix (Hospice)....	Filles de l'Enf.-Jésus	Soin des vieillards.
Lille ..	Roubaix (Hôpital)	Filles de l'Enf. Jésus.	Soin des malades.
Douai ..	Roubaix.....	Dames de la Ste Union	Instr. des jeunes filles.
St-Laurent	Roubaix.....	Filles de la Sagesse ..	Salles d'asile.
Paris....	Roubaix.....	Sœurs de Bonsecours'.	Soin des malades.
Paris....	Roubaix.....	Filles de la Charité. .	Maison de Secours.
Rennes..	Roubaix.....	Petites Sœurs des pauv.	Soins des vieillards.
Lille....	Sailly	Filles de l'Enf-Jésus.	Instr. des Jeunes filles.
Douai...	Sainghin-en-Mélantois .	Dames de la Ste-Union	Idem.
Portieux .	Saint-André.....	Sœurs de la Providence	Idem.
St-Laurent	Santes.....	Filles de la Sagesse. .	Salles d'asile.
Cambrai.	Seclin (hospice).....	Augustines.....	Soin des malades.
Rouen...	Seclin.....	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Toufflers.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille....	Templeuve	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem
Paris....	Tourcoing.....	Filles de la Charité . .	Secours à domicile
Avesnes..	Tourcoing.....	Sœurs de la Providence	Instruction des jeunes filles et soins des vieill.
Douai...	Tourcoing.....	Dames de la Ste-Union	Soin des vieillards . . .
Lille	Tourcoing (hospice)...	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles
Rennes ..	Tourcoing.....	Petites Sœurs des pauv.	Soin des vieillards.
Douai...	Tourmignies.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Verlinghem.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Lille....	Wambrechies.....	Idem.....	Idem.
Rouen...	Wambrechies.....	Sœurs de la Providence	Soin des vieillards.
Lille....	Wasquehal.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Inst. de s jeunes filles.
Lille ...	Wattrelos	Idem.....	Idem.
Douai ...	Wavrin	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Portieux .	Lille (Wazemmes)	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai ..	Lille (Wazemmes).....	Dames de la Ste-Union	Instr des jeunes filles
Lille....	Lille (Wazemmes)	Sœurs de N. D. de la T.	Idem.
Lille	Wervicq	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des malades.
Lille	Dunkerque (Hospice).	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. et visite des m.
Lille....	Dunkerque (m.on de ch.)	Idem.....	Soin des vieill. et enf.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Amiens. .	Dunkerque.....	Dames de Louvencourt	Secours à domicile.
Rouen. .	Dunkerque.....	Sœurs de la Providence	Inst. des jeunes filles.
Douai...	Dunkerque.....	Dames de la Ste-Union	Soin des malades.
Rennes. .	Dunkerque.....	Petites Sœurs des Pauv.	Soin des vieillards.
Paris....	Bergues (hospice).....	Filles de la Charité...	Soin des malades.
Douai...	Bergues.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Bollezeele.....	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.....
Lille....	Bourbourg (hospice)..	Filles de l'Enf.-Jésus	Soin des vieillards, etc.
Douai....	Bourbourg.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Brouckerque.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Gravelines.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai...	Esquelbecq.....	Dames de la Ste.-Union	Hospice et asile.
Lille...	Houdschoote.....	Filles de l'Enf-Jésus..	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Lederzeele.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Le Rosendaël.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Looberghe.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Petite-Synthe.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Téteghem.....	Idem.....	Idem.
Cambrai.	Rexpoëde.....	Augustines.....	Idem.
Amiens.	Watten.....	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Cambrai.	Wormhoudt.....	Augustines.....	Idem
Douai...	Hazebrouck.....	Sœurs de S-Vinc. de P.	Idem.
Paris....	Hazebrouck (Hospice)..	Dames de la Ste-Union	Soin des vieillards.
Douai...	Arnèke.....	Sœurs de la Ste-Famille	Inst. des jeunes filles.
Lille....	Bailleul (hospice).....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Lille....	Bailleul.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Inst. des jeunes filles
Paris....	Bailleul.....	Dames de St.-Maur..	Idem.
Douai...	Caëstre.....	Dames de la Ste.-Union.	Idem.
Lille....	Cassel.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Cassel (Hospice).....	Idem.....	Soin des vieill. et enf.
Paris....	Cassel.....	Dames de St-Maur....	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Doulieu.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Paris....	Estaires.....	Filles de la Charité...	Soin des orphelins.
Douai..	Estaires.....	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Godewaersvelde.....	Filles de l'Enfant-J..	Idem.
Douai...	Hondeghem.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai..	Houtkerque.....	Idem.....	Idem.
Douai....	La Gorgue.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Merville.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Lille....	Merville.....	Idem.....	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Morbecque.....	Filles de l'Enfant-J..	Idem
Amiens..	Morbecq.(la-Motte-au-B.)	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Douai...	Neuf-Berquin.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Nieppe.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Oudezeele.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Renescure.....	Idem.....	Idem
Douai...	St-Sylvestre-Cappel....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai. .	Ste-Marie-Cappel.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Steenbecque.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Lille....	Steenvoorde (hospice). .	Idem.....	Soin des vieill. et malad.
Lille....	Steenvoorde.....	Idem.....	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Steenwerck.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Steenwerck.....	Idem.....	Soin des vieillards.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES. où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Augers ..	Thiennes	Sœurs de la C. de Ste-M	Instr. des jeunes filles.
Amiens..	Vieux-Berquin.....	Sœurs de la Ste-Famille	Soin des vieillards.
Lille....	Vieux-Berquin.....	Filles de l'Enf.-Jésus..	Idem.
Avesnes..	Valenciennes.....	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Paris....	Valenciennes.....	Filles de la Charité ..	Sec. à dom. idem.
St-Laurent	Valenciennes.....	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
Lille....	Valenciennes.....	S. N.-D. de la Treille.	Soin des malades ...
Rennes ..	Valenciennes.....	Petites Sœurs des pauv.	Soin des vieillards ...
Lille....	Abscon..	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles
Douai ...	Anzin....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Paris....	Anzin.....	Filles de la Charité ..	Soins des malades.
Paris....	Aubry.....	Idem.....	Inst. des jeunes filles.
Amiens..	Aulnoy.....	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Amiens..	Avesnes le-Sec.....	Idem.....	Idem.
Amiens..	Bellaing.....	Idem.....	Idem.
Amiens..	Beuvrages	Idem.....	Idem.
Douai...	Bouchain.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Brillon.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Bruay.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Condé.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai...	Denain.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Paris ...	Denain	Filles de la Charité. .	Soin des malades.
Douai...	Douchy.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Famars.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Flines.....	Idem..	Idem.
Lille....	Fresnes.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Amiens..	Haveluy.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai ...	Hergnies	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Hérin.....	Idem.....	Idem.
Paris....	La Sentinelle.....	Sœurs de la Charité.	Idem.
Douai. .	Lecelles..	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Mastaing.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Maing.....	Idem.....	Idem.
Portieux.	Maulde.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai..	Moncheaux	Dames de la Ste-Union	Idem.
Portieux.	Mortagne.....	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Portieux.	Neuville-sur-l'Escaut...	Sœurs de la Providence	Idem.
Amiens .	Nivelles.....	Idem.....	Idem.
Lille....	N.-D.-au-Bois..	Filles de l'Enfant-Jésus	Idem.
Douai ...	Noyelles sur Selles.....	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Lille....	Onnaing..	Filles de l'Enfant.-Jés	Idem.
Lille....	Quaroube..	Idem.....	Idem.
Amiens..	Raismes.....	Sœurs de la Ste-Famill.	Idem.
Paris....	Raismes.....	Filles de la Charité. .	Idem.
Poitiers..	Rumegies.....	Filles de la Croix	Idem.
Avesnes..	Saint-Amand.	Sœurs de la Providence	Idem.
Paris....	Saint-Amand..	Filles de la Charité...	Soin des malades ....
Douai...	Sars-et-Rosières	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Amiens..	Saultain	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Douai...	Sebourg..... ...	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Thiant.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Thivencelles	Idem.....	Idem
Lille....	Vieux-Condé.....	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.

Chef-lieu de la congrégon	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Anglet..	Wavrechain.....	Servantes de Marie.	Instr. des jeunes fill.
Cambrai.	Aymeries...	Augustines.....	Idem.
Avesnes.	Anor.....	Sœurs de la Provid..	Idem.
Avesnes.	Avesnelles	Idem.....	Idem.
Avesnes.	Bavai	Idem	Idem.
Lille....	Bavai	S. de N.-D. de la Tr.	Soin des vieillards.
Douai ..	Baudegnies.....	Dames de la Ste-Un.	Instr. des jeunes fill
Avesnes.	Bellignies.....	Sœurs de la Provid.	Idem.
Angers .	Berlaimont.....	S. de la Ch. de Ste-M.	Idem.
Lille....	Bousies.....	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Avesnes.	Cartignies	Sœurs de la Provid..	Idem.
Douai ..	Cousolre	Dames de la Ste-Un.	Idem.
Douai ..	Engle-Fontaine... ..	Idem.....	Idem.
Douai ..	Eppe-Sauvage.....	Idem..... ..	Idem.
Avesnes.	Etrœungt.....	Sœurs de la Provid .	Idem.
Avesnes.	Floyon	Idem	Idem.
Lille....	Forest.....	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Avesnes.	Fourmies	Sœurs de la Provid .	Idem.
Douai ..	Frasnoy	Dames de la Ste-Un.	Idem.
Avesnes.	Glageon.....	Sœurs de la Provid.	Idem.
Douai ..	Gommegnies.	Dames de la Ste-Un.	Idem.
Douai ..	Hargnies	Idem.....	Idem.
Avesnes.	Hautmont.....	Sœurs de la Provid.	Idem.
Angers..	Jeumont.....	S. de la Ch. de Ste-M.	Idem.
Avesnes.	Landrecies.....	Sœurs de la Provid.	Idem.
Avesnes.	Le Quesnoy.....	Idem.....	Idem.
Paris ...	Le Quesnoy.....	Filles de la Charité	Soin des malades.
Lille....	Le Quesnoy (hospice).	Filles de l'Enf.-Jésus	S. des vieill. et orph.
Avesnes.	Leval	Sœurs de la Provid..	Instr. des jeunes fill.
Avesnes.	Marbaix.....	Idem	Idem.
Lille....	Maresches	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Avesnes.	Maubeuge	Sœurs de la Provid.	Idem.
Rennes .	Maubeuge.	Pet. Sœurs des pauv.	S. des vieill. et instr.
St-Sauv.	Moustiers	Sœurs des écoles chr.	Instr. des jeunes fill.
Angers..	Maubeuge(sous le B.).	S. de la Ch. de Ste-M.	Idem.
Avesnes.	Ohain.....	Sœurs de la Provid.	Idem.
Douai ...	Pont-sur-Sambre.....	Dames de la Ste-Un.	Idem.
Lille....	Preux-au-Bois	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Angers..	Recquignies.....	Sœurs de la Charité.	Idem.
Lille....	Robersart.....	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Douai ..	Ruesnes.....	Dames de la Ste-Un.	Idem.
Avesnes.	Sains.....	Sœurs de la Provid.	Idem.
Douai ...	Solre-le-Château.....	Dames de la Ste-Un.	Idem
Portieux.	Trélon.....	Sœurs de la Provid..	Idem.
Lille....	Vendegies-au-Bois...	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Douai....	Wargnies-le-Petit....	Dames de la Ste-Un.	Idem.
Avesnes.	Wignehies.....	Sœurs de la Provid.	Idem.

CULTE PROTESTANT.

Le nombre des personnes qui professent la religion protestante est peu considérable dans le département.

Il existe une église consistoriale à Lille, et cinq oratoires à Lille, Quiévy, Walincourt, Inchy et Saint-Amand.

Pasteurs: MM. Ollier, à Lille; Lebrat, à Roubaix; Vesson, à Dunkerque; Lequeux, à Quiévy; Vivien, à Walincourt; Daigremont, à Inchy; Devisme, Casimir, à Saint-Amand.

ORATOIRE ANGLICAN, A LILLE.

Pasteur, M. Inkeldon.

CULTE HÉBRAIQUE.

Les israëlites existant dans le département sont peu nombreux. La plupart résident à Lille, à Dunkerque et à Valenciennes. Leur culte est célébré publiquement à Lille.

Grand rabbin du consistoire de Lille, M. Lippmann.
Ministre officiant, M. Heymar.

ORGANISATION JUDICIAIRE.

COUR D'APPEL DE DOUAI.

Les audiences ordinaires de la Cour s'ouvrent à onze heures du matin et sont de trois heures au moins.

La première chambre civile tient ses audiences les lundi, mardi et mercredi de chaque semaine, et la deuxième chambre civile, les jeudi, vendredi et samedi

La chambre des mises en accusation siége ordinairement le jeudi de chaque semaine, et, en outre, sur la convocation de son président, toutes les fois que les affaires sont en état.

La chambre des appels de police correctionnelle tient ses audiences les lundis et jours suivants, tant pour le jugement des affaires dont elle a l'attribution que pour celui des affaires civiles qui lui sont renvoyées par le premier président.

La cour d'assises siége au moins une fois par trimestre, pendant les mois de février, mai, août et novembre.

Le greffe est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, sans interruption.

COMPOSITION DE LA COUR D'APPEL.

Premier Président, M. Salmon, ✲. — *Premier Président honoraire*, M. Preux (O. ✲). — *Présidents*, MM. Demeyer, ✲, comte De Guerne, ✲, De Caudaveine, ✲, Bottin, ✲. — *Présidents honoraires*, MM. Petit, ✲, Tailliar, ✲, Danel (O. ✲), de Warenghien, ✲, Binet, ✲.

Conseillers, MM. Danniaux, ✲; Fiévet, ✲; Drouart de Lezey, Rossignol, Duhem, Hazard, Gautier, ✲; Pagart, Parmentier, Bottieau, Dehayes de Marcère, Jorel, Honoré, Hardouin, Sauvage; Lefebvre du Prey, Hibon, David Deschodt, Dubrulle, Desticker; Daunoy, Martinet, Behaghel, Poulmaire. — *Conseillers honoraires*, MM. Dubrulle, ✲; Minart, ✲; Lagarde, ✲; Lenglet, ✲; Courtin, ✲; Daman, ✲; Vanderwallen, ✲; de La Gorce, Tournier, Devinck.

PARQUET. — *Procureur général*, M. Morcrette, (O. ✲). — *Premier avocat général*, M. Carpentier, ✲. — MM. Preux et Bagneris, *avocats généraux*. — *Substituts pour le service du parquet*, MM. Leroy; Maurice.

GREFFE. — *Greffier en chef*, M. Briquet. — *Commis-greffiers assermentés*, MM. Debonte, Dupuis, Lenglin, Broutin et Bourriot.

Liste de service et composition des chambres pendant l'année judiciaire commencée le 1er novembre 1871.

PREMIÈRE CHAMBRE CIVILE.

Premier Président, M. Salmon, ✲; *président*, M. Demeyer, ✲, *Conseillers*, MM. Danniaux, Duhem; Pagart; Sauvage, Lefebvre du Prey, Hibon, Daunoy, Behaghel.

DEUXIÈME CHAMBRE CIVILE.

Président, M. de Guerne, ✲; *Conseillers*, MM. Hazard, Gautier, Parmentier, de Marcère, Jorel, David, Deschodt, Dubrulle, Desticker.

CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION.

Président, M. De Caudaveine, ✲; *Conseillers*, MM. Rossignol, Dannoy, Behaghel, Poulmaire.

CHAMBRE DES APPELS EN POLICE CORRECTIONNELLE.

Président, M. Bottin, ✲; *Conseillers*, MM. Fiévet, Drouart de Lézey, Rossignol, Bottieau, Honoré, Hardouin, Martinet, Poulmaire.

Avocats à la cour d'appel, MM. Tallon, Pellieux, Dupont père, d'Esclaibes, Coquelin, Clavon, Merlin, Legrand (Louis), Demarquette, de Beaulieu, Rossignol, Dubois, Jules, Hattu, Fliniaux, Dalbertanson, Dupont fils, Dubois (Emile), Blondel, Defolleville, Théry, Bavière (Eugène), Allaert, Proyart, Dauphin, Taisne, Vincent, Delcourt, Delloye, Demanest, Clabaut, Trinquet, Druelle, Saint-Quentin, Crombet, Druon, Grimbert, Lemercier-Moussaux, de Chataux, Legrand (Edouard), Van Cassel, Desmyttère, ✻; Dubrulle (Eugène), de La Broüe de Vareilles-Sommières.

Avocats admis au stage, MM. d'Hoogue, Mayon, P. Derbigny, Tribout, Lillers, Dubrulle (Fréderic), Moguez, Legentil, Ason, Maillard, Boissonnet, Delgrange, Emile Dubus, Paul Dubus, Lemercier, Tréca, Hautecœur, Routier, Cossart, Daquin, Desjardin, Boutet, de Warenghien, Bercq, Boca, Lereuil, Renié, Mabille, Davaine, Lemetter, Duvet, Panet, Degroote, Lebon, Lesur, Allard, Decarpentry, Dubus, Deleporte, Deblock, Talon, Cabuil, Escoffier, Rombaut, Dolez, Fliniaux.

Avoués près la cour, MM. Villette, Poncelet, Dassalian, Gennevoise, Andrieu, Faglin, Jude, Druelle, Picquet.

Huissiers audienciers, MM. Pinsart, Colart, Lecq, Paccon, Parent, Marouzé.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à onze heures. Les jeudis et les vendredis sont consacrés aux affaires civiles et aux criées; et les samedis aux affaires correctionnelles. Les référés ont lieu devant le président, les mercredis à midi.

Président, M. Doë de Maindreville. — *Président honoraire*, M. de Lesdain. – *Juges*, MM. Enlart de Guémy, juge d'instruction; Lucas et Vandelet. — *Juges suppléants*, MM. Hovelt et Boutiller du Rétail. — *Procureur de la République*, M. Pelletreau.— *Substitut*, M. Gronnier.— *Greffier*, M. Dejaeghère. — *Commis-Greffier*, M. Ghys.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

Avocats, MM. Willems; *bâtonnier;* G. Lemaire, Delesdain, Lefebvre, Schadet; *Stagiaire*, M. A. Dumont.

Avoués, MM. Liem, Dumont, David, Montenuis, Desfontaine, Verley.

Huissiers, MM. Vollaeys, Delahaye, Vianne, Lion, Suywens, N..., à Dunkerque; Zeghers, Sterkman, à Bergues; Coddeville, à Bourbourg; Macquet, à Gravelines; Deturck, à Hondschoote; Casella, à Watten; Dedryver, à Wormhoudt.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — DUNKERQUE-EST. — Il est composé de six communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*. M. Guioth, *Suppléants*, MM. Lefebvre et Delesdain. *Greffier*, M. Rooryck. *Huissier-audiencier*, M. Delahaye.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

2e CANTON. — DUNKERQUE-OUEST. — Il réunit quatre communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Choussy. *Suppléants*, MM. de Clebsattel (O. ✱), et Willems. *Greffier*, M. Depaepe. *Huissier-audiencier*, M. Vianne.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Dunkerque, MM. Hovelt, Montigny, De Baëcque, Delval, Deman, Lebleu.

Commissaires-priseurs, MM. Demilleville et Ruyssen.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences les mardis, à 10 heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire central de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Palynck.

3e CANTON. — BERGUES. — Il est composé de treize communes *Juge-de-paix*, M. Vandeper. *Suppléants*, MM. Leceuche et Guilbert. *Greffier*, M. Isoré. *Huissier-audiencier*, M. Sterckman.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Dequeker, Dupuy et Chocqueel, à Bergues.

Commissaire-priseur, M. Kieken.

4e CANTON. — BOURBOURG. — Il réunit treize communes. *Juge-de-paix*, M. Decarpentry. *Suppléants*, MM. Bondu et Verschave, *Greffier*, M. Boin. *Huissier-audiencier*, M. Coddevylle.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Beirnaert, Schalier, à Bourbourg.

5e CANTON. — GRAVELINES. — Il réunit quatre communes. *Juge-de-paix*, M. Flajolet. *Suppléants*, MM. Demarle et Waguet. *Greffier*, M. Bellon. *Huissier-audiencier*, M. Macquet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Salomé et Voituriez, à Gravelines.

6e CANTON. — HONDSCHOOTE. — Il est composé de huit communes. *Juge-de-paix*, M. Vanuxem, *Suppléants*, MM. Goudaert et Vercamer. *Greffier*, M. Zoëte. *Huissier-audiencier*, M. Deturck.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à dix heures.

Notaires du canton. MM. Boudewel, Vanderheyde, à Honds choote; Déprez, à Rexpoëde.

7e CANTON. — WORMHOUDT. — Il est composé de dix communes. *Juge-de paix*, M. Vernimmen. *Suppléants*, MM. Dehaëne et Debreyne. *Greffier*, M. de Lylle, *Huissier-audiencier*, M. Dedryver.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Debreyne, à Wormhoudt; Cortyl, à Bollezeele; Devey, à Esquelbecq.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement d'Hazebrouck.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les vendredis sont destinés aux affaires civiles, les samedis aux affaires civiles et commerciales. Les jeudis sont consacrés aux affaires correctionnelles, des douanes, des contributions indirectes et forestières. Les lundis sont réservés pour les criées, et les mercredis pour les délibérés en la chambre du conseil.

Président, M. Lespagnol.— *Juges*, MM. Quenson, juge d'instruction, Demazière. — *Juge suppléant*, M. Kien. — *Procureur de la République*, M. Depoutre. — *Substitut*, M. Beck. — *Greffier*, M. Olivier. — *Commis-greffier*, MM. Vanderputte et Boitel.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Oscar Grévin, Deblock, Vandenbussche et Deswarte.

Avoués, MM. Ruyssen, Leleu, Taverne.

Huissiers, MM. Tersen, Fryson, Debert, à Hazebrouck; Herry, à Bailleul; Lynde, à Cassel; Lassure, à Steenvoorde; Deleplanque, à Merville.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — HAZEBROUCK-NORD. — Il est composé de neuf communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Bieswal, *Suppléant*, M. Deberdt. *Greffier*, M. Legrand. *Huissiers-audienciers*, tous les huissiers d'Hazebrouck.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

2e CANTON. — HAZEBROUCK-SUD. — Il réunit sept communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Duvet. *Suppléant*, M. Leleu. *Greffier*, M. Ryssen. *Huissier-audiencier*, M. Tersen.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Hazebrouck, MM. Bogaert, Bloeme, Carlier, à Hazebrouck; Roussel, à Renescure; Devos, à Wallon-Cappel; Lequien, à Caestre; Deram, à Steenbecque.

Commissaire-priseur, M. Deroo.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, tenu alternativement par l'un des juges-de-paix, donne ses audiences les lundis, à deux heures après-midi. Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Gobrecht.

3e CANTON. — BAILLEUL NORD-EST. — Il est composé de trois communes, plus d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Dehaine. *Suppléants*, MM. Declercq et Lotthé. *Greffier*, M. Sename *Huissier-audiencier*, M. Herry.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

4e CANTON. — BAILLEUL SUD-OUEST. — Il réunit cinq communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Moeneclaye. *Suppléants*, MM. Leurs et H. de Coussemaker. *Greffier*, M. Lovigny. *Huissier-audiencier*, M. Herry.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Bailleul, MM. Leroy, Lotthé, Declercq, à Bailleul; Gokelaere, à Nieppe; Plouvier, à Steenwerck; Taffin, à Vieux-Berquin.

Commissaire-priseur, M. Becuwe.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal donne ses audiences les mardis, à dix heures; il est pré-

sidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Flahaut Hubert.

5e CANTON. — CASSEL. — Il est composé de treize communes. *Juge-de-paix*, M. Smagghe. *Suppléants*, MM. Dehandschoewerker et Desmyttère. *Greffier*, M. Paresys. *Huissier-audiencier*, M. Lynde.

Jours d'audience : Les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures; celles de simple police ont lieu les vendredis, à dix heures

Notaires du canton de Cassel, MM. Dehandschoewerker, Morael et Singier, à Cassel; Bogaert, à Rubrouck.

6e CANTON. — MERVILLE. — Il est composé de cinq communes. *Juge-de-paix*, M. Arnould, à Merville. *Suppl.*, MM. Verhaeghe, ✲, Duquenne. *Greffier*, Lefebvre, *Huissier-audienc.*, M. Delplanque.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

Notaires du canton de Merville, MM. Verhaeghe fils, Legrand, à Merville; Bonduel et Hennion à Estaires.

Commissaires-priseurs, MM. Chassaing à Merville; Menche, à Estaires

7e CANTON. — STEENVOORDE. — Il réunit cinq communes. *Juge-de-paix*, M. Leroux, *Suppléants*, MM. Hem et Mortier. *Greffier*, M. Legrand; *Huissier-audiencier*, M. Lassure.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires du canton de Steenvoorde, MM. Heem, et Alexander à Steenvoode, Stoffaes, à Winnezeele.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement de Lille.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à onze heures du matin les lundis, mardis, mercredis et vendredis pour les affaires correctionnelles: à midi les jeudis, vendredis et samedis pour les affaires civiles; à onze heures, les 1er et 3e mercredis de chaque mois pour les criées.

Président, M. Le Roy (✲).— *Présidents honoraires*, MM. Dufresne (O ✲), Lallier (✲). —*Vice-président*, M. Parenty,—*Juges*, MM. de Coussemaker, ✲ ✠ ✠, Telliez, de Valroger, Casati. — *Juges d'instruction*, MM. Gand, Gentil, Remy. — *Juges suppléants*, MM. Théry, Chantreuil, Loingeville. — *Procureur de la République*, M. Robinet de Cléry, ✲ ✠. — *Substituts*, MM. Dupont, Marion, Calary.— *Juges honoraires*, MM. Boutry, Bourdon, Loingeville, Artaud, ✲, Desrousseaux, ✲. — *Juge suppléant*

attaché au parquet, M. Chantreuil. — *Secrétaire du Parquet*, M. Laurent, ✱. — *Greffier*, M. Legrand. — *Commis-greffiers*, MM. Jourdain, Fiévet, Delplanque, Quentin et Oyer.— *Interprète judiciaire*, M. Conraets.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures.

Avocats, MM. Théry, Houzé de l'Aulnoit, Ovigneur, Labbe, Bayart, Grillet, Legrand (Pierre), Théry, Gustave, Werquin, Philippe, Desante, Coquelle, Vanlaer, Delemer, Pottier, Baron, Testelin, Reuflet, Salomé, Decroix, Vente, Bourdon, Dalbertenson, Basquin, Domarlès, Jombart, Fischaux, Cousin et Dejardin.

Avocats stagiaires, MM. Boniface, Hector Lefebvre, Blondeau, Chon, Copin, Deledicque, Cazeneuve, Desrousseaux, Baggio, Verstaen, Decroix, Delale, Barbe, Ladureau, Cottignies, Crouan, Selosse, Liagre, Lebleu, Théry, Poissonnier.

Avoués, MM. Ed. Desrousseaux, Lefrancq, Gennevoise, Blondeau, Paquet, Pajot, Houzé, Legay.

Huissiers, MM. Doutreligne, Crapet, Leuridan, Broutin, Warlusel, Boutemy, Payen, Zète, Tiprez, Spriet, Ricouart, Dessaint, Vercoutere, à Lille; Pinchon, à Lannoy; Fruchart, à Armentières; Lys, à Haubourdin; Létendart, à Pont-à-Marcq; Lemar, à Quesnoy; Lemaître, à La Bassée; Fontaine, Tiberghien, à Roubaix; Dupont, à Seclin; Loiseau, à Cysoing; Boutemy et Leclercq, à Tourcoing.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — LILLE-NORD-EST. — Il est composé de deux communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Nœuvéglise. *Suppléants*, MM. Pajot, Blondeau. *Greffier*, M. Prouvost, *Huissier-audiencier*, M. Ricouart.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, dix heures du matin.

2e CANTON. — LILLE-CENTRE. — Une seule commune rurale est réunie à une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Blondin, *Suppléants*, MM. Desrousseaux, Edouard-Victor et Gennevoise, avoués. *Greffier*, M. Morache. *Huissier-audiencier*, M. Desains.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin et mardis, à onze heures.

3e CANTON. — LILLE-SUD-EST. — Il se compose de trois communes et d'une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Liechten-

berger. *Suppléants*, MM. Deledicque et Cresson. *Greffier*, M. Becquart. *Huissier-audiencier*, M. Zete.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, dix heures du matin.

4e CANTON. — LILLE-SUD-OUEST. — Il comprend trois communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Mertian, *Suppléants*, MM. Mas, Labbe. *Greffier*, M. Leborgne. *Huissier-audiencier*, M. Boutemy.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux lundi, 8 heures, audience publique; lundi, 3 heures, conseils de famille; mercredi, 9 heures, rue Colbert, 56, conciliations; vendredi, 3 heures, audience.

5e CANTON. — LILLE-OUEST. — Il réunit quatre communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Parel. *Suppléants*, MM. Courmont et Lefebvre. *Greffier*, M. Wannoschot. *Huissier-audiencier*, M. Payen.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux vendredis, au domicile du juge, rue de la Préfecture, N° 15, à dix heures du matin pour les conciliations et mercredis à dix heures pour les audiences sur citation à la mairie, salle du Tribunal de simple police

Notaires des cinq cantons de Lille, MM. Mas, J. Danel, Courmont, Lebigre, Lefebvre, Herlin, Deledicque, Dujardin, Leclercq, J. Lefebvre, Piat, Boutemy, Em. Lefebvre, Herbout, Gennevoise, Pajot, Ducrocq, à Lille; Cochez, à Ronchin; Dujardin, à Wambrechies.

Commissaires-priseurs, MM. Drion, Pajot, Cottignies, Blondel, Desante, à Lille.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police, alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences les samedis, à dix heures. Un commissaire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions de ministère public.

Greffier, M. Spriet.

6e CANTON. — ARMENTIÈRES. — Il est composé de sept communes, *Juge-de-paix*, M. Van Troyen. *Suppléants*, MM. Butin ✲ et Dansette, ✲; *Greffier*, M. Dewèvre. *Huissier-audiencier*, M. Fruchart.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures du matin.

Notaires du canton d'Armentières, MM. Desmazières, Debruyn, à Armentières; Desuet, à Frelinghien.

Commissaire-priseur, M. Quintrel, à Armentières.

7e CANTON. — CYSOING. — Il réunit quatorze communes. *Juge-de-paix*, M. Manouvriez. *Suppléants*, M. Mullc, à Camphin-M. Bommart, à Templeuve. *Greffier*, M. Fourment. *Huissier, audiencier*, N. Loiseau.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures du matin, mardi, civiles, vendredi, simple police.

Notaires du canton de Cysoing, MM. Brunel, à Cysoing, Bommart, à Templeuve.

8e CANTON. — HAUBOURDIN. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Aubrion, ✲. *Suppléant*, MM. Duverdyn et Rose. *Greffier*, M. Leclercq. *Huissier-audiencier*, M. Lis.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures du matin.

Notaires du canton d'Haubourdin, MM. Delehette. à Haubourdin; Josson, à Lomme ; Galloo, à Radinghem ; N.... à Wavrin.

9e CANTON. — LA BASSÉE. — Il réunit onze communes. *Juge-de-paix*, M. Playoust. *Suppléants*, MM. Leroy-Dubois, maire d'Illies et Cousin. *Greffier*, M. Béghin. *Huissier-audiencier*, M. Lemaitre.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton de La Bassée. MM. Cousin, Clainpanain, à La Bassée ; Deron, à Aubers ; Delassus, à Fournes.

10e CANTON. — LANNOY. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Broutin, à Lannoy. *Suppléants*, MM. Deffrennes et Delerue. *Greffier*, M. Marquette. *Huissier-audiencier*, M. Pinson.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures précises du matin.

Notaires du canton de Lannoy, MM. Valenducq, à Lannoy; Reuflet, à Ascq.

11e CANTON. — PONT-A-MARCQ. — Il est composé de quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Delecluse. *Suppléants*, MM. Bruneau et Le Vaillant de Jollain. *Greffier*, M. Desmazières. *Huissier-audiencier*, M. Létendart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton de Pont-à-Marcq, MM. Theys, à Pont-à-Marcq ; Cousin, à Phalempin.

12e CANTON. — QUESNOY-SUR-DEULE. — Il se compose de neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Samyn. *Suppléants*, MM. Fauvarque et Pouillier. *Greffier*, M. Wauquier. *Huissier-audiencier*, M. Lemar.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, a neuf heures

Notaires du canton de Quesnoy-sur-Deûle, MM. D'Halluin, à Quesnoy ; Lambin, Meurillon, à Comines.

13e CANTON. — ROUBAIX-EST. — Il se compose de deux communes. *Juge-de-paix*, M. Tierce (O A). *Suppléants*, MM. A. Delaoutre et A. Motte. *Greffier*, M. Delerue. *Huissier-audiencier*, M. Fontaine et Tiberghien.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardi et mercredi de chaque semaine.

14e CANTON. — ROUBAIX-OUEST. — Il est composé de trois communes. *Juge-de-paix*, M. Bonnier (O I). *Suppléants*, MM. Cottigny et Watine-Wattinne. *Greffier*, M. Legay. *Huissier-audiencier*, M. Fontaine et Tiberghien.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Roubaix, MM. Duchange, Duthoit, Tacquet, Vaché, à Roubaix.

Commissaire priseur, M. Roussel.

15e CANTON. — SECLIN. — Il réunit seize communes. *Juge-de-paix*, M. Saucourt. *Suppléants*, MM. Louis Collette et Louis Desmazières. *Greffier*, M. Cornillot. *Huissier-audiencier*, M. Dupont.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures pour la simple police et vendredis à neuf heures, pour les affaires civiles.

Notaires du canton de Seclin, MM. Collette, Baratte, à Seclin.

16e CANTON. — TOURCOING-NORD — Il est composé de cinq communes, plus une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Legrand. *Suppléants*, MM. Deroubaix et Hassebroucq. *Greffier*, M. Vanaverbeck. *Huissier-audiencier*, M. Boutemy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

17e CANTON. — TOURCOING-SUD. — Il réunit trois communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Duchochois. *Suppléants*, MM. Rousselle-Caulliez et Jourdain-Defontaine, ✻. *Greffier*, M. Farvacque. *Huissier-audiencier*, M. Leclercq.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à neuf heures.

Notaires des deux cantons de Tourcoing, MM. Debœuf, Delahaye, Roussel, à Tourcoing ; D'Halluin, à Linselles ; Labbe, à Roncq ; Ducrocq, à Marcq-en-Barœul.

Commissaire-priseur, M. Pollet.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences les premier et troisième jeudis de chaque mois, à neuf heures ; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire central de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Dujardin.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE.

de l'arrondissement de Cambrai.

Les audiences civiles de ce tribunal ont lieu le mercredi, le jeudi et le vendredi de chaque semaine, à dix heures.

Les audiences correctionnelles se tiennent le samedi; à dix heures.

Les audiences en référé ordinaire ont lieu le vendredi, à trois heures de relevée.

Président honoraire, M. Pley.

Président, M. Tabary. *Juge d'instruction*, M. Bonnel. *Juges*, MM. Deberdt, Clément. *Juges suppléants*, MM. Renard, Dutemple, Prioux. *Procureur de la République*, M. Boucly. *Substitut*, M. Barbier, *Greffier*, N...., *Commis-greffiers*, MM. Rivière et Petit.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de huit heures du matin, jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Dutemple, Cirier, Lefranc, Quentin, Louis Delattre, Delattre, Léonce; Lancelle, Pagniez, Louis; Germe.

Avoués, MM. Glinel, Berna, Doyen, Lecat, Duez, Christian, Truy.

Huissiers, MM. Doucedame, Herlin, Bommier fils, Cousin, Leboucq, Muguet, Truy, Gressier, Boudry fils, à Cambrai; Dumont, à Carnières; Hautecœur, Danjou, au Câteau; Lesne et Béra, à Clary; Gonthier, à Marcoing; Blanchard, à Solesmes.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — CAMBRAI-EST. — Il réunit treize communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lestoquoy. *Suppléants*, MM. Cirier et Fliniaux, *Greffier*, M. Fliniaux. *Huissiers-audienciers*, M. Boudry, Muguet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à deux heures.

2e CANTON. — CAMBRAI-OUEST. — Il comprend dix-sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lancelle. *Suppléants*, MM. Déjardin et Delattre. *Greffier*, M. Bouchez. *Huissiers-audienciers*, MM. Cousin, Leboucq.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures à l'Hôtel-de-Ville, salle du Prétoire.

Notaires des deux cantons de Cambrai, MM. Brulley de la Brunière, Lemaire, Savary, Wacquez, Basquin, Ledoux, Cattelin, Lantiez, Millot, à Cambrai.

Commissaires-priseurs, MM. Théry et Castelain, à Cambrai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences tous les mercredis, à dix heures du matin. Le commissaire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions de ministère public.

Greffier, M. Laleu.

3e CANTON. — CARNIÈRES. — Il comprend seize communes. *Juge-de-paix*, M. Bouly. *Suppléants*, MM. Tellier et Bricout. *Greffier*, M. Lansiaux. *Huissier-audiencier*, M. Dumont, à Carnières.

Jours d'audience : les audiences sont fixées au jeudi de chaque semaine, à neuf heures : elles ont lieu à Carnières.

Notaires du canton de Carnières, MM. Bisiaux, à Avesnes-lez-Aubert, Delcroix, à Quiévy.

4e CANTON. — LE CATEAU. — Il comprend la ville du Câteau, le bourg de Câtillon et quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Tisseraad. *Suppléants*, MM. Sartiaux et Cardon *Greffier*. M. Godard. *Huissiers-audienciers*, MM. Hautecœur et Danjou.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis à 10 heures. — Les Conseils de familles les samedis à onze heures.

Notaires du canton du Câteau, MM. Alliot, Basquin, Contesse, Hibon, au Câteau ; Basquin, à Câtillon.

5e CANTON. — CLARY. — Il contient dix-sept communes. *Juge-de-paix* N. . . . . *Suppléants*, MM. Dolez et Decupère. *Greffier*. M. Bricout. *Huissiers-audienciers*, MM. Lesne et Béra.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les mardis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Clary, MM. Dutemple, à Walincourt ; Décupère, à Clary ; Taisne, à Caudry.

6e CANTON. — MARCOING. — Il comprend vingt communes. *Juge-de-paix*, M. Savary. *Suppléant*, M. N.... *Greffier*, M. Duhen. *Huissier-audiencier*, M. Gonthier.

Jours d'audience : tous les mardis à neuf heures.

Notaires du canton de Marcoing. MM. Soualle, à Flesquières : Dupuich, à Gouzeaucourt.

7e CANTON. — SOLESMES. — Il contient la ville de ce nom et seize communes. *Juge-de-paix*, M. Wéry. *Suppléants*, MM. Ratte et Mesnard-Payen. *Greffier*, M. Decaux. *Huissier-audiencier*, M. Blanchard.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les lundis, à neuf heures.

Notaires du canton de Solesmes, MM. Brisset et Mallet, à Solesmes.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement d'Avesnes.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à cinq heures. Les lundis sont destinés aux affaires de la régie, de l'enregistrement et des domaines, en bureau ouvert ; les mardis et mercredis, aux affaires correctionnelles ; les jeudis, aux affaires commerciales, expropriations, interdictions, déclarations d'absence, partages, licitations, etc. ; les vendredis et samedis, aux affaires civiles.

Président, M. Hannoye. — *Juges*, MM. Ponticourt, Chevau. *Juge d'instruction*, M. Delefosse. *Juges suppléants*, MM. Masure, Paul. — *Procureur de la République*, M. Hri Mascaux. — *Substitut*, M. Harduin. — *Greffier*, M. Carniaux. — *Commis-greffiers*, MM. Roques et Dubois. — *Expéditionnaire*, M. Fistebergh.

Le greffe est ouvert, pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à midi ; et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Delaville, Pillion, Lebeau, Guillemin, Manesse, Pasqual, Canquelain, Evrard, Legrand, Matra, Champeaux, Chevalier, Farce, Baudez, Lecomte, Darche, Mutiaux.

Avoués, MM. Caffiery, Couronne, Gauchet, Pecart (Henri), Chevreux, C. Paul, Passage.

Huissiers, MM. Boulanger, Lequime, Bernard, Normand et Taquet, à Avesnes, Friard, à Berlaimont ; Ringuet, Lobry, à Landrecies ; Ansiaux, Lermuzeaux, Chevallier, à Maubeuge ; Duchâ-

teaux, Lenclud, Bocquet, Dugimont, au Quesnoy; Baudson, à Solre-le-Château; Passage, Mercier, à Trélon; Marchand et Quillot, à Bavai.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — AVESNES-NORD. — Il est composé de treize communes et d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Georges. *Suppléants*, MM. Gauchet et Pasqual. *Greffier*, M. Farce.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis à dix heures.

2e CANTON. — AVESNES-SUD. — Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Evrard. *Suppléant*, MM. Couronne, Manesse. *Greffier*, M. Lefebvre.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Avesnes, MM. Baudry, Caplain, Dupont, De Clerfayt et Carnoye, à Avesnes; Lecompte, à Dourlers, Leclercq, à Etrœungt; Lambret, à Cartignies.

Commissaire-priseur, M. Passage.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les Juges-de-paix, tient ses audiences les samedis, à deux heures.

Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier, M. Pillion.

3e CANTON. — BAVAI. — Il est composé de vingt communes. *Juge-de-paix*, M. Sponi. *Suppléants*, M. Gravis. *Greffier*, M. Erouart fils. *Huissiers-audienciers*, MM. Marchand et Quillot.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Gravis, Payen, Richard.

4e CANTON. — BERLAIMONT. — Il est composé de quatorze communes. *Juge-de-paix*, M. Van Remoorteere. *Suppléants*, MM. Paul et Emond. *Greffier*, M. Taulet. *Huissier-audiencier*, M. Friard.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Eliez et Emond, à Berlaimont.

5e CANTON. — LANDRECIES. — Il est composé de dix communes. *Juge-de-paix*, M. Caplet. *Suppléants*, MM. Bonnaire, Desquesnes. *Greffier*, M. Lenain. *Huissiers-audienciers*, MM. Ringuet et Lobry.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et aux vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Stiévez, Legrain, Caniot, à Landrecies, Azambre, à Maroilles.

6e CANTON. — LE QUESNOY-EST. — Il est composé de quatorze communes et d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Piette. *Suppléants*, MM. Dupont et Fremin du Sartel. *Greffier*, M. Carion, *Huissiers-audienciers*, MM. Duchâteau, Bocquet, Lenclud, Dugimont.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

7e CANTON. — LE QUESNOY-OUEST. — Ce canton réunit treize communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Mésange. *Suppléants*, MM. Rigolet et Lefranc. *Greffier*, M. Loiseau. *Huissiers-audienciers*, MM. Bocquet, Duchâteau, Dugimont, Lenclud.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires des deux cantons du Quesnoy, MM. Gorisse, Lustremant et Legrain, au Quesnoy; Lustremant, à Jenlain; Desenfant, à Gommegnies.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal tient ses audiences tous les samedis, à dix heures, il est présidé alternativement pendant un trimestre par l'un des juges-de-paix.

Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier, M. Spital, Léopold.

8e CANTON. — MAUBEUGE. — Il est composé de vingt-huit communes. *Juge de-paix*, M. Ledoux. *Suppléants*, MM. Ouverlaux et Deharveng. *Greffier*, M. Lesné. *Huissiers-audienciers*, MM. Deghaye, Lermuzeaux et Mehaux.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Werbaeghe, Ouverlaux, Bottieau et Herbecq, à Maubeuge.

Commissaire-priseur, M. Bayart.

9e CANTON. — SOLRE-LE-CHATEAU. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Emond. *Suppléants*, MM. Rouez et Martin. *Greffier*, M. Baligant. *Huissier-audiencier*, M. Baudson.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures du matin.

Notaires du canton, MM. Déclemy, Lecomte, à Solre-le-Château.

10e CANTON. — TRÉLON. — Il est composé de treize communes.

Juge-de-paix, M. Bourgeois. *Suppléants*, MM. Hanoteau et N... *Greffier*, M. Loones. *Huissiers-audienciers*, MM. Passage et Mercier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Azambre, à Fourmies; Devouge, à Wignehies; Lemaire, à Trélon.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement de Douai.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à onze heures du matin et finissent à deux heures. Les mercredis, jeudis et vendredis sont consacrés aux affaires civiles et commerciales; les samedis aux affaires de police correctionnelle.

Président, M. Lemaire. — *Juges*, MM. Boucher, Cadart; *juges d'instruction*, MM. Lavoisot, Bommart. — *Juges suppléants*, MM. Bommart, N.... — *Procureur de la République*, M. de la Gorce. — *Substitut*, M. Savary. — *Greffier*, M. Coppin. — *Commis greffiers*, MM. Vallée, Avrez.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Avocats, les mêmes que ceux de la Cour d'appel.

Avoués, MM. Boniface, Desplanque, Deltombe et Fabre.

Huissiers, MM. Campion, Montaigne, Pinsart, Paccou, Marouzé, Colart, Parent, Leureele, Saillard, Lecq, à Douai; Vasseur, à Arleux; Meunier et Brayelle, à Marchiennes; Lemaire-Deroubaix, à Orchies.

JUSTICES DE PAIX.

1er. CANTON. — DOUAI-NORD. — Ce canton est composé de cinq communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Théry. *Suppléants*, MM. Duclerfays et Largent. *Greffier*, M. Duhem. *Huissier-audiencier*, M. Paccou.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à onze heures.

2e CANTON. — DOUAI-SUD. — Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Déprès. *Suppléants*, MM. Lagache et Proyart. *Greffier*, M. Wantiez. *Huissier-audiencier*, M. Colart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

3e CANTON.—DOUAI-OUEST. Il réunit dix communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Nutly. *Suppléants*, MM. Desplanque, et Rousseau. *Greffier*, M. Jovenet. *Huissier-audiencier*, M. Delgrange

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à onze heures.

Notaires des trois cantons de Douai, MM. Proyart, Dubus, Regnault, Lenain, de Bailliencourt dit Courcol, Waché, Cardon, Monier, Trinquet, Daix, Druon.

Commissaires-priseurs, MM. Hulot, Ducatelle, Parenty, à Douai

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les jeudis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix.

Greffier du tribunal, M. Lebrun, Eugène, à Douai.

4e CANTON.—ARLEUX.—Il est composé de quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Potier, à Arleux. *Suppléants*, MM. Pennequin et N.... *Greffier*, M. Peugniez, à Arleux. *Huissier-audiencier*, M. Vasseur

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Lepeuple fils, Pennequin, à Arleux.

5e CANTON. — MARCHIENNES. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Havez. *Suppléants*, MM. Théry et Deprez. *Greffier*, M. Fourot. *Huissier-audiencier*, M. Meunier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Théry et Desprez, à Marchiennes.

6e CANTON. — ORCHIES. — Il réunit neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Ollivier. *Suppléants*, MM. Piérart et Cuvelier. *Greffier*, M. Dépret. *Huissier-audiencier*, M. Lemaire-Deroubaix.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Warocquier, Piérart, Bernard, à Orchies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement de Valenciennes.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une

heure. Les mercredis et jeudis sont destinés aux affaires civiles, et après celles-ci le tribunal s'occupe des affaires de nature à être jugées à bureaux ouverts et des ventes judiciaires, les vendredis et samedis aux affaires correctionnelles; néanmoins, l'audience des vendredis est plus spécialement affectée aux affaires des douanes, des contributions indirectes et des eaux et forêts.

Les affaires civiles de nature à être jugées sur requêtes sont vidées au commencement ou à la fin de toutes les audiences indifféremment.

Président, M. Maniez. — *Juges*, MM. Bultot (juge d'instruction), Flamen; Danniaux; — *Juges suppléants*, MM. Guillemart, Courtin, Verdavaine. — *Procureur de la République*, M. Francoville; — *Substitut*, M. Blocaille; — *Greffier*, M. Malicorne; — *Commis-greffier*, MM. Lejay, N....

Présidents honoraires, MM. Lécuyer, ✻, ✠. Boulanger, ✻. — *Juge honoraire*, M. Dupont, ✻.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir sans interruption

Avocats, MM. Collet, *Bâtonnier;* Regnard; Girard, père; Foucart; Collet; Didiez; Henri Theillier; Alfred Girard; Doutriaux; Ch. Thellier de Poncheville; Legrand; Pillion, Deladerrière, Bossaut, Sauteau, Leroy, Armand; *stagiaires*, MM. Désorbaix, Delecourt.

Avoués, MM. Devillers, Libert, Podevin, Le Barbier, Wintrebert, Delsart (Arthur).

Huissiers, MM. Leflan, syndic; Cochinart, Léchelle, Bourse, Chartier, N....., Vasseur, Delgrange, Bulté, Duvert, à Valenciennes; Bouland, Ghienne, à Bouchain; Marchand, à Condé; Desmons, Bouriez, à Saint-Amand.

JUSTICES DE PAIX.

1er. CANTON. — VALENCIENNES-NORD. — Il est composé de huit communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Charamond. *Suppléants*, MM. Gamblon et Devillers. *Greffier*, M. Baboma. *Huissier-audiencier*, M. Delgrange.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, jeudis et vendredis, à neuf heures du matin.

2e CANTON. — VALENCIENNES-EST. — Il comprend dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Sabès. *Suppléants*, MM. Paillard et Deromby. *Greffier*, M. Godon. *Huissier-audiencier*, M. Cochinart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis et samedis, à neuf heures du matin.

3e CANTON. — VALENCIENNES-SUD. — Il réunit quatorze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Tamboise. *Suppléants*, MM. Girard et Collet. *Greffier*, M. Bossut. *Huissier-audiencier*, N....

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis à neuf heures du matin.

Notaires des trois cantons de Valenciennes, MM. Beauvois, Gamblon, Alglave, Lefebvre (Auguste), Paillard, Bultot, Baudrain, Deltombe, Herbert, Delcourt, Mabille, à Valenciennes.

Commissaires-priseurs, MM. Pillion (Jules), Hannoire, Gostieau à Valenciennes.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Valenciennes tient ses audiences tous les mercredis, à dix heures du matin. Il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Lemoine.

4e CANTON. — BOUCHAIN. — Il est composé de vingt-et-une communes. *Juge-de-paix*, M. Nutly, ✻, à Bouchain. *Suppléants*, MM. Bouchez, Cogé. *Greffier*, M. Ghienne (Elie), à Bouchain. *Huissiers-audienciers*, MM. Bouland et Ghienne (Augustin).

Notaires du canton, MM. Bouchez fils, Canonne, G. Lefebvre, à Bouchain.

5e CANTON. — CONDÉ. — Il réunit neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Gambart. *Suppléants*, MM. Waterneau, Martel, à Condé. *Greffier*, M. Richard. *Huissier-audiencier*, M. Marchand.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis à dix heures du matin.

Notaires du canton, MM. Longatte, Carlier, Mention, à Condé.

Commissaire-priseur, M. Mention-Lenglé fils, à Condé.

6e CANTON. — SAINT-AMAND (rive droite de la Scarpe). — Il est composé de six communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lesens. *Suppléants*, MM. Lemer, Barbieux Hypolite, *Greffier*, M. Copin. *Huissiers-audienciers*, MM. Desmons et Bourriez.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, a dix heures.

7e CANTON. — SAIN-AMAND (rive gauche de la Scarpe). — Il réunit dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Waché. *Suppléants*, MM. Davainne et Barbieux Louis. *Greffier*, M. Joly. *Huissiers-audienciers*, MM. Desmons et Bourriez.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Saint-Amand, MM. Loiseau, à Mortagne ; Herbert, Baligand, Biller, Barbieux, Vérez, à Saint-Amand.

Commissaire-priseur, M. Bouillaux, à Saint-Amand.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE

Le tribunal de simple police de Saint-Amand tient ses audiences tous les vendredis, à deux heures, pendant les premier et troisième trimestres, et tous les mardis, à deux heures, pendant les deuxième et quatrième trimestres.

Il est alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Lemaire. *Commis-Greffier*, M. Dupire

ASSISTANCE JUDICIAIRE.

Aux termes de la loi du 22 janvier 1851, l'admission à l'assistance judiciaire est prononcée par un bureau spécial établi au chef-lieu judiciaire de chaque arrondissement.

Les bureaux d'assistance judiciaire sont composés comme suit :

COUR D'APPEL DE DOUAI.

MM. Preux (O. ✲), premier président honoraire à la Cour d'appel, *président;* Petit, ✲, président honoraire à la Cour d'appel ; Danel, (O. ✲), idem, le vérificateur de l'enregistrement ; Talon, D'Esclaibes, avocats ; Andrien, avoué.

TRIBUNAL DE DOUAI.

MM. Louis Legrand, avocat, *président ;* Allard, ancien notaire ; Maurice père, ✲, député ; Reboussin, receveur de l'enregistrement ; Deltombe, avoué ; Coppin, *greffier-secrétaire*.

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

MM. De Lesdain, avocat, *président ;* Dézon, vérificateur de l'enregistrement ; Beck, ancien notaire ; Dumont, avoué ; Lefebvre, avocat.

TRIBUNAL CIVIL D'HAZEBROUCK.

MM. Behaghel, vérificateur de l'enregistrement; Bloeme, notaire; Vandewalle, ancien magistrat, Bogaert, notaire; Decool, ancien notaire.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE.

MM. Théry père, avocat, *président;* Cleenewerck de Crayencour ✻, vice-président du conseil de préfecture; Desmaretz, vérificateur de l'enregistrement; Labbe, avocat; Gennevoise, avoué; Legrand, *secrétaire.*

TRIBUNAL CIVIL DE CAMBRAI.

MM. Renard, *président;* Moniez, conseiller d'arrondissement; Dutemple, avocat; Spire, vérificateur de l'enregistrement; Hourie, avoué.

TRIBUNAL CIVIL D'AVESNES.

MM. Paul, juge suppléant, *président;* Lebeau, avocat; Caffieri, avoué; Davoine, ancien notaire; le conservateur des hypothèques; Carniaux, *greffier-secrétaire.*

TRIBUNAL CIVIL DE VALENCIENNES.

MM. Thellier de Poncheville, *président*; ; Boca, ancien magistrat; Libert, avoué; Favière, vérificateur de l'enregistrement; Malicorne, greffier, *secrétaire.*

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Un décret du 2 mars 1852 a abrogé celui du 22 août 1848 relatif à l'organisation des tribunaux de commerce. Conformément aux articles 618, 619, 620, 621 et 629 du Code de commerce, au décret du 6 octobre 1809 et à la loi du 3 mars 1840, les membres de ces tribunaux sont élus par une assemblée composée de citoyens français, commerçants patentés depuis cinq ans, des capitaines au long cours et des maîtres au cabotage ayant commandé des bâtiments depuis cinq ans et domiciliés depuis deux ans dans le ressort du tribunal.

Les tribunaux de commerce existant dans le département sont placés dans les villes de Dunkerque, Lille, Roubaix, Cambrai et Valenciennes; ils sont composés ainsi qu'il suit :

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

Président, M. Coquelin. — *Juges*, MM. Hamoir, Didier, Dessurne, Dewulf-Cailleret. — *Juges suppléants*, MM. Lavergne, Coquelle-Gourdin, Chaveron, Sapelier, Collet-Legros. — *Greffier*, M. Gasteau. — *Commis-greffier*, M. Dodanthun.

TRIBUNAL DE LILLE

Président, M. P. Derode. — *Juges*, MM. H. Labbe, Charles Verley, Ch. Mas, J. Leblan, Th. Bernard, Delecourt, A. Wallaert, Descamps-Crespel. — *Juges suppléants*, MM. Schoutetten, Ch. Huet, Ozenfant Scrive, P. Giraud. — *Greffier*, M. Blondeau. — *Commis-greffier*, M. L. Capon.

TRIBUNAL DE ROUBAIX.

Président, M. Bossut. — *Juges*, MM. Delattre fils; J.-B. Defrennes, A. Vernier. — *Juges suppléants*, MM. E. Ferrier, J.-B. Pennel. — *greffier*, M. Lequenne.

TRIBUNAL DE CAMBRAI.

Président, M. Wiart-Pinquet. — *Juges*, MM. Chappellier, Parsy, Cambay, Fontaine. — *Juges-suppléants*, MM. Bautista, Delesalle-Parent. — *Greffier*, M. Pellereau.

TRIBUNAL DE VALENCIENNES.

Président, M. Giard. — *Juges*, MM. Dutemple, Léon Renard, J. Lecat. — *Juges suppléants*, MM. Leduc, Harpignies, Sirot-Wagret, Barbet-Serret, — *Greffier*, M. Couture.

CONSEILS DE PRUD'HOMMES.

LILLE. — *Président*, M. Descat-Leleux, ✻; *vice-président*, M. Faucheur-Deledicque. — *Patrons*, MM. Druez, Delesalle, P. Leblan, Meurisse, O. Baudon; Crépy. — *Ouvriers*. MM. Fiévet, Leperre, Meurisse, Em·; Tribourdeau, Meurisse, Ch. — *Secrétaire*, M. Madelin.

ROUBAIX. — *Président*, M. L. Lefebvre, ✻; *vice-président*, M. Watine, Louis. — *Patrons*, MM. Duhamel, Dillies, Beuscart, Dutilleul-Lorthiois, Toulemonde, L., Wattine, Ferrier. — *Ouvriers*, MM. Clarisse, Lerouge, Mesplont, Franchomme.

Tourcoing. — *Président*, M. Bernard, Louis ; *vice-président*, M. Delmasure. — *Patrons*, MM. Duprez, Darras-Lemaire, Leblond, Didry, Lorthiois-Peenaert, Leserre, Lehoucq fils, Louis Duhamel. — *Ouvriers*, MM. Delahaye, Jouvenel, Corman, Dervaux, Aim. Rigonier, Catteau, Hus, Louis Lecomte.

Armentieres. — *Président*, M. Fauquembergue ; *vice-président*, M. Salmon. — *Patrons*, MM. Léturgié, Dumez, Delécaille, Bouchez. — *Ouvriers*, MM. Bague, Bourck, Longeville, Lalau.

Valenciennes. — *Président*, M. Marquis ; *vice-président*, M. Raux. — *Patrons*, MM. Meurs, Costé, Cloin, Lamorici, Cliche, Babonaux, Mineur. — *Ouvriers*, MM. Coutelier, Hocque, Villard, Heyl, Schoenheiz.

Douai. — *Président*, M. Deloffre père ; *vice-président*, M. Dechristé. — *Patrons*, MM. de Baillencourt, Dubourg-Broux, Hanotte, Jupin, Détrain, Dechristé, Hayez, Chartier. — *Ouvriers*, MM. Offret, Barre, Cochon, Tilloy, Dassonville, Lucas, Duterque, Henry, Danel.

Cambrai. — *Président*, M. Hattu ; *vice-président*, M. Pierson. — *Patrons*, MM. Bassuyau, Carier, Quersin aîné, Vinchon, Delannoy, Goubet, Cambay. — *Ouvriers*, MM. Beaudumont, Hennino, Privost, Caffiaux.

Le Cateau. — *Président*, M. Dutrieux ; *vice-président*, M. Ménard. — *Patrons*, MM. Robert, Picard, Collart, Brunelet, N. . — *Ouvriers*, MM. Bara, Heslencourt, Drocourt, Leclercq, Brocar.

Halluin. — *Président*, M. Dupont-Bonduel ; *vice-président*, M. Odou. — *Patrons*, MM. Ledue-Danset, C. Castelain, Dumortier. — *Ouvriers*, MM. Beuque, D. Castelain, Nollet.

ORGANISATION MILITAIRE.

3e DIVISION MILITAIRE.

La division ayant pour chef-lieu Lille, porte le N° 3, et comprend les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

COMMANDEMENT DE LA 3e DIVISION MILITAIRE.

M. de Salignac-Fénelon (G. O. ✲), *général de division commandant la division.*

M. de Peretti, capitaine d'état-major, *aide-de-camp.*

M. de Villars, lieutenant au 16e dragons, *officier d'ordonnance.*

M. Campenon (C. ✲), colonel d'état-major, *chef d'état-major.*

MM. Schnell, ✲, chef d'escadron d'état major; Hacquard, ✲, chef d'escadron d'état-major.

MM. Georgin, capitaine d'état-major; le Bègue de Germiny, ✲, idem; Emmery, idem.

M. Le Bozec du Quilio, ✲, capitaine, *archiviste de la division.*

PREMIÈRE SUBDIVISION.

M. Cornat (C. ✲), *général de brigade commandant la première subdivision*, à Lille.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES DU DÉPARTEMENT DU NORD.

LILLE. — M. Guillot de la Poterie (O. ✲), colonel, *commandant la place;* M. Hantson (O ✲), *maj. de place;* MM. Nauroy ✲, Varros ✲, capitaines, *adjudants de place*; Dieterich, lieutenant, *secrétaire-archiviste.*

PLACE DE DOUAI ET FORT-DE-SCARPE. — M. Cassagne (C. ✲), colonel, *commandant la place;* MM. Guillemeney, ✲, *capitaine-adjudant de place;* Diriais ✲, lieutenant, *adjudant de place;* Lavirotte, ✲, sous-lieutenant, *secrétaire-archiviste.*

PLACE DE CAMBRAI. — M. Bourboulon, (O. ✲), colonel, *commandant la place;* MM. Poindrelle, ✲, capitaine, *adjudant de place.*

PLACE DE VALENCIENNES. — M. Deslandes (O. ✲), colonel, *commandant la place;* MM. Vallet, ✲, capitaine, *adjudant de place*; Larzillière, lieutenant, *secrétaire-Archiviste.*

PLACE DE DUNKERQUE ET FORT-LOUIS. — M. Boutet de Mazug (C. ✲), colonel, *commandant la place;* MM. David, ✲, capitaine, *adjudant de place;* Payart, lieutenant, *idem.*

PLACE DE MAUBEUGE. — M. Vaillant, (C. ✲), lieutenant-colonel, *commandant de place.*

PLACE DE BOUCHAIN. — M. Peuvrel, ✲, capitaine, *comm. la place.*

PLACE DE CONDÉ. — M. Buisson (O. ✲), chef de bataillon, *commandant la place.*

PLACE DE LANDRECIES. — M. de Bonnefoux (O. ✲), chef d'escad. *id.*

PLACE DE BERGUES ET FORT-FRANÇAIS. — M. Leclercq, ✲, capit., *id.*

PLACE DE GRAVELINES. — M. Alliou (O. ✲), major, *idem.*

ARTILLERIE.

M. Renault d'Ubexi (C. ✲), général de brigade, *commandant l'artillerie de la 3e division militaire.*

ECOLE D'ARTILLERIE DE DOUAI. — MM. de Narp (O. ✲), lieutenant-colonel, chef d'état-major; Plichon, ✲, garde de 1re classe; Dewailly, id. de 2e cl.

DIRECTION D'ARTILLERIE DE DOUAI. — MM. Briant (C. ✲), colonel, *directeur*, à Douai; Hoff, (O. ✲), lieutenant-colonel, *sous-directeur;* Louchard, ✲, chef d'escadron, *adjoint au sous-directeur;* Havez, ✲, *capitaine en 1er adjoint;* Pélissier, *capitaine en second, idem;* Josset, *idem, idem;* Perrin, *lieutenant en 1er, idem;* Cantineau, ✲, *garde principal;* Lachaume, Reneaud, Hardy, ✲, Lacombe, Page, ✲, Pennetot, Humbert, Durand, Mercadé, *gardes de 1re classe;* Coulon, Piérart, Souplet, Julien, Berthaut, *gardes de 2e classe;* Gillot, *contrôleur de 2e classe;* Desramaux, Tailleur, Fontaine, *ouvriers d'état de 1re classe;* Klein, Goebb, Lelarge, Danjou, Bois, Lefin, *ouvriers d'Etat de 2e classe.*

LILLE — MM. Liégeard, ✲, lieutenant-colonel; Spy (O. ✲), *capitaines en 1er;* Soublis, *capitaine en 2e;* Dusseaut, *garde de 1re classe;* Joinville, Lecompte, ✲, *gardes de 2e classe;* Roland, Jund, *ouvriers d'État.*

CAMBRAI. — MM. Blet, ✲, *chef d'escadron;* Leblond, *garde de 1re classe;* Stocky, *contrôleur de 1re classe;* Desbois, *ouvrier d'Etat.*

DUNKERQUE. — MM. Thillaye ✲, chef d'escadron; Hameux, Chanteur, ✲, *gardes de 2e classe;* Maronne, *gardien de batterie.*

VALENCIENNES. — MM. Charton, ✲, *chef d'escadron;* Desséré, *garde de 1re classe.*

BOUCHAIN. — M. Aporta, *garde principal.*

MAUBEUGE. — M. Canoville, *garde de 1re classe.*

CONDÉ. — M. Escallier, ✲, *idem.*

LANDRECIES. — M. Castanié, *garde de 1re classe.*

GRAVELINES. — MM. Delporte, ✲, *garde;* Mathieu, *gardien de batterie.*

BERGUES. — M. Gunther, *garde de 1re classe.*

GÉNIE.

5e DIRECTION. — LILLE.

M. Hallier (O. ✲), colonel, *directeur des fortifications;* M. Boulenger, ✲, *garde principal*, au fort Saint-Sauveur.

Place de Lille. MM. Merlin (O. ✲), lieutenant-colonel, *commandant du génie;* Addinet, ✲, Montchablon, ✲, chefs de bataillon; Dorp, ✲, Saubinet, *capitaines de* 1re *classe;* Padovani, Mangard, *capitaines de* 2e *cl.;* Abraham, ✲, Pironneau, ✲, Chrétien, ✲, Mervant, ✲, Rigault, Mathis, Girard, Maillot, *gardes.*

Place de Douai. MM. Demont ✲, chef de bataillon, *commandant du génie;* Drouin, ✲, Coblentz, *capitaines de* 1re *classe;* MM. Malard, Joly, Flambert, *gardes.*

Place de Valenciennes. MM. Bernard, ✲, chef de bataillon, *commandant du génie;* Quantin, *capitaine;* MM. Vahé, Bailly, Loiseau, *gardes.*

Place de Bouchain. M. Normand, *garde.*

Place de Condé. M. Levin, *garde.*

Place de Cambrai. M. Saint-Quentin, ✲, chef de bataillon, *commandant du génie;* MM. Richard, ✲, Pasquier, Dhédin, *gardes.*

Place de Maubeuge. MM. Demoulin (O. ✲), chef de bataillon, *commandant du génie;* Peret, *capitaine;* MM. Rhumeau, ✲, Houard, Peltrizot, *gardes.*

Place de Landrecies. M. Albrech, *garde.*

Place d'Avesnes. M. Gaigne, ✲, *garde-principal.*

DIRECTION DE SAINT-OMER.

MM. de Coatpont (C. ✲), colonel, *directeur des fortifications,* à Saint-Omer, Leclerc, ✲, *garde principal,* attaché à la direction.

Place de Dunkerque. MM. Fleury, ✲, chef de bataillon, *commandant du génie;* Blanchard, ✲, *capitaine de* 1re *classe;* Awengas, ✲, Debaillard du Lys, Jugelet, *capitaines de* 2e *classe;* MM. Girardot, ✲, *garde principal;* Berlemondt, Volbondt, Schlouppe, Carton, *gardes.*

Place de Bergues. M. Renoncourt, ✲, *garde*

Place de Gravelines. M. Peter, ✲, capitaine, *commandant du génie;* MM. Chassang, *garde-principal;* Bachmann, *garde de* 2e *classe.*

CONSEILS DE GUERRE DE LA 3e DIVISION.

1er *Conseil.* — MM. Richard, ✲, capitaine en retraite, *commissaire du Gouvernement;* Lambert ✲, capitaine au 2e cuirrassiers, *substitut du commissaire du Gouvernement;* Lanse, ✲, capitaine en retraite, *rapporteur;* Sartre, capitaine au 73e de ligne, *id;* Kopff, capitaine au 73e de ligne, *substitut du rapporteur;* Neuveux, officier d'administration, *greffier.*

2e *Conseil.* — MM. Malin, (O ✲), chef de bataillon en retraite, *commissaire du Gouvernement;* Iturraldi, ✲, capitaine au 33e de ligne, *substitut;* Lemaréchal, ✲, capitaine en retraite, *rapporteur;* Rocourt, ✲, capitaine au 43e de ligne, *substitut du rapporteur;* Renaud, officier d'administration, *greffier.*

ADMINISTRATION MILITAIRE.

INTENDANCE.

MM. Largillier (O. ✲), *intendant militaire de la 3e division*, à Lille; Milson (O. ✲), *sous-intendant de 1re classe*, à Lille; Delannoy, ✲, *sous-intendant de 2e classe*, à Lille; Saunier, ✲, *sous-intendant de 2e classe*, à Valenciennes; Lanoaille de Lachèse (O. ✲), *idem*, à Dunkerque; Boissonnet, ✲, *sous-intendant de 2e classe*, à Cambrai; Balay, ✲, *adjoint de 1re classe*, à Douai; Macquin, ✲, *idem de 1re classe*, à Maubeuge; Bichet, *officier d'administration de 1re classe*, à Lille; Doffe, *officier d'administration de 2e classe*, *chef des bureaux de l'intendance divisionnaire*, à Lille; *Adjudants d'administration en 1er*, MM. Rey, Deloyen, Sillaume, à Lille; Galet, à Maubeuge; *Adjudants d'administration en 2e*, MM. Gley, Molinet, Seitz, à Lille; Conty, à Douai; Sicard, à Cambrai; Thirion, à Valenciennes; Fillieux, à Dunkerque

PLACE DE LILLE. — HOPITAL MILITAIRE.

MM. Gueury (O. ✲), *médecin principal de 1re classe;* Baudoin (O. ✲), *id. de 2e classe;* Cuignet, ✲, *médecin major de 1re classe;* Raoult, (O. ✲), *médecin-major de 1re classe;* Berger, *médecin aide-major de 1re classe;* Le Rouvillois, *médecin aide-major de 2e classe;* Fetsch, ✲, *pharmacien-major de 1re classe;* Whal ✲, *pharmacien-aide-major de 2e classe;* Décobert, *phasmacien aide-major de 2e classe;* Clarisse, *aumônier de 2e classe;* Mallaret, ✲, *officier d'administration comptable de 1re classe;* Dromard, Bauxis, Guignot, ✲, *adjudants d'administration en 1er*; Blary, Fredouille, Brossard, *idem en 2e.*

PLACE DE VALENCIENNES. — HOPITAL MILITAIRE.

MM. Vedrènes, ✲, *médecin principal de 2e classe;* Grosjean, *médecin aide-major de 2e classe;* Delcusse, *pharmacien-major de 2e classe;* Clarisse, *aumônier de 4e classe;* Géerebaert, *officier comptable de 2e classe;* Lécart, *adjudant d'admistration en 1er*; de Bigault de Casanove, *adjudant d'administration en second.*

PLACE DE CAMBRAI. — HOPITAL MILITAIRE.

MM. Malaval, ✲, *médecin major de 1re classe*; Bellet, ✲, *médecin aide-major de 1re classe;* Desmidt, *aumônier de 4e classe;* Jourdeuil, *officier comptable de 2e classe*; Demange, *adjudant d'administration en 1es.*

PLACE DE DUNKERQUE. — HOPITAL MILITAIRE.

MM. Vézien (O. ✲), *médecin-major de 1re classe*; Fonsart, *médecin aide-major de 2e classe;* Adam, *pharmacien-major de 1re classe;* Campagnie, *aumônier de 4e classe;* Remy, *officier comptable de 1re classe;* Arth, *adjudant d'administration en second.*

PLACE DE MAUBEUGE. — HOPITAL MILITAIRE

MM. Sculfort, *médecin-major de 1re classe*; Morin, ✲, *médecin aide-major de 1re classe;* Mulet, ✲, *pharmacien-major de 1re classe;* Cornil, *aumônier de 4e classe;* Mourier-Lalande, ✲, *officier comptable de 2e classe;* Bompy, *adjudant d'administration en second.*

HABILLEMENT ET CAMPEMENT.

MM. Thorel, ✲, *officier d'administration principal;* Villeréal, *officier-comptable de 1re classe;* Jacquel, *adjudant d'admnistration en 1er*; Paire, *idem en 2e*; Trouvot, *id., en 2e.*

SUBSISTANCES MILITAIRES.

MM. Bourcier, ✲, *officier d'administon comptable de 1re classe, commandant la 5e section d'ouvriers militaires d'administ. à Lille*; Deitte, ✲, *officier d'administ. comptable de 1re cl.*, à Lille; Grégory, ✲, *idem de 1re classe*, à Cambrai; Carret, *idem, de 1e classe*, à Valenciennes; Riboulet, *idem, de 2e classe*, à Maubeuge; Peyrafort, *idem*, à Dunkerque; Bucan, ✲, *idem*, à Douai; Guillemot, *adjudant d'administration en 1er*, à Lille; Soudan, *idem.*, à Lille; Magnan de Bellevue, *adjudant en 2e*, à Lille; Lebon, à Cambrai.

Service du chauffage. MM. Nicolle, *entrepreneur de la 3e division*, à Aire; Laloy, *préposé*, à Lille.

Service des lits militaires. MM. Pierron, *agent du service pour la 3e division*, à Lille; Patouillot, *préposé*, à Lille; Delécluse, *idem*, à Dunkerque; Monard, *idem*, à Cambrai; Clareton, *idem*, à Valenciennes; Flament, *idem*, à Douai; Delecluse, *idem*, à Maubeuge.

Service des tranports de la guerre. M. Delgutte, *agent principal préposé*, à Lille.

RECRUTEMENT ET RÉSERVE.

M. Annot, (O. ✲), chef de bataillon, *commandant du recrutement.*

M. Simon, ✲, *capitaine de recrutement.*

GENDARMERIE NATIONALE.

La compagnie du département du Nord fait partie de la 3e légion; dont le chef-lieu a été transféré à Lille, le 1er janvier 1870.

M. Blondel, (O. ✲), colonel, commandant la légion, à Lille.

M. Vasseur, *brigadier, secrétaire du colonel.*

Les officiers de gendarmerie employés dans le département sont :

M. Dupleix (O. ✲), *chef d'escadron commandant*, à Lille ; MM. Duphil, ✲, *capitaine*, à Lille ; Lebée, ✲, *capitaine-trésorier*, à Lille ; Dupont, ✲, *capitaine*, à Douai ; Drouel, *capitaine*, à Dunkerque ; Walroff, *lieutenant*, à Hazebrouck ; Pol, *capitaine*, à Cambrai ; Michell, *lieutenant*, à Avesnes ; Bollenot, ✲, *capitaine*, à Valenciennes ; Paul, ✲, *lieutenant*, *commandant la 2e section de l'arrondissement de Lille*, à Roubaix ; De launay, *maréchal-des-logis*, *adjoint au trésorier*, à Lille ; Pécheux, *adjudant-sous-officier*, commandant les brigades de Lille.

La compagnie du département du Nord est composée de 63 brigades, dont 33 à cheval et 30 à pied. Ces brigades, fortes de cinq à six hommes sont placées dans les localités ci-après désignées :

COMMANDANTS.

Une à cheval à Dunkerque..	MM.	Folton, *maréchal-des-logis.*
Une à pied, id.....		Leclercq, *brigadier.*
Une à cheval à Bergues....		Chamberlin, *idem.*
Une à pied à Bourbourg.....		Triboreau, *idem.*
Une à cheval à Gravelines..		Bellembert, *maréchal-des-logis.*
Une à pied à Watten.....		Descamps, *brigadier.*
Une à pied à Hondschoote..		Jacquemin, *idem.*
Une à pied à Wormhoudt...		Mercier, *brigadier.*
Une à cheval à Hazebrouck.		Bertein, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Cassel.....		Guyot, *brigadier*
Une id. à Bailleul. ...		Humbert, *idem.*
Une à pied à Merville.....		Lalie, *maréchal-des-logis*
Une id. à Steenvoode ..		Guelfacci, *brigadier*
Trois à cheval à Lille.....		Pécheux, *adjudant-sous-officier.*
		Guillemin, *brigadier.*
		Parisot, *id.*
Trois à pied à Lille..... .		Poiriez, *maréchal-des-logis.*
		Varin, *idem.*
		Back, *idem.*
Une à cheval à Lannoy.....		Moreaux, *brigadier*
Une id. à Seclin.....		Séguin, *idem.*
Une id. à Roubaix....		Boquillon, *maréchal-des-logis.*
Une à pied id.		Pomme, *brigadier.*
Une à cheval à Pont-à-Marcq.		Lasserre, *brigadier.*
Une id. à Armentières..		Fauvet, *brigadier.*
Une id. à La Bassée.. .		Bour, *idem.*
Une à pied à Haubourdin...		Frederich, *idem.*
Une id. à Cysoing.....		Hénin, *idem.*

Une à cheval à Tourcoing . .	MM.	Ancelin, ✲, *maréchal-des-logis.*
Une à pied à Quesnoy-s-D...		Terrien, *idem.*
Deux à cheval à Cambrai....		Seillier, *maréchal-des-logis.*
		Dupont, *brigadier.*
Une à pied à Carnières....		Crouet, *idem.*
Une à cheval au Câteau.....		Carpentier, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Clary.....		Boitte, *brigadier.*
Une id. à Solesmes....		Boucly, *maréchal-des-logis,*
Une id. à Masnières...		Ditte, *brigadier.*
Poste provisoire à Busigny..		Fiévet, *idem.*
Une id. à Avesnes.....		Taxil, *maréchal-des-logis.*
Une à pied, id.		Baussart, *brigadier.*
Une id. à Berlaimont...		Blondeau, *maréchal-des-logis.*
Une à cheval à Maubeuge...		Blanquart, *maréchal-des-logis.*
Une à pied à Trélon.....		Fraillon, *brigadier.*
Une à cheval à Landrecies ..		Pauwels, *idem*, *médaillé.*
Une id. au Quesnoy...		Delplanque, *maréchal-des-logis*
Une id. à Bavai.....		Hus, *brigadier.*
Une à pied à Solre-le-Chât..		Vuilbert, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Hautmont....		Demongivet, *brigadier.*
Une id. à Fourmies....		Bacquet, *idem.*
Deux à cheval à Douai.....		Piérotin, *maréchal-des-logis.*
		Darsonville, *brigadier.*
Une à pied à Douai.....		Tellier, *idem.*
Une à cheval à Orchies....		Guyot, *idem.*
Une à pied à Marchiennes..		Lehmann, *idem.*
Une à cheval à Aubigny-au-B.		Dureigne, *idem.*
Une id. à Valenciennes.		Godard, ✲, *mar.-d-logis*, *méd.*
Une à pied à Valenciennes..		Fiévé, *brigadier.*
Une id. à Denain.....		Faches, *maréchal-des-logis.*
Une à cheval à Bouchain....		Aydapus, *brigadier.*
Une à cheval à Condé....		Kreichgauer, *brigadier.*
Une id. à St.-Amand..		Deflandre, ✲, *maréc.-des-logis.*
Une à pied à Anzin.....		Topin, *brigadier.*
Une à pied à Blanc-Misseron.		Martel, *idem.*

MARINE ET COLONIES.

PREMIER ARRONDISSEMENT MARITIME

SOUS-ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Le littoral du sous-arrondissement de Dunkerque est limité au nord par la frontière belge, et au sud par la ligne du Haut-But. — Il com-

prend quatre quartiers, savoir : Dunkerque, Calais, Boulogne, Saint-Valery-sur-Somme.

Le littoral du quartier de Dunkerque est limité au nord par la frontiere belge, et au sud par l'extrémité ouest de la commune d'Oye (Pas-de-Calais).

Etat nominatif des officiers militaires et civils de l'administration de la Marine, employés dans les ports de Dunkerque et de Gravelines.

ADMINISTRATION DU PORT DE DUNKERQUE.

MM. Stéphan, (O. ✲), commissaire de la marine, *chef du service de la marine au port de Dunkerque*; N..., *chargé de l'inscription maritime*, à Dunkerque; Canale, sous-commissaire de la marine, *chargé des détails administratifs du port de Dunkerque;* Bertheloot, ✲, lieutenant de vaisseau, *directeur des mouvements du port*, Terquem, ✲, *professeur d'hydrographie*; Wood, commis du commissariat de 1re classe, *chargé du bureau central des invalides*; Quiquet, commis du commissariat de 2e classe; Cattoën, idem, idem; Ribreu, ✲, idem de 3e classe; Plancassagne, idem, de 4e classe; Hemery, idem, idem; Lenglet, id., id.; — Duhamel, *trésorier des invalides de la marine*; Guibert, *syndic des gens de mer de 1re cl.*

ADMINISTRATION DU SOUS-QUARTIER DE GRAVELINES.

M. Salomez, *commis du commissariat de 1re classe, administrateur du sous-quartier de Gravelines*; M. Delabaye, *syndic des gens de mer.*

ORGANISATION FINANCIÈRE.

TRÉSOR PUBLIC.

SERVICE DES RECETTES.

Trésorier-payeur général du département du Nord, M. Akermann (O. ✲), à Lille. *Fondé de pouvoirs*, M. V. Crouan.

Receveurs particuliers dans les arrondissements, MM. Chomel, ✲, à Dunkerque; de Saint-Paul, à Hazebrouck; Fabre, à Cambrai; de Taillevis, à Avesnes; de Chataux, ✲, à Douai; de Lacoste, à Valenciennes.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET DU CADASTRE.

La direction des contributions directes du Nord est une direction de première classe. — Elle est chargée de la conservation des plans cadastraux et des matrices cadastrales de toutes les communes du département, dont les minutes sont déposées dans ses bureaux — Sur la

demande qui en est faite au Directeur par les intéressés, elle délivre des copies ou extraits certifiés de ces plans et matrices aux propriétaires, officiers ministériels et chefs de service ou d'administration qui en ont besoin. — Son personnel est composé ainsi qu'il suit :

Directeur, M. Gimel, ✲, 28, rue du Pont-Neuf, à Lille.

Premier commis de la direction, M. Moullin, à Lille.

Inspecteurs, MM. Floucaud et O'Hanly, à Lille.

Contrôleurs et Contrôleurs principaux : (1)

M. Lasaulce, à Lille, 1re et 3e perception de Lille.

M. Bezard, à Lille, 2e perception de Lille et perception de Fives-Lille.

M. Cornée, à Lille, 4e perception de Lille, comprenant Wazemmes, Esquermes et les Moulins.

M. Lessens, à Lille, perception de Saint-André, cantons de Quesnoy-sur-Deûle et d'Haubourdin.

M. Platel, à Lille, cantons de La Bassée, de Seclin et de Pont-à-Marcq.

M. Arnaud, à Lille, cantons de Cysoing et de Lannoy, perception de Marcq et de Croix.

M. Baucheton, à Roubaix, ville de Roubaix.

M. Schneider, à Tourcoing, ville de Tourcoing, perception d'Halluin et commune de Wattrelos.

M. Mathieu, à Armentières, cantons d'Armentières et de Bailleul, perception d'Estaires.

M. Vermersch, à Hazebrouck, cantons d'Hazebrouck, de Cassel et de Steenwoorde, perception de Merville.

M. Duchastelet, à Dunkerque, la ville et les cantons de Dunkerque, le canton de Gravelines.

M. Provansal, à Dunkerque, cantons de Bergues, de Bourbourg, d'Hondschoote et de Wormhoudt.

M. Boucher, ✲, à Douai, ville de Douai, perception d'Arleux, les trois cantons de Douai, moins la perception de Lewarde

M. Deletombe, à Douai, perceptions de Bugnicourt et de Lewarde, cantons de Marchiennes et d'Orchies.

M. Gaultier de la Hulinière, à Valenciennes, ville de Valenciennes, perceptions d'Anzin, de Rouvignies et d'Onnaing.

M. André, à Valenciennes, cantons de Saint-Amand et de Condé.

M. Bertrand, à Valenciennes, canton de Bouchain, perceptions de Marly, de Famars, de Vendegies et d'Haussy.

M. Charles, à Cambrai, canton de Marcoing, ville et canton Ouest de Cambrai.

(1) Nous indiquons à la suite du nom des contrôleurs la circonscription du contrôle.

M. Petyt, à Cambrai, canton Est de Cambrai, cantons de Carnières et de Clary.

M. Catteau, au Cateau, perception de Solesmes, cantons du Cateau et de Landrecies.

M. Viatte, à Avesnes, cantons d'Avesnes et de Trélon.

M. Varnier, à Maubeuge, cantons de Solre-le-Château et de Maubeuge. perception de La Longueville.

M. Delignière, au Quesnoy, cantons du Quesnoy et de Berlaimont, perceptions de Bavai et de Saint-Waast.

Surnuméraires, à la Direction, MM. Bricout, Charoy.

CADASTRE.

M. J. Ponsot, *géomètre en chef*, à Lille.

Géomètres de 1re classe. MM. Durand, Leblanc aîné, Desroches, Taquet, Raviard, Mathieu, Ingelrans, Couteaux.

PERCEPTEURS.

Tableau des circonscriptions de perception

DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Constituées conformément à la décision ministérielle du 23 *mai* 1850.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms. (1)	NOMS des titulaires.	COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
	ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.				
4	BERGUES. (2) Armbouts-Cappel Bierne Hoymille	Behagle.	4	BOURBOURG-VILLE Bourbourg-camp. Brouckerque Spycker	Courdain, Cha
			1	DUNKERQUE	Rouvière, Pier
5	BOLLEZEELE Broxeele Lederzeele Merckeghem Volckerinckove	Looten.	4	GRAVELINES Craywick St.-Georges Loon	Dhaines Jule

(1) Le montant des contributions de chaque commune est porté au tableau statistique qui se trou commencement de la deuxième partie de l'Annuaire.

(2) La commune qui se trouve en tête de chaque groupe est celle du chef-lieu de perception.

MMUNES t chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.	Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
ɔSCHOOTE m res (les)	Dabbadie, Jean.	4	REXPOEDE Bambecque Oost-Cappel Warhem	Filhol de Lamas.
IERGHE llebroucq gham ierrebroucq	Cornez.	7	TETEGHEM Coudekerque-Br. Coudekerque-Vil. Ghyvelde Leffrinckoucke Uxem Rosendael. Zuydcoote	Dubus, Célestin.
TE-SYNTHE uts-Cappel.-Cappel. eulemuet Cappel. lyck ıde Synthe	Hovelt, Hippolyte.			
AM ɔzeele hte ghem ne	Bécart.	5	WATTEN Holque Millam St.-Momelin Wulverdinghe	Petit.
EDYPRE t-Cappel der	Coppens.	5	WORMHOUDT Esquelbecq Herzeele Ledringhem Zeggers-Cappel	Dissard.
ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.				
EKE ıscheure dpeene ezeele rouck ıezeele	A. Wyts.	7	EBBLINGHEM Blaringhem Lynde Renescure Sercus Staple Wallon-Cappel	Delerue.
LEUL t Jans-Cappel.	Pierre Béhaghel.	2	ESTAIRES La Gorgue	Deleclève.
EL nchove lifort -Marie Cappel aëre naers-Cappel peene	Rolland, Louis.	5	EECKE Boeschêpe Godewaersvelde St.-Sylvestre-Capp. Terdeghem	Veil.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. — Noms.	NOMS des titulaires.
6	Hazebrouck, Borre, Caëstre, Hondeghem, Pradelles, Strazeele	Viellescazes, Jean.
5	Méteren, Berthen, Flêtre, Merris, Vieux-Berquin	Midi, Em.
3	Merville, Haverskerque, Neuf-Berquin	Behaghel, Én
4	Morbecque, Boeseghem, Steenbecque, Thiennes	Bécart.
2	Nieppe, Steenwerck	Bommart, E
4	Steenvoorde, Houtkerque, Oudezeele, Winnezeele	Damiens, Je

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. — Noms.	NOMS des titulaires.
4	Annappes, Ascq, Flers, Forest	Tacquet, Henri.
8	Annœullin, Allennes-lez-Marais, Bauvin, Camphin-en-Carembault, Carnin, Chemy, Herrin, Provin	Panckoucke, Léon.
3	Armentières, Chapelle-d'Ar. (la), Erquinghem-Lys, Bois-Grenier.	Cerf, Jules.
6	Baisieux, Anstaing, Chéreng, Gruson, Tressin, Willems	Dupont.
5	Bassée (la), Hantay, Illies, Marquillies, Salomé	Barault dit R
5	Comines, Deûlémont, Warnêton-Bas, Warnêton Sud, Wervick-Sud	Durand, Eug
3	Croix, Wasquehal, Wattrelos	Bataille, Jacq
7	Cysoing, Bourghelles, Bouvines, Camphin-en-Pévèle, Péronne, Sainghin-en-Mélantois, Wannehain	Foutry, (O.

MMUNES t chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
ières-en-Weppes ios ninghem-le-Sec bbecques mil (le) inghem	Theys.
BNES ers nelles ies hin-en Weppes res	Audic.
LUIN sbecques cq elles ville-en-Ferrain	Graeff.
BOURDIN nes-lez-Haubourdin me s nedin	Lefevre, Bernard.
PLINES inghem inghien nesque	Lhermitte.
NOY 1 rs ly fflers	Guary, André.
E 1.er division E 2e division E 3e division E 4e division	De St.-Marceau. Beaumé. Prétavoine. Badin.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms	NOMS des titulaires.
	Lille ext.-muros :	
7	Lille (Fgs de Fives et de St-Maurice) Faches Hellemmes Lezennes Madeleine (la) Mons-en-Barœul Ronchin	Dibos, Ar. (O. ✻.)
3	Marcq-en-Barœul Bondues Mouveaux	Follet, Félix.
8	Mons-en-Pévèle Bersée La Neuville Moncheaux Ostricourt Phalempin Thumeries Wahagnies	Chardot, L.-E.
7	Pont-a-Marcq Attiches Avelin Ennevelin Fretin Mérignies Tourmignies	Mantoulet, Hipp.
4	Quesnoy-sur-D. Lompret Pérenchies Verlinghem	Cuvelier, Pierre.
1	Roubaix	Galloni d'Istria.
4	Saint-André Lambersart Marquette Wambrechies	J.-B. Bonnet.
5	Santes Beaucamps Emmerin. Ligny Wavrin	N.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
3	Seclin, Gondecourt, Houplin	Delannoy.
7	Templeuve, Bachy, Cappelle, Cobrieux, Genech, Louvil, Mouchin	Renon, Célest.
1	Tourcoing	Devemy, Tl
5	Wattignies, Lesquin, Noyelles, Templemars, Vendeville	Dubois, Ad

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
9	Abancourt, Blécourt, Aubencheul-au-Bac, Cuvillers, Bantigny, Fressies, Hem-Lenglet, Paillencourt, Sancourt	Planchenault
6	Avesnes-lez-Aub., Quiévy, Rieux, Saint-Aubert, Saint-Hilaire, Villers-en-Cauchies	Castin
5	Beauvois, Bethencourt, Bevillers, Boussières, Fontaine-au-Pire	Toussaint.
1	Cambrai	Delesalle, Antoine.
5	Estourmel, Cattenières, Carnières, Seranvillers, Wambaix	Demeyer
5	Cateau (le), Montay, Saint Benin, Saint-Souplet, Pommereuil	Génédor, Pi
5	Catillon, Basuel, La Groise, Mazinghien, Ors	Liegey, Cha
6	Cauroir, Awoingt, Cagnoncles, Forenville, Naves, Niergnies	Bourgois.
5	Clary, Bertry, Busigny, Marest, Montigny	Barbare.
7	Gouzeaucourt, Banteux, Bantouzelle, Gonnelieu, Honnecourt, Villers-Guislain, Villers Plouich	Fleurynck, J

OMMUNES nt chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.	COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
USSY ntrecourt ılzoir nt-Waast ·tain	Delpature, Hector.	8	NEUVILLE-St.-REMY Fontaine-N.-D. Haynecourt Morenchies Proville Raillencourt Sailly Tilloy.	Vasseur, Th.
JY audœuvres run vars nillies ın-Lévêque ın-St.-Martin	Mallet de Chauny.	6	SOLESMES. Beaurain Briastre Saint-Python. Romeries Viesly	Perret, Edmond. *
NY lencourt ıdry ıllery es ıcourt	Maubec, Pierre.	7	INCHY Beaumont Honnechy Troisvilles Maurois Neuvilly Reumont	Delannoy, Victor.
NIÈRES vecœur quières dain coing ecourt nilly	Dumotiez, Th fils.	6	Vendegies-sur-Ecaillon Bermerain Capelle Escarmain Saint-Martin Sommaing	Baude.
UVRES eux rsies taing gnies les-sur-l'Escaut	Foulon, Benjamin.	6	WALINCOURT Deheries Elincourt Malincourt Selvigny Villers-Outréaux	Rennuit, Victor

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion — Noms.	NOMS des titulaires.
	ARRONDISSEMENT D'AVESNES.	
7	AVESNES Avesnelles Bas-Lieu Dompierre Flaumont-Waudrechies Haut-Lieu Saint-Hilaire	L. Dujardin.
7	BAVAI Audignies Houdain Honbergies Louvignies-Bavai Mecquignies Obies	Alavoine, Hector.
8	BEAUFORT Damousies Eclaibes Ferrière-la-Petite Limont-Fontaine Obrechies Saint-Remy-Mal-Bâti Wattignies	Dewalle.
8	BERLAIMONT Aulnoye Aymeries Leval Monceau-S.-Waast Neyelles St Remy-Chaussée Sassegnies	J. Vanhoucke.
6	CARTIGNIES Beaurepaire Boulogne Fayt le-Grand Fayt le-Petit Marbaix	Carré.
7	COLLERET Cerfontaine Jeumont Marpent Quiévelon Recquignies Rousies	Remise.
5	COUSOLRE Aibes Berelles Bousignies Estrud	Vanamandel.
5	DOURLERS Beugnies Floursies Saint-Aubin Semousies	Vasse.
8	ENGLEFONTAINE Hecq Locquignol Neuville Poix Raucourt Salesches Vendegies-au-Bois	Royaux, Aug
6	EPPE-SAUVAGE Baives Liessies Moustier Wallers Willies	Mantoulet.
3	ETRŒUNGT Floyon Larouillies	Druart

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
4	Fourmies Anor Féron Wignehies	Robert, Jean.
7	Gommegnies Bry Eth Frasnoy Preux-au-Sart Wargnies-le-Grand Wargnies-le-Petit	Scqtouelet.
4	La Longueville Feignies Neuf-Mesnil Taisnières-sur-Hon	Hanotte.
7	Landrecies Bousies Croix Fontaine-au-Bois Forest Preux-au-Bois Robersart	Thomas.
7	Le Quesnoy Baudegnies Ghissignies Jolimetz Louvignies-Quesnoy Potelle Villereau	Struch.
4	Maroilles Favril Prisches Taisnières-en-Thierache	Passage, Charles-H.
6	Maubeuge Assevent Boussois Ferrière-la-Grande Hautmont Louvroil	Vesco.
6	Pont-sur-Sambre Bachant Boussières Ecuelin Hargnies Vieux-Mesnil	Lebleu.
5	Sains Felleries Ramousies Semeries Rainsars	Devise.
7	Saint-Waast Amfroipret Bellignies Bermeries Bettrechies Flamengrie (la) Gussignies	Decool.
10	Solre-le-Chateau Beaurieux Choisies Clerfayts Dimechaux Dimont Eccles Lez-Fontaines Sars-Poteries Solrinnes	Enaux.
3	Trélon Glageon Ohain	Dehorter, Lonin.
6	Villers-Pol Jenlain Maresches Orsinval Ruesnes Sepmeries	Trentesaux.
7	Villers-sire-Nic. Bersillies Bettignies Elesmes Gognies-Chaussée Mairieux Vieux-Rengt	Varlet.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
	ARRONDISSEMENT DE DOUAI.	
7	ARLEUX Gœulzin Cantin Estrées Lécluse Hamel Brunémont	D. François.
8	BUGNICOURT Erchin Villers-au-Tertre Monchecourt Fressin Marcq Aubigny-au-Bac Féchain	Deroubaix, Ed.
7	CUINCY Auby Flers Lauwin-Planque Esquerchin Courchelettes Lambres	Cantel.
	DOUAI	Giraud.
5	LANDAS Aix Beuvry Nomain Saméon	Renau, François.
7	LEWARDE Aniche Auberchicourt Ecaillon Loffre Masny Montigny	Roussel, Henri.
5	MARCHIENNES-VILLE Alnes Bouvignies Tilloy Wandignies	Cumont, Chai
4	ORCHIES Auchy Coutiches Faumont	Guilbert, Jule
5	PECQUENCOURT Bruille Marchiennes-Campagne Rieulay Vred	Bourgois, Re
6	RACHES Anhiers Flines Lallaing Raimbeaucourt Roost-Warendin	Libert.
6	SIN Dechy Férin Guesnain Roucourt Waziers	Ch. Colin
5	SOMAIN Erre Fenain Hornaing Villers-Campeau	Rennuit, Ch

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
	ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.	
7	ANZIN Aubry Bellaing Beuvrages Bruay Saint-Saulve Wallers	Filz.
7	BOUCHAIN Emerchicourt Hordain Marquette Mastaing Wasnes-au-Bac Wavrechain-sous-Faulx	Dupan.
5	CONDÉ Hergnies Saint-Aybret Thivencelles Vieux-Condé	Famery, Nicolas.
7	DENAIN Abscon Escaudain Haveluy Hélesmes Rœulx Wavrechain-sous-Denain	Abbatucci, Jean.
7	DOUCHY Avesnes-le-Sec Haspres Lieu-Saint-Amand Lourches Neuville Noyelles	Lambert, Henri.
7	FAMARS Artres Aulnoy Maing Monchaux Querenaing Verchain-Maugré	Dumelz, Louis.
5	FRESNES Crespin Escaupont Odomez Vicq	Grérard.
6	LECELLES Maulde Nivelles Rumegies Rosult Thun	Behague.
5	WARYL Curgies Préseau Saultug Seboainr	Carton.
5	ONNAING Etrœux Quaroube Quiévrechain Rombies	Perrot de Thaunberg
7	RAISMES Bruille St-Amand Château-l'Abbaye Flines-lez-Mortagne Hasnon Mortagne Petite forêt de Raismes	Lemaire, Steph.
7	ROUVIGNIES Haulchin Hérin Oisy Prouvy Thiant Trith-Saint-Léger	Chalenton, Gabriel.
5	SAINT-AMAND Bousignies. Brillon Millonfosse. Sars-et-Rosières.	Bris, Eugène.
1	VALENCIENNES	Sarrazin, Louis.

PERCEPTEURS SURNUMÉRAIRES. MM. Jean-Jean ; Demasur ; Barbier ; Milcamps; Marchant ; Giovanelli ; Baude ; Bildstein ; Cantel.

ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE.

L'Administration de l'enregistrement et des domaines est la plus ancienne des régies financières. Son origine remonte à plusieurs siècles. Elle est importante non pas seulement par l'abondance de ses produits (plus de 350,000,000), mais encore par les nombreux services qu'elle rend à la société. Elle fut reconstituée sur de nouvelles bases par la loi du 27 mai 1791.

La direction des domaines de ce département est une des douze directions de première classe : elle produit annuellement près de 20 millions, son personnel est composé ainsi qu'il suit :

Directeur. M. Dorlan, ✻, à Lille. — *Premier commis de la direction.* M. Bilcoq, de 1re classe. — *Inspecteur*, M. Nuisement, à Lille. — *Vérificateurs.* MM. Spire, à Cambrai ; Desmarets, à Lille ; Huvelin, à Lille ; Fourgous, à Douai ; Dézon, à Dunkerque ; Béhaghel, à Hazebrouck; Favière, à Valenciennes; Taillet, à Avesnes ; Jeannot. — *Contrôleurs :* MM. Bonnière fils et Pigié, à Lille. — *Garde-magasin, contrôleur du timbre*, M. Boyeldieu. — *Receveur du timbre extraordinaire*, M. Boisset, à la direction.

Nota. Chaque receveur est chargé de toutes les parties dans les bureaux où la division du service n'est pas indiquée.

Il existe, à Lille, indépendamment des trois bureaux d'enregistrement et de succession chargés de vendre du papier timbré, trois débits spéciaux de timbre, ouverts à toute heure, un, Grand'Place, N° 58, un autre, rue de Paris, N° 104, et un troisième, rue de Lille (section de Wazemmes), à Lille. Il y en a aussi un à Dunkerque, un autre à Roubaix, un autre à Fourmies, un autre à Douai, un à Tourcoing, un à Valenciennes.

Nota. Il y a en outre maintenant dans le département 73 débitants de tabacs chargés de la vente du papier timbré.

BUREAUX DES RECEVEURS DU DÉPARTEMENT.

Arrondissement de Dunkerque. — Bergues, M. Simon, Bourbourg, M. Lelièvre ; Dunkerque, enregistrement, M. Perret ; domaines et actes judiciaires, M. Moizan ; hypothèques, M. Mirambeau ; Gravelines, M. Le Gay; Hondschoote, M. Ackein, Wormhoud, M. Ducret.

Arrondissement d'Hazebrouck. — Bailleul, M. Montbrun; Cassel, M. Malot; Hazebrouck, enregistrement et domaines, M. Corbin ; hypothèques, M. Lambert ; Merville, M. Brou ; Steenvoorde, M. Gandar.

Arrondissement de Lille. — Armentières, M. Faucheux; Cysoing, M. Bethouart; Haubourdin, M. Morel; La Bassée, M. Joly; Lannoy, M. Ravisé; Lille, enregistrement et timbre, M. Boisse; successions, M. Deschamps; domaines, actes judiciaires et timbre, M. Bonnière; actes d'huissiers et timbre, M. Sugier; hypothèques, M. Dovalle; Pont-à-Marcq, M. Flosse; Quesnoy-sur-Deûle, M. Vermelle; Roubaix, actes civils, M. Raison; actes judiciaires, M. Grimpret; Seclin, M. Meline; Tourcoing (pour les deux cantons), M. Boisleux.

Arrondissement de Cambrai. — Cambrai, enregistrement et timbre, M. Pontois; actes judiciaires, domaines et timbre, M. Brasseur; hypothèques, M. Chauchat; Carnières, M. Désir; Clary, M. Picard; Le Câteau, M. Capuron; Marcoing, M. Langlois; Solesmes, M. Churlet.

Arrondissement d'Avesnes. — Avesnes, enregistrement, M. Néaume; domaines et timbre, M. Calvel; hypothèques, M. Flamand; Bavai, M. de Clément du Mez; Berlaimont, M. Piérart; Landrecies, M. Girard; Le Quesnoy, M. Goulliart; Maubeuge, M. Mahieu; Solre-le-Château, M. Martin; Trélon, M. Lenglet.

Arrondissement de Douai. — Arleux, M. Maure; Douai, enregistrement et timbre, M. Théry; domaines, actes judiciaires et timbre, M. Reboussin; hypothèques, M. Barrière; Marchiennes, M. Mesmin; Orchies, M. Loriol.

Arrondissement de Valenciennes. — Bouchain, M. Fauville; Condé, M. Heurteux; Saint-Amand (pour les deux cantons), M. Rovel; Valenciennes, enregistrement et timbre, M. Bernard; domaine, timbre et actes judiciaires, M. Duboscq; hypothèques, M. Catusse.

SERVICE DES DOUANES.

Le département du Nord est divisé en trois directions; la direction de Lille comprend l'inspection d'Armentières, celle de Lille et celle d'Orchies; la direction de Dunkerque comprend la côte depuis Gravelines jusqu'à Zuydcoote, et la ligne de terre depuis ce dernier endroit jusqu'à Berthof; la direction de Valenciennes occupe les arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes (1), et une partie de celui de Douai. Elle touche, sur une étendue de 18 myriamètres, aux frontières de la Belgique, et se trouve bornée d'un côté par la direction de Lille, et de l'autre par celle de Charleville.

(1) Sauf les communes d'Anor, Fourmies et Wignehies, qui appartiennent à la direction de Charleville.

La direction de Lille comprend trois inspections de ligne, trois principalités et neuf capitaineries.

La direction de Dunkerque est divisée en deux inspections de ligne, deux principalités et six capitaineries.

La direction de Valenciennes se compose de trois inspections de ligne, d'une sous-inspection, de cinq principalités et de douze capitaineries.

DIRECTION DES DOUANES DE LILLE.

M. Cabanes, ✻, *directeur*, à Lille.

Bureaux de la direction. — MM. Duhem, 1er *commis*; Leroy, 2e *commis*; Lecoutre de Beauvais, 3e *commis*; Caille et Vautier, *commis*.

INSPECTION D'ARMENTIÈRES.

M. Faucheur, *inspecteur*.

Service des bureaux. — MM. Sapin, *receveur principal*; Cousso Billiet, *vérificateurs de* 1re *classe*; *commis principaux de* 1re *classe*, M. Laude; *commis principal de* 2e *classe*, N...

Bureaux particuliers de la principalité d'Armentières. — Seau. M. Tournier, *receveur*. — Pont-de-Nieppe, MM. Derudder, *receveur*; Tancrez, *commis*. — Houplines, M. Recht, *receveur*. — Houplines, gare, M. Magnin, *receveur*. — Bizet, M. Buissart, *receveur*. — Pont-Rouge, MM. Baranger, *receveur*; Ruel, *commis*. — Deûlémont, MM. Henrion, *receveur*, Nortier, *commis*. — Pont-de-Warnêton, M. Raverdy, *receveur*. — Comines, MM. Lelong, *receveur*; Briez, *commis*. — Werwicq, MM. Champagne, *receveur*; Lavallard, *commis*.— Steenwerck, M. Hennebelle, *receveur*. — Rue de la Lys, M. Martinache, *receveur*. — Larmée, M. Brocart, *receveur*. — Wez-Macquart, M. Guilain, *receveur*. — Quesnoy-sur-Deûle, M. Couty, *receveur*.

Service actif. — CAPITAINERIE D'ARMENTIÈRES. MM. Panier, *capitaine*, à Armentières; Choffat, *lieutenant*, à Nieppe; Eissendeck *idem*, à Houplines.

Cette capitainerie comprend les brigades de Seau, Nieppe, Pont-de-Nieppe, Steenwerck, Armentières, Houplines, Chapelle d'Armentières. reaux.

CAPITAINERIE DE COMINES. — M. Delobel, *capitaine*, à Comines; Artique, *lieutenant*, à Werwicq; Vernez, *idem*, à Deûlémont.

Cette capitainerie comprend les brigades de Frelinghien, Pont-Rouge, Deûlémont, Pont-de-Warnêton, Comines, Werwicq, Bousbecques et Linselles.

CAPITAINERIE DE RUE DE LA LYS. — MM. Degency, *capitaine*, Rue de la Lys; Lecomte, *lieutenant*, à Wez-Macquart; Lemoine, *dem*, à Sailly.

Cette capitainerie comprend les brigades de Verriers, Croix-de-Boc, Rue de la Lys, Estaires, Sailly, Chapelle-Grenier, l'Armée, Wez-Macquart et Pérenchies.

INSPECTION DE LILLE.

MM. Astier, ✻, *inspecteur principal*; Dumolin, *inspecteur sédentaire*.

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ DE LILLE. MM. Daustel, *receveur principal*; Gontier et Willems ✻, *contrôleurs*. — *Vérificateurs*, MM. Sinsoilliez, Guéricy, Clazer, Orange, Huet et Deman — *Commis principaux de 1re classe*, MM. Minon, Dugard, Doyelle, Chellonneix, Lecomte, Basset, Platelle et Demasur. — *Commis principaux de 2e classe*, MM. Carez et Gourdin. — *Commis de 1re classe*, M. Tribalet. — *Garde-magasin*, M. Cordier. — *Surnuméraire*, M. Bourdon.

Bureaux particuliers de la principialité de Lille. — Halluin, MM. Leleu, *receveur*; Vincent, *vérificateur de 3e classe*; Collart, *commis de 2e classe*. — Riscontout. MM. Capelier, *receveur*; Vieillard, *commis de 2e classe*.— La Marlière. M. Steffenone, *receveur*. — Le Touquet. M. Bilouet, *receveur*. — Tourcoing. M. Hugon, *sous-inspecteur*; Vanderpol, *receveur*; Le François, de Bonnay de Breuille et Leblanc, *vérificateurs*; Sérouge et Lefebvre, *commis principaux*. — Roubaix, MM. Vandaele, *receveur*; Paulinier et Dru, *vérificateurs*; Framezelle, *commis principal* et De Baecque, *commis*.— Wattrelos. MM. Blondel, *receveur*; Pharisien, *commis*. — Leers, MM. Desmazières, *receveur*; Dallenne, *commis*. — Toufflers. MM. Chuquet, *receveur*; Membot, *commis*. —Baisieux (station). MM. Proromant, *sous-inspecteur sédentaire*; Morin Delapillière, *receveur*; Bellon, *vérificateur de 1re classe*; Huguenet, *idem*, *de 2e classe*; Pollet, *commis de 2e classe*. — Baisieux (route). MM. Grandin, *receveur*; Baron, *commis*. — Marcq-en-Barœul, M. Paillard, *receveur*. — Mons-en-Barœul, M. Mahy, *receveur*. — Fives, M. Dernaucourt, *receveur*. — Saint-André, M. Roussel, *receveur*. — *Entrepôt réel de Douai*. MM. Dorigny, *contrôleur-receveur*; Hibon, *vérificateur*, Quéva, *garde-magasin*.— M. Parisot, *vérificateur* Couchelettes.— Loos (fabrique de soude). MM. André; *commis principal*; Colas, *commis de 1re classe*; Ricquier et Rivet, *commis de 2e classe*. — La Madeleine (fabrique de soude). M. Verny, *commis principal*; MM. Derégnaucourt, Baudelet et Lebreton, *commis*.

Service actif. — CAPITAINERIE DE TOURCOING. MM. Vernet, *capitaine*, à Tourcoing; Fourcy, *lieutenant*, à Tourcoing (ville); Pion, *lieutenant*, à Tourcoing (station); Ogée, *lieutenant*, à Roncq; Corsin, *lieutenant*, à Roubaix.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Halluin, Neuville, Roncq, Riscontout, La Marlière, Touquet, Tourcoing (ville), Tourcoing (station), Lamartinoire, Wattrelos, Grimonpont, Roubaix (ville) et Roubaix (station).

CAPITAINERIE DE CHÉRENG. MM. Coquelet, *capitaine*, à Chéreng; Courtois, *lieutenant*, à Lannoy; Pierre, *lieutenant*, à Baisieux (route).

Cette capitainerie comprend les brigades de Leers, Toufflers, Lannoy, Sailly, Chéreng, Willems, Camphin, Baisieux (route) et Baisieux (station).

CAPITAINERIE DE LILLE. MM. Leroy, *capitaine*, à Lille; Fontaine, *lieutenant*, à Marcq-en-Barœul; Magnies, *lieutenant*, à Mons-en-Barœul.

Cette capitainerie comprend les brigades du Corbeau, de Marcq-en-Barœul, Saint-André, Lille, Mons-en-Barœul, Fives et Lezennes.

INSPECTION D'ORCHIES.

M. Serpette, *inspecteur*.

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ D'ORCHIES MM. Dalverny, *receveur principal;* Delemotte, *commis principal de 2e classe;* Guilbert, *commis.*

Bureaux particuliers de la principalité d'Orchies : Wannehain, M. Salomé, *receveur.* — Mouchin, M. Guillebert, *receveur;* Gosselin, *commis.* — Pont-à-Marcq, M. Jacob, *receveur.* — Cysoing, M. Vasseur, *receveur.* — Aniches (fabrique de soude), M. Roux-Fouillet, *commis principal*; M. Nortier, *commis de 1re classe*; MM. Henne et Bacquart, *commis de 2e classe.*

Service actif. — CAPITAINERIE DE FRETIN. — M. Delemotte, *capitaine*; à Fretin; Dequeker, *lieutenant* à Peronne.

Cette capitainerie comprend les brigades de Sainghin, Péronne, Lesquin, Templeuve, Pont-à-Marcq et Fretin.

CAPITAINERIE DE GENECH. — MM. Legris, *capitaine*, à Genech; Poignet, *lieutenant*, à Cysoing; Sevestre, *lieutenant*, à Mouchin.

Cette capitainerie comprend les brigades de Wannehain, Bachy, Cysoing, Genech, Mouchin, Nomain et Aix.

CAPITAINERIE D'ORCHIES. — MM. Caffier, *capitaine*, à Orchies;

Tap, *lieutenant*, à Hautefois ; Keilling, *lieutenant*, à Rue Jacques-Varlet.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Auchy, Le Bar, Hautefois, Orchies, Beuvry, Coutiches et rue Jacques Varlet.

DIRECTION DES DOUANES DE DUNKERQUE

M. Thibault, ✲, *directeur*.

Bureaux de la direction. — DOUANES. — MM. Kellermann, *premier commis*, Deman, *second idem*; Thévenet, 3e *commis;* Rincheval, *commis attaché*.

INSPECTION DE DUNKERQUE.

MM. Descaq (✲ O. ✠), *inspecteur principal*; Billot, *inspecteur sédentaire*.

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ DE DUNKERQUE. — M. Giovanelli, (✠), *receveur principal*.

M. Bouly de Lesdain, *sous-inspecteur*.

M. de Tastes, *idem*.

Contrôleurs, MM. Mathorez, Paris, Evrard et Leclercq. — *Vérificateurs*, MM. Blanc, Courtois, Hyart, Maillard, Mignard, Tortel (Henri), Tortel (Edouard), Cardock, Angois, Herbart, Salemon, Lemerle. — *Commis principaux*, MM. Doué, Rincheval, Caron, de Launoy, Sauguet, Collet (Émile), Caulet (Er.), Piérens, Wanderwallen, Debaecque, Tourret. — *Commis*, MM. Barbara, Degouves de Nuncques, Muotz, Pinchinats. — *Gardes-magasins*, MM. Hyver et Demersseman.

Receveurs particuliers de la principalité de Dunkerque. — Gravelines, MM. Malingre, *receveur;* Charreyron, *vérificateur;* Ghyvelde, (route) MM. Danctoville, *receveur;* Ghyvelde, (station) MM. Vanheeger, *receveur;* N...., *commis*. — Labrouskstraete, M. Watbled, *receveur*. — Oost-Cappel, MM. Choquet, *receveur;* N..., *commis*. — Hondschoote, M. N..., *receveur*. — Bergues, M. Tesmoingt, *receveur*. — Wormhoudt, M. Duval *receveur*.

Service actif. — CAPITAINERIE DE DUNKERQUE. MM. Désoriez, *capitaine*, à Dunkerque; Duval, Pocholle et Guéricy, *lieutenants* à Dunkerque; Mignonnet, *idem*, à Fort-Philippe.

Cette capitainerie comprend les brigades de Gravelines, Fort-Philippe, Mardyck, Dunkerque et Tente-Verte.

CAPITAINERIE D'HONDSCHOOTE. MM. Morin, *capitaine*, à Hondschoote; Bimon, *lieutenant*, à Ghyvelde; Bordret, *idem*, à l'Etoile; Darras, *idem*, à Rexpoëde.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ghyvelde, Mœrkerque, Labroukstraete, l'Etoile, Killemlinde, Oost-Capel, la Krustraete, Rexpoede.

CAPITAINERIE DE BERGUES. — MM. Réveillon, *capitaine*, à Bergues, Degiganon, *lieutenant*, à Warhem; Dardenne, *idem*, à Wormhoudt.

Cette capitainerie comprend les brigades de Téteghem, Warhem, Bergues, Bissaert, Wormhoudt, Rosendael et Esquelbecq.

INSPECTION D'HAZEBROUCK.

M. Gréterin, *inspecteur*.

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ D'HAZEBROUCK. MM. Aliamet, *receveur principal*, Belgueul, *commis principal*, Evrard, *commis*; Moucheront, *surnuméraire*.

Bureaux particuliers de la principalité d'Hazebrouck. — Houtkerque. M. Hubrecht, *receveur*. — Steenvoorde, MM. Milani, *receveur*; Jumel, *commis* — Godewaersvelde, MM. Olivier, *receveur*, Degraeve, *commis*. — Boeschèpe, M. Derycke, *receveur*; Winckel, Dessinguez, *commis*. — Schaexhen, M. Muchery, *receveur*. — Bailleul, M. Gorsas, *receveur*. — La Cornette (Cassel), M. Damatte, *receveur*. — L'Hazewinde (Saint-Sylvestre-Cappel), M. Pruvot, *receveur*. — Outtersteene, M. Petit, *receveur*. —

Service actif. — CAPITAINERIE DE STEENVOORDE. MM. Lory, *capitaine*, à Steenvoorde; Lamotte, *lieutenant*, à Houtkerque; Fichaux, *idem*, à Godewaersvelde.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Houtkerque, Winnezèele, Herzeele, Terdeghem, Steenvoorde, Godewaersvelde et Eecke.

CAPITAINERIE DE MÉTEREN. MM. Cuirot, *capitaine*, à Méteren; Leys, *lieutenant*, à Flêtre; Hibon, *idem*, à Bailleul.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mont-des-Cats, Berthen, Schaexhen, Flêtre, Méteren, Bailleul et Nouveau-Monde.

CAPITAINERIE D'HAZEBROUCK. — MM. Sauvage, *capitaine*, à Hazebrouck; Lenoir, *lieutenant*, à Strazeele; Lory, *idem*, à La Cornette.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hardifort, la Cornette, l'Hazewinde, Bavinchove, Hazebrouck, Caestre, Strazeele, Outtersteene et Vieux-Berquin.

DIRECTION DES DOUANES DE VALENCIENNES.

M. Van Cassel, ✻, *directeur*.

Bureaux de la direction. — MM. Bartenschlag, *premier commis de direction*; Plancke, *deuxième idem*, Fontaine, *troisième idem*. MM. Ravaux (Nicolas), Auffray, Jaugeon et Ravaux (Alfred), *commis attachés*. M. Froissard, *commis-expéditionnaire*.

INSPECTION DE SAINT-AMAND.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Condé.

Inspecteur, M. Collet.

PRINCIPALITÉ DE CONDÉ. — MM. Fournier, *receveur principal*, à Condé; Dany, *sous-inspecteur*, idem; Lebrun, Doste, *vérificateurs de 1re classe*; Pirolle, *idem de 2e classe*; Girard, *commis principal de 1re classe*; Mélot et Ruffin, *commis principaux de 2e classe;*

Mortagne, M. Bocquillet, *receveur*; Dremaux, *vérificateur de 2e classe*; Marchand, *commis*. — Hergnies, M. Ekelsbeke, *receveur*. —Vieux-Condé, M. Gripon, *receveur*. — Le Coq, MM. Paravicini, *receveur;* Meurisse, *commis*.

Rumegies, MM. Desmidt, *receveur*. — Maulde, MM. Cordon, *receveur;* Hourdain, *commis*.

St.-Amand, M. Planson, *receveur*. — Nouveau-Jeu, M. Dubar, *receveur*. — Raismes, M. Gérard, *receveur*.

INSPECTION DE VALENCIENNES.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Valenciennes.

Inspecteur, M. Guillouzic.

PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES. MM. Cauchois, *receveur principal;* Margaine, *sous-inspecteur*; Ponchau, *contrôleur;* Nortier, Chenot, Lefebvre et Adnesse, *vérificateurs de 1re classe*; Vautier, *id. de 2e classe;* Jaugeon, Marrier de Chanteloup, Honoré, *commis principaux de 1re classe*; Demarbaix, Poulaine et Ravel, *commis principaux de 2e classe*.

MM. Busignies et Legat, *gardes-magasins*.

Blanc-Misseron, MM. Hencart, *receveur;* Quès, *vérificateur de 2e classe*; Mariage, *vérificateur de 3e classe*. — Marchipont, M. Thiébaut, *receveur*. — Sebourg, M. Derolin, *receveur*. — Crespin, M. Huart, *receveur*. — St.-Waast, M. Drapier, *receveur*. — Bry, *receveur*, M. Valin. — Eth, *receveur*, M. Margerin.

Bruay (route), M. Fontaine, *receveur*. — St-Saulve, M. Becquet, *receveur*. — Marly, M. Beuzard, *receveur*.

INSPECTION DE MAUBEUGE.

Cette inspection comprend deux principalités dont les chefs-lieux sont à Feignies et à Jeumont.

M. Sacaze, *inspecteur*, à Maubeuge.

PRINCIPALITÉ DE FEIGNIES. MM. Louette, *receveur principal*, à Feignies; Gès, *sous-inspecteur;* L'Hôte, Guiomar et Sbarbaro, *vérificateurs de 1re classe;* de Varènes, Herbecq et Despas, *commis principaux de 2e classe*; Lefebvre, *commis de 2e classe*, Lancelle, *garde-magasin.*

Bellignies, MM. Laplace, *receveur.* — Hergies, M. Arné, *receveur.* — Hon, M. Hamel, *receveur.* — Malplaquet, M. Perriot, *receveur.* — Gognies-Chaussée, M. Venet, *receveur.*

Le Quesnoy, M. Avis, *receveur.*—Pont-sur-Sambre, M. Grandais, *receveur.* — Bavay, M. Sindely, *receveur.*

PRINCIPALITÉ DE JEUMONT. MM. Perret, *receveur principal;* Guillet, *sous-inspecteur*; de St-Martin-Beyrie, *contrôleur* ; Pichoir, Deligny, Bouteleux et Schillinger, *vérificateurs de 1re classe*; Goubaut et Maniez, *vérificateurs de 2e classe;* Dumont, *commis principal de 1re classe;* Darrieux-Juson, Choffez, Bégué et Loth, *commis principaux de 2e classe;* Gérard, et Courrège, *commis de 1re classe.*

Bettignies, MM. Rolier, *receveur*; Villers-sire-Nicole, M. Lemoine, *receveur.* — Vieux-Rengt, M. Deschamps, *receveur.* — Hautmont (soudes), MM. Mineur, *commis principal de 1re cl.*; Pierquet, *commis de 1re classe;* Vagogne et Champagne, *commis de 2e classe.*

Maubeuge, MM. Serval, *receveur;* N.... *commis principal de 2e classe.*— Hautmont, M. Legrand, *receveur.*

INSPECTION D'AVESNES.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Avesnes.

MM. Giovanelli, ✲, *inspecteur.*

PRINCIPALITÉ D'AVESNES. MM. Lavaine, *receveur principal;* Lécuyer, *vérificateur de 1re classe;* N....., *commis de 2e classe.*

Cousolre, MM. Defontaine, *receveur.*—Hestrud, M. Fauconnier, *receveur.* — Beaurieux, MM. Rognion, *receveur.* — Eppe-Sauvage, M. Lecerf, *receveur.* — Trélon, M. Beaudet, *receveur.* — Ohain, MM. Fosset, *receveur*; Despouy, *commis de 2e classe.*

Etrœungt, M. Cordelier, *receveur.* — Beugnies, M. Dumesnil, *receveurs.*

Service actif.

INSPECTION DE SAINT-AMAND.

CAPITAINERIE DE LECELLES. — MM. Landon, *capitaine*, à Lecelles, Mathieu, *lieutenant*, à Saméon; Dineur, *lieutenant*, à Saint-Amand.

Cette capitainerie comprend les brigades de Planard, Rumegies, Saméon, Lecelles, Maulde, St-Amand, Landas et Rue-de-Chorette.

CAPITAINERIE D'HASNON. MM. Petit, *capitaine*, à Hasnon; Sant, *lieutenant*, à Tilloy; Guilbart, *lieutenant*, à Vicoigne.

Cette capitainerie comprend les brigades de Brillon, Hasnon, Tilloy, Grand-Bray, Vicoigne et Raismes.

CAPITAINERIE DE NOTRE-DAME-AU-BOIS. MM. Vallette, *capitaine*, à Notre-Dame-au-Bois; Grivillers, *lieutenant*, à Bruille; Brimont, *lieutenant*, à Condé.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mortagne, Bruille, Hergnies, Notre-Dame-aux-Bois, Vieux-Condé, Condé, Fresnes, Château-l'Abbaye et du Coq.

INSPECTION DE VALENCIENNES.

CAPITAINERIE D'ONNAING. MM. Courtois, *capitaine*, à Onnaing, Jourdan, *lieutenant*, à Blanc-Misseron; Pécheux, *lieutenant*, à Curgies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Crespin, Blanc-Misseron, Marchipont, Onnaing, Sebourquiaux, Sebourg, Curgies et Thivencelles.

CAPITAINERIE DE VALENCIENNES. MM. Lomenil, *capitaine*, à Valenciennes; Gaillard, *lieutenant*, à Valenciennes (station); Ridon, *lieutenant*, à St-Saulve; Lernould, *lieutenant*, à Vendegies-sur-Ecaillon.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bruay, Saint-Saulve, Anzin, Marly, Sepmeries, Vendegies-sur-Ecaillon, Valenciennes (station), Famars.

CAPITAINERIE DE WARGNIES-LE-PETIT. MM. Jacquart, *capitaine*, à Wargnies-le-Petit; Glin, *lieutenant*, à St.-Vaast; Duboscq, *lieutenant*, à Wargnies-le-Petit.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bry, la Bocrette, Jenlain, Saint-Waast, Bettrechies, Amfroipret et Wargnies-le-Petit.

INSPECTION DE MAUBEUGE.

CAPITAINERIE DE LA LONGUEVILLE. MM. Gréterin, *capitaine*, à La Longueville; Poncin, *lieutenant*, à Bavai; Mercier, *lieutenant*, à Feignies (station); Raviart, *lieutenant*, à Feignies (village).

Cette capitainerie comprend les brigades de Bellignies, Hon-Hergies, Bavai, Malplaquet, Gognies-Chaussée, Feignies (station), Feignies (village) et Lalongueville.

CAPITAINERIE DE JOLIMETZ. MM. Landousie, *capitaine*, à Jolimetz; Bourdon, *lieutenant*, à Berlaimont; Tillier, *lieutenant*, au Quesnoy.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ruesnes, le Quesnoy, Baudignies, Jolimetz, Locquignol, Berlaimont et Pont-sur-Sambre.

CAPITAINERIE DE MAUBEUGE. MM. Blutel, *capitaine*, à Maubeuge; Robert, *lieutenant*, à Elesmes; Aubert, *lieutenant*, à Cerfontaine; Desbordes, *lieutenant*, à Jeumont (station).

Cette capitainerie comprend les brigades de Bettignies, Elesmes, Vieux-Rengt, Jeumont (ligne), Colleret, Maubeuge, Cerfontaine, Jeumont (station), Hautmont (station).

INSPECTION D'AVESNES.

CAPITAINERIE DE SOLRE-LE-CHATEAU. MM. Louvel, *capitaine*, à Solre-le-Château; Lecouvey, *lieutenant*, à Hestrud; Chassaing, *lieutenant*, à Dimechaux.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hestrud, Beaurieux, Clerfayts, Dimechaux, Solre-le-Château, Cousolre, Damousies et Felleries et Beugnies.

CAPITAINERIE DE GLAGEON. MM. Sant, *capitaine*, à Glageon; Brosse, *lieutenant*, à Trélon; Mathieu, *lieutenant*, à Liessies.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Ohain, Trélon, Liessies, Sains, Glageon, Beaumont et Féron.

CAPITAINERIE D'AVESNELLES. MM. Collart, *capitaine*, à Avesnelles; Moucheront, *lieutenant*, à Dompierre; Masson, *lieutenant*, Étrœungt.

Cette capitainerie comprend les brigades de Saint-Remy-Chaussée, Dompierre, Avesnelles, Haut-Lieu, Etrœungt, Larouillies et Saint-Hilaire.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES DU DÉPARTEMENT DU NORD.

M. Deaubonneau, *Directeur*, rue des Fossés, 30, à Lille.

1er commis de la direction : M. Lajoie, rue du Faubourg Notre-Dame, 87.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Inspecteurs : MM. Biard, Maton, Troupeau, Didelot, Labbe, Degrave, Verlynde *(service des sucres)*, à Lille.

Receveur principal : M. Du Gard, rue Basse, 45.

Entreposeur des tabacs et des poudres à feu : M. Lefebvre, rue Solférino.

Contrôleurs: MM. Duvivier, à Lille, rue de la Petite Allée, 18; Lemmens, rue Nicolas Leblanc, 10, Haeghens, rue des Tanneurs, 26; Como, *(service des sucres)*, rue du Chaufour; Boullet *(entrepôt des sucres)*, à Lille; Baudoux, à Armentières; Coppens, à Roubaix; De Geslin, à Tourcoing; Deny *(service des sucres)*, à Fournes; Galland, idem, à Pont-à-Marcq; Le Days, idem, à Seclin; Ferrey *(service de la garantie)*, à Lille, rue Masséna.

Receveurs particuliers sédentaires : MM. Dethoor, à Lille, rue des Urbanistes; Soulier, idem. rue d'Antin; Germain, idem, rue Fontenoy (section des Moulins); Croin *(service de la navigation)*, rue Colbert; Willermoz, à Armentières; Raoult, à Roubaix; Talleux, à La Bassée; Vacher, à Seclin, Dethoor, à Tourcoing.

Receveurs buralistes : Martin, à Lille, rue du Metz; Plancke, idem, rue des Sarrazins; Salmon, idem, boulevard de la Liberté.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Sous-directeur : M. Sérendat, à Avesnes.
Receveur principal : M. Lachambre, à Avesnes.
Contrôleurs : M. Caillouet, à Maubeuge; M. Taviaux, au Quesnoy *(service des sucres)*; M. Legrand, à Jenlain.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI,

Sous-directeur : M. de Marsilly, à Cambrai.
Inspecteur : M. de Percy, à Cambrai *(service des sucres)*.
Receveur principal : M. Sutils, à Cambrai.
Contrôleurs : MM. Lefebvre, à Cambrai; Gastellier, idem, *(service des sucres)*; Joubin, à Solesmes; Ducatez, à Masnières; Fauchard, à Iwuy.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Sous-directeur : M. Ramecourt, à Douai.
Receveur principal : M. Meunier, idem.
Contrôleurs : MM. Dusan, à Douai; Rigollet, à Douai; Libessart, à Cantin; Willox, à Marchiennes.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Sous-directeur : M. Deberckem, à Dunkerque.
Receveur principal : M. Durand, idem.
Contrôleurs : MM. Merchez, à Dunkerque; Ledieu, idem; Bisserié, idem *(service de la garantie)*; Verneuil, à Bergues.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Sous-directeur : M. Flamant, à Hazebrouck.
Receveur principal : M. Charbonnier, à Hazebrouck.
Contrôleurs : MM. Maury, à Hazebrouck; Morin, à Bailleul.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Sous-directeur : M. Boursy, à Valenciennes.
Inspecteur : M. de Lestang *(service des sucres)*.
Receveur principal : M. Louet à Valenciennes.
Contrôleurs : MM. Hulin, à Valenciennes; Hellein, idem; Leneveu, à Anzin; Sausverd, à Condé; Goujard, à Denain; Ducourthial, à Saint-Amand; Louis, à Valenciennes *(service des sucres)*; de Villereau, idem, idem; Beaujeu, à Valenciennes, idem, Fallague, à Onnaing; idem; Ferrière, à Denain, idem; Chardenal, à Saint-Amand, idem.

DIRECTION GÉNÉRALE DES MANUFACTURES DE L'ÉTAT.

Un décret du 12 mars 1860 a séparé l'administration des tabacs qu'un arrêté du Gouvernement, en 1848, avait réunie à celle des contributions indirectes et a institué une direction générale des tabacs et des directeurs départementaux.

Un décret du 9 novembre 1865, a ajouté aux attibutions de la Direction générale des Tabacs la fabrication des poudres de chasse, de mine et de commerce, ainsi que le raffinage des salpêtres pour former une administration unique sous la dénomination de *Direction générale* des manufactures de l'Etat.

DIRECTION DES MANUFACTURES DE L'ÉTAT DU NORD.

La Direction dont Lille est le chef lieu comprend la manufacture des Tabacs et la raffinerie de Lille, le magasin de transit de Dunkerque, la culture et les magasins de tabacs en feuilles du Nord.

Le département du Nord est autorisé, pour 1873, à planter en tabac, pour l'approvisionnement des manufactures nationales 900 hectares de terre, non compris le cinquième en excédant toléré par l'article 193 de la loi du 28 avril 1816.

Ces 900 hectares devront procurer une quantité de 2,500,000 kilogrammes de tabac.

Directeur des manufactures de l'État, M. Gerbet, à la manufacture.

DIRECTION DES TABACS DE LILLE.

Ingénieur, M. Weil. — *Sous-ingénieur*, M. Morel. — *Con-*

trôleur, M. Rocaz. — *Garde-magasin*, M. Lesueur. — *Premier commis*, M. Kling. — *Second commis*, M. Petin. — *Commis aux écritures*, MM. Eudes, Lemasson, Coly et Crattelet.

RAFFINERIE DE SALPÊTRE DE LILLE.

Sous-ingénieur, M. Morin. — *Garde-magasin*, M. Baratte.

MAGASINS DE TRANSIT DE DUNKERQUE.

Entreposeur, M. Boursy. — *Contrôleur de magasin*, M. Massé.

CULTURE ET MAGASINS DE TABACS EN FEUILLES DU NORD.

Inspecteur, M. Rousselot, à Lille; *commis de l'inspection*, M. Hodée. — *Contrôleurs de culture*, M. Gentot, à Lille et M. Decourchelle, à Merville. — *Vérificateurs de culture*, MM. Durigneux, Dupuis, David, Robin, Auzanet, Houzé, Dupuich, Peckel, Garenaux, Rupied, Coymés. — *Commis de culture*, MM. Robin, Despommare, Placet, Chassani, Bertin.

MAGASINS DE LILLE.

Entreposeur, M. Robillard. — *Contrôleur de magasin*, N..... — *Commis de magasin*, M. Bon.

MAGASIN DE MERVILLE.

Entreposeur, M. Gardarein. — *Contrôleur de magasin*, M. Lefebvre.

ADMINISTRATION DES FORÊTS.

Le département du Nord contient 49,019 hectares 68 ares 70 centiares de bois et forêts, dont 28,442 hectares dans l'arrondissement d'Avesnes seulement, et 8,430 dans celui de Valenciennes. L'arrondissement de Dunkerque est celui qui en possède le moins, il n'en a que 901 hectares.

Sur ces 49,019 hectares de bois, 19,524 hectares appartiennent à l'État, 2,000 hectares aux communes et aux établissements publics, le reste aux particuliers.

Les forêts les plus considérables par leurs masses sont : la belle forêt de Mormal, de la contenance de 9,200 hectares; la forêt de Nieppe, de 2,500 hectares; la forêt de Saint-Amand, de 3,274 hectares; la forêt de Phalempin, de 900 hectares; le grand bois l'Évêque, de 900 hectares; la forêt de Fourmies, de 900 hectares; la forêt du bois l'Abbé, de 1,100 hectares; la forêt de Marchiennes, de 800 hectares; la forêt de Trélon, propriété particulière, de 3,300 hectares; la forêt de Wallers, aussi propriété particulière, de 800 hectares.

ORGANISATION ET PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DES FORÊTS.

La France est divisée en trente-cinq conservations forestières.

La septième conservation est celle d'Amiens, composée des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme.

Conservateur, M. Beaussire, ✲, à Amiens.

MM. Chouffe, *garde-général sédentaire*, *secrétaire de la conservation*; Roisin, *brigadier sédentaire*; Pingret, *brigadier garde-sédentaire*.

Il existe dans le département deux inspections forestières qui ont pour chefs-lieux Lille et le Quesnoy.

INSPECTION DE LILLE.

Cette inspection comprend les arrondissements de Lille, Valenciennes, Douai, Hazebrouck et Dunkerque.

MM. Cayet, *inspecteur*, *chef de service*, à Lille; Ouzelle, *brigadier-sédentaire*, *attaché à l'inspection*; d'Arbois de Jubainville, *sous-inspecteur*, à Valenciennes; Pollet, *garde général*, à Hazebrouck.

INSPECTION DU QUESNOY.

Cette inspection comprend les arrondiss. d'Avesnes et de Cambrai.

MM. Bouvart, *inspecteur*, *chef de service*, au Quesnoy; Pintiau, *commis temporaire*, *attaché à l'inspection*; Bécourt, *sous-inspecteur*, au Quesnoy; Badre, ✲, *garde général*, à Landrecies; Cromback, *garde général*, à Avesnes; Cotte, *garde général adjoint*, à Locquignol.

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

Des lignes télégraphiques électriques relient à Paris tous les chefs-lieux de département et d'arrondissement et un grand nombre d'autres villes importantes.

L'inspection de Lille comprend tous les bureaux et toutes les lignes situés dans le département du Nord.

Inspecteur du département du Nord, M. Devémy, ✲, rue de Béthune, 51. — *Sous-inspecteur*, M. Morris, 17, rue Patou. — *Directeur des transmissions, à Lille*, M. Boutmy, rue de l'Hôpital-Militaire, 41. — *Commis principaux*, MM. Spatz et Brocart. — *Employé chef du service au bureau de la gare*, M. Hocquet.

BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Il existe à Lille deux bureaux :

1° Rue de l'Hôpital-Militaire, 41, (bureau central) ;

2° Rue de Tournai, 21, (succursale).

STATIONS DU DÉPARTEMENT : *Dunkerque,* M. Fournier, *chef de station ; Gravelines,* Mlle Barré, *employée auxiliaire chargée du service ; Roubaix,* M. Crépin, *chef de station ; Tourcoing,* M. Canuel, *idem ; Hazebrouck,* M. Brodin, *employé chargé du service ; Douai,* M. Berthelot, *chef de station ; Cambrai,* M. Legon, *idem ; Valenciennes,* M. Degond, *idem ; Maubeuge,* M. Aubertin, *idem ; Avesnes,* M. Gruson, *employé chargé du service ; Fourmies,* M. Deschamps, *chef de station ;* Armentières, M. Leblanc, *employé chargé du service.*

BUREAUX MUNICIPAUX.

Aniche, Anor, Anzin, Ascq, Bailleul, Bavai, Bourbourg, Carnières, Cassel, Condé, Croix, Denain, Don, Estaires, Etrœungt, Fives, Fresnes, Halluin, Lannoy, Le Cateau, Linselles, Loos, Haubourdin, Marchiennes, Marcoing, Masnières, Merville, Moëres (les), Noyelles-sur-Escaut, Orchies, Renescure, Saint-Amand-les-Eaux, St-André-lès-Lille, Seclin, Solesmes, Solre-le-Château, Stéene, Steenvoorde, Templeuve, Trélon, Wignehies, Quesnoy-sur-Deûle, Marcq-en-Barœul, La Bassée, Marquette.

BUREAUX SÉMAPHORIQUES.

Dunkerque (Sém.), Gravelines (Sém.), et Uxem (Sém.-Zuydcoote).

GARES DE CHEMINS DE FER OUVERTES A LA TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE.

Bergues, Bouchain, Busigny, Caudry, Don, Somain, Hautmont, Iwuy, Jeumont, Landrecies, Lourches, Feignies.—Les gares d'Armentières, de Cambrai, Douai, Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Maubeuge, Roubaix, Tourcoing et Valenciennes sont également ouvertes à la télégraphie privée pour les voyageurs munis de billets.

Les bureaux de Lille sont ouverts tous les jours sans exception, depuis sept heures du matin, en été, et depuis huit heures en hiver, jusqu'à neuf heures du soir. Le bureau central ne ferme qu'à minuit

Il est permis à toutes personnes de correspondre au moyen du télégraphe, par l'entremise des fonctionnaires de l'Administration des lignes télégraphiques ou des agents délégués par elle.

L'Administration peut toujours exiger que l'expéditeur d'une dépêche établisse son identité.

La transmission de la correspondance télégraphique privée est tou-

jours subordonnée aux besoins du service de l'Etat; les dépêches officielles ont donc la priorité sur celles des particuliers.

Les dépêches doivent être écrites lisiblement et signées par l'expéditeur. Tout interligne, renvoi, rature ou surcharge doit être approuvé par lui ou par son représentant.

L'adresse doit être rédigée de manière à ne laisser aucun doute; il est donc important qu'elle comprenne le nom et le numéro de la rue ou d'autres indications de nature à assurer la remise.

L'emploi des chiffres ou des lettres secrètes est autorisé dans la correspondance privée; mais les dépêches de cette nature sont soumises à la formalité de la recommandation. Sera considérée comme dépêche secrète et soumise à la double taxe, toute dépêche qui ne sera pas composée en langage ordinaire et intelligible.

COMPTE DES MOTS. — Tout ce que l'expéditeur a inscrit sur la minute pour être transmis entre dans le compte des mots. Toutefois, le nom du bureau de départ, la date, l'heure et la minute du dépôt, sont transmis d'office et inscrits sur la copie remise au destinataire.

Ces indications ne sont pas taxées, à moins que l'expéditeur ne les fasse figurer dans le corps de la dépêche.

Dans les dépêches intérieures, les mots composés formant à ce titre, un article séparé du dictionnaire de l'Académie, comme aujourd'hui, après-demain, contre-ordre, ne sont comptés que pour un mot.

Les noms géographiques, les noms de rue, de commune, de département et l'indication du numéro des habitations, quel que soit d'ailleurs le nombre de termes qui les exprime, ne sont comptés que pour un mot dans le corps de la dépêche comme dans l'adresse. Les noms de familles formés de plusieurs mots sont comptés pour le nombre de mots employés à les exprimer.

Les nombres écrits en chiffres sont comptés pour autant de mots qu'ils contiennent de fois cinq chiffres, plus un mot pour l'excédant. Il en est de même pour les lettres groupées qui forment une marque de colis ou quelque indication de commerce. Le point, la virgule et la barre de division sont comptés pour un chiffre ou une lettre lorsqu'ils entrent dans la formation d'un nombre ou d'une marque de commerce.

Le souligné est compté pour un mot.

L'expéditeur d'une dépêche intérieure à envoyer par la poste peut la faire expédier avec ou sans chargement. Les mots *poste* ou *chargement* sont reproduits dans le texte taxé. Dans le premier cas, il n'est rien perçu, et le télégramme est jeté à la boîte avec affranchissement simple; dans le deuxième cas, il est perçu une taxe fixe de 50 centimes. Pour l'exprès, on perçoit 50 centimes par kilomètre.

DÉPÊCHES RECOMMANDÉES. — Dans le service intérieur lorsqu'une dépêche est recommandée, le bureau de destination transmet par la voie télégraphique, à l'expéditeur même la reproduction intégrale de la

copie envoyée au destinataire, suivie de la double indication de l'heure précise de la remise et de la personne entre les mains de laquelle cette remise a eu lieu. Si la remise n'a pu être effectuée, ce double avis est remplacé par l'indication des circonstances qui s'y sont opposées; et par les renseignements nécessaires pour que l'expéditeur puisse faire suivre sa dépêche s'il y a lieu.

La taxe de recommandation est égale à celle de la dépêche.

La recommandation est obligatoire pour les dépêches composées en chiffres ou en lettres secrètes.

Dans le service international, la recommandation n'est plus admise. mais l'expéditeur de toute dépêche à la faculté d'en demander le collationnement. La taxe du collationnement est égale à la moitié de celle de la dépêche, toute fraction de quart de franc étant comptée comme un quart de franc.

Par suite de la suppression de la recommandation, les dépêches secrètes sont affranchies de cette formalité et n'acquittent plus que la taxe simple.

Dans la correspondance intérieure et internationale l'expéditeur peut demander l'accusé de réception de sa dépêche. La taxe en est fixée au prix d'une dépêche simple.

DÉPÊCHES A FAIRE SUIVRE. — Le public et l'administration sont autorisés à faire suivre les dépêches.

Lorsqu'une dépêche porte la mention : *faire suivre*, sans autre indication, le bureau de destination, après l'avoir présentée à l'adresse indiquée, la réexpédie immédiatement s'il y a lieu à la nouvelle adresse désignée au domicile du destinataire. Cette réexpédition ne peut se faire que dans les limites de l'Etat auquel le bureau d'arrivée appartient. Si aucune indication n'est fournie à l'adresse indiquée, la dépêche est gardée en dépôt.

Si la mention *faire suivre* est accompagnée d'adresses successives, la dépêche est successivement transmise à chacune des destinations indiquées jusqu'à la dernière s'il y a lieu.

L'expéditeur acquitte la taxe de la dépêche jusqu'au premier bureau, mais toutes les taxes auxquelles ont donné lieu les réexpéditions sont recouvrées sur le destinataire.

Quand une dépêche a plusieurs destinataires, il est perçu 50 cent. par chaque destinataire en sus du premier.

PORT AU-DELA DES LIGNES. — Les dépêches adressées à domicile ou poste restante hors de la localité desservie par le bureau télégraphique sont, suivant la demande de l'expéditeur, envoyées immédiatement a leur destination par la poste ou par un moyen plus rapide si l'administration du bureau destinataire en dispose.

Les dispositions pénales relatives au transport des lettres en contravention ne sont pas applicables à ceux qui transportent les télégrammes

que *les expéditeurs envoient aux bureaux télégraphiques*, et les télégrammes que ces bureaux font remettre aux destinataires.

Les dépêches internationales à envoyer par la poste au-delà du bureau d'arrivée, sont envoyées comme lettres chargées Les frais d'exprès auxquels ont donné lieu les dépêches non recommandées sont recouvrés sur le destinataire, aucune taxe complémentaire n'étant perçue par le bureau d'origine.

RECTIFICATIONS. — Le destinataire d'une dépêche ordinaire ou recommandée peut demander la rectification des passages qui lui paraissent douteux et il acquitte alors: 1° le prix d'une dépêche simple pour la demande; 2° le prix d'une dépêche calculé suivant la longueur du passage à répéter. Ces taxes sont remboursées si la répétition montre que le service télégraphique avait dénaturé le sens de la dépêche; dans ce cas, le bureau d'arrivée opère le remboursement d'office.

Lorsque l'expéditeur désire que la remise n'ait lieu qu'entre les mains du destinataire, il doit le mentionner dans l'adresse.

RÉPONSES PAYÉES DANS LA CORRESPONDANCE INTÉRIEURE.— La personne qui se présente pour expédier une réponse payée doit exhiber la copie authentique de la dépêche qui en fait mention. Toute réponse présentée après le délai de huit jours est considérée et traitée comme une nouvelle dépêche.

COPIES PAYÉES. — Dans la correspondance internationale, la dépêche portant réponse payée impose au bureau d'arrivée l'obligation de remettre au destinataire, en même temps que le télégramme qui lui est adressé, la somme versée au bureau d'origine qui lui est nécessaire pour effectuer sa réponse.

Le destinataire est dès-lors libre de déposer cette réponse à son gré et elle est considérée et taxée comme une dépêche nouvelle.

Les expéditeurs ou destinataires d'une dépêche peuvent seuls en demander copie; ils paient en ce cas un droit de 50 cent. pour lequel il est délivré une quittance à souche.

REMBOURSEMENTS. — La taxe de toute dépêche dont la transmission n'a pu être effectuée est remboursée à l'expéditeur. Dans le service international et dans le service intérieur les remboursements de taxe pour cause d'erreur ou de retards peuvent être effectués pour toute espèce de dépêches. La demande doit en être faite à l'Administration dans le délai de trois mois.

Les remboursements se rapportant à des réponses payées d'avance ou à des accusés de réception qui n'auraient pas été transmis dans un délai de dix jours, ainsi que ceux relatifs à des excédants d'arrhes, peuvent être effectués d'office.

DÉPÊCHES MARITIMES. — Depuis le 15 novembre 1866 des dépêches privées peuvent être échangées entre les navires en mer et les postes électro-sémaphoriques ou électriques de la France ou de l'Algérie.

La taxe d'une dépêche à destination de navires en mer est payée par l'expéditeur au départ.

La taxe due pour une dépêche provenant d'un navire en mer est acquittée par le destinataire contre la remise de la dépêche. En cas de refus l'Administration a son recours contre l'expéditeur.

Est réduite à 20 cent. par kilomètre la taxe à percevoir du public pour les frais d'exprès afférents aux dépêches reçues de navires en mer, et qui sont envoyées directement à destination par les sémaphores sans emprunter la voie télégraphique.

MANDATS TÉLÉGRAPHIQUES. — En exécution de l'art. 4 de la loi du 4 juillet 1868 le public est admis à transmettre télégraphiquement des mandats d'argent dans l'intérieur de la France.

Cette opération consiste dans le dépôt préalable dans un bureau de poste de la somme dont l'intéressé veut effectuer l'envoi. Ce dépôt est reçu contre le paiement des frais ordinaires des envois d'argent et le déposant reçoit en échange un mandat de poste.

Ce mandat sur lequel rien ne doit être ajouté est présenté au guichet du bureau télégraphique où il est admis, moyennant la taxe d'une dépêche ordinaire augmentée d'un supplément de 50 cent. pour les frais de l'avis-dépêche que le bureau télégraphique d'arrivée doit faire parvenir au destinataire de la dépêche-mandat.

Muni de cet avis, celui-ci peut, pendant six jours francs, se présenter au bureau de poste indiqué pour recevoir la somme qui lui a été adressée.

L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique. (Loi du 29 novembre 1850.)

Le chef d'un bureau télégraphique peut, dans l'intérêt de l'ordre public et des bonnes mœurs, refuser de transmettre les dépêches, ou arrêter toute dépêche qui lui paraîtrait de nature à entraîner de semblables conséquences.

TARIFS.

DÉPÊCHE SIMPLE DE UN A VINGT MOTS,

Adresse et signature comprises :

Entre deux bureaux du même département, 60 c.	Loi du 4 avril 1872.
Pour le reste de la France, 1 fr. 40 c.	
Pour l'Algérie ou la Tunisie, 4 fr. 40 c.	

Les dépêches à destination d'un bureau de gare sont passibles d'une surtaxe minima de 50 centimes pour port à domicile.

ETRANGER.

Alsace-Lorraine	2 fr. »	Portugal	5 fr. »
Luxembourg (grand duché de)	2 50	Autriche-Hongrie, Grande-Bretagne (Londres excepté)	6 »
Grand duché de Bade, Bavière, Belgique, Prusse occidentale, Suisse, Wurtemberg et Hohenzollern	3 »	Danemark	6 50
		Suède	8 »
		Grèce, Turquie d'Europe	10 »
		Norwège	8 50
Espagne, Italie, Pays-Bas, Prusse orientale, Londres	4 »	Russie d'Europe	11 »
		Russie (région du Caucase)	14 »
		Russie d'Asie (1re région)	19 »
		Id. (2e région)	27 »
		Amérique	Taxes diverses.

Moitié en sus des taxes ci-dessus pour chaque dizaine de mots, ou fraction de dizaine, au-dessus de vingt.

Il y a pour l'Amérique des tarifs spéciaux. Le prix d'une dépêche de Lille à New-York, pour 10 mots, est de 37 fr. 50 cent.

POSTE AUX LETTRES.

DIRECTION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL. M. Cairel, *directeur des postes et relais du département,* à Lille.

Contrôleurs, MM. Coutard, Minot.

MM. Herbage, *commis de direction*; Zerlaut, *commis*, *idem*; Gilles, *surnuméraire.*

Brigadiers-facteurs. MM. Dutoit et Fournier.

Il y a dans le département du Nord cent trois bureaux de postes aux lettres: dix bureaux composés, soixante-dix-sept bureaux simples et seize distributions. L'état suivant indique les communes où ils sont placés et présente le nom du receveur de chaque bureau.

BUREAUX COMPOSÉS. Lille. MM. Tiquet, *receveur principal* Maruéjouls, Lescaux, *commis principaux;—receveurs des bureaux*

supplémentaires: Mme Herbage, quartier de Moulins-Lille; Mme Asbroucq, quartier de Wazemmes; M. Husson, section de Fives. — Mr Lannelet, place St.-Martin. — Avesnes, M. Lequette, *receveur.* — Cambrai, MM. Lorentz, *idem;* Dhoudain, *commis principal.* — Douai, MM. Labrune, *receveur;* Gresy, *commis principal.* — Dunkerque, MM. Noël, *receveur*; Fourie, *commis principal.* — Maubeuge, M. Schneller, *receveur.* — Roubaix, M. Beauvalot, *receveur.* — Tourcoing, M. Noël, *receveur.* — Valenciennes, M. Louf, *idem*; M. Boys, *commis principal.*

Bureaux simples. Aniche, Mme Eloy; Annœullin, Dᵉ Bertoux; Anzin, Mlle Aubertin; Arleux, M. Duretz; Armentières, M. Houde; Bailleul, M. Dehaisnes; La Bassée, Mme Salembier; Bavai, Mme Dumay; Bergues, Mme François; Berlaimont, Mlle Poullard; Beugnies, M. Lelong; Bouchain, M. Lobbé; Bourbourg, Melle Schneller; Busigny, Mme Belin; Carnières, Mme Boubay; Cassel, Mlle Felhoen; Le Cateau, Mme Neser; Catillon, Mme Wuillot, Caudry, Mme Legrand; Clary, Mlle Cowez; Comines, Delle Dubuisson; Condé, Mlle Bossel: Crespin, Mlle Delaporte; Cousolre, Mlle Lemoisne; Cysoing, Mlle Fourment; Englefontaine, Dlle Blary; Denain, M. Dufour; Esquelbecq, Dame Delaye; Estaires, Mlle Cornillot; Etrœungt, Mlle Godbille; Fourmies, Mlle Sévené; Fournes, Mme Reboux; Fresnes, Mlle François; Gouzeaucourt, Mme Devaux; Gravelines, Mlle Tancrez; Halluin, Mme Wallard; Hasnon, Dlle Molinier; Haubourdin, Mme veuve Lamour; Hautmont, Mlle Cartier; Hazebrouck, M. Piettre; Houdschoote, Mlle Chassaing; Iwuy, Mlle Taillefer; Jeumont, M. Disneur, ✻, Landrecies, Mlle Richez; Lannoy, Dᵉ Ryembault; Loos, Dᵉ Estagerie; Lourches, Mlle Nicolet; Marchiennes, Mme Baillet; Marcq-en-Barœul, Delle Despret; Maroilles, Dme Vivien; Masnières, Madame veuve Mollien; Merville, Madame Barthès; Mortagne, M. Ellenberger; Onnaing; Mlle Hampelen; Orchies, Mlle Bauvin; Pont-à-Marcq, Mlle Huguier; Quesnoy-sur-Deûle, Mlle Guillaume; Le Quesnoy, M. Cat, Raches, Mme Favreux; Raismes, Mme Legrand; Sains, Mlle Lebrun; St.-Amand, Mlle Suin; Seclin, Mme Poillot; Solre-le-Château, Mme veuve Lenglé; Solesmes, Mlle Marlierre; Somain, M. Mio; Steenvoorde, Mme veuve Duvet; Templeuve, Mme Potier; Trélon, Mme Balasse; Trith-St. Léger, Mlle Dubrulle; Walincourt, Mme Castelli; Watten, Mlle Quainteane; Wignehies, Mlle Bertholet; Wormhoudt, Mme Cabotse.

Bureaux de distribution. Arneke, Mme Longepierre; Ascq, Mme Chappe; Bollezeele, M. Bastien; Flines, Mlle Leclercq; Anor, Mlle Mlle Despret; Linselles, MlleCaplet; Renescure, M. Cohet; Steen-

werck, Mme Soyez; Jenlain, M. Balasse; Wambrechies, Mlle Coulogne; Vieux-Berquin, M. Laude; Marcoing, Mme Cadet, dit Desgraviers; Baisieux, Mlle Bertin; Quiévy, Mlle Maréchal; Roncq, Mlle Butor; Villers-sire-Nicole, Mlle Sant.

PRÉPOSÉS DANS LES GARES DES CHEMINS DE FER. MM. Jesson, à Lille; Lermitte, à Cambrai; Cendro, àDouai; Thiroux, à Hazebrouck; Moreau, à Somain; Lejeune; à Valenciennes Laruelle; à Busigny.

FRANCHISES POSTALES.

Le président de l'Assemblée Nationale, le Président de la République, les ministres secrétaires d'Etat à départements ministériels, le président du Conseil d'Etat, le vice-président du Conseil d'Etat, le président du contentieux du Conseil d'Etat, le premier président et le procureur-général de la Cour de cassation; le premier président et le procureur-général de la Cour des comptes, le commandant de la 1re division militaire, le commandant de Paris et du département de la Seine, le préfet de police, le directeur de l'administration de l'enregistrement et des domaines, le directeur du personnel au ministère de la guerre, le directeur de l'administration des forêts, le directeur de l'administration des douanes et des contributions indirectes, le directeur de l'administration des manufactures de l'Etat, le directeur de l'administration des postes, le directeur de l'administration de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, le directeur général des cultes, le secrétaire général du Conseil d'Etat, le président de la commission d'enquête des tabacs, le commissaire du Gouvernement, près la commission d'indemnité des colons de Saint-Domingue, le secrétaire général de la même commission, le directeur général des lignes télégraphiques et des postes.

TARIFS DE LA TAXE DES LETTRES ORDINAIRES.

(Loi du 24 août 1871, exécutoire à partir du 1er septembre suivant.)

TAXE DES LETTRES

DE BUREAU DE POSTE A BUREAU DE POSTE

y compris les bureaux situés en Corse et en Algérie.

(Art. 1er de la loi du 24 août 1871).

Indication du poids.	Lettres. affranchies.	Lettres. non-affranchies.
	fr. c.	fr. c.
Au-dessous de 10 gr. jusqu'à 10 grammes inclusivement.....	0 25	0 40
Au-dessus de 10 gr. jusqu'à 20 gr. inclusivement.....	0 40	0 60
Au-dessus de 20 gr. jusqu'à 50 gr. inclusivement	0 70	1 00
Au-dessus de 50 gr. jusqu'à 100 gr. inclusivement.....	1 20	1 75

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 50 grammes ou fraction de 50 grammes excédant, 50 centimes en cas d'affranchissement, et 75 centimes en cas de non-affranchissement.

TAXE DES LETTRES

NÉES ET DISTRIBUABLES DANS LA CIRCONSCRIPTION POSTALE DU MÊME BUREAU

(Paris excepté)

(Art. 2 de la loi du 24 août 1871.)

Indication du poids.	Lettres. affranchies.	Lettres. non-affranchies.
	fr. c.	fr. c
Au-dessous de 10 gr. jusqu'à 10 grammes inclusivement.....	0 15	0 25
Au-dessus de 10 gr. jusqu'à 20 gr. inclusivement	0 25	0 40
Au-dessus de 20 gr. jusqu'à 50 gr. inclusivement..... ..	0 40	0 60
Au-dessus de 50 gr. jusqu'à 100 gr. inclusivement.....	0 65	1 00

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 50 grammes ou fraction de 50 grammes excédant, 25 centimes en cas d'affranchissement, et 40 centimes en cas de non-affranchissement.

En cas d'insuffisance d'affranchissement, la taxe est calculée comme si la lettre n'avait pas été affranchie; mais il est fait déduction de la valeur des timbres-poste employés. (Art. 4 de la loi du 24 août 1871.)

Comme suite aux indications précédentes, nous croyons devoir donner ci-après les dernières instructions de l'Administration des postes sur les timbres-postes et les valeurs cotées et déclarées.

Valeurs déclarées.

L'expéditeur qui veut s'assurer en cas de perte, sauf le cas de force majeure, le remboursement des valeurs payables au porteur insérées

dans une lettre ***chargée***, doit faire la déclaration du montant des valeurs que cette lettre contient.

La déclaration ne doit pas excéder 2,000 francs; elle est portée en toutes lettres à l'angle gauche supérieur de la suscription de l'enveloppe et énonce en francs et centimes le montant des valeurs insérées. Elle doit être écrite d'avance par l'expéditeur lui-même sans rature ni surcharge.

Une lettre chargée, contenant des valeurs déclarées, est passible, en outre du port de la lettre et du droit fixe de chargement, d'un droit de 20 centimes par 100 francs ou fraction de 100 francs déclarés.

Ces divers droits ou taxes sont représentés par timbres-poste apposés sur les lettres.

ARIFS de la taxe des journaux, imprimés, épreuves d'imprimerie corrigées, échantillons, papi de commerce ou d'affaires, avis de naissance, mariage ou décès, prospectus, prix courants, imprimés divers et cartes de visite, circulant à l'intérieur (Lois du 25 juin 1856 et du 24 août 18

TARIF N° 1.

Journaux et ouvrages périodiques traitant de matières politiques ou d'économie sociale expédiés sous bandes et paraissant au moins une fois par trimestre. (Art. 1er et 3 de la loi du 25 juin 1856).

INDICATION DU POIDS.	PRIX par chaque exemplaire circulant	
	Hors du département ou des départements limitrophes (1).	Dans l'intérieur du département ou dans les départements limitrophes (1).
	fr. c.	fr. c.
à 40 grammes et au-dessous	0 04	0 02
au-dessus de 40 gr. jusqu'à 50 inclus.	0 05	0 03
au-dessus de 50 gr. jusqu'à 60 inclus.	0 06	0 03
au-dessus de 60 gr. jusqu'à 70 inclus.	0 07	0 04
au-dessus de 70 gr. jusqu'à 80 inclus.	0 08	0 04
au-dessus de 80 gr. jusqu'à 90 inclus.	0 09	0 05
au-dessus de 90 gr. jusqu'à 100 incl.(2)	0 10	0 05

TARIF N° 2.

Journaux, recueils, annales, mémoires et bulletins périodiques uniquement consacrés aux lettres, aux sciences, aux art à l'agriculture et à l'industrie, expédiés sous bandes et paraissant au moins une fois par trimestre. (Art. 2 et 3 de la loi du 25 juin 1856).

ILDICATION DU POIDS.	PRIX par chaque exemplai circulant	
	Hors du département ou des départements limitrophes (1).	Dans l'intérieur du département ou dans les départements limi
	fr. c.	fr. c.
à 20 grammes et au-dessous	0 02	0 01
au-dessus de 20 gr. jusqu'à 30 inclus .	0 03	0 01
au-dessus de 30 gr. jusqu'à 40 inclus .	0 04	0 02
au-dessus de 40 gr. jusqu'à 50 inclus .	0 05	0 02
au-dessus de 50 gr. jusqu'à 60 inclus .	0 06	0 03
au-dessus de 60 gr. jusqu'à 70 inclus .	0 07	0 03
au-dessus de 70 gr. jusqu'à 80 inclus .	0 08	0 04
au-dessus de 80 gr. jusqu'à 90 inclus .	0 09	0 04
au-dessus de 90 gr. jusqu'à 100 incl.(2)	0 10	0 05

(1) Par exception (2e paragraphe de l'article 3 de la loi du 25 juin 1856), les journaux publiés dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise ne jouissent pas de la réduction de prix pour les départements limitrophes.

(2) Et ainsi de suite, en ajoutant un centime par chaque 10 grammes ou fraction de 10 grammes excédant, jusqu'à concurrence du poids de 3 kilogrammes, poids maximum, et en prenant moitié de ces prix pour les journaux circulant dans l'intérieur du département ou dans les départements limitrophes, sous cette réserve, toutefois, que les fractions de centime doivent être considérées comme des centimes entiers.

TARIF N° 3.

Echantillons de marchandises, épreuves d'imprimerie corrigées, papiers de commerce ou d'affaires, placés soit sous bandes mobiles, soit dans des enveloppes non fermées, soit dans des boîtes ou sacs faciles à ouvrir.

(Art. 7 de la loi du 24 août 1871).

INDICATION DU POIDS.	PRIX par paquet.
	fr. c.
jusqu'à 50 grammes	0 30
au-dessus de 50 gr. jusqu'à 100 inclusivement.	0 40
au-dessus de 100 gr. jusqu'à 150 inclusivement.	0 50
au-dessus de 150 gr. jusqu'à 200 inclusivement.	0 60
au-dessus de 200 gr. jusqu'à 250 inclusivement.	0 70
au-dessus de 250 gr. jusqu'à 300 inclusiv. (1). .	0 80
au-dessus de 300 gr. jusqu'à 350 inclusivement.	0 90
au-dessus de 350 gr. jusqu'à 400 inclusiv. (2). .	1 00

TARIF N° 4.

Circulaires, prospectus, catalogues, avis divers et prix courants, livres, gravures, lithographies, en brochés ou reliés, et, en général, tous les imprimés autres que les journaux et ouvrages périodiques, expédiés sous bandes

(Art. 9 de la loi du 24 août 1871.

INDICATION DU POIDS.	P l exen ou pa
	fr.
de 5 grammes et au-dessous.	0
au-dessus de 5 gr. jusqu'à 10 inclusivement .	0
au-dessus de 10 gr. jusqu'à 15 inclusivement.	0
au-dessus de 15 gr. jusqu'à 20 inclusivement .	0
au-dessus de 20 gr. jusqu'à 25 inclusivement .	0
au-dessus de 25 gr. jusqu'à 30 inclusivement .	0
au-dessus de 30 gr. jusqu'à 35 inclusivement.	0
au-dessus de 35 gr. jusqu'à 40 inclusivement.	0
au-dessus de 40 gr. jusqu'à 45 inclusivement .	0
au-dessus de 45 gr. jusqu'à 50 inclusivement .	0
au-dessus de 50 gr. jusqu'à 60 inclusivement.	0
au-dessus de 60 gr. jusqu'à 70 inclusivement.	0
au-dessus de 70 gr. jusqu'à 80 inclusiv. (3) . .	0

(1) Limite du poids des échantillons.
(2) Et ainsi de suite, en augmentant de 10 centimes par 50 grammes ou fraction de 50 grammes.
(3) Et ainsi de suite, en augmentant de 1 centime par 10 grammes ou fraction de 10 grammes.

TARIF N° 5.

Avis de naissance, mariage ou décès, prospectus, catalogues, circulaires, prix courants et avis divers expédiés sous forme de lettres ou sous enveloppes ouvertes d'un côté.
(Un port est perçu par chaque avis, prospectus, circulaire, etc., lors même que plusieurs avis, prospectus, circulaires, etc. seraient imprimés sur la même feuille).
Cartes de visite et portraits cartes de visite photographiés sous enveloppe non fermée.
(La même enveloppe peut contenir deux cartes sans augmentation de port). (Art. 7 de la loi du 25 juin 1856).

INDICATION DU POIDS.	OBJETS CIRCULANT hors de l'arrondissement du bureau.	OBJETS CIRCULANT dans l'arrondissement du bureau.
	fr. c.	fr. c.
à 10 grammes et au-dessous	0 10	0 05
au-dessus de 10 gr. jusqu'à 20 inclus.	0 20	0 10
au-dessus de 20 gr. jusqu'à 30 inclus.	0 30	0 15
au-dessus de 30 gr. jusqu'à 40 inclus.	0 40	0 20

INDICATION DU POIDS.	OBJETS CIR hors de l'arrondissement du bureau.	I s h
	fr. c.	
au-dessus de 40 gr. jusqu'à 50 inclus .	0 50	
au-dessus de 50 gr. jusqu'à 60 inclus .	0 60	
au-dessus de 60 gr. jusqu'à 70 inclus .	0 70	
au-dessus de 70 gr. jusqu'à 80 inclus (4)	0 80	

(4) Et ainsi de suite, en augmentant de 10 ou de 5 centimes suivant le cas, par 10 grammes ou fractions de 10 gram

Timbres-poste. — De leur valeur. — De leur emploi.

Les timbres-poste sont de treize valeurs différentes : 1 centime, 2 centimes, 4 centimes, 5 centimes, 10 centimes, 15 centimes, 20 centimes, 25 centimes, 30 centimes, 40 centimes, 50 centimes, 80 centimes et 5 francs. Ces divers timbres-postes sont différenciés entre eux par leur couleur. Ils sont vendus dans les bureaux de poste, dans les débits de tabac et par les facteurs et les boitiers des postes.

Toute lettre pour l'intérieur revêtue d'un timbre-poste insuffisant est considérée comme non affranchie et taxée comme telle, sauf déduction du prix du timbre. Ainsi, par exemple, lorsqu'une lettre pesant plus de 10 grammes et moins de 20 grammes est affranchie avec un timbre de 25 centimes, elle est considérée comme non affranchie; elle doit 60 centimes; en déduisant 25 centimes que représente le timbre, il reste à payer 35 centimes.

Le poids des timbres-postes est compris dans le poids des lettres sur lesquelles ils sont apposés.

Les lettres affranchies, ordinaires ou chargées, à destination de l'intérieur, doivent toujours être affranchies en timbres-poste soit d'avance, soit au guichet.

Les lettres à destination de l'étranger, journaux, imprimés, épreuves d'imprimerie corrigées, échantillons et papiers d'affaires s'affranchissent en timbres-poste ou en numéraire, à la volonté des expéditeurs, et suivant les convenances du service, si cette volonté n'est pas formulée.

1° Lettres chargées.

Il est permis d'insérer des billets de banque et autres valeurs-papiers dans les lettres, à la condition de présenter ces lettres à la formalité du chargement. Les lettres à faire charger doivent toujours être présentées au bureau de poste et affranchies. L'Administration en donne reçu aux déposants et ne les livre que sur reçu aux destinataires. Elles sont placées sous enveloppes et scellées de cachets en cire fine de même couleur et portant une empreinte spéciale à l'expéditeur, en nombre suffisant pour retenir tous les plis de l'enveloppe et préserver le contenu de toute spoliation. En cas de perte d'une lettre chargée, l'Administration est passible d'une indemnité de 50 francs.

Les lettres chargées acquittent, indépendamment de la taxe selon leur poids et leur destination, un droit fixe de 50 centimes.

2° Valeurs déclarées.

L'expéditeur qui veut s'assurer en cas de perte, sauf le cas de force majeure, le remboursement des valeurs payables au porteur insérées dans une lettre *chargée*, doit faire la déclaration du montant des valeurs que cette lettre contient.

La déclaration ne doit pas excéder 2,000 francs ; elle est portée en toutes lettres à la partie supérieure de la suscription de l'enveloppe et énonce en francs et centimes le montant des valeurs insérées. Elle doit être écrite d'avance par l'expéditeur lui-même sans rature ni surcharge.

Une lettre chargée, contenant des valeurs déclarées, est passible, outre le port de la lettre ou le droit fixe de chargement, d'un droit de 20 centimes par 100 francs ou fraction de 100 francs déclarés. Ces divers droits ou taxes sont représentés par des timbres-poste apposés sur les lettrrs.

3° Valeurs cotées.

Les valeurs cotées sont des objets précieux de petite dimension. Elles paient 1 p. % de la valeur estimée. (Loi du 2 juillet 1862.) L'estimation ne peut être inférieure à 30 francs ni supérieure à 1,000 francs. Indépendamment du droit de 1 p. %, les envoyeurs sont tenus d'acquitter un droit de timbre de 25 centimes pour chaque valeur cotée. (Loi du 23 août 1871.)

Les valeurs cotées sont renfermées, en présence des receveurs des postes, dans des boîtes ou étuis solides ayant au plus 10 centimètres de longueur, 8 centimètres de largeur et 5 centimètres d'épaisseur. Les objets réunis à la boîte ne doivent pas dépasser le poids de 300 grammes. En cas de perte, sauf le cas de force majeure, l'Administration tient compte du montant de l'estimation.

Demande d'avis de réception de chargements formée par l'expéditeur.

L'expéditeur d'une lettre chargée, contenant des valeurs déclarées ou d'un chargement de valeurs cotées à destination de l'intérieur ou de l'Algérie, peut demander, au moment du dépôt, moyennant le paiement d'un droit d'affranchissement de 20 centimes, qu'il lui soit donné avis de la réception par le destinataire. La même faculté existe pour l'expéditeur d'une lettre chargée à destination du grand-duché de Bade, de la Bavière, des États ou villes directement desservis par les offices des postes de la Prusse et de la Tour-et-Taxis, des États d'Allemagne auxquels les offices de Bade, de Prusse et de la Tour-et-Taxis servent d'intermédiaires, du grand-duché de Luxembourg, des Pays-Bas, de la Suisse, de la Belgique et du royaume d'Italie, ainsi que pour l'expéditeur d'une lettre chargée contenant des valeurs déclarées à destination des mêmes pays, moins les Pays-Bas et l'Italie.

Articles d'argent.

La poste se charge, moyennant un droit de 2 p. % (loi du 24 août 1871), du transport des sommes d'argent déposées à découvert dans ses bureaux. En échange, il est remis aux déposants des mandats qui peu-

vent être payés aux ayants droit dans tous les bureaux de l'intérieur et de l'Algérie. Les envois d'argent sont encore reçus : 1° à destination des armées françaises à l'étranger, des colonies ou des pays étrangers où la France entretient des bureaux de poste, exclusivement au profit des militaires et marins ; 2° à destination de Cayenne et de la Nouvelle-Calédonie, au profit des transportés, mais pour des sommes de 200 francs et au-dessous seulement. Les mandats sont payés aux caisses des payeurs des armées, des trésoriers coloniaux et des receveurs des postes à l'étranger.

Des envois d'argent peuvent également être reçus à destination de la Belgique, de l'Italie de la Suisse et du grand-duché de Luxembourg, jusqu'à concurrence de 200 francs, dans certains bureaux de France et d'Algérie et moyennant un droit de 20 centimes par 10 francs, ou fraction de 10 francs. Les mandats, dits internationaux, sont transmissibles par voie d'endossement. La nomenclature des bureaux français et étrangers autorisés à émettre et à payer des mandats internationaux existe dans toutes les recettes et distributions. Il n'est pas reçu de dépôt d'argent au-dessous de 50 centimes. Au-dessus de 10 francs, les mandats français supportent, outre le droit de 2 p. %, un droit de timbre de 25 centimes (lois des 23 et 24 août 1871.) Les mandats internationaux ne sont pas soumis à la formalité du timbre. Tous les distributeurs en France sont autorisés à émettre et à payer des mandats d'articles d'argent pour des sommes de 50 francs et au-dessous. Les bénéficiaires des mandats, en France, peuvent en faire toucher le montant dans un bureau de poste choisi par eux, sur acquit préalable et sans être obligés de s'y présenter eux-mêmes en faisant attester la sincérité de l'acquit, par l'apposition d'un timbre de mairie, de justice-de-paix ou de toute autre autorité civile ou judiciaire. L'empreinte d'une griffe professionnelle relatant le nom du destinataire, sert également à valider l'acquit préalablement apposé. Enfin, à défaut de timbre ou de griffe professionnelle, les destinataires peuvent faire toucher leurs mandats par une tierce personne, à la condition que cette personne représente au receveur des Postes une pièce authentique, telle que passe-port, permis de chasse, carte d'électeur ou autre acte public quelconque, attestant l'identité des destinataires et portant leur signature. (Décision ministérielle du 2 juillet 1867.)

Le montant des mandats d'articles d'argent non réclamés par les ayants-droit, dans un délai de huit années à partir du jour du versement des fonds, est définitivement acquis à l'État. (Loi du 31 janvier janvier 1833.)

Il en est de même, après le même délai : 1° des espèces monnayées, métaux précieux, bijoux, billets de banque et autres valeurs au porteur, trouvés après ouverture, dans les lettres et paquets ordinaires ou chargés tombés en rebut ; 2° des valeurs et objets précieux recueillis dans les boîtes ou aux guichets des bureaux de poste dont les proprié-

taires n'ont pu être trouvés ou ne se sont pas fait connaître. (Loi du 5 mai 1855.)

Les receveurs des Postes reçoivent pour le compte de la caisse des dépôts et consignations des souscriptions aux deux caisses d'assurance créées en exécution de la loi du 11 juillet 1868 : l'une en cas de décès et l'autre en cas d'accidents résultant de travaux agricoles et industriels.

Lettres pour les colonies et l'étranger.

La taxe et les conditions d'envoi *des lettres et des imprimés pour les colonies françaises et l'étranger* sont réglées par des décrets spéciaux. Tous les renseignements utiles à ce sujet sont fournis au public dans les bureaux de poste ; ils se trouvent aussi dans l'*Annuaire des Postes* et dans un tarif dont la vente au public est autorisée.

Les lettres pour l'étranger sont affranchies, soit au moyen de timbres-poste, soit en numéraire. Revêtues de timbres insuffisants, elles sont considérées comme non-affranchies, et ne peuvent recevoir cours, si elles sont à destination des pays pour lesquels l'affranchissement est obligatoire.

Lettres et mandats d'articles d'argent de et pour les armées en campagne.

(Loi du 30 mai 1871.)

En temps de guerre, les lettres à destination des militaires faisant partie des corps d'armée de terre et de mer en campagne leur parviennent en franchise.

Les lettres envoyées des corps d'armée jouissent du même avantage.

Cette franchise est maintenue, même après la fin de la campagne, pour les lettres à destination des militaires ou marins blessés ou malades pendant tout le temps qu'ils demeurent dans les hôpitaux ou ambulances.

Les lettres envoyées de ces hôpitaux ou ambulances jouissent du même avantage.

Les mandats envoyés par l'intermédiaire de la poste aux militaires et marins dans les cas prévus ci-dessus sont exemptés des frais de timbre et de poste jusqu'à la somme de 50 francs.

Il n'est pas reçu de lettres chargées contenant des valeurs déclarées ni de valeurs cotées à destination des armées à l'extérieur.

Chiffres-taxes.

Les *chiffres-taxes* sont de petites étiquettes imprimées qui sont apposées par les soins des agents des postes sur les lettres *non-affranchies*, nées et distribuables dans la circonscription postale d'un même bureau ; ils sont au nombre de trois et représentent les valeurs de 25,

40 et 60 centimes. La personne à laquelle serait présentée une lett de la catégorie sus-désignée non revêtue du signe de taxe prescrit, do refuser d'en acquitter le port et signaler le fait à l'Administration.

Imprimés, Échantillons, Epreuves d'imprimerie corrigées, Papiers de commerce ou d'affaires.

Ces objets doivent toujours être affranchies d'avance; leur taxe est réglée à prix réduits, conformément aux tarifs ci-contre.

Le poids des imprimés, épreuves d'imprimerie corrigées et papiers d'affaires ne doit pas dépasser 3 kilogrammes, celui des échantillons 300 grammes.

La dimension des imprimés, épreuves d'imprimerie corrigées, papiers d'affaires et échantillons d'étoffes sur carte, ne doit pas excéder 45 centimètres, celle des autres échantillons, 25 centimètres.

Les imprimés sont expédiés sous bandes mobiles couvrant au plus le tiers de la surface du paquet et maintenues, au besoin, par un lien facile à dénouer.

Les épreuves d'imprimerie corrigées, les papiers de commerce ou d'affaires et les échantillons sont expédiés soit sous bandes mobiles, soit dans des enveloppes non fermées ou insérés dans des sacs en toile ou en papier, ou dans des boîtes ou étuis fermés avec des ficelles faciles à dénouer.

Les échantillons doivent porter sur la suscription une marque imprimée du fabricant ou du marchand expéditeur.

Sont exclus du service les échantillons soumis aux droits de douane ou d'octroi et ceux qui sont susceptibles de salir les correspondances ou d'en compromettre la sûreté.

Les imprimés, épreuves d'imprimerie corrigées, échantillons et papiers de commerce ou d'affaires, affranchis à prix réduit, ne doivent contenir aucune lettre ni porter aucune note pouvant tenir lieu de correspondance. Une marque de fabrique, des numéros d'ordre et des prix, le tout en caractères connus, sont autorisés sur les échantillons. (Voir, à la marge de gauche, le § PÉNALITÉS.)

Non-affranchissement ou insuffisance d'affranchissement.

Lorsqu'ils n'ont pas été affranchis, les objets mentionnés dans le tableau et dans l'article ci-dessus, sont taxés comme lettres; s'ils ont été affranchis et que l'affranchissement soit insuffisant, ils sont frappés, en sus de cet affranchissement, d'une taxe égale au triple de l'insuffisance. Dans ces circonstances, le port en est acquitté, à défaut du destinataire, par l'expéditeur, contre lequel des poursuites sont exercées en cas de refus de payement. (Lois du 20 mai 1854, du 25 juin 1856 et du 24 août 1871.)

Les avis de mariage, lorsqu'ils sont doubles, c'est-à-dire lorsque deux avis sont imprimés sur la même feuille ou sur deux feuilles différentes, doivent acquitter une double taxe d'affranchissement, ainsi que tous les autres avis, circulaires, etc.; sous peine d'être taxés au triple de l'insuffisance de leur affranchissement.

POIDS ET MESURES.

PERSONNEL.

MM. Boone, *vérificateur;* N..., N..., *vérificateurs adjoints*, à Lille; Bourgeois, *vérificateur*, à Roubaix; Dawint, *vérificateur*, à Dunkerque; Sire-Delahaye, *idem*, à Hazebronck; Delavenne, *idem*, à Cambrai; Girod, *idem*, à Avesnes; Thieffry, *idem*, à Douai; Loriaux, *idem*, à Valenciennes; Pinchart, *vérificateur adjoint, idem.*

SCIENCES ET ARTS.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Commission historique du département du Nord.

Cette Commission, instituée par arrêté de M. le Préfet, du 14 novembre 1839, est chargée de veiller à la conservation des monuments et édifices historiques du département, et de se livrer à toutes les recherches qui peuvent intéresser les diverses branches de l'archéologie nationale.

Elle est composée de vingt-deux membres et a des correspondant dans chaque arrondissement du département.

Membres honoraires.

M. de Saint-Aignan (O. ✲), ancien préfet du Nord, à Paris, fondateur de la Commission; De Saulcy (C. ✲), membre de l'Institut; Paillard (C. ✲), ancien préfet du Pas-de-Calais; l'abbé Cochet, (I. ✪), correspondant de l'Institut, à Dieppe.

Bureau: MM. De Coussemaker, ✲, ✲, ✠, correspondant de l'Institut, *président;* le comte de Melun, ✲, ✲, *vice-président*; Chon ✲, ancien profess. d'histoire à la Faculté des sciences, *secrét.-général;* Ch. Vincent (✪ A), chef de division à la préfecture, *secrét.-archiv.*

Membres résidants.

MM. Benvignat, architecte; Casati, ✲, juge d'instruction; Colas, professeur à l'école de peinture; David, ancien magistrat; le comte de Caulaincourt, propr.; Deligne, Jules, professeur; l'abbé Dehaisnes (✪ A.), archiviste du département, de la Phalecque, propriétaire; de Norguet, propriétaire; Gosselet, (✪ A.), prof. à

la faculté des sciences; Marteau, architecte du département; Grimon, ✲, inspecteur de l'instruction primaire; Houdoy, membre de la société des sciences; Paeile, ✠, bibliothécaire et archiviste de la ville de Lille; Van der Straeten (✪ A. ✲), conseiller général; Van Hende, (✪ A.), chef d'institution; Rigaut, propriétaire.

Membres titulaires non résidants.

MM. Brun-Lavainne, secrétaire en chef de la mairie de Roubaix, ancien membre résidant; l'abbé Carnel, curé à Sequedin; l'abbé Dervaux, curé à Comines; Th, Leuridant, bibliothécaire de la ville de Roubaix, Roussel-Defontaine, ✲, maire de Tourcoing, l'abbé Dancoisne, à Beaucamps.

Sous-Comité de l'arrondissement d'Avesnes.

MM. Caverne, président, à Avesnes, Fiévet, architecte, à Avesnes; Michaux, ancien secrétaire de la sous-préfecture d'Avesnes; Baron de la Torre, ancien membre du Conseil général, à St Waast.

Sous-Comité de l'arrondissement de Cambrai.

MM. Wilbert, (✪ A.) président de la société d'émulation, à Cambrai, président; A. Durieu, professeur de dessin, secrétaire; De Baralle, architecte à Cambrai; Bruyelle, propriétaire à Cambrai; Delattre, receveur municipal, à Cambrai; Lefebvre, dit Faber, (✪ A.) professeur.

Sous-Comité de l'arrondissement de Douai.

MM. Tailliar, ✲, conseiller à la Cour d'appel de Douai, président; Brassart, Félix, avocat, secrétaire; Asselin, ✲, ancien maire de Douai: Deschodt, conseiller à la cour d'appel; Favier, propriétaire; Preux, ✲, avocat-général à la Cour de Douai; le baron de Bouteville, ancien coneiller-général à Hornaing; Leboucq de Ternas, propriétaire à Douai; Lepreux, archiviste, sous-bibliothécaire.

Sous-Comité de l'arrondissement de Dunkerque.

MM. Cousin (✪ A.), avocat, président; Bergerot, ancien membre du conseil général à Esquelbecq, secrétaire; Bonvarlet fils, négociant à Dunkerque; Delaroiere, ancien maire de Bergues; Demeunynk, ✲, docteur en médecine, à Bourbourg; Develle, architecte, à Dunkerque; Vercoustre, conducteur de waeteringues, à Bourbourg; Mordacq, inspect. de l'instr. prim, à Dunkerque; Outters, architecte à Bergues; Ternant, agent-voyer principal, à Dunkerque.

Sous-Comité de l'arrondissement d'Hazebrouck.

MM. Bonrdon, ancien magistrat, président; Deswarte, licencié

en droit, secrétaire; Debaecker, ✲, ancien juge-de-paix, propriétaire à Noordpeene, secrétaire; Arnould Detournai, à Estaires; Desmyttère, ✲, maire à Cassel; Verheylewegen, secrétaire de la sous-préfecture; De Coussemaker, Ignace, à Bailleul; Cortyl, docteur en droit, à Bailleul.

Sous-Comité de l'arrondissement de Valenciennes.

MM. Grar, Edouard, ✲, président de la Société d'agriculture, à Valenciennes, président; Martin, Adolphe, secrétaire-général de la société des sciences, secrétaire; Cellier, membre de la commission des archives; Grimault, architecte à Valenciennes; Lelièvre, ✲, ancien capitaine du génie, à Valenciennes; Caffiaux, architecte de la ville, idem; Lejael, docteur en médecine, idem.

Correspondants hors du département.

MM. Beaussire, (✪ I), profess. à la Faculté des lettres de Poitiers, ancien membre résidant; Boca, Louis, archiviste à Amiens; Bollaert, ✲, ingénieur en chef à Lens (Pas-de-Calais); de Ste-Suzanne, ✲, ancien préfet de l'Aube; Bouly, Eugène, homme de lettres, à Paris; Carlier, à Paris; Dausse, ✲, ancien secrétaire-général de la préfecture du Nord; De Courmaceul, ancien juge-de-paix, à Nantes; de Fontenay, président de la société Eduenne, à Autun; de Fontaine de Resbecq, (✲, ✪ A), chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique, à Paris; de Girardot, (le baron) O. ✲, ancien secrétaire-général de la Préfecture de la Loire-Inférieure; de Godefroy Menilglaise, ✲, propr. à Paris; de La Frémoire, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées à Paris; de Linas, ✲, propriétaire, à Arras; de Smyttère (✪ I.), ancien médecin en chef de l'asile d'aliénées de Lille, à Auxerre, Gutlin, professeur à la faculté des lettres, à Caen; Robert (C. ✲), intend. général mil., à Paris; Le Glay, Edw., ✲, ancien sous-préfet, à Paris; l'abbé Loth, à Rouen; Lhote, inspect. princ. des douanes, à Cette; Vandrival, chanoine, à Arras.

Correspondants à l'étranger.

MM. de Roisin (le baron) propriétaire à Tournai (Belgique), ancien membre résidant; Don Castellanos de Losada, président de l'Institut historique de Madrid; Devillers, président du Cercle archéologique, à Mons; l'abbé Pruvost, à Arlon (Belgique).

Société centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, établie à Douai.

La société d'agriculture a été formée le 19 avril 1799; le 22 mars 1805, elle s'est réunie à celle des sciences et des arts, établie le 22

février 1800; elle a été maintenue dans ses droits et prérogatives par arrêté du 1er octobre 1819 et reconnue par le Gouvernement le 11 juillet 1829; les séances ordinaires de la société se tiennent les deuxième et quatrième vendredis de chaque mois; ses officiers sont renouvelés tous les ans, dans la seconde séance de décembre.

Membres honoraires de droit.

Mgr. l'archevêque de Cambrai; MM. le premier président de la Cour d'appel; le procureur-général; le préfet du département du Nord; le sous-préfet de l'arrondissement de Douai; le maire de la ville de Douai; le général commandant la division; le général commandant le département; le général commandant l'école d'artillerie; le colonel commandant la place de Douai; le président du tribunal de première instance; le procureur de la République; le recteur de l'Académie de Douai; les doyens des Facultés.

Membres honoraires nommés par la Société.

MM. Daix-Deshayes, propriétaire; Quenson, ✲, président honoraire du Tribunal de St.-Omer; Preux (O. ✲), premier président honoraire de la cour d'appel; Bagneris père, docteur en médecine; Danel, (O. ✲), président honoraire à la Cour d'appel; Lagarde, ✲, conseiller à la Cour d'appel; Tailliar, ✲, président honoraire à la Cour d'appel; Dubois, ✲, sous-intendant militaire; Corne, député; Foucques de Wagnonville, propriétaire; Vasse, ancien professeur de physique au lycée; Bagneris, fils, docteur en médecine; Courtin, conseiller honoraire; Talon, avocat, Petit, ✲, président honoraire; Leroy, propriétaire.

Fonctionnaires de la Société pour 1873.

MM. Hardouin, *président;* Maugin, *premier vice-président;* Asselin, *deuxième vice-président;* Montée, *secrétaire général;* Boulanger, *premier secrétaire-adjoint,* Parez, *deuxième secrétaire-adjoint;* Paix, *trésorier*; Brassart, *conservateur des jardins et archiviste.*

Membres résidants.

MM. Minart, ✲, conseiller honoraire à la Cour d'appel; Fiévet, conseiller à la Cour d'appel; Delplanque, médecin vétérinaire; Paix, négociant; comte de Guerne, ✲, président à la Cour d'appel; Dupont, avocat; baron Fréd. de Guerne, propriétaire; Asselin, ✲, propriétaire; Delannoy, docteur en médecine; Offret, professeur de physique au lycée; Tarlier, propriétaire; Preux, ✲, avocat général; Luce, propriétaire; Maurice, Léon, substitut; Maugin, docteur en médecine; Maurice père, ✲, député; Moy, professeur au lycée; Evrard, chimiste: Brassart, idem; Frey, pharmacien; Montée, docteur ès lettres; Decaudavaine, conseiller; Favier, pro-

priétaire; Legrand, avocat; Carpentier, ✲, premier avocat général; Farez, ingénieur civil; de Ternas, propr.; Vuillemin, ✲, directeur des mines d'Aniche; Fiévet (O. ✲), agriculteur; Pilat, idem; Varlet, idem; Briant, (✪ ✲), colonel, directeur de l'arsenal; Cambier, fabricant de sucre; Berthélémy, idem; Hardouin, conseiller; Fabre, avocat; Picot, fabricant de sucre; de Boisset, directeur des mines de l'Escarpelle; Mille, négociant; Gruson, ingénieur des ponts-et-chaussées; Tissandier, professeur à la Faculté des lettres; Giroud, raffineur; Taillar, propr.; de Marcère, conseiller, député; Boulanger, propr.; De Mot, raffineur de sucre; Dubrulle, architecte; Asselin de Williencourt, industriel, Grimbert, avocat; L. Delcourt, id.; Gosselin, ingénieur civil; Watelle père, docteur en médecine, Lericque de Mouchy, propriétaire; Ch. Waternau, idem.

Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille.

Cette société a été organisée en l'an XI (1803) et a tenu sa première séance publique le 30 novembre 1811.

BUREAU: MM. Kuhlmann (C. ✲), *président;* Chon, ✲, *vice-président*; Gosselet, (✪ A.), *secrétaire-général*; Van Hende, (✪ A.), *secrétaire de correspondance*; Bachy, *trésorier*; de Norguet, *bibliothécaire.*

Membres honoraires.

MM. le général commandant la 3e division militaire; le Préfet du département du Nord; le Maire de Lille; Moulas, propriétaire.

Membres de droit.

MM. le Recteur de l'Academie; l'Inspecteur d'Académie, à Lille.

Membres résidants.

MM. Kulhmann (C. ✲), chimiste, correspondant de l'Institut; Danel, ✲, (✪ A.), propriétaire; Benvignat, architecte; Testelin, docteur en médec.; Cazeneuve (O. ✲), docteur en médecine; Bachy, propriétaire; Chon, ✲, professeur d'histoire; Chrestien, docteur en médecine; Corenwinder, ✲, chimiste-agronome; Lavainne, ✲ ✠, professeur de musique; Parise, ✲, professeur à l'école de médecine; Deligne, homme de lettres; Colas, peintre; Garreau, ✲, prof. à l'école de médecine; Meurein, inspecteur de salubrité; Cox, ✲, manufacturier; Paeile, ✲, bibliothécaire de la ville; Viollette, Ch. (✪ A.), professeur à la Faculté; Mathias (✲, ✠), ingénieur de la traction au chemin de fer du Nord; de Melun, ✲, ✠, propriétaire;

Houzé de l'Aulnoit, ✲, docteur en médecine; Van Hende (✪. A.), chef d'institution; Cannissié, homme de lettres; Guiraudet, ✲, doyen de la Faculté des sciences; De Coussemaker (✲, ✲, ✠), juge; Dareste, professeur à la Faculté des sciences; Houzé de l'Aulnoit, avocat; De Norguet, propriétaire; Lethierry, entomologiste; Vandenbergh, architecte; Leuridan, bibliothécaire à Roubaix; Kuhlmann fils, ✲, chimiste; Menche de Loisne, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées; Reynart (O. ✲), conservateur du musée; Gosselet, (✪ A.), professeur à la Faculté; Roussel-Defontaine, ✲, ✠, maire de Tourcoing; Raillard, ✲, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées; Telliez, juge; Hanriot, (✪ I.), professeur à la Faculté des sciences; Boire, ingénieur civil; Dutilleul, Jules, industriel; Scrive, A., propriétaire; Casati, ✠, juge d'instruction; Houdoy, littérateur; l'abbé Dehaisnes, archiviste du département; le général Faidherbe (G. O. ✲). Dépret, homme de lettres.

Société centrale de Médecine du département, à Lille.

Cette société a été établie en vertu d'une autorisation du Ministre de l'Intérieur, en date du 24 mai 1846.

Elle a pour but : 1° de favoriser l'étude des sciences médicales et de concourir à leurs progrès; 2° de veiller au maintien de la dignité de la profession; 3° de faciliter la formation et le développement d'associations médicales dans le département, et de leur servir de lien commun. — Elle pourvoit à ses dépenses à l'aide d'une cotisation que s'imposent ses membres. — Elle publie un bulletin, à la collaboration duquel sont appelés tous les praticiens du Nord. — Elle donne des consultations gratuites en faveur de la classe ouvrière de la ville et des campagnes, le mercredi de chaque semaine, de trois à quatre heures de l'après-midi.

BUREAU : MM. Morisson, docteur en médecine, *président;* Querry (O. ✲), *vice-président;* Folet, *secrétaire-général;* Hallez, *secrétaire des consultations gratuites;* Demon, *bibliothécaire;* Lotar, *trésorier.*

Membres honoraires.

MM. Lestiboudois (C. ✲), ancien conseiller d'état; Despinoy, pharmacien.

Membres titulaires résidants.

MM. Baggio, Demon, Hallez, Castelain, ✲, Castelain, fils, Cazeneuve (O. ✲), Charles, Chrestien, Cuignet, ✲, Daubresse, Delage, Dujardin, Folet, Guerry (O. ✲), Houzé de l'Aulnoit, ✲, Huidiez, Joire, Lotar, Masurel, Meurein, Morisson, Olivier, fils, Paquet, Parise ✲, Petit, Pilat, ✲, Pommeret ✲, Pucelle ✲, Rey, Six, Testelin, Vanverts, Vanpeteghem, Wannebroucq et Wintrebert.

Membres titulaires non résidants.

MM. Bourgois, Legentil, Dassonville, Windriff, Planques, Couvreur, Prévot, ✲, Vincent.

Société médicale de Douai.

Cette association, fondée en 1804, est régie par un règlement approuvé le 18 septembre 1820. Elle est composée de médecins, chirurgiens et pharmaciens. Elle tient ses séances le premier lundi de chaque mois.

BUREAU : MM. Wattelle, père, docteur en médecine, *président*; Wattelle, fils, idem, *secrétaire*; Frey, pharmacien, *trésorier-archiviste*. — *Membres :* MM. Faucheux, docteur en médecine; Bagneris, fils, ✲ : Watelle, père, idem; Watelle, fils, idem; Sockeel, idem; Deleplanque, vétérinaire; Léonard, docteur en médecine. — *Membres honoraires :* MM. Duhem, docteur en médecine; Bagnéris, père, idem.

Société d'émulation de Cambrai.

Cette société, formée le 16 novembre 1805, et autorisée par décision de M. le Ministre de l'Intérieur, transmise par M. le Préfet le 8 nivôse an XIII, a pour objet la culture des lettres, des sciences et des arts, considérés dans l'intérêt de la ville et de l'arrondissement.

BUREAU : MM. Wilbert, *président;* Renard, *vice-président*; Durieux, *secrétaire-général*; Bruyelle, *bibliothécaire-archiviste*; Roth, Ch., *trésorier*.

Membres honoraires.

Mgr l'archevêque de Cambrai, MM. le préfet, le sous-préfet de Cambrai; le recteur de l'Académie; le maire de Cambrai; Petit-Courtin, ✲, ancien maire; J. Brabant, id.; de Baralle, architecte.

Membres résidants.

MM. Abel Berger, directeur de l'école de dessin; Blin, conservateur adjoint de la bibliothèque; Ed. Boulanger, agriculteur; Bruyelle, receveur des hospices; l'abbé Bulteau, curé de Wambaix; Crépin, ✲, agriculteur; Devred, organiste; Dumont, chimiste; Durieux, professeur de dessin; Dutemple, avocat; Germe, avocat; Hardy, docteur-médecin; Hattu, avocat; Lefebvre, bibliothécaire; Leleu, ✲, agriculteur, Lestoquoy, juge-de paix; Renard, avocat, juge suppléant; Richard, géomètre, Roth, Charles, banquier; Tingry, directeur de l'école de musique; comte Charles de Vendegies, propriétaire; Wilbert, secrétaire des hospices et du bureau de bienfaisance.

Société des Amis des Arts, à Douai.

Cette société, fondée en 1821, a pour but d'exciter l'émulation d'encourager les talents et de répandre plus généralement le goût des arts.

MM. Asselin, ✲, *président*; Wattelle, Billet, *vice-présidents*; Dutilleul, *secrétaire*; Cellier, *secrétaire-adjoint*; E. Houssin, *trésorier;* Demont, *conservateur.* — MM. Houdouart, de la Phalecque, A. de la Grange; Gallant, Meurant, *administrateurs.* — MM. A. Dumont, à Cambrai; Warocquier, à Orchies; H. Namne, à Valenciennes; *membres honoraires.*

Société d'agriculture, des sciences et des arts de Valenciennes.

Cette société a été organisée au commencement de 1831 et a été installée le 3 mars de la même année; son règlement actuel a été approuvé par M. le Préfet, le 27 décembre 1851, conformément au décret qui la reconnaît comme établissement d'utilité publique.

Bureau. MM. Grar, Ed., ✲, *président;* Defontaine, *premier vice président*; Bultot, *deuxième idem;* Martin, Ad., *secrétaire-général*; Cellier, *archiviste*; Lecat, *trésorier* et *bibliothécaire.*

Membres honoraires résidants.

MM. le sous-préfet de l'arrondissement, le maire de Valenciennes, Boulanger, ✲, président honoraire au tribunal civil; Deffaux, ex-receveur municipal à Valenciennes; Pesier, chimiste; Boudousquié (O. ✲), ancien ingén. en chef des mines; Huart, médecin-vétérin.

Membres titulaires composant la section centrale.

MM. Grar, Ed., ✲, à Valenciennes; Huart, médecin-vétérinaire, idem; Delanoue, membre de la société géologique de France, à Vicoigne; Delgrange, à Saint-Saulve: Martin, Ad., homme de lettres à Valenciennes; Stiévenart, Abel, président du comité des fabricants de sucre, Bouton, receveur de l'hospice; Defontaine, doyen-curé de Saint-Nicolas, à Valenciennes; Cromback, ex-principal du collége, idem; Cellier, rédacteur du *Courrier du Nord*, idem; Hamoir, Gustave, cultivateur, fabricant de sucre, à Saultain; Bultot, juge d'instruction à Valenciennes, Castiaux, fabricant de sucre, à Vieux-Condé; Mariage, fabricant de sucre, à Thiant; Lecat, négociant, à Valenciennes; Renard, ✲, conseiller général à Fresnes; Dumont, homme de lettres à Valenciennes; de Clercq, ✲, ingénieur en chef des mines, idem; Quillacq, ✲, industriel, à Anzin; Hunet, fabricant de sucre à Estreux; Dassonville, agriculteur à Préseau; Hamoir, ✲, agriculteur à St-Saulve.

Société dunkerquoise

pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

Cette société, fondée en février 1861, a été autorisée par M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, le 19 août suivant.

Bureau. MM. Bonvarlet, *président*; Zandyck, *vice-président;* Epinay, *secrétaire-général;* Mordacq, *secrétaire-adjoint;* Alart, négociant, *trésorier*; Neudin, *archiviste.*

M. d'Arras, maire de Dunkerque, *président honoraire.*

LISTE DES MEMBRES COMPOSANT LA SOCIÉTÉ.

Membres titulaires résidants. MM. Alard, ancien banquier, Bernaert, négociant; Blanckaert, docteur en médecine; Bonvarlet fils, négociant; Boutet de Mazug (O. ✲), colonel, commandant la place; de Clebsattel (O. ✲), ancien conseiller-général; Danglebert, docteur en médecine; Delaeter, ✲, doyen-curé; De Laspaye de St-Generoux, professeur; Delelis, ✲, ancien maire; Desmit, professeur de peinture; Dodanthun, professeur; Doé de Madreville, président du tribunal; Epinay, professeur de rhétorique; Everhaert, avocat; Habar, journaliste; Hovelt, notaire; Ingelet, capitaine du génie; Landron, pharmacien; Plocq, ✲, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées; Ribeire, principal du collége; Terquem, professeur d'hydrographie; Vandercolme, vice-président de la Société d'Agriculture; Vandercolme.

Comité flamand de France.

Le Comité flamand de France, fondé à Dunkerque le 10 avril 1855, a pour but principal la recherche, la conservation et l'étude des documents en langue flamande relatifs à l'histoire et à la littérature des Flamands de France. Par arrêté en date du 24 août 1853, M. le Ministre de l'instruction publique a autorisé le Comité à se constituer définitivement et a approuvé ses statuts.

Bureau. MM. de Coussemaker (✲, ✲, ✠), *président*; C. de Laroière, *vice-président;* A. Bonvarlet et Paeile, *secrétaires;* R. Flahault, *trésorier*; Vandercolme, *archiviste.*

Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes.

Bureau. MM. Tordeux, *président;* Caverne, *vice-président*; Michaux, *secrétaire*; Hannoye, *trésorier*; Gossart, *bibliothécaire-archiviste.*

Membres résidants, MM. Bevière, propriétaire ; Caverne, pharmacien ; Michaux, ancien receveur municipal ; Chevalier, inspecteur primaire ; Colinet (E.) ; Fiévet, architecte ; Hannoye, propriétaire ; Tordeux, filateur ; Pauquet, propriétaire ; Gossart aîné, négociant ; le comte de Mérode, propriétaire ; de Colnet, idem ; Bourgeois, juge-de-paix ; Dagalier, agent-voyer principal ; Guillemin, architecte ; Richebé, ✻, ancien sous-préfet ; Messin, receveur de l'enregistrement ; Mutiaux, ancien notaire ; Fosset, professeur au collége.

Société des Architectes du département du Nord, à Lille.

Cette société, dont le siége est à Lille, rue d'Angleterre, N° 67, a été constituée par suite d'un arrêté préfectoral du 3 novembre 1868.

Son but est ainsi défini par ses statuts :

« La profession d'architecte, honorablement exercée, a toujours été » entourée d'une juste considération ; différentes causes tendent aujour- » d'hui à l'amoindrir. La mission que la société s'impose est de chercher, » avec sollicitude et persévérance, à augmenter la dignité de la profes- » sion et à donner des garanties à la confiance du public. »

Bureau pour l'exercice 1872-1873. — MM. Cannissié, *président* ; Vandenberg, *vice-président* ; Meurillon, *secrétaire* ; Mourcou, *archiviste* ; Sproit, *trésorier*.

Architectes. — *Membres de la société :* MM. Cadart, à Lille ; Cannissié, idem ; Cockenpot, idem ; Contamine, idem ; Cordonnier, à Haubourdin ; De Baralle fils, idem ; Develle, à Dunkerque ; Dubrulle, à Douai ; Duthilleul, à Lille ; Dutouquet, à Valenciennes ; Flament, à Dunkerque ; Gilquin, à Lille ; Mahieu, idem ; Maillard, à Tourcoing ; Marteau, à Lille ; Meurant, à Douai ; Meurillon, à Lille ; Mourcou, idem ; Outters, à Bergues, Pennel, à Lille ; Sauvage, idem ; Sproit, idem ; Vandenberg, idem.

Cercle horticole du Nord.

Cette société, fondée en 1868, a pour but l'encouragement de la culture des plantes indigènes les plus remarquables par leur utilité ou leur agrément, de favoriser l'introduction et la naturalisation des plantes exotiques, et de répandre le goût de la botanique.

La société est administrée par un bureau et un conseil d'administration qui tient ses séances le premier mardi de chaque mois.

Bureau. — MM. Schlaechter, *président* ; Grolez et Mortelet, *vice-présidents* ; Peucelle, *secrétaire-général* ; Aldebert, *secrétaire-adjoint* ; Delesalle, *trésorier* ; Boutemans, *bibliothécaire*.

Conseil d'administration. MM. Stroobant, Leroy, Valin, Devos, Vandamme, Legrand, Albant, Lepers, Bauduin, Dericq.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Leur nombre est de quatorze dans le département.

BIBLIOTHÈQUE DE LILLE.

Ce dépôt est riche d'environ 53,000 volumes imprimés et de 515 volumes manuscrits. Il est placé dans un vaste et beau local; un cabinet particulier renferme les manuscrits, les éditions du quinzième siècle; les Alde, les Plantin, les Elzevir et les gravures les plus précieuses; cette collection a été formée, peu de temps après la révolution, des livres provenant de la collégiale de Saint-Pierre et des abbayes de Loos, de Phalempin, de Marquette et de Cysoing. — On y a transféré la collection des partitions anciennes des opéras, opéras-comiques, vaudevilles du théâtre et de l'Académie de musique.

La bibliothèque est ouverte tous les jours de la semaine sans exception et pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi; les dimanches, jusqu'à une heure seulement.

Elle est également ouverte de sept à neuf heures du soir, excepté les dimanches et fêtes, et pendant le mois d'août.

C'est la bibliothèque du département la plus fréquentée; plus de 50 lecteurs y vont journellement compulser ses nombreux ouvrages.

MM. Paeile, ✠, *bibliothécaire*; Magot, *sous-bibliothécaire*; Gaillez, *sous-bibliothécaire-adjoint*; Touvenot, *garçon de salle.*

Commission de surveillance. MM. Corenwinder, ✲, *président;* P. Legrand, Houdoy, Contamine, Testelin, de Prins, Verly, Kirsch ✲ (O. J.), le docteur Jeire, Van der Straeten, ✠ (✪ A.), Chon, ✲ (✪ I.), ancien professeur d'histoire; Gosselet (✪ A.), professeur de géologie; Paeile, ✠, *secrétaire.*

BIBLIOTHÈQUE DE ROUBAIX.

Cette bibliothèque, instituée le 1er février 1856, est ouverte au public tous les jours, excepté le vendredi, de neuf heures à midi et de trois à huit heures du soir; les dimanches et fêtes, de onze heures à une heure.

Elle contient environ 6,500 volumes imprimés et 31 manuscrits, dont 3 livres d'heures du XVe siècle, d'une richesse remarquable. Le nombre quotidien des lecteurs est de 30.

Bibliothécaire, M. Th. Leuridan, ✠.

BIBLIOTHÈQUE DE CAMBRAI.

C'est aujourd'hui, après celles de Douai et de Lille, la plus riche du

département. Le nombre des volumes imprimés est de 33,767; les manuscrits forment un total de 1,230 volumes. Le bâtiment dans lequel elle est placée a été restauré ou plutôt réédifié par M. l'architecte De Baralle. —Cette bibliothèque a été formée, à l'époque de la révolution, au moyen des collections des couvents supprimés, et s'est enrichie depuis des dons du gouvernement et des acquisitions faites par la ville.

Commission de surveillance. MM. Maréchal père, *président*; de Liénard, de Vendegies, Mallet, Civier, Wiart, Hardy.

Bibliothécaire, M. Lefebvre; *bibliothécaire-adjoint*, M. Blin.

Ouverture : tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de dix heures à midi, de deux à quatre heures et de six à huit heures du soir. Ce dépôt est peu fréquenté; douze à quinze lecteurs s'y rendent journellement.

BIBLIOTHÈQUE DE DOUAI.

Établie dans un magnifique local dépendant du Muséum, cette bibliothèque renferme environ 45,000 volumes, dont 1100 manuscrits; parmi ces derniers il en est de fort précieux; au nombre des imprimés on remarque quelques éditions très-anciennes. Elle a été fondée en 1767.

Elle est ouverte tous les jours, sauf le lundi et le samedi de chaque semaine, de onze heures à cinq en été, et de onze heures à quatre en hiver; 10 lecteurs environ la fréquentent par jour.

Bibliothécaire, M. Estabel-Luce; *bibliothécaire-adj.*, M. Lepreux.

BIBLIOTHÈQUE DE VALENCIENNES.

Cette bibliothèque, fondée par les Jésuites, enrichie par des dons particuliers et par les débris des communautés religieuses supprimées par la révolution de 1789, est établie dans les bâtiments du collége communal, elle est ouverte tous les jours, le matin, de dix heures à une heure, et le soir, de cinq à huit heures, les dimanches et fêtes exceptés; elle renferme 22,139 volumes et 660 manuscrits formant 981 volumes. Elle est fréquentée journellement, en moyenne, par 15 lecteurs.

Pour que cette bibliothèque, déjà si riche en ouvrages précieux, ne reste pas au-dessous des connaissances actuelles, la ville vote chaque année une somme fixe pour achat de livres nouveaux.

Bibliothécaire, M. Gambart; *inspecteur*, M. Caffiaux; *sous-bibliothécaire*, M. Wattecamps.

Bibliothèque et musée Benezech annexés à la bibliothèque communale.

Cette collection, qui contient 3,990 volumes, dont plusieurs d'une grande valeur, plus de 100 tableaux et un grand nombre d'objets d'his-

toire naturelle et d'antiquité, est à la disposition du public, selon les intentions du donateur.

Les jours d'ouverture sont les mêmes que ceux fixés pour la bibliothèque publique.

BIBLIOTHÈQUE DE DUNKERQUE.

Ce dépôt, placé dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, contient environ 9,000 volumes et 34 manuscrits. Il a été fondé, en 1740, par l'historien Faulconnier, qui légua à la ville sa bibliothèque comprenant 3,000 volumes.

Il est ouvert les lundis, mercredis et vendredis, de six à neuf heures du soir.

Commission de surveillance. MM. le maire, *président;* Gaspard, Duriau et Bouly de Lesdain.

Bibliothécaire-honoraire, M. L. Caux.

BIBLIOTHÈQUE DU CATEAU.

La bibliothèque du Cateau n'existe que depuis 1835. Elle a été formée à l'aide d'un petit fonds de livres qui étaient abandonnés dans les greniers du collége, et au moyen d'acquisitions, de dons du Gouvernement et d'offrandes de particuliers. Le nombre actuel des volumes est de 2,097.

Commission de surveillance. MM. de Lafons, Fiévet, Lefebvre, Maréchal, Honoré, Paris. — *Conservateur,* N...

BIBLIOTHEQUE DE MAUBEUGE.

Une petite bibliothèque, composée de 1,178 volumes, a été établie dans cette ville, en 1843, par les soins de l'autorité municipale. Elle est ouverte les mardis et jeudis, de deux à cinq heures du soir.

Conservateur, M. Cobert, secrétaire de la mairie.

BIBLIOTHÈQUE D'AVESNES.

Le zèle éclairé de l'autorité municipale a créé, en 1832, ce dépôt, qui s'élève, suivant les derniers renseignements, à 4,388 volumes. La bibliothèque d'Avesnes est ouverte les mardi et jeudi de chaque semaine, de cinq à huit heures du soir; elle est fréquentée en moyenne par 12 lecteurs.

Bibliothécaire, M. Fosset.

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-AMAND.

1,658 volumes imprimés et 10 manuscrits, provenant pour la plupart de l'ancienne abbaye de Saint-Amand, forment le fonds actuel de cette

petite bibliothèque, qui ne peut manquer de s'accroître. Elle est ouverte tous les jours non fériés, de neuf heures à midi et de deux à quatre en hiver, et à cinq heures en été.

Bibliothécaire, M. Portel.

BIBLIOTHÈQUE DE BERGUES.

Il existe en cette ville un dépôt de 5,293 volumes, dont 36 manuscrits, provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Winoc.

Il est ouvert à ceux qui en font la demande à la mairie.

BIBLIOTHÈQUE DE BAILLEUL.

Un très-petit nombre d'ouvrages modernes existe à l'Hôtel-de-Ville de Bailleul et forme le noyau d'une bibliothèque que l'autorité pourra établir plus tard.

BIBLIOTHÈQUE DE BOURBOURG.

Cette bibliothèque, établie dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, a été créée en 1845. Elle contient 4,549 volumes dont 10 manuscrits. Ouverte tous les jours, de dix heures à midi et de deux à quatre heures (les dimanches et fêtes exceptés), elle reçoit environ 11 lecteurs par jour; des ouvrages sont donnés en ville pour un temps déterminé. Un médailler a été ajouté, en 1859, à cette bibliothèque.

Conservateur. M. Joos, Parfait.

BIBLIOTHÈQUES DE PRÊT.

Indépendamment de ces bibliothèques publiques, il existe à Lille, à Cambrai, à Valenciennes et dans d'autres localités du département, des bibliothèques formées au moyen de souscriptions particulières et ayant pour but d'offrir gratuitement des lectures instructives, amusantes et surtout morales, aux personnes de la classe moyenne et ouvrière. Les ouvrages dont se composent ces dépôts sont des romans religieux, des voyages, des histoires générales et particulières, des biographies, des livres de sciences telles que physique, chimie, etc., mises à la portée des ouvriers, littérature classique, etc, etc. Les livres sont prêtés à domicile sous la garantie de personnes connues; on en prête aussi aux hospices, aux hôpitaux, aux prisons, aux curés et aux maires des communes voisines. Ces institutions rendent d'éminents services à la société en occupant utilement les loisirs d'un grand nombre de personnes et en inspirant à celles-ci, par de bonnes lectures, des idées d'ordre et de moralité.

MUSÉES.

Il en existe dans les villes de Lille, Roubaix, Dunkerque, Bergues, Douai, Bailleul et Valenciennes.

LILLE. — MUSÉE DE PEINTURE.

Ce musée, établi en l'année 1795, contient plusieurs morceaux d'un grand prix. Il a été formé des tableaux que la ville possédait et de ceux qu'elle a reçus, à plusieurs époques, de la munificence du Gouvernement.

Les tableaux que renferme ce musée sont soigneusement classés par école, dans six grandes salles, à la Mairie, et forment une collection digne de tout l'intérêt des connaisseurs.

Conservateur, M. Ed. Reynard (O. ✲).

Commission de surveillance. MM. Reynard (O. ✲), *président*; Benvignat, *vice-président;* Herlin, Auguste; Colas, professeur de peinture; H. Fockedey; Houdoy; L. Sauvaige, G. Testelin, Herlies; Alex. Leleux.

MUSÉE WICAR.

Une riche collection d'objets d'art a été léguée à la ville de Lille par le chevalier Wicar, peintre, natif de Lille, décédé à Rome. L'administration de ces objets a été confiée à une Commission prise dans le sein de la société des sciences et dont voici la composition:

MM. Benvignat, architecte, *président*; Colas, professeur à l'Académie; A. Herlin, J. Houdoy, Houzé de l'Aulnoit, Aimé, Ed. Reynart (O. ✲), L. Sauvaige.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE.

Le musée d'histoire naturelle de Lille est un établissement qui date de l'année 1822. Il s'est formé et continue de s'accroître par les dons des amateurs. Les collections qui le composent comprennent toutes les parties de l'histoire naturelle. Les plus importantes sont celles des oiseaux, des poissons, des insectes et des minéraux. On y remarque trois momies humaines provenant des ruines de Thèbes.

Ce musée a été transféré, en 1856, dans les vastes locaux de la Faculté des sciences.

Directeur du musée, M. Dareste de la Chavanne.

Commission de surveillance. MM. G. Testelin, adjoint, *président*; Guiraudet, ✲, doyen de la Faculté; le président de la Société des sciences; Dareste de la Chavanne, professeur à la Faculté des sciences; le président de la Société des sciences; Chrestien; de Norguet.

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE.

Ce musée s'est formé de dons successifs. Il possède une belle suite de monnaies romaines.

A cette collection sont annexées des copies de camées, des armes antiques et divers débris des monuments anciens.

La société des sciences, chargée de la surveillance de ce musée, a délégué à cet effet :

MM. de Coussemaker, ✻, ✻, ✠, *président*; Van Hende, de Melun ✠, ✻; H. Bernard; Chon, ✻, L. Sauvaige, Planquart. Rigaux.

MUSÉE MOILLET.

Ce musée se compose d'armes, de costumes, de meubles et d'ustensiles recueillis par M. Moillet, dans ses voyages, et légués à la ville de Lille. Il est surveillé par une Commission spéciale, composée comme suit:

MM. Ch. Bachy, *président;* Chrestien, docteur en médecine; de Norguet, propriétaire.

MUSÉE TECHNOLOGIQUE.

Ce musée, dont on doit rapporter la première idée à M. le docteur Gosselet, a été organisé par la société des sciences qui en a fait l'ouverture le 3 août 1856. Il préscute de précieux et nombreux spécimens à l'aide desquels on peut suivre les différentes phases par lesquelles doivent passer, avant d'être livrés à la consommation, les produits des diverses industries qu'il renferme.

Commission chargée de la surveillance et du classement. MM. N....., *président;* Ch. Viollette, professeur à la Faculté; Bernot, directeur de l'École des Arts industriels, le docteur Chrestien, Gosselet, professeur de géologie à la faculté des sciences. Bachy, membre de la Société des sciences.

MUSÉE CÉRAMIQUE.

Commission d'organisation et de surveillance. MM. J. Houdoy, *président*; de Vicq; Ed. Reynart (O. ✻); Van der Straeten, (✪ A.), Sauvaige, N...

DUNKERQUE.

Le musée de Dunkerque renferme des objets d'art et d'histoire naturelle. Les efforts tentés pour le créer remontent à l'année 1829; mais sa formation a surtout été déterminée en 1835, par un don considérable de M. Benoît Gernart, consul de France à Canton, auquel sont venues s'ajouter les offrandes des habitants et les acquisitions de la mairie. On remarque dans cet établissement près de 80 tableaux, la plupart de l'école flamande, dont quelques-uns ont une grande valeur. Le musée de Dunkerque a été inaugurée le 27 juin 1841; il est ouvert les dimanches et fêtes, de midi à quatre heures de relevée, et les jeudis, de deux à cinq heures.

Commission du musée. MM. le maire, *président de droit;*

Gaspard fils, *secrétaire*; Hubert, *secrétaire-adjoint*; Bonvarlet, Bourdon, Caux, Coffyn, Dagneau, Deman, Derode fils, Desmit, Develle, Duriau, Pruvost, Ponchez, Terquem. *Conservateur :* E. de Forcade.

BERGUES.

Le musée de Bergues est formée d'une belle collection de peintures, échappées à la révolution et provenant en grande partie des anciens couvents et abbayes de la chatellenie. Il est placé à l'Hôtel-de-Ville dans une salle bien appropriée à sa destination. Beaucoup de tableaux appartiennent à l'école flamande ; un petit nombre à l'école italienne, quelques-uns ont une assez grande valeur. On remarque surtout *le Mendiant*, par Ribeira, de l'école espagnole.

Le Musée est ouvert au public le premier dimanche de chaque mois, ainsi que les jours de fête communale, de onze heures à midi et de deux à quatre heures.

Conservateur : M. Outters.

Commission de surveillance : MM. Léonce Guilbert, *président*; Bollaert, Demeezemacker, Déjumné, Vandenbrouque.— *Secrétaire*, M. Braets.

BAILLEUL.

Il existe à Bailleul une intéressante collection due à M. Benoît-Armand de Puydt, qui a légué à sa ville natale, outre sa fortune, un nombre assez notable d'objets d'art, tableaux et antiquités, à la condition de fonder un musée et une académie de dessin, de peinture et d'architecture.

Cette collection est confiée aux soins d'une commission de surveillance ainsi composée :

MM. le Maire, *président*; B. Van Merris; Alloo; Croes; Bacquart; P. Behaghel.

Conservateur, M. Ch. Alloo.

DOUAI.

Le musée de Douai est un des plus riches établissements de ce genre.

Il se compose en grande partie d'objets d'histoire naturelle. On y remarque de très-belles collections de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, de poissons, d'insectes, etc., etc., toutes classées méthodiquement dans l'ordre adopté au Jardin-des-plantes de Paris. Il existe, en outre, une grande quantité de minéraux et de végétaux, des objets d'antiquité et de curiosité, une nombreuse collection de médailles et une galerie de tableaux, la plupart appartenant à l'école flamande.

Commission générale. — MM. le maire de Douai, *président ;* Tailliar, *vice-président*; Dutilleul, *secrétaire-général*.

Section de la bibliothèque et des médailles, MM. le comte de Guerne, *président;* Boucher, juge, *secrétaire;* Corne, propriétaire, Parmentier, conseiller à la cour; Duhem, docteur-médecin; Minart, conseiller-honoraire; Taillar, ✲, président de chambre honoraire; le comte de Guerne, ✲, conseiller; Rossignol, idem; Carpentier, ✲, premier avocat-général, Estabel, avocat, *bibliothécaire;* Lepreux, *bibliothécaire-adjoint.*

Section d'archéologie et des médailles. MM. de Warenghien, ✲, *président;* Preux, fils, *secrétaire;* Delannoy, propriétaire; Dubrulle fils, architecte; Courtin, ✲, Th. Bilbaut, banquier; *conservateur*, M. Delplanque.

Section des beaux-arts. MM. Asselin, ✲, *président;* Dutilleul, *secrétaire;* de la Phalecque; Galland, notaire honoraire; Poncelet, avoué; Billet, propriétaire; *conservateur*, M. Lepollart.

Section d'histoire naturelle. MM. le baron F. de Guerne, *président;* L. Maurice, *secrétaire*; Desmarets, Emile, avocat; le baron de Guerne; Vasse, professeur de physique; Gosselin; Watelle, docteur; Farez, ingénieur civil; J. de Guerne.

Commission d'ethnographie. MM. Parez, *président;* Alph. André, *secrétaire;* Asselin, ✲, ancien maire; Favrez, propriétaire; H. Gracy, id.; Mille Corbitt, négociant; Rousselin, professeur.

Conservateur : M. Desplanque.

CAMBRAI.

Cette ville possède un musée, inauguré le 14 octobre 1846. Il a été formé alors des tableaux et autres objets trouvés dans les greniers de Saint-Lazare. Depuis cette époque, ce dépôt s'enrichit de quelques statues, de quelques tableaux dûs à la munificence du gouvernement et d'une fort jolie collection d'objets d'histoire naturelle due à la générosité d'un ancien conseiller municipal. Il renferme aujourd'hui environ cent tableaux de diverses écoles, de beaux bustes en marbre ainsi que des statues et des bas-reliefs, des médailles anciennes et modernes, des fragments d'objets d'antiquité, des vases étrusques et des collections d'oiseaux et de coquillages.

Le musée est ouvert au public tous les dimanches, de dix heures à quatre heures en été, et de dix à trois en hiver.

Commission de surveillance. MM. Maréchal père, *vice-président;* Berger, professeur de dessin; Bruyelle, receveur des hospices; le comte de Vendegies; Ed. Flayelle-Motte; Durieux.

VALENCIENNES. — MUSÉE DE PEINTURE.

Ce musée renferme plus de 400 tableaux parmi lesquels plusieurs

fort remarquables, entre autres un tryptique représentant la lapidation de saint Etienne, par Rubens; une descente de croix, du même auteur; des Velasquez, Perida, Coello, Van Dyck, Jordaens, Crayer, Porbus, Fouquières, etc., etc., et une tapisserie d'Arras; 35 miniatures ou dessins, et des salles de sculpture.

Cet établissement est placé sous la direction d'une Commission. Les membres de cette Commission sont les mêmes que pour l'académie de peinture.

MM. Hamoir, ✲, *vice-président;* Charles Courtin, naturaliste; Ed. Hamoir; de St.-Ouen; Dutouquet, Cellier; Décles; Courtin; Collet; Lejeal.

Conservateur, M. Courtin, Albert.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE.

Il y existe de nombreuses collections de minéralogie, de conchyliologie et d'ornithologie.

Commission administrative. MM. Pesier, ✲, *vice président;* De Clercq, ✲, Ingénieur en chef des mines; Delgrange, naturaliste; A. Lelièvre, idem.

Conservateur, M. Farez, (✪ A).

ROUBAIX. — MUSÉE INDUSTRIEL.

Cet établissement, organisé en février 1856, est destiné à conserver tout ce qui intéresse l'industrie locale.

Il contient actuellement, entr'autres curiosités spéciales : 1° treize carnets ou sont placés chronologiquement les échantillons de tissus déposés, depuis 1835, aux archives du conseil des prud'hommes, par les fabricants de Roubaix, pour constituer la propriété exclusive des dessins de leur invention; 2° des éléments pour former d'autres collections de tissus antérieurs à 1835; 3° quarante-un carnets d'échantillons de nouveautés pour robes, pantalons et gilets provenant des diverses fabriques de France, que le musée se procure par voie d'abonnement; 4° un carnet d'échantillons de tissus étrangers.

Conservateur, M. Th. Leuridan (✠ St.-Grég.)

MUSÉE ARTISTIQUE (CRÉÉ EN NOVEMBRE 1860.)

Cette collection naissante renferme 16 tableaux, des bustes, des bas-reliefs, 2500 pièces de monnaie, médaillons et jetons, quelques restes archéologiques des anciens établissements religieux et charitables de la ville, enfin des groupes d'oiseaux, de minéraux et autres objets d'intérêt local.

Conservateur. M. Th. Leuridan (✠ St.-Grég.)

JARDINS BOTANIQUES.

LILLE.

La ville de Lille possède un jardin botanique qui renferme un nombre de plantes assez considérable.

DOUAI.

Le jardin botanique de cette ville est dans le meilleur état, et les leçons, données par un professeur instruit, sont suivies par un grand nombre d'élèves.

Un autre établissement du même genre, mais bien plus considérable, est à la disposition de la société d'agriculture, sciences et arts, qui y fait des essais d'agronomie. Ce jardin renferme des pépinières de toutes espèces, une collection complète de plantes classées comme celles du Jardin-des-Plantes à Paris, une vaste orangerie et une serre chaude où sont renfermées plus de 5,000 plantes indigènes ou exotiques.

Conservateur, M. Brassart.

THÉATRES.

Il en existe dans six grandes villes du département et dans quelques villes secondaires.

Lille a deux théâtres desservis, l'un par une troupe sédentaire qui joue l'opéra, l'opéra-comique, le vaudeville, la comédie et le drame, le second par une troupe sédentaire qui joue la comédie, le vaudeville et les opérettes.

Depuis le mois de juillet 1864 il n'y a plus de directeurs privilégiés, un décret de 1863, faisant de la direction des théâtres une industrie libre.

Douai et Roubaix ont leurs théâtres desservis par des troupes sédentaires.

Les théâtres secondaires de Dunkerque, Cambrai, Valenciennes Avesnes et Maubeuge, donnent des représentations à l'aide de troupes ambulantes.

ÉCOLES SPÉCIALES COMMUNALES.

Lille.

ACADÉMIE DE MUSIQUE, SUCCURSALE DE L'ÉCOLE DE CHANT ET DE DÉCLAMATION DE PARIS.

Origine de l'École. En 1733, un cercle d'amateurs de musique s'établit à Lille et prit le titre de *Société du grand Concert*, sous les aus-

pices du maréchal de Boufflers. Quarante-quatre ans après, en 1777, une réorganisation fut reconnue nécessaire et une réunion d'abonnés plaça la société sous le patronage du Prince de Soubise. C'est à cette époque qu'il fut arrêté que douze demoiselles recevraient gratuitement l'instruction musicale donnée par des professeurs rétribués au compte de la société. Les succès obtenus à diverses époques firent naître, en 1801, la pensée d'annexer une école académique à la société du Concert. Le nombre des élèves fut fixé à douze; ils reçurent un uniforme et durent s'engager à chanter dans les réunions de l'association. Une gratification de 24 francs était décernée à l'élève qui avait chanté le mieux et fait le plus de progrès pendant l'année. En 1802 et en 1810, l'École fit de pressantes instances auprès du gouvernement pour obtenir l'autorisation de prendre le titre de *Conservatoire secondaire de Paris*. Ce vœu ne fut pas exaucé alors, mais, en 1816, l'école fut réorganisée comme établissement communal, en vertu d'une autorisation du Ministre de l'intérieur, et, en 1820, elle obtint de faire porter la livrée du roi aux gens attachés à son service; enfin, en 1827, une ordonnance royale nomma l'École de Lille succursale du Conservatoire de Paris. En 1852, l'administration de l'établissement, qui avait été exercée depuis 1816 par une Commission formée sous la présidence du maire, fut confiée, par décision ministérielle, à un directeur spécial, et la commission administrative de l'école fut convertie en commission de patronage et de surveillance.

L'Académie impériale de Lille donne l'instruction gratuite de la musique à cent élèves des deux sexes et a produit un grand nombre de sujets distingués.

Tous les ans, la distribution solennelle des prix est précédée d'un concert dans lequel les élèves exécutent des morceaux de musique vocale et instrumentale. Les chœurs, surtout, sont ordinairement chantés avec une précision et un ensemble dont on ne peut faire trop d'éloges.

Commission de patronage et de surveillance, MM. le maire, *président;* Danel, ✲, (✪ A.), *vice-président*; F. Crespel, E. Desrousseaux, Théry, Th. Herlin, le général Dessaint de Marthille (C. ✲), Jarry ✲, Crespel-Tilloy ✲, Brassart, Pérot, Ch. de Prins, Pannier-Lamblin.

ADMINISTRATION. *Directeur*, M. Magnien, ✲; *secrétaire-archiviste*, M. Winter.

ENSEIGNEMENT. *Professeurs*. — Chant. Classe de chant et de vocalisation (demoiselles), Mme Fonrobert-Beauclair. Classe de chant (hommes), M. Boulanger. — Solfége. Pour les demoiselles: 1re classe. M. L. Delannoy; 2e classe, M. Bar. Pour les garçons: 1re classe. M. L. Delannoy; 2e classe, M. Darcq. Classe d'harmonie, M. V. Delannoy. Classe de solfége et d'ensemble pour adultes, M. Larsonneur. Piano, 1re classe, M. Lavainne, ✲; 2e classe, Mlles. Bulteau, Schouttetten et Sannier. Violon, M. Paul Martin.

Violoncelle, M. N.....; suppléant, M. L. Delannoy. Clarinette et basson, M. N....., Flûte et hautbois, M. Herman. Cor, M. Wybo, Cornet à pistons et trompette, M. Sinsoilliez.

Classes communales annexées. Classe élémentaire. (Demoiselles), Mlle. Marie Magnien ; (garçons), M. Lecocq.

ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Commission administrative. MM. le maire, *président*; Benvignat, architecte; Herlin, négociant; Marteau, architecte, comte de Melun, ✲, propriétaire; Menche de Loisne, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées, Raillard, ✲, ingénieur en chef du département; Reynart, (O. ✲), administrateur des musées; Biebuyck, sculpteur; Sauvage, architecte.

Peinture, M. Colas, *directeur.*

Dessin de la figure et modèle. MM. Colas, *professeur*; Rondeau, *professeur en second.*

Plastique. M. Rondeau, *professeur.*

Ecole d'architecture. M. Contamine, *professeur.*

Cours de perspective linéaire. M. Vanriscotte, *professeur.*

Anatomie appliquée aux arts du dessin, M. le docteur Houzé de l'Aulnoit, *professeur.*

Géométrie et mécanique appliquées aux arts, M. Vanriscotte, *professeur.*

Dessin linéaire, M. Dubuisson, *professeur.*

Roubaix.

ECOLE DE DESSIN (fondée en 1833).

L'enseignement comprend : le dessin de la figure, le dessin d'ornement et le dessin de fabrique de tissus, le dessin linéaire et des cours d'architecture.

Commission de surveillance, MM. C. Descat, ✲, *président*, A. Dewarlez; H. Scrépel, Ed. Ferrier, Sioen-Pin, C. Delattre.

Professeurs, MM. Mils, *cours de peinture*; Letombe, *dessin de tête et de mise en carte*; Jouvin, *dessin linéaire, architecture*; Faidherbe, *professeur de mathématiques.*

ÉCOLE DE MUSIQUE. *Commission de surveillance.* MM. J. La gache, ✲, *président*, Brun-Lavainne, P. Parent, Ch. Wattel et Louis Voreux.

Directeur, M. V. Delannoy.

Professeurs. Solfége (hommes), M. Victor Delannoy; solfége

(demoiselles), Mme. Seynaeve; chant d'ensemble, M. Julien Catteau; clarinette, M. Lebacqz; flûte, hautbois et basson, M. Knor; violon, M. Julien Catteau; instruments de cuivre, M. D. Catteau et Sjamar; petits instruments de cuivre, M. Boulcourt.

Tourcoing.

ÉCOLES ACADÉMIQUES. *Commission administrative.* MM. le maire, *président*, J. Leblan, *vice-présid.*; V. Dervaux; conseiller municipal; J. Mathon, Cadeau, docteur en médecine; Sioen, docteur en médecine (✠ B.).

Dessin et peinture, M. Saint-Quentin, *professeur*.

Architecture. M. Maillard, *professeur*.

Musique vocale et instrumentale, M. Stappen, *professeur-directeur*. *Professeurs-adj.*, MM. Nauwelaers, de Prins, N..., N....

Dunkerque.

ÉCOLE D'HYDROGRAPHIE ÉTABLIE DANS LES BATIMENTS DU COLLÉGE ET ENTRETENUE PAR LA MARINE.

M. Terquem, *professeur*.

ÉCOLES ACADÉMIQUES. *Commission de surveillance des écoles d'architecture et de dessin*, MM. le maire, *président*; Bourdon, négociant; Dagneau fils, négociant; Philippe, idem; Verquelle, idem.

Professeurs. Architecture, M. Develle; dessin et peinture, MM. Dubuisson et Desmit.

ÉCOLE DE MUSIQUE. *Commission de surveillance*. MM. Deman, *président;* Bouly de Lesdain, Decarpentry, Herpreek fils, Demilleville, Bertheloot, Sapelier, A. Dumont.

Professeurs. MM. Neerman père et fils.

Bailleul.

ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Cet établissement a été fondé par M. de Puydt, en son vivant greffier de la justice de paix du canton de Bailleul-Nord-Est. L'enseignement comprend le dessin de la figure, de l'ornement, le dessin linéaire, la peinture et l'architecture.

Commission d'administration, MM. le maire, *président;* Van Merris, Alloo, Croes, Bacquart, P. Behaghel.

Directeur, M. Swynghedauw; *professeur*, M. Croes.

Cambrai.

ÉCOLE DE MUSIQUE. *Administrateurs;* MM. Parsy, Ch.; de Liénard, Petit, Ch.; Tingry, *directeur*.

Professeurs, MM. Tingry, professeur de violon; Duez, professeur de violoncelle; Crême, professeur de clarinette; Mascret, professeur de flûte, hautbois et basson; Briffault, professeur d'instruments de cuivre; Dienne, idem; Crême, professeur de solfége, cours supérieur; Briffaut, idem, cours élémentaire.

ACADÉMIE DE DESSIN. *Commission de surveillance*, MM. le maire, *président*; Maréchal, *vice-président*; Flayelle, négociant; le comte de Vendegies, Delannoy; — *directeur*, M. Berger fils; *professeur*, M. Durieux.

ACADÉMIE DE PEINTURE, SCULPTURE ET DESSIN LINÉAIRE. *Commission de surveillance*, MM. Evrard Cléomède, ✲, de Baralle fils, architecte

COURS DE DESSIN INDUSTRIEL. *Commission de surveillance*, MM. Cornaille fils; de Baralle fils; Bertrand; Deslannes de Bernis; Devilder; *directeur*, M. Christiaens; *professeur*, M. Desicy.

Maubeuge.

COURS DE DESSIN. M. Bailiand, *directeur*.

Douai.

Commission des écoles académiques, M. le maire, *président*.

SECTION DES BEAUX-ARTS. MM. de la Phalecque, *vice-président*; Meurant, architecte, *secrétaire*; Robaut Félix, propriétaire; Giroud, raffineur; Asselin, ✲, propriétaire; Watelle, docteur en médecine; Vasse, jeune, receveur des hospices; Briant, colonel-directeur d'artillerie; Théry, ✲, professeur au lycée, Demont, commandant du génie; Preux, avocat général; Farez, ingénieur civil.

SECTION DE MUSIQUE. MM. Nutly, *vice-président*; E. Desmarets, avocat, *secrétaire*; Campion; V. Hurtrez.

Cours de géométrie et de mécanique appliquées aux arts, M. Guillet *professeur*.

École d'architecture, M. Guillet, *profes.*; M. Neveux, *profess.-adj.*

Ecoles de dessin : FIGURE, M. Petit, *professeur*; ORNEMENT, M. Cellier, *idem*.

Ecole de modelure, M. Houssin.

ECOLE DE MUSIQUE. MM. François, professeur de violoncelle; Hochet, professeur de solfége (garçons); Mlle Maillot, idem (demoiselles); MM. Helbecque, professeur de flûte; Dubus aîné, professeur de hautbois; Petit, professeur de violon; Hochet, professeur-adjoint de violon; Decarpentries, professeur de clarinette; Demoulier, professeur de basson et d'ophicléide; Boulcourt, professeur de cornet à pistons et trompette.

Cours de demoiselles. Mlle Maillot, professeur de piano; Mlle

Sarrazin, id.; Mme Marck, profess. de solfége; M. Delahaye, idem, cours supérieur.

Valenciennes.

ACADÉMIE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE, AFFILIÉE A L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS DE PARIS.

Membres administrateurs, MM. le maire, *président*; Ed. Hamoir (✲, C. ✠), *vice-président*; Ewbanck (✠ B.), *secrétaire*; Ch. Courtin, de Saint-Ouen, Dutouquet, Cellier, Dècle, Courtin, Alb., Ch. Collet, Lejeal.

L'académie est surveillée alternativement par tous les membres. Chaque mois l'administration tient une séance dans laquelle on délibère sur les besoins de l'école, d'après les rapports des membres surveillants.

Professeurs, MM. Housez, professeur de dessin et de peinture; Fache, professeur de sculpture, modelure et ornements; Dussart, professeur d'architecture; Petiaux, Auguste, professeur-adjoint de peinture et sculpture.

ÉCOLE DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE. MM. Nicolet, *professeur de physique*; Pesier, ✲, *professeur de chimie*.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. *Membres administrateurs*, MM. le maire, *président*; Girard, *vice-président*; N...., *secrétaire*; Lefebvre fils, Perriquet, Durieux, Denoyelle, Teinturier, Brunet, ✲.

Professeurs, MM. de Cornillon, solfége et violon; A. Lerouge, clarinette; Longuevalle, flûte et hautbois; Duez, violoncelle; Lagrange, cor et cornet à pistons; de Cornillon, vocalisation et classe d'ensemble; Mangin, piano.

LISTE DES IMPRIMEURS ET LIBRAIRES

BREVETÉS, DANS LE DÉPARTEMENT.

Imprimeurs A Lille, MM. Danel-Bigo, ✲ (✠ A.), Lefort, Léonard Danel, ✲, Reboux, Danel, Louis; Lefebvre, Six, Leleux, Béhague, Mme Ducatteau, Wilmot, Mme Castiaux, Petit, Ve Castiaux, Degans, Lefort, Lagache, Delesalle, Vandewalle, Ghémar, Six, Quarré, Bureau, Robbe, Reboux, J. Bayart, Dufour, Potié, Ruffet, Mériaux, Barrez, Lemaire-Doisy, Ducoulombier, Castiaux, Eugène. — A Armentières, M. Cado. — A Comines, M. Butin. — A Haubourdin, Schoutter. — A La Bassée, M. Boilly. — A Roubaix, M. Reboux, Ve Béghin, Lesguillon, Florin, Leveugle. — A Tourcoing, MM. Mathon, Vanaverbecq. — A Dunkerque, MM. Ve Kien, Ve Chaudesingues, Lefebvre, Vandewynckèle, Bechain. — A Bergues, MM. Le Roy, Barbez. — A Hazebrouck, MM. David, Barbez. — A Estaires, M. Leroy. — A Bailleul, M. Vanneufville.

— A Cambrai, MM. Simon, Régnier, Deligne. — Au Câteau, M. Lempereur. — A Solesmes, M. Lebrun — A Avesnes, MM. Carton, Dubois, Bourgeois, Bouté. — A Bavai, M. Jouglet. — A Jeumont, M. Poulet.— A Maubeuge, MM. Beugnies, Ve Levecque, Audriensense, Bontu, Finet. — A Trélon, MM. Rousseau, Bouteau. — A Douai, Ve Ceret-Carpentier, MM. Six, Dechristé, Crépin, Duthillœul, Robaut, Chuffart. — A Orchies, M. Dubois. — A Valenciennes, MM. Henry, Legros. — A Saint-Amand, M. Legru — A Denain, M. Palondre. — A Bouchain, Chuffart. — A Jeumont, M. Poulet. — A Trélon, MM. J. Rousseau, A. Rousseau. — A Estaires, M. Leroy.

Imprimeurs-Lithographes. A Lille, MM. Danel-Bigo, Reboux, Leclercq, Lefebvre, Choquet, Six, Danel (Léonard), ✻, Mme. Bayart, MM. Dubois, Boldoduc, Hutin, Delahaye, Schœller, Wannebrouck, Tribout, Ghemar, Petit, Bayard, Jules; Choquet, Paul; Bauchet, J. Lefort, Ve. Blocquel, Laloux, Dubois, Potié, Prat, Bossus, Vandewalle, Caron (Dame), Deswarte, Bureau, Degans, Barrez, Dupont, Kockenpoo, Fiévez, Mériaux. — A Roubaix, MM. Reboux, Ve Béghin, Florin, Lesguillon, Leveugle, Lang. — A Tourcoing, MM. Mathon, Vanaverbecq. — A Armentières, M. Cado.— A Comines, M. Butin.— A La Bassée, M Sévin. — A Dunkerque, MM. Brasseur. — A Hazebrouck, M. David. — A Cambrai, Ve Simon, Ve Déont, MM. Jean, Baladiez, Deligne, Ve Bécourt, dame Bricout, Régnier. — Au Câteau, MM. Parent, Lempereur. — A Solesmes, M. Lebrun.— A Avesnes, MM. Eliet, Bourgeois, Kietz. — A Bavai, M. Jouglez. — A Fourmies, MM. Buissart, Cazeaux, Bachy. — A Maubeuge, M. Beugnies. — A Trélon, M. Rousseau. — A Douai, MM. Mortreux, Robaut, Legros, Crépin, Wartelle (Ve), Duthillœul, Six. — A Saint-Amand, M. Legru. — A Anzin, M. Dugour. — A Denain, M. Palandre.— A Valenciennes, MM. Giart, Torrez, Prignet fils, Henry. — A Estaires, M. Leroy.

Imprimeurs en taille-douce. A Lille, MM. Hutin, Leterme, Schœller, Tribout, Bureau, Montaigne.

Libraires. A Lille, Dlle Fremaux, MM. Laurent fils, Reboux, Danel-Bigo, Danel, ✻, Dezwarte, Six, Béghin, Puisaye, Leleu, Dufour, Martin, Wilmot, Billaux, Dubois, Leleux, Boldoduc, Quarrez, Minart, Guillot, Caron (Dame), Cufay, Béhague, Cambray, Hutin, Martin (Dlle), Ducatteau (Dame), Arnold (Dlle), Robbe, Fourment, Tourtois, Bauchet (René), Couttenier, Ghémar, Blocquel (Ve), Garemin, Petit, Devriendt, Ve Bla, Ve Castiaux, Dehen, Choquet, Bergès, Potié, Lefort fils, Cufay, Decottignies, Schmidt, Six, Renaudin, Dufour, Caron (Dlle), Duriez, Bayart, Dassonneville, Kockenpoo, Leulliette, Ruffet, Lemaire-Doisy, Barrez, Kockempot,

Fiévet, Mériaux, Dupont, E. Castiaux, Leveugle. — Annœullin, MM. Couvreur, Beghin, Bureau. — A Armentières, M. Cado, Cado (Dlle), Ve Nollent, Petro (Dlle). — A La Bassée, Mme Boilly, — A Comines, M. Butin. — A Haubourdin, Mme Schoutheer. — A La Bassée, Sévin. — A Roubaix, Mme Béghin, MM. Reboux, Catteau, Lesguillon, Florin, Plouvier, Gripon. — A Seclin, M. Delacourt. — A Tourcoing, MM. Mathon, Lepers, Vanaverbecq. — A Dunkerque, Gillet (Dlle), Lalou (Dlle), MM. Lecocq, Théry (Dame), André, Brasseur, Bacquet, Marteel (Dlle), Vandenbussche, Demaret (Dame), MM. Ricquer, Liénard, Duhan, Mme Custaert, Ve Lorenzo, Ve Gauwin. — A Bergues, M. Barbès. — A Bollezeele, MM. Devulder, Paccou. — A Bourbourg, M. Vandenbroucq. — A Gravelines, MM. Dauchel, Lebon Parisis. — A Hondschoote, M. Hennegraeve. — A Rexpoëde, M. Marchand. — A Wormhoudt, Ve Cavry. — A Bailleul, MM. Schercousse, Vanneufville, Fihay. — A Cassel, M. Lion, Dominicus (Ve), Vandamme (Dlle). — A Estaires, MM. Roussel, Dufour, Leroy. — A Hazebrouck, Ve Réant, MM. Gobrecht (Dame), Barbez, David. — A Merville, MM. Wantier, Ve Delepierre, Gaudoux. — A Steenwerck, M. Plouvier. — A Cambrai, MM. Simon, Deligne, Bonnier, Baladier, Dewitter (Dame), Flanneau, Dame Bécourt, M. Béal, Lécluselle, Regnier. — Au Câteau, MM. Lempereur, Vaille, Piette. — A Solesmes, M. Tramblin, Gambiez (Ve), Ferruyt. — A Valincourt, M. François. — A Avesnes, MM. Michaux, Vandepitte (Dame), Eliet. — A Anor, Dlle Beaudoin. Dame Reiblé, Bourgeois. — A Bavai, M. Jouglez, Bouchez (Ve), — A Berlaimont, Mme. Bruno. — A Etrœungt, Dlle Crevelle, Lebeau-Pinchart. — A Ferrière-la-Grande, Dame Drucbert. — A Fourmies, MM. Bachy, Legrand, Depauw, — A Gommegnies, Dlle Jouglez. — A Hautmont, M. Leblanc. — A Landrecies, MM. Deloffre, Péchiet, Delattre. — A Maroilles, Ve Bévenot, Dehorter. — A Maubeuge, Dlle Virlet, MM. Delgorge, Beugnies, Ve Levecque, Aduencense, Finet, Bontu. — Au Quesnoy, Mme Bellain, MM. Dauverchain, Carier, Brasselet. — A Solre-le-Château, M. Delattre. — A Trélon, MM. Rousseau, Tricot. — A Douai, MM. Foucart, Lafoscade, Céret-Carpentier (Ve), Robaut, Crépin, Dame Cuelenaere, Bonnart, Marlière, Tilloy, Laigle, Duthillœul, Lucas, Legros, Foudrignier, Faure. — A Marchiennes, M. Gontier. — A Orchies, M. Dubois. — A S-Amand, MM. Legru, Legros, Druon, Brassier. — A Anzin, M. Dugour. — A Bouchain, Dame Dupont. — A Condé, M. Descamps, Sauvage (Dame), Debruxelles. — A Denain, MM. Daudin, Cambay. — A Valenciennes, MM Giard, Désert, Vinois, Dame Blary, Prignet, Henry, Ch., Lemaître, Marlière. — A Jeumont, M. Poulet. — A Walincourt, M. François. — A Ferrière-la-Grande, Mme. Drucbert, née Raire.

JOURNAUX ET ÉCRITS PÉRIODIQUES

Publiés dans le département du Nord.

VILLES où paraissent les JOURNAUX.	TITRES ET SOUS-TITRES des JOURNAUX.	NOMS du Propriétaire ou du Gérant.	du Rédacteur en chef,	de l'Imprimeur.
	ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.			
Dunkerque.	L'Autorité	Habar. . . .	Habar. . . .	Ve. Kien.
Idem. . . .	Le Messager du Nord, journal de Dunkerque .	D'Anglebert. . . .	D'Anglebert . .	D'Anglebert.
Idem. . . .	Le Phare de Dunkerque .	Vandewynckel		
Bergues. . .	Journal de Bergues, bulletin commercial et indust	Leroy aîné . . .	Leroy.	Leroy . . .
	ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.			
Hazebrouck.	L'Indicateur d'Hazebrouck	Dubois . . .	Dubois	Dubois .
Bailleul. . . .	La Bailleuloise	Vanneufville .	Vanneufville.	Vanneufville.
Hazebrouck.	L'Echo de la Flandre . .	Barbez. . . .	Barbez . . .	Barbez
	ARRONDISSEMENT DE LILLE.			
Lille. . . .	Journal de Lille, affiches et annonces du département du Nord.	L. Danel, ✲.	De Franciosi	L. Danel, ✲
Idem. . . .	L'Écho du Nord.	Leleux. . . .	Verly.	Leleux
Idem. . . .	Le Mémorial de Lille et du Nord de la France. . .	Mériaux. . . .	Esparbié. .	Delesalle.
Idem . . .	Le Propagateur du Nord et du Pas de-Calais . . .	H. Lefebvre .	H. Lefebvre.	Lefebvre-Ducrocq
Idem . . .	Le Progrès du Nord. . .	G. Legrand .	Masure . .	Lagache.
Idem. . . .	Le Courrier populaire . .	Petit	Petit. . . .	Petit.
Idem	La Vraie France	Ducoulombier.	Renard. .	Dncoulombier
Roubaix . .	Le Journal de Roubaix. .	Reboux . . .	Reboux. . .	Reboux.
Idem. . . .	Le Libéral du Nord . . .	E. Dupont...	E. Dupont .	E. Dupont.
Tourcoing .	L'Indicateur de Tourcoing et de Roubaix	Mathon . . .	Mathon . .	Mathon . .
	ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.			
Cambrai. .	L'Émancipateur.	A. Moreau. .	L. Carion. .	L. Carion.
Idem. . . .	La Gazette de Cambrai. .	Renoud . . .	Renoud . .	Renier.
Idem. . . .	Le Libéral de Cambrai. .	Eric Isoard. .	E. Isoard. .	»
Idem. . . .	Revue hebdomadaire, agricole et commerciale . .	Briatte . . .	Briatte. . .	Regnier-Farez .
Le Câteau. .	Le Cambrésis-Câteau. .	Lempereur. .	Lempereur..	Lempereur
	ARRONDISSEMENT D'AVESNES.			
Avesnes . . .	L'Observateur des arrondissements d'Avesnes, Cambrai et Valenciennes. . .	Dubois . . .	Dubois. . .	Dubois.
Idem. . . .	Le Nouvelliste	Poulet. . . .	Poulet. . .	Poulet.

VILLES où paraissent les JOURNAUX.	TITRES ET SOUS-TITRES des JOURNAUX.	NOMS. du Propriétaire ou du Gérant.	du Rédacteur en chef.	de l'Imprimeur.
	ARRONDISSEMENT DE DOUAI.			
Douai. . .	L'Indépendant.	Dhillœul. . .	Duthillœul .	Vve. Adam.
Idem. . . .	Le Courrier Douaisien . .	Vve. Céret . .	Lacquement.	Vve. Céret.
Idem. . . .	Le Journal du Nord . . .	Delbroucq. . .		
Idem . . .	L'Ami du Peuple	Crépin. . . .	Crépin . .	Crépin. . .
	ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.			
Valenciennes	Le Courrier du Nord. . .	Henry. . . .	Cellier. . .	Henry.
Idem. . . .	L'Écho de la Frontière. .	Boulan frère et Lemaire. .	Lemaire . .	Prignet
Idem. . . .	L'Impartial du Nord. . .	Prignet . . .	Prignet . .	Idem.

JOURNAUX NON POLITIQUES.

LILLE.	Paraissant :
La Publicité du Nord	Le samedi
Journal des Brasseurs du Nord de la France .	Id.
L'Agence du Nord.	Id.
La Publicité.	Id.
Le Diable Rose	Id.
Journal Industriel du Nord de la France . .	Id.
L'Echo de La Madeleine-lez-Lille	Id.
Journal illustré le Pauvre Diable	Tous les mois.
L'Intermédiaire du Commerce et de l'Industrie pour le Nord de la France	Le 15 et le 30 de chaque mois.
ROUBAIX.	
Feuille d'Annonces de Roubaix	Le samedi.
Journal d'Annonces du département du Nord.	Le dimanche.
DOUAI.	
Le Kiosque..	Le samedi.
Triboulet	Le dimanche.
MAUBEUGE.	
Feuille d'Annonces du canton de Maubeuge .	Le dimanche.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Un décret du Gouvernement de la Défense nationale en date du 28 décembre 1870 porte que provisoirement et jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné, les annonces judiciaires et légales pourront être insérées dans l'un des journaux publiés en langue française dans le

département et que néanmoins toutes les annonces judiciaires relatives à une même procédure de vente seront insérées dans le même journal.

Par arrêté de M. le Préfet, du 5 janvier 1871, le tarif du prix d'insertion est fixé à 15 centimes par ligne de 34 lettres, caractère gaillarde, l'n pris pour type de justification.

Le coût d'un exemplaire légalisé est réglé, non compris le droit de l'enregistrement, à 50 centimes.

AGRICULTURE.

CHAMBRES CONSULTATIVES.

La loi du 20 mars 1851 sur l'organisation des chambres d'agriculture a été modifiée par un décret du 25 mars 1852, portant qu'il sera établi, dans chaque arrondissement, une chambre consultative d'agriculture, dont les membres seront nommés par le Préfet.

Les chambres consultatives d'agriculture sont composées d'un nombre de membres égal à celui des cantons de l'arrondissement. Elles sont présidées dans l'arrondissement chef-lieu du département par le Préfet, et dans les autres arrondissements par le sous-préfet. Elles nomment au scrutin un vice-président et un secrétaire.

Conformément aux dispositions du décret précité, M. le Préfet a, par un arrêté du 19 février 1862, procédé à la réorganisation des chambres consultatives du département.

Voici la composition de ces chambres :

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE. MM. Mahy, maire de Cappel, *vice-président ;* Vandercolme, ✻, *secrétaire ;* Belle, propriétaire, à Bourbourg, Vandercolme, ✻, propriétaire et agriculteur, à Dunkerque ; Dantu, agronome, à Steene ; Vandenbavière, maire, à Loon ; Fichaux, négociant à Dunkerque ; Dehaene, maire, à Wormhoudt.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK. MM. Claudorez, *vice-président ;* Margerin du Metz, propriétaire, *secrétaire ;* Dequidt, cultivateur et propriétaire à Sainte-Marie-Cappel ; Seigier-Legris, agriculteur à Steenwerck ; Claudorez, idem, à Hazebrouck ; Beck, juge-de-paix à Steenvoorde ; Joye, agriculteur à La Gorgue ; Loridan-Hullebert, entrepreneur à Vieux-Berquin.

ARRONDISSEMENT DE LILLE. MM. Meurein, chimiste, *vice-président ;*

Heddebault, propriétaire, à Houplin, *secrétaire;* Beague, cultivateur à La Chapelle-d'Armentières; L. Desurmont, fabricant de sucre à Marquillies; Florimond Desprets, cultivateur à Capelle, Potié, cultivateur à Haubourdin; Bouchery, agriculteur à Sailly-lez-Lannoy; Meurein, pharmacien, à Lille, Desbonnets, négociant à Lille; Herbin, industriel à Saint-André; Catel-Béghin, maire de Lille; F. Béghin, fabricant de sucre à Thumeries; docteur Dubuisset, à Quesnoy-sur-Deûle; Deleporte-Bayart, adjoint à Roubaix; Chieus, vétérinaire, idem; Heddebault, propriétaire à Houplin; Ghestem-Leroux, distillateur à Neuville-en-Ferrain; Vandebeulque, cultivateur à Tourcoing.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI. MM. Monier, propriétaire à Cambrai, *vice-président;* Leleu, cultivateur à Tilloy; Vallez, à Briastre; Déjardin, propriétaire à Carnières; Sauvez, id. à Clary; Menard, id. à Montay; Boulanger, id. à Doignies.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES. MM. Manesse, propriétaire à Frasnoy, *vice-président;* Mariscal, pharmacien à Avesnes; Renotte, propriétaire, idem; Levent, maître de forges, à Bavai; Carpentier, brasseur à Aulnoye; Arambre, notaire à Maroilles; Drapier, cultivateur à Saint-Remi-Mal-Bâti; Williot, propriétaire à Poix; Bever, agriculteur à Solre-le-Château; Postiaux, *secrétaire.*

ARRONDISSEMENT DE DOUAI. MM. N..., *vice-président;* Lanvin, fabricaut de sucre à Fressain; Vasse, chimiste, *secrétaire;* Bernard fils, cultivateur à Roost-Warendin; Fiévet, (O. ✲), cultivateur et maire à Masny; Couplet-Josson, fabricant de sucre, à Marchiennes; Ch. Desmoutier, idem, à Faumont.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES. M. Caullet, maire à Haspres, *vice-président;* Lemer, *secrétaire;* Petit, agriculteur à Condé; Bouchart, maire, à Lecelles; Brabant, agriculteur à Onnaing; Hautcœur, maire à Bruai; Leduc, agriculteur, à Artres.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE. (1)

DUNKERQUE.

La société d'agriculture de Dunkerque comprend les cinq cantons de Dunkerque Est et Ouest, de Bergues, de Wormhoudt et d'Hondschoote. Elle se compose de 93 membres.

BUREAU. MM. Cuel (O. ✲), ingénieur en chef en retraite, *président;* Dubus, *trésorier;* Hubert, *secrétaire.*

(1) Les sociétés savantes qui s'occupent en même temps d'agriculture sont inscrites au chapitre *Sciences et Arts.*

Membres résidants. — *Canton de Dunkerque-Est.* MM. Vandercolme, ✻, *vice-président.*

Canton de Dunkerque-Ouest. M. Mahieu, *vice-président.*

Canton de Bergues. M. Joos, ✻, *vice-prés.*; vingt-trois membres.

Canton de Wormhoudt. M. Dehaene, *vice-président*, à Wormhoudt.

Canton d'Hondschoote. M. Regodt, *vice-président*, aux Moëres.

BOURBOURG.

La société de Bourbourg comprend les cantons de Bourbourg et de Gravelines.

Bureau. MM. Demeunynck, ✻, maire de Bourbourg, *président*; Vandenbavière, cultivateur à Loon, *vice-président*; Vercoustre, conducteur de la 2e. section des Waeteringues, *secrétaire*; Nanquette, vétérinaire à Bourbourg, *secrétaire-adjoint*; N....., *trésorier-bibliothécaire.*

Membres titulaires. — Ils sont au nombre de 26 pour le canton de Bourbourg, et de 11 pour le canton de Gravelines; ensemble: 37.

HAZEBROUCK.

Bureau. MM. Claudorez, *président*; Houvenaghel, *vice-président*; Margerin du Metz, *secrétaire*; Quenson, *trésorier.* — M. le sous-préfet. M. Deschodt, ✻, conseiller à la Cour d'appel à Douai, *présidents honoraires.*

Les autres membres de la Société sont au nombre de 100.

BAILLEUL.

Bailleul. MM. Lotthé, maire, *président;* Bieswal, Flahaut Ev., *vice-présidents;* Salomé, *secrétaire;* Hopsomer, *secrétaire-trésorier.*

Les autres membres de la Société sont au nombre de 141.

LILLE. — COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT

Créé par arrêté du Préfet du 22 *août* 1853.

Ce comice est composé de 4 membres honoraires, de 369 membres

Membres honoraires. MM. le Préfet du Nord, *président d'honneur;* le secrétaire-général de la Préfecture; le maire de Lille; le général commandant la division.

Bureau. MM. L. Heddebault, cultivateur, *président*; Ernest Desmoutiers, Meurein, *vice-présidents*; de Norguet, *secrétaire-*

général; Crépelle; *secrétaire-adjoint* ; Fromont, père, propriétaire, *bibliothécaire-archiviste*; Fromont, fils, *bibliothécaire-adjoint*; Tripier-Durieux, idem, *trésorier*

AVESNES.

Bureau. MM. Mailliet aîné, *président*; Tordeux, E., *vice-président*; Caverne fils, *secrétaire*; Fosset, *secrétaire-adjoint*; Boulay, *trésorier*; Bourgeois, *bibliothécaire;* N..., *biblioth.-adjoint.*

Les membres de la Société sont au nombre d'environ 79.

MAUBEUGE.

Bureau. MM. le maire de Maubeuge, *président honoraire*; Walrand, notaire, *président*; Deroisin, propriétaire, ex-agriculteur, à Recquignies, *vice-président*; Bailliant, marchand, à Maubeuge, *secrétaire.*

Les autres membres sont au nombre de cinq.

VALENCIENNES.

Comices agricoles de l'arrondissement.

VALENCIENNES. — *Agriculture*, M. Bultot, ✻, *président;* Hunet, *vice-président*; — *horticulture*, M. Royer, *vice-président;* M Huart, *secrétaire.*

CONDÉ. — M. Cousin, *président*; M. Deleflie *vice-président*; M. Cayrol, *secrétaire;* Caille, *trésorier.*

SAINT-AMAND. — M. Davaine, Nicole, *président*; M. J. Davaine, *vice-président*; M. Waché, Séraphin, *secrétaire*, Hédon, *trésorier.*

DENAIN. — M. Crépin-Deslinsel, *président*; M. Delcambre, *vice-président*; M. Gouvion, J., *secrétaire*; Jénart, *trésorier.*

CAMBRAI

Bureau. MM. Boulanger, maire de Doignies, *président*; Desmoutiers, cultivateur à Viesly; Tribon, maire à Hem-Lenglet, *vice-présidents*; E. Leroy, cultivateur à Crèvecœur, *secrétaire-général*; Blin, archiviste à Cambrai, *secrétaire-rédacteur;* Richard, *secrétaire-archiviste;* Millot, notaire, *trésorier.*

Nombre des membres, 300

Haras.

Le département compte 59 étalons concourant à la reproduction d'une manière utile, savoir : 25 approuvés et 13 autorisés, dont 27 achetés et vendus au compte du département, à charge de les consacrer au service de la monte et 21 primés par le département.

Cette organisation paraît répondre convenablement aux besoins locaux et aux convenances des éleveurs.

Art vétérinaire.

Le nombre des vétérinaires brevetés exerçant dans le département est de 67, qui se répartissent par arrondissement, savoir :

Dunkerque, 4; Hazebrouck, 5; Lille, 9; Cambrai, 17; Avesnes, 17; Douai, 3; Valenciennes, 12.

ASSOCIATION VÉTÉRINAIRE DES DÉPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS.

Autorisée par décision ministérielle du 14 octobre 1844.

Président, M. Pommeret, médecin-vétéraine, à Lille.
Secrétaire, M. Delplanque, idem, à Arras.

Drainage.

Le service du drainage est placé, depuis le 1er janvier 1859, dans les attributions de MM. les Ingénieurs des ponts-et-chaussées.

La loi du 17 juillet 1856, sur le drainage, dispose qu'une somme de cent millions est affectée à des prêts destinés à faciliter les opérations du drainage. Ces prêts sont remboursables en 25 ans, par annuités comprenant l'amortissement du capital et l'intérêt calculé à 4 p. %. — Un décret du 21 septembre 1858 a déterminé la forme et l'instruction des demandes de prêts, et les conditions de ces prêts.

INDUSTRIE. — COMMERCE.

CHAMBRES DE COMMERCE

Trois nouvelles chambres de commerce ont été instituées dans le département, à Roubaix, à Tourcoing et Douai, par décret du 1872.

Les six chambres existant dans le département sont composées ainsi qu'il suit :

LILLE. MM. le Préfet, *président d'honneur*; Kuhlman (C. ✲), *président honoraire;* H. Bernard, *président*; E. Delesalle, ✲, *vice-président;* Decroix, A. Masquelier, E. Lagache, A. Bonte, Th. Barrois, A. Longhaye, ✲, A. Descamps, P. Derode, ✲, Scrive-Bigo, A. Delesalle, P. Legavrian, Bonduelle, E. Schotsmans, H. Labbe.

Membres correspondants. MM. Béghin, à Armentières; Wallerand, ✲, Chapellier, *dans l'arrondissement de Cambrai;* Giroud, Vuillemin, Patoux ✲, *dans l'arrondissement de Douai.* — *Secrétaire de la Chambre,* M. Blondeau.

DUNKERQUE. — MM. A Petyt, ✲, *président*; *trésorier*; P. Marchand, Bourdon, Durin-Bayaert, Brichet, Choquet, Pollet, Lecomte, Dupont, Lavergne, Trystram, Vancauwemberghe.

VALENCIENNES. MM. Bracq, ✲, *président*; A. Renard, ✲, propriétaire de verreries à Fresnes, *vice-président;* Quillacq, ✲, constructeur à Anzin, Durieux; Boca-Gellé; G. Hamoir, ✲; Vieil. — *Secrétaire de la Chambre,* M. E. Bouton.

ROUBAIX. — MM. A. Delfosse, ✲, *président;* Scrépel-Roussel, *vice-président;* G. Wattinne, *secrétaire;* H. Mathon, *trésorier*; F. Roussel, J. Delattre, A. Vinchon, Th. Funck, Toulemonde-Nollet, Motte-Bossut, ✲, L. Voreux, L. Lefebvre, ✲.

TOURCOING. — MM. Desurmont-Desurmont, ✲, *président;* Ch. Jonglez, *vice-président;* Ch. Flipo, *secrétaire;* Scalabre-Delcour, *trésosier-archiviste;* F. Masurel, P. Lemaitre, D. Lenrent, Motte-Duvillier, Jourdain-Defontaine, ✲, F. Debuchy, Lorthiois-Desplanque, Herbaux-Tibeauts.

DOUAI. — MM. Giroud, *président;* V. Hanotte, *viee-président;* Mille-Corbitt, *secrétaire-trésorier;* Bone, à Raches; Billet, à Cantin; Butruille, à Douai; Fiévet, à Masny; Lefebvre, à Douai; E. Paix, id.; Patoux, à Aniche; Picot, à Somain; Wibault, à Douai.

Membres correspondants dans l'arrondissement d'Avesnes, MM. Hamoir, René ✲, maître de forges, à Maubeuge ; Clavon, filateur de Fourmies; Dumont, maître de forges, à Ferrière-la-Grande ; Crapez, négociant à Bavai.

CHAMBRES CONSULTATIVES DES MANUFACTURES, FABRIQUES, ARTS ET MÉTIERS.

Trois chambres consultatives sont établies dans ce département, à Armentières, à Cambrai, à Avesnes. Voici la nomenclature des membres qui les composent :

ARMENTIÈRES. MM. A. Béghin, *président* ; V. Vagnair, *secrétaire* ; D. Delecaille ; Coisne ; P. Woussen ; Fauquenoy ; A. Breuvart, Salmon.

CAMBRAI. MM. Wallerand, ✲, *président* ; Petit-Dupont, ✲, J. Brabant, A. Lallier, ✲, Bertrand, Cornaille, Chappellier, Pierson, Seydoux fils, Philippe; Wiart-Pinquet, Menard-Réal, Hallette ; *secrétaire*, M. Cornaille-Leroy.

AVESNES MM. Mailliet, ✲, *président* ; Rouez, Godard-Desmarest, ✲, Coquelet, R. Hamoir, Sculfort, Herbecq, George, Crapez, Clavon, Hazard ; *secrétaire*, M. Tordeux.

Par décret du 13 mars 1872, les chambres consultatives de Roubaix, Tourcoing et Douai, sont converties en chambres de commerce.

BUREAUX DE CONDITIONNEMENT DES SOIES ET LAINES, DE PESAGE DES MATIÈRES TEXTILES, DE TITRAGE ET DE NUMÉROTAGE DES FILS.

ROUBAIX. Un décret du 31 août 1858 a autorisé la ville de Roubaix à ouvrir un bureau de conditionnement de soies et laines.

Commission de surveillance. MM. A. Morel, A. Barbaux, conseillers municipaux ; Delfosse, ✲, N....., membre de la chambre de commerce.

Directeur-comptable, M. A. Musin ; *receveur*, M. Salmon.

TOURCOING. Le bureau de Tourcoing a été autorisé par décret du 11 février 1863, et a été inauguré le 5 novembre de la même année.

Commission de surveillance. MM. Desurmont-Desurmont, ✲, H. Deroubaix, Lorthiois-Desplanques, Fr. Masurel, L. Bernard.

Directeur, M. Desmettre.

SERVICE MUNICIPAL DES EAUX, COMMUN AUX DEUX VILLES DE TOURCOING ET DE ROUBAIX.

Une distribution d'eau commune aux deux villes de Tourcoing et de Roubaix fonctionne depuis le 23 août 1863.

Les eaux distribuées, qui sont uniquement pour l'usage industriel, sont prises à la rivière de la Lys, en la commune de Bousbecques, où les deux cités précédemment indiquées ont élevé une usine contenant deux machines élévatoires.

La quantité d'eau consommée en 1871 par les deux centres industriels s'est élevée à 2,469,684 mètres cubes, qui se répartissent de la manière suivante par chacun des 300 jours industriels de la période annuelle, savoir :

Roubaix.....	5,973 m. c.
Tourcoing.....	2,259
Ou ensemble.....	8,232 m. c.

La direction de cet important service a son siége à Tourcoing.

Voici la numenclature de son personnel :

Directeur : M. Rymkiewiez.

Inspecteur : M. Louchet (à Roubaix),

Régisseur-comptable : M. Descamps.

Piqueur : M. Rifflard, ✲.

Teneur de livres : MM. Aubier et De Prins.

Inspection du travail des enfants dans les manufactures.

Aux termes d'un décret du 7 décembre 1868, ce service est confié aux soins de MM. les Ingénieurs des mines.

BANQUE DE FRANCE. — SUCCURSALE DE LILLE.

Un décret du Gouvernement provisoire, en date du 27 avril 1848, a réuni la banque de Lille à la banque de France.

SUCCURSALE DE LILLE. *Directeur*, N..... ; *administrateurs*, MM. Bernard, Henri, ✲ ; Bernard, Théodore ; J. Decroix, G. Delesalle; A. Descamps; A. Scalbert; E. Verstraete ; A. Longhaye ✲; A. Wallaert; *censeurs*, MM. Scrive-Bigo, ✲ ; Descamps-Crespel ;

SUCCURSALE DE VALENCIENNES. *Directeur*, M. Honoré; *administrateurs*, MM. Bracq, ✲ ; Dupont; Dècle ; Hollande; Piérard, Quillacq, Dupont, *censeurs*, MM. Ed. Hamoir, de Marsilly, ✲ ; Boca ✲ ; *caissier*, M. Fournick.

SUCCURSALE DE DUNKERQUE. *Établie par décret du 13 juin 1855.— Directeur*, M. Coffyn; *administrateurs*, MM. Vandercolme, Thierry; Vancauwemberghe; Bourdon; Z. Chocquet; *censeurs*, MM. Carlier, A., ✲; de Cleebsattel, ✲; Carpentier; *caissier*, M. Declebsattel.

SUCCURSALE DE ROUBAIX-TOURCOING.

BOURSES DE COMMERCE.

Quatre bourses de commerce existent dans le département du Nord, elles sont établies à Dunkerque, Lille, Douai et Valenciennes.

BOURSE DE DUNKERQUE. *Agents de change courtiers.* MM. David Spiers, *syndic*; Leroy, *premier adjoint;* Plaideau, *deuxième adjoint;* Vancauwenberghe, *troisième adjoint;* Vallet, *quatrième adjoint;* Deman, Alibert, de Baecker, Sapelier, Birck, Sergent, Lemaire.

BOURSE DE LILLE. *Agents de change.* MM. Verbiest, Liagre, Fevez, Pajot, Bourdonnay du Clésio.

BOURSE DE DOUAI. *Agents de change.* MM. Pouille, *syndic*; Maure, *secrétaire-trésorier*; Campion, Cambier, Pochet, Lefebvre, Romain, Ruez.

BOURSE DE VALENCIENNES. Il doit y avoir six agents de change; aucun n'est encore pourvu d'une nomination régulière.

Agents consulaires étrangers en résidence dans le département.

DUNKERQUE. MM. Numa Plaideau, consul d'Autriche; Dewulf-Cailleret, consul de Belgique; Féron, consul du Brésil; Debaeque, consul de Costa-Rica, Bonvarlet, consul de Danemarck; Foort, vice-consul d'Espagne; Lemathre, vice-consul des États-Unis; le major Pringle, agent consulaire de la Grande-Bretagne; Vanderzee, vice-consul de Grèce; Foort, vice-consul d'Italie; Allard, consul des Pays-Bas; Cousin, vice-consul; Jodocius, vice-consul de Portugal; Debaecke, vice-consul de Russie; Thierry, consul de Suède et de Norwège; Declebsattel, consul de Turquie; Collet, consul de Vénézuela.

GRAVELINES. MM. Dewul, consul de Belgique; de Carpentry, vice-consul de Danemarck; Demarle, vice-consul de Suède et de Norwège.

LILLE. MM. Decock, consul de Belgique; Crépy, vice-consul : Van der Straeten, vice-consul d'Espagne; F. Favarcq, consul d'Italie; Dubois, Grégoire, agent consulaire des Etats-Unis; Wilson, vice-consul de la Grande-Bretagne; Rouvière, consul de Portugal; Méry de Montigny, vice-consul.

ROUBAIX. M. Allard, consul de Belgique.

TOURCOING. M. Sioen (✠.B.), consul de Belgique.

VALENCIENNES. M. Edouard Ewbanck, consul de Belgique.

COMMISSIONS CANTONALES DE STATISTIQUE.

Un décret du 1er juillet 1852 a établi dans chaque canton une commission de statistique chargée de remplir et de tenir à jour pour les communes de la circonscription cantonale, deux tableaux de renseignements sur les faits statistiques dont il importe que le Gouvernement ait la connaissance annuelle et sur ceux qui, par leur nature, ne peuvent être utilement recueillis que tous les cinq ans. Les membres des commissions sont nommés par le Préfet. Dans les villes chefs-lieux de département ou d'arrondissement comprenant plusieurs cantons, il n'y a qu'une seule commission. Les Préfets et Sous-Préfets sont présidents de droit des commissions établies dans les chefs-lieux de département et d'arrondissement. Les autres commissions ont un président nommé par le Préfet. Chaque commission peut élire un ou plusieurs secrétaires-archivistes.

DEUXIÈME PARTIE.

DOCUMENTS STATISTIQUES.

NOTICE TOPOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE.

Topographie.

Le département du Nord, ainsi nommé à cause de sa position géographique, qui est la plus septentrionale de la France, est situé entre les 0° 13' à l'ouest, et 2° 3' à l'est du méridien de l'Observatoire de Paris, et entre les 49° 58' et 51° 5' de latitude.

Il est formé de la réunion des anciennes provinces ci-après, savoir : la Flandre française en entier : le Cambrésis, sauf quatre communes, et le Hainaut français presque en totalité. Il comprend en outre quelques communes de l'Artois, dans les arrondissements de Lille, Douai et Cambrai, et dans ce dernier, cinq communes du Vermandois.

Les limites du département sont : au nord-ouest, la Manche ; au nord-est, la Belgique ; au sud-est, le département de l'Aisne, et au sud-ouest, les départements de la Somme et du Pas-de-Calais.

Il s'étend du nord-ouest au sud-est, et sa longueur, prise de Dunkerque jusqu'à Baives, commune située au-delà du bourg de Trélon, à l'extremité de l'arrondissement d'Avesnes, est d'environ 200 kilomètres. Sa largeur est très-variable dans les diverses parties qui le composent ; prise à Gouzeaucourt jusqu'à Condé, elle est de 64 kilomètres, tandis que vers Armentières, où le territoire est très-resserré, elle est de 5 kilomètres seulement. Sa surface totale est de 568,087 hectares.

Aspect.

Éminences. Le département du Nord est un pays de plaine. Il y existe cependant quelques éminences, dont les plus remarquables sont dans l'arrondissement de Dunkerque : celle de Watten, coteau

peu élevé et dont le noyau est composé de sable et de gravier mêlé de terres glaiseuses; dans l'arrondissement d'Hazebrouck, les monts Cassel, des Récollets, des Cattes, de Boeschêpe. le Mont Noir, le Mont-de-Lille, qui ont tous un noyau de sable jaune tirant sur le rouge, mêlé d'une faible partie de grès fort tendre; dans l'arrondissement de Lille, le Mons-en-Pévèle, qui a pour noyau un sable mêlé de pierres meulières, le Mont-Ecouvé et le Mont-de-Werwicq; dans l'arrondissement de Cambrai, les coteaux de la Terrière, de Marcoing, du Bois de-Bourlon, du Camp-de-César et quelques autres créés par les rivières dont le cours a formé la vallée et la hauteur de Bonavis, toutes eminences dont la pente est peu sensible et qui sont cependant les points les plus élevés du département; la sommité de Bonavis est de 145 mètres au-dessus du niveau de la mer, 35 mètres de plus que le Mont-Cassel; dans l'arrondissement d'Avesnes, les nombreux coteaux des vallées dont le territoire est sillonné en tous sens, notamment ceux voisins de la Sambre et ceux qui avoisinent les deux Helpes; dans les arrondissements de Douai et de Valenciennes, quelques coteaux peu élevés, qui s'étendent entre ces deux villes, pénètrent dans l'arrondissement de Cambrai et dont la plupart renferment des carrières de grès.

Vallées. Il existe plusieurs vallées dans les arrondissements de Douai, Valenciennes, Cambrai et Avesnes, mais elles sont peu profondes et peu remarquables. Les principales sont :

La vallée de la Scarpe, qui s'étend depuis Douai jusqu'à Mortagne, dans l'arrondissement de Valenciennes, n'ayant que 7 mèt. 14 cent. de pente sur une largeur inégale.

La vallée de la Sensée ayant 4 mètres 79 centimètres de pente, sur une largeur moyenne de 400 mètres et un développement de 10,500.

La vallée de l'Escaut, depuis l'entrée de cette rivière dans le département jusqu'à sa sortie, d'une largeur qui s'accroît insensiblement de 200 à 400 et 500 mètres, avec 63 mètres de pente.

La vallée de l'Hogneau, d'une longueur de 26,000 mètres, sur une largeur de 1,200 et sur une pente de 55 mètres.

La vallée de la Selle, longue de 37,000 mètres sur 300 à 800 mètres de largeur, sa pente est de 55 mètres.

La vallée de la Rhonelle, ayant 26,000 mètres de longueur, 400 à 1,000 mètres de largeur et 30 mètres de pente.

La principale vallée de l'Ecaillon; longueur, 24,000 mètres, largeur, 400 à 1,000 mètres; pente 28 mètres.

La vallée de la Sambre, longue dans le département de 5 myriamètres, 5,176 mètres de largeur réduite, avec 30 mètres de pente.

La vallée de l'Helpe-Majeure, ayant 4 myriamètres environ de

longueur, sur une largeur qui s'accroît de 400 à 2,000 mètres, avec pente de 50 mètres.

La vallée de l'Helpe-Mineure, longue de 4 myriamètres sur 500 à 1,200 mètres de largeur avec 70 mètres de pente.

Il existe dans le département quelques autres vallées de moindre importance; de ce nombre sont les trois petites vallées des sources de l'Hogneau, les trois vallées des sources de l'Écaillon, etc.

Rivières. Les rivières qui arrosent le département sont au nombre de vingt-sept (1).

L'Aa, qui prend sa source un peu au-dessus du village de Bourth, dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à St.-Momelin, et se dirige en droite ligne sur Gravelines, où ses eaux vont se jeter dans la mer.

La Colme, branche de l'Aa, qui s'en sépare au-dessus de Watten et se porte sur Bergues, où elle se jette dans le canal de Dunkerque.

L'Yser, petite rivière qui prend sa source au territoire de Rubrouck, arrondissement d'Hazebrouck, et va grossir les eaux de l'Hyperlé, dans la province belge de la Flandre Orientale.

La Pêene, tres-petite rivière qui naît dans les coteaux de Cassel et va se jeter dans l'Yser, près de Wylder.

La Lys, dont la source est à Louisbourg (Pas-de-Calais), qui sépare les territoires des deux départements depuis Thiennes jusqu'à Erquinghem, qui traverse une partie de l'arrondissement de Lille, aux confins de l'arrondissement d'Hazebrouck, et depuis Armentières jusqu'à près de Menin sert de limite entre le département du Nord et la Belgique.

La Lawe, formée par trois petits ruisseaux dans le département du Pas-de-Calais, qui vont se jeter dans la Lys au-dessus de La Gorgue.

La Bourre, petite rivière qui naît à Borre, arrondissement d'Hazebrouck et se réunit au canal de Préavin, au Grand-Dam.

La Marque, petite rivière qui prend sa source dans la forêt de Phalempin, arrondissement de Lille, traverse plusieurs marais auxquels elle sert de décharge, et se jette dans la Deûle à Marquette.

La Deûle, dont la source est à Carency (Pas-de-Calais), entre dans le département du Nord, à environ 4 kilomètres au nord de la ville de Douai, et se jette dans la Lys à Deûlémont.

(1) Parmi ces rivières, celles qui sont navigables sont indiquées, ainsi que les canaux, dans la section des travaux publics.

La Scarpe, qui naît de plusieurs sources dans le département du Pas-de-Calais, vient d'Arras, traverse Douai, Marchiennes, Saint-Amand, et se jette dans l'Escaut à Mortagne.

La Sensée, qui prend sa source à Eaucourt, département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à L'Ecluse, parcourt les arrondissements de Douai, Cambrai et Valenciennes, et va se jeter dans l'Escaut, à Bouchain.

La Gache, petite rivière dont l'origine est à Norœuil (Pas-de-Calais), et qui vient se mêler à la Sensée au territoire d'Aubencheul-au-Bac.

L'Escaut, fleuve qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse Cambrai, Bouchain, Denain, Valenciennes, Condé, sort du département à Mortagne, parcourt plusieurs provinces de la Belgique et parvient à Anvers, où il se jette dans la mer.

La Hayne, qui naît à Binche (Hainaut), et se réunit à l'Escaut, à Condé.

La Trouille, qui a son origine dans l'arrondissement d'Avesnes, sort du département et va se jeter dans la Hayne, près de Mons.

L'Hogneau, dont la source est dans la forêt de Mormal, arrondissement d'Avesnes ; cette rivière quitte le département du Nord à Sebourg, le rejoint à Crespin, et se jette dans la Hayne, près Condé.

La Selle, qui prend sa source à Moulin, département de l'Aisne, entre dans celui du Nord par Saint-Souplet, passe au Câteau, à Haspres, à Douchy, et va se jeter dans l'Escaut, à Denain.

La Rhonelle, qui naît dans la forêt de Mormal, et se jette dans l'Escaut à Valenciennes.

L'Ecaillon, qui sort d'un étang, à l'entrée de la même forêt, et se jette aussi dans l'Escaut, au-dessus de Valenciennes.

La Sambre, qui a sa source dans le bois de Cartignies, sur la limite des départements du Nord et de l'Aisne, passe à Landrecies et à Maubeuge, en longeant la forêt de Mormal, sort du département à Jeumont, et va jusqu'à Namur, où elle se réunit à la Meuse.

Le Bassuyau, petite rivière qui doit son origine à des sources jaillissantes dans l'arrondissement de Cambrai, et qui se joint à la Selle, au-dessous du premier moulin de Montay.

L'Esdain, très-petite rivière venant de Lesdain, qui traverse le torrent d'Esnes dans une auge de bois et se précipite ensuite dans le torrent.

Le Bayart, petite rivière dont la naissance est au sud de Solesmes et qui se jette dans la Selle.

L'Herclain, petite rivière qui tire ses eaux de plusieurs petites sources à Iwuy, et se jette dans l'Escaut, à la hauteur du Camp-de-César.

La Solre, dont la source est près d'Aibes, arrondissement d'Avesnes, et qui se jette dans la Sambre, à Assevent.

L'Helpe-Majeure, qui prend sa source près de la commune d'Eppe-Sauvage, arrondissement d'Avesnes, et se réunit à la Sambre, à Noyelles.

La Petite-Helpe, qui prend son origine dans les étangs de Trélon, et se jette aussi dans la Sambre, près de Maroilles.

Ruisseaux. On compte dans le département plusieurs ruisseaux, dont les principaux sont :

La Becque de Vieux-Berquin, qui naît à Strazeele et se jette dans la Bourre, près de Merville.

La Metterbeck, qui a sa source au Mont-des-Cattes et se jette dans la Lys au-dessous du pont d'Estaires.

Le ruisseau de *Steenwerck*, becque dont les sources sont au mont de Boeschepe et au Mont-Noir ; il se jette dans la Lys au-dessous de Sailly, dans le département du Pas-de-Calais.

La becque de *Nieppe*. qui tire ses eaux du Mont-de-Lille, dans l'arrondissement d'Hazebrouck, et se réunit aussi à la Lys, au-dessus d'Erquinghem.

La Vieille-Rivière, qui naît dans les marais du Clair-Marais et se jette dans l'Aa, au-dessous de Saint-Omer.

Des ruisseaux, des fontaines, des courants, coulants et becques se jettent en assez grand nombre dans ces rivières et dans les canaux. Dans les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai particulièrement, où le sol est entrecoupé de ravins, des torrents plus ou moins considérables selon la saison y portent également leurs eaux.

Marais. Le territoire du département du Nord est, comme nous l'avons dit, plat et peu élevé au-dessus du niveau de la mer, ce qui fait que les eaux tendent à rester stationnaires ; le nombre considérable de rivières, ruisseaux et canaux dont il est partout entrecoupé, contribuent, avec les pluies abondantes qui y tombent souvent en hiver, à en faire une région humide et à rendre maréca geuses les terres les plus exposées à l'invasion des eaux. Il est à croire que les plaines de l'ancienne Flandre, aujourd'hui si bien cultivées et si productives, furent autrefois de vastes marais suc-

cessivement soustraits à l'empire des eaux par les travaux les plus opiniâtres ; cette observation s'applique plus particulièrement à l'arrondissement de Dunkerque, dont le sol ne se conserve en état de culture que par d'immenses travaux de desséchement, renouvelés et entretenus chaque année.

Les principaux marais existant dans le département sont :

Dans le grand bassin de l'arrondissement de Dunkerque, les Moëres, grande et petite, d'une contenance de 3,310 hectares et dont il a été parlé plus haut, à l'article des desséchemènts, section des travaux publics.

Sur les bords des canaux de Bergues à Dunkerque, de Furnes et de la Colme, aux environs de Watten, les terres avoisinantes, en grande partie marécageuses;

Entre Cassel, Hazebrouck et Saint-Omer, le Clair-Marais, de 58 hectares 33 ares d'étendue;

Les terres marécageuses des bords de la Lys et de la Nieppe,

Les marais des bords de la Deûle et de la Marque, et dont une grande partie est en eaux;

Les marais de la vallée de la Scarpe, de la rive gauche du vallon de la Sensée et de la rive droite de l'Escaut, depuis Cambrai jusqu'à Condé;

Enfin quelques parties marécageuses sur les points les plus bas de quelques vallées des arrondissements d'Avesnes et de Cambrai;

On rencontre aussi des flaques dans le Clair-Marais et dans une partie des arrondissements de Lille, de Douai et de Cambrai, d'où on extrait de la tourbe;

Et un assez grand nombre d'étangs, dont la plupart sont dans l'arrondissement d'Avesnes, et le reste dans ceux de Lille et de Cambrai.

Météorologie.

Climat. Le climat du département du Nord est froid, ce qui est un effet de sa situation vers les 49° et 51° degrés de latitude septentrionale.

Le voisinage de la mer qui en fait la limite au nord-ouest, le peu d'élévation du sol, les marais, les rivières, les canaux et les ruisseaux nombreux qui le parcourent, entretiennent dans l'atmosphère une grande humidité. Les hivers, dont la durée est de plus de six mois, y sont souvent pluvieux, brumeux, et la neige y est moins abondante que dans les départements qui l'avoisinent au sud. Le printemps y est tardif, et, par conséquent très-court; mais aussitôt

qu'il a fait sentir son influence, la terre commence à se couvrir des plus riches productions, et la végétation acquiert la plus grande vigueur. L'automne, dans ces contrées, est ordinairement belle et soutenue.

TEMPÉRATURE. D'après les observations faites, le terme moyen du froid dans le département est d'environ 8 degrés, et la moyenne de la chaleur est de 17 degrés.

L'époque du maximum du froid est en décembre et janvier, celle des plus grandes chaleurs en août.

MÉTÉORES. Les orages, sans être multipliés dans le département, y sont quelquefois assez fréquents au commencement de la belle saison. Les ouragans y sont rares. La moyenne annuelle du nombre de jours de pluie est d'environ 160.

VENTS DOMINANTS Les vents dominants sont : ouest, sud-ouest, nord-ouest, et amènent ordinairement des pluies.

Division du Territoire.

Le département se compose de 661 communes, réparties en sept arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

Le tableau statistique de ces communes, par canton et par arrondissement, est ci-après :

Parmi les 661 communes du département, on compte 36 villes que nous désignons ci-après dans l'ordre de leur importance.

LILLE. Chef-lieu du département, du quartier-général du 2e corps d'armée, de la 3e division militaire et d'un tribunal de première instance ; place forte, avec citadelle ; faculté des sciences, ville d'industrie et de commerce. — Population : 158,113 habitants. — Distance de Paris : 236 kilomètres.

ROUBAIX. Chef-lieu de deux cantons, à 11 kil. de Lille ; ville de grande industrie. — Population, 75,987 âmes.

TOURCOING. Chef-lieu de deux cantons, à 13 kil. de Lille ; ville de grande industrie. — Population : 43,322 âmes.

DUNKERQUE. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place fortifiée et port de mer ; ville de commerce, — Population : 34,350 habitants. — Distance de Lille. 78 kil.

VALENCIENNES. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de

première instance; place fortifiée avec citadelle — Distance de Lille, 51 kil. — Population : 24,662 habitants.

Douai. Chef-lieu de sous-préfecture, siége de la cour impériale et d'une académie universitaire ; faculté des lettres et faculté de droit; place fortifiée. — Population : 23,741 habitants. — Distance de Lille : 33 kilom.

Cambrai. Chef-lieu d'archevêché, de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place forte avec citadelle. — Distance de Lille : 59 kil. — Population : 22,887 habitants.

Armentières. Chef-lieu de canton, ville ouverte, industrielle, à 16 kil. de Lille. — Population : 19,055 habitants.

Maubeuge. Chef-lieu de canton ; place fortifiée, avec camp retranché. — Population : 13,234 habitants.

Bailleul. Chef-lieu de deux cantons; ville ouverte. — Population : 12,828 habitants. — Distance de Lille ; 29 kil.

Denain. A 11 kil. de Valenciennes. — Population : 12,330 habitants.

Saint-Amand. Chef-lieu de deux cantons, à 38 kil. de Lille, ville ouverte. — Population : 10,574 habitants.

Le Cateau. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 83 kil. de Lille. — Population : 9,500 habitants.

Hazebrouck. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance; ville ouverte, à 47 kil. de Lille. — Population : 9,435 habitants.

Gravelines. Chef lieu de canton ; place fortifiée et port de mer. — Population : 7,733 âmes. — Distance de Lille : 97 kil.

Estaires. Ville ouverte, à 30 kilomètres de Lille. — Population : 6,915 âmes.

Merville. Ville ouverte ; 6,844 habitants. — Distance de Lille. 36 kil.

Comines. Ville ouverte, à 17 kil. de Lille. — Population : 6,353 âmes.

Bergues. Chef-lieu de canton, à 69 kil. de Lille ; place fortifiée. Population : 5,774 habitants.

Seclin. Chef-lieu de canton, ville ouverte, de 5,055 habitants — A 11 kil. de Lille.

Condé. Chef-lieu de canton, place fortifiée, à 50 kil. de Lille.— Population : 4,954 habitants.

Haubourdin. Chef-lieu de canton, à 7 kil. de Lille.—Population : 4,434 habitants.

Cassel. Chef-lieu de canton; ville ouverte, de 4,258 habitants. — Distance de Lille : 49 kil.

Landrecies. Chef-lieu de canton, place fortifiée, à 84 kil. de Lille. — Population : 3,990 habitants.

Orchies. Chef-lieu de canton, à 26 kil. de Lille. — Population : 3,721 habitants.

Avesnes. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de pre mière instance — Population : 3,603 habitants. — Distance de Lille : 102 kil.

Hondschoote. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 82 kil. de Lille. — Population · 3,472 habitants.

Le Quesnoy. Chef-lieu de deux cantons. — Population : 3,603 habitants. — Distance de Lille, 68 kil.

La Gorgue. Ville ouverte, à 31 kil. de Lille. — Population : 3,496 âmes.

Marchiennes. Ville ouverte, chef-lieu de canton, 33 kil. de Lille. — Population : 3,335 habitants.

La Bassée. Chef-lieu de canton, ville ouverte. — Population : 3,246 habitants.

Bourbourg. Chef-lieu de canton, ville ouverte. — Distance de Lille : 97 kil. — Populatlon : 2,574 habitants.

Lannoy. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 12 kil. de Lille. — Population : 1,842 habitants.

Bavai. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 70 kil. de Lille. — Population : 1,777 habitants.

Bouchain. Place fortifiée ; chef lieu de canton, de 1,607 âmes de population. — Distance de Lille : 49 kil.

Mortagne. Ville ouverte, à 45 kil. de Lille. — Population : 1,208 habitants.

Superficie.

La superficie totale du département est de 568,086 hectares 88 ares et se divise par cantons et par arrondissements, de la manière suivante :

DÉSIGNATION des arrondissements.	des cantons.	Nombre de communes.	SUPERFICIE par canton. hect.	ares	par arrondissemt. hect.	ares
Dunkerque.	Bergues	13	11959	75		
	Bourbourg	13	14081	41		
	Dunkerque (Est)	8	6713	»		
	Dunkerque (Ouest)	5	4715	28	72160	32
	Gravelines	4	6942	93		
	Hondschoote	8	13638	58		
	Wormhoudt	10	14109	37		
Hazebrouck.	Bailleul (Nord-Est)	4	9595	75		
	Bailleul (Sud-Ouest)	5	6787	07		
	Cassel	13	11758	81		
	Hazebrouck (Nord)	10	12530	25	69320	07
	Hazebrouck (Sud)	7	8383	26		
	Merville	5	8272	95		
	Steenvoorde	9	11992	88		
Lille.	Armentières	8	6277	76		
	Bassée (La)	11	7009	86		
	Cysoing	14	9617	23		
	Haubourdin	16	8730	67		
	Lannoy	16	7878	85		
	Lille — Nord-Est	2	1572	57		
	Lille — Centre	2	285	12		
	Lille — Sud-Est	3	1216	79		
	Lille — Sud-Ouest	»	1151	35	87438	78
	Lille — Ouest	4	2967	90		
	Pont-à-Marcq	15	11645	05		
	Quesnoy-sur-Deûle	9	6497	81		
	Roubaix Est	2	2361	»		
	Roubaix-Ouest	2	1398	»		
	Seclin	16	9487	21		
	Tourcoing-Nord	6	6222	67		
	Tourcoing-Sud	3	3097	15		
Cambrai.	Cambrai-Est	14	8896	01		
	Cambrai-Ouest	17	7901	64		
	Carnières	16	10149	»		
	Câteau (Le)	17	15925	96	89260	33
	Clary	17	13672	02		
	Marcoing	20	19942	95		
	Solesmes	17	12772	64		

DÉSIGNATION des arrondissements.	des cantons.	Nombre de communes.	SUPERFICIE par canton.	par arrondissem.
			hect. ares	hect. ares
AVESNES. . .	Avesnes (Nord).....	14	12965 76	139723 24
	Avesnes (Sud)...	12	15119 07	
	Bavai.....	18	12725 15	
	Berlaimont.	14	8747 06	
	Landrecies.	10	11467 93	
	Maubeuge.....	15	20829 69	
	Quesnoy (Est).....	14	18023 75	
	Quesnoy (Ouest).....	27	7983 49	
	Solre-le-Château	16	13490 39	
	Trélon.....	13	18370 35	
DOUAI. . . .	Arleux.	15	8573 20	47205 85
	Douai (Nord).....	6	5956 85	
	Douai (Sud).....	10	5787 66	
	Douai (Ouest.	11	6345 55	
	Marchiennes.....	15	10279 81	
	Orchies.	9	10262 78	
VALENCIENN.	Amand Saint- (R.-G.).....	10	11246 04	62978 29
	Amand Saint- (R.-D.).....	8	5860 92	
	Bouchain.....	21	14227 19	
	Condé.....	10	8346 21	
	Valenciennes (Nord.... .	8	6735 36	
	Valenciennes (Est.....	10	8002 29	
	Valenciennes (Sud.	14	8560 28	
		664	568086 88	568086 88

ÉTAT DES DIVERS SOLS DU DÉPARTEMENT.

Pays de montagnes	» hect.
— de collines	158,087
— de plaines et de vallons	410,000
	568,087

Sol riche de terreau	77,000hect.
Pays de bruyères ou de landes	7,800
Sol de craie ou calcaire	84,136
— de gravier	1,550
— pierreux	55,600
— sablonneux	28,600
— argileux	299,120
— limoneux ou marécageux	34,281
— de différentes sortes	»
	568,087

Le territoire du département se divise, par nature de propriété, comme suit :

Terres à labour	349,793hect
Prés	95,833
Bois	35,827
Vergers, pépinières et jardins	16,355
Oseraies, aulnaies, saussaies	109
Etangs, abreuvoirs, mares et canaux d'irrigation	1,096
Landes, pâtis, bruyères	7,568
Canaux de navigation	361
Cultures diverses	3,731
Superficies des propriétés bâties	4,652
Routes, chemins, places publiques, rues, etc	15,832
Rivières, lacs, ruisseaux	3,084
Forêts domaniales, terrains improductifs appartenant à l'État	23,257
Cimetières, églises, presbytères, bâtiments publics	609
	568,087

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	POPULATION d'après le recensemen de 1866	POPULATION d'après le recensemen de 1872	DIFFÉRENCE. en plus	DIFFÉRENCE. en moins	Principal des quatre contributions directes pour 1872.	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	NOMBRE des centimes communaux. spéciaux annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE : 7 cantons, 61 communes.								
Canton de Bergues.								
Armbouts-Cappel.	1005	1052	47	»	8804	54 5	»	54 5
Bergues	5738	5774	36	»	53756	8	8	16
Bierne.	496	481	»	15	8747	30 2	9	39 2
Bissezeele.	405	382	»	23	2724	62 8	14	76 8
Crochte	711	676	»	35	6085	39	»	39
Éringhem.	712	654	»	58	6621	54 4	»	54 4
Hoymille.	503	477	»	26	5487	66 5	»	66 5
Pitgam	1568	1548	»	20	16603	22 4	»	22 4
Quaëdypre.	1622	1566	»	56	16273	51	»	51
Socx.	685	697	12	»	7105	43	»	43
Steene.	964	1076	112	»	10121	49	»	49
West-Cappel.	749	818	69	»	6090	54 3	»	54 3
Wylder.	328	340	12	»	2228	100 7	»	100 7
Totaux...	15486	15541	288	233	150638			
Canton de Bourbourg.								
Bourbourg-Ville.	2634	2574	»	60	21024	8	20	28
Bourbourg-Camp.	2409	2493	84	»	24178	24	»	24
Brouckerque.	949	935	»	14	7117	38 7	20	58 7
Cappelle-Brouck.	1216	1206	»	10	11313	42 9	14	56 9
Dringham.	269	254	»	15	2648	72 6	19	91 6
Holque.	550	550	»	»	3243	56 2	»	56 2
Looberghe.	1595	1524	»	71	12547	34 7	15	49 7
Miliam.	929	896	»	33	9056	42 6	»	42 6
Momelin (St.-)	448	443	»	5	3861	54 2	»	54 2
Pierre-Bouck (St.-)	541	641	100	»	6169	54	»	54
Spycker.	672	694	22	»	5582	50	13, 4	63 4
Watten.	1331	1410	79	»	12170	41 3	»	41 3
Wulverdinghe.	389	363	»	26	2083	64 3	»	64 3
Totaux....	13932	13983	285	234	120991			
Canton de Dunkerque-Est.								
Coudekerque.	515	600	85	»	7635	60	7, 5	67 5
Coudekerque-Br.	1465	1803	338	»	16032	8	»	8
Dunkerque Est.	15349	15037	»	482	359414	3	16	19
Leffrinckoucke.	290	303	13	»	2580	69 4	»	69 4
Rosendael (Le).	2795	3671	876	»	14270	14 5	15	29 5
Téteghem.	1363	1383	20	»	11867	38 2	14	52 2
Uxem.	439	471	32	»	4506	34	»	34
Zuydcoote.	286	318	32	»	1005	72	»	72
Totaux	22672	23586	1396	482	120009			

(1) Centimes extraordinaires et spéciaux annuels.

(2) Centimes extraordinaires, obligatoires et facultatifs non annuels.

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	POPULATION d'après le recensement. de 1866	POPULATION d'après le recensement. de 1872	DIFFÉRENCE en plus.	DIFFÉRENCE en moins.	Principal des quatre contributions directes pour 1872	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	NOMBRE des centimes communaux. non annuels.	NOMBRE des centimes communaux. TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de Dunkerque-Ouest.								
Cappel.	497	461	»	36	4429	37 2	18	55 2
Dunkerque-Ouest.	17564	19313	1749	»	»	»	»	»
Fort-Mardyck	900	1070	91	»	1301	8	»	8
Mardyck.	436	425	»	11	3195	93 6	»	93 6
Synthe-Grande.	839	724	»	36	7458	52 5	«	52 5
ynthe-Petite.	2895	3735	842	»	17740	52 6	»	52 6
Totaux....	23134	25730	2682	83	34123			
Canton de Gravelines.								
Craywick.	383	408	25	»	5482	36 3	»	36 3
Georges (St.-).	321	327	6	»	3828	33 8	11 5	45 3
Gravelines.	6518	7733	1223	»	37277	8	»	8
Loon.	2177	2290	113	»	17042	47 2	7	54 2
Totaux....	9394	10758	1367		63629			
Canton d'Hondschoote.								
Bambecque.	1014	953	»	61	9164	74 5	»	74 5
Ghyvelde.	1994	2186	192	»	10320	44 8	»	44 8
Hondschoote.	3725	3472	»	253	29446	12 3	22 5	34 8
Killem.	1136	1152	16	»	9287	47	19	66
Moëres (Les).	851	881	30	»	8279	63 7	»	63 7
Oost-Cappel.	458	425	»	33	3360	73	»	73
Rexpoëde.	1850	1811	»	39	13109	55	»	55
Warhem	2457	2403	»	54	20178	53	»	53
Totaux....	13485	13283	238	440	102843			
Canton de Wormhoudt.								
Bollezeele.	1776	1811	35	»	14681	54	11 7	65 7
Broxeele.	344	376	32	»	3007	94 4	46	140 4
Esquelbecq.	1912	1866	»	46	12932	93 2	8 5	101 7
Herzeele.	1672	1665	»	7	13128	68	»	68
Lederzeele.	1571	1632	61	»	11456	58 3	17	75 3
Ledringhem.	635	659	24	»	5499	72	18	90
Merckeghem.	814	850	36	»	5684	65 8	»	65 8
Volckerinckhove.	892	893	1	»	7871	48 8	»	48 8
Wormhoudt.	3703	3701	»	2	29368	55	13 5	68 5
Zeggers-Cappel.	1768	1762	»	6	13274	61 5	14 2	75 7
Totaux....	15087	15215	189	61	116900			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	POPULATION d'après le recensement. de 1866	de 1872	DIFFÉRENCE. en plus.	en moins.	Principal des contributions directes pour 1871.	NOMBRE des centimes communaux. annuels.(1)	non annuels.(2)	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK, 7 cantons, 53 communes								
Canton de Bailleul Nord-Est								
Bailleul-Nord-Est.	7226	7308	82	»	75190	15	»	15
Jans-Cappel (St.-).	1041	1070	29	»	5837	99 7	20	119 7
Nieppe.	4504	4525	24	»	24123	86 2	20	106 2
Steenwerck.	4659	4465	»	194	26450	99 3	16 5	115 8
Totaux....	17427	17368	135	194	131600			
Canton de Bailleul Sud-Ouest.								
Bailleul Sud-Ouest.	5670	5520	»	150	Voir Bailleul Nord Est.			
Berthen.	596	590	»	6	3658	104 4	»	104 4
Flêtre.	1127	1108	»	19	7102	69 5	14	83 5
Merris.	1165	1197	32	»	7099	77	20	97
Meteren.	2582	2620	38	»	16492	75	20	95
Vieux-Berquin.	3278	3379	101	»	18938	78	27	105
Totaux....	14418	14414	171	175	53589			
Canton de Cassel.								
Arnêke.	1172	1178	6	»	11727	49 4	10	59 4
Bavinckhove.	863	880	17	»	6449	66 8	5	71 8
Buysscheure.	801	795	»	6	5624	68 2	»	68 2
Cassel.	4242	4258	16	»	28791	15 5	16	31 5
Hardifort.	538	591	53	»	4346	48 4	»	48 4
Marie-Cappel (Ste.-)	742	716	»	26	6288	62 6	20	82 6
Noordpeene.	1448	1486	38	»	9958	67 5	13	80 5
Ochtezeele.	473	498	25	»	4500	80 8	20	100 8
Oxelaëre.	517	532	15	»	3880	49 8	»	49 8
Rubrouck.	1398	1390	»	8	12859	45 3	21 5	66 8
Wemaers-Cappel.	492	461	»	31	3183	75 7	»	75 7
Zermezeele.	395	373	»	22	3352	71 8	»	71 8
Zuydpeene.	775	784	9	»	7892	58	»	55
Totaux....	14156	14242	179	93	108849			
Canton d'Hazebrouck-Nord.								
Blaringhem.	1769	1885	16	»	12271	73 2	20	93 2
Caëstre.	1542	1517	»	25	10902	69	»	69
Ebblinghem.	781	726	»	55	5682	79	25	104
Hazebrouck-Nord.	4796	4988	192	»	69748	18 8	20	38 8
Hondeghem.	1297	1352	55	»	10641	53 7	19	72 7
Lynde.	732	756	24	»	6525	74 5	»	74 5
Renescure	1839	1944	55	»	12177	72 8	19 8	92 6
Sercus.	516	493	»	23	3993	82 3	»	82 3
Staple.	936	980	44	»	7981	79 2	»	79 2
Wallon-Cappel.	710	738	28	»	4962	65 7	»	65 7
Totaux....	14968	15379	514	103	144882			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	POPULATION d'après le recensement.		DIFFÉRENCE.		Principal des quatre contributions directes pour 1871.	NOMBRE des centimes communaux.		
	de 1866	de 1872	en plus.	en moins		annuels.	non annuels.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton d'Hazebrouck-Sud.								
Boeseghem.	1025	1043	18	»	6226	79	20	99
Borre.	703	774	71	»	5060	77	20	97
Hazebrouck-Sud	4221	4447	216	»	Voir Hazebrouck-Nord.			
Morbecque.	3831	3836	5	»	30068	11	20	31
Pradelles.	332	314	»	18	2522	105	»	105
Steenbecque.	1896	1971	75	»	11684	57	16	73
Strazeele.	578	607	29	»	4306	93	»	93
Thiennes.	1026	1063	37	»	6547	51 4	19 2	70 6
Totaux....	13612	14055	461	18	66383			
Canton de Merville.								
Estaires.	7120	6915	»	205	42888	13 8	20	33 8
Haverskerque.	1607	1633	26	»	7905	110 8	25	135 8
La Gorgue.	3369	3496	127	»	22003	14 8	55	69 8
Merville.	6753	6844	91	»	41405	34 3	24 5	58 8
Neuf-Berquin.	1439	1397	»	42	6069	121	19	140
Totaux ...	20288	20285	244	247	120270			
Canton de Steenvoorde.								
Boëschepe.	2103	2201	98	»	9667	93 4	20	113 4
Eecke.	1131	1200	69	»	9027	80	18	98
Godewaersvelde.	1675	1695	20	»	9493	103 8	»	103 8
Houtkerque.	1315	1323	8	»	9234	70 5	»	70 5
Oudezeele.	982	994	12	»	6092	83	15	98
Steenwoorde.	3988	4002	14	»	28122	45	30	75
Sylvestre-Cap. (St.-)	1035	1076	41	»	7125	47 7	11	58 7
Terdeghem.	588	615	27	»	6154	62 4	»	62 4
Winnezeele.	1350	1434	84	«	9608	67 5	10	77 5
Totaux....	14167	14540	373	»	94522			
ARRONDISSEMENT DE LILLE, 17 cantons, 129 communes.								
Canton d'Armentières.								
Armentières.	15559	19035	3476	»	110069	9	23	32
Bois-Grenier.	1198	1186	»	32	7679	64	20	84
Capinghem.	270	270	»	20	2326	87 5	»	87 5
Chapelle-d'Arment.	2678	3154	476	»	16343	79	25	104
Erquinghem-Lys.	1827	1853	26	»	12227	77	30	107
Frelinghien.	2165	2034	»	131	16489	114	10	124
Houplines.	3127	4154	1027	»	28252	64 3	38	102 3
Prémesques.	1176	1115	»	61	5951	115	25	140
Totaux....	28040	32824	5005	224	229336			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	POPULATION d'après le recensement.		DIFFÉRENCE		Principal des quatre contributions directes pour 1870.	NOMBRE des centimes communaux.		
	de 1866	de 1872	en plus.	en moins.		annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
					Canton de La Bassée			
Aubers.	1963	1942	»	21	9165	87	26 2	113 2
La Bassée.	3170	3246	76	»	26404	13	20	»
Fournes.	1630	1506	»	124	12458	43 7	23 5	67 2
Fromelles	1314	1317	3	»	6660	125	28 5	153 5
Hantay.	540	544	4	»	2662	142	27	169
Herlies.	1024	988	»	36	6845	92 2	30 2	122 4
Illies.	1609	1514	»	95	9681	58	42	100
Marquillies.	1143	1185	42	»	6746	15 5	20	35 5
Sainghin-en-Weppes	2277	2388	111	»	10511	64 1	35	96 1
Salomé.	1135	1190	55	»	8629	32	20	152
Wicres.	253	254	1	»	2315	144	»	144
Totaux....	16058	16074	292	276	102072			
					Canton de Cysoing.			
Bachy.	947	1013	66	»	5333	76 8	22 5	99 3
Bourghelles.	1245	1225	»	20	6606	89 5	20	109 5
Bouvines.	590	602	12	»	3613	60	»	60
Camphin-en-Pévèle	1376	1359	»	17	7258	78 6	12	90 6
Cappelle.	1408	1272	»	136	8758	43 2	21 5	64 7
Cobrieux.	433	412	»	21	2182	92 5	»	92 5
Cysoing.	2983	2937	»	46	19542	57 6	20	77 5
Genech.	1169	1119	»	50	5384	77 5	26	103 5
Louvil.	698	737	39	»	2942	77	20	97
Mouchin.	1458	1464	6	»	9189	46 2	42	84 2
Péronne.	689	658	»	31	2294	96	»	96
Sainghin-en-Mélant.	1820	1785	»	35	11317	87 5	16 5	104
Templeuve.	3068	2966	»	102	21882	81 3	20	101 3
Wannehain.	621	612	»	9	2754	111 5	»	111 5
Totaux...	18505	18161	123	467	108994			
					Canton d'Haubourdin.			
Beaucamps.	1015	1010	»	5	4960	78	14	92
Emmerin.	1770	528	»	247	6150	47	18	65
Englos.	119	138	19	»	1836	111	»	111
Ennetières-en-Wep.	1664	1650	»	14	11002	51 6	5 5	57 1
Erquinghem-le-Sec	229	225	»	4	1600	99	20	119
Escobecques.	279	255	»	24	1886	102	33 5	135 5
Hallennes-lez-Haub.	713	852	139	»	5541	99	»	99
Haubourdin.	4204	4434	230	»	38049	45 6	12 7	58 3
Le Maisnil.	517	486	»	31	2780	134	56	190
Ligny.	131	122	»	9	913	33	»	33
Lomme.	3596	3870	274	»	25610	69 8	20	89 8

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	POPULATION d'après le recensement. de 1866	de 1872	DIFFÉRENCE en plus.	en moins.	Principal des quatre contributions directes pour 1870.	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Loos.	5702	6333	631	»	31937	24	17	41
Radinghem.	1138	1138	»	»	7558	83 2	20	103 2
Santes.	1726	1772	46	»	11602	61 8	22	83 8
Sequedin.	678	633	»	45	4367	104 7	»	104 7
Wavrin.	3137	3070	»	67	16195	29 3	16	45 3
Totaux....	26948	27811	1339	446	172908			
Canton de Lannoy.								
Annappes.	2232	2307	75	»	14857	55 6	20	75 6
Anstaing.	560	606	46	»	3179	76 7	»	76 7
Ascq.	2186	2289	103	»	12255	40 6	13 5	54 1
Baisieux.	2027	2020	»	7	12307	57	12	69
Chereng.	1431	1442	11	»	7009	77 9	»	77 9
Flers.	2784	2948	164	»	17834	58 5	»	58 5
Forest.	800	814	14	»	2674	65	25	90
Gruson.	400	400	»	»	2844	90	13	103
Hem.	2688	2814	126	»	17359	43 1	15 5	58 6
Lannoy.	1820	1842	22	»	12246	31 7	20	51 7
Leers.	3192	3286	94	»	11112	84 5	20	104 5
Lys-lez-Lannoy.	1983	2480	497	»	12839	43 5	16	59 5
Sailly.	958	918	»	40	5561	101	»	101
Toufflers.	1062	1272	210	»	4495	79	19 5	98 5
Tressin.	439	502	63	»	2813	75 5	»	75 5
Willems.	2050	2038	»	12	10184	69 5	12	81 5
Totaux....	26612	27978	1425	59	149569			
Canton de Lille Nord-Est.								
Hellemmes-Lille.	2163	2368	205	»	11505	112	24	136
Lille Nord-Est.	34888	35427	539	»	2118525	8	10	18
Mons-en-Barœul.	1868	2168	300	»	10954	54 9	»	549
Totaux....	38919	39963	1044	»	2140984			
Canton de Lille-Centre.								
Lille-Centre.	19143	16857	»	2286	Lille Nord-Est.			
Madeleine (La).	5410	6348	938	»	42928	41 5	32	73 5
Totaux...	24553	23205	938	2286	42928			
Canton de Lille Sud-Est								
Faches.	2705	2851	146	»	13392	69	10	79
Lezennes.	1432	1469	37	»	4490	72 5	26 5	99
Lille Sud-Est.	18858	16227	»	2631	Voir Lille Nord-Est.			
Ronchin.	1990	2204	314	»	10774	62	30	92
Totaux...	24985	22851	497	2631	28356			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	POPULATION d'après le recensemen de 1866	POPULATION d'après le recensemen de 1872	DIFFÉRENCE. en plus	DIFFÉRENCE. en moins	Principal des quatre contributions directes pour 1872.	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	NOMBRE des centimes communaux. non annuels	NOMBRE des centimes communaux. TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de Lille Sud-Ouest.								
Lille Sud-Ouest.	67179	76335	9156	»	Voir Lille Nord-Est			
Canton de Lille-Ouest.								
André (St.)	1567	1761	194	»	18434	53	26 1	78 1
Lambersart.	1852	2240	388	»	19768	58	15	73
Lille Ouest.	14681	13271	»	1410	Voir Lille Nord-Est.			
Marquette.	2867	3069	202	»	19506	97	27	124
Wambrechies.	3827	3714	»	113	28452	64 5	20	84 5
Totaux ...	24794	24055	784	1523	86160			
Canton de Pont-à-Marcq.								
Attiches.	853	895	42	»	7023	59 1	18	77 1
Avelin.	1706	1687	»	19	14128	60 2	7	67 2
Bersée.	1780	1812	32	»	11816	63	»	63
Ennevelin.	1587	1592	5	»	10369	72 7	20	92 7
Fretin.	2094	1992	»	102	13625	53 5	17 5	71
La Neuville.	385	385	»	»	3052	42 6	24	66 6
Mérignies.	901	920	19	»	7799	67	20	77
Moncheaux.	1010	958	»	52	4918	69 7	»	69 7
Mons-en-Pévèle.	1998	2090	92	»	14271	43	21	64
Ostricourt.	919	810	»	109	6054	39	20	59
Phalempin.	1487	1463	»	24	13290	75 5	16	91 5
Pont-à-Marcq.	810	765	»	45	5967	80 5	20	100 5
Thumeries.	939	956	17	»	7068	54 5	»	54 5
Tourmignies.	543	577	34	»	2342	61	»	61
Wahagnies.	860	888	28	»	5177	50	18 5	68 5
Totaux....	17865	17790	269	351	125899			
Canton de Quesnoy-sur-Deûle								
Comines.	6246	6353	107	»	45537	19 4	15	34 4
Deûlémont.	1952	1936	»	16	13876	72 4	»	72 4
Lompret.	629	657	28	»	4478	103	20	123
Pérenchies.	1409	1554	145	»	9557	119 3	20	139 3
Quesnoy-sur-Deûle.	4512	4660	148	»	36734	54 5	20	74 5
Verlinghem.	1686	1584	»	102	11048	102 3	»	102 3
Warnêton-Bas.	265	279	14	»	2774	59	»	59
Warnêton-Sud.	125	127	2	»	1479	46	»	46 3
Wervick-Sud.	2989	3038	49	»	13278	81 5	38	119 5
Totaux....	19813	20188	493	118	138451			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	POPULATION d'après le recensement. de 1866	de 1872	DIFFÉRENCE. en plus.	en moins	Principal des quatre contributions directes pour 1871.	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	non annuels.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de Roubaix-Est.								
Roubaix.	36419	44193	7774	»	829885	8	26 2	34 2
Wattrelos.	13113	14682	1569	»	44592	61 4	31	92 4
Totaux . .	49532	58875	9343	»	874477			
Canton de Roubaix-Ouest.								
Croix.	2888	4204	1316	»	24578	49 3	11	60 3
Roubaix.	26672	31794	3122	»	Voir Roubaix-Est.			
Wasquehal.	2731	2824	93	»	16796	56	10 3	66 3
Totaux...	34291	38822	4531	»	41374			
Canton de Seclin.								
Allennes-les Marais.	984	1021	37	»	6397	73 7	24	97 7
Annœullin.	3805	3980	175	»	21482	8	16	24
Bauvin.	1922	1854	»	68	8686	38	»	38
Camphin-en-Carem.	938	940	2	»	8036	36 1	»	36 2
Carnin.	437	413	»	24	2851	89 5	»	89 5
Chemy.	377	373	»	4	3629	53 8	19	72 8
Gondecourt.	1889	2054	165	»	11149	94	4 2	98 2
Herrin.	502	456	»	»	2985	80	»	80
Houplin.	1564	1540	»	46	9612	57 5	16	73 5
Lesquin.	1293	1329	36	24	10559	66 5	17 5	84
Noyelles.	344	289	»	1	3185	43	20	63
Provin.	1443	1490	47	55	6377	40 7	13	53 7
Seclin.	4923	5055	132	»	45562	36 7	20	56 7
Templemars.	927	932	5	»	21882	86	25	111
Vendeville.	494	498	4	»	2492	143 5	20	163 5
Wattignies.	2376	2392	16	»	11228	49	»	49
Totaux....	24218	24616	619	221	159301			
Canton de Tourcoing-Nord.								
Bousbecques.	1995	2017	22	»	12682	84 6	»	84 6
Halluin.	13673	12946	»	727	57955	75 9	17 5	93 4
Linselles.	4177	4194	17	»	23458	86 4	»	86 4
Neuville-en-Ferrain	3712	3927	215	»	13453	80 1	45	128 1
Roncq.	5479	5490	11	»	26969	73 8	40 2	113 5
Tourcoing-Nord.	14087	16761	2674	»	106588	9 2	20	29 2
Totaux.. .	43123	45335	2939	727	540705			
Canton de Tourcoing-Sud.								
Bondues.	3380	3294	»	86	20127	79 5	»	79 5
Marcq-en-Barœul.	7335	7548	213	»	16771	61 5	16 5	78
Mouveaux.	2926	2979	53	»	13204	75 5	»	75 5
Tourcoing-Sud.	24175	26561	2386	»	Voir Tourcoing-Nord.			
Totaux...	37816	40382	2652	86	80102			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	POPULATION d'après le recensemen de 1866	POPULATION d'après le recensemen de 1872	DIFFÉRENCE. en plus	DIFFÉRENCE. en moins	Principal des quatre contributions directes pour 1872.	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	NOMBRE des centimes communaux. non annuels.	NOMBRE des centimes communaux. TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI, 7 cantons, 118 communes.								
Canton de Cambrai-Est.								
Awoingt.	528	541	13	»	4872	59	»	59
Cagnoncles.	822	866	44	»	6114	59	»	59
Cambrai-Est.	9466	9159	»	307	241915	10	15	25
Cauroir.	677	708	31	»	6430	47	»	47
Escaudœuvres.	1879	1935	56	»	8606	19	15	34
Estrun.	625	636	11	»	2914	91	20	111
Eswars.	479	481	2	»	2795	107	»	107
Forenville.	69	90	21	»	2243	31	»	31
Iwuy.	3720	3705	»	15	18944	8	20	28
Naves.	907	891	»	16	5340	56	19 5	75 5
Niergnies.	578	549	»	29	3379	93	19 3	112 3
Ramillies.	535	509	»	26	5356	57	»	57
Thun-Lévêque.	804	814	10	»	5209	77	24	101
Thun St.-Martin	848	864	16	»	6768	73	19	92
Totaux....	21937	21748	204	393	320885			
Canton de Cambrai-Ouest.								
Abancourt.	646	602	»	44	5396	47	20	47
Aubencheul-au-Bac.	518	497	»	21	3645	8	»	8
Bantigny.	501	541	40	»	3128	72	17	89
Blécourt.	388	400	12	»	3467	72	»	72
Cambrai-Ouest	12741	13738	997	»	Voir Cambrai-Est.			
Cuvillers.	366	352	»	14	2222	85	»	85
Fontaine-Notre-D.	1955	1934	»	21	9683	50	»	50
Fressies	711	704	»	7	3955	23	»	23
Haynecourt.	437	367	»	70	5216	55	20	75
Hem-Lenglet.	800	782	»	18	4441	8	17	25
Morenchies.	131	111	»	17	1350	8	20	28
Neuville-St.-Rémy.	1124	1087	»	37	6065	76	19	95
Paillencourt.	1247	1230	»	17	6532	50	»	50
Proville.	673	705	32	»	6272	62	19	81
Raillencourt.	1007	1057	50	»	8461	55	7 5	62 5
Sailly.	543	581	38	»	3331	91	30	121
Sancourt.	449	440	»	9	3856	76	»	76
Tilloy.	358	351	»	7	2906	66	»	66
Totaux ..	24595	25482	1169	282	79625			
Canton de Carnières.								
Aubert (St.-)	2542	2559	17	»	10308	88	20	108
Avesnes-lez-Aubert.	3317	3682	365	»	9714	103	»	103
Beauvois.	1477	1959	482	»	8610	83	25	108

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	POPULATION d'après le recensement.		DIFFÉRENCE.		Principal des quatre contributions directes pour 1871.	NOMBRE des centimes communaux.		
	de 1866	de 1872	en plus.	en moins		annuels.	non annuels.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Béthencourt.	1473	1511	38	»	6759	108	30	138
Bévillers.	1170	1190	20	»	4688	88	34	122
Boussières.	972	1002	30	»	4570	123	29	152
Carnières.	1808	1883	75	»	10308	133	150	283
Cattenières.	1182	1210	28	»	5396	66	»	66
Estourmel.	710	713	3	»	3748	87	20	107
Fontaine-au-Pire.	1456	1445	»	11	5780	110	»	110
Hilaire (St.-).	2223	2351	128	»	7726	104	»	104
Quiévy.	3578	3645	67	»	11695	123	10	133
Rieux.	2120	2195	75	»	9603	35	15	50
Séranvillers.	592	552	«	40	3179	159	20	179
Villers-en-Cauchies.	1510	1504	»	6	7134	63	19	82
Wambaix.	782	765	»	17	4476	79	20	99
Totaux....	26912	28166	1328	74	113694			
Canton du Câteau.								
Basuel.	1288	1245	»	43	8341	96	18	114
Beaumont.	904	904	3	»	3414	79	»	79
Benin (St.-).	708	673	»	35	3549	78	20	98
Câteau (Le).	9974	9500	»	474	82815	17 5	28 7	46 2
Catillon.	2696	2676	»	20	19313	76	8 2	84 2
Honnechy.	1418	1494	76	»	4605	98	27	125
Inchy.	1715	1712	»	3	6435	99	20	119
La Groise.	1084	1022	»	62	8030	48	»	48
Maurois.	900	914	14	»	3225	84	»	84
Mazinghien.	1243	1300	57	»	5361	116	30 5	146 5
Montay.	526	540	14	»	5242	66	»	66
Neuvilly.	2510	2577	67	»	12752	104	20	124
Ors.	1175	1024	»	151	10677	52	20	72
Pommereuil.	1570	1509	»	61	7176	74	26	100
Reumont.	1018	1000	»	18	3026	103	»	103
Souplet (St.-).	2813	2636	»	177	8846	96	»	96
Trois-Villes.	2026	2045	19	»	9181	87	20	107
Totaux....	33565	32771	250	1044	204986			
Canton de Clary.								
Audencourt.	318	323	5	»	1539	176	»	176
Bertry.	2933	3010	77	»	9783	123	26	149
Busigny.	3720	3540	»	180	18953	62	27 3	89 3
Caudry.	4421	4365	»	56	19114	75	22 8	97 8
Caullery.	878	900	22	»	2668	166	110	276
Clary.	2712	2783	71	»	9430	159	10	169
Deheries.	74	57	»	17	705	117	»	117
Elincourt.	1819	1813	»	6	5668	164	26	190

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	POPULATION d'après le recensement.		DIFFÉRENCE.		Principal des quatre contributions directes pour 1871.	NOMBRE des centimes communaux.		
	de 1866	de 1872	en plus.	en moins		annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Esnes.	1667	1702	35	»	10303	69	18	87
Haucourt.	711	690	»	21	2563	139	»	139
Ligny.	2151	2192	41	»	8385	111	180 6	291 6
Malincourt.	959	1031	92	»	4868	116	16	162
Maretz.	3217	3022	»	195	11658	193	27 4	120 4
Montigny.	1171	1200	26	»	4012	171	28	199
Selvigny.	838	839	1	»	3323	107	»	107
Villers-Outreau.	2958	2977	19	»	7975	119	»	119
Walincourt.	2199	2530	31	»	9871	113	20 4	133 4
Totaux ...	33019	32991	120	175	126721			
Canton de Marcoing.								
Anneux.	521	531	7	»	1360	106	»	106
Banteux.	920	959	39	»	1721	79	18	97
Bantouzelle.	1081	1081	»	»	5108	81	»	81
Boursies.	809	807	»	2	6599	70	23	93
Cantaing	711	659	»	85	5868	79	»	79
Crévecœur.	2189	2378	»	111	20710	77	»	77
Doignies.	813	839	26	»	6931	57	»	57
Flesquières.	738	728	»	10	5012	95	»	95
Gonnelieu.	997	973	»	21	1237	130	22	152
Gouzaucourt.	2631	2651	23	»	12196	60	»	60
Honnecourt.	1711	1991	250	»	9711	68	31	99
Lesdain.	1120	1115	25	»	1989	65	21	89
Marcoing.	1782	1851	69	»	11515	32	»	32
Masnières.	1967	1900	»	67	16337	69	»	63
Mœuvres.	900	869	»	31	5337	71	»	71
Noyelles.	665	667	2	»	5717	60	»	60
Ribecourt.	688	650	»	38	5595	63	»	69
Rumilly.	1930	2005	75	»	7883	36	26	62
Villers-Ghislain.	2083	2110	57	»	10631	116	20	136
Villers-Plouich	926	976	50	»	6520	76	30	106
Totaux....	25551	25806	255	368	106815			
Canton de Solesmes.								
Beaurain.	131	111	»	17	1311	213	»	213
Bermerain.	1292	1259	»	33	6255	67	20	87
Briastre.	978	996	18	»	7532	116	22	138
Cappelle.	382	350	»	32	3856	51	20	71
Escarmain.	1150	1051	»	99	5617	61	19	83
Haussy.	3351	3510	186	»	16310	82	20	102
Martin (St -).	711	681	»	33	1151	11	»	51
Montrécourt.	335	307	»	28	2290	119	20	169
Python (St.-)	1910	1889	»	21	9131	101	13 5	117 5

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	POPULATION d'après le recensement.		DIFFÉRENCE.		Principal des contributions directes pour 1871.	NOMBRE des centimes communaux.		
	de 1866	de 1872	en plus.	en moins.		annuels.(1)	non annuels.(2)	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Romeries.	890	911	21	»	6000	92	21	92
Saulzoir	2435	2355	»	80	11760	57	20	77
Solesmes.	6230	6202	»	28	44022	37 2	20	57 2
Sommaing.	598	599	1	»	3066	115	»	115
Vendegies-sur-Écaill.	1268	1310	42	»	7534	50	»	50
Vertain.	1330	1311	»	19	5902	80	»	80
Viesly.	3136	3117	»	19	11657	100	32	132
Vaast (St.-).	1813	1932	119	»	7410	62	»	62
Totaux....	28246	28224	387	409	154436			
ARRONDISSEMENT D'AVESNES, 10 cantons, 153 communes.								
Canton d'Avesnes-Nord.								
Aubin (St.-).	492	453	»	39	5773	39	18	57
Avesnes-Nord.	2432	2554	122	»	35448	8	»	8
Bas-Lieu.	375	407	32	»	5517	39	»	39
Beugnies.	553	600	47	»	5420	77	20	97
Dompierre.	1000	899	»	101	9257	41	»	41
Dourlers.	940	775	»	165	6718	33	20	53
Felleries.	1769	1729	»	40	13403	17	23	40
Flaumont et Waud.	367	376	9	»	3323	76	18	94
Flourslies.	216	203	»	13	2268	80	»	80
Hilaire (St -).	928	907	»	21	8088	23	»	23
Ramousies.	516	527	11	»	3536	96	44	140
Semeries.	751	850	99	»	6722	70	16	86
Semousies.	278	261	»	17	2075	65	»	65
Taisnières-en-Thiér.	860	768	»	92	7067	61	»	61
Totaux....	11477	11309	320	488	111511			
Canton d'Avesnes-Sud.								
Avesnelles.	1536	1596	60	»	13129	28	20	48
Avesnes-Sud	1305	1049	»	256			Voir Avsnes-N.	
Beaurepaire.	558	492	»	66	3793	83	»	83
Boulogne.	438	467	29	»	5632	73	»	73
Cartignies.	1872	1744	»	128	15284	73	8	81
Etrœungt.	2533	2504	»	29	23622	42	20	62
Fayt-le-Grand.	586	572	»	14	6604	68	20	88
Fayt-le-Petit.	418	383	»	35	4488	66	19 5	85 5
Floyon	1228	1147	»	81	10855	56	5	61
Haut-Lieu.	420	450	30	»	4358	69	»	69
La Roullies.	518	505	»	13	4201	57	25	82
Marbaix.	850	770	»	80	5722	42	»	42
Sains.	2009	2644	635	»	17328	66 5	12	78
Totaux....	14274	14323	754	702	111811			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	POPULATION d'après le recensement.		DIFFÉRENCE.		Principal des quatre contributions directes pour 1871	NOMBRE des centimes communaux.		
	de 1866	de 1872	en plus.	en moins		annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de Bavai.								
Amfroipret.	322	282	»	40	1583	56	»	56
Audignies.	185	188	3	»	1829	39	»	39
Bavai.	1765	1777	12	»	14667	11	»	11
Bellignies.	893	878	»	15	6175	40	»	40
Bermeries.	430	395	»	35	3407	39	20	59
Bettrechies.	331	336	5	»	2639	95	»	95
Feignies.	2405	2427	22	»	15730	39	14	53
Flamengrie (La	287	282	»	5	1650	84	15	99
Gussignies.	477	474	»	3	3248	74	»	74
Honhergies.	1123	1125	2	»	10668	33	»	83
Houdain.	949	946	17	»	9668	84	»	84
Longueville (La)	1289	1224	»	65	12413	25	15	40
Louvignies-Bavai.	874	866	»	8	6740	37	»	37
Mecquignies.	972	924	»	48	4167	53	»	53
Neuf-Mesnil.	705	755	50	»	2047	61	20	81
Obies.	1085	1069	»	16	5188	28	20	48
Taisnières-sur-Hon.	1302	1383	81	»	14224	44	6	50
Waast(St.-)	740	696	»	44	7205	34	6	40
Totaux...	16134	16047	192	279	123218			
Canton de Berlaimont.								
Aulnoye.	431	644	213	»	7053	29	»	29
Aymeries.	269	233	»	36	2928	36	»	36
Bachant.	931	964	33	»	6580	69	»	69
Berlaimont.	2655	2755	100	»	20891	31	»	31
Boussières.	298	297	»	1	2386	54	»	54
Ecuelin.	164	163	»	1	1494	98	»	98
Hargnies.	596	515	»	81	3667	25	20	45
Leval.	638	692	54	»	5289	50	19	72
Monceau-St.-Waast.	653	592	»	61	4582	46	»	46
Noyelles.	434	462	28	»	6544	44	12	56
Pont-sur-Sambre.	1502	1518	16	»	10894	25	8	33
Rémy-Chaussée(St.-)	666	582	»	84	3902	62	12	74
Sassegnies.	416	397	»	19	3784	58	»	58
Vieux-Mesnil.	416	408	»	8	2969	60	20	80
Totaux.. .	10069	10262	464	294	82963			
Canton de Landrecies.								
Bousies.	1906	2362	456	»	10774	73	32	105
Croix.	596	582	»	14	3126	102	20	122
Favril	674	609	»	65	6160	53	»	53
Fontaine-au-Bois.	1082	1058	»	24	6843	44	8	52
Forest.	1792	1649	»	143	7651	59	35	94

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	POPULATION d'après le recensement.		DIFFÉRENCE.		Principal des quatre contributions directes pour 1872.	NOMBRE des centimes communaux.		
	de 1866	de 1872	en plus.	en moins		annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	(7)	8	9
Landrecies.	4024	3990	»	34	36284	17	»	17
Maroilles.	2022	1927	»	95	27899	28	13	41
Preux-au-Bois.	1724	1703	»	21	5344	86	»	86
Prisches.	1532	1478	»	54	11981	91	12	103
Robersart.	283	270	»	13	1858	130	»	130
Totaux.....	15633	15628	456	461	117920			
Canton de Maubeuge.								
Assevent.	168	158	»	10	1545	94	»	94
Beaufort.	1170	1142	»	28	7669	42	19	61
Bersillies.	192	177	»	15	1699	79	9	88
Bettignies.	192	197	5	»	2333	69	»	69
Boussois.	542	519	»	23	4034	30	18	48
Cerfontaine.	431	432	»	»	2168	70	»	70
Colleret.	1168	1181	13	»	9385	8	23	31
Damousies.	298	279	»	19	1683	53	»	53
Eclaibes.	324	316	«	8	2323	48	»	48
Ellesmes.	528	550	22	»	4379	60	»	60
Ferrière-la-Grande.	2568	2494	»	»	15668	21	»	21
Ferrière-la-Petite.	870	828	»	75	4965	36	20	56
Gognies-Chaussée.	924	830	»	42	4927	82	»	82
Hautmont.	3862	4906	1044	94	39223	15	22 7	37 7
Jeumont.	1994	2142	148	»	20052	8	»	8
Limont-Fontaine.	611	571	»	40	3640	8	»	8
Louvroil.	1748	2185	467	»	16315	22	18	40
Mairieux.	499	500	1	»	3947	37	20	57
Marpent.	810	851	41	»	1465	40	»	40
Maubeuge.	10877	13234	2357	»	82179	12 3	»	12 3
Obrechies.	282	251	»	31	1890	29	»	29
Quiévelon.	253	230	»	23	1202	90	»	90
Recquignies.	810	732	»	78	7195	14	»	14
Rémy-Mal-Bâti(St.-)	598	653	55	»	3270	57	»	57
Riousles.	681	744	63	»	5241	24	15	39
Vieux-Reng.	935	867	»	68	7363	15	20	35
Viers-Sire-Nicole.	1334	1350	16	»	10072	42	20	62
Wattignies.	233	207	»	26	1601	64	»	64
Totaux....	34869	38526	4368	576	270403			
Canton du Quesnoy-Est.								
Beaudignies.	1177	1213	36	»	6760	67	20	87
Engle-Fontaine.	1949	1966	17	»	10112	70	8	78
Ghissignies.	586	567	»	19	1796	64	27	91
Hecq.	549	544	»	5	1957	100	20	120
Jolimetz.	947	942	25	»	6394	51	17	68

TAALEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	POPULATION d'après le recensement.		DIFFÉRENCE.		Principal des contributions directes pour 1871.	NOMBRE des centimes communaux.		
	de 1866	de 1872	en plus	en moins.		annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Locquignol.	640	671	30	»	35925	48	6	54
Louvignies-Quesnoy.	1122	1160	38	»	7447	67	»	67
Neuville.	647	580	»	67	2883	181	19	200
Poix.	1889	1694	»	195	8773	91	16	107
Potelle.	278	247	»	31	2836	62	»	62
Quesnoy-Est.	1892	1989	97	»	29888	21	35	56
Raucourt.	284	271	»	10	1342	81	»	81
Ruesnes.	502	473	»	29	4520	69	31	100
Salesches.	610	582	»	28	4101	130	40	170
Vendegies-au-Bois.	1077	1006	»	71	6846	116 5	40	156 5
Totaux....	14117	13905	243	455	134580			
Canton du Quesnoy-Ouest								
Bry.	372	405	33	»	2310	99	20	119
Eth.	343	320	»	23	3249	48	»	48
Frasnoy.	504	544	40	»	5869	8	»	8
Gommegnies.	3486	3456	»	30	19190	53	16	69
Jenlain.	990	903	»	87	6997	49	20	69
Maresches.	929	913	»	16	6943	103	19	122
Orsinval.	495	521	26	»	3887	107	20	127
Preux-au Sart.	442	435	»	7	3776	61	20	81
Quesnoy-Ouest.	1454	1580	126	»	Voir Quesnoy-Est.			
Sepmeries.	907	911	11	»	5078	85	53	138
Villereau.	1012	982	»	30	6688	47	18	65
Villerspol.	1191	1111	»	50	12343	59	»	59
Wargnies-le-Grand.	901	918	17	»	6821	52	20	72
Wargnies-le-Petit.	794	787	»	7	5251	77	»	77
Totaux....	14113	14116	253	260	88105			
Canton de Solre-le-Château.								
Albes.	350	349	1	»	2761	82	»	82
Beaurieux.	288	262	»	26	2185	97	32	129
Berelles.	200	189	»	11	1613	90	»	90
Bousignies.	691	763	69	»	5231	8	»	8
Choisies.	102	95	»	7	719	35	»	35
Clairfayt.	101	312	»	62	2781	95	»	95
Cousolre.	2171	2500	326	«	15850	8	»	8
Dimechaux.	300	257	»	13	1721	10	»	19
Dimont.	113	118	5	»	2991	18	»	18
Eccles.	160	172	12	»	915	92	»	92
Fontaines (les).	370	313	»	57	1798	26	»	26

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	POPULATION d'après le recensement. de 1866	de 1872	DIFFÉRENCE. en plus.	en moins	Principal des quatre contributions directes pour 1872.	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	(7)	8	9
Hestrud.	552	483	»	69	2830	46	»	46
Liessies.	1000	974	»	26	6841	69	9	78
Sars-Poteries.	1654	2393	739	»	10988	56	»	56
Solre-le-Château.	3006	2821	»	185	22645	8	20	28 8
Solrinnes.	174	155	»	19	1555	65	20	85
Totaux...	11871	12546	1151	505	83457			
Canton de Trélon.								
Anor.	2844	3637	793	»	20791	8	»	8
Baives.	270	248	»	22	2259	8	»	8
Eppe-Sauvage.	720	664	»	56	7407	8	»	8
Féron.	654	601	»	53	6198	47	20	67
Fourmies.	7045	9989	2944	»	73397	16	18	34
Glageon.	1567	1740	173	»	10692	3	»	3
Moustier.	181	169	»	12	2191	51	»	51
Ohain.	1188	1156	»	32	6049	8	»	8
Rainsars.	207	275	68	»	2551	8	32	40
Trélon.	2670	3000	330	»	24071	8	»	8
Wallers.	436	440	»	6	2946	34	»	34
Wignehies.	2607	3519	912	»	20504	13	»	13
Willies.	407	335	»	72	2038	50	»	50
Totaux....	20896	25763	5220	253	181064			
ARRONDISSEMENT DE DOUAI, 6 cantons, 66 communes.								
Canton d'Arleux.								
Arleux.	1640	1675	35	»	15771	12	»	12
Aubigny-au-Bac.	1095	987	»	108	5505	17	»	17
Brunemont.	510	541	31	»	2428	29	»	29
Bugnicourt.	771	792	21	»	6594	43	9	52
Cantin.	1038	1015	»	23	13454	46	18	64
Erchin.	507	505	»	2	5009	54	25 8	79 8
Estrées.	1055	1019	»	36	6347	41	10	51
Fechain.	1275	1336	61	»	5754	43	»	43
Fressain.	935	916	»	19	6955	21	»	21
Gœulzin.	937	888	»	49	6642	35 5	»	35 5
Hamel.	477	468	»	9	3527	28	»	28
Lécluse.	1718	1764	46	»	8129	8	»	8
Marcq.	534	515	»	19	5668	40	20	60
Monchecourt.	978	997	19	»	9395	24	12 5	36 5
Villers-au-Tertre.	398	402	4	»	4082	46	»	46
Totaux ...	13878	13820	217	265	105260			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	POPULATION d'après le recensement.		DIFFÉRENCE.		Principal des contributions directes pour 1871.	NOMBRE des centimes communaux.		
	de 1866	de 1872	en plus.	en moins.		annuels.(1)	non annuels.(2)	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de Douai-Nord.								
Anhiers.	465	436	»	29	2321	8	»	8
Douai-Nord.	9228	8834	»	394	307067	9	10	19
Flines-lez-Raches.	4042	4165	73	»	24707	16	»	16
Lallaing.	2081	2099	18	»	8100	8	»	8
Sin.	4906	4919	313	»	24610	8	»	8
Waziers.	1630	1656	26	»	9193	8	12	20
Totaux....	22052	22059	430	423	375998			
Canton de Douai-Sud.								
Aniche.	4504	4922	421	»	30830	14	20	34
Auberchicourt.	1970	1946	»	24	12587	13	20	33
Dechy.	1849	1888	39	»	10740	8	»	8
Douai-Sud.	5662	5616	»	47	Voir Douai-Nord.			
Écaillon.	655	638	»	17	4994	71	»	71
Ferin.	779	828	47	»	8944	23 6	»	23 6
Guesnain.	459	531	122	»	5319	53	»	53
Lewarde.	1171	1193	22	»	7781	38 5	15	53 5
Loffre.	217	204	»	13	2694	55	10	65
Masny.	954	1017	66	»	9429	22 2	15	37 2
Montigny.	817	840	23	»	6727	18	25	43
Roucourt.	301	278	»	24	3506	44	»	44
Totaux....	19332	19948	740	324	103248			
Canton de Douai-Ouest.								
Auby.	1253	1385	132	»	12168	14	»	14
Courchelettes.	268	254	»	14	4359	34	»	34
Cuincy.	1020	1017	»	3	10731	18	8	26
Douai-Ouest.	9215	9391	176	»	Voir Douai-Nord.			
Esquerchin.	653	692	»	1	5784	51	5 2	56 2
Flers.	1149	1145	»	4	9082	31 4	20	51 4
Lambres.	940	951	11	»	14523	40	8	48
Lauwin-Planque.	719	690	»	29	5551	18	»	18
Raches.	1615	1602	»	13	10138	10	15	28
Raimbeaucourt.	2289	2287	»	2	14906	8	13	21
Roost-Warendin.	2006	1849	»	159	10075	8	»	8
Totaux...	21097	21221	349	225	97317			
Canton de Marchiennes.								
Alnes.	686	686	»	»	3245	33 4	»	33 4
Bouvignies.	1845	1723	»	122	10087	27	20	47
Bruille-lez-March.	905	973	68	»	4803	54	16 7	70 7
Erre.	1189	1250	61	»	5826	41 5	»	41 5

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	POPULATION d'après le recensement. de 1866	de 1872	DIFFÉRENCE en plus.	en moins.	Principal des quatre contributions directes pour 1872	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Fenain.	2067	2218	151	»	10809	37	»	37
Hornaing.	1172	1159	»	13	8825	15	20	35
Marchiennes-Ville.	3274	3335	61	»	26874	8	»	8
Marchiennes-Camp.	426	478	52	»	3398	57 5	20	77 5
Pecquencourt	1427	1360	»	67	10968	8	»	8
Rieulay.	467	484	17	»	1851	89	20	109
Somain.	3835	4221	386	»	26167	16 7	10	26 7
Tilloy.	523	494	»	29	3687	38	20	58
Villers-Campeau.	162	188	26	»	2745	26 2	»	26 2
Vred.	1495	1624	129	»	4010	8	»	8
Wandignies et Ham.	1011	1009	»	2	6452	14	20	34
Totaux.	20484	21202	961	233	129744			
Canton d'Orchies.								
Aix.	990	983	»	7	7015	63	20	83
Auchy.	1426	1368	»	53	10201	46	17	63
Beuvry.	1877	1871	»	6	11061	110	»	110
Coutiches.	2119	2091	»	28	11657	15	20	35
Faumont.	1598	1586	»	12	10816	33	»	33
Landas.	2331	2253	»	78	15027	61	10	71
Nomain.	2500	2121	»	79	20168	13	»	13
Orchies.	3688	3721	35	»	36713	8	10	18
Saméon.	1703	1631	»	69	10170	81	20	101
Totaux....	18232	17930	35	337	139161			
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES, 7 cantons, 81 communes.								
Canton de Saint Amand (rive droite).								
Amand (St.-) rive dr.	5503	5611	138	»	81675	8	10	18
Bruille-St.-Amand.	1827	1771	»	53	11790	11	»	11
Chateau-L'Abbaye.	850	828	»	22	5111	50	»	50
Flines-lez-Mortagne.	1872	1880	8	»	12180	15	»	15
Hasnon.	3177	3505	28	»	17505	17	»	17
Mortagne	1112	1208	96	»	8053	8	»	8
Raismes.	1150	1519	69	»	36521	15	»	15
Totaux....	19091	19351	339	75	175871			
Canton de Saint-Amand (rive gauche).								
Amand (St.-) rive-g.	1866	1933	67	»	Voir St.-Amand rive-droite.			
Bousignies.	318	312	»	6	2662	8	»	8
Brillon.	695	682	»	13	1999	27	»	27
Lecelles.	2185	2136	»	19	18966	8	»	8

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	POPULATION d'après le recensement. de 1866	de 1872	DIFFÉRENCE en plus.	en moins.	Principal des quatre contributions directes pour 1870.	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Maulde.	1045	929	»	116	5679	8	»	8
Millonfosse.	587	557	»	30	4308	12	»	12
Nivelle.	1419	1412	»	7	7523	23	20	43
Rosult.	1303	1358	55	»	11279	42 5	20	62 5
Rumegies.	1572	1558	»	14	9769	44	18 3	62 3
Sars et Rosières.	559	571	12	»	3335	23	20	43
Thun.	620	600	»	20	3762	8	»	8
Totaux....	14899	14778	134	255	72222			
Canton de Bouchain.								
Abscon.	1650	2280	630	»	13147	13	9	22
Avesnes-le-Sec.	1631	1644	10	»	9923	59	20	79
Bouchain.	1504	1607	103	»	23134	8	»	8
Denain.	11022	12330	1308	»	69440	8	»	8
Douchy.	1968	1967	»	1	13830	39	»	39
Émerchicourt.	226	329	63	»	4749	21	»	21
Escaudain.	2720	3210	490	»	16900	54	20	74
Haspres.	3090	2883	»	207	15237	8	»	8
Haveluy.	889	1308	419	»	5040	18	»	18
Hélesmes.	1217	1226	9	»	6495	97	20	117
Hordain.	1505	1407	»	98	7117	52	20	72
Lieu-St.-Amand.	850	935	85	»	5424	42	»	42
Lourches.	3658	3573	»	85	12656	8	»	8
Marquette.	2276	2257	»	19	10964	30	»	30
Mastaing.	850	855	5	»	6357	56	»	56
Neuville-sur-l'Esc.	994	1148	154	»	8021	18	20	38
Noyelles-sur-Selle.	681	673	»	8	5562	59	20	79
Rœulx.	1273	1351	78	»	6847	8	»	8
Wasnes-au-Bac.	849	878	29	»	4670	80	20	100
Wavrechain-s.-Den.	376	364	»	12	3540	8	»	8
Wavrechain-s.-Faulx	666	621	»	45	3827	42	6 5	48 5
Totaux....	39935	42843	3383	475	252750			
Canton de Condé.								
Aybert (St.-)	335	340	8	»	4929	18	»	18
Condé.	4642	4964	322	»	15479	8	10	18
Crespin.	1520	1594	74	»	16314	11	»	11
Escaupont.	1136	1218	82	»	8941	8	»	8
Fresnes.	5504	5605	101	»	10409	3	»	3
Hergnies.	3285	3155	»	130	11111	35	»	35
Odomez.	490	473	»	17	2771	72	»	72
Thivencelles.	597	557	»	10	5161	17	»	17
Vicq.	910	903	»	7	1720	8	»	8
Vieux-Condé.	5067	5160	93	»	23919	8	»	8
Totaux....	23186	23972	680	194	166757			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	POPULATION d'après le recensement. de 1866	de 1872	DIFFÉRENCE en plus.	en moins.	Principal des quatre contributions directes pour 1872	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de Valenciennes-Est.								
Curgies.	1158	1164	6	»	9737	64	»	64
Estrœux.	618	626	8	»	6797	104	»	104
Marly.	1519	1454	»	65	18942	55 5	17	72 5
Onnaing.	3685	3763	78	»	25964	35	»	35
Préseau.	1905	1960	55	»	9875	116	20	136
Quaroube.	2510	2533	23	»	16398	16	14	30
Quiévrechain.	1062	1076	14	»	7645	38	16	54
Rombies.	557	563	6	»	4898	68	»	68
Saultain.	1060	1018	»	32	9104	70 5	20	90 5
Sebourg.	1775	1770	»	5	14933	65	»	65
Valenciennes-Est.	7103	7387	284	»	308821	8 7	5	13 7
Totaux....	22952	23324	474	102	433114			
Canton de Valenciennes-Nord								
Anzin.	7283	7990	707	»	62258	10	»	10
Aubry.	995	1024	29	»	5451	97	»	97
Bellaing.	374	352	»	22	3300	64	»	64
Beuvrages.	1380	1400	20	»	6905	67	»	67
Bruai.	3251	3870	619	»	18293	53	»	53
Petite-Forêt.	917	1017	100	»	4503	98	20	118
Saulve (St.-)	2041	2261	220	»	25549	37	»	37
Valenciennes-Nord.	8761	8726	»	35	Voir Valenciennes-Est.			
Wallers.	3420	3557	137	»	21140	8	»	8
Totaux....	28422	30197	1832	57	147399			
Canton de Valenciennes-Sud.								
Artres.	952	1005	53	»	8381	74	19	93
Aulnoy.	1808	1826	18	»	10592	77	20	97
Famars.	792	782	»	10	7243	66 5	»	66 5
Haulchin.	861	853	»	8	9158	34	20	54
Hérin.	1618	1895	277	»	8520	53	24	77
Maing.	1948	1982	34	»	14356	48	»	48
Monchaux.	513	520	7	»	4356	68	»	68
Oisy.	256	260	4	»	2129	94	»	94
Prouvy.	815	729	»	86	5141	8	»	8
Quérenaing.	499	495	»	4	3903	51	»	51
Rouvignies.	262	261	»	1	2725	46	»	46
Thiant.	1276	1356	80	»	10064	61	15	76
Trith-St.-Léger.	3923	4019	96	»	23984	15	»	15
Valenciennes-Sud.	8480	8549	69	»	Voir Valenciennes-Est.			
Verchain et Maugré.	1432	1446	»	16	9982	83	12 4	95 4
Totaux....	25435	25948	638	125	120534			

Récapitulation par canton.

NOMS des ARRONDISSEMENTS. 1	CANTONS. 2	POPULATION. 3	PRINCIPAL des quatre contributions directes pour 1872. 4
	ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.		
DUNKERQUE.	Bergues.	15541	150638
	Bourbourg.	13983	120991
	Dunkerque-Est.	23586	420009
	Dunkerque-Ouest.	25730	34123
	Gravelines.	10758	63629
	Hondschoote.	13283	102843
	Wormhoudt.	15215	116900
	Totaux....	118096	1009133
	ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.		
HAZEBROUCK.	Bailleul (Nord-Est.)	17368	131600
	Bailleul (Sud-Ouest)	14414	53580
	Cassel.	14242	108845
	Hazebrouck (Nord.)	15379	144882
	Hazebrouck (Sud.)	14055	66383
	Merville.	20285	120270
	Steenvoorde.	14540	94522
	Totaux.....	110283	720105
	ARRONDISSEMENT DE LILLE.		
LILLE.	Armentières.	32824	229336
	Bassée (La).	16074	102072
	Cysoing.	18161	108994
	Haubourdin.	27811	172908
	Lannoy.	27978	149569
	Lille (Nord-Est.)	39963	2140784
	Lille (Centre.)	23205	42928
	Lille (Sud-Est.)	22851	28356
	Lille (Sud-Ouest.)	76335	»
	Lille (Ouest.)	24055	86160
	Pont-à-Marcq.	17790	125899
	Quesnoy-sur-Deûle.	20188	138451
	Roubaix. (Est.)	58875	874477
	Roubaix. (Ouest.)	38822	41374
	Seclin.	24616	159301
	Tourcoing (Nord.)	45335	540705
	Tourcoing (Sud.)	40382	80102
	Totaux.....	555262	5021446
	ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.		
CAMBRAI.	Cambrai (Est.)	21748	320885
	Cambrai (Ouest.)	25482	79625
	Carnières.	28166	113694
	Câteau (Le).	32771	201986
	Clary.	32994	126721
	Marcoing.	25806	160846
	Solesmes.	28224	154436
	Totaux.....	195191	1165493

Récapitulation par canton (SUITE).

NOMS des ARRONDISSEMENTS. 1	CANTONS. 2	POPULATION. 3	PRINCIPAL des quatre contributions directes pour 1872. 4
	ARRONDISSEMENT D'AVESNES.		
AVESNES.	Avesnes (Nord.)	11309	114514
	Avesnes (Sud.)	11323	114814
	Bavai.	16027	123218
	Berlaimont.	10222	82963
	Landrecies.	15628	117920
	Maubeuge.	38126	270403
	Quesnoy (Est.)	13975	134580
	Quesnoy (Ouest.)	11138	88405
	Solre-le-Château.	12516	83417
	Trélon.	29763	181064
	Totaux.....	172325	1311298
	ARRONDISSEMENT DE DOUAI.		
DOUAI.	Arleux.	13820	105260
	Douai (Nord.)	22059	375991
	Douai (Sud.)	19948	103243
	Douai (Ouest.)	21221	97317
	Marchiennes	21202	129744
	Orchies.	17930	139461
	Totaux.....	116180	951028
	ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.		
VALENCIENNES.	Amand (St.) (rive-g.)	19355	175871
	Amand (St.) (rive-d.)	11778	72222
	Bouchain.	12813	252750
	Condé.	23972	166757
	Valenciennes (Est.)	23321	133111
	Valenciennes (Nord)	30197	117399
	Valenciennes (Sud.)	25918	120531
	Totaux.....	180117	1368617

Récapitulation par arrondissement

ARRONDISSEMENTS. 1	POPULATION. 2	PRINCIPAL des quatre contributions directes pour 1871. 3
Dunkerque	118096	1009733
Hazebrouck.	110283	720105
Lille	555262	5021116
Cambrai	195191	1165193
Avesnes.	172335	1310298
Douai.	116180	951028
Valenciennes.	180117	1368617
Totaux.	1117761	11516920

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE.

ANALYSE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session d'avril 1872.

Le 2 avril 1872, le Conseil général, conformément à la fixation qu'il avait faite de ce jour pour l'ouverture de sa seconde session ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à l'hôtel de la préfecture.

Après une allocution de Mr le Président sur la perte que le Conseil a faite de deux de ses membres M. Victor SAINT-LÉGER et M. CUEL, et la lecture du rapport de la Commission départementale, il est procédé à la vérification des pouvoirs des nouveaux membres élus MM. BERNARD, BOTTIN et GOUDAERT. Tous trois sont admis.

A la suite d'un scrutin, M. DESROUSSEAUX est proclamé 2e secrétaire en remplacement de M. Victor Saint-Léger.

Dans cette séance et dans celles suivantes, le Conseil a pris les délibérations ci-après :

AGENTS DÉPARTEMENTAUX. — Conditions d'un concours pour un emploi d'architecte départemental.

AGRICULTURE. — Renvoi à la session d'août, d'une demande de subside du Comice agricole de Lille.

ALCOOL, IMPOT. — Vœu tendant à ce que la fraude sur l'acool soit réprimée par des moyens efficaces, suffisamment énergiques pour que la loi soit respectée dans toute la France.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES. — Approbation en principe d'une demande de M. l'Archiviste, ayant pour objet, une dépense de 2,680 fr. pour achat de 2000 porte-feuilles destinés au classement des documents.

ASILE D'ALIÉNÉS. — Acte à M. le Préfet :

1° Des renseignements contenus dans son rapport sur la question de déplacement de l'asile d'aliénés d'Armentières dont la solution se poursuit ;

2° De la communication faite à l'assemblée, d'un mémoire du médecin en chef de l'asile de Lommelet.

CABARETS. — Acte à M. le Préfet de ses communications relatives à la police des cabarets.

CAISSE DÉPARTEMENTALE DE RETRAITES. — Fixation à 1,608 fr. 85 c. de la pension de M. Lefebvre, chef de bureau à la Préfecture. — Fixation à 2,750 fr. de la pension de M. Druez, chef de division à la Préfecture.

CARTE ROUTIÈRE DU DÉPARTEMENT. — Approbation des arrangements pris par M. l'Agent-voyer en chef avec un libraire au sujet de la vente de cette carte. La carte sera vendue au prix de 6 fr. l'exemplaire noir, et de 6 fr. 75 l'exemplaire colorié.

CHAMBRES DE COMMERCE. — Acte à M. le Préfet de sa communication annonçant la création des Chambres de Commerce de Douai, Roubaix et Tourcoing.

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT GÉNÉRAL. — Maintien du vœu émis en 1869 par le Conseil pour la substitution d'un viaduc au passage à niveau de la route Nationale N° 45 sur le chemin de fer, aux abords de Valenciennes, contrairement au projet de détournement de ce passage proposé par la Compagnie du Nord. — Ajournement de la question du transfert de la gare des voyageurs sur l'esplanade de la ville. — Maintien des termes du rapport qu'il a approuvé en ce qui concerne le tracé du chemin de Dunkerque à Calais. — Vœu pour qu'une halle aux marchandises soit établie à Tourcoing sur le chemin de fer de Tourcoing à Menin, au lieu dit *les Francs Brun-Pain*. — Nouvelle et instante prière pour que le Gouvernement mette la Compagnie du Nord-Est en demeure de lui donner communication, dans le délai d'un mois, des conventions intervenues entre elle et la Compagnie du Nord pour être examinées par l'État de concert avec les départements intéressés, lui déclarant qu'à défaut de se conformer à cette injonction, l'État, selon son droit, s'opposera à l'exécution desdites conventions.—Vœu tendant à ce que, en compensation de la concession directe du chemin de fer de Cambrai à la frontière belge vers Dour, la Compagnie du Nord soit tenue d'étendre aux diverses compagnies en contact avec son réseau le bénéfice de la clause qu'elle a consentie au profit de la compagnie de Picardie et Flandres et aux termes de laquelle elle s'engage à traiter le trafic qui lui sera fourni par cette Compagnie aux mêmes conditions que le trafic de ses propres lignes. — Vœu réitéré pour que le chemin de Somain à Tourcoing passe entre Fenain et Erre, pour qu'une station à l'est de Fenain desserve non-seulement cette commune, mais aussi celles d'Erre et d'Hornaing. — Vœu pour que la gare de bifurcation des lignes de Boulogne à St-Omer et de St-Omer à Berguette soit établie à Arques, suivant la proposition de la Compagnie du Nord-Est. — Vœu pour que le chemin de fer projeté d'Hirson à Neuf-Château avec un embranchement sur St-Dizier mettant en communication les bassins houillers du Nord avec le bassin métallurgique de la Haute-Marne, soit concédé.

CHEMIN DE FER D'INTÉRÊT LOCAL. — Autorisation à la Compagnie de Lille à Valenciennes : 1° de céder à la Compagnie du Nord-Central l'exploitation des lignes dont elle a reçu du département la concession si pour celles d'intérêt général qui font groupe avec elles il n'est pas fait opposition du chef de l'État ; 2° de substituer à elle-même la Compagnie du Nord-Central dans l'effet de l'arrangement intervenu entre elle et le syndicat du chemin de fer d'Haubourdin à St-André, aussi bien que dans la suite à donner, s'il y a lieu, à ses nouvelles demandes de concession, — le tout sous la condition expresse que la Compagnie de Lille à Valenciennes restera tenue de tous les engagements qu'elle a contractés à l'égard du Conseil général pour la construction des lignes qui lui ont été concédées et solidairement responsable avec la Compagnie du Nord-Central pour l'exploitation de ces lignes. — Concession à la Compagnie du Nord-Central, avec la signature solidaire de la Compagnie de Lille à Valenciennes, de la ligne du Cateau à St-Erme, pour la partie comprise dans le département du Nord. — Concession à la Compagnie de Valenciennes à Maubeuge de la ligne de Maubeuge à Solre-le-Château et d'un embranchement eur St-Vaast-là-haut près Anzin. — Concession à la Compagnie de Picardie et Flandres du chemin d'Aubigny-au-Bac à Somain avec raccordement sur Abscon. — Une subvention de un franc est accordée à chacun de ces chemins. — Ajournement de la concession de la ligne de Maubeuge à Guise demandée par la Compagnie de Valenciennes à Maubeuge, jusqu'à ce qu'une entente avec le département de l'Aisne ait eu lieu ; nomination à cet effet d'une commission chargée de suivre les négociations dans l'Aisne et prière à M. le Préfet d'intervenir auprès de son collègue de ce département pour qu'il y soit fait semblable désignation. — Autorisation de quelques modifications de détails demandé par la Compagnie de Picardie et Flandres aux conditions des concessions qui lui ont été accordées par l'Assemblée en 1871. — Ajournemant d'un projet présenté pour l'établissement d'une ligne de Carvin à Orchies. — Nomination d'une commission chargée de formuler les vœux et les intérêts du canton de Seclin au sujet du tracé, dans la traversée de ce canton, du chemin d'Hazebrouck à Orchies.

CHEMINS DE GRANDE COMMUNICATION. — Approbation de l'état préparé par M. le Préfet pour la fixation du contingent de chaque commune dans les dépenses de construction, de grosses réparations et d'entretien de ces chemins en 1872. — Prière à M. le Préfet de soumettre à l'instruction la demande de la commune de Watten en réduction de son contingent pour le chemin N° 3 afin de permettre au Conseil général de statuer dans sa session d'août. — Approbation des plans dressées pour le règlement des alignements des chemins N° 3 dans la traverse d'Holque et N° 11 dans la traverse de Cassel. Le droit réclamé par divers propriétaires de blanchir, badigeonner et réparer les façades de leurs maisons ne peut leur être accordé, mais MM. les Ingénieurs pourront user de

tempérament à cet égard dans toute la mesure possible. — Adhésion sous réserves du projet de rectification du chemin N° 9 dans la traverse de Roubaix et avec cette condition que la subvention départementale n'excèdera pas 10,000 fr.

CHEMIN D'INTÉRÊT COMMUN. — Approbation :

1° Du projet de construction d'un pont à Hordain sur le chemin d'intérêt commun N° 71, sur le Vieil-Escaut ;

2° Du projet des travaux de réparation du pont tournant de Wavrin sur la Deûle dépendant du chemin N° 78.

CHEMINS VICINAUX *(Achèvement)*. — Le Conseil considère que rien ne s'oppose à l'exécution en 1872 des travaux entrepris ou à la veille de l'être et qui devaient être exécutés en 1872 ainsi que de ceux qui doivent être entrepris normalement en 1872 mais qui, d'après les prévisions devaient être ajournés à 1873 ; en conséquence, il approuve les états dressés par les Commissions départementales d'arrondissement des chemins à construire et des dépenses à effectuer. — Approuve également la répartition entre les communes tant de la subvention de l'État montant à 266,302 fr. que de la subvention départementale de 480,000 fr. formant la 4e annuité de ces deux allocations.

CIRCONSCRIPTIONS TERRITORIALES. — Ajournement de la demande de l'administration municipale de Denain tendant à ce que cette ville soit érigée en chef-lieu de canton au moyen de la division du canton de Bouchain. — Ajournement de la demande du hameau des Guides, commune de Feignies, tendant à obtenir sa réunion au territoire de Neuf-Mesnil. — Avis favorable à la demande de la ville de Dunkerque pour la réunion à son territoire de terrains situés à Petite-Synthe, Coudekerque-Branche et Rosendael et comprises dans les limites de la place jusqu'au pied des glacis des nouvelles fortifications.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE. — Election de M. Joos comme membre de la Commission en remplacement de M. Cuel, décédé. — Compte-rendu au Conseil général par la Commission départementale conformément à l'article 79 de la loi du 10 août 1871, de ses opérations relativement aux affaires qui lui ont été déléguées par l'assemblée et à celles qui ressortissent des attributions qui lui sont conférées par la loi.

Délégation à la Commission du droit, en cas d'urgence, de nommer les titulaires aux fonctions rétribuées par le département et de conférer les bourses départementales rendues vacantes dans l'intervalle des sessions.

CONSEIL GÉNÉRAL. — Regrets de la mort de M. Chombart, membre du Conseil.

DOMMAGES CAUSÉS PAR LA GUERRE. — La Commission spéciale

chargée de la répartition de l'allocation attribuée au département comme indemnité de ces dommages, présente le compte-rendu de ses opérations; il lui en est donné acte.

ÉCOLE SPÉCIALE DES ARTS INDUSTRIELS ET DES MINES DE LILLE. — Dans sa session de 1871, le Conseil général a recommandé à toute la sollicitude de MM. les Ministres de l'Instruction publique et du Commerce, de l'Administration municipale de Lille et du Préfet, le projet de création d'une école des arts industriels à Lille. Cette question n'a fait depuis aucun progrès; la ville n'a fait aucune ouverture et les subsides de l'Etat font défaut. Cependant le Directeur et les professeurs de l'Ecole actuelle font un pressant appel au Conseil. Dans cette situation l'assemblée, sans abandonner le projet d'une création plus étendue, confie à la Commission permanente avec le concours d'une Commission spéciale, l'étude de la question d'organisation d'un externat provisoire qui permettra sans doute à la ville et à l'Etat d'apporter dans des temps meilleurs un concours plus sérieux à une fondation si nécessaire à Lille.

ÉGLISES ET PRESBYTÈRES. — Secours sur les fonds de l'Etat. — Renouvellement de la demande de la commune de Steenbecque d'une subvention pour la réparation de son église. — Avis favorable à l'admission et au classement des demandes analogues des communes de Marquillies et de Lewarde. — Mention d'une observation de M. Plichon en faveur de la tour de Rubrouck. — Avis favorable aux demandes de secours sur les fonds de l Etat formées par les communes d'Haubourdin et de Proville pour la reconstruction de leurs églises.

ÉLECTIONS MUNICIPALES. — Ajournement des vœux de plusieurs villes qui demandent les unes l'établissement et les autres la suppression des sections électorales.

EMPRUNT DE 15 MILLIONS. — Acte à M. Desrousseaux, président de la Commission d'enquête instituée à l'effet de rechercher et de vérifier l'emploi des produits de cet emprunt, sur les opérations de la Commission.

ENFANTS ASSISTÉS. — Acte à M. le Préfet de ses communications relatives à l'insuffisance des crédits alloués en 1871 et 1872 puur les dépenses de ce service et renvoi à la session d'août pour la solution de cette affaire.

ÉPIZOOTIES. — Rapport sur le typhus contagieux et allocation d'un crédit supplémentaire de 4,000 fr. pour les dépenses du service. — Vœu tendant à ce que le Gouvernement soit invité à rendre le plus tôt possible le règlement d'administration publique annoncé par la loi du 30 juin 1866. — Rejet d'une proposition tendant à ce que les bases de l'indemnité à payer par l'Etat soient modifiées,

GENDARMERIE. — Remerciements à M. le Préfet du succès de ses démarches pour la création de sept nouvelles brigades.

INSTRUCTION PRIMAIRE — Réorganisation du service administratif et de comptabilité. Traitement des employés. — Vote de la dépense, mais pour un an et sous réserve, attendu son importance. — Rapport sur l'organisation de l'enseignement de la gymnastique dans les écoles de garçons et sur les excellents résultats qui en ont été obtenus. — Vote d'un crédit de 3,000 fr. pour cet objet. — Vœu réitéré en faveur de l'instruction primaire gratuite et obligatoire.

MENDICITÉ. — Acte à M. le Préfet des mesures qu'il a prises selon le vœu du Conseil général, pour la répression de la mendicité.

NAVIGATION CÔTIÈRE. — Les réponses au questionnaire adressé au Conseil général par la Commission d'enquête parlemenuaire sur les voies de transport en ce qui concerne la navigation côtière, se trouvant dans les réponses faites à l'enquête parlementaire de 1870 par les délégués du commerce de Dunkerque, l'assemblée déclare s'en référer aux dites réponses.

NAVIGATION INTÉRIEURE. — Prière à M. le Minittre des Travaux publics de vouloir bien :

1° Faire étudier à nouveau l'achèvement du canal de la Marne à la Saône ;

2° Donner suite au projet de canal de jonction de l'Oise à l'Aisne qui sera le complément de la ligne directe du nord au midi. — ***Questionnaire Raudot.*** Le Conseil général, dans sa session de 1871, a fait connaître sa pensée sur la partie de ce questionnaire relative à la navigation intérieure. Il a émis le vœu que les canaux fussent approfondis dans toute leur étendue et la somme considérable qu'il demandait à appliquer à ce travail indique l'importance qu'il attachait à cette amélioration.

OCTROIS. — Rapport sur la suite donnée par l'administration supérieure aux demandes de diverses communes pour la prorogation de la révision de leurs octrois et sur lesquelles le Conseil général s'est prononcé en 1871. Un décret du 14 février 1872 a annulé la délibération du Conseil relative à l'octroi de Cambrai en tant qu'elle a autorisé la prorogation des tarifs et règlement pour une durée de plus de 5 ans ; deux autres décrets du 15 février concernant les octrois de Bourbourg et de Rosendael ont suspendu pour divers motifs les délibérations du Conseil général. L'assemblée reconnaît qu'il est nécessaire, avant de se prononcer sur ces questions, d'attendre la publication des instructions que l'administration supérieure prépare et qui en faisant ressortir les droits respectifs des pouvoirs publics, permettront de présenter au Conseil général les éléments d'une discussion sérieuse. — Renvor à un nouvel

examen du Conseil municipal d'Armentières de sa demande en prorogation pour dix ans des tarif et règlement de son octroi, ainsi que des surtaxes existantes sur les vins et l'alcool. — Approbation, vu l'urgence, d'une délibération du Conseil municipal de Valenciennes tendant à obtenir la prorogation jusqu'au 31 octobre 1874, date de l'expiration de son tarif principal, de la perception des taxes additionnelles et extraordinaires qui doit prendre fin le 20 août 1872. — Approbation d'une délibération du Conseil municipal de Tourcoing, votant des augmentations de tarif sur les briques et les fers. — Renvoi à la session d'août d'une demande de la ville de Lille ayant pour objet la révision de ses tarifs et règlements d'octroi.

Passeports. — Le Conseil, bien qu'appelant de tous ses vœux la suppression des passeports, est d'avis qu'il n'y a pas lieu, pour lui, d'intervenir dans une question de haute police dont le Gouvernement doit être seul juge compétent.

Préfecture. *Nouvel hôtel. Achèvement.* — Le Conseil général décide qu'il y a lieu : 1° d'ajouter au sous chapitre XIX les deux crédits de 40,000 et de 1,500 fr. omis par erreur au budget de 1872 ; 2° de payer aussitôt que faire se pourra les 241,174 fr. restant dus à l'entrepreneur ; — Approuve le devis de 233,650 pour l'achèvement du gros œuvre ; — Autorise en principe M. le Préfet à disposer, indépendamment de 25,000 fr. à prélever provisoiremunt sur le crédit de 40,000 fr. voté pour la réparation des dégâts militaires, de la somme de 120,000 fr. soit d'une somme totale 145,000 francs ; — Invite M. le Préfet à s'entendre avec la Commission permanente pour déterminer si une partie du mobilier de la préfecture actuelle ne pourrait point être appropriée à l'usage du nouvel hôtel ou s'il ne serait pas plus avantageux de le vendre et quelles seraient les réductions à faire sur les devis proposés par l'architecte. — Espère que M. le Préfet pourra, grâce à ses utiles efforts, mettre l'assemblée en mesure de voter, à sa session d'août, l'application des ressources disponibles pour faire face aux dépenses dont il s'agit et dont le chiffre exact aura été arrêté sous le contrôle de la Commission permanente. — Prie celle-ci de vouloir bien aux fins ci-dessus donner tout le concours qui est réclamé de son dévouement aux intérêts départementaux.

Postes. — Un vœu tendant à ce que le Ministre des Finances mette l'administration des postes à même de transporter les échantillons qui lui sont confiés par des français aux mêmes conditions qu'elle transporte les échantillons qui lui viennent de la Belgique, n'est pas pris en considération. — Appui à un vœu tendant à l'établissement d'un bureau de poste à Marcoing.

Prisons. — Allocation à M. Montaigne, directeur des prisons du

département, appelé à la direction de l'Aisne et des Ardennes, d'une indemnité de 132 fr. pour complément d'un terme de loyer échéant au 30 juin.

ROUTE NATIONALE N° 42. — Rejet d'une demande de la commune de Caestre tendant à obtenir un secours du département pour la construction d'un trottoir le long de cette route.

TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES MANUFACTURES. — Rapport sur la proposition faite au Conseil général par M. le Préfet, après concours, de nommer à deux places d'inspecteurs du travail des enfants créées par sa délibération du 10 novembre 1871. — Le Conseil décide que les nominations à ces emplois seront faites par la Commission départementale.

VACCINE. — Après la lecture d'un rapport du 3e bureau, acte est donné à M. le Préfet de ses communications au sujet des mesures qu'il a prises suivant les intentions du Conseil général pour la propagation de la vaccine.

VOIERIE. — Acte à M le Préfet des renseignements fournis par lui sur un vœu émis en 1871 au sujet de la législation de la voirie urbaine.

Session d'Août 1872.

Le lundi 19 août, en vertu de l'art. 23 de la loi 10 août 1871 qui fixe à ce jour l'ouverture de sa première session ordinaire, le Conseil général s'est réuni dans la salle du nouvel hôtel de la Préfecture affectée à ses délibérations. — M. P. DANEL, doyen d'âge déclare la session ouverte. — M. L. LEGRAND (de Valenciennes) le plus jeune des membres présents, remplit les fonctions de secrétaire. — Après l'appel nominal, l'assemblée étant en nombre compétent procède à la formation de son bureau définitif. — Les scrutins sont successivement ouverts. M. P. DANEL est élu président; MM. PLICHON et J. BRAME, vice-présidents; MM. MAILLIET et DESROUSSEAUX, secrétaires. — M. le Préfet prenant alors la parole, s'exprime en ces termes: « Messieurs, j'ai demandé la parole pour vous souhaiter la bien venue dans cette nouvelle salle que vous ont préparée les membres de votre Commission et l'architecte du département, avec un soin que vous avez déjà pu apprécier et avec une économie que vous n'apprécierez pas moins quand les comptes passeront sous vos yeux.

» Puissiez-vous apporter ici les traditions d'expérience, de modération et de courtoisie qui ont toujours distingué les délibérations du Conseil général du département du Nord!

» Puissiez-vous aussi continuer à mon Administration ces sentiments d'estime et de bienveillance qui m'aident à remplir plus ou moins la difficile mission que je dois à la confiance dont m'honore M. le Président de la République. »

M. le Préfet rappelle, en terminant que l'Assemblé a perdu, à la fin de sa dernière session, l'honorable M. Chombart, un des plus anciens membres du Conseil; il est persuadé qu'il n'est que l'interprète de la pensée de tous en rendant un dernier hommage à sa mémoire. (Marques unanimes d'assentiment.) — Une Commission est nommée pour la vérification des pouvoirs du membre élu en remplacement de M. Chombart. — M. TRYSTRAM demande que le Conseil général s'occupe le plus tôt possible de la rédaction d'un règlement intérieur. — L'assemblée décide qu'un membre sera nommé par chaque bureau pour formuler la Commission qui sera chargée de la préparation de ce règlement. — L'assemblée arrête la nouvelle composition de ses bureaux. — L'élection de M. CHOMBART comme membre du Conseil pour le canton de La Bassée est validée. — M. DANEL, président de la commission départementale donne lecture d'un rapport sur les opérations de la Commission depuis la dernière session du Conseil. — Acte est donné à la Commission du dépôt de ce rapport.

Dans ses séances ultérieures le Conseil général a pris les délibérations suivantes :

AGRICULTURE. — Allocation du crédit ordinaire de 1,700 francs, pour les frais de bureau attribués aux Chambres consultatives d'agriculture du département. — Vœu réitéré pour que les membres de ces chambres soient nommés par voie d'élection comme cela a lieu pour les chambres de commerce. — Maintien de la décision du Conseil de 1871, portant que les subsides alloués pour le concours d'animaux de boucherie, à Bergues, seront accordés à l'avenir au concours d'animaux reproducteurs. — Vote avec cette destination du crédit de 2,000 francs proposé. — Acte à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes, de la communication d'un compte-rendu du concours spécial d'instruments agricoles et félicitations a la Société des résultats qu'elle a obtenus. — Allocation au comice agricole de Lille d'un subside de 1,500 francs, destiné à combler le déficit de ses ressources, la subvention départementale de 1871 lui ayant fait défaut. — Vote d'un crédit de 17,600 francs, pour 1873, en faveur des comices agricoles de Lille et de Cambrai, et des Sociétés d'agriculture de Douai, Valenciennes, Avesnes et Maubeuge, Dunkerque et Bourbourg, d'Hazebrouck et de Bailleul. — Refus d'une subvention de 600 francs demandée pour le concours agricole de Merville; les ressources locales suffisent pour cette solennité. — Vœu 1° pour qu'il continue d'y avoir une chambre consultative d'agriculture par arrondissement; 2° que les membres de ces chambres pris parmi les agriculteurs et un par canton, soient nommés par les

associations agricoles, sociétés et comices; 3° que les procès-verbaux des réunions de ces chambres et leurs travaux soient envoyés aux Sociétés et aux comices pour être compris dans leurs publications. — Prière à M. le Préfet de prendre l'avis des chambres d'agriculture et des associations agricoles sur un vœu de la Société de Valenciennes tendant à ce que les expositions et concours d'agriculture du département aient lieu tous les ans et successivement dans chacun des arrondissements. — Le vœu de la même Société pour que les terrains militaires soient mis à la disposition des douaniers pour la culture des légumes, n'est pas de la compétence départementale. — Vœu réitéré pour que, lorsque les nécessités budgétaires le permettront, le Gouvernement propose à l'Assemblée nationale de dégréver le pays des impôts sur les sucres, les alcools et la chicorée. — Acte à M. le Préfet de la communication du programme de l'exposition départementale d'agriculture et du concours d'animaux reproducteurs de septembre, à Valenciennes.

Aliénés indigents. — Les dépenses de cette partie du service départemental, en 1871, se sont élevées à 247,754 fr. 14 cent., déduction faite des fonds fournis par les familles et par les communes, et comme le crédit ouvert au budget de l'exercice n'était que de 242,712 fr. 64 c., allocation au budget rectificatif de 1872 d'un crédit complémentaire de 5,041 fr. 68 cent. — Inscription au budget de 1873 d'un crédit de 395,000 fr. pour le service de cet exercice, sauf admission en recette de 131,000 fr. à provenir des ressources à fournir par les familles et les contingents des communes. — Maintien de la proportion du concours des communes dans ces dépenses. — Vu l'insuffisance des prévisions pour 1872, allocation au budget rectificatif de cette année, en recette et en dépense, d'une somme de 64,082 fr. 50 cent.; en dépense seulement de celle de 18,000 fr. — Rapport sur la statistique des asiles d'Armentières, de Bailleul et de Lommelet, par M. Testelin; considérations sur l'état du service et les conditions hygiéniques de ces établissements, ainsi que sur les améliorations à y apporter. — Maintien encore, pour l'année 1873 seulement, à 1 fr. 10 cent. du prix de journée des aliénés indigents dans l'asile d'Armentières. — Question de la reconstruction de cet asile. Le conseil décide: 1° que pour le moment il n'y a pas lieu de se prononcer sur la demande d'une subvention de 600,000 fr. faite par M. le Ministre de l'Intérieur, et de 220,000 fr. par le directeur de l'asile, ces deux demandes étant pour ainsi dire contradictoires et l'administration ne devant se présenter devant l'Assemblée qu'avec un projet unique bien étudié et conforme à la destination spéciale de l'établissement; 2° qu'il y a lieu de reconstruire le plus vite possible l'asile d'Armentières, pour un nombre de 600 à 700 malades au plus. Cette reconstruction devra se faire progressivement par pavillons séparés; que s'il n'est pas possible de reconstruire de suite, il est urgent d'améliorer l'asile et de diminuer la population en ne recevant plus de malades étrangers au département et même en renvoyant un certain nombre de

ceux de cette catégorie qui s'y trouvent actuellement. — Remerciements et acte à M. le Préfet de sa communication à ce sujet, avec prière d'activer le plus possible la solution de la question de la reconstruction de l'asile.

ARCHIVES. — Vote d'un crédit de 12,350 fr. pour le service des archives départementales et l'inspection des archives communales. — Vote, en outre, d'un crédit de 350 fr. à titre de concours dans les frais d'impression de l'inventaire des archives de la ville de Bourbourg, qui présentent un intérêt exceptionnel.

BANQUE DE FRANCE. — Vœu pour l'établissement d'une succursale à Cambrai. — Renouvellement de pareil vœu émis en 1871, pour une succursale à Douai.

BASSE-DEULE. — Vœu pour l'élévation du niveau des eaux de cette rivière, le niveau actuel trop bas compromettant la salubrité publique.

BELLES ACTIONS. — Maintien au budget de 1873 du crédit ordinaire de 1,400 fr. affecté aux récompenses pour belles actions.

BIBLIOTHÈQUE DU CONSEIL GÉNÉRAL. — Dépôt à la bibliothèque des ouvrages envoyés à l'assemblée, savoir : *L'Instruction obligatoire*, par M. HULST, et *Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai.* — Ajournement à la session d'avril 1873 du vœu présenté par plusieurs membres pour qu'un crédit soit affecté à l'établissement de la bibliothèque.

BIBLIOTHÈQUE MILITAIRE. — Le Conseil général adoptant les motifs pris en considération par M. le Préfet, est d'avis de venir en aide à l'autorité militaire, en mettant à sa disposition, pour recevoir une bibliothèque destinée à l'usage des officiers et pour le temps où elle en aura besoin, les quatre pieces du nouvel hôtel de préfecture désignées dans le rapport de M. le Préfet.

BUDGET DÉPARTEMENTAL. — Règlement du budget de 1873, montant en recette à 3,783,397 fr. 20 c., et en dépense à 3,782,909 fr. 50 c., d'où résulte un excédant de recette de 532 fr. 90 c. — Vote des centimes additionnels ordinaires départementaux. — Vote des centimes extraordinaires autorisés au nombre de 12 ; vote de 5 c. 75 extraordinaires supplémentaires.

BUREAUX DE BIENFAISANCE. — Acte à M. le Préfet des renseignements complets qu'il a fournis sur le service de ces établissements.

DÉPÔTS ET CHAMBRES DE SURETÉ. — Autorisation à M. le Préfet de s'entendre avec les propriétaires des casernes de gendarmerie de Maubeuge, du Câteau, de Landrecies et de Condé pour que, à l'expiration des baux, ils fassent exécuter, moyennant augmentation de loyer s'il y a lieu, les travaux nécessaires à l'établissemeut de chambres de sûreté dans lesdites casernes.

DOUANE. — FRAUDE. — Appui à un vœu du Conseil d'arrondissement de Douai, tendant à ce que la douane, dépourvue de ses armes dans les derniers événements, soit réarmée le plus vite possible dans l'intérêt du service et de la sûreté de ses employés, et que des mesures énergiques soient prises pour arrêter les contrebandiers condamnés et leur faire subir la peine qui leur a été infligée.

CADASTRE. — Subvention de 20,000 fr. pour frais de renouvellement du cadastre dans les communes d'Orchies et de Roubaix

CBISSE DÉPARTEMENTALE DE RETRAITES. — Les services de M. Ternant, agent-voyer principal, seront comptés pour la retraite à dater du 1er janvier 1866, à charge par lui de verser à la caisse départementale à titre de retenues, une somme de 46 fr. 60 c.— Avis tendant à ce qu'il soit accordé : 1° A la dame Delhaye, veuve de M. Strub, ancien chef de bureau à la préfecture, une pension de 207 fr. 50 c.; 2° à la dame Dubremoy, veuve de M. Renard, ancien agent-voyer à Denain, une pension de 209 fr.; 3° à M. Jougleux, agent-voyer cantonal à Valenciennes, une pension de 418 fr. 26 c.; 4° à M. Musin, receveur de l'asile d'aliénés d'Armentières, une pension de 2,225 fr. 41 c.

CARTE DÉPARTEMENTALE PAR ARRONDISSEMENT. — Adoption des dispositions proposées par M. l'Ingénieur en chef du département pour la confection de cette carte, et vote d'un premier crédit de 10,000 fr. pour la dépense à laquelle elle doit donner lieu.— Ajournement de la demande de M. Wacquez-Lalo, professeur, tendant à être autorisé à rédiger un texte qui serait le complément de la carte.

CAISSES D'ÉPARGNE. — Rapport sur le service de ces établissements. Ils sont en état de prospérité. — Vœu pour que les propositions formulées en 1871 par le Conseil, reçoivent satisfaction. — Vœux pour que le système des caisses d'épargne soit adopté dans les écoles, pour que les bureaux de dépôt soient plus nombreux et soient ouverts plus souvent, que certaines formalités qui ne sont que des entraves, soient supprimées et que des caisses d'épargne soient ouvertes dans les bureaux de poste.

CHAMBRES DE COMMERCE. — Le Conseil général désigne les membres de cette assemblée chargés, conformément à l'art. 610 du code de commerce, de procéder à la révision des listes électorales pour les tribunaux de commerce, savoir :

LILLE. — MM. Dansette, Dutilleul et Roussel-Defontaine.

ROUBAIX. — MM. Descat, Brame et Deregnancourt.

CAMBRAI. — MM. Teilliez, Macarez et Seydoux.

VALENCIENNES. — MM. Hamoir, de Marsilly et Carlier.

DUNKERQUE. — MM. G. Lemaire, Trystram et Joos.

Vœu pour que la Chambre consultative des arts et manufactures de Cambrai soit érigée en chambre de commerce.

CHASSE. — Acte à M. le Préfet de sa communication relative aux mesures qu'il a prises pour satisfaire au vœu émis en 1871 par le Conseil général pour la répression du braconnage. — Appui à un vœu de la Société d'acclimatation pour que les oiseaux de passage reconnus les plus utiles à la destruction des insectes, soient l'objet d'une protection efficace, qu'à cet effet la loi du 3 mai 1844 soit le plus promptement révisée dans le sens de la conservation de ces précieuses espèces.

CHEMINS DE FER. — Vœu énergiquement réitéré pour qu'un service de voyageurs soit établi le plus tôt possible, sur le chemin de fer de Denain à Lourches; appel à l'attention de M. le Ministre des Travaux publics sur la nécessité de donner satisfaction à cet égard au vœu légitime des populations. — Invitation à M. le Préfet de concéder au nom du département : 1° A M. de Carpentier et à la Compagnie du Nord-Central d'une ligne d'intérêt local de Maubeuge à la limite du département du Nord et de l'Aisne par Avesnes et Etrœungt, pour cette ligne être construite et exploitée solidairement de compte à demi; 2° à M. de Carpentier, sous réserve de l'approbation du gouvernement, de la partie comprise sur le territoire français, d'une ligne à établir entre Solre-le-Château et Beaumont (Belgique), et, dans le cas où il serait jugé que l'octroi de la concession de cette ligne ne rentre pas dans les attributions du Conseil général, vœu pour que cette concession soit accordée par le Gouvernement dans un bref délai. — Appui à un vœu du Conseil d'arrondissement de Valenciennes, tendant à ce qu'une entente se fasse le plus prochainement possible entre la Compagnie du chemin de fer d'Anzin à la frontière et la Compagnie du Nord pour le raccordement de cette ligne avec la station de Valenciennes. — Adoption d'un vœu du Conseil d'arrondissement de Douai, tendant à l'augmentation du nombre d'ouvriers aux gares du chemin de fer, afin d'éviter à l'avenir des retards considérables dans les chargements et déchargements. — Le Conseil général appuie le vœu émis par le même Conseil, pour que des billets d'aller et retour pour Paris, valables pour quatre jours, soient délivrés aux grandes gares, et notamment à celles de Douai et de Somain. — Renouvellement de la demande que le Conseil a appuyée l'année dernière : 1° Pour que dans les bureaux de distribution des gares de Roubaix et Tourcoing l'administration du chemin de fer du Nord fasse délivrer des billets d'aller et retour pour toutes les destinations pour lesquelles ces billets sont délivrés à la gare de Lille; 2° pour que des billets d'aller et retour à destination de Paris soient de nouveau délivrés tant aux gares du Nord qu'à la gare de Paris pour les gares du Nord.— Vœu favorable à l'établissement de stations à l'Empempont, Fenain, Nomain et Beuvry, sur le chemin de Somain à Tourcoing.— Appui à un vœu du Conseil d'arrondissement de Dunkerque, tendant à ce que les Compagnies de chemin de fer soient tenues d'avoir un matériel et un personnel suffisants pour les transports et soient mises en demeure d'accomplir rigoureusement les conditions de leurs cahiers de charges.

— Ajournement de la question d'un chemin de fer international de Poperinghe par Rousbrugge, Hondschoote et Bergues vers le port de Dunkerque. — Rapport sur les chemins de fer, par M. Legrand (de Valenciennes). Le rapporteur mentionne la situation générale des lignes en exploitation ; il passe en revue l'état d'avancement des études et des travaux des diverses lignes d'intérêt général formant le réseau de la Compagnie du Nord-Est, ainsi que de celles réellement concédées à d'autres Compagnies ; il rappelle la concession faite par le Conseil général dans ses sessions de novembre 1871 et d'avril 1872, de différents chemins de fer d'intérêt local à la Compagnie de Lille à Valenciennes et du Nord-Central, à la Compagnie de Picardie et Flandres, à la Compagnie de Carpentier ; il propose d'émettre le vœu que les formalités administratives nécessaires en matière de chemins de fer, s'accomplissent désormais avec une célérité plus grande, et que les Compagnies travaillent de toutes leurs forces à la construction de leurs réseaux. — A un autre point de vue, il signale l'intention annoncée par la Compagnie du Nord de revendiquer comme lignes internationales et de se faire attribuer par l'État les lignes d'Armentières à Lens, et de Douai à Orchies, classées et concédées dans le réseau d'intérêt local, et se livre à cet égard à une série d'observations tendant à démontrer le mal fondé des prétentions de la Compagnie du Nord. — Il propose d'appeler sur ces considérations l'attention spéciale de M. le Ministre des Travaux publics et dans le cas où, par impossible, les lignes dont il s'agit venaient à être considérées comme lignes d'intérêt général, d'émettre le vœu qu'elles restent au moins concédées par l'État aux concessionnaires actuels du département. — Les conclusions de ce rapport ont été adoptées par l'assemblée. — Maintien du vœu du Conseil pour que le passage à niveau de la route nationale N° 45, à travers la station de Valenciennes, soit remplacé par un viaduc, et recommandation pour l'étude de l'établissement d'une halte sur l'esplanade. — Vœu pour l'établissement d'un arrêt à Hachette, sur le chemin de fer de Saint-Quentin à Erquelinnes. — Le point de départ du chemin d'intérêt local d'Orchies à Hazebrouck est fixé à ou près Orchies, avec passage au sud de Pont-à-Marcq et gare près de l'agglomération de ce chef-lieu de canton. — Concession éventuelle à la Compagnie du Nord-Central d'une ligne de Templeuve à Cysoing, aux conditions du cahier des charges du chemin d'Orchies à Hazebrouck. Toutefois, si à la session d'avril la concession d'une ligne d'Orchies à Carvin était accordée, le point de départ de la ligne d'Orchies à Seclin serait fixé à Templeuve et la Compagnie du Nord-Central serait relevée de l'obligation de construire l'embranchement de Templeuve à Cysoing. En tout état de cause, la priorité de construction appartiendrait à la ligne principale par Seclin. — Observations sur les réclamations de la commune de Cousolre au sujet de l'éloignement de son centre de la station du chemin de fer de Jeumont à Fourmies ou Anor qui doit la desservir. L'ajournement de la question est prononcé. — Invitation à

M. le Préfet : 1° De concéder à M. Dathis un chemin de fer d'intérêt local d'Armentières à Roubaix, Tourcoing par Houplines, Quesnoy-sur-Deûle et Linselles ; 2° d'accorder à ce chemin une subvention d'un franc ; 3° de stipuler que ce chemin sera construit dans un délai de deux ans, à partir de l'approbation définitive du projet et que toutes les pièces nécessaires à l'instruction de ce chemin seront déposées à la préfecture dans un délai de six mois, à partir de la signature de la concession, toutes autres conditions conformes au cahier de charges des chemins de fer d'intérêt local du département et à la convention approuvée par le Conseil général pour les lignes adjugées à la Compagnie de Lille à Valenciennes ; 4° d'autorsier M. Dathis à concéder l'exploitation à la Compagnie du Nord-Central, mais à la condition formelle que la rétrocession à une autre Compagnie ne pourra avoir lieu sans l'autorisation du Conseil général. — Ajournement de la concession de la ligne de Béthune à Armentières, pour la partie qui emprunte le territoire du Nord jusqu'à l'époque où on connaîtra la décision du Conseil général du Pas-de-Calais et où un autre tracé plus conforme aux intérêts du département sera présenté. — Rapport de M. Mailliet sur la convention de la Compagnie du Nord-Est avec la Compagnie du Nord pour l'exploitation de son réseau. — Vœu pour l'établissement d'une gare de voyageurs à Croix en addition à la gare de marchandises, et d'une halte à Ors, sur le chemin de Saint-Quentin à Erquelinnes. — Appui à la demande de la commune de Gommegnies pour qu'une station du chemin de fer de Cambrai à la frontière vers Dour, soit établie sur son territoire. — Appui à la demande du Conseil municipal de Cambrai, tendant à ce que la ligne d'Epehi à Douai, au lieu de passer à l'ouest de Cambrai, contourne cette ville en se dirigeant vers l'est pour traverser l'Escaut en aval. — Appui à la demande de diverses communes et au vœu du Conseil d'arrondissement pour que la station projetée à Masnières reste établie là où elle doit l'être d'après l'avant-projet en laissant à la Compagnie le soin de l'approprier le mieux possible aux besoins du pays et aux difficultés du terrain. — Vœux pour que les difficultés de la gare de Gravelines ne soient pas un obstacle à l'exploitation de la ligne de Gravelines à Watten, et qu'en attendant la section de Bourbourg à Watten soit exploitée séparément ; pour que la Commission des stations du chemin de Calais à Dunkerque soit réunie si les difficultés du tracé définitif ne peuvent être résolues qu'après l'accomplissement de cette formalité ; pour que les Compagnies du Nord et de Lille à Valenciennes s'entendent pour que leurs trains qui maintenant ne coïncident pas, se correspondent exactement, de manière à ce que le trajet de Lille à Avesnes puisse se faire en trois heures au plus ; pour que des billets directs soient délivrés de Lille par Orchies pour les gares au-delà de Valenciennes et vice-versâ. — Ajournement de la demande de la Compagnie d'Achiet-Bapaume en concession d'une ligne de Bapaume à la ligne d'Epéhi, jusqu'à ce qu'il ait été statué sur le tracé définitif de cette dernière ligne. — La demande de

la ville d'Halluin pour l'établissement d'une ligne directe de Lille sur son centre, n'est plus suffisamment motivée depuis la concession du chemin de fer d'Armentières à Tourcoing, et il est devenu inopportun de la prendre en considération. — Délibération sur les conclusions d'un second rapport de M. Mailliet, relatif à la convention du Nord-Est avec le Nord pour l'exploitation de son réseau. Une longue et importante discussion s'établit à ce sujet ; elle est close par la résolution suivante : Prière à M. le Ministre de s'opposer à l'exploitation des lignes construites ou de celles qui le seraient à l'avenir par toute autre entreprise que celle du Nord-Est, à ce que sur ce point comme sur tous autres, la Compagnie du Nord-Est ne puisse sous aucun prétexte apporter une dérogation quelconque aux traditions de sa concession. — Recommandation à qui de droit d'objections opposées au vœu tendant à ce que le raccordement de la ligne de Somain à Tourcoing soit effectué entre Fenain et Erre. — Acte à M. le Préfet de sa communication relative à l'autorisation donnée par M. le Ministre des Travaux publics, de la mise en exploitation du chemin de fer de Valenciennes à Aulnoye. Recmomandation pour la prompte réalisation des conditions en dehors desquelles l'exploitation de ce chemin serait ajournée jusqu'après leur accomplissement.

Chemins de grande communication. — La réclamation de la ville d'Armentières, en réduction de son contingent dans l'entretien du chemin N° 38 n'est pas accueillie. — Approbation : 1° du projet de rectification du chemin N° 62 au hameau de Don, s'élevant à 12,000 fr., 2' de la sous-répartition du contingent des communes dans la dépense des travaux montant à 4,000 fr. — Allocation au budget de 1873 de la subvention départementale de 8,000 fr., le tout sous réserve de la question des indemnités de terrains de quoi il sera rendu compte au Conseil dans sa prochaine session d'avril et sous la condition que les travaux ne recevront leur exécution que sur une nouvelle autorisation de l'assemblée. — Approbation du plan d'alignement du chemin N° 49 dans la traverse de Denain. — Adoption en principe du prolongement du chemin N° 78, ceinture de Valenciennes ; approbation des projets dressés à cet effet. Pour subveuir à la dépense, il sera demandé à l'Etat une subvention de 7,800 fr.; le département prendra à sa charge une somme égale aux deux tiers du montant des travaux, déduction faite de la subvention du trésor soit de 22,133 fr.; l'autre tiers de la dépense s'élevant à 17,711 fr. 50 c. sera fourni par les communes intéressées. — Vote de la part contributive du département dans les frais de construction d'une maison de pontier au pont Saint-Nicolas sur le chemin N° 1. — Classement du chemin de ceinture de Bergues comme chemin de grande communication, sous le N° 79 ; déclaration d'utilité publique des travaux ; désignation des communes intéressées au chemin ; inscription au budget de 1873 de la subvention départementale de 28,000 fr.— Vœu pour la réorganisation des commissions de surveillance des chemins. — Vœu pour que l'instruction de la récla-

mation de la commune de Watten, au sujet de son contingent dans l'entretien du chemin N° 3 soit poursuivie. — Remerciments à M. le Préfet pour le succès de ses efforts dans l'intérêt du bon entretien du chemin N° 10. La convention avec le Pas-de-Calais étant abrogée, la partie du Nord pourra être entretenue comme par le passé. — Classement du prolongement du chemin N° 34 par la rue d'Erre à Abscon et allocation d'un crédit de 7,500 fr. pour les travaux. — La demande de la commune de Boeschêpe pour le classement du chemin de Poperinghe comme annexe du chemin N° 55 n'est pas accueillie. — Crédit de 2,934 fr. pour l'achèvement du chemin N° 71. — Approbation du projet de substitution du pavage à l'empierrement sur les chemins N^{os} 20 et 65 dans la traverse de Fourmies, à la condition que la commune de Fourmies participera à la dépense pour une somme de 34,875 fr. indépendamment de sa part contributive dans le contingent de 11,625 fr. à fournir par les communes intéressées. Allocation d'une subvention départementale de 15,000 fr. — Appui aux vœux du Conseil d'arrondissement d'Avesnes pour que les renseignements sur l'état des routes soient dans la limite du possible donnés à ce Conseil quinze jours au moins avant la réunion. — Rejet d'un vœu du même Conseil pour que les cantonniers soient placés sous la direction des entrepreneurs. — Ajournement des demandes de classement de nouveaux chemins de grande communication. — Il y a lieu jusqu'à ce que l'instruction ait été complétée, de maintenir le *statu quo* quant à la proposition des contingents communaux du chemin N° 8. — La demande de classement du chemin de la Croix Blanche à Linselles comme annexe du chemin N° 9 n'est pas justifiée quant à présent. — Il n'y a pas lieu de donner suite au vœu du Conseil d'arrondissement de Lille pour que les chemins de grande communication soient traités sur le même pied d'égalité que les routes départementales par rapport aux subventions spéciales et que ces subventions soient supprimées sur toutes les catégories de chemins.

Chemins ruraux. — Le Conseil adopte les résolutions suivantes : — 1° Une loi spéciale sur les chemins ruraux est nécessaire et urgente. Vœu que cette loi soit présentée et votée le plus tôt possible sans attendre la solution à donner au projet de code rural. — 2° Les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux communes affectés à l'usage du public qui n'ont pas été classés comme chemins vicinaux. — 3° La reconnaissance du caractère public de tous les chemins ruraux actuellement existant sera faite après enquête et conformément à l'avis du Conseil municipal par arrêté du Maire approuvé par le Préfet. L'arrêté de reconnaissance sera notifié par voie administrative à chaque riverain en ce qui concerne sa propriété. Cet arrêté établira la possession légale de la commune s'il n'est pas contesté dans le délai d'un an et un jour à partir de sa notification. — 4° La législation des chemins vicinaux sur l'imprescriptibilité, la police, l'alignement, le redressement, l'ouverture, le déclassement de la voie, les extractions de matériaux, les subventions

spéciales sera applicable aux chemins ruraux. — 5° Les communes auront le droit de s'imposer des charges spéciales destinées aux chemins ruraux. — 6° Dans le cas où la commune ne pourrait on ne voudrait pas réparer ou entretenir un chemin rural la majorité des intéressés pourra sous certaines conditions de nombre ou d'importance des intérêts, constituer un syndicat chargé des travaux avec ou dans le concours de la commune. — 7° Les décisions régulièrement prises des syndicats seront obligatoires pour tous les intéressées. — 8° Les chemins desserte et sentiers d'exploitation qui ne servent qu'à la communication entre divers héritages sont la propriété indivise des maîtres de ces héritages, à moins de titres ou de possession contraires. Tous les propriétaires dont ils desservent les héritages sont tenus les uns envers les autres de contribuer, dans la proportion de leur intérêt, à leur entretien et à leur réparation. — 9° Tous autres sentiers non publics pourront être supprimés par les propriétaires sur le terrain desquels ils ont été abusivement établis

CHEMINS VICINAUX. — Vote d'un fonds de subvention de 20,000 fr. en faveur des communes nécessiteuses. — Autorisation d'une dépense de 1,500 à 2,000 fr. pour l'acquisition d'un rouleau compresseur pour le cylindrage des chaussées empierrées. L'essai en serait fait dans l'arrondissement d'Hazebrouck. — *Achèvement des chemins*: Allocation de divers crédits montant ensemble à 755,070 fr. pour ce service. — Approbation avec quelques modifications des tableaux des chemins vicinaux à entreprendre en 1873. — Admission de divers chemins dans le réseau subventionné; — non admission et ajournement de plusieurs autres. — Autorisation aux communes de Landrecies, Marchiennes-Campagne et Wasnes-au-Bac de se substituer à d'autres pour la construction de chemins qui les intéressent. Cette faculté pour une commune de se substituer à une autre ne sera pas toutefois considérée comme un droit acquis pour l'avenir. — Demande d'une addition de 100 kilomètres au réseau subventionné du département primitivement fixé à 2,200 kilomètres, le Conseil général s'engageant à voter les documents nécessaires au fur et à mesure de la répartition de cette longueur kilométrique. — Vote du tarif des prestrations pour 1873 conformément au tarif de 1872 augmenté de 25 c. par journée d'homme et de 50 c. par journée d'animaux de trait, de voitures et de tombereaux à la valeur de ces journées. — Réponse à divers vœux émis par les Conseils d'arrondissement. Aucun d'eux n'est susceptible d'être pris en considération. — Autorisation à la commune d'Estourmel qui a construit une chaussée pavée au lieu d'empierrement sur son chemin N° 3, ce qui a amené dans les ressources un déficit de 5,643 f., d'appliquer à cette dette une pareille somme sur celle de 7,440 fr. affectée à la construction du chemin N° 4. Blâme contre le Maire pour ce fait. — Autorisation à la commune d'Estrun d'appliquer les fonds subventionnels de 1870, 1871 et 1872 à la construction en pavage de l'un de ses chemins sur 220 mètres

de longueur, à la condition qu'elle comblera la lacune existante de 450 mètres avec ses propres ressources. — Le Conseil exprime le désir que les difficultés opposées aux demandes d'emprunts de certaines communes à la Caisse des chemins vicinaux soient levées. Il doit être bien entendu que si des communes ne pouvant être autorisées à emprunter exécutent les travaux au moyen de leurs ressources ordinaires, elles recevront la subvention de 78 % formant l'importance du subside alloué par l'Etat et le département dans les mêmes conditions que celles qui auront été admises à emprunter à la Caisse des chemins vicinaux.

CHEMINS VICINAUX D'INTÉRÊT COMMUN. — Acceptation de la répartition proposée des contingents relatifs à l'établissement des cinq chemins qui restent à construire, savoir : N° 90 de Genech à Cysoing, 94 de Seclin à Vendeville, 105 de Wallers à Hasnon, 108 de Lille à La Madeleine, 110 de Wattignies à Faches. — Vote d'un subside de 8,000 fr. pour la restauration du chemin N° 9 dit de ceinture de Douai, et d'une subvention de 57,000 fr. pour la substitution du pavage à l'empierrement du chemin N° 60 de Valenciennes à Orsinval. — Classement comme d'intérêt commun du chemin d'Ebblinghem au Pont-Asquin. — Désignation des communes intéressées et répartition des dépenses pour les chemins N^{os} 41, 50, 112, 38. 60, 11 et 109. — Approbation des plans d'alignement des chemins N^{os} 86 dans la traverse de Montay et 93 dans la traverse d'Emmerin. — Appui aux vœux des Conseils d'arrondissement pour qu'une entente soit établie avec le Pas-le-Calais pour l'entretien du chemin N° 40 ; pour que le chemin N° 21 qui a été déclassé soit de nouveau admis dans le réseau de la moyenne vicinalité ; pour que des gares de dépôt soient établies sur les fossés des chemins ; pour que des subventions soient réclamées aux industriels qui exploitent des carrières de sable le long du chemin N° 89 ; pour la prompte rectification du chemin N° 73. — Insuffisance du traitement des cantonniers. Recommandation à M. le Préfet avec prière de faire de cette question l'objet d'une étude qui sera soumise au Conseil dans sa prochaine session. — Inscription au budget de 1873 des crédits nécessaires au service montant à 262,538 fr. 93 c. — Fixation des contingents communaux et subventions industrielles à 312,771 fr. 68 c.

CHICORÉE. — Appui à un vœu du Conseil d'arrondissement de Valenciennes, tendant à assurer la perception de l'impôt sur la chicorée d'une manière égale pour tous les producteurs. — Vœu pour que tous le taux de cet impôt qui est hors de proportion avec la valeur de l'objet en lui même et qui pèse si lourdement sur les classes populeuses soit supprimé ou notablement réduit.

CIRCONSCRIPTIONS TERRITORIALES. — Des doutes s'élevant sur le vœu des habitants du hameau des Guides, commune de Faignies, au sujet de la demande de ce hameau pour sa réunion à la commune de Neuf-Mesnil, ajournement de cette demande jusqu'à ce que 1° le Conseil

d'arrondissement ait été appelé à donner son avis sur l'affaire dans son état actuel et 2° qu'il ait été procédé à une enquête complémentaire.

COALITIONS. — Le Conseil général émet le vœu que la loi du 25 mai 1864 soit modifiée de manière que maintenue dans son principe et dans son esprit, elle ne puisse plus être un prétexte de désordre, une spéculation déloyale ou un instrument dans la main de la concurrence. Ce vœu sera porté à la connaissance de MM. les Ministres de la Justice, de l'Intérieur et de l'Agriculture et du Commerce. — Il exprime à l'honorable Préfet, M. le baron Séguier sa profonde reconnaissance pour la conduite énergique qu'il a tenue lors des troubles qui ont éclaté dans le bassin houiller du département. (Acclamation).

COLONIE AGRICOLE DE ST-BERNARD. — Réélection de M. Desrousseaux et de M. le Comte d'Hespel, conseillers généraux, comme membres de la Commission de surveillance de cette colonie.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE. — Nomination de MM. Danel, Hamoir, Desmyttère, baron de l'Epine, Roussel-Defontaine, Telliez et Joos, comme membres de la Commission.

COMMISSION HISTORIQUE. — L'assemblée, heureuse de rendre témoignage du zèle intelligent et laborieux dont sont animés les membres de cette société, ainsi que de l'intérêt que présentent ses bulletins pour l'histoire du pays, accorde à la commission, pour 1873, une subvention de 700 fr.

COMMISSION MÉTÉOROLOGIQUE. — Allocation à cette Société d'une subvention de 500 fr. dont partie pourra être employée à des récompenses honorifiques en faveur des correspondants les plus zélés.

COMMISSION SPÉCIALE DES MARCHÉS DE LA GUERRE. — Rapport de la Commission rappelant au Conseil général les circonstances qui l'ont empêché jusqu'ici de remplir la mission qui lui a été confiée.

COMPTE DÉPARTEMENTAL. — Approbation de ce compte pour l'exercice 1871 se réglant en recette à 9,103,312 fr. 06 c. et en dépense à 6,842,372 fr. 16 c. d'où résulte un excédant de 2,260,939 fr. 90 c. sur lequel il reste à payer ou à employer 1,170,929 fr. 48 c., en sorte que les fonds libres déduction faite du reliquat de l'instruction primaire sont de 931,829 fr. 55 c. — Approbation de dépenses obligatoires et d'urgence qui ont dû être faites en dehors des crédits votés.

CONSEIL GÉNÉRAL. — Nomination d'une Commission pour la préparation d'un règlement intérieur de l'assemblée. — Sur les réclamations des représentants de la presse, au sujet du défaut d'acoustique de la tribune qui leur est réservée, et sur la proposition de l'un de ses membres, le Conseil renvoie la question à M. le Préfet avec prière de la étudier par M. l'architecte du département dans l'intervalle des sessions pour qu'il puisse prendre une décision dans sa prochaine réunion. — Rapport et présentation du projet de règlement intérieur. — Renvoi de

l'examen de ce projet à la session d'avril. — Fixation de l'ouverture de cette session au lundi qui suit la semaine de Pâques, c'est-à-dire au 21 avril,

CONTRIBUTIONS DIRECTES. — Répartement des contributions foncière, des portes et fenêtres, personnelle et mobilière pour 1873. — Approbation du compte d'emploi du fonds de non valeurs et des réimpositions de l'exercice 1871. — Crédit de 6,480 fr. pour frais de division de cotes entre les propriétaires et fermiers. — Fixation du prix de la journée de travail destiné à servir de base à la taxe personnelle. — Acte à M. le Préfet de la communication relative à la situation des recouvrements des contributions de 1872.

COURSES DE CHEVAUX, A LILLE. — Les résultats pratiques et l'utilité réelle de ces courses n'étant pas démontrés et les essais de cette nature étant abandonnés à peu près dans le département puisqu'à Valenciennes on y a renoncé, le Conseil déclare ne pas allouer le crédit de 4,000 fr. proposé pour cet objet.

ECOLE DE MAÎTRES MINEURS. — Renouvellement du vœu émis en 1871 pour la fondation d'une semblable école à Douai. Le Conseil suivra avec intérêt les négociations entamées à ce sujet avec espoir qu'elles aboutiront promptement.

ECOLE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE LILLE. — L'école de médecine est toujours suivie par de nombreux élèves. 430 communes du département manquent de médecins. Lille avec sa nombreuse population, avec ses nombreux hôpitaux et ses riches collections d'histoire naturelle réunit tous les éléments de succès d'un enseignement médical du premier degré. Le Conseil général a plusieurs fois réitéré le vœu que l'Ecole de médecine de Lille fût érigée en Faculté. Les sacrifices que le Conseil municipal de Lille s'est engagé à faire à cet effet et un projet de loi présenté à l'Assemblée Nationale par les députés du Nord et du Pas-de-Calais font espérer que ce vœu sera pris en considération. Vote du crédit ordinaire de 5,000 fr. sur les fonds départementaux pour subvention applicable à l'ensemble du service et de la somme de 1,500 fr. pour le professeur du cours d'accouchement.

ECOLES DES ARTS ET MÉTIERS DE CHALONS.—Le département entretient trois bourses à cette école. Les notes du Directeur de l'école sur les élèves du Nord sont bonnes. — Vote du crédit de 1,800 fr. pour l'entretien des bourses du département en 1873.

ECOLE NORMALE SECONDAIRE DE CLUNY. — Collation d'une bourse du département vacante dans cet établissement à M. Manesse, de Frasnoy, ancien élève de l'école normale de Douai.

ECOLE SPÉCIALE D'ARCHITECTURE. — En raison des subsides départementaux déjà votés pour les mêmes causes, il n'y a pas lieu d'ac-

cueillir la demande de la fondation de bourses par le département dans cet établissement.

ECOLE SPÉCIALE DES ARTS INDUSTRIELS DE LILLE. — Rapport sur le projet d'organisation de cette école d'après les études de la Commission spéciale nommée par le Conseil général dans sa session d'avril. Le programme des études comprendrait trois sections ; l'enseignement durerait deux ans pour l'industrie et l'agronomie, trois ans pour la division destinée à former des ingénieurs, constructeurs, mineurs et mécaniciens, et deux ans pour la section du commerce. L'établissement serait fondé avec le concours du département et de la ville de Lille. — Le Conseil décide l'étude d'un projet de construction de l'Ecole des Arts industriels. — En attendant, il sera fait pendant trois ans un essai de l'institution dans les bâtiments de l'école professionnelle actuelle moyennant une appropriation des locaux. Vote d'un crédit de 52,400 fr. pour l'établissement de l'école. — Ajournement d'une demande des anciens professeurs de l'école tendant à faire accorder une somme de 2,300 fr. à deux d'entre ceux qui n'ont aucune position en dehors de cette école.

EDIFICES COMMUNAUX. — Malgré les instructions qui leur ont été données à diverses reprises, un certain nombre d'administrations municipales négligent de faire assurer contre l'incendie les édifices communaux. — Vœu pour que l'assurance de ces édifices soit classée par la loi au nombre des dépenses obligatoires.

EDIFICES DÉPARTEMENTAUX. — Affectation à diverses réparations à faire aux bâtiments départementaux de l'arrondissement d'Avesnes d'une somme de 811 fr. 43 c. restée libre sur les crédits ouverts pour cette destination au budget de 1871 et inscription d'un crédit de cette somme au budget rectificatif de 1872. — Crédit de 1,422 fr. 19 c. pour dépenses arriérées de travaux et fournitures aux bâtiments départementaux de l'arrondissement d'Hazebrouck. — Vote des divers crédits proposés pour l'entretien et les grosses réparations à faire en 1873 aux bâtiments départementaux.

ELECTIONS. — Recommandation à M. le Préfet de la demande du hameau de Saint-Pol pour l'établissement d'un bureau électoral dans cette section de la commune de Petite-Synthe.

ELECTIONS MUNICIPALES. — Les élections auront lieu à Douai et à Dunkerque comme par le passé par scrutin de liste. — La ville de Maubeuge comprendra à l'avenir trois sections, la ville, le hameau de Sous-le-Bois et le hameau de Douzies. — Une section électorale sera établie pour le hameau d'Ovillers de la commune de Solesmes. — Rejet de la proposition de diviser la commune de Petite-Synthe en deux sections électorales comprenant l'une le chef-lieu de la commune, l'autre le hameau de Saint-Pol. — La ville de Roubaix sera, à l'avenir, divisée en quatre sections électorales qui seront formées par l'intersection de la

route départementale N° 14 et du chemin de grande communication N° 9. — La ville d'Hondschoote sera divisée en trois sections : la 1re comprenant la ville, moins la prévoté et partie de la rue de l'Ouest ; la 2e comprenant toute la banlieue au sud du chemin de Loo ; la 3e comprenant le reste de la rue de l'Ouest au Nord et à l'Est.

ELEVES ARTISTES. — Admission à la pension départementale de MM. Darcq Albert, sculpteur, de Lille; Lemaire Edmond, architecte, d'Anzin, Mademoiselle Vergin Eugénie, chanteuse, de Lille; Dewinter, Pharaon, peintre, de Lille; Queulain Léon, chanteur, de Lille. — Vote des annuités de 1873 des pensions accordées en 1869 à M Cordonnier et en 1871 à MM. Commère, Thibeau, Frère et Meyronnet. — Mention que M. Commère, de Trélon, a remporté un grand prix de Rome. — Rejet d'une demande de M. Peinte, en prolongation de pension; d'une proposition tendant à l'allocation d'une indemnité de 1,000 fr. en faveur de M. Laoust, titulaire depuis 5 ans d'une pension du département. — Une demande de mademoiselle Bilbaut, présentée tardivement n'a pu recevoir satisfaction malgré le talent de cette jenne artiste.

ENFANTS ASSISTÉS. — Rapport de M. Morisson sur la situation de ce service. — Si au point de vue de la morale et de l'humanité, la société doit couvrir de sa protection l'être malheureux né de la séduction et de l'imprudence, plus souvent de la passion brutale et de la débauche mais qui n'est pas, après tout, responsable des torts de sa naissance, l'Etat a d'autres devoirs à remplir en ce qui le touche. Placé dans la fâcheuse alternative ou de laisser périr sans secours l'enfant qu'un coupable abandon a privé des soins maternels ou de favoriser par des mesures trop généreuses la propagation d'un fléau qui pendant plus de deux siècles n'a fait que s'accroître, les gouvernements qui se sont succédé ont vainement lutté jusqu'ici contre les difficultés que soulève ce triste dilemne. — Le rapporteur n'a pas la prétention de résoudre un problème aussi difficile devant lequel ont échoué les efforts des plus savants légistes et des hommes d'Etat les plus expérimentés et les plus habiles. Il se borne à passer en revue l'état du service dans ses diverses parties: les soins matériels à donner à l'enfant dans son jeune âge, les soins moraux à assurer à ceux en âge de raison par l'instruction et les bons exemples ; les devoirs et la surveillance de la tutelle à ce point de vue, le concours utile des comités de pratronage, les secours temporaires aux mères qui conservent leurs enfants, la question de l'assimilation des orphelins pauvres aux enfants trouvés et abandonnés comme élèves à la charge du département. Sur ce dernier point, le rapporteur émet le vœu que la loi du 5 mai 1869 soit révisée dans le sens d'une répartition plus équitable des charges, sauf en attendant et dans un but d'humanité à admettre tous les orphelins pauvres, sauf à faire contribuer les communes dans la dépense de leur entretien. — Vote au budget rectificatif de 1872 : 1° de la somme de 44,987 fr. 79 c. restant due sur les

dépenses de 1871 et 2° de celle de 63,000 fr. restant à créditer pour l'exercice 1872. — Adoption du système de la Commission départementale consistant à ne faire contribuer à la dépense incombant aux communes que celles qui ont des enfants assistés d'un jour à un an. — Quant aux autres conclusions du rapporteur du 3e bureau, elles sont réservées et le Conseil général décide qu'une commission de 5 membres sera nommée pour étudier la question des enfants assistés notamment au point de vue des orphelins pauvres.

Epidémies.— Les mouvements des troupes pendant l'année 1871 ont favorisé la propagation de la variole dans le département et dans beaucoup de communes la maladie a été importée par des mobiles ou des mobilisés venant de garnisons infectées. — Aujourd'hui la santé publique est dans de bonnes conditions.—Remerciement au Conseil central d'hygiène et recommandation nouvelle d'une interdiction absolue des écoles aux enfants non vaccinés. — Allocation au budget de 1873 d'un crédit de 600 fr. pour le service des épidémies.

Etablissements de bienfaisance. — Approbation d'un tableau collectif de proposition présenté par la Commission permanente pour la répartition des secours annuellement accordés sur les fonds de l'Etat aux établissements et institutions de bienfaisance. Ce tableau s'élève à 8,000 fr. — Vœu pour que le gouvernement veuille bien augmenter le contingent du département et le porter à un chiffre plus en rapport avec l'importance de ses besoins.

Etablissement thermal de St.-Amand. — Rapport sur la situation de cet établissement. En somme, il est en bonne voie; il dépend du directeur de lui assurer moyennant quelques sacrifices, une brillante prospérité. Mais le concessionnaire n'a pas rempli toutes ses obligations en ce qui concerne l'entretien des jardins et de la portion de forêt annexée, ainsi que pour la conversion des terres en culture en jardins d'agrément. — Vote de la 4e annuité de la subvention départementale à lui accordée en 1869, à la condition de justifier qu'il a rempli les conditions de cette allocation. — Vœu pour que M. le médecin inspecteur de l'établissement fournisse chaque année un rapport indiquant les résultats de son service et ses observations.

Etat civil. — Avis favorable à la demande des habitants d'une partie écartée de la commune de Coudekerque-Branche pour l'établissement d'un second bureau d'état-civil dans cette commune.

Exposition universelle de Vienne — Sans douter un instant du succès éclatant qu'obtiendrait une nouvelle exposition collective réunissant à Vienne, toutes les richesses que le Nord doit à la fécondité de son sol et à l'excellence de ses procédés de culture, mais considérant qu'une exposition aussi lointaine donnerait lieu à une dépense bien considérable eu égard aux avantages qu'on en pourrait retirer, le Conseil ne croit

pas devoir à cette occasion demander aux finances départementales un nouveau sacrifice.

FACULTÉ DU DROIT DE DOUAI. — Crédit de 500 fr. pour achat de médailles et de livres de droit à décerner en prix aux meilleurs élèves à la suite du concours de fin d'années.

FOIRE ET MARCHÉS. — Autorisation pour l'établissement à *Fresnes* de marchés aux bestiaux qui se tiendront le lundi de chaque semaine à l'exception du 1^er^ lundi d'août et des lundis qui auront pour date les 10, 19, 20 ou 30 et le 18 quand le 19 sera un jour férié; à *Stenvoorde* de deux foires aux chevaux qui se tiendront la 1^re^ le samedi précédant la St-Jean et la seconde le samedi après le 15 novembre ou le 15 novembre lorsqu'il tombera un samedi. — A *Caestre*, Les deux foires aux chevaux et aux vaches qui s'y tenaient autrefois sont rétablies pour le dernier mercredi d'avril et le 1^er^ mercredi de septembre. — A *Cysoing*, le marché aux bestiaux se tiendra à l'avenir le premier et le troisième mardi de chaque mois.

FOURNITURES DE GUERRE. — Crédit de 10,000 fr. pour frais de divers procès concernant ces fournitures. — Crédit de 801 fr. pour excédant du prix d'objets fournis aux mobilisés.

GENDARMERIE. — Vote des dépenses de casernement de la gendarmerie du département. — Appui à un vœu du Conseil d'arrondissement de Lille tendant à la création d'une brigade à Halluin. — Le Conseil signale à l'attention de M. le Prefet: 1° un vœu du Conseil d'arrondissement d'Avesnes pour l'établissement de deux demi-brigades à Jeumont et au hameau de Sous-le-Bois à Maubeuge et pour le rétablissement à Trélon de l'ancienne brigade à cheval; 2° l'état de la caserne de Roubaix qui est en ruines et insuffisante pour logér les deux brigades.

HANNETONNAGE. — Vote à titre d'essai d'un crédit de 1,000 fr. pour la destruction du ver blanc, larve du hanneton; prière à M. le Préfet de prendre des mesures pour que ce crédit reçoive une application immédiate et sérieuse.

HOSPICES ET HOPITAUX. — Rapport sur le service de ces établissements. — D'après les renseignements fournis, les Commissions administratives tiennent compte des observations faites en 1871 par le Conseil et ne négligent rien qui puisse assurer un certain bien-être à leurs administrés. — Réfléxion sur les causes de la répugnance que beaucoup de malades éprouvent à réclamer leur admission dans les hôpitaux. — Nécessité d'augmenter les salaires des infirmiers afin d'en obtenir un bon service. — Utilité de créer des maisons de convalescence comme auxiliaires des hôpitaux en ayant soin d'en écarter les individus qui, spéculant sur le séjour à l'hôpital pour vivre sans travailler, feraient de l'état de convalescent une véritable industrie. — Acte à M. le Préfet de ses communications sur ce service.

IMPOSITIONS COMMUNALES. — Fixation au taux de 20 centimes comme les années précédentes du maximum des impositions que les Conseils municipaux peuvent voter sans l'intervention du Gouvernement.

INDUSTRIE MINÉRALE. — Acte à M. le Préfet de sa communication relative à la situation de cette industrie.

INSPECTION DES PHARMACIES. — Vœu réitéré pour que l'arrêté du 25 thermidor an XII soit modifié en ce sens qu'à l'avenir l'inspection des pharmacies soit considérée comme un service départemental tant au point de vue de la recette que de la dépense.

INSTRCTION PRIMAIRE. — Rapport sur ce serpice par M. Desrousseaux. Vote du budget du service pour l'exercice 1873 montant à 346.395fr. 78 c. — Vote des trois centimes spéciaux additionnels pour le même service. — Rapport du même sur l'école normale d'instituteurs et sur le cours normal d'institutrices à Douai. — Vœu réitéré pour que l'instruction primaire soit rendue obligatoire.

IRRIGATIONS. — Nonobstant les observations de M. le Ministre des Travaux publics, maintien du vœu émis dans la session de 1871 pour que les travaux d'irrigation et de colmatage soient compris parmi ceux auxquels s'applique le titre 3 de la loi du 11 juin 1865, en ce sens que les associations syndicales d'arrosage ne soient pas subordonnées au consentement de l'unanimité des intéressés.

JEUNES AVEUGLES. — Maintien pour l'entretien dans l'institution de Paris de deux demi-bourses de perfectionnemeut en faveur de deux élèves du département, les demi-bourses complémentaires étant accordées par l'État.

JUSTICES DE PAIX. — Acte à M. le Préfet de sa communication relative à l'augmentation du traitement des greffiers de justice de paix et de police.

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES. — Vœu réitéré pour que les tarifs pour la Belgique et autres pays soient, aussitôt que les circonstances le permettront, ramenés à des chiffres raisonnables, eu égard à la valeur des télégrammes dans les deux pays. — Vœu renouvelé pour la réunion en une même administration des services des postes et des télégraphes. — Appui aux vœux des conseils d'arrondissement pour que la gare d'Aulnoye soit ouverte à la télégraphie privée, pour que les communes de Baisieux, Cysoing et Pont-à-Marcq soient dotées de bureaux télégraphiques, pour que les voyageurs soient avertis par affiches qu'ils peuvent déposer des dépêches dans les gares d'Armentières, Don, Lille, Roubaix et Tourcoing. — Prière à M. le Préfet de vérifier si tant à Hazebrouck que dans d'autres bureaux du département des faits d'indiscrétion se produisent de la part des agents et, dans le cas de l'affirmation, d'en provoquer la réformation.

LYCÉES, COLLÉGES ET ÉCOLES NORMALES. — Allocation du crédit de

3,000 fr. destiné à indemniser les professeurs des Facultés des sciences et des lettres chargés de faire les examens dits de Pâques dans les deux lycées, les quinze colléges et dans l'école normale primaire du département avec autorisation à M. le Recteur de prélever sur ce crédit une somme de 500 fr. à titre d'indemnité en faveur de M. Malet, ancien professeur de dessin géométrique au lycée de Douai. — Collation de bourses départementales vacantes au Lycée de Lille : 3/4 au jeune Benjamin Georges-Louis, de Roubaix ; demie au jeune Bouchez Edmond, de Lille.

MAISON D'ARRÊT DE CAMBRAI. — Acte à M. le Préfet de sa communication relative au projet de reconstruction de la maison d'arrêt de Cambrai.

MAISON DE REFUGE DU BON-PASTEUR. — Note d'un crédit de 9,000 fr. pour la continuation de l'entretien des bourses dans cet établissement. — A propos d'un vœu du Conseil d'arrondissement de Lille, le Conseil général sans imposer aucune condition à sa libéralité et quelque confiance qu'il ait dans les soins que les Dames du Bon-Basteur apportent dans l'accomplissement de la charitable mission qu'elles entreprennent et dans la surveillance administrative et judiciaire qui est exercée, manifeste le vœu que deux membres du Conseil général soient délégués pour examiner le mode d'éducation qui est donné aux boursières départementales. Le soin de désigner ces deux membres est confié à la Commission départementale. — Collation d'une bourse vacante dans l'établissement à la nommée Novarre (Marie) de la commune de Cartignies.

MANUEL CLASSIQUE D'ÉDUCATION. — Malgré l'utilité de ce manuel, regret que l'état des finances du département ne permette pas d'accueillir la demande de son auteur M. Girard de Firminy.

MENDICITÉ. — Le contrat fait par M. le Préfet avec l'établissement de Montreuil-sous-Laon paraît satisfaire au vœu du Conseil d'arrondissement de Lille pour que la répression ne soit pas poursuivie tant que des dépôts ne seront pas établis en nombre suffisant dans le département ou sans que la loi qui en ordonne la mesure ne soit pas abrogée.

MONTS-DE-PIÉTÉ. — Rapport sur le service de ces établissements. — Vœu réitéré de voir réduire le taux d'intérêt en reconnaissant que tous les efforts des commissions administratives tendent vers ce but. — Prière à M. le Préfet de faire toutes instances auprès d'elles pour hâter la réduction demandée.

NAVIGATION INTÉRIEURE. — Rapport sur ce service par M. Bergerot. — Les canaux du Nord, à l'exception de ceux de Roubaix et de la Basse-Colme, sont dans des conditions d'exploitation les plus avantageuses en ce que le mouvement dans les deux sens est à peu près égal, de telle sorte que les bâteliers sont rarement forcés de revenir à vide. — Le niveau du canal de la Sensée est aujourd'hui à 1 m. 90 ; il en résulte des infil-

trations nuisibles aux propriétés riveraines. Appel à l'attention de MM. les Ingénieurs pour qu'ils augmentent le tirant d'eau non par l'exhaussement des digues mais par l'approfondissement. — La Scarpe moyenne, quoique en excellent état, réclame deux améliorations : 1° la reconstruction de l'écluse des Augustins ; 2° la construction d'un mur de quai dans Douai entre les ponts de Tournai et du Rivage. — Vœu réitéré pour le rachat de la Scarpe inférieure dès que la situation financière le permettra. — Plaintes réitérées au sujet de l'obstruction causée par la croissance des herbes et l'insuffisance du faucardage. — Le canal de Roubaix est en mauvais état à défaut d'un entretien suffisant par la ville qui en est concessionnaires. Vœu pour que la partie neuve de ce canal soit promptement donnée à la navigation. — Vœu renouvelé pour que le canal de la Basse Colme soit rectifié vers le port d'Hondschoote. — Vœu pour le rachat du canal de Dunkerque à Furnes. — Appel à l'attention de l'administration de la question des chômages. Vœu pour qu'ils n'aient pas lieu pendant les chaleurs à cause de la salubrité. — Vœu pour que les communes intéressées à la construction du moulin de Spycker soient appelées à voter leurs contingents. — L'attention de MM. les Ingénieurs est de nouveau appelée sur le préjudice causé à l'agriculture par les plantations faites sur les bords du canal de Saint-Quentin. — Vœu pour la construction d'un quai sur la rive gauche du bassin du Jeu de Mail à Dunkerque et pour l'établissement d'un chemin de contre halage en amont des fortifications de cette ville. — Remerciements à M. le Préfet de la suite donnée au vœu émis en 1871 par le Conseil pour l'établissement d'un canal de jonction de l'Aisne à l'Oise. — Réserves nouvelles du Conseil au sujet des rampes de 0 m. 33 établies sur la route départementale N° 14 pour l'accès au pont de la partie neuve du canal de Roubaix. — La Commission départementale ayant déclaré que la seule chose à faire en ce moment en ce qui concerne le canal de Dunkerque à Furnes est d'obliger la Compagnie concessionnaire à exécuter son cahier de charges, invitation à la Commission de faire donner à cette affaire la solution qu'elle a indiquée.

Navigation. — Proposition d'avancer à l'Etat, à l'intérêt de 4 pour cent, une somme de 3,500,000 fr. à l'effet d'assurer l'exécution des des travaux de perfectionnement de la navigation dans le parcours entre La Bassée et Dunkerque sur environ 111 kilomètres de longueur où le tirant d'eau est inférieur à 2 m. alors que partout ailleurs il atteint ce chiffre. — Rapport sur cette proposition tendant à son adoption. — Après une longue et importante discussion, le Conseil prononce l'ajournement pour que, dans l'intervalle des sessions, M. le Préfet et la Commission départementale s'assurent auprès de l'administration supérieure de l'importance des sommes auxquelles le département aura droit en remboursement de ses dépenses pour la défense du territoire, à quelles époques ce remboursement sera effectué, et si le gouvernement serait favorable à la proposition de l'avance de fonds qui lui serait faite

à l'intérêt de 4 p. %, pour que le Conseil général puisse ensuite prendre sur cet objet une décision en connaissance de cause.

NIVELLEMENT GÉNÉRAL. — L'opération est très avancée ; le nombre des repères posés est de 2,942, le nombre des kilomètres nivelés et vérifiés est de 4,147. Cet utile travail sera terminé en 1873. — Vote à cet effet d'un crédit de 9,000 fr. formant le complément du contingent du département.

ŒUVRE DES ORPHELINS DE LA GUERRE. — Cette œuvre au-dessus de l'éloge que l'on en pourrait faire est fondée et présidée dans le département par Madame la baronne Séguier, dont la cotisation personnelle jointe à celles des autres dames patronesses n'est pas inférieure à 4,000 fr. — Le Conseil général s'est honoré en participant à cette œuvre dont rien n'égale la charité sinon son patriotisme et le dévouement des dames patronesses qui ne s'étant pas dissimulé les difficultés de la tâche l'ont bravement entreprise et mise en si bonne voie. Elles poursuivront courageusement une œnvre si digne d'elles et, suivant la noble expression de leur présidente le but ne sera atteint qu'avec les derniers soins donnés au dernier orphelin. — Acte à M. le Préfet de l'inscription de la troisième annuité de 1,000 fr. au budget départemental de 1873 et prière à Madame la Présidente de l'œuvre de transmettre à ses collaborateurs et collaboratrices et d'accepter pour elle même les félicitations du Conseil général.

OCTROIS. — Avis favorable à la demande régularisée et complétée de la ville de Roubaix pour la prorogation du règlement et du tarif de son octroi avec addition d'objets qui n'y étaient pas compris. — Avis favorable à la demande complétée de la commune de Bourbourg-Campagne tendant à la prorogation des tarif et règlement de son octroi pour 5 ans avec augmentation de la taxe sur les bières de l'extérieur. — Approbation de la demande de la ville de La Bassée tendant à la prorogation et à la révision de ses tarif et règlement d'octroi.— Approbation de la demande de la ville de Valenciennes pour que le droit d'octroi sur les alcools soit augmenté de 5 fr.— Approbation d'un nouveau tarif d'octroi adopté par le Conseil municipal d'Armentières.—Autorisation à la commune d'Hautmont de proroger son tarif d'octroi jusqu'au 31 décembre 1877 et de porter la bière à la taxe unique de 80 centimes l'hectolitre. — Approbation de la demande de la ville de Maubeuge tendant : 1° à la prolongation pour 5 ans à partir du 31 décembre 1875 des tarif et règlement de son octroi; 2° à l'augmentation des taxes dans la proportion d'un dixième environ, sauf celles afférentes aux vins et spiritueux qui ne peuvent être surtaxés que par mesure législative. — Approbation du nouveau tarif d'octroi présenté par la ville du Câteau à la condition que les modifications réclamées par M. le Directeur des contributions directes aux articles du règlement soient établies conformément au décret du 12 février 1870. — Avis favorable à la demande de surtaxe sur les vins, cidres et alcools

de la même ville qui doit être soumise à la sanction législative. — Approbation de la demande de la ville d'Estaires en révision de ses tarif et règlement d'octroi et de leur prorogation pour la durée maxima fixée par la loi à partir du 1er février 1873. — En attendant que les tarif et règlement de l'octroi de Bergues puissent recevoir les modifications dont ils sont susceptibles, approbation mais pour un an seulement, de la prorogation qui en est demandée, sous la réserve que les taxes différentielles seront supprimées et que les taxes les moins fortes seront seules appliquées. — Autorisation de l'établissement d'un octroi dans la commune de Flines-lez-Raches et approbation du tarif des droits. — Autorisation à la ville d'Hazebrouck de réviser le tarif de son octroi dont la perception légale expire le 31 décembre 1872. — Ajournement de la demande anticipée de la Chapelle d'Armentières en prorogation des tarif et règlement de son octroi qui cessent d'être exécutoires le 1er janvier 1874. — Prorogation pour 5 ans à partir du 1er janvier 1873 des tarif et règlement d'octroi et règlement d'octroi de Denain sous cette condition que les bières seront soumises à une taxe unique de 1 fr. 50 et que la taxe sur les cochons de lait sera fixée à 30 centimes. — Renvoi à M. le Préfet de la demande de la commune de La Madeleine en prorogation pendant 5 ans du tarif et règlement de son octroi pour y être statué, s'il y a lieu, par le gouvernement et, dans le cas où l'affaire serait de la compétence du Conseil général, avec prière à M. le Préfet d'approuver les tarif et règlement proposés. — Approbation pour 5 ans de la demande de la ville de Lille en prorogation des nouveaux tarifs de ses octrois intérieur et de banlieue ainsi que du règlement dont les dispositions ont été mises en harmonie avec la législation actuelle. Cette approbation définitive pour les articles actuellement inscrits qui sont maintenus dans les limites du tarif général est subordonné aux dispositions des articles 48 et 49 de la loi sur les Conseils généraux en ce qui concerne les articles nouveaux et les taxes supérieures aux maxima du tarif. — Une demande de la ville de Douai en modification de son règlement d'octroi relative à la circulation des bières et rejetée en 1871 par le Conseil est reproduite à la session de 1872. Après une discussion approfondie par plusieurs de ses membres, l'assemblée donne son approbation à la demande de la ville de Douai. — Approbation de la demande de la commune de Loos en prorogation pour 5 années des tarif et règlement de son octroi avec addition d'une taxe unique de 2 fr. sur les bières. — Autorisation à la commune de Louvroil sous les réserves portées à l'art. 49 de la loi du 10 août 1871, d'établir un octroi et approbation de son tarif.

Orphelinats agricoles. — Subvention de 100 fr. à la société générale de patronage, en cette considération que les ressources de cette société doivent être consacrées surtout à offrir un asile aux orphelins de l'Alsace et de la Lorraine.

Pavage et empierrements. — Le Conseil vote l'impression du rap-

port de M. Raillard, ingénieur en chef du département sur la comparaison des dépenses à faire pour l'établissement des chaussées en pavage ou en empierrement et signale les renseignements utiles qui sont contenues dans les deux documents annexés à ce rapport, savoir : un tableau détaillé des prix de revient et une carte du département annotés. Ces deux pièces resteront à la préfecture à la disposition des membres du Conseil général qui auraient à les constater.

POIDS ET MESURES. — Rapport sur ce service. Il s'exécute d'une manière satisfaisante dans tout le département. — Vœu pour que les instruments qui servent dans les filatures au titrage des fils et par suite au règlement des salaires des ouvriers soient soumis à la vérification. — Vœu pour qu'un vérificateur adjoint soit établi au bureau de Roubaix. — Le Conseil signale à l'attention de l'administratian : 1° la différence anormale qui existe entre le traitement du vérificateur de Lille et celui des vérificateurs de Dunkerque, Avesnes, Roubaix ; 2° la modicité du traitement des vérificateurs et des vérificateurs adjoints ; 3° l'inobservation de l'ordonnance du 25 décembre 1825 qui prescrit aux communes de se munir d'étalons ; 4° l'insuffisance des frais d'indemnité de tournées ; 5° l'utilité de la vérification des ponts-bascules après chaque réparation ; 6° la nécessité de rendre la vérification annuelle pour toutes les communes de France. — Vote d'une somme de 100 fr. pour le vérificateur adjoint de Valenciennes en réparation d'une omission commise l'année dernière et d'une somme de 3,075 fr. à répartir entre les vérificateurs du département.

POMPES A INCENDIE. — Relevé par arrondissement des communes qui sont pourvues de pompes. — Allocation du crédit ordinaire de 4,000 fr. pour subvention aux communes à titre de concours dans l'acquisition de pompes à incendie. — Vœu que les pompes achetées par les communes soient examinées et reçues par le capitaine de la compagnie de pompiers du chef-lieu de canton.

PORTS MARITIMES. — Lecture d'un rapport sur ce service par M. Trystram. — *En ce qui concerne Dunkerque.* Vœux : 1° pour que les fonds d'entretien et de grosses réparations soient portés à 500,000 fr. par an pendant 5 ou 6 ans ; 2° pour qu'au lieu de faire sur l'un des côtés du bassin de l'Ouest des quais en pierre prévus par le décret du 14 juillet 1861, il soit fait sur tout le pourtour de ce bassin, des quais en bois ou en fer dont la dépense n'excèdera pas celle des quais en pierre et que la Commission départementale soit chargée de faire le nécessaire pour obtenir cette transformation ; 3° que M. l'Ingénieur en chef du port de Dunkerque soit invité à mettre à l'étude l'utilisation de l'arrière-port au moyen de quais complémentaires et la réunion du bassin de l'Ouest avec les canaux de ceinture communiquant avec ceux de l'intérieur ; — *En ce qui concerne Gravelines.* Vœux : 1° pour que les fonds d'entretien et de grosses réparations soient portés à 100,000 fr.

par an ; 2° pour que les fonds d'amélioration nécessaires à l'achèvement des travaux soient alloués le plus tôt possible. — Rejet d'une proposition tendant au renouvellement du vœu émis en 1871 pour la réunion du service des ports du Nord et du Pas-de-Calais avec le service hydraulique et le service de la navigation du bassin de l'Aa.

Postes. — Il n'y a pas lieu d'appuyer un vœu tendant à ce que la correspondance administrative entre les membres du Conseil général et le Préfet ou le Sous-Préfet puisse s'échanger librement, mais M. le Préfet est prié de recommander à MM. les Sous-Préfets et Maires la plus grande diligence dans la remise à MM. les Conseillers généraux des pièces et correspondances qui leur sont destinées. = Rapport sur le service des postes. — Ce service est fait par 151 agents et 503 sous-agents. Le produit net des taxes a été en 1871 de 4,183,704 fr. — De nombreuses améliorations ont été introduites dans le service et d'autres se préparent. — Vœu pour que les correspondances d'Avesnes, Cambrai et du département de l'Aisne pour Lille qui éprouvent des retards soient améliorées ; pour que la marche des trains N^os^ 965 et 273 entre Arras et Dunkerque soit accélérée de manière à ce que le dernier train arrive à Dunkerque au plus tard à 5 h. 30 du matin ; pour que le train qui passe à Busigny à minuit 12 m. soit prolongé jusqu'à Douai pour correspondre avec l'ambulant de Paris ; pour que le bureau simple d'Armentières soit converti en bureau composé. — Appui aux vœux du Conseil d'arrondissement de Lille tendant à ce que le bureau de distribution de Linselles soit converti en bureau de poste avec deux distributions par jour ; pour que des bureaux de distribution soient établis à Wattrelos et à Phalempin ; pour que l'attention de l'administration des postes soit appelée sur les abus qui existent dans les campagnes et que pour supprimer ces abus le nombre des facteurs soit mis en rapport avec les besoins et que leur traitement soit augmenté. — Appui aux vœux du Conseil d'arrondissement de Dunkerque concernant Bollezeele et du Conseil d'Hazebrouck concernant La Gorgue. — Vœux pour qu'une deuxième distribution ait lieu à Croix (canton de Roubaix) et pour que le bureau de distribution de Marcoing soit érigé en bureau de recette.

Préfecture *(Nouvel hôtel)*. — Vote d'un crédit de 20,000 fr. pour l'entretien de l'hôtel en 1872 et d'un crédit de 21,000 fr. pour la même destination en 1873. — Allocation d'un crédit de 1,200 fr. pour l'entretien du logement de M. le Secrétaire-général dans le même établissement. — *Dépenses d'achèvement de l'hôtel* : Autorisation de disposer sur l'excédant des recettes de 1871 : 1° de 104,250 fr pour solde des travaux d'appropriation du bâtiment des bureaux et de leur ameublement ; 2° de 25,100 fr. pour la réparation des dommages militaires. — Inscription au budget de 1873 : 1° de 14,800 fr. pour solde des dommages militaires ; 2° de 242,000 fr. pour paiement à l'entrepreneur de la retenue de garantie ; 2° de 171,250 fr. pour l'achèvement de

l'immeuble et 4° de 215,000 fr. pour acquisition du mobilier de l'habitation. — La construction de la serre est décidée en principe mais son exécution est ajournée à l'année prochaine. — Il ne sera d'ailleurs procédé à aucune des dépenses ci-dessus énoncées avant que le département n'ait reçu du Gouvernement la première annuité du remboursement des dépenses de guerre.

RACE CHEVALINE. — Il n'y a pas lieu d'accorder à la Société hippique française le subside qu'elle sollicite du département. — Le vœu émis par la Société d'agriculture de Bourbourg pour que la totalité des sommes consacrées à l'amélioration de la race chevaline soit distribuée en primes aux meilleurs étalons de l'industrie privée. — La demande en indemnité de la dame Desramand qui a perdu un étalon qui lui avait été concédé gratuitement par le département, n'est pas accueillie. — Vote d'une somme de 14,600 fr. y compris 8,000 fr. pour achat et revente d'étalons et 3,000 fr. pour concour d'étalons de l'industrie privée.

RÉGIME PÉNITENTIAIRE. — Le Ministre de l'Intérieur a invité le Conseil général à se prononcer sur la question suivante : « Quel est » l'état actuel des prisons du département et quelles modifications le » Conseil voudrait-il apporter à leur organisation? » — L'assemblée décide qu'une Commission composée d'un membre par bureau sera chargée, tant à l'aide des documents que M. le Préfet mettra à sa disposition qu'au moyen de ses propres investigations, de faire et de déposer son rapport avant la session d'avril prochain si faire se peut. — La Commission nommée est composée comme suit : MM. Bottin, Carlier, Dutilleul, Dutemple, Baron de l'Epine, Lemaire, Massiet du Biest et Roussel-Defontaine.

ROUTES DÉPARTEMENTALES. — Maintien du principe d'ajournement des classements demandés parmi ces routes au moins jusqu'à ce que les chemins de fer d'intérêt local étant exécutés, il sera possible d'embrasser dans des vues d'ensemble les révultats de cette résolution en tenant compte des besoins qui se seront révélés. — La commune d'Aulnoye est recommandée à cet égard dans la répartition du fonds crédité au souschapitre III du budget. — Appui au vœu du Conseil d'arrondissement d'Avesnes pour que le passage supérieur de la route N° 13 sur le chemin de fer du Nord établi dans des conditions défectueuses, soit élargi à 12 m. les pentes adoucies, les courbes rectifiées et l'établissement de murailles avec garde-corps de chaque côté de la route. — Allocation des crédits proposés pour l'entretien, les grosses réparations et les frais généraux des routes départementales montant ensemble à 714,279 fr. 67 c. — L'attention de l'administraiion est appelée sur l'insuffisance du concours du contrôle qui ne se préoccupe pas assez, pour certains passages, de la sécurité des voyageurs.

ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 14. — Vu les exigences de l'autorité militaire et l'insuffisance du concours de la ville de Lille, le Conseil ajourne le projet d'amélioration de la route départementale N° 14 dans la traversée des fortifications de Lille à la porte de Roubaix. En conséquence le crédit de 28,000 fr. alloué au budget départemental de 1872 pour l'exécution de ce travail demeurera sans emploi et celui de 41,000 fr. proposé au budget da 1872 n'est pas alloué.

ROUTES NATIONALES. — Rapport sur le service de ces routes. — Vœu pour que malgré les charges qui pèsent actuellement sur le budget de l'Etat, le crédit d'entretien soit porté pour 1873 au chiffre minimum de 550,000 fr. celui pour travaux de grosses réparations à 100,000 fr. et qu'enfin pour l'élargissement des passages militaires dont l'urgence est signalée, il soit accordé un crédit de 80,000 fr.

SALUBRITÉ PUBLIQUE. — Compte-rendu de la situation de ce service d'après le rapport de M. l'Inspecteur départemental de la salubrité. Ce rapport très-développé et très-détaillé fait connaître l'état plus au moins insalubre de certaines parties du département et particulièrement des cours d'eau, ainsi que les causes qui ont produit cette situation, les moyens employés pour les combattre et les résultats obtenus. Les renseignements contenus dans ce travail prouvent à quelles sérieuses recherches a dû se livrer son auteur et avec qnel soin il remplit la difficile et ingrate mission qui lui est confiée. En somme, il y a beaucoup à faire dans l'intérêt de la santé publique, mais des améliorations notables ont été obtenues et on rencontre généralement chez les industriels une tendance à mieux observer les règles de l'hygiène et de la salubrité. Mais la situation laisse encore grandement à désirer. Le seul et vrai moyen d'améliorer les cours d'eau comme la Deûle est d'en augmenter le débit ; M. le Préfet est prié de faire rechercher les causes de sa diminution et d'étudier les moyens de lui rendre son ancienne importance. — L'attention de MM. les Ingénieurs est aussi appelée sur le curage insuffisant de certains cours d'eau non navigables tels que la Selle. — Prière enfin à M. le Préfet de mettre un terme à certains abus résultant de l'inégale exécution des arrêtés d'autorisation des établissements classés.

SAPEURS-POMPIERS, SECOURS. — Il n'y a pas lieu d'accorder à la veuve Bisiaux, qui est remariée, le secours qu'elle sollicite à raison de la mort de son premier mari décédé des suites d'une maladie contractée dans un incendie. — Vote du crédit ordinaire de 1,000 fr. pour secours aux officiers, sous-officiers et sapeurs-pompiers blessés dans leur service.

SERVICE HYDRAULIQUE. — Rapport sur ce service par M. Duquenne. — Cette situation est généralement bonne. Les associations syndicales de desséchement remplissent pour la plupart leur mission d'une manière

satisfaisante. Les curages de cours d'eau s'exécutent avec activité. — Vœu pour que le détournement de la Borre-Becque à l'aval du Grand-Dam, reçoive son exécution. — Vœu pour que la dérivation de la Lys dans Armentières s'exécute en même temps que les travaux d'approfondissement de cette rivière. — Le Conseil général est heureux de constater les améliorations considérables utiles à l'agriculture et importantes au point de vue de la santé publique qui ont été apportées dans le service hydraulique du département.

Société d'Alsace-Lorraine. — Vote d'un subside de 2,000 fr. pour 1873 en faveur de cette société.

Société centrale de médecine. — Le Conseil s'associe aux éloges que fait M. le Préfet des services que rend cette société aux indigents ainsi que des encouragements qu'elle accorde aux travaux scientifiques et vote en faveur de l'association un subside de 800 fr.

Société centrale de sauvetage. — Allocation à cette société du subside ordinaire de 500 fr. en considération des sauvetages qu'elle a accomplis.

Société de géographie de Paris. — Regret de ne pouvoir souscrire à un certain nombre d'exemplaires de son bulletin mensuel, pour être répartis entre les bibliothèques du département.

Société des prêts au travail. — Allocation d'une somme de 200 fr. à cette société fondée dans le but de prêter aux ouvriers l'argent destiné à l'achat des outils, ustensiles ou matières premières nécessaires à leur état.

Sociétés de charité maternelle. — Compte-rendu de ces associations. Elles sont au nombre de trois. — Celle de Lille a secouru 1,094 femmes et distribué pour 44,511 fr. 45 c. de secours ; celle de Douai a secouru 141 mères de famille et donné des secours montant à 4,742 fr. 70 c. ; celle de Valenciennes a réparti 4,049 fr. 65 c. entre 158 femmes. — Allocation à ces sociétés pour 1873 du subside ordinaire de 2,000 fr. avec regret de ne pouvoir, vu la situation financière du département, élever le chiffre de cette subvention.

Sociétés de musique et d'orphéons. — Considérant que les subventions à ces sociétés quelque soit l'intérêt qu'elles méritent sont et doivent rester à la charge des municipalités et que le département ne peut accorder à quelques-unes d'entre elles des subsides que toutes seraient en droit de solliciter et que toutes mériteraient également d'obtenir ; rejet de la proposition de crédit faite pour la continuation de ces subventions.

Sociétés de secours mutuels. — Rapport sur la situation de ces sociétés. A la demande du Conseil général M. le Préfet a prié M. Ducrocq, inspecteur général des sociétés dans le département, de rédiger une

brochure contenant tous les renseignements relatifs à l'organisatien pour être envoyée dans toutes les communes du départemeui avec recommandation à MM. les Maires de chercher à propager ces institutions essentiellement humanitaires. Cette brochure a paru en juillet 1872. Elle contient les textes de la législation qui régit les associations et ceux relatifs à la caisse de retraites pour la vieillesse. Elle indique d'une façon pratique comment on peut former un faisceau de toutes ces conditions qui rendent vitales une association ; elle sait faire toucher du doigt les bienfaits et les avantages qui en résultent. M. Ducrocq aura aidé puissamment à la propagation de ces sociétés si bien nommées en Angleterre sociétés d'amis ; il a rempli un grand devoir social. — Prière à M. le Préfet d'adresser à M. Ducrocq au nom du Conseil général et du département dont il est l'organe, tous ses éloges et ses remerciements. — L'assemblée vote au budget de 1873 la somme 3,000 fr. pour aider à la création et à la propagation des sociétés de secours mutuels, en continuant à refuser tout subside aux sociétés n'admettant par les femmes.

Sourds-muets et jeunes aveugles. — Rapport sur ce service par M. Desrousseaux. — Vote des crédits nécessaires à l'entretien des bourses entretenues par le département dans les établissements spéciaux. — Addition d'un crédit de 5,000 fr. pour huit bourses nouvelles de sourds-muets et d'une bourse d'aveugle.

Sous-Préfectures.—Vote d'un crédit de 1,800 fr. pour leur entretien. — Rejet d'un crédit spécial de 250 fr. demandé pour l'entretien locatif de la Sous-Préfecture d'Hazebrouck. — Vote de divers crédits montant ensemble à 20,296 fr. 67 c. pour grosses réparations aux bâtiments de Sous-Préfectures y compris 17,958 fr. 19 c. pour l'agrandissement des la Sous-Préfecture de Valenciennes. — Crédit de 380 fr. pour réparation aux toitures de la maison servant de logement au concierge de la Sous Préfecture d'Avesnes. — Ajournement d'une proposition tendant au rejet d'un vœu du Conseil d'arrondissement d'Avesnes ayant pour objet l'élevation de classe de la Sous-Préfecture de cet arrondissement. — Rejet d'un vœu du Conseil d'arrondissement d'Avesnes pour l'élévation de classe de la Sous-Préfecture de cette ville. — Sous le bénéfice de quelques observations, vote de deux sommes l'une de 706 fr. 25 c., l'autre de 420 fr. 25 c. pour réparations aux bâtiments et rétablissement du mobilier à la Sous-Préfecture d'Avesnes.

Sucres. — Acte à M. le Préfet de la communication d'un intéressant travail de la société d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes sur l'impôt à la consommation du sucre.

Syndicats de patrons et d'ouvriers. — Recommandation à la bienveillante attention du gouvernement du vœu suivant du Conseil d'arrondissement de Lille : 1° Que l'administration supérieure encourage la formation de syndicats de patrons et de syndicats d'ouvriers organisé

soit par corps de métiers soit par groupes de métiers concourant à la même industrie selon les besoins; qu'une ou plusieurs chambres syndicales de patrons et d'ouvriers soient établies à Roubaix où elles seraient particulièrement utiles.

TABACS. — Rappel des vœux émis dans la session de 1871 et ainsi conçus : 1° Que les planteurs soient à l'avenir représentés dans la Commission mixte; 2° Que le gouvernement agisse par voie diplomatique pour obtenir la suppression ou tout au moins la réduction du droit qui frappe les tabacs français à leur entrée en Belgique; l'addition au règlement de culture d'une disposition accordant aux planteurs la faculté d'exporter leurs produits à l'étranger dans le cas où ils trouveraient insuffisant le prix qui devrait leur être payé d'après le classement de la Commission d'expertise; 4° Que les jus de tabac fournis par la régie soient de qualité et de prix qui promettent aux agriculteurs de les employer utilement; 5° De voir augmenter le prix d'achat donné aux cultivateurs. — Désignation de MM. Delporte-Bayart et Duquenne pour faire partie de la Commission des permis de culture en 1873 — Vœu proposé : 1° pour que le prix de vente des tabacs communs soit réduit au taux où il était avant la fixation qui leur a été donnée par la dernière loi, 2° Pour que la loi du 28 avril 1816 qui autorise chaque consommateur à s'approvisionner dans chaque bureau d'un kilogramme par jour soit observée, 3° Pour que la loi du 28 avril 1816 soit révisée. — Renvoi à la session d'avril 1873 d'un vœu relatif au prix des tabacs.

TAXE DES CHIENS. — Rejet d'une demande de la commune de Sains tendant à ce que la taxe sur les chiens de 2° catégorie soit élevée de 2 à 5 fr.

TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES MANUFACTURES. — Rapport sur la suite donnée aux vœux émis en 1871 par le Conseil général pour l'organisation du service d'inspection spéciale.—Vote d'un crédit de 5,200 f. destiné à rétribuer deux inspecteurs nommés par la Commission de permanence. — Vœux : 1° Pour que tout atelier, à quelque industrie qu'il appartienne, et quel que soit son chiffre d'ouvriers, tombe sous le coup de la loi; 2° Pour que nul enfant ne puisse être admis dans les ateliers de tout genre ni dans aucune exploitation qu'elle qu'en soit la nature : 1° S'il n'a point atteint l'âge de 12 ans révolus; 2° S'il ne justifie point par un certificat signé de l'autorité scolaire avoir reçu l'instruction primaire élémentaire. Cette double condition remplie la durée du travail de l'enfant pourra être celle de l'adulte; 3° Que l'Etat conserve aux mains des Ingénieurs des mines le service de surveillance du travail des enfants en leur adjoignant des inspecteurs rétribués au moyen d'une taxe prélevée sur les établissements soumis à la loi; Que l'Etat procède à la création de commissions spéciales, une au moins par arrondissement.

TRAVAUX D'ÉGLISES. — Vote d'un crédit de 5,000 fr. pour le 2°

tiers des subventions accordées aux communes de Rieulay, Baisieux, Choisies, Wervicq-Sud et Villers-au-Tertre pour la reconstruction de leurs églises. — Avis favorable aux demandes des communes de Sainte-Marie-Cappel, Le dringhem et Bantigny, de subventions sur les fonds de l'Etat pour la reconstruction ou la réparation de leurs églises et des communes d'Hantay, Honnechy et Thun-Saint-Amand, de pareils subsides pour la reconstruction de leurs presbytères. — En ce qui concerne la demande de la ville de Landrecies, le Conseil ne peut se rappeler sans émotion qu'après la retraite honorable de Saint-Quentin cette petite ville n'a pas désespéré de la patrie, qu'elle a bravement fermé ses portes et a arrêté l'ennemi, et émet le vœu que le subside de 4,570 fr. réclamé par l'administration municipale pour les réparations à faire à son église détruite en partie par le bombardement soit accordé en première ligne par l'administration supérieure. — Secours de 3,000 fr. sur les fonds départementaux à chacune des communes de Landrecies et Sainte-Marie-Cappel pour la reconstruction de leurs églises. — Pareil secours pour semblable destination à la commune de Tressin. Renvoi au 1er bureau du Conseil de la demande de la commune de Rousies d'une nouvelle allocation pour travaux supplémentaires à son église. — Rejet de pareilles demandes de la part des communes de Mairieux, de Rieulay et Marchiennes-Campagne. — Rejet d'une demande identique de la commune d'Haucourt, mais prière à M. le Préfet de solliciter pour elle une subvention de l'Etat.— Ajournement de la demande de la commune de Cantaing jusqu'à ce qu'elle ait produit les justifications nécessaires.— Rejet d'une demande de la commune Béthencourt en obtention d'un subside pour l'aider à combler l'augmentation des frais de construction de son église. — Au sujet de la demande précitée de la commune de Rousies, allocation d'une somme de 3,000 fr. sur le fonds des dépenses diverses.

TRIBUNAL DE LILLE. — Acte à M. le Préfet de la communication qu'il a faite de la réponse de M. le Garde des Sceaux au vœu du Conseil tendant à la création d'une troisième chambre au tribunal civil de Lille.

TOURCOING. — Acte à M. le Préfet de sa communication faisant connaître que d'après une lettre de M. le Garde des Sceaux le Conseil d'Etat va être saisi de la question de l'établissement d'un tribunal de commerce dans cette ville.

TYPHUS CONTAGIEUX. — Rapport sur cette matière. La Commission spéciale des vétérinaires instituée en décembre 1871 pour pourvoir à la direction et à la surveillance des mesures nécessitées par la maladie, a rendu compte d'une manière détaillée de la marche du fléau, des dispositions prises pour le combattre et des résultats obtenus.— Vote d'un crédit de 17,201 fr. 10 c. pour le paiement des dépenses de ce service. — Vœu que le règlement d'administration publique annoncé par la loi de 1866 soit rendu le plus tôt possible.

VACCINE. — Rapport sur ce service par M. *Testelin*. Les résultats constatés méritent toute la sollicitude que le Conseil général n'a cessé de manifester pour cette importante portion de l'hygiène publique. Le comité central de Lille fait preuve d'un grand zèle et mérite les éloges et les remerciments de l'Assemblée. — L'auteur du rapport rappelle la réclamations légitime de M. le docteur Lequien, praticien zélé et instruit dont Douai déplore la perte, qui a revendiqué pour lui les premières épreuves de la revaccination dont on a tort d'attribuer le mérite aux médecins prussiens. — Vote du crédit de 4,500 fr. proposé pour le service de la vaccine.

VEAUX. — Vœu pour que la vente de la viande de veau ne soit permise qu'autant que ces animaux aient atteint le poids de 100 kilog. brut ou 60 kilog. net de viande.

VOEUX PAR DES PERSONNES ÉTRANGÈRES. — Si un membre du bureau de l'Assemblée pensait qu'il y eût lieu d'émettre un de ces vœux, il aurait à le présenter en son propre nom, attendu qu'on ne peut admettre d'autre initiative à cet égard que celle des membres de l'Assemblée

YACHT-CLUB DU NORD. — Continuation du subside de 300 fr. à cette société qui a pour but de développer le goût de la navigation de plaisance et de favoriser les construction navales.

BUDGET DÉPARTEMENTAL.

EXERCICE 1873.

BUDGET ORDINAIRE.

SOUS-CHAPITRE Ier.

Dépenses obligatoires.

HÔTELS DE PRÉFECTURE ET DE SOUS-PRÉFECTURES.

ART. 1er	Entretien de l'hôtel et des bureaux de la Préfecture. . .	26,000	»
2.	Entretien des hôtels de Sous-Préfectures d'Avesnes, Cambrai, Douai et Valenciennes	1,800	»
3.	Loyer des hôtels des Sous-Préfectures : de Dunkerque 5,000f d'Hazebrouck 2,200f	7,200	»

MOBILIER DES HÔTELS DE PRÉFECTURE ET DE SOUS-PRÉFECTURES.

4.	Préfecture. — Entretien.	4,500	»
5.	Sous-Préfectures. — Entretien et acquisition.	7,520	35

CASERNEMENT DE LA GENDARMERIE.

6.	Entretien des casernes appartenant au département. . .	3,000	»
7.	Loyer des casernes.	64,845	»
8.	Eclairage des casernes, remplacement des drapeaux, assurance des risques locatifs, ramonage et service des eaux	1,255	»

COUR D'ASSISES ET TRIBUNAUX.

9.	Entretien des bâtiments	2,500	»
10.	Loyer des bâtiments occupés par les tribunaux	2,400	»
11.	Entretien du mobilier des tribunaux.	1,400	»
12.	Achat de meubles pour les tribunaux.	9,644	92
13.	Menues dépenses de la Cour d'assises et des tribunaux. .	22,450	»
14.	Menues dépenses des justices-de-paix.	6,290	»
15.	Frais d'impression et de publication des listes pour les élections consulaires.	3,000	»
	TOTAL du sous-chapitre Ier.	163,775	27

SOUS-CHAPITRE II.

Propriétés départementales immobilières.

ART. 1er	Réparations aux bâtiments des Sous-Préfectures de :			
	Cambrai	224	18	20,296 67
	Douai	650	»	
	Hazebrouck.	467	30	
	Avesnes	700	»	
	Valenciennes	17,958	19	

ART. 2. Réparations aux casernes de gendarmerie appartenant au département :			
Hazebrouck	9,000 »		
Lille	2,520 »		
Cambrai	1,029 24		
Roubaix	500 »	15,839	24
Le Quesnoy	1,800 »		
Orchies	140 »		
Douai	850 »		
3. Réparations aux bâtiments des tribunaux :			
Dunkerque	230 »		
Lille	1,250 »	6,764	»
Douai	3,500 »		
Valenciennes	1,784 »		
4. Réparations aux maisons d'arrêt :			
Dunkerque	140 »		
Lille	898 12	8,764	32
Avesnes	1,100 »		
Douai	6,200 »		
5. Entretien des prisons		3,200	»
6. Entretien du bâtiment des Archives		650	»
7. Entretien du dépôt de sûreté de Cassel		80	»
7 bis Entretien du logement du secrétaire-général		1,200	»
8. Etablissement thermal		4,000	»
9. Traitement des architectes du département		5,000	»
10. Assurance des bâtiments départementaux		2,377	78
11. Chauffage et éclairage du corps-de-garde de la Préfecture		500	»
12. Abonnement aux distributions d'eau des édifices départementaux de Valenciennes, Cambrai et Lille		1,244	»
TOTAL du sous-chapitre II		69,943	01

SOUS-CHAPITRE III.

Routes départementales.

§ 1er. ENTRETIEN.

ART. 1er	Route N° 1, de Lille à Valenciennes	11,500	»
2.	— 2, de Lille à Ypres	16,000	»
3.	— 3, de Douai à Tournai	8,000	»
4.	— 4, de Cambrai à Tournai	11,000	»
5.	— 5, d'Avesnes à Philippeville	11,000	»
6.	— 6, de Landrecies à Chimay	34,000	»
7.	— 7, de Condé à Mons	8,000	»
8.	— 8, de Condé à Tournai	8,100	»

Art. 9.	Route N° 9, de Lille à Saint-Omer.	33,000	»
10.	— 10, de Valenciennes à Bohain	35,000	»
11.	— 11, de Cambrai à Guise.	12,000	»
12.	— 12, d'Avesnes au Quesnoy.	17,000	»
13	— 13, de Maubeuge à Maroilles.	11,000	»
14.	— 14, de Lille à Courtrai.	22,000	»
15.	— 15, de Dunkerque à Furnes.	9,000	»
16.	— 16, de La Bassée à Estaires	5,500	»
17.	— 17, d'Haverskerque à Aire.	7,500	»
18.	— 18, de Béthune à Armentières	5,000	»
19.	— 19, de Roubaix à Saint-Amand.	26,000	»
20.	— 20, de Cassel à la frontière.	8,000	»
21.	— 21, de Bergues à Saint-Momelin	15,600	»
22.	— 22, de Lille à Tourcoing.	8,500	»
23.	— 23, de Cambrai à la frontière.	16,000	»
24.	— 24, d'Hélesmes à Denain.	6,700	»
25.	— 25, Ceinture de Maubeuge.	2,300	»
26.	— 26, Ceinture de Cambrai	2,700	»

§ 2. GROSSES RÉPARATIONS.

Art. 1er	Route N° 1, remaniement.	10,000	»
2.	— 3, —	15,000	»
3.	— 4, —	23,000	»
4.	— 5, —	6,000	»
5.	— 6, Caniveaux	5,500	»
6.	— 8 remaniement.	7,378	»
7.	— 9, restauration de la chaussée.	8,000	
8.	— 10, élargissement etc.	10,875	
9.	— 11, élargissement de chaussée.	25,500	»
10.	— 14, reconstruction de chaussée.	15,000	»
11.	— 12, élargissement.	6,000	»
12.	— 13, remaniement	12,400	»
13.	Réserve pour travaux imprévus.	20,000	»
14.	Traitement des conducteurs, salaire des piqueurs, etc.	65,955	»
15.	Frais d'impression etc.	1,500	»
16.	Indemnités proportionnelles des ingénieurs	7,971	»
17.	Indemnités extraordinaires aux ingénieurs et conducteurs	2,800	»
	TOTAL du sous-chapitre III.	652,779	67

SOUS-CHAPITRE IV.

ART. 1er. — *Chemins vicinaux de grande communication.*

NUMÉROS des chemins.	ENTRETIEN	TRAVAUX NEUFS.	TOTAL.
1	7066	»	7066
3	10466	»	10466
4	3634	»	3634
6	4534	»	4534
7	4752	»	4752
8	11546	»	11546
9	8924	»	8924
10	1388	6000	7388
11	13000	»	13000
12	3182	»	3182
13	8390	19600	27990
14	4616	»	4616
15	9430	»	9430
16	4290	»	4290
17	9648	»	9648
18	2666	»	2666
19	3084	»	3084
20	22558	»	22558
21	5356	12147	17503
22	1476	»	1476
23	13666	»	13666
24	11594	»	11594
25	7840	»	7840
27	5886	»	5886
28	2902	»	2902
30	3600	»	3600
32	5560	»	5560
33	5000	»	5000
34	2640	»	2640
35	6226	»	6226
36	7038	»	7038
37	332	»	332
38	10000	»	10000
39	5730	»	5730
40	5000	»	5000
41	5878	»	5878
42	10566	»	10566
43	6810	»	6810
44	2620	»	2620
45	7822	»	7822
46	3200	»	3200
47	2426	»	2426
48	3520	»	3520
49	4816	»	4816
50	12794	»	12794

NUMÉROS des chemins.	ENTRETIEN.	TRAVAUX NEUFS.	TOTAL.
51	6248	»	6248
52	3854	»	3854
53	1020	»	1020
54	2516	»	2516
55	8000	»	8000
56	1000	»	1000
57	5000	»	5000
58	7616	»	7616
59	7914	»	7914
60	5460	»	5460
61	4000	»	4000
62	9064	»	9064
63	5890	»	5890
64	4416	»	4416
65	8380	»	8380
66	3984	»	3984
67	2000	»	2000
68	3868	»	3868
69	8666	»	8666
70	5170	»	5170
71	5278	»	5278
72	9284	»	9284
73	1930	»	1930
74	1600	»	1600
76	5820	»	5820
77	1626	»	1626
78	1666	»	1666
TOTAL. ..	124722	37774	162469

ART 2.	Subvent. pour l'entretien des chemins d'intérêt commun	168,507	»
3.	Subvent. pour les travaux des autres chemins vicinaux	20,000	»
4.	Réserve pour travaux imprévus.	25,000	»
5.	Traitement des agents-voyers, etc.	129,280	»
6.	Impressions pour le service de la grande vicinalité	3,000	»
7.	Dépenses des chemins vicinaux de grande communication imputables sur les contingents communaux, etc.	362,400	73
8.	Dépenses des chemins d'intérêt commun imputables sur les contingents communaux, etc.	322,271	68
	TOTAL du sous-chapitre IV. . .	1,492,928	41

§ 2. — *Chemins de fer d'intérêt local.*

	Études pour chemins de fer d'intérêt local	»	»

SOUS-CHAPITRE V.

Enfants assistés

ART. 1er	Dépenses du service intérieur.	
2.	Dépenses du service extérieur pour un nombre moyen de 900 enfants : Mois de nourrice et pensions, secours, indemnités, etc.	214,400 »
3	Frais de layettes	
	TOTAL du sous-chapitre V.	214,400

SOUS-CHAPITRE VI.

Aliénés.

Dépenses pour un nombre moyen de 953 aliénés, frais de transport, etc.	395,000 »

SOUS-CHAPITRE VII.

Assistance publique.

ART. 1er	Secours de route et frais de transport pour les voyageurs indigents	1,600 »
2.	Indemnité pour la propagation de la vaccine	4,500 »
3.	Secours aux sociétés maternelles.	2,000 »
4.	Subvention aux sociétés de secours mutuels	3,000 »
5.	Bureaux d'assistance judiciaire.	280 »
6.	Bourses dans l'établissement destiné aux filles repenties.	9,000 »
7.	Entretien de mendiants du Nord dans le dépôt de mendicité de Montreuil-sous-Laon.	6,000 »
8.	Secours aux malades indigents	1,000 »
9.	Entretien de sourds-muets et jeunes aveugles dans les institutions de Lille et de Fives.	49,550 »
10	Entretien de jeunes aveugles dans l'institution impériale de Paris.	700 »
11.	Subside à l'œuvre des orphelins de la guerre	1,000 »
12.	Subvention à la société de patronage des jeunes libérés.	1,000 »
13.	Secours dans le cas d'extrême misère.	4,000 »
14.	Subvention aux colonies agricoles de Mettray et de Mesnil-Saint-Firmin.	750 »
15.	Subvention à la société générale de patronage des orphelinats agricoles.	400 »
16.	Subvention à la société des prêts.	200 »
17.	Id. id. humaine de Dunkerque. . . .	500 »
18.	Id. id. id. de Gravelines	500 »
19.	Id. id. d'Alsace-Lorraine.	2000 »
	TOTAL du sous-chapitre VII . . .	87,680 »

SOUS-CHAPITRE VIII.

Culte catholique.

ART. 1er	Indemnité à Mgr l'archevêque.	5,000 »		
Id.	aux trois vicaires généraux.	3,600 »	18,600	»
Id.	aux dix chanoines	10,000 »		

Cultes non catholiques.

2.	Secours pour concourir aux frais des cultes { protestant	1,200 »		
	{ israélite	1,500 »	2,700	»
	TOTAL du sous-chapitre VIII. . . .		21,300	»

SOUS-CHAPITRE IX.

Archives départementales.

ART. 1er	Appointements du conservateur et des employés auxiliaires	10,200	»
2.	Dépouillement extraordinaire des archives, etc. . .	3,580	»
3.	Publication de l'inventaire	1,100	»
4.	Inspection des archives communales.	500	»
	TOTAL du sous-chapitre IX.	15,380	»

SOUS-CHAPITRE X.

Encouragement aux lettres, aux sciences et aux arts

ART. 1er	Achat et reliure d'ouvrages administratifs pour la préfecture, etc..		600	»
2.	Carte topographique du département.		10,000	»
2.	Encouragement aux lettres, aux sciences et aux arts :			
	Subvention à la société des sciences de Lille. .	1500		
	Id. id. d'émulation de Cambrai	500		
	Id. id. des sciences et arts de Valenciennes.. . .	500		
	Id. id. des sciences de Douai..	500	67,200	»
	Id. id. dunkerquoise.	500		
	Id. à l'école des arts industriels et des mines de Lille.	52400		
	Id. à la faculté de droit de Douai. . .	500		
	Id. à la société de médecine de Lille. .	800		
	Id. aux élèves artistes.	10000		
3.	Subvention à la commission historique de Lille. . . .		700	»
4.	Entretien d'élèves aux écoles des arts et métiers de Châlons et d'Alais		2,200	»
5.	Service des observations météorologiques.		500	»
6.	Elèves sages-femmes envoyées à Paris.		2,791	»
7.	Cours d'accouchement et traitement d'un professeur. .		1,500	»
	TOTAL du sous-chapitre X.		35,491	»

SOUS-CHAPITRE XI.

Encouragement à l'agriculture et à l'industrie

ART. 1er	Chambres d'agriculture	1,700 »	
	Sociétés d'agriculture	12,600 »	21,300 »
	Comices agricoles	5,000 »	
	Concours d'animaux de boucherie	2,000 »	
2.	Elève des chevaux		11,600 »
3.	Encouragement à la Société Vétérinaire du Nord et du Pas-de-Calais		300 »
4.	Entretien d'élèves à l'école d'Alfort		1,575 »
5.	Mesures contre les épizooties		1,000 »
6.	Primes pour la destruction des animaux nuisibles		1,000 »
	TOTAL du sous-chapitre XI		36,775 »

SOUS-CHAPITRE XII.

Subventions aux communes.

ART. 1er	Établissement de pompes à incendie	4,000 »
2.	Subvention pour secours et pension aux sapeurs-pompiers	1,000 »
3.	Subvention pour traitement de malades indigents des communes privées d'établissements hospitaliers	6,000 »
4.	Subvention à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Lille	5,000 »
5.	Subvention pour construction ou reconstruction d'églises	9,000 »
	TOTAL du sous-chapitre XII	25,000 »

SOUS-CHAPITRE XIII.

Dépenses diverses.

ART. 1er	Nivellement du département		9,000 »
2.	Indemnité de literies aux gendarmes sortant de la ligne		2,500 »
3.	Indemnité de logement aux aumôniers des prisons		1,200 »
4.	Table décennale des actes de l'état-civil		13,200 »
5.	Reliure des registres, id.		200 »
6.	Dépense des Conseils de salubrité		9,160 »
7.	Mesures contre les épidémies		600 »
8.	Frais d'impression des délibérations du Conseil général et des Conseils d'arrondissement	11,700 »	
	Frais d'impression des budgets et comptes départementaux	1,100 »	15,800 »
	Frais d'impression des listes électorales, des listes du jury, etc.	3,000 »	
9.	Allocation aux employés de la Préfecture et des Sous-Préfectures		16,000 »

10	Secours à des veuves d'anciens employés de la Préfecture.	2,250	»
11.	Traitement des concierges de la Préfecture	1,400	»
12.	Menues dépenses et frais de bureau du greffe du Conseil de Préfecture.	1,200	»
13.	Gratifications pour belles actions	1.400	»
14.	Traitement des concierges des Palais-de-Justice. . . .	1,900	»
15.	Avances pour travaux d'intérêt public, à la charge des particuliers	20,000	»
16.	Frais de division des cotes des contributions directes entre propriétaires et fermiers	6,440	»
17.	Subside au Yacht-Club.	300	»
18.	Réserve pour dépenses diverses et imprévues	1,000	»
19.	Redevance pour une prise d'eau dans un canal communal à Lille.	2	»
20.	Traitement des gardiens des pyramides de Denain et de Cysoing	250	»
21.	Allocation aux vérificateurs des poids et mesures. . . .	2.975	»
22.	Frais de surveillance du travail des enfants dans les manufactures	5,200	»
23.	Frais de bureau de la Commission départementale . . .	1,000	»
	TOTAL du sous-chapitre XIII.	100,721	34

SOUS-CHAPITRE XIV.

Dettes départementales.

ART. 1er	Dépenses des enfants assistés.	14,000	»
2.	Dépenses des aliénés.	5,279	18
3.	Frais d'impressions des listes électorales	4,431	8
4.	Frais d'entretien de mendiants.	77	»
5.	Service des eaux et des casernes de gendarmerie . . .	60	42
6.	Secours de route et frais de transport d'indigents . . .	1,626	1
	TOTAL du sous-chapitre XIV.	22,574	45

SOUS-CHAPITRE XV.

Instruction publique.

§ 1er.

ART. 1er	Frais de bureau de l'inspecteur d'académie.	1,200	»
2.	Entretien de bourses dans les lycées de Lille et de Douai.	9,600	»
3.	Frais d'inspection des lycées, colléges et de l'école normale.	3,000	»
	TOTAL du sous-chapitre XV. . . .	13,800	»

§ 2.

ARTICLE UNIQUE	Dépenses de l'instruction primaire sur le produit de 3 centimes spéciaux.	334,044	48

SOUS-CHAPITRE XVI.

Cadastre.

Subvention pour le renouvellement du cadastre.	40,000 »

BUDGET EXTRAORDINAIRE.

SOUS-CHAPITRE XVII

Dépenses imputables sur le produit de centimes extraordinaires.

§ 1er.

ÉDIFICES DÉPARTEMENTAUX.

ART. 1er	Construction de la nouvelle Préfecture achèvement et ameublement.	» »

ROUTES DÉPARTEMENTALES.

ART.	2.	Route N° 19,	Remaniement.	14,400 »
	3	— 20,	Idem	7,000 »
	4	— 21,	Idem	5,000 »
	5	— 23,	Idem	15,400 »

CHEMINS DE GRANDE COMMUNICATION.

ART. 6	Chemin N° 1,	Maison de pontier	1,789 »
	— 4,	Rechargement.	6,800 »
	— 6,	Aqueduc	7,200 »
	— 9,	Rectification.	10,000 »
	— 10,	Pont de Férin.	5,600 »
	— 15,	Élargissement.	16,000 »
	— 16,	Élargissement d'un pont.	5,600 »
	— 17,	Reconstruction d'un pont	12,800 »
	— 18,	Rechargement.	6,400 »
	— 21,	Remaniement	5,218 »
	— 25,	Idem	16,000 »
	— 30,	Idem	8,000 »
	— 33,	Rechargement.	8,800 »
	— 34,	Prolongement et restauration	7,500 »
	— 35,	Zônes d'empierrement	16,000 »
	— 39,	Remaniement.	4,000 »
	— 40,	Rechargement.	11,200 »
	— 43,	Remaniement	16,000 »
	— 44,	Rechargement.	3,600 »
	— 45,	Élargissement de chaussée	3,200 »
	— 49,	Remaniement.	8,064 »
	— 50,	Travaux d'améliorations	31,200 »
	— 55,	Rechargement.	10,400 »
	— 57,	Id.	9,600 »
	— 59,	Pavage.	24,000 »
	— 60,	Élargissement de chaussée	8,000 »
	— 62,	Rectification.	16,400 »
	— 69,	Rechargement.	8,000 »
	— 70,	Élargissement de chaussée	15,660 »
	— 71,	Prolongement.	2,934 »
	— 79,	Ceinture de Bergues	28,000 »
			333,960 »
		Réduction.	100,000 »
			233,960 »

Art 7.	Chemins d'intérêt commun.	94,031	93
8.	Subvention pour les travaux des chemins vicinaux ordinaires.—Réseau subventionné	375,890	65
9.	Subventions aux communes pour remboursement d'emprunts à la caisse des chemins vicinaux	75,070	»
	Total du § 1er.	820,452	58

§ 2.

Art. 1.	Service de l'emprunt de 15 millions	565,130	57

SOUS-CHAPITRE XVIII.

Art. 1er	Remboursement et intérêts des bons départementaux .	96,335	»
2.	Id. des obligations départementales . . .	19,329	»
3.	Achèvement et ameublement de la nouvelle Préfecture .	264,803	10
	Total du sous-chapitre XVIII	380,467	10

SOUS-CHAPITRE XIX.

Art. 1er	Service de l'emprunt de 15 millions.	460,000	»
2.	Achèvement et ameublement de la nouvelle Préfecture.	138,431	»
	Total du Sous-chapitre XIX. . . .	598,431	»

RÉCAPITULATION.

Dépenses ordinaires	3,777,309	59
Dépenses extraordinaires	2,364,481	25
Total.	6,141,790	84

POPULATION.

Mouvement pendant l'année 1871.

NAISSANCES.

ARRONDISSEMENTS.	ENFANTS			TOTAL.
	LÉGITIMES	NATURELS reconnus.	NATURELS non reconnus	
Dunkerque.....	3722	104	185	4008
Hazebrouck	3113	18	146	3277
Lille.....	15928	428	1789	18145
Cambrai.....	4446	107	363	4916
Avesnes.....	3542	103	218	3863
Douai.....	2902	93	169	3164
Valenciennes.....	4699	154	264	5117
Totaux...	38352	1004	3134	42490

Les naissances de 1871 sont inférieures de 6,527 à celles de 1870. Cet affaiblissement s'est produit, à divers degrés, dans tous les arrondissements : il a été de plus d'un cinquième dans celui de Cambrai ; d'un sixième dans celui d'Hazebrouck ; de plus d'un sixième dans les arrondissements d'Avesnes et de Valenciennes ; de plus d'un huitième dans l'arrondissement de Lille ; d'environ un dixième dans celui de Douai ; et de plus d'un douzième dans l'arrondissement de Dunkerque.

La production a été, en 1871, par rapport à la population du département, de 3,4 p. % dans l'arrondissement de Dunkerque, de 3,3 daus celui de Lille, de 2,9 dans l'arrondissement d'Hazebrouek, de 2,8 dans celui de Valenciennes, de 2,7 dans l'arrondissement de Douai, de 2,5 dans celui de Cambrai, et de 2,2 dans l'arrondissemeut d'Avesnes.

La moyenne pour le département a été de 2,9 p. %.

Division par sexe.

ARRONDISSEMENTS	ENFANTS légitimes.		ENFANTS naturels reconnus.		ENFANTS naturels non reconnus.		TOTAL.	
	Garçons	Filles.	Garçons	Filles.	Garçons	Filles.	Garçons	Filles.
Dunkerque.	1906	1816	48	53	83	102	2037	1971
Hazebrouck.....	1635	1478	7	11	74	72	1716	1561
Lille.....	8237	7691	206	222	894	895	9337	8808
Cambrai...	2265	2181	58	49	176	187	2499	2417
Avesnes.....	1802	1740	63	40	116	102	1981	1882
Douai.....	1501	1401	11	19	86	83	1631	1533
Valenciennes.....	2408	2291	81	73	118	116	2607	2510
Totaux...	19754	18598	507	497	1547	1587	21808	20682

Le rapport entre les sexes est, comme dans les autres années, de 21 garçons pour 20 filles. Il est de 18 pour 19 dans la classe des enfants légitimes; il y a égalité presque complète, 20 filles pour 20 garçons, parmi les enfants naturels.

Les naissances naturelles sont aux naissances légitimes comme 1 est à 9,3. La proportion qui était précédemment de 1 à 10, s'élève, comme on le voit, pour les premières. — Le rapport que nous venons de constater varie suivant les arrondissements : il est de 1 à 7 dans celui de Lille; de 1 à 9 dans l'arrondissement de Cambrai; de 1 à 11 dans ceux d'Avesnes, Douai et Valenciennes; de 1 à 13 dans celui de Dunkerque; et de 1 à 19 dans l'arrondissement d'Hazebrouck.

Division par mois.

Les naissances se sont divisées, par mois, de la manière suivante :

janvier	4,186	avril	4,146	juillet	3,227	octobre	2,862
février	3,964	mai	3;660	août	3,268	novembre	2,904
mars	4,434	juin	3,428	septemb.	2,874	décembre	3,445

La moyenne mensuelle a été pour les garçons de 1858 et pour les filles de 1723.

Comme d'ordinaire, les mois de mars et de janvier sont ceux qui ont produit le plus de naissances, et les mois de septembre et d'octobre ceux qui en ont produit le moins.

Division entre les villes et les campagnes.

En voici le résumé par arrondissement :

	POPULATION	
	URBAINE.	RURALE.
Dunkerque	2344	1664
Hazebrouck	2028	1249
Lille	15667	2478
Cambrai	2607	2309
Avesnes	1765	2098
Douai	1717	1447
Valenciennes	3265	1852
TOTAUX	29393	13097

Les naissances dans la population urbaine représentent, comme on peut le voir par les chiffres qui précèdent, de 60,8 pour 100 du total. Ce fait qui semble d'abord exagéré s'explique en ce que les groupes agglomérés, qui existent en grand nombre dans nos campagnes, sont comptés dans la population urbaine.

Naissances multiples.

On a constaté, en 1871, 458 naissances doubles. Elles ont produit 916 enfants, savoir : 413 garçons, dont 74 mort-nés et 339 vivants, et 503 filles, dont 430 vivantes et 73 mort-nées.

On a aussi compté trois naissances triples qui ont donné 9 enfants, dont 6 garçons et 3 filles. Ces dernières sont toutes nées vivantes. Parmi les garçons, 3 sont venus mort-nés et les trois autres vivants.

MARIAGES. — 1871.

On a compté, en 1871, 10,413 mariages, savoir :

	MARIAGES ENTRE				TOTAL.
	garçons et filles.	garçons et veuves.	veufs et filles.	veufs et veuves.	
Arrondiss. de Dunkerque....	781	45	111	50	987
— d'Hazebrouck.....	457	43	62	30	592
— de Lille.....	3185	224	238	163	3810
— de Cambrai.....	1139	37	129	48	1353
— d'Avesnes.....	1083	33	81	34	1231
— de Douai.....	783	55	57	49	944
— de Valenciennes...	1268	52	110	66	1496
Totaux.....	8696	489	788	440	10413

Les mariages se sont divisés ainsi :

janvier	234	mai	1208	septembre	1114
février	260	juin	957	octobre	1157
mars	268	juillet	1186	novembre	1220
avril	872	août	1133	décembre	804

Le nombre des mariages avait considérablement diminué pendant les six derniers mois de 1870; ils ont encore été rares dans les trois premiers mois de 1871, mais après la conclusion de la paix, et surtout à partir du mois de juillet, les mariages ont repris leur mouvement normal et ont même compensé, en partie, l'infériorité du nombre des quatre premiers mois de l'année.

Se sont mariés 9,185 garçons, 9,484 filles, 1,128 veufs, 1,228 veuves.

Les mois qui ont produit le plus grand nombre de mariages sont ceux de juin et novembre.

6841 mariages ont eu lieu dans les villes et 3572 dans les campagnes, ce qui revient à 65 et 35 p °/₀ du nombre total.

12,824 mariés, dont 7,655 hommes et 5,169 femmes ont signé de leur nom.

Ces nombres se divisent ainsi : dans les villes, 4897 hommes et 4046 femmes; dans les campagnes, 2750 hommes et 2411 femmes.

Ceux qui ont signé d'une croix ou qui ont déclaré ne savoir écrire sont au nombre de 6714, dont 2758 hommes et 3956 femmes.

Et ces nombres se divisent comme suit : dans les villes, 1944 hommes et 2795 femmes; dans les campagnes, 814 hommes et 1161 femmes.

Le nombre des mariages qui ont été précédés d'actes respectueux est de 52, dont 23 dans les villes et 19 dans les campagnes.

22 dans les villes et deux dans les campagnes, ont été l'objet d'oppositions.

3280 mariages, dont 1992 dans les villes et 1288 dans les campagnes ont donné lieu à la rédaction d'un contrat. La proportion est de 19 sur 100 pour les premières et de 12 sur 100 sur les secondes.

On a compté 5 mariages entre oncles et nièces, tous dans les campagnes.

Les mariages entre beaux-frères et belles-sœurs ont été au nombre de 34; les campagnes en ont produit 11 et les villes 21.

93 cousins ont épousé 93 cousines germaines; 60 dans les villes, 33 dans les campagnes.

Le nombre des mariages par lesquels des enfants naturels ont été légitimés est de 473 dans les campagnes et de 1160 dans les villes; ensemble 1633. Le chiffre de ces enfants a été de 2063, dont 603 pour les premières et 1,460 pour les secondes.

DÉCÈS. — 1871.

Mort-nés ou décédés avant la déclaration de naissance.

	Enfants légitimes.		Enfants naturels.		TOTAL.
	garçons.	filles.	garçons.	filles.	
Arrondiss. de Dunkerque.....	120	83	14	4	221
— d'Hazebrouck.....	94	68	16	3	181
— de Lille.....	555	343	102	91	1091
— de Cambrai.....	121	84	21	13	239
— d'Avesnes.....	74	46	14	9	143
— de Douai..... ...	70	44	16	4	134
— de Valenciennes..	148	90	19	20	277
Totaux.....	1182	758	202	144	2286

Le nombre des mort-nés a faiblement augmenté dans les arrondissements de Dunkerque, d'Hazebrouck, Douai et Valenciennes. Il a diminué, par contre, dans ceux de Cambrai et d'Avesnes, où il avait augmenté en 1870, ainsi que dans l'arrondissement de Lille.

Il y a eu 1638 mort-nés dans les villes et 648 dans les campagnes, 71 et 29 pour cent du nombre total.

Décès ordinaires.

	SEXE MASCULIN.				SEXE FÉMININ.				TOTAL.
	Garçons	Hommes mariés.	Veufs.	Total.	Filles.	Femmes mariées.	Veuves.	Total	
Arrondt. de Dunkerque....	1812	779	222	2813	1592	618	342	2562	5375
— d'Hazebrouck	1260	462	208	1930	1104	430	311	1845	3775
— de Lille.....	7215	1924	941	10070	6447	1706	1356	9516	19586
— de Cambrai.....	1788	787	403	2578	1462	714	501	2677	5655
— d'Avesnes.....	1279	922	284	2485	1047	753	482	2282	4767
— de Douai	1163	577	229	1969	1046	439	298	1753	3722
— de Valenciennes..	1660	793	320	2773	1493	710	463	2666	5489
Totaux.....	16417	6234	2607	25018	14261	5587	3453	23301	48319

La mortalité s'est accentuée d'une manière exceptionnelle en 1871. Les décès, qui s'étaient élevés en 1870, à 35,543, et qui déjà étaient supérieurs d'environ 2,000 à ceux de 1869, ont été, en 1871, au nombre de 48,319, ce qui constitue une augmentation, sur l'année 1870, de 12,776, et sur l'année 1869, de 14,725. La différence en plus, en deux ans, est de près de 44 p. %.

L'accroissement que nous signalons pour 1871, par rapport à 1870, s'applique aux divers arrondissements du département, comme suit : Dunkerque, 38 p. %, Lille, 28; Hazebrouck, 27; Douai, 24; Cambrai, 23; Avesnes et Valenciennes, 22 p. %. La proportion pour l'arrondissement de Dunkerque est de beaucoup la plus forte.

Ce surcroît d'extinctions a frappé la partie féminine plus encore que la partie masculine de la population. Il a été pour celle-ci de 6,207, ou de 33 p.%, et pour la première, de 6,569, ou de 40 p.%. La classe des enfants de 0 à 10 ans a été particulièrement atteinte.

Décès par âges.

	SEXE MASCULIN.				SEXE FÉMININ.				TOTAL.
	Garçons.	Hommes mariés.	Veufs.	Total.	Filles.	Femmes mariées.	Veuves.	Total.	
De 0 à 10 ans....	11386	»	»	11386	10533	»	»	10533	21919
De 10 à 20 ans....	1180	7	1	1188	1313	33	2	1348	2536
De 20 à 50 ans...	2810	2643	257	5710	1552	3223	282	5057	10767
De 50 à 70 ans....	500	2413	850	3763	408	1614	939	2961	6724
De 70 à 100 ans et au-dessus.....	301	1171	1499	2971	455	717	2230	3402	6373
Totaux...	16177	6234	2607	25018	14261	5587	3453	23301	48319

Les décès parmi les adultes ont été notablement plus nombreux dans la population masculine que dans la population féminine. Le contraire s'est produit chez les personnes de plus de 70 ans; les nombres ont été en effet de 3,402 pour les femmes et de 2,971 pour les hommes.

Division par mois.

La mortalié mensuelle a été celle ci-après :

Janvier....	4977	Avril.....	4954	Juillet....	3297	Octobre...	2954
Février...	5112	Mai.....	4414	Août.....	3482	Novembre.	3040
Mars.....	5254	Juin.....	3732	Septembre.	3640	Décembre.	3469

Les mois qui ont produit le plus de décès sont ceux de janvier, février et mars. Les mois qui en ont produit le moins sont ceux d'octobre et novembre.

La mortalité mensuelle du département a été, en moyenne, de 4,027.

Cette moyenne a été pour les hommes de 2,085, et pour les femmes de 1,942.

Division entre les villes et les campagnes.

ARRONDISSEMENTS.	POPULATION.	
	Urbaine.	Rurale.
Dunkerque.....	3431	1944
Hazebrouck.....	2472	1303
Lille.....	16949	2637
Cambrai.....	3169	2486
Avesnes.....	1965	2802
Douai.....	2097	1625
Valenciennes.....	3370	2069
Totaux.....	33453	14866

La proportion pour la population urbaine est de 69.2 p. % du total. Elle est très-supérieure à celle que nous avons signalée ci-dessus, en ce qui concerne les naissances. La population urbaine n'a fourni aux extinctions qu'un contingent de 30.8 pour 100.

Comparaison des naissances et des décès.

ARRONDISSEMENTS.	NAISSANCES.	DÉCÈS.	EXCÉDANT des décès.
Dunkerque.....	4008	5375	1367
Hazebrouck.....	3227	3775	498
Lille.....	18145	19586	1441
Cambrai.....	4916	5655	739
Avesnes.....	3863	4767	904
Douai.....	3164	3722	558
Valenciennes.....	5117	5439	322
Totaux.....	42490	48319	5829

Depuis plus de 40 ans, les naissances ont toujours excédé les décès. En 1871, ce sont les décès qui ont excédé les naissances, et la population du département a, par ce fait, éprouvé une perte de 5,829 habitants. La cause de cette anomalie est difficile à déterminer. Nos villes et nos campagnes ont été atteintes, il est vrai, en 1871, d'une épidémie de variole qui a fait de nombreuses victimes, mais nous ne saurions voir dans cette circonstance une explication suffisante au déficit que nous venons de constater.

RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION EN 1872.

Le dénombrement de la population qui devait avoir lieu en 1871, époque de l'expiration de la période quinquennale, a dû être ajournée par suite de circonstances de force majeure. Cette opération a reçu son accomplissement en 1872, conformément au décret de M. le Président de la République, en date du 8 mars de ladite année et aux instructions de M. le Ministre de l'Intérieur.

Les résultats de ce travail constatent que la population totale du département est aujourd'hui de 1,447,764
Le recensement de 1866 avait accusé un nombre de 1,392,041
La comparaison de ces deux chiffres fait ressortir pour 1872 une augmentation de population de . . . 55,723
égale à 4 p. % du nombre total de 1866.

La population du département a fait de remarquables progrès depuis le commencement de ce siècle. Les recensements successifs qui ont eu lieu ont constaté les chiffres suivants :

1806.	839,833
1821.	905,761
1826.	962,648
1831.	989,928
1836.	1,026,417
1841.	1,085,298
1846.	1,132,980
1851.	1,158,285
1856.	1,212,353
1861.	1,303,380
1866.	1,392,041
1872.	1,447,764

Il y a donc eu, depuis 1806, une augmentation de 607,931 habitants, soit de plus de 72 pour 100. Il est peu de départements

en France dont la population totale atteigne le chiffre de cet accroissement.

Si nous recherchons la proportion dans laquelle les augmentations que nous venons de signaler se sont successivement produites, nous arrivons aux résultats ci-après :

	Période.	Augmentation moyenne par année.	Proportion annuelle de l'accroissement.
De 1806 à 1821.	15 années.	4395	0.50 p. %
De 1821 à 1826.	5 —	11377	1.26 —
De 1826 à 1831.	5 —	5456	0.57 —
De 1831 à 1836.	5 —	7228	0.74 —
De 1836 à 1841.	5 —	11776	1.15 —
De 1841 à 1846.	5 —	9336	0.86 —
De 1846 à 1851.	5 —	5261	0.47 —
De 1851 à 1856.	5 —	10814	0.93 —
De 1856 a 1861	5 —	18205	1.50 —
De 1861 à 1866.	5 —	17732	1.36 —
De 1866 à 1872.	6 —	9287	0.67 —

Ces résultats sont dignes d'être remarqués. Faible pendant les époques d'agitation ou de disette que le pays a traversées, le progrès s'est puissamment accentué dans les années de calme ou de prospérité. Ce qui est particulièrement à considérer, c'est l'importance des excédants obtenus pendant les périodes de 1856 à 1861 et de 1861 à 1866, et dont la moyenne a été d'environ 18,000 par année. L'augmentation annuelle constatée pour les six dernières années est loin d'atteindre ce chiffre ; elle ne s'est guère élevée à plus de moitié. Son infériorité, toutefois, ne doit pas surprendre ; la cause en est évidemment due aux déplorables événements qui ont accablé la France en 1870 et 1871.

Nous croyons devoir mettre ici en regard la population par arrondissement, d'après les recensements de 1866 et de 1872.

ARRONDISSEMENTS.	1866	1872	Différence en plus.
Dunkerque	113184	118096	4912
Hazebrouck	109036	110283	1247
Lille	523234	555262	32031
Cambrai	193855	195191	1336
Avesnes	163450	172335	8885
Douai	115065	116180	1115
Valenciennes	174220	180417	6197

Comme on le voit, toutes les parties du département ont contribué à l'augmentation totale, mais à divers degrés. L'arrondissement de Lille y a apporté un contingent de 32,031 habitants en plus, représentant 57 p. % du chiffre d'ensemble. Après lui viennent l'arrondissement d'Avesnes, qui a fourni un excédant de 8,885, soit de 16 centièmes, et celui de Valenciennes avec 6,197 d'augmentation, ou 11 p. % en plus; puis l'arrondissement de Dunkerque, qui présente un accroissement de 4,912 habitants, ou de 9 p. %. Quant à ceux d'Hazebrouck, de Cambrai et de Douai, ils n'ont fourni que des excédants minimes.— Les augmentations de population qui se sont produites dans les arrondissements de Lille et de Valenciennes s'expliquent par la densité des agglomérations et l'activité industrielle qui y règne, mais la cause de l'important excédant de l'arrondissement d'Avesnes, et celle de la faiblesse du progrès dans plusieurs autres parties du département, nous paraissent difficiles à indiquer.

L'augmentation de population que nous constatons s'est répartie dans 368 communes, qui ont ainsi gagné un excédant total de 41,296 habitants. Les augmentations partielles les plus remarquables sont celles des villes ci-après : Roubaix, 10,896; Tourcoing, 5,060; Armentières, 3,476; Lille, 3,368; Maubeuge, 2,357. Les villes de Dunkerque, Valenciennes, Cambrai, n'ont obtenu que des excédants sans importance.

Les communes dans lesquelles la population a diminué sont au nombre de 293, ainsi divisées entre les arrondissements : Dunkerque, 27, dont 15 dans les cantons de Bergues et de Dunkerque;

Hazebrouck, 14, dont 11 dans les cantons de Bailleul et d'Hazebrouck; Lille, 47, particulièrement dans les cantons de Lannoy, de Pont-à-Marcq et de Seclin; Cambrai, 55, notamment dans les cantons de Cambrai-Ouest, du Cateau et de Solesmes; Avesnes, 83, surtout dans les cantons d'Avesnes, de Maubeuge et de Solre-le-Château; Douai, 35, dont 25 dans les cantons d'Arleux, de Douai-O. et d'Orchies; Valenciennes, 32, notamment dans les cantons de Bouchain et de St-Amand-Rive-Gauche. Ces communes ont perdu ensemble un nombre de 14,561 habitants. Cette perte s'est surtout produite dans les arrondissements d'Avesnes, de Lille et de Cambrai.

On verra ci-après la division par arrondissement et par catégorie d'habitants, des résultats du dernier recensement.

ARRONDISSEMENTS.	SEXE MASCULIN.			SEXE FÉMININ.			TOTAL.
	Garçons.	Hommes mariés.	Veufs.	Filles.	Femmes mariées.	Veuves.	
Dunkerque.	34949	21724	2597	32050	21151	5625	118096
Hazebrouck. . . .	34215	17923	2861	32565	18137	4582	110283
Lille.	177663	93245	13003	159457	91547	20377	555262
Cambrai.	57468	35562	5048	53732	35396	7985	195191
Avesnes.	47526	35463	4770	41726	35175	7675	172335
Douai.	35954	19991	3190	32060	19936	5049	116180
Valenciennes . . .	55771	32079	4619	48555	31851	7542	180417
	443546	255987	36088	400145	253163	58835	1447764
	735621			712143			

A l'époque du recensement de 1866, la population masculine était de 708,737 et la population féminine de 683,304. La première a donc augmenté depuis lors de 27,084, et la seconde de 28,839; l'une de 3.8, l'autre de 4.2 p. %.

La proportion par arrondissement de chacune des catégories d'habitants considérées selon l'état civil, se traduit par les chiffres suivants :

ARRONDISSEMENTS.	ÉLÉMENT	
	MASCULIN.	FÉMININ.
	%	%
Dunkerque.		
Garçons et filles.	29,59	27,14
Hommes et femmes mariés.	18,39	17,92
Veufs et veuves	2,20	4,76
	50,18	49,82
Hazebrouck.		
Garcons et filles.	34,02	29,53
Hommes et femmes mariés	16,25	16,44
Veufs et veuves	2,50	4,16
	49,87	50,13
Lille.		
Garçons et filles.	34,99	28,72
Hommes et femmes mariés.	16,79	16,49
Veufs et veuves	2,34	3,67
	54,12	48,88
Cambrai.		
Garçons et filles.	29,44	27,52
Hommes et femmes mariés	18,17	18,21
Veufs et veuves	2,57	4,09
	50,18	49,82
Avesnes.		
Garçons et filles.	27,40	24,17
Hommes et femmes mariés	20,69	20,47
Veufs et veuves	2,83	4,44
	50,92	49,08
Douai.		
Garçons et filles	30,95	27,68
Hommes et femmes mariés	17,21	17,16
Veufs et veuves	2,75	4,25
	50.91	49,09
Valenciennes.		
Garçons et filles.	30,91	26,91
Hommes et femmes mariés	17,78	17.66
Veufs et veuves	2,56	4,18
	51,25	48,75
Les proportions pour l'ensemble sont représentées par les chiffres ci-après :		
Garçons et filles	30,62	27,63
Hommes et femmes mariés. . .	17,70	17,49
Veufs et veuves	2,50	4,06
	50,82	49,18

La moyenne des individus de tout âge en état de célibat, est de

30 à 31 pour les garçons, et de 27 à 28 pour les filles, sur 100 habitants. Les arrondissements de Lille, Douai et Valenciennes présentent pour les garçons des nombres excédant la moyenne, et les autres des nombres inférieurs. Ceux chez lesquels la proportion des filles est la plus grande, sont les arrondissements d'Hazebrouck, de Lille et de Douai; dans les autres arrondissements, le rapport est au-dessous de la moyenne.

Dans l'arrondissement d'Hazebrouck, la population féminine l'emporte sur la population masculine, à l'inverse de ce qui se produit d'ordinaire; pareil fait cependant a été constaté lors du recensement de 1856.

Les deux éléments, masculin et féminin, sont presque égaux dans les arrondissements de Dunkerque et de Cambrai.

L'arrondissement d'Avesnes se distingue entre tous par son faible contingent dans la catégorie des célibataires des deux sexes. Il est celui, par suite, où existent le plus grand nombre de personnes mariées. La proportion y est de 41 %, tandis qu'elle n'atteint que 33 à 36 dans les autres. Ceux dans lesquels le mariage est représenté par le plus faible chiffre, sont les arrondissements de Lille et d'Hazebrouck.

La proportion des veufs et veuves est de 7 % en moyenne dans chaque arrondissement, sauf dans celui de Lille où elle n'est que de 6. La moyenne générale est 2,50 pour les premières, et de 4,06 pour les secondes.

POPULATION SELON L'ORIGINE ET LA NATIONALITÉ.

Français d'origine ou naturalisés y compris les Alsaciens et Lorrains qui ont opté pour la nationalité française . .	1.213.260
Alsaciens et Lorrains n'ayant pas opté pour la nationalité française	687
Anglais, Ecossais, Irlandais.	1.326
Américains	15
Allemands.	801
Autrichiens et Hongrois	40
Belges.	229.854
Hollandais.	773
Italiens.	267
Suisses.	274
Espagnols.	201

Russes.	53
Polonais	122
Suédois, Norwégiens	57
Asiatiques.	3
Autres étrangers.	13
Individus de nationalité inconnue	18
Total.	1,447,764

Ce qui est surtout remarquable dans cette nomenclature, c'est le nombre considérable de Belges existant dans le pays. Le chiffre n'en était que de 126,441 en 1861 ; il a à peu près doublé depuis, et forme aujourd'hui près du sixième de la population totale du département.

POPULATION COMMUNALE PAR ORDRE DE QUOTITÉ.

3		Communes de moins de 100 habitants, dont 2 dans l'arrondissement de Cambrai, et une dans l'arrondissement d'Avesnes ;
13	—	de 101 à 200, dont 9 dans l'arrondissement d'Avesnes ;
28	—	de 201 à 300, dont 16 dans le même arrondissement ;
34	—	de 301 à 400, dont 12 dans le même arrondissement ;
55	—	de 401 à 500, dont 18 dans l'arrondissement de Lille, et 16 dans celui d'Avesnes ;
178	—	de 501 à 1.000, dont 53 dans l'arrondissement d'Avesnes ;
110	—	de 1,001 à 1,500, dont 22 dans l'arrondissement de Lille, et 20 dans celui de Cambrai ;
88	—	de 1,501 à 2,000, dont 21 dans l'arrondissement de Lille ;
37	—	de 2,001 à 2,500, dont 8 dans chacun des arrondissements de Lille et de Cambrai ;
27	—	de 2,501 à 3,000, dont 10 dans l'arrondissement de Lille,
18	—	de 3,001 à 3,500 dont 8 dans le même arrondissement ;
20	—	de 3,501 à 4,000, dont 5 dans chacun des arrondissements de Cambrai et d'Avesnes ;

17 — de 4,001 à 5,000, dont 4 dans chacun des arrondissements d'Hazebrouck, de Lille et de Douai;

19 — de 5,001 à 10,000, dont 6 dans l'arrondissement de Lille;

7 — de 10,001 à 20,000, dont 3 dans l'arrondissement de Lille et 1 dans celui de Valenciennes;

7 — de 20,001 et au-dessus, dont 3 dans l'arrondissement de Lille et 1 dans chacun des arrondissements de Dunkerque, Cambrai, Douai et Valenciennes.

Les communes de plus de 2,000 habitants sont au nombre de 152 et se répartissent ainsi qu'il suit entre les arrondissements: Dunkerque, 12; Hazebrouck, 13; Lille, 42; Cambrai, 29; Avesnes, 21; Douai, 13; Valenciennes, 22.

La population totale du département se divise en outre de la manière suivante :

ARRONDISSEMENTS.	POPULATION				
	Agglomérée.	Eparse.	Comptée à part.	Corps de troupes	TOTAL.
Dunkerque	67964	46580	2528	1024	118096
Hazebrouck	39450	69133	1700	»	110283
Lille	405472	136920	8834	4936	555262
Cambrai.	179786	11419	1541	2445	195191
Avesnes	115946	53732	998	1659	172335
Douai	93806	18851	1801	1722	116180
Valenciennes	146403	30155	1133	2726	180417
	1048827	366790	17635	14512	1447764

De grandes différences dans la densité des agglomérations existent entre les divers arrondissements. Celui où elle est le plus considérable est l'arrondissement de Lille, 64 pour 100; après lui vient l'arrondissement de Cambrai, puis ceux de Valenciennes, Dunkerque, Douai et Avesnes. L'arrondissement d'Hazebrouck est celui où elle est le plus faible; la proportion n'y est que de 26,6 pour 100.

Population générale par culte.

	SEXE		
	Masculin.	Féminin.	TOTAL.
Catholiques	730635	707955	1438590
Protestants	4253	3709	7962
Israélites	472	403	875
Cultes divers, mahométans, boudhistes, etc	6	8	14
Individus qui ont déclaré ne suivre aucun culte	185	35	220
Individus dont le culte n'a pas été constaté	70	33	103
	735621	712143	1447764

Le nombre des individus non catholiques est à la population générale du département comme 1 est à 158.

Population générale classée d'après le degré d'instruction.

	SEXE		
	Masculin.	Féminin.	TOTAL.
Ne sachant ni lire ni écrire	308581	331870	640451
Sachant lire seulement	39444	44792	84236
Sachant lire et écrire	383096	332741	715837
Dont on n'a pu vérifier l'instruction	4500	2740	7240
	735621	712143	1447764

La proportion des individus sachant lire et écrire est de 49,4 pour 100 et celle des sujets ne sachant ni lire ni écrire de 44,3. La proportion est sensiblement plus forte chez les hommes parmi les premiers et chez les femmes parmi les seconds.

Population par âges.

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL.
De 0 à 12 mois accomplis . .	18049	17199	35248
De 1 à 2 ans	15668	16498	32166
De 2 à 3 ans	17297	17226	34523
De 3 à 4 ans	16894	16531	33425
De 4 à 5 ans	15943	15980	31923
De 5 à 6 ans	16740	15895	32635
De 6 à 7 ans	15476	14510	29986
De 7 à 8 ans	15436	15344	30780
De 8 à 9 ans	15496	15148	30644
De 9 à 10 ans.	14997	13587	28584
De 10 à 11 ans	14739	14321	29060
De 11 à 12 ans	13999	13725	27724
De 12 à 13 ans	14827	14463	29290
De 13 à 14 ans	14419	14362	28781
De 14 à 15 ans	14565	13942	28507
De 15 à 16 ans	13827	13762	27589
De 16 à 17 ans	13556	13228	26784
De 17 à 18 ans	13923	12855	26778
De 18 à 19 ans	13713	13041	26754
De 19 à 20 ans	12639	12480	25119
De 20 à 21 ans	13043	11584	24627
De 21 à 22 ans	11856	12107	23963
De 22 à 23 ans	11619	11946	23565
De 23 à 24 ans	12723	12972	25695
De 24 à 25 ans	13193	15666	28859
De 25 à 30 ans	53179	49398	102577
De 30 à 35 ans	49500	42603	92103
De 35 à 40 ans	47968	43169	101137
De 40 à 45 ans	48563	39613	83176
De 45 à 50 ans	40096	38890	78986
De 50 à 55 ans	36821	36916	73737
De 55 à 60 ans	31940	28830	60770
De 60 à 65 ans	26576	24508	51084
De 65 à 70 ans	12946	20065	32981
De 70 à 75 ans	15080	15325	30405
De 75 à 80 ans	8750	9179	17929
De 80 à 85 ans	3173	3099	6272
De 85 à 90 ans	855	1534	2389
De 90 à 95 ans	149	323	472
De 95 à 100 ans.	12	54	66
Centenaires	2	3	5
Âge inconnu	402	27	429
	735621	712143	1447764

La population générale du département divisée par moitié comprend dans la première les personnes de 0 à 25 ans et dans la seconde celles de 26 à 101.

Jusqu'à l'âge de 55 ans, la population masculine domine ; elle est en effet de 51,2 pour 100 du total, tandis que la population féminine n'est que de 48,8 pour 100. Au-dessus de cet âge c'est cette dernière qui l'emporte ; elle atteint en effet 51 pour 100, alors que la proportion des hommes ne s'élève qu'à 49 pour 100.

Population générale classée par professions.

Agriculture.

	Sexe masculin.	Sexe féminin.
Individus exerçant réellement les professions agricoles	89,178	57,321
Parents à tous degrés vivant du travail ou de la fortune des précédents	94,005	118,767
Domestiques attachés au service des précédents	11,672	10,787
TOTAUX	194,855	186,875

Industrie.

Individus exerçant réellement les professions industrielles	207,982	133,199
Parents à tous degrés vivant du travail ou de la fortune des précédents	149,698	196,434
Domestiques attachés au service	4,796	6,084
TOTAUX	362,476	335,714

Commerce.

Individus exerçant réellement les professions commerciales	39,681	18,171
Parents à tous degrés vivant du travail ou de la fortune des précédents	42,988	58,734
Domestiques attachés au service	2,922	6,940
TOTAUX	85,591	83,845

Transports. — Crédit. — Banques. — Commission.

Individus exerçant réellement ces professions	9,300	4,572
Parents à tous degrés vivant du travail ou de la fortune des précédents	7,507	12,492
Domestiques attachés au service	860	893
TOTAUX	17,667	14,957

Professions diverses.

Individus exerçant réellement ces professions.	2,406	1,923
Parents à tous degrés vivant du travail ou de la fortune des précédents.	1,653	3,365
Domestiques attachés au service	207	256
TOTAL.	4,266	5,544

Professions libérales.

Culte catholique. — Clergé, moines, religieuses . . .	1,687	3,700
Pasteurs protestants, rabbins	38	55
Armée active.	14,029	317
Gendarmes, sergents de ville, gardes champêtres. . .	2,482	2,152
Fonctionnaires et employés commissionnés.	7,705	6,180
Membres des tribunaux	354	498
Ingénieurs et conducteurs des ponts-et-chaussées. . .	314	586
Professeurs, instituteurs publics ou privés, etc	2,694	2,884
Savants et hommes de lettres.	127	209
Artistes	811	786
Avocats et officiers ministériels, etc.	951	1,072
Médecins, vétérinaires, dentistes, etc	914	1,081
Pharmaciens.	363	454
Sages-femmes	123	391
Employés et commis.	1,737	1,153
Journaliers, garçons de bureau attachés aux professions précédentes.	1,819	1,930
TOTAUX.	36,148	23,448

Personnes vivant exclusivement de leurs revenus.

Propriétaires.	6,076	7,236
Rentiers.	7,976	12,316
Retraités, pensionnés, etc.	2,066	1,664
Portiers, concierges	1,048	2,434
Employés et commis attachés à ces diverses professions.	811	656
Domestiques attachés au service des précédents . . .	1,439	7,213
TOTAUX.	19,416	31,519

Individus sans profession.

Mendiants, bohémiens, vagabonds.	644	686
Filles publiques	»	453
Individus sans emploi	3,749	8,372
TOTAUX.	4,393	9,511

Catégories de population non classées.

Séminaristes, étudiants, etc.	3,140	2,245
Enfants en nourrice	406	470
Enfants trouvés et abandonnés	659	864
Infirmes et vieillards dans les hospices, etc.	1,792	2,090
Malades dans les hôpitaux	620	495
Aliénés dans les asiles	593	870
Détenus	2,180	158
TOTAUX	9,390	6,892
Professions inconnues ou non constatées	1,419	3,638

RÉSUMÉ.

Agriculture	194,855	186,875
Industrie	362,476	335,714
Commerce	85,594	83,845
Transports, banque, etc.	17,667	14,957
Professions diverses	4,266	5,544
Professiens libérales	36,148	23,448
Personnes vivant exclusivement de leurs revenus	10,416	34,549
Individus sans profession	4,393	9,541
Catégories de popnlation non classées	9,390	6,892
Professions inconnues	1,419	3,638
	735,621	712,143
TOTAL égal à la population entière du département	1,447,764	

Infirmités diverses.

Aliénés		162	192
Idiots et crétins non goitreux		573	489
Goitreux	Crétins	37	46
	Non crétins	183	351
Aveugles	De naissance	120	90
	Par accident	311	300
	Sans distinction	208	196
Sourds-muets	De naissance	364	287
	Par accident	61	43
	Sans distinction	129	169
	TOTAUX	2,118	2,163
	ENSEMBLE	4,281	

Ménages. — Maisons par catégories. — Locations.

Nombre de ménages.			836,849
Nombre de maisons	rues, places, impasses, quais		9,441
	édifices publics isolés.		837
	maisons habitées		273,045
	— inhabitées.		5,220
	— en construction.		1,539
	Total des maisons particulières		279,804
Maisons occupées par des établissements publics			2,518
— — par des particuliers			237,758
Locations dans les maisons particulières.		occupées.	92,581
		vacantes.	6,900
Nombre de locations industrielles et commerciales.			26,874

Nombre des animaux domestiques.

Race chevaline	86,177
— mulassière	2,627
— asine.	5,673
— bovine.	259,850
— ovine	167,654
— porcine	75,824
— caprine	33,142
Ruches d'abeilles.	12,184
Volailles.	1,469,301
Nombre approximatif des chiens.	75,164

Comparaison du dénombrement de la population du Nord avec celui de la France.

Un décret du 31 décembre 1872 a publié les tableaux de recensement de la population et les a déclarés seuls authentiques pendant cinq ans, à partir du 1er janvier 1873.

La France compte 87 départements, 362 arrondissements, et 35,989 communes.

Le chiffre total de la population est de 36,102,921 habitants; il a diminué, abstraction faite des pertes de territoire que nous avons subies, de 366,936 par rapport aux résultats du dénombrement de 1866. Cette diminution s'est produite dans 73 départements. La population a augmenté dans les 14 autres départements où sont, comme dans celui du Nord, des centres industriels.

On attribue les causes de cet affaiblissement aux maladies épidémiques de 1870 et 1871, à la diminution du nombre des mariages et de celui des naissances, qui sont inférieures aux décès.

Le département du Nord est, comme nous l'avons dit plus haut, un de ceux qui sont demeurés dans la voie du progrès. Il reste le plus peuplé de France après celui de la Seine. Aucun autre n'approche sous ce rapport de son importance. Le Pas-de-Calais a 761,158 habi-

tants ; la Gironde 705,149 ; la Seine-Inférieure 700,022 ; le Rhône 670,247 ; la Loire-Inférieure 602,206 ; Saône-et-Loire 598,344 ; les Bouches-du-Rhône 554,911.

La moyenne de la population des 87 départements, d'après le nombre total de 36,102,921, est de 414,976 habitants. Dans le département du Nord, le chiffre du dénombrement représente trois fois et demie cette quotité.

La population moyenne des communes est dans le Nord de plus de 2,000 habitants ; elle n'est que de 1,000 environ dans la généralité des autres départements.

Lille est, après Paris qui fait exception, la quatrième ville de France. Lyon avec ses annexes a 323,417 habitants ; Marseille 312,864 ; Bordeaux 194,055 ; Lille 158,117. Après Lille viennent Toulouse 124,862 ; Nantes 118,517 ; Rouen 102,470.

STATISTIQUE ÉLECTORALE.

Élection d'un député à l'Assemblée nationale, du 2 juin 1872.

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE D'ÉLECTEURS		RÉPARTITION DES VOTES.		VOIX perdues.
	inscrits.	votants.	M. Bergerot.	M. Deregnaucourt.	
Dunkerque	28652	18564	11185	7256	123
Hazebrouck	28255	22284	14692	7352	237
Lille	94747	71669	29887	41053	729
Cambrai	50649	31750	7168	24021	561
Avesnes	41392	23775	8979	14638	158
Douai	31017	18182	5670	12285	227
Valenciennes	43534	24124	7735	16129	260
Militaires	»	5720	1422	3854	444
	318246	216045	86738	126588	2739

M. Deregnaucourt a été élu député.

ÉLECTIONS

des Membres du Conseil Général et des Conseils d'Arrondissement,

CANTONS.	NOMBRE		NOMS DES CANDIDATS ÉLUS.	NOMBRE de suffrages qu'ils ont obtenus.	VOIX dissidentes ou perdues.
	inscrits.	votants			
CONSEIL GÉNÉRAL.					
Arrondissement de Douai.					
17 décembre 1871.					
Marchiennes	5944	2840	Bottin.	2758	41
Arrondissement de Lille.					
17 mars 1872.					
Lille-Ouest	4521	3044	H. Bernard.	1560	1481
12 juillet 1872.					
La Bassée	4370	3679	E. Chombart.	1499	2180
Arrondissement de Dunkerque.					
17 mars 1872.					
Hondschoote	3055	1802	Goudaert.	1772	30
CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.					
Arrondissement de Lille.					
26 février 1872.					
Lannoy	5407	3540	Le Hardy du Marais.	2725	815
Arrondissement de Cambrai.					
24 juin 1872.					
Cambrai-Est	5492	2016	Bertrand-Milcent.	1990	26
Arrondissement de Douai.					
1er juillet 1872.					
Douai-Nord	5275	2429	Desmarets.	1573	856

JURY.

Aux termes de l'article 6 de la nouvelle loi sur le Jury, en date du 21 novembre 1872, la liste annuelle du Jury comprend, pour les départements, un Juré pour 500 habitants, sans toutefois que le nombre des Jurés puisse être inférieur à 400, ni supérieur à 600. L'article 11 de cette loi dispose que la liste annuelle est dressée, pour chaque arrondissement par une commission composée du Président du Tribunal civil ou du Magistrat qui en remplit les fonctions, Président, des Juges-de-Paix et des Conseillers-Généraux.

Conformément à l'article 6 précité, M. le Préfet, par un arrêté, en Conseil de Préfecture du 27 novembre 1872, a réparti de la manière suivante le nombre de 600 Jurés entre les cantons du département :

CANTONS.	NOMBRE de jurés pour chaque canton.
Arrondiss. de Dunkerque.	
Bergues	7
Bourbourg	16
Dunkerque-Est	10
Dunkerque-Ouest	10
Gravelines	4
Hondschoote	6
Wormhoudt	6
Arrondis. d'Hazebrouck.	
Bailleul Nord.-Est	8
Bailleul Sud.-Ouest	6
Cassel	6
Hazebrouck N	6
Hazebrouck Sud	6
Merville	9
Steenvoorde	6
Arrondissement de Lille.	
Armentières	12
Cysoing	7
Haubourdin	8
La Bassée	12
Lannoy	11
Lille-Centre	11
Lille-Nord-Est	17
Lille-Ouest	11
Lille-Sud-Est	11
Lille-Sud-Ouest	29
Pont-à-Marcq	8
Quesnoy-sur-Deûle	9
Roubaix-Est	21
Roubaix-Ouest	15
Seclin	10
Tourcoing Nord	19
Tourcoing-Sud	16
Arrondissement de Cambrai.	
Cambrai-Est	9
Cambrai-Ouest	11
Carnières	12
Clary	14
Le Câteau	14
Marcoing	11
Solesmes	12
Arrondissement d'Avesnes.	
Avesnes-Nord	5
Avesnes-Sud	6
Bavai	7
Berlaimont	4
Landrecies	7
Le Quesnoy-Est	15
Le Quesnoy-Ouest	6
Maubeuge	6
Solre-le-Château	5
Trélon	9
Arrondissement de Douai.	
Arleux	6
Douai-Nord	10
Douai Ouest	9
Douai-Sud	8
Marchiennes	9
Orchies	8
Arrondiss. de Valenciennes.	
Bouchain	8
Condé	6
St.-Amand, r. g.	6
St.-Amand. r. d	6
Valenciennes-Est	6
Valenciennes-Nord	9
Valenciennes-Sud	6
	600

STATISTIQUE DES VOIES DE COMMUNICATION.

CHEMINS DE FER.

RÉSEAU D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

Lignes construites.

	mètres
De Paris à la frontière par Lille et raccordement. — Loi du 15 juillet 1845	47,724
De Douai à la frontière par Valenciennes et raccordement.— Même loi	47,810
De Lille à Calais. — Même loi	57,892
D'Hazebrouck à Dunkerque. — Même loi	39,503
De Saint-Quentin à Erquelinnes.— Décret du 18 février 1852	60,717
De Busigny à Somain. — Même décret	48,743
D'Hautmont à la frontière vers Mons. — Décret du 19 août 1854	11,409
D'Arras à Hazebrouck (ligne des houillères du Pas-de-Calais) — Décret du 26 juin 1857	11,211
De Lille à la frontière vers Tournai. — Déc. du 6 juill. 1862.	12,534
De Lens à Le Forest. — Décret du 26 juin 1857	2,015
D'Hirson à Anor. — Décret du 6 juillet 1862	1,447
D'Anor à la frontière. — Décret du 6 juillet 1862	5,899
D'Aulnoye à Anor. — Même décret	31,675
De Valenciennes à Aulnoye.— Même décret	33,855
Ensemble	412.416
Ces diverses lignes sont exploitées par la Compagnie du Nord.	
D'Anzin à Somain. — Ordonnances des 24 octobre 1835 et 2 octobre 1846	18,525
D'Aniche à Somain. — Décret du 18 février 1850	2,000
De Rousies à Ferrière-la-Grande.— Décret du 23 avril 1859	3,500
De Denain à Lourches. — Décret du 18 juin 1863	5,000
De Lille à Béthune. — Décret du 29 août 1863	25,430
De Dunkerque à la frontière vers Furnes. — Décrets des 26 avril 1862 et 23 mai 1863	12,569
De Lille à Valenciennes. — Décret du 11 juillet 1864	42,760
D'Hazebrouck à la frontière vers Poperinghe. — Décret du 26 décembre 1866	13,768
D'Armentières à la frontière vers Ostende. — Décret du 26 mai 1866	2,760
Ces lignes ont été concédées à des Compagnies particulières et sont exploitées par elles.	
Embranchements industriels divers	20,500
TOTAL des lignes construites et exploitées.	559,233

Lignes en construction ou à construire.

		mètres
De Cambrai à la frontière vers Dour, concédée à la Compagnie du Nord, par décret du 15 juin 1872. Environ. .		60,000
D'Anzin à la frontière vers Péruwelz. — Décret du 24 octobre 1868		17,876
Ce chemin est concédé à la compagnie des mines d'Anzin.		
Embranchements industriels en construction.		639

Réseau concédé dans le département à la Compagnie du Nord-Est, par décret du 22 mai 1869 :

De Lille à Comines	16.500	
De Tourcoing à Menin	10.550	
De Gravelines à Watten	19.178	
D'Armentières à Berguette	24.000	
De Dunkerque à Calais par Gravelines	23.300	
De Somain à Roubaix et Tourcoing par Orchies et Cysoing	42.000	
D'Erquelinnes à Fourmies ou Anor	35.000	
ENSEMBLE. . . .	170.528	170,528

Lignes concédées à la Compagnie de Lille à Valenciennes par décret du 26 octobre 1871.

De Saint-Amand à la frontière vers Tournay . .	7.000	
De Saint-Amand à Blanc-Misseron.	22.000	
ENSEMBLE. . . .	29.000	29,000
TOTAL DU RÉSEAU D'INTÉRÊT GÉNÉRAL.		657,276

Lignes d'intérêt local concédées par le département en 1871 et 1872.

1° A la Compagnie du chemin de fer de Lille à Valenciennes et ses extensions :		
D'Hazebrouck à Don et Orchies ou Templeuve. . .	54.170	
D'Armentières à Don et au-delà.	18.900	
De Raismes ou de Valenciennes au Câteau. . . .	38.000	
D'Artres à Denain.	11.050	
De Denain à Saint-Amand.	15.200	
De Lourches à la ligne d'Artres à Denain. . . .	4.000	
ENSEMBLE. . . .	160.570	160,570

2° A la Compagnie des chemins de fer de Picardie et Flandres :	
D'Epéhi à Douai	38.860
D'Aubigny à Somain	18.270
3° Aux Compagnies de Picardie et Flandres et Lille à Valenciennes :	
De Douai à Orchies.	16.340
4° A la Compagnie de M. de Carpentier :	
De Valenciennes à Douzies par Bavai	34.835
De St-Waast-là-Haut à la ligne précédente . . .	4.000
5° A la Compagnie de M. de Carpentier et à la Compagnie de Lille à Valenciennes :	
De Maubeuge à Solre-le-Château et de Solre-le-Château à la limite de l'Aisne.	43.080
6° à la Compagnie de Lille à Valenciennes :	
Du Câteau à Saint-Erme	5.000
6° A la Compagnie représentée par M. Kuhlmann :	
D'Haubourdin à Saint-André, rétrocédée à la Compagnie de Lille à Valenciennes	8.500
8° A la Compagnie de M. Dathis :	
D'Armentières à Tourcoing et Roubaix	23.500
ENSEMBLE.	352.455
TOTAL des lignes en construction ou à construire	1,069,731

RÉSUMÉ.

	LIGNES	
	CONSTRUITES.	EN CONSTRUCTION OU A CONSTRUIRE.
Réseau d'intérêt général	559233	98043
Réseau d'intérêt local,. . . .	»	352455
	559233	450498
TOTAL	1069731	

ROUTES NATIONALES.

Ces routes sont au nombre de quinze dans le département et ont une étendue totale de 592 kilomètres 211 mètres. Nous en donnons ci-après le tableau :

N.os des routes.	Classe.	DÉNOMINATION.	LONGUEUR en pavé.	LONGUEUR en empierrement.	Longueur dans le départ.
			k.	k.	k.
2	1.re	De Paris à Maubeuge et à Bruxelles par Mons	27.16	9.76	36.92
16	2.e	De Paris à Dunkerque.	54.29	0.11	54.40
17	2.e	De Paris à Lille et à Ostende. . . .	96.36	»	96.36
25	3.e	Du Hâvre à Lille.	15.61	»	15.61
29	3.e	De Rouen à Valenciennes.	58.44	»	38.44
39	3.e	De Montreuil-sur-Mer à Mézières	30.05	10.29	40.34
40	3.e	De Paris à Dunkerque et à Menin par Bruges et Ypres.	33.40	0.87	34.27
41	3.e	De Saint-Pol à Lille et Tournai. .	40.37	»	40.37
42	3.e	De Lille à Boulogne.	52.94	2.41	55 35
43	3.e	De Bouchain à Calais.	27.91	»	27.91
44	3.e	De Châlons-sur-Marne à Cambrai.	4.39	2.30	6.69
45	3.e	De Marles à Valenc. et à Tournai.	46.79	13 88	60.67
48	3.e	De Valenciennes à Condé et à Gand	18.23	»	18.23
49	3.e	De Valenciennes à Maubeuge et à Philippeville.	25.63	17.07	42.70
50	3.e	De Douai à Arras.	3.95	»	3.95
		TOTAUX	535.52	56.78	592.21

La situation des routes nationales n'a pas sensiblement changé depuis l'année précédente ; elle reste mauvaise et périclitante. Les derniers hivers n'ont pas été rigoureux et les chaussées n'ont pas éprouvé les désordres profonds qu'entraînent toujours après eux les dégels ; mais quoique les dégradations constatées aient été moins générales et moins graves que pendant la période correspondante des exercices antérieurs, elles l'ont été cependant dans une mesure telle qu'elles ne pourront malheureusement être réparées à l'aide des crédits ouverts.

Le recensement quinquennal de la circulation opéré en 1869, accuse une légère augmentation de 29 coliers par jour depuis 1864, sur l'ensemble des routes nationales du département. La fréquentation on a diminuée sur les routes N^{os} 2, 17, 39, 41, 44, 45 et 50, et elle a augmenté sur les routes N^{os} 16, 25, 29, 40, 42, 43, 48 et 49.

ROUTES DÉPARTEMENTALES.

Le département compte vingt-six lignes de cette nature ayant ensemble un développement de 513 kilomètres 313 mètres; elles sont ci-après indiquées :

N.os des routes.	DÉNOMINATION.	LONGUEUR en pavé.	LONGUEUR en empierrement.	Longueur dans le départ.
		k.	k.	k
1	De Lille à Valenciennes	25.980	»	25.980
2	De Lille à Ypres	15.322	»	15.322
3	De Douai à Tournai	16.038	»	16.038
4	De Cambrai à Tournai	18.624	»	18.624
5	D'Avesnes à Philippeville	0.560	15.500	16.060
6	De Landrecies à Chimay	6.208	35.420	41.628
7	De Condé à Mons	9.025	»	9.025
8	De Condé à St-Amand	12.210	»	12.210
9	De Lille à St-Omer	46.322	»	46.322
10	De Valenciennes à Bohain	42 135	»	42.135
11	De Cambrai à Guise	18 663	»	18.663
12	D'Avesnes au Quesnoy	8.463	19.188	27.651
13	De Maubeuge à Maroilles	»	20.176	20.176
14	De Lille à Courtrai	22.302	»	22.302
15	De Dunkerque à Furnes	0.700	12.935	13.635
16	De La Bassée à Estaires	3.800	1.490	5 290
17	D'Hazebrouck à Aire	»	7.086	7.086
18	De Béthune à Armentières	2.230	2.650	4.880
19	De Roubaix à Tournai et Saint-Amand.	43.567	»	43.567
20	De Cassel à la frontière	11.323	»	11.323
21	De Bergues à St-Momelin	3.660	18.284	21 944
22	De Lille à Tourcoing	9.112	»	9.112
23	De Cambrai à la frontière	27.496	25.414	52.910
24	D'Hélesmes à Denain	7.118	»	7.118
25	Ceinture de Maubeuge	0.280	1.525	1.805
26	Ceinture de Cambrai	0.460	2.047	2.507
	TOTAUX	351 598	161.715	513.313

A part un très-petit nombre de routes de l'arrondissement de Dunkerque dont la fréquentation est médiocre, et de l'arrondissement d'Avesnes où elles sont assises sur un bon sol, ces voies de communication sont d'un entretien coûteux et exigent des soins très-intelligents et très-assidus. La circulation y est généralement considérable et elle devient énorme et écrasante sur quelques-unes, comme les routes N.os 2, 10, 14 et 24. La plupart de ces voies de communication sont établies sur un sol glaiseux et se développent dans des régions plates où l'écoulement des eaux est très-difficile. Enfin, un grand nombre d'entre elles, construites primitivement avec des matériaux défectueux de forme, de nature et de dimensions, demanderaient un entretien confortatif que

l'exiguité des ressources ne permet pas de leur appliquer dans la limite nécessaire

Aussi, le Conseil général a-t-il admis, il y a dix ans, que l'on n'arriverait à établir cet important réseau dans une situaion normale, qu'au moyen des ressources du budget extraordinaire avec une prudente libéralité.

Des progrès très-sensibles et très-vivement appréciés par les populations ont été réalisés, mais il reste beaucoup à faire et il est indispensable de poursuivre avec persévérance ce système de réparation.

CHEMINS DE GRANDE COMMUNICATION.

Ils sont au nombre de soixante-douze ainsi que l'indique le détail ci-après :

N.os des chemins	DÉNOMINATION.	Longueur en pavé.	Longueur en empierrement.	Longueur totale.
		Mètres.	Mètres.	Mètres.
1	De Dunkerque à Saint-Omer, par Loon.	1019	18551	19570
3	D'Hondschoote à Watten.....	16508	19180	35688
4	De Bergues à Furnes.....	351	11644	11995
6	De Lille à Lannoy.....	8040	»	8040
7	De Lomme à Fournes.....	9558	»	9558
8	De Douai à Seclin	28356	»	28356
9	De Mouveaux à Roubaix, à la frontière et la route impériale N° 17.....	9176	2358	11534
10	De Douai à Bapaume	6546	»	6546
11	De Cassel à Gravelines.....	6435	27970	34405
12	De Linselles à Quesnoy-sur Deûle	510	5824	6334
13	De Valenciennes à Somain.....	19373	»	19373
14	D'Armentières à Ypres.....	7113	»	7113
15	D'Esnes à Busigny.....	16085	»	16085
16	De Solesmes à Caudry	9734	»	9734
17	D'Hondschoote à Wormhoudt	1063	15950	17013
18	De Bailleul à Ypres..... .	1119	2987	4106
19	De Sainghin à Pont-à-Marcq.....	9252	»	9252
20	De Solre à Rond-Buisson et Hirson	317	36087	36404
21	De Saint Amand à Hélesmes	9455	»	9455
22	D'Englos à Haubourdin.....	1890	»	1890
23	De Bailleul à Estaires et Merville.... .	1831	19762	21593
24	De Gussignies à Avesnes.....	121	21543	21664
25	D'Arleux à Orchies.....	20018	»	20018
27	De Maubeuge à Solre-le-Château	»	13381	13381
28	De Maubeuge à Binch.....	47	8618	8665
30	De Carvin à Orchies.....	7601	»	7601
32	D'Etrœungt à Prisches	»	13525	13525
33	D'Hazebrouck à Merris.....	2500	8155	10655
34	D'Auberchicourt à Abscon.	4704	»	4704
35	De Douai à Saint-Amand..	27222	»	27222

(1) Les chemins Nos 2, 5, 26, 29, 31 et 75 ont été convertis en routes départementales.

N.os des chemins.	DÉNOMINATION.	Longueur en pavé.	Longueur en empierrement.	Longueur totale.
		Mètres.	Mètres.	Mètres.
36	De Quesnoy-sur-Deûle à Tourcoing... .	20186	»	20186
37	De Lannoy à Néchin..... . ..	580	»	580
38	De Bailleul à Estaires et au Seau.....	838	16300	17138
39	De Seclin à La Bassée.....	11962	»	11962
40	De Neuf-Berquin à Haverskerque.... .	525	9829	10354
41	D'Haubourdin à Carvin.....	10395	»	10395
42	De Solre-le-Château à Jeumont...	811	15903	16714
43	De Landrecies à Solesmes.....	15566	»	15566
44	De Ghyvelde à Hondschoote.....	37	7743	7780
45	De Denain à St.-Vaast, par Haspres et Villers-en-Cauchies	16812	»	16812
46	De Millam à Lederzeele	»	10210	10210
47	D'Auberchicourt à Bugnicourt.....	10545	»	10545
48	De Lomme à Loos, par la Planche-à-Q.	3831	»	3831
49	De Denain à Mastaing.....	9030	»	9030
50	De Fresnes à Jenlain	10023	8687	18710
51	De Seclin à Pont-à-Marcq.....	4640	»	4640
52	Du Câteau à l'Arbre-de-Guise.....	576	4979	5555
53	De Courchelettes..... .	4118	»	4118
54	D'Étrœungt au Nouvion.....	»	4876	4876
55	De Bailleul à l'Abeele.....	1542	10814	12356
56	De Béthune à Estaires.....	710	395	1105
57	De Caestre à Vieux-Berquin.....	405	7436	7841
58	D'Armentières à La Bassée.....	6736	6445	13181
59	De Caudry à Aubench. au-Bois.....	8789	7767	16556
60	De Marquette à Neuville-St.-Remi.....	15138	»	15138
61	De Cassel à Lederzeele.....	4507	6588	11095
62	D'Estaires à Don	11518	600	12118
63	De Cambrai à Metz-en-Cout.....	3376	9458	12834
64	D'Arras à Saint-Quentin	»	8209	8209
65	D'Etrœungt à Anor.....	»	12316	12316
66	De Wormhoudt à Zeggers-Cappel	660	5994	6654
67	De Steenvoorde à l'Hazewinde	525	3870	4395
68	De Lomme à Quesnoy-sur-Deûle.....	2707	4582	7289
69	D'Armentières à Halluin	713	12327	13040
70	De Vendegies à la pyramide de Denain	10213	»	10213
71	De Maubeuge à Erquelines	»	9622	9622
72	De Prisches au Nouvion	»	10134	10134
73	De Trélon à la Capelle.....	»	5821	5821
74	De Solre à Sivry.....	»	4192	4192
76	De St. Waast à la Guizette	7375	»	7375
77	D'Oisy à Metz-en-Cout. (trav. de Mœuvres)	»	2380	2380
78	Ceinture de Valenciennes (en conston).	2302	»	2302
79	Ceinture de Bergues (à construire). ..	»	1600	1600
	TOTAUX... ..	423635	434612	858247

Le service de ces chemins est confié à MM. les Ingénieurs des Ponts-et-chaussées. Comme on le voit par les chiffres qui prédèdent l'étendue totale de nos grandes lignes vicinales, se divise presque en égale part, quant au mode de construction en pavé ou en empierrement. Les pavages se maintiennent généralement et n'ont besoin que d'être consolidés par des zones latérales empierrées. Les empierrements se dégradent facilement sous les efforts d'un roulage pondérant et actif, et nécessitent, sur beaucoup de points, des rechargements.

CHEMINS VICINAUX D'INTÉRÊT COMMUN

Le nombre de ces chemins est de 120, ainsi que le constate la nomenclature ci-après :

N°s	DÉNOMINATION..	LONGUEUR.			
		Pavage.	Empierrement.	sol naturel.	TOTAL
1	De Straenstraet, de la route départementale N° 15, à Téteghem	690	3700	»	439
2	De Claperdyckstraet, de la même route à Uxem.	»	4940	»	494
3	De Bergues au Sprewkot	1800	8735	»	1053
4	D'Aubers à la Fin de la Guerre	950	7852	»	880
5	De Thun-l'Évêque à Cambrai	6580	»	»	658
6	De Renescure à Schoubrouck	»	1093	»	109
7	De Trélon à Eppe-Sauvage et à la frontière	»	9954	»	995
8	De Maubeuge à Villers-Sire-Nicole	»	4472	»	447
9	De Bellignies à Bettrechies	»	1500	»	150
10	D'Aubigny-au-Bac à Wasnes-au-Bac	6775	»	»	677
11	De Douai à Roost-Warendin	3996	»	»	399
12	D'Haubourdin à Wattignies	7090	»	»	709
13	De Sequedin à Haubourdin	»	3785	»	378
14	De Vendegies à Escarmain	1220	6480	»	770
15	De Bruille à Maulde	9663	»	»	966
16	D'Hazebrouck à Vieux-Berquin	»	8687	760	868
17	De Godewaersvelde à Flêtre et à Calcannes	»	7151	»	715
18	De Lewarde à Fressin	4060	2970	»	703
19	De Bourghelles à Baisieux	7900	»	»	790
20	De Vred à Somain	4540	»	»	454
21	De Lezennes à Ronchin	4740	»	»	474
22	D'Aubencheul à Hem-Lenglet	5716	»	1784	750
23	De Steenwoorde à Winnezelle	»	5913	»	591
24	De Sailly à Baisieux	6406	»	»	640
25	De Catillon à Ribeauville	»	2030	2847	487
26	De Ramillies à Escaudœuvres	460	750	»	121
27	D'Avesnes au Nouvion et à Barzy	15161	»	»	1516
28	De Ribécourt à La Chapelle d'Anneux	8078	»	»	807
29	De Clary à Troisvilles	7802	558	»	836
30	De Bergues à Bambecque	300	8965	»	926
31	De Tourmignies à à Avelin	4190	»	»	419
32	De Roost-Warendin à Auby	5281	»	»	528
33	De Pecquencourt à Aniche	6325	»	»	632
34	De Neuville à Noyelles	6145	»	»	614
35	D'Ors à Basuel	8	3222	»	323
36	De Ledringhem à Wormhoudt	»	4015	»	401
37	De la Croix-de-Pierre à la Lys	5330	3375	»	870

DÉNOMINATION.	LONGUEUR			
	Pavage.	Empierrement.	Sol naturel.	TOTALE.
De Villereau à Orsinval	260	2526	»	2786
De Roucourt à la route impériale N° 45	»	2568	»	2568
D'Esquerchin à Douai	4215	715	»	4930
De Fournes à Fromelles	480	»	2620	3100
De Fourmies au pont de Sains	»	6280	»	6280
De Sommaing à Vendegies-sur-Écaillon	»	1000	»	1000
D'Haverskerque à Aire	»	7155	»	7155
De Cassel à Oudezeele	»	5069	«	5069
De Noyelles à Fontaine-Notre-Dame	400	3730	»	4130
De Cobrieux à Bourghelles	2740	»	»	2740
D'Hazebrouck à Blaringhem	115	11645	»	11760
De Maubeuge à Taisnières-sur-Hon	»	9616	»	9616
De Noyelles à Ancoisne	1850	»	1250	3100
D'Hazebrouck à Hondeghem	1532	4520	2870	8922
De Villers-Guislain à Gonnelieu et Epéhi	280	3690	1150	5120
De Lederzeele à Watten	185	6818	»	7003
De la Prévôté à Quesnoy-sur-Deûle	1120	3285	»	4405
De Rexpoede à Hondschoote	110	5770	»	5880
D'Esnes à Marcoing	1060	10690	»	11750
De Saint-André à la Lys (chemin de Messine)	625	10389	»	11014
De Lille à Lambersart	3538	»	»	3538
D'Etreux à Saultain	2275	»	»	2275
De Valenciennes à Orsinval	1523	9616	»	11139
D'Haveluy à Wallers	2392	»	»	2392
De Bois-Grenier à Wavrin	4305	3412	»	7717
D'Ennetières-en-Weppes à Englos	776	6340	»	7116
De Bondues à Bousbecques	8415	»	»	8415
De Douai à Oisy	5242	2633	»	7875
De Marcq à Marquette	2025	»	»	2025
De Saint-Souplet au Câteau	»	4350	2626	6976
De Wavrechain à Denain	1365	»	»	1365
De Wulverdinghe à Bollezeele	8500	»	»	8500
De Cuvillers à Bantigny	1260	»	»	1260
De Paillencourt à Hordain	4150	»	2980	7130
De Dunkerque au pont de Leffrinckoucke	1400	3895	»	5295
D'Arneke au Ménégat à Nordpeene	200	5418	2100	7718
D'Avesnes-le-Sec à Lieu Saint-Amand	5266	»	»	5266
De Zermezeele à Cassel et à Ledringhem	743	4875	»	5618
De Niergnies à Cambrai	1280	70	»	1350
D'Estaires à Steenwerck	180	7740	»	7920
Du bac de Wavrin	11520	»	»	11520
De Steenbecque à Ebblinghem	»	8700	»	8700
De Beugnies à Sains	»	11370	»	11370
D'Hornaing à Marchiennes	7761	»	»	7761
De Demicourt à la route impériale N° 29	»	1812	»	1812
D'Ohain à la frontière	»	2395	»	2395
De Bavai à la frontière	»	7061	»	7061

N°s	DÉNOMINATION.	LONGUEUR			
		Pavage.	Empier-rement.	Sol naturel.	TOTALE.
85	D'Haspres à Solesmes.	9935	»	»	9935
86	De Quesnoy au Câteau	2934	14341	»	17275
87	De Gommegnies à Roisin	»	7233	»	7233
88	De Dunkerque au Rosendael.	»	2225	»	2225
89	De Bailleul au Mont-Noir et à la frontière. . .	»	680	2250	2930
90	De Genech à Baisieux.	6518	»	3012	9530
91	De Leers à Tourcoing.	2748	»	5102	7850
92	Du Câteau à Landrecies	»	»	10380	10380
93	De Seclin à Haubourdin.	»	1700	3450	5150
94	De Seclin à Vendeville	1600	»	3600	5200
95	De la Longueville au bois des Dames.	334	7989	197	8520
96	De Berlaimont à Villereau.	»	13110	»	13110
97	De Montigny à Lallaing, ...	2850	»	1520	4370
98	De Maing à Famars et Valenciennes.	2651	»	»	2651
99	D'Hasnon à Raismes	5950	»	»	5950
100	De Ruesnes à Famars	8224	»	»	8224
101	De Saint-Aubert à la route départementale N° 7.	2011	»	»	2011
102	De Condé à Bruille-Saint-Amand	6367	»	»	6367
103	De Busigny à Vaux.	1200	»	1524	2724
104	De Felleries à Avesnes	»	»	7840	7840
105	De Wallers à Hasnon	2407	»	2393	4800
106	De Solrinnes à Dimechaux.	»	3000	»	3000
107	De Caëstre à Steenvoorde	300	5354	»	5654
108	De la Madeleine à la route départementale N° 14.	1106	»	894	2000
109	De Ceinture de Douai	7780	»	»	7780
110	De Wattignies à Fâches	1330	»	1670	3000
111	D'Englefontaine à la Balance.	717	4592	»	5309
112	De Roubaix à Mouscron	2600	»	»	2600
113	De Bergues à Dunkerque par Steen-Dam . . .	3090	5380	»	8470
114	De Renescure à Campagne	»	1500	»	1500
115	De l'Arbre-de-Guise à la Laurette par Mazinghien	»	5460	»	5460
116	De Quérénaing à Trith-St-Leger	8172	»	»	8172
117	De Beaurain à Solesmes	657	1363	»	2020
118	D'Iwuy à Cattenières	8056	»	4488	12544
119	D'Hélesmes à Escaudain.	4623	»	830	5453
120	De Pont-à-Marcq à Mérignies.	1350	»	»	1350
121	De Templeuve à Cysoing	2070	»	»	2070
122	De Merville à Estaires	418	5351	»	5769
123	D'Hantay et Salomé à La Bassée	3769	731	»	4500
124	De Vendegies-au-Bois à Ovillers	»	2419	»	2419
	TOTAUX	324815	357695	67623	749533

Ces chemins sont confiés aux soins de MM. les Agents-Voyers.. Ils sont entretenus aux frais des communes avec le concours du département.

SERVICE VICINAL.

CHEMINS VICINAUX DE GRANDE COMMUNICATION.

Ces chemins ont donné lieu, en 1871, aux dépenses ci-après :

Entretien	702,532 80
Travaux neufs et de grosses réparations	204,172 13
Personnel	26,564 »
Dépenses diverses	14,120 94
Total	947,389 87

Ces dépenses ont été couvertes au moyen des ressources ci-après :

Imputation sur le produit des 7 centimes spéciaux	557,446 97
Cotisations communales	259,077 80
Centimes extraordinaires	130,865 10
Somme égale	947,389 87

CHEMINS VICINAUX D'INTÉRÊT COMMUN.

Ces chemins sont au nombre de 124 et ont une étendue totale de 745,229 mètres, comme l'indique le tableau statistique ci-dessus. Les dépenses auxquelles ils ont donné lieu en 1871 sont les suivantes :

Entretien	476,484 68
Grosses réparations	15,229 79
Construction	166,809 83
Frais généraux, personnel, acquisitions de terrains	107,990 27
Total	766,514 57

Ces dépenses se sont réparties par arrondissement, comme suit :

Dunkerque. .	40,717	»	Avesnes . . .	126,932	»
Hazebrouck. .	120,075	»	Douai	35,430	»
Lille . . .	108,180	»	Valenciennes .	52,642	»
Cambrai . . .	192,297	»	Frais généraux	90,242	»
			Somme égale. . . .	766,515	»

Les dépenses ont été couvertes au moyen des ressources ci-après :

Revenus et produits ordinaires	174,117	»
Prestations { en nature	101,875	»
Prestations { en argent	27,871	»
Centimes spéciaux ordinaires.	62,747	»
Impositions extraordinaires	16,120	»
Produits divers extraordinaires	693	»
Coupes de bois, ventes de terrains, etc.	»	»
Subventions industrielles	27,404	»
Souscriptions particulières.	8,764	»
Subventions de l'Etat et du département. . . .	279,567	»
Partie des centimes ordinaires départementaux affectés aux dépenses du personnel	67,356	»
Total . . .	766,514	»

CHEMINS VICINAUX ORDINAIRES.

Les voies et moyens réalisés pour le service d'entretien, d'amélioration et d'achèvement de ces lignes, en 1871, ont donné les résultats ci-après indiqués :

Revenus ordinaires.	316,206	»
Prestations.	1,108,440	»
Centimes spéciaux { ordinaires.	303,742	»
Centimes spéciaux { extraordinaires. . . .	9,454	»
4e journée.	3,038	»
Impositions extraordinaires	37,608	»
Emprunts.	1,958,840	»
Produits divers extraordinaires	30,477	»

Subventions industrielles	6,498	»
Souscriptions	54,164	»
Subventions de l'État et du département. . .	97,131	»
Ensemble. . . .	3,925,598	»
Non valeurs à déduire . . .	74,624	»
Reste	3,850,974	»

Les dépenses faites ont été les suivantes :

Entretien.	1,466,291	»
Grosses réparations	16,280	»
Construction	469,552	»
Terrains, dommages, dépenses diverses . . .	72,223	»
Service des emprunts	203,364	»
Total. . . .	2,227,710	»

Ces dépenses se divisent ainsi par arrondissement :

Dunkerque	178,918	»
Hazebrouck.	234,537	»
Lille	559,541	»
Cambrai.	394,659	»
Avesnes	365,615	»
Douai.	209,279	»
Valenciennes	285,165	»
Total. . . .	2,227,710	»

Les ressources affectées au service des chemins vicinaux ordinaires se répartissent de la manière suivante entre les deux catégories de chemins :

	RESSOURCES.	DÉPENSES.
Réseau subventionné.	3,567,970	1,942,984
Réseau non subventionné	283,004	284,726
TOTAUX.....	3,850,974	2,227,710

Les ressources de l'exercice 1871 ont été très-supérieures aux dépenses de cette année. L'excédant de ces ressources a permis de couvrir l'insuffisance de celles de 1870 qui étaient restées très-inférieures aux besoins par suite de l'interruption pu service de la caisse des chemins vicinaux.

D'après les renseignements qui précèdent, nous constatons que les dépenses du service vicinal pendant l'année 1872 sont les suivantes :

Chemins de grande communication	947,390	»
Chemins d'intérêt commun	766,515	»
Chemins vicinaux ordinaires.	3,850,974	»
Total . . .	5,564,879	»

Voici quel est l'état matériel du service au 31 décembre de ladite année :

	CHEMINS			TOTAL
	de grande communication.	d'intérêt commun.	vicinaux ordinaires.	
A l'état d'entretien.	856,677	706,175	930,389	2,493,241
En construction . .	»	15,082	34,467	49,549
En lacune	»	23,972	3,094,244	3,118,216
TOTAL. .	856,677	745,229	4,059,100	5,661,006

NOTIONS

SUR LA DENSITÉ DES VOIES DE COMMUNICATION

Les détails contenus dans le tableau ci-après résument par arrondissement la statistique des voies de communication du département, et indiquent le rapport de leur développement à la population et à la superficie du territoire.

	ARRONDISSEMENTS.							TOTAL.
	Dunkerque.	Hazebrouck	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes	
	m	m	m	m	m	m	m	m
Longueur des routes impériales	59403	67264	112127	115977	96486	52707	87136	591100
Longueur des routes départementales	35579	62454	101471	82459	135451	40962	58033	516409
Total	94982	129718	213598	198436	231937	93669	145169	1117509
Longueur des chemins vicinaux de grande communic.	132940	113013	180850	106564	167694	79043	76573	856677
Longueur des chemins vicinaux d'intérêt comm. constr.	70488	94489	140587	118723	148236	64689	67103	704315
Longueur des chemins vicinaux ordinaires, construits	318045	268123	457973	393715	801543	210569	347050	2797018
Longueur des chemins vicinaux en sol naturel	370441	622672	641170	715641	267206	321124	364613	3302867
Total	891914	1098297	1420580	1334643	1384679	675425	855339	7660877
Longueur totale des routes et des chemins pavés ou empierrés	616455	605343	993008	817438	1349410	447970	635895	5475519
Longueur totale de toutes les voies y compris les chemins en sol naturel	986896	1228015	1634178	1533079	1616616	769094	1000508	8778386
	h	h	h	h	h	h	h	h
Superficie territoriale de chaque arrondissement	72161	69320	87439	89260	139723	47206	62978	568087
Population de chaque arrondissement	113184	109036	522231	193855	163450	115065	174220	1392041

		ARRONDISSEMENTS.							TOTAL.
		Dunkerque.	Hazebrouck.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes	
Longueur correspondant à un hectare.	des routes impériales..	»,82	»,97	1,28	1,30	»,69	1,12	1,38	1,04
	des routes départementales.	»,49	»,90	1,16	»,97	»,97	»,87	»,91	»,91
	des chemins de grande communication. . .	1,84	1,63	2,07	1,18	1,20	1,67	1,22	1,51
	des chemins vicinaux pavés ou empierrés	5,36	5,27	6,84	5,74	6,80	5,86	6,38	6,17
	de toutes les voies construites.	8,54	8,77	11,29	9,19	9,66	9,49	10,10	9,63
	de toutes les voies y compris les chemins en sol naturel . . .	13,67	17,72	16,69	17,17	11,57	16,29	15,89	15,46
Longueur par habitant.	des routes impériales..	»,54	»,64	»,24	»,61	»,61	»,47	»,51	»,45
	des routes départementales.	»,32	»,60	»,22	»,44	»,85	»,37	»,34	»,40
	des chemins de grande communication . .	1,18	1,04	»,35	»,55	1,05	1,68	»,55	»,62
	des chemins vicinaux pavés ou empierrés	3,43	3,32	1,15	2,04	5,71	2,40	2,32	2,52
	de toutes les voies construites.	5,47	5,60	1,96	4,27	8,22	4,92	3,61	3,99
	de toutes les voies y compris les chemins en sol naturel . . .	8,72	11,26	3,12	7,91	9,88	6,69	5,75	6,21
Nombre des communes.	qui contribuent aux chemins de grande communication. . . .	31	33	99	51	94	45	41	397
	qui ne contribuent pas à ces chemins. . . .	25	20	30	67	59	21	40	262
	traversées par des routes impériales ou départementales ou des chemins de grande communication. .	25	27	59	45	57	28	42	283
	rattachées aux routes et chemins.	31	26	70	73	96	38	39	376
	isolées des voies de communication. . .	»	»	«	«	»	»	»	»

On voit par ces détails que l'arrondissement d'Avesnes est le mieux pourvu au point de vue du développement des chaussées construites. Cet arrondissement est privilégié en ce sens qu'on y trouve abondamment les matériaux d'empierrement à la différence *des autres* qui en sont presque entièrement privés, et que la nature

du sol y est en outre particulièrement propre à ce genre de construction.

On évalue en moyenne à un kilomètre courant de bon chemin public par kilomètre carré l'étendue des voies de communication désirables. Le tableau qui précède constate que le département du Nord, qui a une superficie de 5,681 kilomètres carrés, possède 4,829 kilomètres de voies construites ce qui équivaut à 85/100e de kilomètre courant par kilomètre carré.

CHEMINS DE FER.

Les ouvrages qui avaient été détruits ou endommagés pendant la guerre, ont été complètement réparés avant la fin de l'année 1871. Toutefois les travaux de réfection de certaines parties de la voie ont été un peu ralentis par la difficulté que l'on éprouvait pour amener les matériaux à pied d'œuvre pendant la période à laquelle on a donné le nom de *crise des transports*. Ces travaux ont été activés pendant les premiers mois de 1872.

A l'exception de la gare de Landrecies, incendiée en janvier 1871, et dont la reconstruction était en cours d'exécution en 1872, on n'a pas à signaler de travaux très-importants dans les gares du département; mais dans beaucoup de ces gares les bâtiments ont été agrandis, les aménagements modifiés, de nouvelles voies ont été posées afin de satisfaire aux besoins qui résultent du développement du trafic.

La Compagnie du Nord a présenté un projet pour l'agrandissement de la station de Somain.

Le projet de modification du tracé du chemin de fer de Lille à Dunkerque et Calais, aux abords de Lille, et d'établissement d'une vaste station à La Madeleine, a reçu l'approbation de l'autorité supérieure. La Compagnie poursuit l'accomplissement des formalités préalables à l'expropriation des terrains.

La question du passage supérieur à substituer au passage à niveau de la route nationale N° 45, à l'entrée de la station de Valenciennes, est soumise à l'approbation de l'administration supérieure.

Nous avons indiqué plus haut les diverses lignes concédées en 1869 à la Compagnie du Nord-Est. Une seule de ces lignes est terminée et a été récemment mise en état d'exploitation. Les autres sont soumises aux formalités administratives.

Nous avons également donné l'indication des chemins de fer d'intérêt local concédés en 1871 et 1872 par le département. Aucun de ces chemins n'a encore été déclaré d'utilité publique par le gouvernement.

Il résulte des renseignements fournis sur les résultats de l'exploitation du réseau de la Compagnie du Nord, en 1871, que les produits des gares du département présentent sur ceux de 1870 une augmentation de 4,808,091 fr. 50 c., ce qui en a porté le montant total à 37,685,232 fr. 38 c., égal à plus de 41 % du produit de l'ensemble du réseau.

Nous donnons ci-après le tableau des péages dans les 57 stations du département.

CHEMIN DE FER DU NORD.

STATIONS du département du Nord — Année 1871.

STATIONS	Nombre de Voyageurs.	PRODUITS			
		des Voyageurs.	des marchandises à grande vitesse.	des marchandises à petite vitesse.	Totaux.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Lille	1.228.165	2.304.543 96	611.936 61	2.733.328 05	5.649.808 62
Erquelines	46.483	392.187 33	182.438 12	3.973.778 66	4.548.404 11
Dunkerque	134.293	347.008 53	270.728 12	2.545.905 35	3.163.642 »
Somain	87.197	125.074 27	20.154 32	2.460.535 »	2.605.763 59
Douai	302.241	608.297 71	113.781 31	980.408 43	1.702.487 45
Valenciennes	171.985	399.154 95	315.260 »	938.851 06	1.653.266 01
Quiévrain	74.300	227.975 37	233.028 43	1.049.475 13	1.510.478 93
Roubaix	445.373	351.784 43	399.245 15	533.682 13	1.284.711 71
Cambrai	189.632	471.960 69	216.451 18	357 937 96	1.046.349 83
Lourches	15.575	25.073 83	4.491 27	810.601 68	841.166 78
Hautmont	36.673	37.624 78	6.604 05	781.258 33	825.487 16
Mouscron	203 752	205.061 97	107.845 95	485.988 02	798.895 94
Blandain	106.903	203.973 40	31.662 61	402.447 95	638.083 96
Maubeuge	102.662	165.524 75	62.179 60	280.334 99	508.039 34
Armentières	141.385	148.129 99	25.650 77	283.205 36	456.986 12
Fives	»	»	»	453.160 34	453.160 34
Tourcoing	203.413	146 655 55	64.305 03	228.657 11	439.617 69
Raismes	22.719	36.446 41	5.367 84	319.310 02	361.124 27
Hazebrouck	92.665	161.473 38	26.814 02	133.953 25	322.240 65
Jeumont	19.405	48.294 49	28.328 54	220.480 62	297.103 65
Fourmies	39.212	56.458 44	22.602 20	21d.415 75	295.476 39
Bergues	80.988	90.632 19	33.452 56	167.922 15	292.006 90
Le Câteau	35.056	85.735 63	38.261 59	135.695 75	259.692 97
Avesnes	59.971	95.277 06	20.911 32	120 196 53	236.384 91
Aulnoye	49.929	70.267 17	4.415 82	158 886 59	233.569 58
Anor	35.493	33.037 05	6.275 16	159 304 43	198.616 64
Landrecies	38.107	82.095 82	12.856 43	100.262 46	195.214 71
Blanc-Misseron	10.801	9.613 26	38.710 90	139.513 20	187.837 36
Busigny	48.474	97.747 74	18.761 24	45.088 05	161.597 03
Caudry	22.920	41.923 79	33.897 53	77.936 05	153.757 37
Pont-de-la-Deûle	»	»	14 70	140.828 67	140.843 37
Seclin	57.442	53.032 69	3.931 06	74.856 75	131.820 50
Sains	23.408	26 009 99	6.874 67	85.540 50	118.425 16
Strazeele	20.507	26.800 99	1.811 01	89.350 43	117.962 43
Feignies	13.632	72.574 63	5.698 85	27.962 77	106.235 75
Bouchain	25.953	37.417 31	9.034 44	56.659 24	103.110 99
Bailleul	44.743	61.086 59	6.107 53	31.471 80	98.665 92
Frontière d'Anor	13.241	4.364 05	1.089 21	87.423 09	92.876 35
Cassel	26.357	39.086 89	7.402 43	28.825 70	75.315 02
Montigny	24.616	20.482 76	1.399 81	50.150 30	72.032 87
Watten	21.270	24.564 41	2.988 09	34.044 30	61.596 80
Iwuy	16.300	26.702 99	1.569 89	29 678 40	57.951 28
Baisieux	34.464	22.900 11	1.395 »	27.830 97	52.126 08
Steenwerck	13.837	14.901 21	978 15	33.714 90	49.594 26
Bertry	12.810	23.021 13	3.562 77	18 774 »	45.357 90
Esquelbecq	23.972	30.112 07	2.305 05	12.444 55	44.861 67
Ebblinghem	10.588	15.938 16	682 83	21.802 35	38.423 34
Arnèke	14.997	19.456 46	2.018 02	15.787 95	37 262 43
Ascq	21.428	11.894 17	911 67	17.784 75	30.590 59
Steenbecque	6.079	8.847 19	603 57	19.685 25	29.136 01
Wallers	13.138	14.387 54	606 14	12.285 40	27.279 08
Cattenières	7.022	11.295 24	972 14	14.913 95	27.181 33
Abancourt	5.261	12.363 29	6.471 68	7.797 »	26.631 97
Thiennes	4.883	6.567 53	428 06	18.277 80	25 273 39
Pérenchies	15.069	12.025 87	619 31	10.589 95	23.235 13
Phalempin	11.553	11.049 82	147 »	4.151 65	15.348 47
Dompierre	9.180	7.012 82	447 11	7.451 35	14.911 28
				Totaux des produits	87.685.232 88

PORTS MARITIMES.

Les renseignements ci-après feront connaître la consistance, l'étendue et l'importance du service des ports du département.

Le service spécial des ports, phares et balises du Nord, comprend tout le développement des plages françaises de la mer du Nord sur une longueur de 32 à 33 kilomètres, ainsi que le balisage et l'éclairage de toute la zone du littoral s'étendant depuis la limite des eaux françaises à 16 ou 17 mille au large jusques par le travers de la pointe de Walde à 6 ou 7 milles au large sur une longueur totale de 30 milles marins ou 55 à 56 kilomètres en allant à peu près du N. E, au S. O.

Ce service comprend aussi l'entretien et l'amélioration de toutes les parties des ports ainsi que les manœuvres continues des écluses et des canaux constituant les artères de débouché à la mer qui servent à l'évacuation des eaux du pays et à la communication régulière entre les voies navigables de l'intérieur et les ports maritimes.

Le service des ports n'a formé pendant un certain nombre d'années qu'un arrondissement d'Ingénieur ordinaire. Il est aujourd'hui divisé en deux arrondissements sous la direction d'un Ingénieur en chef résidant à Dunkerque, il comprend :

L'arrondissement maritime de Dunkerque ayant pour attributions le service du port avec celui des études, de l'éclairage et du balisage de la rade et des bancs de Flandre ;

L'arrondissement maritime de Gravelines comprenant le service du port avec celui de l'organisation, de l'entretien et des manœuvres des ouvrages à la mer destinés aux desséchements et à l'hygiène du littoral.

DUNKERQUE.

Dunkerque est à la fois port militaire et port de commerce. La marine de l'État y possède un bassin à flot et de vastes établissements. Ce bassin a été remis à l'administration civile et reçoit les bâtiments de la marine marchande concurremment avec les autres bassins du port.

La première partie du port de Dunkerque en l'abordant par la mer, se compose d'un chenal, d'un avant-port et d'un port d'échouage, qui sont sur toute leur étendue soumis à l'action des mouvements alternatifs des marées diurnes. Leur longueur totale est de 2,100 mètres, et leur largeur moyenne de 60 à 70 mètres; le tirant d'eau est de 5 à 6 mètres, suivant les marées.

Dans le fond du port d'échouage débouchent deux écluses qui établissent les communications entre le port et les bassins à flot.

Ces bassins sont au nombre de trois: bassin du commerce, bassin de la marine, bassin de l'arrière-port. Ils ont ensemble une superficie de 11 hectares 300 mètres. Quatre écluses y correspondent; les principales sont: l'écluse à sas de la citadelle et l'écluse simple de barrage du bassin du commerce. Les deux autres sont l'écluse de la marine et l'écluse de l'arrière-port, sur le canal de Bergues, ouverte à la navigation intérieure.

Un quatrième bassin, celui de l'Ouest, est actuellement en construction.

Il y a lieu de mentionner en outre le bassin des Chasses, de 30 hectares de superficie. L'écluse de ce bassin fonctionnant simultanément avec celles de la Cunette et du fort Revers, réunit une force d'écoulement rapide qui permet, par l'entraînement des sables, d'entretenir dans le port d'échouage, dans le chenal et dans la passe d'entrée, le tirant d'eau nécessaire à la navigation maritime.

Le mouvement général du port a donné en 1871 les résultats suivants: entrés et sortis 6,553 navires jaugeant 1,134,789 tonneaux et portant 901,000 tonnes de marchandises, dont 2,559 navires français et 3,994 navires étrangers — Il en résulte sur 1870, une augmentation de 940 navires et de 197,000 tonnes de marchandises. Le tonnage moyen qui était en 1870 de 174 tonneaux s'est maintenu en 1871.

Dans ces nombres ne sont pas compris les mouvements d'entrée et de sortie des bateaux de la navigation intérieure qui se sont produits comme suit: 4,520 bateaux d'une capacité totale de 504,433 tonneaux et ayant charge de 120,980 tonnes.

Le nombre des navires affectés à la pêche de la morue d'Islande a été, en 1871, de 111, d'un tonnage total de 11,000 tonneaux et montés par 1,738 hommes d'équipage. Ils ont recueilli 107,000 quintaux métriques de produits d'une valeur de 2,940,000 francs.

La pêche cotière a été représentée par 78 bateaux de 2,341 tonneaux de jauge et montés par 545 marins; cette pêche a produit 6,834q. métriques évalués à 683,478 francs.

Deux navires, d'une capacité totale de 252 tonneaux ont été construits dans le port et lancés en 1871.

Cinq navires ont été naufragés dans la même année; les pertes matérielles qui en sont résultées sont évaluées à 45,200 francs.

On n'a eu à déplorer la perte d'aucun des hommes qui composaient l'équipage de ces navires. Mais deux hommes distingués du port ont trouvé la mort dans deux de ces sinistres.

Le service de remorquage à vapeur établi par la chambre de Commerce en vertu de la loi du 18 juin 1859 produit toujours de bons résultats.

Les grands travaux entrepris en vertu du décret du 14 juillet 1861 pour l'agrandissement du port et le complément de ses installations ont été continués en 1871, au moyen des avances faites à l'État par la ville de Dunkerque. Ces travaux, dont l'importance a été augmentée par des décisions ministérielles, sont évalués à 20 millions. Sur cette somme, les dépenses faites jusqu'à la fin de l'année 1872, se sont élevées à 7,700,000 fr.

GRAVELINES.

Ce port, de troisième ordre, situé à l'embouchure de la rivière de l'Aa, se compose d'un chenal extérieur, d'un chenal intérieur et d'un port d'échouage. Leur longueur totale est de 3,900 mètres, et leur longueur moyenne de 50 à 60 mètres. Le tirant-d'eau est de 5 mètres en vives eaux, et de 4 mètres en mortes eaux.

Des travaux importants d'amélioration s'exécutent dons ce port. Les dépenses faites jusqu'au 31 décembre 1872, ont dû s'élever à 1,250,000 fr.

Gravelines fait un commerce considérable pour l'exportation en Angleterre des œufs et des fruits. La pêche au hareng y est faite sur une grande échelle. Ce port arme aussi pour la pêche de la morue, et reçoit de forts approvisionnements de bois du nord. Le mouvement qui s'y est produit en 1871 a été de 733 navires, dont 666 français et 67 étrangers, jaugeant ensemble 61,188 tonneaux et portant 37,000 tonnes de marchandises. C'est 23 navires et 6,000 tonnes de plus qu'en 1870.

Le tonnage du port de Gravelines varie peu; celui des marchandises est toujours d'un peu plus de la moitié du tonnage de jauge; le lestage comble le reste de la capacité des navires en mouvement, soit sur ceux qui vont en Angleterre et reviennent vides soit sur les navires norwégiens ou anglais qui apportent des bois du Nord et des charbons et repartent sur lest. Gravelines étant actuellement relié par une voie ferrée au réseau du Nord et aux houillères du Pas-de-Calais, il est probable que ces circonstances défavorables éprouveront d'importantes modifications.

La pêche de la morue d'Islande a occupé, en 1871, 8 navires jaugeant ensemble 857 tonneaux ayant un équipage de 134 hommes. Le produit a été de 3,000 q. m. estimé 180,000 fr.

Les bateaux affectés à la pêche cotière ont été au nombre de 76, d'une capacité totale de 1,672 tonneaux et montés par 600 marins.

Ils ont recueilli une quantité de poisson de 25,876 quintaux valant 752,954 francs.

Six bateaux jaugeant ensemble 434 tonneaux ont été construits en 1871 à Gravelines.

Trois navires ont été naufragés en vue du port. La perte a été de 6.150 francs. On n'a eu à déplorer la mort d'aucun des hommes qui composaient l'équipage de ces navires.

NAVIGATION A VAPEUR SUR MER.

Les bateaux à vapeur français naviguant sur mer, qui ont leur station à Dunkerque, sont au nombre de 17, savoir :

NOMS des NAVIRES.	Force en chevaux	Capacité — Tonneaux.	STATIONS.	PASSAGERS	
				Maximum.	Transportés en 12 mois.
Albert. . . .	151	500	Bordeaux. Le Hâvre, St-Pétersbourg.	60	53
Jean-Bart . .	136	890	Bordeaux, St-Pétersbourg, Bilbao.	12	16
Dunkerquois.	136	890	Bordeaux, St-Pétersbourg.	12	50
Flandre. .	59	260	Le Hâvre.	20	267
France. . . .	118	540	Id.	60	8
Newa	140	400	Bordeaux, Le Hâvre.	50	20
Nord	180	480	Bordeaux, Cherbourg.	42	40
Normandie. .	70	191	Le Hâvre.	20	20
Mathilde. . .	37	180	Nantes, Morlaix, Le Hâvre, Quimper, Bayonne, Rochefort, Granville, Bordeaux.	7	75
Faulconnier..	137	1000	Newcastle, Bordeaux, Rouen, Le Hâvre, Cherbourg, Anvers.	4	»
Orphéon. .	180	140	»	»	»
Commerce. .	138	»	Dunkerque.	Service du remorquage.	
Industrie. . .	50	»	Id.	Id.	
Marine . . .	171	»	Id.	Id.	
Pilote. . . .	30	»	Id	Service du pilotage.	
Baliseur. . . .	81	»	Id.	Service du balisage.	
La Martine. .	53	»	Id.	Travaux de dragage du port.	

BATEAUX A VAPEUR ÉTRANGERS AYANT AUSSI LEUR STATION A DUNKERQUE.

1° De Dunkerque à Londres par la Tamise, sir Robert Peel et lord John Russell;

2° De Dunkerque à Hull, service régulier les mercredi et samedi;

3° De Dunkerque à Leith-Edimbourg, steamers Marie Stuart et Paris;

4° De Dunkerque à Goole, steamers Colletis, Londos, Deva et Killarmey;

5° De Dunkerque à Newcastle, steamer Fusilier;

6° De Dunkerque à Rotterdam, steamer Prince d'Orange, tous les samedis.

NAVIGATION INTÉRIEURE.

Les canaux et rivières navigables qui coulent sur le territoire du département du Nord sont au nombre de 27 et forment ensemble un développement de 52 myriamètres 4,668 mètres. Tous sont compris dans le bassin de l'Escaut, à l'exception de la Sambre, qui fait partie du bassin de la Meuse. Voici leur nomenclature et leur description.

N° 1. *Rivière de l'Aa.* — La rivière de l'Aa, venant de Saint-Omer, et débouchant dans le port de Gravelines, forme la limite des départements du Nord et du Pas-de-Calais, depuis St.-Momelin jusqu'à la mer. Sa longueur, dans le département, est de 25,000 mètres. Sa largeur, y compris les digues, est de 32 mètres.

N° 2. *Canal de la Colme.* — Ce canal, formé par une dérivation de l'Aa, se sépare de celle-ci à Watten et se dirige sur Bergues, où il verse ses eaux dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur est de 24,180 mètres.

N° 3. *Canal de Bourbourg.* — Ce canal qui est une autre dérivation de l'Aa, commence à l'écluse du Guindal, au-dessus du village de St.-Nicolas, et se dirige sur Bourbourg et sur Dunkerque, où il débouche par l'écluse de l'arrière-port et par le sas octogone. Sa longueur est de 21,030 mètres.

N° 4. *Canal de Bergues à Furnes et becque d'Hondschoote.* — Le

canal de Bergues à Furnes, ou de Basse-Colme, débouche dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur, depuis la Belgique jusqu'au sas de Bergues, est de 13,770 mètres.

N° 5. *Canal de Dunkerque à Furnes.*—Ce canal est creusé parallèlement à la côte. Sa longueur, dans le département du Nord, depuis Houtem (Belgique), jusqu'à l'écluse octogone à Dunkerque, est de 13,230 mètres.

N° 6. *Canal de Bergues à Dunkerque.* — Ce canal reçoit dans Bergues les eaux des Haute et Basse-Colme, ainsi que celles des 2e et 3e sections des Waeteringues, et les déverse dans le port de Dunkerque. Sa longueur est de 8,701 mètres, sa largeur est de 20 mètres au niveau des eaux et de 30 mètres de crête en crête.

N° 7. *Canal des Moëres.* — Il se divise en deux branches qui communiquent avec le canal de Bergues, l'une par l'écluse de Bernadstreete, l'autre par le sas octogone de Dunkerque. Sa longueur, depuis son origine près du bassin des Moëres jusqu'au sas octogone de Dunkerque, en y ajoutant l'embranchement de Bernardstreete, est de 10,320 mètres. Le canal des Moëres, comme canal navigable n'a point d'issue, son principal objet est d'amener dans le canal de la Cunette, par le sas octogne, les eaux de Moëres et d'une partie de la 3e section des Waeteringues.

N° 8. *Canal de la Cunette.* — Le canal de la Cunette reçoit les eaux du canal des Moëres, traverse le canal de Furnes et une autre branche de communication de ce même canal avec ceux des Moëres et de Bergues, et débouche dans le chenal du port de Dunkerque. Sa longueur, depuis sa jonction avec le canal des Moëres jusqu'à l'écluse à la mer, est de 2,303 mètres. Sa largeur, au fond, est de 12 mètres, et de crête en crête de 44 mètres.

N° 9. *Canal de Mardyck.*—Ce canal n'est plus navigable, mais il reçoit les eaux des canaux de Bourbourg et de Bergues à Dunkerque, et sert de réservoir pour alimenter les chasses qui s'opèrent par le canal de dérivation et par l'écluse de la Cunette. Sa longueur, depuis le sas du Mail jusqu'à l'ancienne écluse de Mardyck, est de 3,500 mètres. Sa largeur, au fond, est de 38 mètres, et de crête en crête, de 64 mètres.

N° 10. *Canal de St.-Omer et de Neuf-Fossé.* — Ce canal forme en partie, vers le sud-ouest, la limite de l'arrondissement d'Hazebrouck et du département du Pas-de-Calais. Sa longuenr totale, de la Lys à l'Aa, est de 16,288 mètres.

N° 11. *Rivière de la Lys.* — La longueur de cette rivière, dans le département du Nord, depuis Thiennes jusqu'à Wervicq, est de 55,000 mètres.

N° 12. *Canal de la Nieppe.*— Ce canal, qui est une dérivation de la Lys, se dirige vers l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck et se joint au canal d'Hazebrouck au sas de la Motte-au-Bois. Sa longueur est de 9,335 mètres.

N° 13. *Canal d'Hazebrouck.*—Il s'étend d'Hazebrouck à la Motte-au-Bois, où il se joint au canal de la Nieppe. Sa longueur est de 5,778 mètres. Ce canal n'a point d'écluse.

N° 14. *Canal de Préavin.*— Ce canal commence à la jonction de la Nieppe et du canal d'Hazebrouck au sas de la Motte-au-Bois, et communique à la rivière de la Bourre, au-dessus de l'écluse du Grand-Dam. Sa longueur est de 2,181 mètres.

N° 15. *Rivière de la Bourre.* — La rivière de la Bourre naît au territoire de Borre, reçoit les eaux du canal de Préavin et a son confluent dans la Lys. Sa longueur, depuis l'écluse du Grand-Dam jusqu'à la Lys, est de 7,646 mètres. Les canaux de la Nieppe, d'Hazebrouck, de Préavin et de la Bourre, occupent l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck, se lient et forment un système de navigation secondaire et purement local, communiquant par ses deux extrémités avec la Lys.

N° 16. *Rivière de la Lawe.*— Cette rivière n'a qu'une très-petite partie de son cours dans le département du Nord, sur le territoire de La Gorgue, où elle débouche dans la Lys. Sa longueur, depuis la limite du département du Pas-de-Calais jusqu'à son confluent, est de 2,300 mètres.

N° 17. *Canal de la Haûte-Deûle.*— Ce canal commence à l'écluse du fort de Scarpe, arrose successivement l'arrondissement de Douai, le département du Pas-de-Calais et l'arrondissement de Lille. Sa longueur, dans le département, est de 46,200 mètres.

N° 18. *Rivière de la Basse-Deûle.*— Cette rivière, qui fait suite à la Haute-Deûle, commence à l'écluse St.-André et débouche dans la Lys, à Deûlémont. Sa longueur est de 19,500 mètres.

N° 19. *Canal de La Bassée.* — Ce canal s'étend de celui de la Haute-Deûle à la petite ville de La Bassée, et a une longueur totale de 7,152 mètres. La navigation se fait sans écluse.

N° 20. *Canal d'Aire à La Bassée.*— Ce canal, construit en 1823, entre dans le département par La Bassée, où il se termine après un cours d'environ 40,000 mètres, dans le département du Pas-de-Calais. Sa largeur moyenne est de 20 mètres. Il communique avec la Deûle par l'ancien canal de La Bassée, désigné à l'article qui précède.

N° 21. *Canal de Roubaix.*— Ce canal commence à la Basse-Deûle, au village de Marquette, près Lille, traverse le territoire de Roubaix et s'étend jusqu'à la limite de l'arrondissement de Lille et du royaume de Belgique. Sa longueur, y compris celle du souterrain de Croix, non encore exécuté, est de 19,070 mètres.

N° 22. *Rivière de la Scarpe.* — Cette rivière a sa source dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à peu de distance de Douai, traverse cette ville, celle de Marchiennes et de St.-Amand, et se jette dans l'Escaut à Montagne. Sa longueur, dans le département, est de 43,150 mètres.

N° 23. *Rivière de l'Escaut.*— L'Escaut, qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse les arrondissements de Cambrai et de Valenciennes, et sort du département du Nord, à Mortagne, pour se diriger sur Tournai. Sa longueur, dans le département, est de 63,065 mètres.

N° 24. *Canal de Saint-Quentin.* — Ce canal fait communiquer l'Escaut avec la Somme, la mer du Nord avec la Méditerranée et l'Océan Son développement, de Cambrai à La Fère, est de 96,000 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 26,048 mètres.

N° 25. *Canal de la Sensée.* — Ce canal est tracé de niveau, du bassin rond, sur l'Escaut, au bassin de Brebières, sur la Scarpe. Il fait communiquer la Scarpe avec l'Escaut et fait suite au canal de St.-Quentin, dont il est le complément nécessaire. Sa longueur est de 25,000 mètres. La navigation est très-active sur ce canal.

N° 26. *Canal de Mons à Condé.*—La longueur totale de ce canal est de 25,280 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 5,058 mètres.

N° 27. *Rivière de la Sambre canalisée.*—Cette rivière est la seule voie navigable dans l'arrondissement d'Avesnes. Sa longueur, depuis Landrecies jusqu'à la frontière, est de 54,446 mètres.

N° 28. *Canal de jonction de la Sambre à l'Oise.* — Ce canal fait suite à la Sambre canalisée. Il a une longueur totale de 67,032 mètres, dont 13,202 dans le département.

TABLEAU du mouvement de la navigation sur les rivières et canaux du département en 1871

CANAUX OU RIVIÈRES.	Concédés ou non concédés.	TONNAGE	
		Absolu.	Rapporté au parcours total
Ligne de la Belgique sur Paris.		Tx	Tx
Sambre canalisée.	Concédé.	682,101	610,413
Canal de jonction de la Sambre à l'Oise (entier)	Concédé.	604,865	546,003
Canal de Mons à Condé.	Expl. par l'Etat.	795,104	787,365
Escaut.	id.	2,319,883	1,200.070
Canal de St-Quentin(entier)	id.	2,191,009,	1,353,913
Autres lignes navigables du département.			
Canal de Dunkerque à Furnes.. . .	Concédé.	57,337	44,547
Canal de Bergues.	Expl. par l'Etat	93,796	93,198
Canal de Bourbourg	id.	510,940	448,318
Canal de la Haute-Colme.	id.	162,252	123,173
Canal de la Basse-Colme.	id.	44,780	20,240
Canaux d'Hazebrouck	id.	35,532	13,909
Rivière de la Lys.	id.	308,521	135,488
Canal de Roubaix.	Concédé.	94,312	57,724
Deûle (haute, moyenne et basse) .	Expl. par l'Etat,	2,119,766	687,127
Scarpe moyenne	id.	344,612	245,863
Scarpe inférieure	Concédé	635,049	571,470
Canal de la Sensée	Expl. par l'Etat.	785,100	671,885

SITUATION du service de la navigation.

De grandes perturbations se sont produites, en 1871, dans le fonctionnement des voies de transport par eau. Les chemins de fer ayant été impuissants, lors de la reprise des affaires, à pourvoir aux besoins du commerce, les expéditeurs ont eu recours, plus que d'ordinaire, à la navigation qui, elle-même, s'est trouvée paralysée en partie, par diverses causes et notamment parce qu'un grand nombre de bateaux étaient retenus dans les ports du littoral pour servir provisoirement d'abri aux marchandises qui attendaient leur expédition par les voies ferrées. Il en est résulté momentanément une grande élévation du prix du fret Malgré ces circonstances,

le mouvement de la navigation des canaux du Nord, qui avait été, en 1869, de 3,478,801 tonnes et qui était descendu à 2,912,960, en 1870, s'est relevé, en 1871, jusqu'à 3,112,942. Cette augmentation qui est de 2,000,000 tonnes, comparativement à 1870, appartient tout entière à la grande ligne navigable de Paris à Dunkerque. La Deûle et le canal de Bourbourg, qui forment dans le département les artères essentielles de cette ligne, ont contribué à cet accroissement, la première, jusqu'à concurrence de 33 et le second à raison de 43 p. %. La Sensée et la moyenne Scarpe, qui font aussi partie de cette grande ligne, ont réalisé, de leur côté, une augmentation sensible de leur trafic. Le mouvement de tous les autres canaux intérieurs a été, en 1871, inférieur à celui de 1870 et plus encore au mouvement de 1869.

L'activité signalée en ce qui concerne la ligne de Paris à Dunkerque semble ne s'être pas pas produite au même degré sur celle de la Belgique sur Paris, dont cependant les sections supérieures sont la continuation de la première. Il faut tenir compte, sans doute, des déficits du canal de Mons et de la partie inférieure de l'Escaut. Quoi qu'il en soit, le mouvement des lignes de ce service situées dans le département a été, pendant les cinq premiers mois de 1872, très-supérieur à celui des mêmes périodes de 1869 et 1870 et s'est même élevé presque au double de celui de 1871.

SERVICE HYDRAULIQUE.

Desséchements, Irrigations, Drainage.

Desséchements. — Les desséchements terminés et à l'état d'entretien dans le département sont ceux ci-après :

		Superficie
Waeteringues de l'arrondissement de Dunkerque	1re section.	9298
	2e —	10189
	3e —	8509
	4e — (y compris 8,750 hect. environ situés en Belgique)	10884
Les Moëres.		2091
Prés Duhem, territoire d'Armentières.		70
Vallée de la Scarpe, arrondissements de Douai et de Valenciennes		10792
Vallées de la Hayne et de l'Escaut.		3697
Prairies de Château-l'Abbaye et de Mortagne.		120
Marais de Bruay et de l'Epaix.		340
Prairies de Flines-lez-Mortagne.		140
Vallée de la Naville.		416
Vallée de la Vergne.		113
Vallée de la Haute-Sambre, rive gauche.		64
— —	rive droite.	723
Vallée de la Moyenne-Sambre		74
— Basse-Sambre.		»
Marais de la Haute-Deûle.		1730
Marais de Bourlain et de Trith.		192
	Total.	59692

Les desséchements établis sont au nombre de quatorze ; ils comprennent une superficie de 59,692 hectares, abstraction faite de celui de la Basse-Sambre qui n'a pas encore fonctionné. Tous sauf celui-ci, sont terminés.

Ces desséchements fonctionnent régulièrement et d'une manière convenable.

Les principaux sont ceux des Waeteringues, des vallées de la Scarpe, de la Hayne et de l'Escaut, de la Haute-Sambre et de la Haute-Deûle.

Les Waeteringues sont dans une situation généralement bonne; toutefois, la première et la quatrième section éprouvent des difficultés pour l'écoulement des eaux des parties basses de leurs territoires. Pour la première on espère que l'amélioration générale de la navigation du bassin de l'Aa fournira prochainement à l'association les moyens de réaliser la création de débouchés directs à la mer dans le chenal de Gravelines. Pour la quatrième, la solution des difficultés existantes dépendrait principalement de la consolidation de la digue du canal de Dunkerque à Furnes entre la frontière et le sas d'Houtem (Belgique). Par suite des instances de l'administration et des communications faites par la voie diplomatique, ce travail a été entrepris par l'adminstration belge, il est aujourd'hui terminé, mais dans des conditions qui ne permettront probablement pas d'atteindre le but d'une manière satisfaisante.

La situation est bonne pour les vallées de la Hayne et de l'Escaut. Elle l'est moins pour la vallée de la Scarpe; des travaux importants d'amélioration y sont nécessaires. L'association syndicale a présenté des projets pour la dérivation de la Rache et de la Traitoire dans la Scarpe. Ces projets sont en cours d'instruction,

Le desséchement des marais de la Deûle est à l'entretien depuis six ans. Les expertises finales pour la classification et l'estimation par classe des terrains desséchés sont terminées.

Les curages de cours d'eau se font toujours avec soin chaque fois que le besoin en est signalé. Ceux effectués en 1871 ont embrassé une étendue de 544,048 mètres.

La superficie des terres drainées dans le département est de 39,757 h. 68 a.

STATISTIQUE DE L'INDUSTRIE MINÉRALE.

Production pendant l'année 1871.

HOUILLES.

NOMS des mines.	Etendue de la surface concédée (hectar.)	NOMS des exploitants.	Nombre de puits			Ouvriers employés.	Machines		Quantité du produit brut. (Quintaux métriques.)
			d'extraction.	d'épuisement.	d'aérage		Nombre.	Force en chevaux.	
Mine d'Anzin . . .	11851	Compagnie d'Anzin. .	14	4	8	6321	15	1226	10428982
— de Denain . . .	1344	Id	1	»	1	659	1	50	937081
— de Raismes. .	4819	Id	3	1	2	1349	3	160	1721417
— de St.-Saulve . .	2200	Id	1	»	1	1054	2	190	1850529
— de Fresnes. . .	2073	Id	1	1	1	361	2	120	633957
— de Vieux-Condé.	3966	Id	4	1	2	917	5	268	1625171
— d'Odomez . .	316	Id	1	»	»	»	1	12	»
— d'Aniche. . . .	11850	Compagnie d'Aniche .	11	5	2	2744	23	1281	5281849
— de Douchy. . .	3119	— de Douchy . .	7	»	»	1191	7	519	1519889
— de l'Escarpelle. .	1721	— de la Scarpe. .	3	»	»	956	12	126	1186296
— de Vicoigne . .	1320	Compagnie de Vicoigne	1	2	»	611	6	300	1150927
— d'Escaupont . .	110	— de Fresnes-midi.	2	1	1	281	1	172	188393
— d'Azincourt . .	3052	— d'Azincourt .	3	»	1	272	1	210	331336
— de Thivencelles .	981	— de Fresnes-Midi.	1	1	»	50	6	310	7155
— de Bruille . . .	103	— de Bruille. . .	»	»	»	»	»	»	»
— de Château-l'Ab .	916	— de Vicoigne . .	»	»	»	»	»	»	»
— de Crespin . . .	2812	Libert et consorts. .	»	»	»	»	»	»	»
— d'Hasnon . . .	1188	Comp. d'Anzin et cons.	»	»	»	»	»	»	»
— de Marly. . . .	3313	— de Marly . . .	»	»	»	»	»	»	»
— d'Annœullin . .	920	— de Don. . . .	1	»	»	»	»	»	»
— de Saint-Aybert .	155	— de Fresnes-Midi.	»	»	»	»	»	»	»
Totaux. . . .	62389		57	16	19	16766	91	5317	27164282

Les concessions exploitées sont au nombre de 13; 8 autres ne le sont pas. Les premières possèdent 62 fosses dont 42 en exploitation et 20 en creusement ou en réserve. L'extraction moyenne par fosse a été de 646,769$^{q.\ m.}$ et par ouvrier du fond de 2,060$^{q.}$ Les ouvriers employés dans les mines ont été, en 1871, au nombre de 16,766 dont 13,157 ouvriers du fond et 3,609 ouvriers du jour. La somme totale des salaires a été de 12,881,500 fr., soit par ouvrier 768 fr.

La main-d'œuvre par quintal est en moyenne de 47 c. 4.

Les produits constatés dans le tableau qui précède se divisent suivant leurs qualités et valeur :

	Poids.	Valeur.	Prix moyen au quintal métr.
	quint.	francs.	fr. c.
Anthracite. Fresnes, Vieux-Condé, Vicoigne, Escaupont, Thivencelles	3905903	4015498	1 03
Houille dure à courte flamme. Saint-Saulve, l'Escarpelle	3336885	3662885	1 10
Houille grasse à longue flamme. Anzin, Denain, Raismes, Aniche, Douchy, Azincourt	19921494	22336418	1 12
TOTAUX	27164282	30014801	

Production et importation. — Consommation et exportation.

L'exploitation des mines de houille du département a produit en 1871 une quantité de . . . . . 27,498,638 q.

Il a été importé dans le cours de la même année :

Du bassin du Pas-de-Calais . . .	9,692,270	
Des bassins anglais	318,520	
Du bassin de Mons	16,263,490	
Du bassin de Charleroi	13,015,250	
	39,289,530	39,289,530
Total de la production et de l'importation.		66,788,168

La consommation dans le département, en 1871, est évaluée à une quantité de . . . 35,506,178

Il a été exporté pendant la même année :

Sur les autres départements : Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Oise, Ardennes, Seine-Inférieure, Seine, Seine-et-Oise, etc.	30,447,660	
Sur l'étranger (Belgique)	834,330	
Total égal . . .	66,788,168	66,788,168

Développement de la consommation dans le département, en 1871.

Mines de houille	1,155,525 q.
Usines à fer.	4,653,000
Chemins de fer.	600,000
Industries diverses	13,701,680
Chauffage domestique. . .	15,395,973
Total.	35,506,178

La quantité de houille employée au chauffage domestique a été de 15,395,973 quint., ce qui, pour une population de 1,447,764 habitants, donne une moyenne de 10 quint. 63 kil. par individu, ou environ 42 quint. par famille de 4 personnes, et pour celle-ci une dépense annuelle de 100 fr.

On a compté 259 accidents dans les mines de houille en 1871. Le nombre des ouvriers qui en ont été victimes est aussi de 259, dont 30 tués et 229 blessés.

TOURBIÈRES.

Il n'existe plus guère que celles des communes de Looberghe et de Merckeghem dans l'arrondissement de Dunkerque. Elles sont au nombre de cinq. Elles ont occupé, en 1871, 16 ouvriers qui ont extrait une quantité de 9,400 quintaux métriques de tourbe d'une valeur de 5,600 fr. Les produits de cette exploitation servent au chauffage domestique des villages voisins.

MINES ET MINIÈRES MÉTALLIQUES.

Les mines de Glageon et de Trélon et Ohain ont extrait en 1871, la première 260,360 quintaux métriques et les secondes 104,400 quintaux de minerai de fer hématite rouge, d'une valeur totale de 190,178 fr. Les minières des environs de Maubeuge ont de leur côté extrait 135,000 quintaux métriques de minerai peroxide hydraté jaune qui, réduits à 54,000 quintaux par les opérations auxquelles ils ont été soumis sur place, ont donné une valeur de 43,200 fr.

Les travaux d'extraction ont occupé 220 ouvriers qui ont donné 55,500 journées de travail et ont reçu un salaire total de 144,225 fr.

Consistance des usines à fer.

Les principaux établissements de cette nature existant dans le département sont :

Les forges et hauts-fourneaux de Denain et d'Anzin, au nombre de

5, comprenant en outre 65 fours à puddler, 36 fours à réchauffer, 2 marteaux, 2 martinets, 9 marteaux pilons, 2 presses et 12 trains de laminoirs ;

Les hauts-fourneaux de Maubeuge, au nombre de 4, comprenant en outre 4 cubilots, 36 fours à puddler, 16 fours à réchauffer, 4 marteaux et presses et 8 trains de laminoirs ;

Les laminoirs du Bois-du-Tilleul aussi à Maubeuge, comprenant 31 fours à puddler, 10 fours à réchauffer, 4 marteaux et presses et 5 trains de laminoirs ;

Ceux de Ferrière-la-Grande, appartenant à M. Dumont, comprenant 21 fours à puddler, 7 fours à réchauffer, 5 marteaux et presses et 7 trains de laminoirs ;

Les hauts-fourneaux de la Providence, à Hautmont, au nombre de 3, comprenant outre 1 four à réverbère, 2 cubilots, 32 fours à puddler, 15 fours à réchauffer, 3 marteaux, 1 martinet, 1 marteau pilon et 11 trains de laminoirs ;

Les laminoirs de l'Espérance à Louvroil, comprenant 20 fours à puddler, 7 fours à réchauffer, 1 marteau pilon, 1 presse et 4 trains de laminoirs ;

36 autres établissements possèdent 4 hauts-fourneaux, 50 cubilots, 66 fours à puddler, 2 fours à réverbère, 3 foyers d'affinerie, 48 fours à réchauffer, 10 marteaux, 3 martinets, 17 marteaux pilons et 21 trains de laminoirs, outre divers appareils pour la fabrication de l'acier ;

La consistance totale de ces divers établissements est de :

Fabrication et élaboration de la fonte.

Hauts-fourneaux	15
Fours à réverbère	4
Cubilots	55

Fabrication du fer.

Fours à puddler	286
Fours à réchauffer.	127

Fabrication de l'acier.

Fours de cémentation	1
Fourneaux de fusiou.	4

Appareils pour l'étirage.

Marteaux	15
Martinets	6
Marteaux pilons	36
Presses	7
Trains de laminoirs	67

Ces hauts-fourneaux et établissements sont mis en mouvement par 10 machines hydrauliques et par 195 machines à vapeur d'une force totale de 5462 chevaux.

Ils ont employé en 1871, 5,639 ouvriers dont 4899 hommes, 58 femmes et 682 enfants, lesquels ont fourni ensemble 2,707,082 journées de travail et ont reçu un salaire de 4,933,938 francs.

Production des usines à fer.

	POIDS.	VALEUR.	PRIX moyen de vente.
	q. m.		
Fonte brute et fonte moulée, 1re fusion.	1067305	8678670	8 25
— moulée, 2e fusion	53505	909585	17 »
Fer affiné. Rails	447100	8736400	20 »
Fer affiné. Gros et petits fers marchands	639579	13077681	20 35
Fer affiné. Fers spéciaux	240236	5086278	21 »
Tôle	68580	1826282	26 50
Acier	1300	152000	117 »
TOTAUX	2517605	38466896	

USINE A ZINC D'AUBY.

Cette usine est exploitée par la Compagnie royale asturienne, société anonyme belge.

La Compagnie a produit, en 1871, 1,786 quintaux métriques de zinc, d'une valeur de 79,564 francs. Elle a employé à cette fabrication 4,246 quintaux métriques de calamine d'Espagne et 9,500 quintaux de houille. — Outre les 1,786 quintaux de zinc brut produits sur place, les laminoirs de l'usine d'Auby ont laminé 19,015 quintaux métriques de zinc brut provenant de la fonderie que la Compagnie possède en Espagne, ce qui a donné un produit total de 20,073 quintaux métriques de zinc laminé.

APPAREILS A VAPEUR.

TABLEAU des appareils qui ont fonctionné dans le département en 1871.

	NOMBRE des établis-ments.	MACHINES.		CHAUDIÈRES.		
		Nombre.	Force. — Chevaux	Motrices.	Calo-fères.	Réci-pients de valeur.
Filatures	487	676	15698	803	309	838
Sucreries et raffiner. de sucre.	174	399	4121	324	478	2258
Distilleries	120	141	1389	142	119	668
Fonderies et ateliers de men.	263	302	2081	306	»	6
Teintureries, apprêts	80	104	1287	141	89	460
Mines de houille	81	180	6284	307	»	16
Huileries	39	42	478	50	»	50
Brasseries	177	176	1094	179	6	48
Tissage	112	138	2306	181	28	137
Usines à fer	215	465	5918	556	»	6
Apprêts, blanchisseries	46	80	479	67	25	117
Minoteries	109	111	1291	125	»	3
Battage du blé (locom.)	144	153	861	153	»	»
Scieries	50	89	896	95	»	1
Verreries	22	35	870	51	1	»
Quincailleries, ferronneries	17	24	319	24	»	»
Divers	510	370	3411	1052	83	894
TOTAUX	2676	2345	49713	4556	1138	5502

Ont chômé, en 1871, 58 établissements contenant 94 machines d'une force totale de 1,404 chevaux et 122 chaudières dont 103 motrices et 15 calorifères.

La distinction entre les chaudières motrices et calorifères n'est que nominale ; la plupart d'entre elles servent alternativement aux deux usages.

Les chiffres indiqués pour la force des machines ne sont également que nominaux, la force réelle étant souvent plus que double de la force nominale et presque toujours plus de moitié en sus de cette dernière force (le cheval vapeur étant compté à 75 kilogrammètres).

SITUATION DE L'INDUSTRIE HOUILLÈRE.

Nous avons signalé dans notre Annuaire de 1872, ce fait que la production du bassin houiller avait diminué en 1870 de 561,999 quintaux métriques. Comparativement à celle de 1869; les événements de cette douloureuse année justifiaient ce résultat et la faiblesse des produits du premier semestre de 1871 faisait craindre la continuation de cette fâcheuse situation. Mais la production du second semestre est venue changer l'état des choses; le travail a pris alors une grande activité et l'extraction de l'année s'est en définitive élevée à 27,164,282 quintaux métriques. Celle de 1870, n'ayant été que de 24,907,705 quintaux; l'exploitation de 1871 a donné une différence en plus de 2,256,705 quintaux. La production du bassin du Nord a donc repris sa marche assensionnelle et il est à espérer qu'elle la continuera dans l'intérêt de l'industrie si importante du département.

INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE.

Cette industrie a souffert en 1871, plus encore qu'en 1870. Cependant, une ère plus prospère s'est ouverte pour elle; elle a reçu en 1872 de nombreuses et importantes commandes au point de ne pouvoir que difficilement en admettre de nouvelles. Aussi les prix des fers ont ils subi une très-notable augmentation.

SANTÉ PUBLIQUE.

D'après la liste générale arrêtée par M. le Conseiller d'Etat chargé de l'administration du département du Nord, le 31 décembre 1869, le nombre des personnes autorisées à exercer l'art de guérir dans le département est de 953, dont :

Docteurs en médecine : 212; docteur en chirurgie, 1; officiers de santé, 269; sages-femmes élèves de la Maternité de Paris, 155; sages-femmes reçues par le jury médical, 125; pharmaciens reçus par les écoles spéciales, 63; pharmaciens reçus par le jury médical, 128.

VACCINE.

Le service des vaccinations a donné, en 1871, les résultats suivants :

Le nombre des naissances a été, pendant l'année, de 42,498;

celui des vaccinations et des revaccinations s'est élevé à 42,612. Il en résulte une augmentation d'environ 8,000 sur l'année 1870.

Le nombre des individus atteints de la variole a été de 13,168, dont 2 767 sont morts, 1,952 ont été défigurés.

Bien peu d'enfants aujourd'hui échappent à la vaccine, mais les revaccinations sont loin d'être généralement pratiquées; cependant il y a amélioration sous ce rapport. L'épidémie de variole qui a sévi en 1870-1871 n'est pas étrangère à ce résultat.

Nous donnons, ci-après, le nom du vaccinateur qui s'est le plus distingué, en 1871, dans chaque arrondissement :

Arrondissement de Dunkerque. — M. Faucon, docteur à Dunkerqne, 851 vaccinations.

Arrondissement d'Hazebrouck. — M. Plouvier, docteur en médecine, à Méteren, 746.

Arrondissement de Lille. — Dame Desplanque-Dumoulin, sage-femme à Tourcoing, 765.

Arrondissement de Cambrai. — M. Robert, docteur à Bertry, 1,600.

Arrondissement d'Avesnes. — Dame Dourlet, sage femme à Sars Poteries, 165, et dame Cazaux, sage-femme à Fourmies, aussi 165.

Arrondissement de Douai. — Dame Dupret, sage-femme à Douai, 700.

Arrondissemeut de Valenciennes. — M. Perriquet, docteur à Anzin, 564.

SAGES-FEMMES.

Le département entretient quatre bourses à l'école d'accouchement de Paris; les élèves qui sortent de cette école avec le titre de capacité s'établissent d'une manière utile dans les campagnes et même dans les villes. Un traitement de 1,500 fr. est en outre inscrit au budget départemental pour le traitement du professeur du cours d'accouchement à l'école préparatoire de médecine de Lille.

ALIÉNÉS.

Mouvement de la population pendant l'année 1871.

Le mouvement de la population des asiles a donné lieu aux observations qui suivent :

	NOMBRE D'INDIVIDUS			
	existant au 1er janvier.	admis dans l'année.	sortis ou décédés.	restant au 31 décembre.
Asile d'Armentières.—Hommes	588	181	205	564
Asile de Bailleul. — Femmes.	788	165	114	839
Asile de Lommelet.— Hommes.	444	89	101	432
TOTAUX	1820	435	420	1835

Les 2255 aliénés qui ont séjourné en 1871 dans les asiles se divisaient comme suit, selon la nature de leur folie :

	ASILE			
	d'Armentières.	de Bailleul.	de Lommelet.	TOTAL.
Folie simple comprenant les différentes variétés de manie, lypémanie et de monomanie, les folies circulaires et à double forme, le délire des persécutions, la folie raisonnante et la démence organique et consécutive	217	791	346	1354
Folie compliquée de paralysie et d'épilepsie.	139	70	64	273
Démence sénile. Affaiblissement lent et progressif des facultés intellectuelles par l'effet de l'âge	261	33	18	312
Idiotie et crétinisme qui, dissemblables sur certains points, constituent toutes deux l'absence ou l'arrêt des développements des facultés intellectuelles ou morales	152	59	105	316
TOTAUX	769	953	533	2255

Ces mêmes aliénés appartenaient aux départements suivants : Nord, 1458; Pas-de-Calais, 388; Seine, 89; Somme, 195; Aisne, 22; divers autres départements, 74; pays étrangers, 43; nconnus, 9.

ÉPIDÉMIES. (1)

Il faut encore placer en tête des épidémies qui se sont manifestées dans le département en 1870, la variole sous ses différentes formes. Une des communes les plus éprouvées dans cette période a été la ville de Lille qui a eu 1,397 décès en huit mois et approximativement 8,000 attaques.

Puis viennent pour l'arrondissement de Lille, Armentières qui en compte 159, Halluin 357, Wattrelos 90; 31 communes sont signalées comme ayant été envahies par la maladie, mais les chiffres qu'elles nous présentent ne sont pas à beaucoup près les chiffres réels des malades et des décès, plusieurs communes des plus importantes n'ayant pas fait parvenir de renseignements sur l'épidémie. D'ailleurs, il est bon de faire remarquer que les tableaux que nous possédons ont été dressés par les maires des communes et n'ont pas, par conséquent, de valeur médicale; il n'y est pas question de la forme que la maladie a présentée, des complications qui sont survenues et de la marche qu'elle a suivie. Nous savons seulement qu'elle s'est propagée par contagion et que cette dernière a été favorisée par les grands mouvements de troupe qui ont eu lieu dans les premiers mois de l'année. Sur ce point l'accord est parfait.

A Lille, où nous avons pu suivre l'épidémie dans ses phases diverses, nous avons constaté qu'elle a débuté principalement chez les personnes non vaccinées, qu'elle a souvent revêtu la forme confluente et hémorrhagique et que ce sont ces deux formes qui ont fourni le plus grand nombre de décès.

La varioloïde légère a été observée aussi chez un grand nombre de sujets qui avaient été vaccinés antérieurement.

L'hiver est la saison où la maladie a dominé là où elle a régné toute l'année, c'est encore en hiver qu'elle a fait le plus grand nombre de victimes; nous pourrions signaler quelques faits particuliers qui méritent une mention spéciale, mais ils trouveront plus naturellement leur place dans une étude détaillée de l'épidémie qui a régné à Lille.

Nous avons observé également des cas où la manifestation cutanée a été Le Rash bien que l'intoxication variolique ait été légère. Ces exemples que l'on avait observés dans plusieurs épidémies précédentes semblent avoir été beaucoup plus nombreux dans les deux dernières, celles de 1869 et 1870.

(1) Extrait d'un rapport de M. le docteur Pilat au Conseil central d'hygiène et de salubrité du département.

L'arrondissement de Dunkerque a été assez fortement éprouvé : à Petite-Synthe sur 2,895 habitants il y a eu 122 décès ; à Dunkerque sur 33,083 habitants il y a eu 588 décès civils, plus 18 décès à l'hôpital militaire. Bien que le tableau qui nous donne ces chiffres ne soit accompagné d'aucun renseignement ni d'aucune explication, il n'a pas moins sa valeur ; il nous montre, en effet, que la variole qui semble ne plus vouloir abandonner notre contrée, a fait depuis quelques années plus de victimes que le choléra et que les épidémies les plus meurtrières de ce siècle ; ce qui surprend surtout au milieu de ces désastres c'est le peu d'empressement, je dirai même la résistance que mettent les populations à enrayer le fléau, à se préserver contre ses atteintes par une opération aussi innocente et aussi peu douloureuse que la revaccination. Pratiquée sur les adultes avec tout le soin convenable et avec le vaccin humain bien cultivé, elle est un préservatif presqu'aussi certain que la vaccine chez l'enfant.

Sur 600 revaccinations pratiquées par nous, pendant le cours de l'épidémie, nous n'avons observé à leur suite que quelques attaques de varioloïde discrète sans gravité.

La rougeole a régné à Lille du mois de mai à la fin de décembre, elle a fait 317 victimes, principalement chez les jeunes enfants et dans la classe ouvrière. Elle a revêtu assez fréquemment la forme hémorrhagique et s'est compliquée dans un grand nombre de cas de diarrhée intense.

Dans l'arrondissement d'Hazebrouck, sur 5 communes signalées comme ayant été atteintes de variole et dans lesquelles on a fait le relevé des décès par cette maladie, le nombre des morts a été considérable relativement à la population. D'après le rapport du médecin des épidémies, c'est la forme hémorrhagique qui a dominé.

A Steenvoorde le nombre de décès a été de 82 sur 3,988 habitants, proportion égale à la mortalité annuelle ordinaire pour toute espèce de maladies.

Dans l'arrondissement de Cambrai, la garnison du chef-lieu a fourni le plus fort contingent à la variole. Le relevé numérique n'a pas été fait pour les communes qui ont le plus souffert. Là aussi la contagion a joué un grand rôle dans le mode de propagation à cause des mouvements de troupes qui ont eu lieu pendant la guerre.

L'arrondissement de Valenciennes qui a été fortement châtié vers la fin de 1870, n'a présenté cette année que des cas isolés qui ont fourni peu de décès.

Suette. — Lans l'arrondissement de Lille, la suette s'est manifestée dans quelques communes en même temps que la variole ; elle y a causé peu de décès et a marqué la fin de cette épidémie. A Pé-

ronne, il y a eu 73 cas sur une population de 699 habitants.

Fièvre typhoïde. — La fièvre typhoïde s'est montrée dans plusieurs communes de l'arrondissement de Lille : Annappes, Armentières, Ennetières-en-Weppes, Halluin, Roncq, Wattrelos, Wavrin, et dans ces épidémies les différents âges ont fourni chacun leur contingent; les adultes ont été saisis et torturés par cette maladie aussi bien que les adolescents et les enfants, aucun renseignement précis n'a été fourni sur les symptômes et la forme de la maladie.

Dans l'arrondissement de Cambrai, la commune de Villers-en-Cauchies a eu sur 1,510 habitants 50 décès. Là, l'humidité des chaumières, la malpropreté des habitants, le défaut de soins hygiéniques sont signalés comme la cause d'une si grande mortalité, mais le rapport n'indique pas quelle a été l'influence de l'atmosphère qui joue ordinairement un si grand rôle dans la production et la gravité de la fièvre typhoïde épidémique.

Le tableau de Valenciennes est muet sur cette affection qui n'a certainement pas épargné complètement la population de cet arrondissement.

Dans l'arrondissement de Lille, la scarlatine s'est montrée dans quelques communes en même tomps que la rougeole; elle n'a pas présenté une grande intensité.

Pour nous résumer, nous disons que l'épidémie qui se trouve le plus souvent mentionnée dans les tableaux mis à notre disposition est la variole. Ce fait suffit à lui seul pour attester l'insuffisance du service de la propagation et de la vérification de la vaccine, non-seulement dans les grands centres de population, mais aussi dans les campagnes et montrer la nécessité de redoubler d'efforts pour vaincre, à l'endroit de ce préservatif, l'incurie et la résistance des populations et encourager les revaccinations sur une grande échelle.

Il serait aussi à désirer que les tableaux fussent à l'avenir accompagnés de notes fournis par les médecins qui ont eu la direction du traitement des malades dans les communes envahies par des épidémies, afin de ne rien perdre des faits qui peuvent intéresser la santé publique et la société tout entière. Ce résultat ne peut être obtenu que par une réorganisation complète du service des épidémies.

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE.

La nouvelle loi militaire ne devant recevoir son application qu'à partir du 1er janvier 1873, la classe de 1871 a encore été passé en révision en 1872 dans les conditions déterminées par la loi du 21 mars 1832.

Le contingent du département, dans la levée de cette classe, a été de 3,726 hommes sur 11,165 inscrits aux listes du tirage, savoir :

Arrondissement	de Dunkerque.....	959	319
—	d'Hazebrouck.....	868	289
—	de Lille.....	3,517	1176
—	de Cambrai.....	1,841	616
—	d'Avesnes.....,	1,267	421
—	de Douai.....	1,013	338
—	de Valenciennes.....	1,700	567
	TOTAUX.....	11,165	3,726

Le contingent s'est trouvé ainsi fixé au tiers du nombre des inscrits.

7 jeunes gens ont été rayés des tableaux de recensement et des listes de tirage par le Conseil de révision.

Les inscriptions se sont ainsi réduites à 11,158.

Ont été exemptés :

Pour infirmités.....	1,063
Pour défaut de taille.....	172
Pour autres causes spécifiées dans l'art. 13 de la loi du 21 mars 1832.....	880
TOTAL.....	2,115

Jeunes gens désignés pour former le contingent :

Déduits en vertu de l'art 14 de la loi précitée, et de l'art. 75 de la loi du 15 mars 1850	263
Déclarés bons pour le service y compris 230 jeunes gens qui ne se sont présentés ni fait représenter..... ..-....	3,463
Nombre égal au contingent.....	3,726

Le nombre des jeunes gens sur lesquels le Conseil de révision a statué pour former le contingent est de 5841.

Ceux qui en raison de leurs numéros de tirage ont été placés dans le contingent de la réserve sont au nombre de 5317.

Les jeunes gens désignés ci-dessus comme déduits du contingent se divisent comme suit :

Déjà liés au service en vertu d'un engagement volontaire	141
Inscrits maritimes, charpentiers de navire, etc.	57
Élèves de l'école polytechnique	1
Instituteurs adjoints des écoles publiques et élèves des écoles normales primaires	41
Élèves des grands séminaires	23
TOTAL	233

Les jeunes gens qui se sont fait remplacer sont au nombre de 594.

Sous le rapport de l'instruction, les jeunes gens inscrits sur les listes de tirage ont été classés de la manière suivante :

Ne sachant lire ni écrire	2,313
Sachant lire seulement	136
Sachant lire et écrire	8,327
Dont on n'a pu vérifier l'instruction	382
	11,158

Le nombre des jeunes gens ayant reçu au moins l'instruction primaire est de 74,6 p. 100.

SAPEURS-POMPIERS MUNICIPAUX.

Les corps des sapeurs-pompiers sont nombreux dans le département. Nous indiquons ci-après l'état de leur effectif.

ARRONDISSEMENTS.	Nombre de communes pourvues de pompes.	Nombre de pompes possédées par les communes	Effectif des sapeurs-pompiers armés.
Dunkerque	14	38	562
Hazebrouck	18	36	778
Lille	95	184	3050
Cambrai	51	67	967
Avesnes	55	75	1211
Douai	40	58	1102
Valenciennes	65	95	1577
Totaux	338	553	9247

Lille compte un bataillon composé de six compagnies d'un effectif total de 509 hommes.

PRISONS.

Il existe dans le département une maison centrale de détention, une maison correctionnelle départementale, sept maisons d'arrêt et neuf dépôts de sûreté.

La maison centrale de Loos, établie dans les bâtiments de l'ancienne abbaye, en vertu de l'ordonnance royale du 6 août 1817, possède d'immenses et magnifiques locaux; elle est divisée en trois quartiers parfaitement distincts et renferme les hommes ainsi que les enfants détenus en vertu des articles 66, 67 et 69 du Code pénal.

Les hommes sont surveillés par les gardiens, tous anciens militaires, et les enfants par les frères de Saint-Joseph.

La maison correctionnelle y a été installée.

Une colonie pénitentiaire a été annexée à la maison centrale; les jeunes détenus y sont appliqués à l'exploitation des terrains loués par le gouvernement dans l'enclos de l'abbaye et à diverses professions industrielles.

POPULATION DES PRISONS CIVILES DU DÉPARTEMENT.

MAISON CENTRALE DE LOOS.

Le nombre des détenus était, au 31 décembre 1872, de 1,130, savoir :

Criminels	173
Correctionnels à plus d'une année d'emprisonnement .	957
Total.	1,130

La plupart de ces condamnés sont employés à divers travaux.

Les détenus provenaient des départements ci-après : Nord, 432; Pas-de-Çalais, 173 ; Aisne, 151; Somme, 208; Oise, 101; Seine, 10; Marne, 4; Ardennes, 42; Seine-Inférieure, 2; Seine-et-Marne, 1; Gironde, 1; Cher, 1; Eure, 1; Haute-Marne, 1; Eure-et-Loir, 1; Algérie, 1.

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE.

Colonie agricole de St.-Bernard, à Sequedin, annexe de la maison centrale.

Les jeunes gens détenus placés dans cet établissement étaient au nombre de 505 au 31 décembre 1872, dont :

Condamnés d'après les articles 67 et 69 du Code pénal, à deux ans et moins d'emprisonnement, ci . .	2
Idem, à plus de deux ans	3
Acquittés, mais détenus en vertu de l'article 66 du Code pénal	493
Détenus par correction paternelle	7
Total . . .	505

Ils sont employés aux travaux de la ferme établie dans les dépendances de la colonie.

MAISON CORRECTIONNELLE DÉPARTEMENTALE DE LOOS.

Condamnés à un an d'emprisonnement et au-dessous. — Population. — Hommes.	50

MAISONS D'ARRÊT.

Population au 31 décembre 1872.

	Hommes.	Femmes.	Total.
Dunkerque.	67	14	81
Hazebrouck.	66	17	83
Lille	330	85	415
Cambrai	51	18	69
Avesnes	92	8	100
Douai.	138	69	207
Valenciennes	69	25	94
TOTAUX. . .	813	236	1049

Ce nombre de 1049 détenus se compose ainsi qu'il suit :

	Hommes.	Femmes.	Total.
Prévenus et accusés	158	41	199
Condamnés à un an et au-dessous .	597	190	787
Détenus de diverses catégories . .	20	»	20
Enfants de moins de 16 ans . . .	38	5	43
TOTAUX. .	813	236	1049

Récapitulation.

Maison centrale	1,130
Établissements d'éducation correctionnelle.	505
Maison correctionnelle départementale.	50
Maisons d'arrêt et dépôts de sûreté	1,049
Total de la population des prisons. . . .	2,734

Dépôt de mendicité.

Un décret du 15 juin 1867 dispose que le dépôt de mendicité de Montreuil-sous-Laon (Aisne), recevra les mendiants du département du Nord.

Par arrêté du 4 juillet, même année, approuvé, le 16, par M. le Ministre de l'Intérieur, M. le Préfet a rendu cette mesure exécutoire à dater du 1er août suivant.

La mendicité est, en conséquence, interdite dans toute l'étendue du département.

ADMINISTRATION COMMUNALE.

IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES.

Toutes les communes du département sont obligées de recourir à des impositions extraordinaires, pour couvrir les dépenses de leur service ordinaire, et pour faire face à des travaux urgents ou d'autres objets d'intérêt local.

Ces impositions ont eu pour objet en 1871:

1° Le traitement des gardes champêtres;
2° Le service des dépenses municipales ordinaires;
3° Le service ordinaire du culte paroissial;
4° Le service ordinaire de l'instruction publique;
5° Le service des chemins vicinaux;
6° Des travaux et autres dépenses extraordinaires d'intérêt communal.

OCTROIS.

Les communes comptent en outre parmi leurs ressources les produits des octrois. Nous indiquons ci-après les localités dans lesquelles des octrois sont établis et le montant du revenu net fourni par cette nature d'impôt sur les consommations afférentes à l'année 1870.

Arrondissement de Dunkerque.

Bergues	46,945
Bourbourg-Ville	12,826
Bourbourg-Campagne	8,003
Coudekerque-Branche	2,868
Dunkerque	377,624
Gravelines	35,422
Hondschoote	11,748

Arrondissement d'Hazebrouck.

Bailleul	70,625
Cassel	17,616
Estaires	31,871
Hazebrouck	89,671
La Gorgue	8,780
Merville	40,137
Morbecque	7,976
Steenvoorde	10,545
Vieux-Berquin	6,680

Arrondissement de Lille.

Annœullin	10,651
Armentières	171,454
La Bassée	7,520
Bois-Grenier	2,726
Chapelle-d'Armentières	7,632
Comines	13,338
Erquinghem-Lys	3,170
Halluin	14,070
Haubourdin	19,423
Houplines	9,812
La Madeleine	20,829
Loos	15,804
Lomme	10,020
Lannoy	8,778
Lille	2,045,061
Roncq	8,297
Quesnoy-sur-Deûle	13,539
Roubaix	754,850
Seclin	16,381
Tourcoing	375,492
Wgmbrechies	15,537

Arrondissement de Cambrai.

Cambrai	285,626
Le Câteau	47,544
Solesmes	33,182

Arrondissement d'Avesnes.

Avesnes	27,845
Bavai	8,222
Fourmies	19,339
Hautmont	18,400
Landrecies	17,663
Maubeuge	102,048
Le Quesnoy	19,734
Solre-le-Château	13,178

Arrondissement de Douai.

Aniche	12,960
Douai	317,027
Orchies	8,727

Arrondissement de Valenciennes.

Amand (Saint-)	36,869
Anzin	57,067
Condé	30,989
Fresnes	15,259
Lourches	16,186
Denain	33,569
Valenciennes	376,270
Vieux-Condé	10,847

Récapitulation par arrondissement.

Dunkerque	495,402
Hazebrouck	283,801
Lille	3,544,241
Cambrai	366,322
Avesnes	206,696
Douai	338,714
Valenciennes	626,647
	5,863,899

Le produit des octrois avait été, en 1870, de 6,128,155 fr.; celui de 1871 s'est élevé à 5,863,899 fr.

Le produit de 1871, comparé à la population, donne, pour les villes et communes soumises à cet impôt, une taxe moyenne de 20 fr. 17 par habitant.

Taxe municipale sur les chiens.

La taxe municipale sur les chiens est réglée comme suit pour le département du Nord, par décret du 9 janvier 1856.

Dans la ville de Lille.	chiens d'agrément ou servant à la chasse.	10	»
	chiens de garde	2	»
Dans les autres communes.	chiens d'agrément ou servant à la chasse.	8	»
	chiens de garde.	2	»

L'application de ces taxes faite, en 1871, a donné les résultats suivants :

Arrondissement	de Dunkerque.	20,560 fr.
—	d'Hazebrouck	19,176
—	de Lille.	99,208
—	de Cambrai.	30,042
—	d'Avesnes.	39,470
—	de Douai	20,658
—	de Valenciennes. . . .	30,824
	Total. . . .	259,938

ASSISTANCE PUBLIQUE.

HOSPICES ET HOPITAUX.

Tableau de la population, des ressources et des dépenses des établissements hospitaliers du département, pendant l'année 1871 :

ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE DE LITS.				RECETTES de TOUTE NATURE.		DÉPENSES de TOUTE NATURE.		FONDS
	Malades.	Vieillards.	Orphelins.	Total.					
Arrondissement de Dunkerque.									
Bergues	28	80	40	148	50229	»	43858	»	519
Bollezeele	8	40	4	52	8612	»	8423	»	17
Bourbourg	13	50	44	107	29034	»	27330	»	269
Dunkerque	113	196	90	399	158606	»	174393	»	3749
Gravelines	»	32	»	32	4568	»	5203	»	163
Hondschoote	»	32	4	36	9624	»	10611	»	516
Arrondissement d'Hazebrouck.									
Bailleul.. hospice	»	100	20	120	20750	»	21081	»	
Bailleul.. hôpital	40	»	»	40	13742	»	8452	»	
Cassel	»	34	34	68	15774	»	13736	»	
Estaires	»	14	»	14	5897	»	5818	»	20
Hazebrouck	14	70	40	124	37079	»	36098	»	20
La Gorgue	»	15	»	15	3064	»	3350	»	
Merville	»	17	»	17	6005	»	13968	»	1112
Merbecque	»	22	»	22	3718	»	3407	»	31
Steenbecque	»	10	2	12	1215	»	1215	»	
Steenvoorde	»	46	»	46	16345	»	16545	»	494
Steenwerck	»	44	»	44	12746	»	11794	»	252
Vieux-Berquin	»	22	»	22	2803	»	2787	»	13
Arrondissement de Lille.									
Armentières	40	84	96	220	104291	»	105794	»	95
Bondues	»	46	14	60	13258	»	14139	»	616
Bousbecque	»	11	»	11	2051	»	1999	»	27
Comines	28	64	»	92	37736	»	26578	»	2098
Halluin	»	35	»	35	7022	»	7109	»	14
Haubourdin	»	57	»	57	10378	»	25406	»	2461
Houplines	»	»	»	»	»	»	»	»	
La Bassée	»	55	»	55	14339	»	13497	»	226
La Chapelle-d'Armentières	2	11	»	13	2371	»	6680	»	458

ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE DE LITS. Malades.	Vieillards.	Orphelins.	Total.	RECETTES de TOUTE NATURE.	DÉPENSES de TOUTE NATURE.	FONDS DISPONIBLES.
Arrondissement de Lille (suite).							
Lille — Hospice-Général	195	1141	100	1336			
Lille — Vieux-Hommes et Bleuets	»	148	»	»			
Lille — Gantois	»	165	»	165	1841835 »	2028843 »	979561 »
Lille — Stappaert	»	»	60	60			
Lille — Saint-Roch	35	»	»	35			
Lille — Saint-Sauveur	499	»	»	499			
Linselles	»	32	»	32	10156 »	10866 »	1101 »
Loos	»	8	»	8	11699 »	11501 »	» »
Marcq-en-Barœul	»	»	»	»	» »	» »	» »
Quesnoy-sur-Deûle	»	31	»	31	9493 »	8691 »	2235 »
Roncq	»	24	»	24	4383 »	4308 »	61 »
Roubaix — hôpital	255	»	»	255	189992 »	264499 »	52602 »
Roubaix — hospice	»	142	166	308			
Seclin	80	78	»	158	102223 »	77541 »	18479 »
Tourcoing — Hosp.-Général	»	120	117	237	128172 »	137130 »	» »
Tourcoing — hôpital	78	»	»	78			
Wambrechies	»	36	»	36	6750 »	6740 »	1650 »
Wattrelos	»	46	40	86	14246 »	16789 »	18107 »
Arrondissement de Cambrai.							
Cambrai — Hospice-Général	127	276	56	459	247846 »	211290 »	222293 »
Cambrai — Hôpital	30	»	»	30			
Cambrai — Hospice Vanderbruck	»	»	100	100	59230 »	55533 »	102460 »
Le Cateau (hôpital Paturel)	30	»	»	30	13697 »	14311 »	4408 »
Solesmes	2	17	»	19	3320 »	3320 »	» »
Arrondissement d'Avesnes.							
Avesnes	60	30	»	90	34118 »	31941 »	5416 »
Bavai	»	15	1	16	4670 »	4687 »	1052 »
Landrecies	2	47	»	49	30191 »	17552 »	8439 »
Le Quesnoy	102	45	20	167	42610 »	44064 »	16881 »
Maubeuge	25	55	72	152	48787 »	66932 »	29778 »
Solre-le-Château	»	8	»	8	535 »	671 »	753 »
Arrondissement de Douai.							
Douai — Hospice-Général	»	530	»	530	423949 »	320030 »	90717 »
Douai — Hôtel-Dieu	385	»	»	385			
Orchies	20	28	18	66	29000 »	37000 »	21700 »
Arrondissement de Valenciennes.							
Condé	»	20	»	20	4056 »	4904 »	927 »
Saint-Amand	10	76	16	102	46608 »	39511 »	50657 »
Valenciennes — Hospice-Général, Hôtel-Dieu, Hotellerie, Chartriers, Orphelins	122	462	35	619	307345 »	303405 »	10980 »
	2438	4767	1089	8294	4214454 »	4331028 »	1772048 »

La population des hospices et hopitaux est à la population générale du département dans la proportion de 1 pour 175 habitants.

Par délibération du 4 septembre 1866 et conformément à l'art. 3 de la loi du 7 août 1851, le Conseil général a désigné les hospices et hôpitaux ci-après dans lesquels les malades et incurables indigents des communes privées d'établissements hospitaliers peuvent être admis moyennant un prix de journée, savoir :

Arrondissement de Lille : Lille, Roubaix, Seclin, Armentières, et Tourcoing.

Arrondissement d'Avesnes : Maubeuge et Le Quesnoy ;

Arrondissement de Cambrai : Cambrai ;

Arrondissement de Douai : Douai ;

Arrondissement de Dunkerque : Dunkerque et Bergues ;

Arrondissement d'Hazebrouck : Hazebrouck et Bailleul ;

Arrondissement de Valenciennes : Valenciennes et Saint-Amand.

Depuis plusieurs années, le département inscrit à son budget un crédit pour aider les communes pauvres à placer leurs malades ou incurables dans un hôpital ou hospice voisin. Cette mesure produit de bons résultats et permet de faire profiter les campagnes des dispositions de la loi du 7 août 1851. L'administration s'attache à ne l'appliquer qu'en faveur des malades appartenant à des communes pauvres qui ne peuvent, à défaut de ressources, leur procurer les soins nécessaires.

Un crédit est également ouvert au budget départemental pour secourir les indigents sans domicile de secours connu, qui tombent malades dans des communes privées d'établissements hospitaliers.

ENFANTS ASSISTÉS.

Cette catégorie d'indigents se compose des enfants trouvés, abandonnés et orphelins pauvres. Ces enfants sont confiés aux soins et à la tutelle des Commissions administratives des hospices des villes de Dunkerque, Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes. Ils sont élevés en nourrice jusqu'à l'âge de douze ans aux frais du département avec le concours des communes, et restent après cet âge à la charge des établissements hospitaliers.

Le nombre comparatif des enfants de moins de 12 ans accomplis en 1870 et 1871 s'établit comme suit :

	31 DÉCEMBRE	
	1870.	1871.
Enfants trouvés.....	16	18
Enfants abandonnés.....	773	776
Orphelins pauvres.....	180	244
	969	1038

L'augmentation pour 1871 est de 69.

Les pupilles de l'assistance âgés de 12 à 21 ans, formaient aux mêmes époques les nombres suivants : 1870, 427; 1871, 493. En plus, en 1871, 66.

D'un autre côté, les enfants secourus temporairement étaient, en 1871, au nombre de 431. On n'en comptait, en 1870, que 429.

Au total, le nombre des enfants assistés par le département était au 31 décembre 1871, de 1,962.

Le enfants sont fréquemment visités par les agents du service d'inspection. Les soins médicaux leur sont donnés par les médecins des bureaux de bienfaisance. Tous fréquentent, suivant leur âge, les salles d'asile et les écoles communales. Ils assistent aux offices religieux et suivent les instructions religieuses à l'église.

Les Comités de patronage fonctionnent dans beaucoup de communes. Cette institution produit de bons résultats.

Les dépenses du service se sont élevées en 1871 à 226,362 fr. et se sont ainsi réparties :

Dépenses intérieures	fr. 45,012 23
Dépenses extérieures.	181,349 77
Ensemble	fr. 226,362 »

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Ces établissements sont au nombre de 637 dans le département. Le nombre des communes étant de 671, il en résulte que 24 d'entre elles sont privées de bureaux de secours.

Nous indiquons ci-après la situation du service de ces établissements pendant l'année 1871 :

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE de bureaux.	RECETTES de toute nature.	DÉPENSES de toute nature.	FONDS libres.
Dunkerque.....	60	321634	296818	103040
Hazebrouck.	53	830084	316877	62955
Lille.....	129	1922449	1819827	163289
Cambrai.....	109	504339	507008	423268
Avesnes.....	141	339858	302265	217941
Douai.....	64	173164	151643	122833
Valenciennes.....	81	176101	144656	200655
TOTAUX...	637	4064299	3839594	1293951

Le nombre des individus régulièrement secourus, en 1871, s'est élevé à 256,078.

Les veuves et les chefs de famille surchargés d'enfants en bas âge reçoivent, dans beaucoup de communes, des secours de loyer, et, dans certains cas, quelques secours en argent.

Les vieillards, les infirmes et les orphelins sont placés en pension, autant que possible, dans les communes où ils ont droit à l'assistance publique et de préférence chez leurs parents.

Les malades indigents sont soignés à domicile par des médecins que les administrations charitables rétribuent à cet effet, et reçoivent, en outre, de ces administrations, les secours spéciaux que leur état réclame. Quelquefois, les malades sont placés dans les hôpitaux des villes voisines aux frais du bureau de bienfaisance.

SECOURS EN CAS D'EXTRÊME MISÈRE.

Un crédit pour cette destination est inscrit au budget départemental. Par l'emploi opportun de ce secours, l'administration parvient à localiser de plus en plus les indigents dans leurs communes respectives et prévient ainsi la mendicité et le vagabondage. Elle ne néglige rien, d'ailleurs, pour recommander d'assurer partout du travail et des secours, dans de sages limites, aux individus qui prétendent ne pouvoir trouver leur subsistance. La charité publique et la charité privée rivalisent de zèle pour seconder les efforts de l'autorité.

MONTS-DE-PIÉTÉ.

Résumé des opérations de l'année 1871.

VILLES dans lesquelles les établissements sont situés.	ENGAGEMENTS.		DÉGAGEMENTS.		VENTES.	
	Nombre d'articles.	Sommes prêtées.	Nombre d'articles.	Sommes qui avaient été prêtées.	Nombre d'articles.	Produit.
Dunkerque.....	28537	274473	28424	279658	1856	28836
Lille.....	203294	1300897	206382	1290847	8859	120446
Roubaix.....	19752	214209	10572	99561	»	»
Cambrai.....	17453	74777	19542	99777	2116	21063
Douai.....	24058	133317	23282	129582	1401	11566
Valenciennes.....	33090	239432	32424	233687	3301	36633
TOTAUX . . .	326184	2237105	320626	2133112	17533	218544

Le mouvement des Monts-de-Piété qui avait notablement diminué en 1870, n'a pas sensiblement augmenté en 1871.

La valeur moyenne des gages reçus a été de 6 fr. 86 c. et celle des nantissements retirés de 6 fr. 65 c.

Le produit moyen des gages vendus s'est élevé à 12 fr. 46 c.

Sur le produit des ventes ont été prélevés :

Le montant des prêts.	fr.	154,622
Les intérêts et frais		17,380
Il est resté comme bonis à la disposition des emprunteurs		46,522

CAISSES D'ÉPARGNE.

Les caisses d'épargne étaient au nombre de 27 dans le département, en 1871. 35 succursales ont aussi fonctionné, en sorte que le nombre des Dépôts est actuellement porté à 62.

Le mouvement de ces caisses a donné, en 1871, les résultats consignés dans le tableau qui suit :

VILLES où sont établies les Caisses d'épargne.	NOMBRE DE LIVRETS					SOLDE dû aux déposants au 1er janvier 1871.	VERSEMENTS effectués pendant l'année.	INTÉRÊTS alloués aux déposants.	ARRÉRAGES de rentes perçus par les caisses.	REMBOURSEMENTS effectués pendant l'année tant en rentes qu'en espèces.	SOLDE dû aux déposants au 31 décembre 1871.
	Existant au 1er. janvier 1871.	Ouverts pendant l'année.	Reçus par transfert	Soldés pendant l'année.	Restant au 31 déc. 1871.						
Armentières..	1335	108	12	181	1274	548234	71283	19147	1	153717	484948
Avesnes.....	3208	165	14	202	3185	904337	164387	30548	»	283705	812567
Bailleul.....	2633	131	7	175	2596	1023023	179448	35320	1092	274827	962966
Bergues.....	2762	79	10	158	2693	998793	141347	35153	»	264982	880311
Bourbourg...	1070	67	2	71	1068	277420	38962	9810	170	71750	254612
Cambrai.....	5803	550	57	636	5774	1920028	388078	68886	104	602083	1775013
Cassel.....	843	79	6	159	769	391447	52909	12854	1107	136836	321381
Cateau (Le)..	248	18	4	30	240	54140	9381	1890	»	20147	45264
Clary.....	286	20	»	10	296	50289	17258	1884	»	16735	52596
Comines	885	75	1	74	887	485623	47970	16265	»	83904	465954
Douai.....	9949	800	47	1026	9770	3859920	591702	123344	»	1089959	3485007
Dunkerque..	8593	304	44	398	8543	2279323	408121	77391	868	846352	1949351
Estaires.....	386	9	»	47	348	107051	5611	2860	»	10334	75188
Etrœungt...	450	35	»	6	479	92856	24992	1100	»	32128	86820
Gravelines...	621	19	6	44	602	186131	18770	6648	»	72726	138823
Hazebrouck..	2010	58	9	210	1867	679190	61942	22197	583	242694	521859
Iwuy.....	414	34	»	33	415	132262	28352	4653	»	28162	137105
La Bassée...	488	34	»	65	457	249384	17907	7440	940	65307	210364
Landrecies...	1113	59	»	22	1150	232588	43005	6934	»	93276	189251
Lille.....	21326	1548	121	2076	20919	6548928	1018153	217404	3230	1780005	6007710
Maubeuge...	3937	241	17	236	3959	1397244	231187	50675	»	356950	1322556
Merville....	524	12	2	13	495	131825	12999	4028	»	38654	110198
Roubaix	7191	603	16	791	7019	3113275	332742	112142	380	620715	2938874
Solesmes...	113	12	2	55	132	121331	22171	1317	»	27215	120910
Steenvoorde..	670	25	1	66	630	235118	18799	7775	»	87608	171381
Tourcoing...	1817	207	2	155	1571	2118975	195790	85135	32	566099	2163833
Valenciennes.	9091	972	59	1105	9017	2795365	511190	93316	»	775151	2651150
	91096	6291	139	8371	89155	31261703	1655060	1059176	8508	8612169	28312278

Comme on a pu le voir par les renseignements que nous avons donnés l'année dernière, la situation des caisses d'épargne a éprouvé une altération notable en 1870. Par l'effet des événements politiques de cette époque, les retraits de fonds ont excédé considérablement les versements, en sorte qu'en fin d'exercice les crédits des déposants se sont trouvés réduits de plus de 3 millions. Cette situation ne s'est pas améliorée en 1871. Les placements ont été nuls dans la première partie de l'année, et rares dans la seconde; par contre les demandes de remboursement ont été nombreuses et importantes. Il en est résulté une nouvelle diminution de 3 millions sur le montant total des fonds déposés. En résumé, le solde de l'ensemble des caisses qui était, au 31 décembre 1869, de 34 millions, et qui était réduit à 31 millions à pareille époque de 1870, n'était plus, au 31 décembre 1871, que de 28 millions. Il n'est pas douteux que la nouvelle ère de calme dans laqeelle nous sommes entrés depuis bientôt deux ans, ne rétablisse prochainement les choses dans leur état normal.

Le compte des rentes sur l'Etat achetées au nom des déposants s'établit d'après le détail suivant :

364 déposants avaient laissé aux caisses d'épargne, au premier janvier 1871, 395 inscriptions, montant ensemble à 7,078 fr.

4311 autres titres de rente, d'une valeur totale de 153,518 fr., ont été achetés pendant l'année, tant d'office que sur leur demande, au nom de 3915 déposants; 12 autres, s'élevant à 283 fr., sont arrivés par transfert.

2902 titres, montant ensemble à 101,618 fr., ont été retirés par 2592 personnes.

Il est resté aux caisses, au 31 décembre, 1816 inscriptions appartenant à 1716 titulaires, et d'une valeur de 58,561 fr.

Les remboursements en espèces ayant été arrêtés pendant un certain temps, un assez grand nombre d'intéressés ont accepté la conversion de leurs fonds en inscriptions de rentes.

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

SOCIÉTÉS APPROUVÉES.

Ces sociétés étaient au 31 décembre 1871, au nombre de 195 et réparties entre les arrondissements de la manière suivante.

ARRONDISSEMENTS.	Nombre de Sociétés	NOMBRE de membres. honoraires.	NOMBRE de membres. participants	Secours accordés aux malades.	Honoraires des médecins	Frais pharmaceutique.	TOTAL.
Dunkerque.....	5	329	1069	6146	2073	10325	18544
Hazebrouck.....	23	1015	2972	18463	3652	4009	26124
Lille.....	130	2972	18274	137760	25310	23359	186470
Cambrai.....	6	384	654	4809	1273	4035	10117
Avesnes.....	4	230	500	3789	1277	1001	6067
Douai.....	11	622	2293	14132	3664	5127	22923
Valenciennes.....	16	870	5097	35645	2414	3670	41729
	195	6442	30859	220728	39665	51566	311959

Les sociétés approuvées ont donc dépensé, en 1871, une somme de . . . . . 311,959 f.

Si on y ajoute les dépenses faites par les 123 sociétés non approuvées 97,032

On a pour les 318 sociétés existant dans le département un total de . . . . . 408,991 f.

Malgré l'importance des secours distribués par les sociétés approuvées, leurs réserves qui étaient, à la fin de 1869, de 1,162,210 fr., se sont accrues de 32,438 fr.

La diminution dans le nombre des sociétés fonctionnant, au 31 décembre 1870, provient de ce que, par suite des événements, certaines d'entre elles se sont trouvées dans l'impossibilité de continuer leurs opérations. On espère qu'elles pourront se rétablir dans un temps prochain.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Enseignement supérieur.

Comme nous l'avons fait connaître dans la première partie de cet Annuaire, il existe :

A Douai une Faculté des lettres et une Faculté de droit ;

A Lille une Faculté des sciences et une Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie.

Ces écoles reçoivent de nombreuses inscriptions.

Enseignement secondaire.

L'état ci-après indique le nombre des élèves des lycées nationaux et des colléges communaux pendant l'année 1871-1872 :

	Villes où les établissements sont situés.	Pensionnaires.	Demi-pensionnaires.	Externes.	Total.
LYCÉES	Lille	216	76	254	546
	Douai	256	39	142	437
COLLÉGES.	Dunkerque	59	22	191	272
	Bailleul	85	5	95	185
	Cassel	»	»	30	30
	Estaires	8	»	51	59
	Hazebrouck	6	»	43	49
	Armentières	32	10	139	181
	Tourcoing	191	13	204	408
	Cambrai	127	53	161	341
	Cateau (Le)	7	2	111	120
	Avesnes	44	6	64	114
	Maubeuge	51	4	52	107
	Le Quesnoy	75	5	52	132
	Saint-Amand	11	2	79	82
	Condé	20	10	53	83
	Valenciennes	120	24	201	345
	TOTAUX	1308	271	1922	3501

Instruction primaire.

Pour suppléer aux renseignements statistiques qui nous font défaut cette année, nous croyons utile de publier ci-après le budget de l'instruction primaire de 1873.

BUDGET ORDINAIRE DE 1873.

Recettes	BUDGET DE 1871. Sommes proposées pour 1873.	BUDGET DE 1871. Sommes allouées par M. le Ministre	SOMMES votées pour 1873.
Trois centimes addtionnelles.	334011 48	334011 48	346395 78
CHAPITRE 1er.			
Dépenses obligatoires.			
1° Dépenses ordinaires de l'École normale : Sebvention du département (*a*). 21,258 » Entret. de 43 bourses à 450 fr. 19,350 » — de 11 demi-bourses à 225 fr. 2,475 »	43975 »	42843 »	43083 »
2° et 3° Frais de la Commission d'examen et du service de MM. les délégués cantonaux.	1000 »	1000 »	1000 »
4° Complément des dépenses ordinaires des écoles communales de garçons, de filles et mixtes, indemnités aux directeurs et directrices de cours d'adultes, complément du traitement des instituteurs-adjoints, etc	157535 »	158667 »	170000 »
CHAPITRE II.			
Dépenses facultatives.	202510 »	202510 »	214083 »
1° Subventions aux communes pour acquisitions, constructions ou réparations de maisons d'école de garçons, de filles et de salles d'asile, et de mobilier scolaire.	59301 48	59301 48	60112 78
2° Dépenses extraord^{res} de l'École normale.	400 »	400 »	(*a*) 400 »
3° Allocations pour le cours normal d'institutrices	13500 »	13500 »	13500 »
4° Subventions pour l'achat de livres d'école destinés aux élèves indigents des communes pauvres.	2500 »	2500 »	2500 »
5° Subventions pour achat de livres destinés aux bibliothèques communales. . .	1500 »	1500 »	1500 »
6° Encouragements aux instituteurs qui se sont le plus distingués.	2000 »	2000 »	2000 »
7° Mêmes encouragements aux institutrices	1200 »	1200 »	1200 »
8° Mêmes encouragements aux directrices et surveillantes des salles d'asile. . . .	600 »	600 »	600 »
A REPORTER, ...	81001 48	81001 48	81812 78

(*a*) Allocation départem^{le}. pour les dépenses générales de l'École . . . . . 19,458 » — pour le traitement du Directeur de l'École annexe. 1,800 » = 21,258 »

(*b*) Achat d'engrais pour le jardin d'expérimentation. . . 400 » 400 »

	BUDGET DE 1871,		SOMMES votées pour 1873.
	Sommes proposées pour 1872.	Sommes allouées par M. le Ministre	
REPORT.	81001 48	81001 48	81812 78
9 Mêmes encouragements aux directeurs des classes d'adultes.	3000 »	3000 »	3000 »
10° Subvention pour venir en aide aux instituteurs qui, par suite de circonstances exceptionnelles, se trouvent dans le besoin	2000 »	2000 »	2000 »
11° Subvention pour venir en aide aux institutrices qui, par suite de circonstances exceptionnelles, se trouvent dans le besoin	1500 »	1500 »	1500 »
12° Secours à d'anciens institut[rs] retraités et et à des parents d'anciens instituteurs dans le besoin.	10000 »	10000 »	10000 »
13° Indemnité à M. l'Inspecteur d'Académie, au Directeur de l'École normale, et frais de bureau aux sept Inspect[rs] primaires.	10400 »	10400 »	10400 »
14° Subvention à l'Inspectrice des salles d'asile..	500 »	500 »	500 »
15° Traitements et indemnités des employés de la section de l'instruction primaire et frais généraux d'impression	12000 »	12000 »	12000 »
16° Achat de machines à coudre pour écoles de filles.	1000 »	1000 »	1000 »
17° Écoles du dimanche.— Subvention pour ceux qui les tiennent.	3000 »	3000 »	3000 »
18° Bulletin de l'Instruction primaire. . .	500 »	500 »	500 »
19° Indemnité au Secrétaire de l'Académie de Douai.	500 »	500 »	500 »
20° Entretien de deux bourses à l'École normale de l'enseignement secondaire de Cluny.	1600 »	1600 »	1600 »
21° Traitement de l'Inspectrice départementale des écoles de filles et des salles d'asile et frais de tournée	1500 »	1500 »	1500 »
22° Gymnastique. Subventions aux communes et encouragements aux institut[rs]	3000 »	3000 »	3000 »
TOTAL.	131501 48	131501 48	132312 78
RÉCAPITULATION.			
Chapitre I[er]. — Dépenses obligatoires. . . .	202510 »	202510 »	214083 »
Chapitre II. — Dépenses facultatives. . . .	131501 48	131501 48	132312 78
TOTAL.	334011 48	334011 48	346395 78
Les ressources s'élèvent à.	334011 48	334011 48	346395 78
BALANCE.	» »	» »	» »

CONTRIBUTIONS DIRECTES DE 1872.

Nous croyons utile d'indiquer ici le principal de chacune des quatre contributions par arrondissement :

Arrondissements.	CONTRIBUTIONS				TOTAL.
	Foncière.	personnelle et mobilière.	des portes et fenêtres.	des patentes.	
Dunkerque.....	485204	131473	133092	259864	1009630
Hazebrouck.....	435489	91815	97864	94884	720052
Lille.....	1572488	678750	906058	1864159	5021455
Cambrai..... ..	591201	157423	146393	269618	1164635
Avesnes.....	704451	155199	142119	309367	1311135
Douai.....	486875	124501	120220	219448	951045
Valenciennes.....	667398	181096	166809	353271	1368574
TOTAUX.....	4943104	1520257	1712555	3370611	11546527

PERCEPTIONS.

Les perceptions des contributions directes du département sont au nombre de 127. Elles sont divisées en cinq classes d'après leurs produits, savoir : 1re classe, de 8,000 fr. et au-dessus ; 2e, de 5,000 à 8,000 ; 3e, de 3,600 à 5,000 ; 4e, de 2,400 à 3,600 ; 5e, de 2,400 et au-dessous.

Voici le tableau de ce classement :

N° d'ordre.	DÉSIGNATION des perceptions.	Arrondissement.
	1re Classe.	
1	Roubaix	L.
2	Lille (4e Division)	L.
3	Lille (1re Division)	L.
4	Lille extra-muros	L.
5	Halluin	L.
6	Tourcoing	L.
7	Lille (3e Division)	L.
8	Anzin	V.
9	Lille (2e Division)	L.
10	Dunkerque	Dk.
11	Valenciennes	V.
12	Haubourdin	L.
13	Denain	V.
14	Solesmes	C.
15	Armentières	L.
16	Douai	D.
17	Fourmies	A.
18	Croix	L.
19	Cambrai	C.
20	Douchy	V.
21	Clary	C.
22	Maubeuge	A.
23	Raismes	V.
24	Bouchain	V.
25	Avesnes-lez-Aubert	C.
	2e Classe.	
26	Saint-André	L.
27	Condé	V.
28	Comines	L.
29	Mons-en-Pévèle	L.
30	Marly	V.
31	Lewarde	D.
32	Marcq-en-Barœul	L.
33	Gouzeaucourt	C.
34	Wormhoudt	Dk.
35	Landas	D.
36	Fresnes	V.
37	Pont-à-Marcq	L.
38	Masnières	C.
39	Orchies	D.
40	Le Câteau	C.
41	Hazebrouck	H.
42	Teteghem	Dk.
43	La Bassée	L.
44	Annœullin	L.
45	Le Quesnoy	A.
46	Lecelles	V.
47	Méteren	H.
48	Quesnoy-sur-Deûle	L.
49	Templeuve	L.
50	Famars	V.
51	Onnaing	V.
52	Cysoing	L.
53	Seclin	L.
54	Lannoy	L.
55	Landrecies	A.
56	Ebblinghem	H.
57	Catillon	C.
58	Gravelines	Dk.
59	Raches	D.
60	Steenwerck	H.
61	Rouvignies	V.
62	Villers-Pol	A.
63	Fournes	L.
64	Sin	D.
65	Ligny	C.
66	Haussy	C.
67	Cuincy	D.
68	Arleux	D.

N° d'ordre.	DÉSIGNATION des perceptions.	Arron-dissement.
69	Inchy	C.
70	Bourbourg	Dk.
71	Berlaimont	A.
72	Eecke	H.
73	Engle-Fontaine	A.
74	Iwuy	C.
75	Somain	D.
76	Rexpoede	Dk.
77	Houplines	L.
78	Saint-Amand	V.
79	Annappes	L.
80	Neuville-St.-Remi	C.
81	Arnêke	H.
82	Bruay	V.
83	Bugnicourt	D.
84	Morbecque	H.
85	Maroilles	A.
86	Abancourt	C.
87	Cassel	H.
88	Walincourt	C.
89	Solre-le-Château	A.
	3e *Classe.*	
90	Hondschoote	Dk.
91	Gommegnies	A.
92	Avesnes	A.
93	Estourmel	C.
94	Baisieux	L.
95	Santes	L.
96	Bailleul	H.
97	Vendegies-s.-Ecaillon	C.
98	Bollezeele	Dk
99	Steenvoorde	H.
100	Beauvois	C.
101	Jeumont	A.
102	Wattignies	L.
103	Mœuvres	C.
104	Cartignies	A.
105	Sains	A.
106	Villers-sire-Nicole	A.
107	Merville	H.
108	Estaires	H.
109	La Longueville	A.
110	Trélon	A.
111	Bergues	Dk.
112	Etrœungt	A.
113	Marchiennes	D.
114	Petite-Synthe	Dk.
	4e *Classe.*	
115	Pitgam	Dk.
116	Ennetières-en-Weppes	L.
117	Cauroir	C.
118	Beaufort	A.
119	Cousolre	A.
120	Pecquencourt	D.
121	Pont-sur-Sambre	A.
122	Looberghe	Dk.
123	Saint-Waast	A.
124	Quaedypre	Dk.
125	Watten	Dk.
126	Eppe-Sauvage	A.
	5e *Classe.*	
127	Dourlers	A.

AGRICULTURE.

RÉCOLTES.

L'économie rurale est portée à un très-haut degré dans le département du Nord. Il fournit à la culture une étendue de 475,000 hectares, dont 360,000 en terres labourables sur une superficie totale de 567,864 hectares.

Les récoltes en grains et farineux ont donné en 1872 les produits ndiqués ci-après :

NATURE des grains récoltés.	Nombre d'hectares ensemencés.	Quantité moyenne de semence par hectare.	Nombre de fois que la semence se multiplie, année commune.	Nombre de fois que la semence s'est multipliée en 1872.	Produit par hectare en 1872.	Produit total de chaque espèce de grains en 1872.	Poids moyen d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la récolte de 1872.
		Hect.			Hect.	Hect.	Kilog.
Froment.....	137952	1,90	12,07	13,71	26,06	3595512	76
Méteil.....	2004	1,85	10,94	14,80	27,46	55032	73
Seigle.....	10734	1,95	10,73	12,13	23,65	253910	71
Orge.....	11704	1,87	19,24	21,29	39,81	465946	60
Sarrazin.....	98	1,96	11,33	14,59	28,60	2817	66
Epeautre.....	2187	2,92	14,83	17,47	51,02	111580	62
Avoine.....	48897	2,71	17,72	17,25	46,76	2286875	44
Légumes secs.....	14044	2,40	9,83	10,14	24,65	346269	79
Autres menus grains	7348	2,45	11,11	10,41	25,52	187579	75
Totaux.....	234769					7305520	

Le développement par arrondissement du produit des espèces principales donne les résultats suivants :

	Nombre d'hectares ensemencés	Produit par hectare.	Produit total.
		h.	h.
FROMENT.			
Arrondissement de Dunkerque.	18,995	23 16	440,050
id. Hazebrouck	19,696	25 03	492,986
id. Lille.....	25,657	26 61	682,941
id. Cambrai.....	25,496	25 83	658,561
id. Avesnes.....	18,018	28 »	504,504
id. Douai.....	14,310	25 »	358,850
id. Valenciennes..	15,780	29 »	457,620
Totaux..	132,952	26 06	3,595,512
MÉTEIL.			
Arrondissement de Dunkerque...	15	23 66	355
id. Hazebrouck..	304	22 19	6,746
id. Lille.....	809	30 20	24,516
Cambrai.....	158	21 95	3,468
Avesnes.....	678	28 »	10,984
id. Douai.....	40	24 »	962
id. Valenciennes..	»	» »	»
Totaux...	2,004	27 46	55,032

	Nombre d'hectares ensemencés	Produit par hectare.	Produit total.
SEIGLE.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	645	20 52	13,216
id. Hazebrouck . .	245	20 54	5,041
id. Lille.	1,528	23 14	35,351
id. Cambrai. . . .	2,087	22 40	46,750
id. Avesnes	2,201	24 »	52,824
id. Douai	1,242	22 75	28,266
id. Valenciennes. .	2,787	26 »	72,462
Totaux. . .	10,734	23 65	253,910
ORGE.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	2,238	38 47	86,099
id Hazebrouck. . .	87	34 17	2,966
id. Lille.	730	42 95	31,374
id. Cambrai	5,031	43 40	218,445
id. Avesnes. . . .	1,973	30 »	59,190
id. Douai	656	42 »	27,464
id. Valenciennes. .	988	41 »	40,508
Totaux. . .	11,703	39 81	465,946
AVOINE.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	5,436	42 »	228,375
id. d'Hazebrouck .	4,216	41 53	175,090
id. Lille	8,387	53 58	446,094
id. Cambrai. . . .	8,846	47 85	423,288
id. d'Avesnes . . .	9,942	39 »	386,568
id. Douai.	5,986	52 73	315,646
id. Valenciennes. .	6,414	51 »	341,814
Totaux . .	48,897	46 76	2,286,875
LÉGUMES SECS.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	4,064	24 91	101,241
id. d'Hazebrouck. .	5,946	24 53	146,763
id. Lille	1,780	27 05	34,622
id. Cambrai. . . .	1,506	23 38	30,694
id. d'Avesnes . . .	387	26 »	10,062
id. Douai	487	23 77	11,578
id Valenciennes. .	404	28 »	11,312
Totaux .	14,044	24 65	346,269

L'épeautre, espèce inférieure de peu de valeur, ne se cultive que dans l'arrondissement d'Avesnes. Le sarrazin ne s'est produit en quantité appréciable que dans l'arrondissement d'Hazebrouck. Quant aux menus grains, c'est dans les arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck que se trouve le siége principal de leur culture.

Ces détails peuvent donner une idée de la diversité des cultures dans les différentes parties du département et du degré comparatif de la fécondité de leurs territoires.

Voici maintenant le tableau approximatif des consommations annuelles de grains dans le département.

NATURE des GRAINS.	QUANTITÉ APPROXIMATIVE d'hectolitres de grains annuellement nécessaire				TOTAL des BESOINS annuels.
	pour la nourriture des habitants.	pour la nourriture des animaux domestiq.	pour les semences.	pour les distilleries brasseries et autres usages.	
Froment.....	3189242	7386	249663	12928	3459218
Méteil.....	115856	788	6317	»	122961
Seigle.....	71927	119925	20290	58029	270172
Orge.....	»	29342	25847	846855	901544
Epeautre.....	13543	1349	8909	12774	36576
Sarrasin.....	»	1678	378	»	1996
Avoine.....	»	2260752	135283	23398	2419433
Légumes secs.....	121099	167222	38888	576	327785
Autres menus grains	2517	113226	21964	811	138518
Totaux.....	3514184	2701668	506980	955391	7678204

D'après ces tableaux, les grains récoltés en 1872 ont donné un nombre d'hectolitres de. 7,305,520

Les besoins de la consommation étant de . . 7,678,204

Il en résulte une insuffisance de. 372,684

Égale au vingtième des produits.

POMMES DE TERRE.

Il a été ensemencé en pommes de terre, pendant l'année 1872, un nombre de 2,284 hectares qui ont produit chacun en moyenne 140 hectolitres 48 c., ce qui fait pour la totalité... 3,130,584 h.

La consommation de ce tubercule dans le département est évaluée de la manière suivante :

Pour la nourriture des habitants. .	1,871,609	
Pour celle des animaux domestiques	731,935	
Pour les semences	352,137	
Pour les distilleries, etc . . .	3,913	2,959,895
Les produits de 1872 présentent conséquemment un excédant de		170,689

Le printemps et l'été de 1872 ont été favorables au développement des céréales, et leur maturation a été plus hâtive que d'ordinaire; aussi la moisson a-t-elle pu être commencée en juillet. Vers cette époque, cependant, de forts orages ont compromis les produits dans certaines parties de nos campagnes, mais la rentrée des récoltes a pu se faire néanmoins dans d'assez bonnes conditions, et les résultats ont été ceux d'une bonne année ordinaire.

FOIRES ET FRANCS MARCHÉS.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Bergues, le lundi après le dimanche des Rameaux, trois jours ; le lundi après le dimanche de Quasimodo, trois jours; le lundi après le dimanche de la Trinité, trois jours, le lundi après la Saint-Luc, ou le même jour si c'est un lundi, trois jours. — *Bourbourg*, le 25 juin, trois jours; le lundi après le troisième dimanche de septembre, trois jours; le mardi avant le dimanche gras ; le mardi avant la fête de l'Ascension ; franc marché le premier mardi de chaque mois. — *Dunkerque*, le 1er janvier, quinze jours ; le dimanche le plus près du 24 juin, dix jours. — *Esquelbecq*, le dernier mercredi des mois d'avril et de juillet, un jour. — *Gravelines*, le 15 août, neuf jours. — *Herzeele*, le 15 août, un jour. — *Hondschoote*, le vendredi après la Pentecôte, un jour; le premier vendredi de chacun des mois d'avril, mai, octobre et novembre, pour les bestiaux, un jour; le deuxième dimanche de juillet, cinq jours. — *Warhem*, le dernier dimanche de juin et les quatre jours suivants. — *Wormhoudt*, le mercredi avant la Pentecôte, un jour; le mercredi après la Saint-Jean-Baptiste, un jour; le mercredi après le 8 septembre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul, le deuxième mercredi de mai; le premier mercredi après le jour de la Fête-Dieu ; le 30 juin; le 27 juillet et le 30 août. — *Caestre*, le premier dimanche qui précède le premier jeudi de novembre, un jour. — *Cassel*, les 1er, 3^{e}, 5^{e}, 7^{e}, 9^{e} et 14^{e} jeudis de l'année, un jour; le Jeudi-Saint, un jour; le jeudi après la Trinité, huit jours ; le premier jeudi d'août, un jour; le jeudi après le troisième dimanche de septembre, un jour ; le dernier jeudi d'octobre, un jour; le dernier jeudi de novembre, un jour. — *Estaires*, le quatrième jeudi de juillet, deux jours ; le premier jeudi d'octobre, deux jours ; 20 juin et 15 décembre pour les chevaux. — *La Gorgue*, le premier mardi de mai, deux jours; le premier mercredi d'octobre, deux jours. — *Hazebrouck*, le premier lundi de février, un jour; le lundi de la mi-carême, un jour ; le troisième lundi d'avril, un jour; le premier lundi de mai, un jour ; le lundi après le

12 juin, un jour; le premier lundi d'août, un jour; le premier dimanche après l'Assomption, neuf jours; le premier lundi d'octobre, un jour; le lundi de la Toussaint, un jour; le premier lundi qui suit le premier mercredi de chaque mois, un jour pour les bestiaux. — *Merville*, le deuxième mercredi de septembre, deux jours; franc marché le deuxième mercredi de chaque mois. — *Morbecque*, le mardi qui suit le premier lundi de mai, un jour; le mardi qui suit le premier lundi d'août, un jour; le troisième dimanche de septembre, un jour; le mardi qui suit le premier lundi de novembre, un jour. — *Steenvoorde*, le premier samedi de mai, un jour; le premier samedi d'octobre, un jour; le deuxième samedi de novembre, un jour. — *Steenwerck*, le troisième vendredi d'avril, un jour; le 24 juin, quatre jours; le 1er juillet, un jour; le 20 novembre, un jour.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Armentières, le deuxième lundi d'avril, un jour; le deuxième lundi de juillet, un jour; le deuxième lundi de septembte, un jour; le premier lundi de novembre, un jour; franc marché le premier lundi de chaque mois, le premier dimanche de mai, dix jours. — *La Bassée*, le 19 janvier, deux jours; le 19 avril, deux jours; le 19 juillet, deux jours; le 19 octobre, deux jours; franc marché le deuxième lundi de chaque mois. — *Comines*, le premier jour de marché après la Saint-Denis, un jour. — *Cysoing*, le mardi après l'Ascension, neuf jours; franc marché le deuxième jeudi de chaque mois, un jour. — *Haubourdin*, le 21 janvier, un jour; le 21 avril, un jour; le 21 juillet, un jour; le 21 octobre, un jour. — *Lannoy*, le deuxième dimanche d'octobre, quatre jours. — *Lille*, le 26 août, quinze jours. — *Roubaix*, le lendemain du dimanche de Quasimodo jusqu'au samedi suivant inclusivement; le mardi après le premier dimanche de septembre, deux jours; franc marché, le samedi, de quinze en quinze jours. — *Seclin*, le troisième lundi de mai, un jour; le troisième lundi de novembre, un jour; franc marché le troisième lundi de chaque mois, un jour. — *Templeuve*, le troisième mardi des mois de janvier, mai, juillet, septembre et novembre. — *Tourcoing*, le dimanche qui suit le 25 juillet, ou le même jour, s'il tombe un dimanche, dix jours; franc marché le premier lundi des mois de mars, juin, septembre et décembre, un jour. — Lille *(Wazemmes)*, le deuxième lundi des mois de mars, avril, septembre, octobre et décembre.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Avesnes-lez-Aubert, le 1er lundi d'octobre, un jour pour les

bestiaux. — *Cambrai*, le 1er mai, neuf jours; le 28 octobre, neuf jours; franc marché le 24 de chaque mois, un jour. — *Le Câteau*, le 22 septembre, neuf jours; franc marché le 22 de chaque mois, un jour. — *Catillon*, franc marché le 10 de chaque mois. — *Caudry*, le 26 de chacun des mois de janvier, avril, juillet et octobre, pour les bestiaux. — *Clary*, le 6 de chacun des mois de janvier, juillet et septembre. — *Crèvecœur*, le 25 juin, un jour. — *Gouzeaucourt*, le 8 de chaque mois, un jour. — *Maretz*, le premier de chacun des mois de mars, juin, septembre et décembre, un jour. — *Solesmes*, franc marché le 1er mercredi de chaque mois. — *Walincourt*, le 12 avril, un jour; le 23 octobre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Anor, le premier lundi des mois de mars, d'avril, de septembre et d'octobre, un jour; le premier lundi des mois de janvier, février, mars, juin, juillet, août, novembre et décembre, un jour. — *Avesnes*, le mercredi après le dimanche de Quasimodo, un jour; le premier dimanche d'août, neuf jours; le 1er septembre, un jour; franc marché le 8 de chaque mois; le samedi de chaque semaine pendant les mois de février, mars et avril, pour les bestiaux. — *Bavai*, le 15 août, quatre jours; franc marché le 9 de chaque mois, un jour; le 17 de chaque mois pour les chevaux. — *Berlaimont*, le 17 de chaque mois, un jour. — *Cousolre*, le 18 de chaque mois, un jour. — *Etrœungt*, franc marché le dernier lundi de chaque mois, un jour. — *Felleries*, le premier mercredi de chaque mois. — *Fourmies*, le premier lundi de chaque mois, un jour. — *Gommegnies*, le 15 de chacun des mois de mars, septembre et octobre. — *Landrecies*, le quatrième jeudi de carême, un jour; le jour de Saint-Luc (18 octobre), un jour; le troisième mardi de chaque mois, un jour. — *Maroilles*, franc marché le premier lundi de chaque mois, un jour. — *Maubeuge*, le dimanche après la Saint-Barnabé, neuf jours; franc marché le 28 de chaque mois, un jour; le 19 mars, un jour. — *Prisches*, le 3 février, un jour; le 12 mai, un jour; le 26 novembre, un jour. — *Le Quesnoy*, le 25 octobre, huit jours; franc marché les 12 et 29 de chaque mois, un jour. — *Solre-le-Château*, le 1er mars, un jour; le 1er octobre, un jour; le premier mardi de chaque mois, un jour. — *Trélon*, le dernier lundi de chaque mois, un jour. — *Wignehies*, le dernier mardi de chaque mois.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai, le 1er juin, cinq jours; le 1er octebre, quinze jours; franc marché le dernier mercredi de chaque mois, un jour. — *Marchiennes*, le dernier samedi des mois de janvier, avril, juillet et octobre, un jour. — *Orchies*, le lendemain de la Trinité, un

jour ; le dimanche après la Nativité, un jour; le lundi qui précède le dernier mercredi de janvier, un jour; le premier lundi de chaque mois, un jour.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Saint-Amand, le lundi de la Pentecôte, dix jours. — *Bouchain*, franc marché le premier vendredi de chaque mois, un jour. — *Condé*, le 1er octobre, neuf jours. — *Valenciennes*, le 15 septembre, huit jours; franc marché les 10, 20 et 30 de chaque mois.

MARCHÉS HEBDOMADAIRES.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Armsbouts-Cappel, dimanche et jours de fête. — *Bergues*, lundi et vendredi; le lundi pour les grains. — *Bollezeele*, mercredi. — *Bourbourg*, mardi et vendredi; mardi pour les grains; tous les mardis des mois de mars, avril et mai pour les bestiaux. — *Brouckerque*, dimanche. — *Capellebrouck*, dimanche. — *Dunkerque*, mercredi et samedi; samedi pour les grains. — *Esquelbecq*, dimanche, mercredi et samedi. — *Ghyvelde*, jeudi. — *Gravelines*, mercredi et vendredi. — *Herzeele*, dimanche. — *Hondschoote*, mardi et vendredi. — *Les Moëres*, dimanche et mercredi. — *Looberghe*, jeudi. — *Loon*, jeudi. — *Pitgam*, dimanche. — *Rexpoëde*, jeudi et dimanche. — *Volkerinchove*, jeudi. — *Warhem*, dimanche. — *Wormhoudt*, mercredi.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul, mardi pour les grains. — *Caestre*, dimanche pour les légumes, — *Cassel*, jeudi pour les grains. — *Estaires*, mercredi et jeudi; jeudi pour les grains. — *Hazebrouck*, lundi et vendredi, lundi pour les grains. — *Houtkerque*, mercredi. — *Merville*, tous les jours; mercredi pour les grains. — *Steenvoorde*, samedi pour les grains. — *Steenwerck*, vendredi pour les menues denrées et grains. — *Vieux Berquin*, samedi pour les légumes, fruits et menues denrées.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Annœullin, mardi pour les fruits, légumes, comestibles, graines et céréales. — *Armentières*, lundi, vendredi et samedi, lundi pour les grains. — *La Bassée*, mardi, jeudi et samedi; jeudi pour les grains. — *Comines*, lundi et jeudi. — *Cysoing*, mardi et samedi.

— *Fournes*, vendredi.— *Halluin*, samedi. — *Haubourdin*, mardi et samedi.— *Lannoy*, mardi, jeudi et samedi; jeudi pour les grains — *Lille*, mercredi et samedi; mercredi pour les grains.—*Linselles*, vendredi. — *Pont-à-Marcq*, vendredi. — *Quesnoy-sue-Deûle*, jeudi. — *Roubaix*, mardi, jeudi, samedi et dimanche; mardi après midi pour les bestiaux. — *Seclin*, samedi. — *Templeuve*, le samedi pour les porcs, veaux, œufs, volailles, etc. — *Tourcoing*, lundi, jeudi et samedi; jeudi pour les grains; le mardi de chaque semaine pour la vente des bestiaux. — *Wattrelos*, dimanche et jeudi.— Lille (*Wazemmes*), mardi et vendredi.—*Willems*, vendredi.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Busigny, samedi. — *Cambrai*, tous les jours, mercredi et samedi pour les grains. — *Catillon*, mercredi. — *Clary*, samedi.— *Elincourt*, jeudi. — *Le Câteau*, mardi, jeudi et samedi; les mêmes jours pour les grains. — *Maretz*, vendredi pour les légumes, beurre, fromage, œufs et autres comestibles. — *Masnières*, vendredi. — *Solesmes*, samedi. — *Walincourt*, vendredi.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes, lundi, mercredi et vendredi. — *Bavai*, mardi et vendredi. — *Berlaimont*, mardi et samedi. — *Cartignies*, mercredi. *Etrœungt*, jeudi. — *Fourmies*, mercredi et samedi. — *Jeumont*, jeudi. — *Hautmont*, mardi et vendredi. — *Landrecies*, lundi, jeudi et samedi; lundi et jeudi pour les grains. — *Maroilles*, mardi et vendredi. — *Maubeuge*, tous les jours; mercredi et samedi pour les grains. — *Le Quesnoy*, mardi et vendredi. — *Sains*, jeudi pour les légumes et comestibles. — *Sars-Poteries*, jeudi et lundi.— *Solre-le-Château*, mardi et vendredi. — *Trélon*, lundi.— *Wignehies*, mardi.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Aniche, vendredi. — *Auberchicourt*, mardi.— *Douai*, tous les jours; mardi, jeudi et samedi pour les grains, mercredi pour les bestiaux. — *Fenain*, mardi. — *Marchiennes*, samedi. — *Orchies*, lundi et vendredi; lundi pour les grains. — *Somain*, jeudi, lundi pour les légumes, le beurre, les fruits et autres comestibles.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Abscon, mercredi pour les légumes et comestibles. — *Saint-Amand*, le premier mardi de chaque mois pour les bestiaux, les

mardi et vendredi de chaque semaine pour les menues denrées. — *Bouchain*, mardi et vendredi, vendredi pour les grains. — *Condé*, mercredi et samedi. — *Denain*, mardi, jeudi et samedi. — *Escaudain*, vendredi pour les légumes, fruits et comestibles. — *Lourches*, mercredi et vendredi. — *Marquette*, jeudi.— *Raismes*, jeudi pour les fruits, légumes, comestibles et menues denrées. — *Valenciennes*, mercredi et samedi pour les grains et fourrages; mardi pour les bestiaux et chevaux.

Les marchés du département qui sont les mieux approvisionnés en grains sont ceux de Bergues, Lille, Douai, Cambrai et Valenciennes.

PRIX DES DENRÉES.

Voici l'indication du prix des denrées vendues dans le département pendant la deuxième quinzaine de décembre 1872.

GRAINS ET FARINEUX.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Froment nouveau.	Méteil.	Seigle.	Orge.	Avoine.	Haricots.	Pois.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Bergues.....l'hect.	22 91	»	14 »	13 63	10 33	20 51	16 10
Bourbourg.....	22 82	»	14 77	13 41	9 13	»	15 68
Dunkerque.....	»	»	»	»	»	»	»
Bailleul.....	24 37	»	»	»	8 »	»	»
Cassel.....	23 82	»	»	»	10 50	»	»
Estaires.....	24 25	»	»	»	»	»	»
Hazebrouck.....	23 13	»	»	»	»	»	»
Merville.....	25 13	»	»	»	»	21 25	»
Steenvoorde.....	23 89	»	»	»	»	»	»
Armentières.....	25 68	»	»	»	»	21 70	19 89
La Bassée.....	24 90	23 15	»	13 75	7 91	24 75	22 »
Cysoing.....	»	»	»	»	»	»	»
Lannoy.....	26 50	»	»	»	»	»	»
Lille.....	25 81	»	13 50	»	»	32 50	»
Roubaix.....	»	»	»	»	»	40 »	»
Tourcoing.....	»	»	»	»	»	»	»
Cambrai.....	23 80	»	13 09	13 19	8 58	»	»
Le Câteau.....	»	»	13 »	13 »	7 »	26 »	20 »
Solesmes.....	»	»	»	»	»	»	»
Avesnes.....	»	»	»	»	6 30	»	»
Le Quesnoy.....	»	»	»	»	»	»	»
Maubeuge.....	22 85	19 »	11 72	13 »	6 47	32 »	23 »
Douai.....	25 11	»	»	12 62	8 86	»	»
Orchies.....	26 12	»	14 »	»	9 »	»	»
Marchiennes.....	26 »	»	»	»	8 50	»	»
Somain.....	29 25	»	»	»	»	»	»
Saint-Amand.....	28 03	»	»	»	8 85	»	»
Valenciennes.....	24 70	»	»	»	»	35 »	30 »

COMESTIBLES DIVERS.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Farines de froment. (Les 100 kil.)	Pain. (Le kil.) Blanc.	Bis-blanc.	Bis.	Pommes de terre. (L'hect.)	Viande. (Le kilog.) Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton.	Porc.
Bergues	»	» 50	» 40	» 30	6 »	»	1 98	2 20	2 02	1 65
Bourbourg	44 »	» 50	» »	» 33	5 13	2 20	2 20	2 40	2 40	1 80
Dunkerque	45 33	» 48	» 43	» 36	»	2 »	2 »	2 20	2 20	1 60
Bailleul	»	» 51	» 44	» 31	»	2 »	2 »	2 »	2 »	1 90
Cassel	»	» 50	» 35	» 29	»	2 20	2 »	2 20	2 20	1 80
Estaires	»	» 36	» 34	» 24	»	1 80	1 80	1 80	1 80	2 »
Hazebrouck	»	» 49	» 37	» 29	»	2 »	2 »	2 40	2 40	2 »
Merville	»	» 43	» 36	» 33	»	1 80	1 80	2 20	2 20	2 »
Steenvoorde	44 »	» 52	» 36	» 30	»	1 90	1 90	2 »	2 »	1 70
Armentières	45 25	» 50	» 41	» 33	»	2 20	2 20	2 60	2 50	2 30
La Bassée	45 50	» »	» »	»	9	2 »	2 »	2 20	2 20	2 20
Cysoing	»	»	» »	»	»	»	»	»	»	»
Lannoy	»	»	» »	»	»	1 60	1 60	2 »	1 90	2 »
Lille	46 50	» 50	» 44	» 32	»	1 89	1 88	2 39	2 08	1 68
Roubaix	»	» 41	» 37	» 33	11 »	1 90	1 90	2 30	2 20	2 25
Tourcoing	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Cambrai	»	» 43	29	» »	»	1 70	1 70	1 90	1 60	»
Le Câteau	45 »	» 41	» 38	» »	5 »	2 »	1 90	2 40	2 »	1 80
Solesmes	46 »	» 41	» »	» »	»	2 »	1 90	2 »	2 20	2 »
Avesnes	44 »	» 40	» 37	» »	»	1 80	2 60	2 40	1 80	2 »
Le Quesnoy	»	» »	» »	» »	»	1 70	1 70	2 10	2 20	2 20
Maubeuge	45 »	» 42	» 34	» »	»	1 90	1 80	2 »	2 10	2 20
Douai	»	» 43	» 39	» 35	»	2 20	2 »	3 »	2 »	2 25
Marchiennes	»	» 44	» 40	» 36	»	2 20	2 20	2 40	2 40	2 »
Orchies	»	» 44	» 40	» 36	»	1 80	1 80	2 »	2 »	2 20
Somain	54 »	» 44	» 40	» 36	»	»	2 »	2 60	2 50	2 20
Bouchain	48 »	» 43	» 44	» »	»	» 95	» 95	1 »	1 »	» 95
Saint-Amand	»	» 40	» 32	» »	7 50	1 64	1 60	2 25	2 18	1 94
Valenciennes	»	» 42	» »	» »	»	1 90	1 90	2 10	2 10	2 20

FOURRAGES ET COMBUSTIBLES.

DESTINATION DES MARCHÉS.	Fourrages. (Le quintal métrique.)		Combustibles.			
			Bois. (Le stère.)		Charbon (l'hectolitre.)	
	Foin.	Paille.	Chêne.	Hêtre et Charme.	de bois.	fossile.
Bergues	4 75	2 50	11 50	10 50	4 50	3 25
Bourbourg	4 85	2 90	10 »	10 »	3 »	3 50
Dunkerque	11 35	6 12	»	14 »	3 25	4 25
Bailleul	5 »	4 »	»	»	»	»
Cassel	7 »	3 50	7 75	9 50	3 »	3 »
Estaires	12 »	9 »	»	»	2 75	2 50
Hazebrouck	3 »	4 50	8 »	»	2 75	2 50
Merville	4 80	2 25	7 »	12 »	1 60	3 »
Armentières	10 »	6 »	»	»	3 »	2 50
La Bassée	18 »	20 »	»	»	2 70	2 10
Cysoing	»	»	»	»	»	»
Lille	12 66	5 »	»	»	»	»
Roubaix	»	»	»	»	3 25	3 »
Tourcoing	»	»	»	»	»	»
Cambrai	6 11	4 84	»	17 »	2 60	2 75
Le Câteau	7 33	5 60	8 50	15 »	2 50	2 »
Solesmes	7 50	3 67	»	»	»	2 65
Avesnes	5 50	4 20	6 »	11 »	2 »	3 75
Le Quesnoy	6 25	4 »	6 25	7 25	2 40	2 40
Maubeuge	5 39	4 13	8 »	10 »	2 60	3 »
Douai	14 25	8 25	18 »	18 »	3 »	2 »
Marchiennes	»	»	»	»	»	»
Orchies	6 66	4 60	»	»	»	2 »
Somain	»	»	»	»	»	2 25
Bouchain	9 »	5 »	»	»	»	»
Saint-Amand	6 »	4 67	8 »	7 60	3 60	1 50
Valenciennes	6 87	4 37	9 »	»	2 50	2 95

Prix du froment sur les quatre marchés principaux du département, pendant toute l'année 1872.

DÉSIGNATION des ÉPOQUES.	MARCHÉS DE				Quantités vendues sur tous les marchés du départem.
	Bergues.	Lille.	Douai.	Cambrai.	
					Hectolitres.
Janvier. 1re quinz.	26 25	27 46	26 83	26 40	22,608
— 2e »...	25 59	26 73	25 95	25 94	29,804
Février. 1re »...	25 08	26 43	24 85	25 50	25,340
— 2e »...	24 16	25 04	23 06	26 26	22,363
Mars. 1re »...	23 80	24 97	23 54	23 45	19,359
— 2e »...	22 95	22 88	23 06	22 35	23,082
Avril. 1re »...	23 26	23 60	23 06	23 89	18,765
— 2e »...	24 67	24 86	23 69	24 22	24,775
Mai. 1re »...	25 86	25 39	24 49	24 62	28,155
— 2e »...	25 74	25 55	24 44	24 58	24,588
Juin. 1re »...	25 83	25 72	24 60	23 83	23,086
— 2e »...	25 78	25 50	23 98	24 02	18,938
Juillet. 1re »...	25 63	25 74	24 11	23 26	21,587
— 2e »...	24 77	24 64	24 50	22 39	18,775
Août. 1re »...	25 36	26 45	23 20	23 09	9,375
— 2e »...	25 55	24 50	23 99	24 84	23,540
Septembr. 1re »...	23 39	24 58	23 99	22 22	26,374
— 2e »...	24 02	25 52	23 99	22 47	32,404
Octobre. 1re »...	24 19	25 26	23 94	22 54	37,521
— 2e »...	23 40	24 57	23 94	22 98	45,049
Novembre 1re »...	23 15	24 28	24 15	27 36	24,202
— 2e »...	23 06	25 03	24 75	23 37	32,988
Décembre 1re »...	23 22	25 84	24 75	23 60	34,573
— 2e »...	22 94	25 84	25 44	23 80	27,448
					606,634

NÉCROLOGIE.

Nous n'avons pu, à défaut de renseignements, l'année dernière, publier les notices nécrologiques de deux personnages importants du département, décédés en 1871.

Nous nous faisons aujourd'hui un devoir de combler cette lacune.

MIMEREL.

M. le comte Mimerel, ancien président du Conseil général des manufactures, ancien président du Conseil général du département, grand officier de la Légion-d'Honneur, est décédé à Roubaix, en avril 1871.

M. Mimerel est né à Amiens en 1786 d'une honorable famille du commerce. Cette carrière devait être aussi la sienne. En 1809, il s'établit à Paris, et dirigea pour son compte un établissement de modeste importance, que des raisons de famille le forcèrent à quitter quelques années plus tard. Il vint alors à Roubaix où il avait déjà des relations établies et y porta le siège de ses affaires. Il fut bien accueilli de ses nouveaux concitoyens et acquit de nouveaux titres à leur bienveillance à la suite d'une mission heureusement remplie près du Gouvernement dans un intérêt commercial important. En 1827, il présidait à Roubaix le Conseil des prud'hommes, et en 1828 la Chambre consultative des manufactures. En 1830, l'élection le portait au Conseil municipal. Nommé maire vers 1835, il s'occupa avec un soin intelligent des affaires de la cité mais crut devoir bientôt résigner cette fonction devant le rejet par le Conseil d'un utile projet.

Il ne nous est pas donné de retracer la carrière politique de M. Mimerel mêlée à tous les grands événements qui se sont accomplis depuis 30 à 40 ans, mais nous ne pouvons passer sous silence les services éminents qu'il a rendus au pays. Comme maire, et peu après comme membre de la Chambre de commerce de Lille, au sein de laquelle il avait été appelé par ses concitoyens, il multiplia pendant longtemps ses soins et ses démarches, tant à Paris qu'à Bruxelles, près des Gouvernements de France et de Belgique en faveur de l'achèvement du canal de Roubaix jusqu'à l'Escaut, qui fut enfin décrété dans les deux pays.

Nous rappellerons aussi la part importante et active qu'il prit

d'abord comme délégué de la Chambre de commerce de Lille, dans les enquêtes qui se succédèrent en 1817, 1833 et 1834, sur les grandes questions qui s'élevaient alors par rapport au régime douanier de la France, et plus tard, en 1846 jusqu'en 1862 comme directeur et comme président de l'association pour la défense du travail national, dans les actes de cette association.

M. Mimerel qui avait fait partie du jury d'exposition en 1844 et en 1849, fut envoyé en 1852 à l'exposition universelle de Londres. Il fut encore membre du jury de l'exposition française en 1855.

Doué d'une grande distinction, d'une intelligence supérieure et d'une entente remarquable des affaires, M. Minerel exerçait une grande influence dans les régions gouvernementales.

Aussi en 1834 fut-il nommé membre du Conseil général des manufactures. Il en devint le président en 1840 et fut confirmé dans cette dignité en 1846.

En 1849, lors de l'élection à l'assemble législative, les suffrages de Roubaix réunis à ceux de Tourcoing, ville voisine, se portèrent sur M. Mimerel, qui dans cette situation nouvelle continua à s'occuper des intérêts industriels de son pays d'adoption. Après la suppression de l'assemblée législative, il fut compris dans la première promotion des membres du Sénat.

En 1863, après onze ans de service actif dans le Sénat, il était promu au grade de grand-officier dans la légion-d'honneur. En 1866, il recevait le titre de comte avec hérédité.

Dès 1839, les électeurs du canton de Roubaix avaient nommé M. Mimerel membre du Conseil général du département. Cette position tant recherchée, ils la lui conservèrent pendant vingt-huit années sans jamais admettre aucune concurrence. En 1858, il fut nommé président de cette assemblée et apporta dans cette honorable et délicate fonction qu'il remplit pendant douze ans, une sûreté d'esprit et une impartialité que tous ses collègues se plurent à reconnaître.

Peu d'hommes, dans une carrière si brillante et si bien remplie, ont témoigné autant d'aménité, de bienveillance et de dévouement pour tous ceux qui réclamaient son appui et qui avaient des titres pour l'obtenir; il aimait à obliger et il le laissait voir autant qu'il cachait le bien qu'il pouvait faire.

M. Mimerel avait su dans les diverses phases de sa vie publique et industrielle, s'attirer des amitiés nombreuses et solides, des sympathies universelles et cette considération qu'on n'acquiert parmi les siens qu'au prix des plus précieuses qualités du cœur et de l'esprit.

Cet homme de bien par excellence s'est éteint doucement au milieu de ses enfants, à l'âge de 85 ans. Prévoyant sa fin prochaine, il avait fait en 1868 un testament. Nous ne pouvons résister au

désir de reproduire l'extrait ci-après de ce document dans lequel notre regretté défunt témoigne pour ses concitoyens les sentiments d'affection qui avaient été ceux de toute sa vie :

« Je désire être enterré à Roubaix, et qu'on ne demande pas » que mes obsèques aient plus d'éclat que celles de mes conci- » toyens ; j'ai vécu de leur vie, et si souvent j'ai été éloigné d'eux, » ce n'était que pour mieux veiller aux intérêts que, pendant plus » de trente ans, ils m'ont toujours confiés : leurs suffrages m'ont » grandement honoré ; ils m'ont élevé sans que jamais mon cœur » cessât d'être dévoué à mes chers compatriotes ; je les ai servis de » mon mieux, j'espère qu'ils voudront bien garder de moi un bon » souvenir et recevoir avec sympathie les tendres adieux que je » leur adresse. »

PAUL.

M. Paul, premier Président de la Cour d'appel de Douai, membre du Conseil Général du département, officier de la Légion d'Honneur, est décédé à Douai, le 13 septembre 1871, à l'âge de cinquante-deux ans. Nous ne pouvons mieux faire, pour exprimer les regrets inspirés par la perte de cet éminent magistrat, que de reproduire ici le discours prononcé sur sa tombe par M. de Meyer, doyen des présidents de Chambre de la Cour :

« Messieurs,

» La Cour d'appel de Douai accompagne jusqu'à sa dernière demeure, M. Paul, son premier Président. Elle veut lui faire ses tristes et derniers adieux. M. Paul est mort frappé avant l'âge ; il était plein de force, paraissant devoir poursuivre encore longtemps une existence utile et laborieuse.

» Né en novembre 1819, M. Paul prêtait, en 1841, son serment d'avocat devant la cour qui devait, plus tard, trouver en lui, un collègue, puis un chef.

» Pendant sept années, M. Paul se livra avec ardeur et fruit à l'étude du droit, à l'exercice de l'art de la parole ; il prenait place aux premiers rangs du barreau d'Avesnes.

» En 1848, une main amie, mais qui savait apprécier le mérite, amenait M. Paul au sein du parquet de la Cour de Douai : il y remplit avec éclat, pendant dix ans, les fonctions d'avocat général.

» Dès cette première période de sa vie judiciaire, M. Paul a fait preuve du talent oratoire et du savoir de jurisconsulte qui ont déterminé son élévation successive vers les postes éminents qu'il a a occupés. Sa parole était sobre d'ornements, mais pleine d'enseignements. Elle attestait l'intelligence en même temps que l'érudi-

tion du droit. Son esprit était fin et sagace. Aucune de ces nuances qui embarrassent parfois le juge, n'échappait à sa pénétration, et alors qu'il ne marchait pas encore à la tête de la Cour pour en traduire les décisions, il contribuait par ses conclusions à rendre ces décisions plus mûries et mieux vérifiées. Le caractère de M. Paul était bon, affable, bienveillant. On rencontrait dans l'homme comme chez le magistrat. de la franchise, une grande loyauté, des relations sûres, de la fidélité aux anciennes amitiés comme à celles récentes.

» En nous quittant, en 1858, M. Paul a rempli les fonctions de premier avocat général, d'abord à Limoges, puis à Toulouse. En 1863, il était procureur-général à Nismes, et, dans ce passage à travers de hautes situations diverses, l'orateur, le jurisconsulte avait grandi, en même temps que l'administrateur s'était formé. M. Paul s'était initié aux conditions multiples que doit réunir le magistrat chargé de présider à la distribution de la justice dans un ressort.

» C'est en 1866, au début de l'année, que M. Paul a été investi de la première magistrature des deux départements du Nord et du Pas-de-Calais; il était en droit d'être fier du chemin parcouru; il devait être heureux du but atteint.

» Agé de 46 ans seulement, entouré d'une famille où brillaient beauté, grâce, jeunesse, M. Paul débarquait au port, dans un milieu de circonstances que rencontrent à peine, ainsi qu'on le lui disait alors, ceux qui tentent encore la pleine mer.

» M. Paul revenait dans son pays, près de son vieux père, près de tous les siens; il revenait dans une cour dont l'accueil, dont les souvenirs ne pouvaient que lui être sympathiques....

» Quel horizon! et que de bonheur promettait cet horizon!... jusqu'à ces derniers temps, tout continua en effet à rester souriant!! Mais dans ce ciel serein un éclat de foudre devait tout renverser, tout anéantir!...

» A l'une des dernières audiences de l'année judiciaire qui vient d'expirer, M. Paul, souffrant, venait au Palais; il voulait terminer des affaires commencées avec lui; mais un triste pressentiment le poursuivait; l'homme du devoir l'avait ramené à l'audience; en la quittant, il disait qu'il n'y reparaîtrait plus! Hélas! il en a été, en effet, ainsi, et le mal dont était, dès lors, atteint M. Paul, l'a enlevé quelques jours plus tard!

» Je ne dirai pas tous les incidents de cette mort si attristante! les anxiétés, les douleurs morales du mari, du père, venant se joindre aux souffrances du mourant. M. Paul est mort en supportant tout avec énergie.... il est mort en faisant preuve d'une résignation toute chrétienne.

» Puisse la famille de M. Paul trouver assez de force pour imiter cette résignation; les épreuves qu'elle traverse sont cruelles!

» Pour nous tous, Messieurs, qui sommes réunis autour de cette tombe, disons que M. Paul, premier président, officier de la Légion d'Honneur et de l'Ordre de Léopold, ancien membre du Conseil Général du Nord, laisse derrière lui de précieux et glorieux souvenirs.

» Pour nous ses collègues, ses collaborateurs, disons que nous avons perdu en M. Paul, un chef qui avait notre affection, et notre plus haute estime. Disons que nos regrets restent profonds et inaltérables. »

Les obsèques de M. Paul ont eu lieu à l'église Notre-Dame de Douai, le 16 septembre. Les coins du poële étaient tenus par M. le baron Séguier, Préfet; M. le général d'Ubexi, M. le président de Guerne, et par M. Danel, membre et président du Conseil Général Le deuil était conduit par M. Dumon, conseiller à la Cour de Cassation, ancien premier président de la Cour de Douai.

BLANQUART-ÉVRARD.

Les funérailles de M. Blanquart-Evrard, chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien Président de la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, de la Commission historique du département et de la Commission du Musée de peinture de cette ville, ont eu lieu le 27 avril 1871, à l'église de La Madeleine de Lille.

Nous reproduisons ci-après le discours prononcé au cimetière de l'Est sur la tombe du défunt, par M. Corenwinder, Président de la Société des Sciences :

« Messieurs,

» Il y a un an à peine, l'honorable confrère que la mort vient de nous enlever, rendait lui-même, en sa qualité de Président de la Société des Sciences, à trois de nos confrères bien regrettés aussi, le pieux devoir que je suis appelé à lui rendre aujourd'hui.

» Souffrant déjà d'une infirmité qu'il supportait sans se plaindre, il voyait arriver la mort avec la douce résignation du sage. Les paroles touchantes qu'il prononçait naguère sur la tombe de notre vénérable doyen, M. Verly, trahissaient ses pressentiments, « Adieu ! » lui disait-il, cher collègue; au moment d'une séparation qui pour » moi ne sera pas de longue durée, je t'adresse un suprême adieu ! »

» Ses pressentiments ne l'ont malheureusement pas trompé ! Aujourd'hui, au nom de notre compagnie, dans laquelle tu ne comptais que des amis, je vais t'adresser aussi, cher confrère, des paroles de séparation, et celle-ci ne sera pas de longue durée non plus, si l'on envisage la brièveté des jours qui nous sont comptés.

» En présence de cette fosse béante dans laquelle la dépouille mortelle d'un homme de bien va subir les lois qui régissent la matière inanimée, comment l'esprit peut-il se détacher de ce grand enseignement, pour s'occuper des choses de ce monde plein de tristesses, que l'homme désabusé apprend à quitter sans regrets comme sans amertume?

» Mais aussi, comment ne pas retracer, en cette circonstance suprême, les services que notre confrère a rendus à la société, au monde artistique; les travaux qui ont illustré son nom, sa modestie, son agréable commerce, sa bienveillance, ses vertus; en un mot, les titres qu'il s'est acquis à la reconnaissance publique et les titres plus précieux qu'il emporte dans cette éternité, dont les doctrines désespérantes de quelques esprits aveugles n'ont pu ternir l'éblouissante clarté.

» Louis Blanquart est né à Lille le 2 août 1802, de parents lillois. Il fit ses études dans des institutions particulières et entra ensuite dans l'administration des tabacs. Vers 1826, il suivit assidûment les cours du professeur de chimie qui venait d'arriver à Lille, et qui était appelé à occuper une si haute position dans la science et dans l'industrie. M. Kuhlmann aimait à grouper autour de lui des élèves avides de s'instruire; il accueillit Blanquart dans son laboratoire. Celui-ci y remplit pendant un certain temps les fonctions de préparateur, et il s'initia en cette occasion à la connaissance de la chimie, science qui devait être plus tard l'auxiliaire indispensable de ses découvertes et des perfectionnements qu'il apporta dans l'art de la photographie.

Pénétré d'une ardeur enthousiaste pour les études artistiques, il se consacrait aussi à la peinture, particulièrement à la miniature sur ivoire et sur porcelaine, dans laquelle il excellait. Ses productions obtinrent plusieurs fois des récompenses dans diverses expositions.

» En 1831, il se maria à Lille avec la fille d'un négociant honorable, et il s'associa dans les affaires de son beau-père; mais les préoccupations de son commerce ne l'absorbaient pas tout entier. Il savait concilier les exigences impérieuses de la vie matérielle, avec les besoins plus délicats de sa nature d'artiste et ses loisirs étaient consacrés à ses travaux favoris.

» En 1839, le 7 janvier, l'illustre Arago annonçait à l'Académie des Sciences une découverte qui devait immortaliser son auteur et ajouter un brillant fleuron à la couronne artistique et scientifique de la France. Daguerre était parvenu par des procédés chimiques et l'aide d'une chambre noire à fixer l'image des objets extérieurs sur une plaque de métal argentée. Tout le monde se souvient de l'immense enthousiasme qui accueillit cette brillante découverte à laquelle il faut associer toutefois le nom de Niepce, ainsi que per-

sonne ne l'ignore. On pressentit de suite l'influence considérable qu'elle était appelée à exercer sur les progrès des arts, des sciences et de l'industrie. L'événement a justifié ces prévisions. Tous les savants, tous les artistes, tous les hommes que le feu intérieur anime se mirent à l'œuvre; Blanquart fut de ce nombre et bientôt il conquit une des premières places parmi tous ses émules.

» Ce n'est pas le moment, Messieurs, d'entrer dans des détails sur le rôle que Blanquart-Evrad joua dans l'élaboration si rapide de la découverte de Daguerre et dans les transformations et les perfectionnements successifs dont elle a été l'objet. Une voix plus autorisée que la mienne fera l'historique complet de ses nombreux travaux.

» Tout le monde sait qu'un amateur anglais, « Talbot » a fait de son côté la découverte de la photographie sur papier, que Blanquart s'occupa particulièrement de ce procédé et qu'il y apporta d'importantes améliorations. En 1847, il présenta à l'Académie des Sciences divers mémoires dans lesquels il fit avec une libéralité parfaite, un désintéressement des plus louables, la description de ses procédés. Ces communications eurent un grand retentissement, parce qu'elles répondaient à des besoins depuis lontemps exprimés. L'Académie accueillit avec beaucoup de faveur les travaux de Blanquart. Ils furent imprimés *in extenso* dans les comptes-rendus de cette illustre Compagnie, et une commission composée de membres choisis dans le sein de l'Académie des Sciences et dans celui de l'Académie des Beaux-Arts, étudia elle-même les procédés d'exécution de notre compatriote, les soumit à l'expérience, en constata la parfaite efficacité, déclara qu'ils étaient très-supérieurs à tout ce qu'elle avait vu jusqu'alors en ce genre, et conclut en ces termes : « Sous le double rapport du succès et du désintéressement, M. Blanquart-Evrard mérite les éloges et les encouragements de l'Académie. »

» Une récompense bien méritée fut, peu de temps après, la consécration des services reudus par l'artiste. En 1849, il reçut la décoration de la Légion-d'Honneur. Il était fier de cette distinction, parce qu'elle avait été légitimée par l'opinion publique.

» Dans le but d'appliquer ces procédés et pour les faire connaître au public, il fonda vers cette époque, à Loos, une imprimerie photographique. Les productions remarquables qu'il édita lui acquirent un grand renom et lui valurent de toutes parts des récompenses honorifiques.

» De nombreux ouvrages furent illustrés par cette imprimerie. L'énumération en serait trop longue. Je citerai cependant : *Voyage en Egypte, Nubie, Palestine et Syrie, de* M. Max Ducamp ; *Jérusalem*, de M. de Salzmann, publications de la plus haute valeur exécutées sur la commande du Gouvernement.

» M. Blanquart-Evrard était déjà membre de la Société des Beaux-Arts de Paris, de la Commission du musée de cette ville, lorsqu'il fut reçu, en 1852, Membre résidant de la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille. Cette nomination dont il se montrait très-flatté, fut pour notre Compagnie une précieuse acquisition. Nous avions gagné non seulement un ami dévoué, mais aussi un coopérateur infatigable, assistant avec assiduité à nos séances et nous intéressant souvent par des communications importantes.

» L'ardeur de notre confrère pour le travail était excessive. Indépendamment d'un grand nombre d'ouvrages qui avaient paru antérieurement, il publia, en 1869, dans nos Mémoires, un traité sur les origines, les progrès et les transformations de la photographie, dans lequel il a résumé toutes les découvertes réalisées par divers opérateurs et celles qui lui sont propres, en les appuyant d'épreuves charmantes lesquelles donnent un prix estimable à cette publication. Il nous a entretenus aussi, à diverses reprises, des tentatives ingénieuses qui ont été faites pour obtenir par la photographie une image coloriée des objets.

» A la même époque, il a fait au musée industriel de notre ville un don précieux, consistant en une série d'épreuves dont l'ensemble constitue un traité historique et pratique de l'art de la photographie. On y suit, pas à pas, la marche progressive de cet art, depuis la plaque miroitante de Daguerre jusqu'aux épreuves tirées sous la presse ou incrustées dans l'émail.

» Tant de travaux, tant de titres à la considération des savants et des artistes étaient très-flatteurs assurément pour la Société des Sciences, aussi ses collègues furent-ils heureux de lui offrir le fauteuil de la Présidence qu'il occupa, suivant l'usage, pendant une année, en 1871. Il se montra fort honoré de cette distinction et nous nous rappelons les paroles émues et affectueuses par lesquelles il nous exprima, à cette occasion, sa vive gratitude.

» Enfin, tout récemment, le 15 mars dernier, atteint déjà du mal qui l'a conduit au tombeau, il nous faisait avec une parfaite sénérité, une intéressante causerie sur les expériences de M. Merget, relatives à la diffision des vapeurs mercurielles.

Depuis nous ne l'avons plus revu ! Une blessure fatale dont il fut la victime en rentrant chez lui, a amené une catastrophe qui est pour nous une source d'amers regrets. Nous étions si agréablement habitués de retrouver à chacune de nos séances cet homme aimable, bon, tolérant, incapable même d'une intention malveillante, cette figure douce et sympathique, cette main franche que nous serrions avec plaisir ; que désormais nous sentirons le vide de cette cruelle séparation. Tous ceux qui l'ont connu et ceux qui l'ont aimé, ses enfants qu'il chérissait d'un amour si tendre, ses

amis qui pouvaient compter sur la sincérité de ses épanchements, tous conserveront le souvenir de ses précieuses qualités et des services qu'il a rendus à l'art, à la science, à l'humanité.

» Une inflexible loi gouverne la nature. Tout être organisé lui doit un tribut fatal. Ni les regrets de nos amis, ni les larmes de ceux qui nous chérissent ne peuvent retarder ce moment, terrible pour les uns, accepté sans amertume, avec résignation, par ceux que les douces lumières d'une philosophie salutaire ont éclairés sur les destinées de l'âme, sur son essence impérissable, immortelle.

» Que ces organes délicats qui constituent le corps humain se dissolvent, se décomposent pour renaître plus tard sous d'autres formes naturelles : le sage ne s'émeut pas de cette pensée. Tout ne meurt pas en nous avec les instruments qui obéissent pendant la vie au moteur intime.

» La Providence n'a pas gravé en nos cœurs des pressentiments, des espérances pour les tromper sans pitié. Elle ne ménage pas à l'homme de bien une déception si amère !

» C'est avec cette douce et consolante pensée que nous te disons adieu, cher confrère. Personne mieux que toi ne pouvait nous l'inspirer, car tu fus un homme de bien, un cœur aimant, et ton admiration, ton enthousiasme pour le beau étaient dans ton esprit une glorification des œuvres de Dieu. »

DUPONT.

M. Edmond Dupont, Président de Chambre honoraire à la Cour d'appel de Douai, ancien Procureur-Général, Officier de la Légion-d'Honneur, décédé à Douai, le 13 décembre 1872, dans sa soixante-douzième année.

M. Dupont a parcouru une longue carrière dans la magistrature. Avocat en 1826 et juge-auditeur à Saint-Omer en 1830, il fut nommé peu après substitut du procureur du roi d'abord à Montreuil, puis en 1831 à Saint-Omer et en 1833 à Lille. En 1843 il devint avocat-général à Rennes, et passa en la même qualité à Amiens en 1844. Il conserva ces fonctions jusqu'en 1848, époque à laquelle il fut nommé conseiller à la Cour d'appel de Douai. Il quitta cette situation en 1855 pour occuper celle de 1er avocat-général près la même Cour. Le Gouvernement le fit procureur-général à Bastia en 1859 et à Orléans en 1860. Il devint enfin en 1863 président de Chambre à la Cour de Douai, fonction qu'il continua à remplir dignement jusqu'au moment où l'heure de la retraite par limite d'âge sonna pour lui.

Les obsèques de M. Dupont ont eu lieu en l'église Saint-Jacques, à Douai, le 16 décembre. Les coins du poêle étaient tenus par MM. Decaudavainne, président de Chambre, Carpentier, 1er avocat-général, Fleury, recteur, et Preux, 1er président honoraire. Le deuil était conduit par M. Salmon, 1er président.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

Académie de musique de Lille, page 236
Académie de Douai 111
Administration académique..... 111
Administration communale.... 69 et 411
Administration départementale. 34 et 290
Administration diocésaine 130
Administration des bureaux de bienfaisance 91
Administration des hospices (personnel)..... 91
Administrations et services financiers. 31
Administrations financiéres..... 174
Administration militaire. Intendance. 170
Administration municipale .. 69 et 411
Agents consulaires étrangers en résidence dans le département 254
Agents sanitaires 64
Agents-voyers chargés du service des chemins vicinaux ordinaires..... 58
Agriculture ..... 246 et 430
Aliénés ..... 97 et 402
Anciens préfets du département..... 34
Annonces judiciaires 245
Appareils à vapeur..... 400
Architectes départementaux..... 60
Archives communales 43
Archives du département 43
Art de guérir..... 401
Art vétérinaire 250
Artillerie 168
Asiles d'aliénés..... 97 et 402
Assemblée nationale ..... 1 à 12
Assistance judiciaire..... 163
Assistance publique 414
Associations charitables..... 106
Associations syndicales. — Dessèchements 54
Association pour la construction de maisons d'ouvriers à Douai. 110
Aumôniers des prisons..... 67
Avocats. (*Voyez* tribunaux de 1re instance .....
Avocats à la cour d'appel..... 145
Avoués. (*Voyez* tribunaux de 1re instance). .....
Avoués près la cour d'appel 145

Banque de France. — Succursales Lille, de Valenciennes et de Dunkerque 253
Bibliothéques publiques ..... 227 à 230
Bourses de commerce..... 254
Budget départemental 329
Bureaux de conditionnement à Roubaix et à Tourcoing..... 252
Bureaux de bienfaisance (personnel).. 91
Bureaux de bienfaisance (nombre d'indigents et ressources)..... 418
Bureaux ee la Préfecture (personnel).. 41

Cadastre 176
Caisses d'épargne .... 98 et 420
Caisse de retraites pour la vieillesse 101
Canaux et rivières 387
Canonniers sédentaires. 90
Cercle horticole du Nord 226
Chambres consultatives d'agriculture. 246
Chambres consultatives des manufactures, fabriques, arts et métiers.... 252
Chambres de commerce 247
Chanoines..... 131
Chemins de fer..... 50 365 et 381
Chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique et au littoral. 38 52 et 365
Chemins de fer (personnel) 50
Chemins de fer du Nord-Est..... .. 53
Chemins de fer du Nord-Central. .. 53
Chemins d'intérêt commun ... 371 et 375
Chemins vicinaux 376
Chemins de gr. commnication 370 et 375
Collèges communaux .. 114 à 118 et 422
Colonie agricole de Saint-Bernard.... 68
Comices agricoles de Lille, Avesnes, Maubeuge, Valenciennes et Cambrai 248

Comités consultatifs 98
Comité flamand de France..... 225
Comités de vaccine..... 64
Comestibles divers..... 440
Cammandement de la 3e division militaire..... 167
Commerce..... 251
Commissaires de police..... 90
Commissaires priseurs (*Voyez* tribunaux de 1re instance)..... .....
Commissaires de surveillance administrative près les chemins de fer..... 50
Commissions cantonales d'hygiène publique 63
Commissions cantonales de statistique 264
Commission départementale permanente 40
Commission départementale des bâtiments civils 60
Commission des prisons 66
Commission historique du département du Nord..... 217
Commission sanitaire de Dunkerque. 64
Communautés religieuses..... 135
Communes (tableau des),..... 74 et 268
Comptabilité communale..... 89
Conditions des soies et laines à Roubaix et Tourcoing..... 248
Congrégations et communautés religieuses de femmes 135
Conseil académique 111
Conseil des ministres..... 1
Conseil d'Etat..... 13
Conseils de guerre 169
Conseils d'arrondissement et sous-préfectures 44
Conseil départemental d'instruction publique 118
Conseil de préfecture 36
Conseils de prud'hommes 165
Conseils d'hygiène publique et de salubrité 61
Conseil général du départem. 37, 290, 297
Conseils municipaux des villes du departement 69
Consommations diverses (tableau des) 432
Contributions directes. ..... 174 et 427
Contributions indirectes..... 196
Corps des ponts-et-chaussées (personnel) 47
Correspondance télégraphique privée (tarifs)..... 205
Cour d'appel de Douai 143
Cours d'eau non navigables 57
Culte catholique... 130
Culte hébraïque 143
Culte protestant..... 143

Décanats..... 132
Décès en 1870 344
Délégués cantonaux de l'instruction primaire 125
Denrées (prix des)..... 439 à 442
Densité des voies de communication.. 379
Département du Nord. — Aspect... 265
—— Division du territoire... 262
—— Météorologie..... 261
—— Superficie 265
—— Topographie..... 265
Dépôt de mendicité..... 411
Dessèchements..... 54 et 396
Dessèchements. Moëres..... 54 et 396
Diocèse de Cambrai..... 130
Directions d'artillerie..... 168
Direction de l'enregistrement et des domaines..... 186
Direction des contributions directes.. 174
Direction des contributioos indirectes. 196
Direction des manufactures de l'Etat. 198
Direction des tabacs..... 198
Direction des postes aux lettres..... 206
Directions du génie..... 169
Division du diocèse 131
Division du territoire..... 262
Documents statistiques 265
Douanes. Direction de Lille 188
— Direction de Dunkerque .. 191
— Direction de Valenciennes. 192
Drainage.. 250

Eaux et boues de Saint-Amand... 65
Ecoles académiques.. 236
Ecole d'artillerie de Douai..... 168
Ecole normale du département établie à Douai 124
Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie 112
Ecoles spéciales communales..... 236
Écrits péciodiques publiés dans lo département du Nord et journaux politiques..... 244
Enfants assistés 416
Enregistrement et domaines..... 186
Enseignement primaire... 123
Enseignement secondaire..... 113
Enseignement supérieur. 111
Epidémies..... 61 et 404
Etablissements et services de bienfaisance..... 91 et 414
Etablissements libres d'enseignement secondaire. Institutions ecclésiastiques 119
Établissements libres d'enseignement secondaire, institutions laïques .. 120
État-major des places du département 167

État des divers sols du département.. 267
Evêchés..... 32

Faculté de droit de Douai..... 111
Faculté des sciences de Lille..... 112
Faculté de lettres de Douai.....-... 112
Foires..... 434
Forêts (administration des).... ... 199
Fourrages et combustibles..... 441
Franchises postales..... ... 208

Gendarmerie..... 171
Génie..... 169

Haras..... 250
Hôpitaux et hospices..... 91 et 414
Hôpitaux militaires..... 170
Hospices et hôpitaux..... 91 et 414
Houilles (Mines de)..... 395
Huissiers.(*V.* tribunaux de 1re instance).
Huissiers près la Cour d'appel..... 145
Hydrogrhphie.—École de Dunkerque 239

Impositions extraordinaires communales..... 411
Imprimeurs..... 239
Imprimeurs en taille-douce..... 240
Imprimeries et librairies..... 239
Imprimeurs-lithographes..... 240
Industrie. — Commerce..... 251
Industrie houillère..... 401
Industrie métallurgique..... 401
Industrie minérale..... 395
Inspecteurs primaires..... 124
Inspection départementale d'instruction publique..... 118
Inspection départementale de salubrité 63
Inspection du travail des enfants dans les manufactures..... ... 253
Institut industriel, agronomique et commercial..... 120
Institution de sourds-muets à Lille... 129
Institutions ecclésiastiques..... 119
Institutions laïques..... 120
Instruction primaire (Buraau de l'),.. 43
Instruction primaire..... ... 425
Instruction publique..... 111 et 424
Intendance militaire..... 170

Jardins botaniques..... ... 236
Journaux et écrits périodiques publies dans le départem. du Nord 244
Jury..... 364
Jnstices de paix Avesues..... 157
—— Cambrai..... 154
—— Douat..... 159
—— Dunkerque..... 146
—— Hazebreuck..... 148
—— Lille..... 150
—— Valenciennes 161

Libraires..... 240
Lignes télégraphiques..... 200
Liste des villes dont les revenus excèdent 20,000 fr..... 89
Liste des imprimeurs et libraires 239
Lycée de Douai..... 113 et 422
Lycée de Lille..... 113 et 422

Maison centrale de détention de Loos..... 67 et 409
Maison correctionnelle départementale..... 66 et 410
Maisons d'arrêt du département. 66 et 410
Maison de justice de Douai..... 66 et 410
Mairies..... 69 à 88
Manufactures de l'Etat..... 198
Marais..... 260
Marais de Bourlain et de Trith-Saint-Léger..... 56
Marais de la Haute-Deûle..... 55
Marais de l'Epaix et de Bruay..... 56
Marchés..... 434
Mariages en 1871..... 343
Marine et colonies..... 173
Médecins des prisons..... 67
Membres de l'Assemblée nationale. 1 à 12
Mendicité (dépôt de)..... 411
Météorologie..... 261
Mines (personnel, statistique).. 58 et 395
Mines de houille..... 395
Ministères..... 28 à 30
Ministres Secrétaires-d'État..... 1
Moëres..... 54 et 393
Monastère du Bon-Pasteur..... 68
Monts-de-Piété..... 97 et 419
Mouvement de la population en 1871. 340
Mouvement de la population des asiles d'aliénés..... 402
Musées..... 231 à 235

Naissances en 1871..... 340
Navigation à vapeur..... 49 et 386
Navigation intérieure.. 50, 56, 365 et 387
Necrologie..... 443
Notaires (*Voyez* tribunaux de 1re instance).
Notice topographique et statistique sur le département..... 256

Octrois. Communes où ils sont établis et personnel des employés..... 89
Octrois. Produits..... 410
Œuvre de la Crèche, à Dunkerque.. 109
Œuvre des Orphelins de la guerre... 106
Oratoire anglican..... 143
Organisation administrative du département du Nord..... 34

Organisation financière..... 174
Organisation judiciaire..... 143
Organisation militaire..... 167
Organisation municipale..... 69

Payeur du département..... 174
Perceptions (état des circonscriptions) et percepteurs..... 176
Perceptions (état de classement des).. 428
Personnel des administrations des hospices et des bureaux de bienfaisance 91
Personnel des chemins de fer..... 50
Personnel des employés des octrois).. 89
Personnel des poids et mesures..... 217
Personnel du corps des ponts-et-ch... 47
Poids et mesures..... 217
Police de la pharmacie..... 63
Police sanitaire des ports..... 64
Ponts-et-chaussées..... 47
Population. Mouvement en 1871..... 340
Population. — Recensement..... 348
Ports maritimes..... 49 et 383
Postes électriques..... 202
Postes. (*Voir* aussi le tableau des communes, p. 74)..... 206
Prairies de Château-l'Abbaye et de Mortagne..... 46
Prairies de Flines lez-Mortagne..... 56
Préfecture..... 36
Préfectures et évêchés..... 32
Prés Duhem..... 55
Président de la Répdblique..... 1
Prisons..... 66 et 409
Prix des denrées..... 439 à 442

Receveurs municipaux..... 76
Récoltes en 1872..... 430
Recrutement de l'armée..... 171 et 406
Rivières..... 258 et 387
Routes départementales..... 369
Routes nationales..... 368
Ruisseaux..... 260

Sages-femmes..... 402
Salubrité publique (inspection)..... 63
Santé publique..... 401
Sapeurs-pompiers..... 90 et 408
Sciences et arts..... 217
Secours mutuels..... 101 et 421
Secours publics..... 414
Secrétariat général de la Préfecture.. 36
Séminaires diocésains..... 131
Services de santé..... 61
Service des contributions indirectes.. 196
Service des douaues..... 187, 188 et 192
Service des routes, des irrigations et des dessèchements..... 47
Service des ports..... 49 et 383
Service des tabacs..... 198
Service hydraulique..... 393
Service spécial de la navigation de la Belgique sur Paris..... 48 et 391
Service spécial de la navigation intérieure du Nord et du Pas-de-Calais. 49
Service spécial des ports maritimes.. 49
Service de la voirie municipale à Lille. 50
Services publics et départementaux. 47
Service vicinal..... 375
Société archéologique d'Avesnes..... 225
Société centrale de médecine du département, à Lille..... 222
Société charitable de Saint-François-Régis..... 110
Société d'agriculture à Dunkerque... 247
Société d'agriculture de Bourbourg... 248
Société d'agriculture d'Avesnes..... 259
Société d'agriculture de Bailleul..... 248
Société d'agriculture d'Hazebrouck. 248
Sociétés d'agriculture..... 247
Société d'agriculture, des sciences et des arts de Valenciennes..... 224
Société d'architecture du département. 226
Société de la Miséricorde..... 110
Sociétés de charité maternelle..... 108
Société d'émulation de Cambrai..... 223
Seciété de patronage des jeunes condamnés libérés..... 68
Ssciété dés Amis dcs arts, à Douai... 224
Sociétés de secours mutuels... 101 et 422
Société Dunkerquoise pour l'encouragemant des sciences, des lettres et des arts..... 225
Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille..... 221
Société centrale d'agriculture, sciences et arts du département, établte à Douai..... 219
Ssciété de secours aux blessés militaires 106
Société d'Alsace-Lorraine..... 107
Société du prêt au travail..... 107
Société des vieillards indigents..... 107
Sociétés médicales..... 223
Sociétés savantes..... 217
Solre et canal de Bourgogne..... 57
Sourds-muets (institution de)..... 129
Sous préfectures..... 44
Stations du chemin de fer.— Produits. 382
Statistique électorale..... 362
Statistique de l'industrie minérale... 395
Statistique des voies de communication..... 365
Subsistances militaires..... 171
Superficie du département..... 265
Syndicat de Berlaimont..... 57

Syndicat de Maubeuge..... 57

Tabacs..... 198
Tableau alphabétique des communes..... 74 et 268
Tableau de circonscriptions de perceptions..... 176
Tableau du mouvement de la navigation sur les canaux et rivières du département du Nord..... 268
Tableau statistique des communes par canton..... 266
Taxe des lettres..... 209
Taxs municipale sur les chiens..... 413
Télégraphie. — Tarifs..... 206
Théâtres..... 236
Topographie du département..... 265
Tourbières..... 397
Trevail des enfants dans les manufactures..... 249
Trésorie générale des finances..... 174
Trésor public..... 174
Tribunaux de commerce..... 164
Tribunaux de première tnstanee :
Avesnes..... 156
Cambrai..... 154
Douai..... 159
Dunkerque..... 145
Hazebrouck..... 147
Lille..... 149
Valenciennes..... 160
Tribunaux de simple police. (*Voyez* tribunaux de 1re instance.)

Usines à fer..... 397

Vaccine..... 64 et 401
Vaccine. — Comité central du département..... 64
Vallées..... 257
Vallées de la Baase-Sambre..... 57
Vallée de la Haute-Deûle..... 55
Vallée de la Haute-Sambre..... 56
Vallée de la Hayne et de l'Escaut..... 56
Vollée de la Naville..... 57
Vallée de la Scarpe..... 55
Vétérinaires..... 250

Watteringues..... 54 et 393

Lille. Imp. L. Danel.
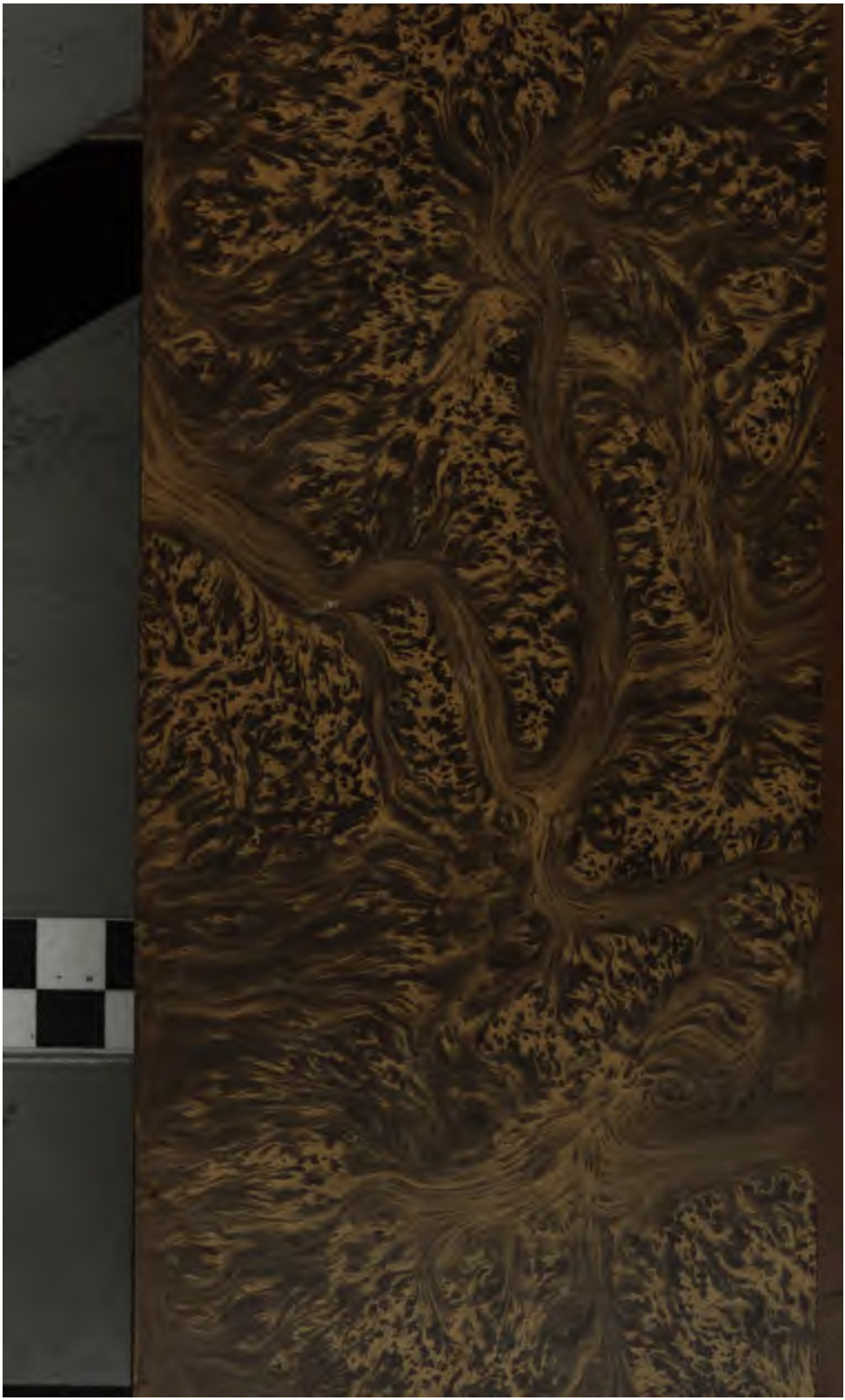
BIBLIOTHECA · BODLEIANA